This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08241613 6

HISTOIRE

DU

DROIT DES GENS

ET DES

RELATIONS INTERNATIONALES

—

TOME XVI

LA RÉACTION RELIGIEUSE

Bruxelles. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, boulevard de Waterloo, 42.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

LA RÉACTION RELIGIEUSE

PAR

F. LAURENT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

4643

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LIVRE PREMIER

LA RÉACTION RELIGIEUSE ET LA LIBRE PENSÉE

CHAPITRE PREMIER

LE MOUVEMENT RELIGIEUX

---

§ 1. Les faits

I

Le dix-huitième siècle fit une guerre à mort au christianisme, et dans le christianisme il poursuivait toute religion positive. Nouveaux Titans, les philosophes escaladaient le ciel, et c'est à peine s'ils y rencontraient une faible résistance. Jupiter n'osait plus lancer ses foudres impuissantes. La décrépitude du catholicisme semblait annoncer sa fin prochaine ; quant au protestantisme, il paraissait se donner lui-même la mort, en se rationalisant. Encore un peu d'efforts, disait Voltaire, et l'*infâme* sera *écrasée*. Les philosophes appelèrent la royauté à leur aide. Ils trouvèrent un auxiliaire plus redoutable dans la Révolution. Les hommes de 89 étaient animés de passions anticatholiques pour le moins autant que de l'amour de la liberté ; nous en avons vu de nos jours une preuve bien saisissante. La révolution politique a des accès de relâche, où elle s'abandonne à un César, comme si elle désespérait de son avenir ; mais alors même qu'elle abdique les droits con-

quis par le plus pur de son sang, elle continue la lutte, avec une ardeur croissante, contre l'Église et contre le christianisme. A la fin du dernier siècle, on pouvait croire le combat terminé : l'édifice du catholicisme s'était écroulé dans le royaume très chrétien, les évêques erraient sur la terre étrangère : on ne voyait plus un habit de moine sur le sol qui naguère était couvert d'innombrables couvents. Bientôt les armes victorieuses de la république portèrent les principes de la Révolution dans l'Europe entière; quand la papauté fut chassée de Rome, la dernière heure du catholicisme parut sonner.

C'est au milieu de ces ruines que s'ouvrit le dix-neuvième siècle. Chose remarquable! Au moment où l'on croyait la religion traditionnelle morte et enterrée, il parut une défense du christianisme, apologie d'un nouveau genre qui s'adressait au sentiment, à l'imagination, bien plus qu'à l'intelligence et à la foi. Les poètes sont les prophètes de l'avenir. Chateaubriand était prophète en chantant les bienfaits de la religion chrétienne, au sortir d'une révolution qui avait placé le bon Dieu parmi les ci-devant. Un jeune héros à qui la France, lassée de ses longues agitations, confia ses destinées, comprit ce que la France demandait : il restaura les autels du catholicisme, au grand scandale des hommes qui avaient été élevés dans l'incrédulité. Cependant au commencement de notre siècle, les apparences étaient encore peu favorables à cette œuvre de restauration; les classes supérieures, pour mieux dire, tous ceux qui savaient lire, étaient imbus de l'esprit antichrétien qui dominait dans la littérature. Un jeune prêtre essaya de les ramener à la foi de leurs pères. L'abbé Frayssinous va nous dire le discrédit où était tombée la religion catholique en France :

« Dans quel mépris, dans quel oubli, dans quelle ignorance ne vit-on pas de tout ce qui regarde la religion de nos pères! Si nous rappelons ce que ses mystères ont de plus auguste, de plus touchant, de plus digne de la bonté de Dieu et de plus glorieux pour l'homme, on semble n'y voir qu'une sorte de mythologie semblable à celle des Grecs ou des Indiens. Si nous rappelons la sévérité de ses maximes, les devoirs qu'elle impose, les sacrifices qu'elle exige, on n'y voit que des commandements arbitraires; que si nous développons la grandeur de ses promesses et la ter-

reur de ses menaces, on les traite de chimères, d'inventions aussi fabuleuses que celles de l'Élysée et du Ténare. Oui, on regarde la religion comme une chose surannée, et l'on s'étonne que l'on veuille la défendre sérieusement (1). »

Transportons-nous à quarante ans de distance. Une nouvelle révolution faite aux cris d'*à bas les jésuites*, enlève au catholicisme l'appui qu'il trouvait dans la famille des Bourbons et dans la vieille aristocratie. Le peuple vainqueur pille l'archevêché. C'est l'esprit du dix-huitième siècle qui règne de nouveau dans les hautes régions. Quelques années se passent et l'on voit ce qui ne s'était jamais vu, les catholiques devenus un parti politique, ayant ses journaux, ses associations et le gouvernement qui leur est hostile, obligé de compter avec eux. Écoutons un de ces journalistes orthodoxes; ils ont le verbe haut, signe certain qu'ils se sentent forts. M. Veuillot constate d'abord la décadence de la religion catholique au commencement de notre siècle : « Il n'y a pas bien longtemps que l'on pouvait se demander ce qu'était devenue la religion catholique. En France, vaincue par la caricature; en Angleterre, croyance des parias d'Irlande; en Espagne, atteinte de relâchement; en Italie, attaquée, du moins on le croyait, d'une incurable torpeur; sécularisée en Autriche, profondément méconnue et dédaignée de l'Allemagne protestante; partout confinée aux plus humbles soins domestiques, comme une épouse méprisée que l'on garde par grâce et qui ne compte plus dans la famille ni dans la maison. C'était fini, tellement fini qu'on ne voyait guère moins de bassesse à l'outrager que d'imbécillité à lui rendre hommage (2). » Aujourd'hui, continue M. Veuillot, l'on cherche dans quelle contrée de l'Europe et dans quel recoin du monde connu le sentiment religieux, qui est le plus souvent un sentiment catholique, n'est pas ou ne va pas devenir l'objet principal des préoccupations publiques, l'espérance des peuples, l'obstacle des gouvernements assez mal inspirés pour la haïr... L'affaire sérieuse est de savoir, en Angleterre, ce qu'on lui concédera; en France, comment on pourra la désarmer ou la

(1) *Frayssinous*, Conférences, discours d'ouverture (1803), t. I, pag. 15.

(2) *Veuillot*, Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, t. III, pag. 261. (Du mouvement catholique, 1845.)

séduire; en Prusse, si elle voudra demain protéger le pouvoir qui emprisonnait hier ses pontifes (1). »

Le mouvement qui se fait dans le monde religieux est-il peut-être une de ces vaines agitations qui troublent pendant quelques années le monde politique, pour s'éteindre ensuite dans l'indifférence? Voyez ses œuvres, répond le journaliste français; la religion ne bâtit pas pour un jour, elle bâtit pour l'éternité : « Le sentiment catholique a pourvu aux vides du sacerdoce, il a fourni pour les missions une armée d'apôtres et de martyrs, il a relevé et repeuplé les monastères, bâti par milliers les temples, les écoles, les hôpitaux; il a enfin enrichi l'Église de cette floraison inouïe et qu'aucun siècle n'a vue, de vierges consacrées, non seulement aux labeurs héroïques de la charité, mais encore aux entreprises héroïques de l'apostolat... Notez bien que Voltaire régnait il y a dix ans, que l'on sculptait sa statue au fronton d'une église, et que cette année même on hissait sa grimaçante image sur les portiques du Louvre (2). »

A la vue de ces changements opérés en moins d'un demi-siècle, un illustre orateur a crié au prodige. « On sait, dit Montalembert au congrès de Malines, que pendant les sacriléges ébats de la Révolution française, on vit des misérables monter dans la chaire de vérité et y défier le Dieu vivant de faire un miracle pour sauver les débris de son culte et prouver son existence. Eh bien, ce miracle, il est fait, il est quotidien, il est universel. Oui, la renaissance de l'Église tout entière, du sentiment et de la doctrine catholique, de l'autorité et de la discipline ecclésiastiques, de la papauté, plus vénérée et mieux écoutée que jamais, de tant de chères et saintes communautés; cette renaissance universelle et complète, après les échafauds de la terreur, après les violences de Napoléon, après les défections de tant de peuples et de tant de rois, en présence de l'effrayante propagation du mensonge et du mal, cette renaissance, dont nous sommes témoins, est un miracle et il n'y en a pas eu de plus grand dans la mémoire des hommes (3). »

(1) *Veuillot*, Mélanges, t. III, pag. 266, s.

(2) *Idem*, *ibid.*, 2e série, t. IV, pag. 471.

(3) *Assemblée générale des catholiques en Belgique*, 1re session à Malines, t. I, pag. 324.

II

Le fait d'une réaction religieuse ne saurait être contesté. C'est un des caractères de notre temps, et, à notre avis, c'en est le trait le plus remarquable. Un grand écrivain dit que la littérature est l'expression des mœurs et de l'état social d'une nation. La littérature du siècle dernier était antichrétienne jusque dans ses plus légères productions; aussi ce siècle fameux vit-il trôner l'incrédulité à Ferney, et le roi des incrédules trouva des flatteurs jusque parmi les têtes couronnées. Aujourd'hui plus que jamais la presse est l'organe des idées dominantes. Ce n'est plus une minorité aristocratique qui lit; il y a un monde de lecteurs, et ils lisent de préférence les écrits qui font résonner une corde de leur âme et de leur intelligence. Eh bien, ouvrons au hasard un de ces journaux qui sont comme le baromètre de l'opinion publique. De quoi nous entretiennent-ils? Il y en a, et en grand nombre, qui traitent exclusivement de matières religieuses. Mais ce qui est plus considérable, c'est que les revues qui prennent à tâche d'amuser les lecteurs autant que de les instruire, discutent des questions de religion et les plus hautes.

On pourrait croire que ceci est une affaire de mode, et que la littérature périodique, œuvre passagère, répond à un goût du moment. Il n'en est rien. Que l'on parcoure les catalogues des publications nouvelles; on y trouvera, et en grand nombre, des ouvrages de religion, les uns s'adressant aux masses superstitieuses, les autres écrits pour les hommes qui pensent. Que dirait Voltaire s'il pouvait revivre, en voyant les Welches lire et relire des livres où l'auteur parle de l'autre monde, comme s'il y avait vécu (1)? Que penserait-il du bon sens qui lui était si cher, en voyant un homme politique, occuper les loisirs de sa vieillesse, à écrire de gros volumes pour prouver qu'il n'y a de salut pour l'humanité que dans la croyance au surnaturel (2)? Il serait bien plus surpris et presque jaloux en apprenant que le grand succès

(1) *Reynaud*, Ciel et Terre. (A déjà eu plusieurs éditions.)

(2) *Guizot*, Méditations sur la religion; l'Église et la société; Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne.

littéraire de notre temps, succès inouï, prodigieux, que n'ont jamais obtenu ses chefs d'œuvre, a couronné une vie de Jésus-Christ. Succès de scandale, disent les adversaires de M. Renan. Non, les pamphlets de Voltaire étaient bien plus scandaleux, et ils n'ont pas eu cette immense publicité. Un théologien allemand qui n'est point admirateur de l'académicien français dit qu'il y a une cause plus sérieuse de cette popularité inattendue, le retour du sentiment religieux (1).

Autre signe des temps. S'il y a une littérature qui paraît étrangère aux goûts d'un siècle commercial, industriel, spéculateur, ce sont certes les in-folio des Pères de l'Église. Eh bien, on les réédite dans un format plus commode, on les traduit. Saint Chrysostome et saint Augustin figurent parmi les nouveautés du jour. On conçoit que Jean Bouche d'or ait de l'attrait pour une génération blasée ; mais que dire du recueil des Bollandistes, vie des saints en cinquante volumes, où par-ci par-là une petite perle se trouve cachée au milieu d'un épais fumier ! On le réimprime. Ici personne ne songera à un succès de mode ou de scandale. Il faut croire au réveil du catholicisme, à moins de fermer les yeux à la lumière.

III

Au dernier siècle, la papauté semblait morte. On vit un vicaire du Christ correspondre avec Voltaire, le grand incrédule. On vit le chef de la chrétienté abolir sa milice la plus dévouée, les jésuites. Dans toute l'Europe, l'Église se subordonnait à l'État; ses grands dignitaires étaient des hommes de cour; les évêques et les abbés dépensaient dans une indolente oisiveté le patrimoine des pauvres. Les moines mêmes aspiraient à quitter leurs couvents; ce n'était qu'à grande peine que les ordres religieux parvenaient à se recruter. Quel prodigieux changement après un demi-siècle!

Les papes parlent de nouveau le langage des Grégoire VII et des Innocent III; on voit les princes déposer à leurs pieds les droits de la souveraineté civile. Henri IV à Canosse soulevait la colère et la haine dans le camp des philosophes. En plein dix-neu-

(1) *Schenkel*, Allgemeine kirchliche Zeitung, 1864, pag. 527.

vième siècle un puissant empereur, plus coupable que le malheureux mais héroïque roi d'Allemagne, a soumi volontairement l'État à l'Église. C'est un successeur de Joseph II qui signa le fameux concordat dont la publication excita des cris de joie dans le monde ultramontain (1) ! Plus coupables encore, des princes protestants allaient imiter cet exemple, quand l'explosion de l'opinion publique les arrêta sur le bord de l'abîme. Forts de cette servitude volontaire, les papes ne mettent plus de bornes à leurs prétentions. Là où ils peuvent compter sur la faiblesse des gouvernements et sur l'appui des masses ignorantes, ils proclament ouvertement la suprématie de l'Église sur l'État. Quand les législateurs osent porter des lois qui ne s'accordent pas avec son ambition, le souverain pontife les casse et les annule, ainsi qu'une cour souveraine anéantit les décisions de tribunaux qui lui sont subordonnés.

La papauté a osé plus. Après un siècle de philosophie qui a répandu l'indifférence religieuse jusque parmi le peuple, après la révolution qui menace incessamment l'existence même de la puissance pontificale, un pape a proclamé un dogme nouveau. Et l'Immaculée Conception, cette superstition devant laquelle la crédulité du moyen âge avait reculé, est acclamée au milieu d'un siècle qui se vante de ses lumières ! L'ardeur des milices monastiques égale l'audace de leur chef. Partout on voit sortir de dessous terre des cadavres vêtus de gris, de blanc, de noir, de brun ; on court à leurs sermons et à leurs confessionaux, on leur abandonne l'éducation des enfants, et avec elle l'avenir de la société, on dépouille les familles pour enrichir des hommes qui, par une espèce de dérision, font vœu de pauvreté.

Jadis les ordres monastiques se jalousaient entre eux et faisaient une guerre à mort au clergé séculier. Aujourd'hui, un seul esprit paraît animer tout le clergé, l'esprit de Rome. Les rivalités séculaires des Églises nationales ont fait place à une rivalité d'ultramontanisme ; les fiers gallicans se vantent de leur soumission ; les Allemands, d'ennemis mortels de l'ambition romaine, sont devenus plus romains que les Italiens. La société laïque, au lieu de combattre ces usurpations, laisse faire, oubliant que l'Église est l'en-

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution.*

nemie née de son indépendance et de toutes les libertés qui lui sont chères. D'où vient cet incroyable aveuglement? L'Église a inscrit sur son drapeau le mot de liberté; c'est ce mot sacré qui fait illusion aux esprits généreux. Ils ne voient point que la liberté de l'Église est la servitude de l'État. Ils ne voient point que l'Église n'aime tant la liberté que pour détruire les droits proclamés par la Révolution. Cette coupable indifférence donne des forces nouvelles aux partisans du passé; à l'ombre de la liberté, ils se mettent à ruiner les fondements de la civilisation moderne.

IV

La réaction a envahi les Églises protestantes. Ce spectacle est plus douloureux encore et plus affligeant : on dirait un lent suicide. Nous comprenons la réaction catholique. L'Église de Rome est dans son rôle, quand elle réchauffe les superstitions anciennes et qu'elle en invente de nouvelles; elle est dans son rôle quand elle réclame pour le pouvoir spirituel la domination qui appartient à l'âme sur le corps; elle est dans son rôle, quand elle invoque la liberté pour tuer la liberté. Mais que dire des protestants qui donnent la main aux catholiques? Les réformateurs du seizième siècle n'ont-ils pas attaqué les erreurs et les superstitions de la *grande prostituée?* n'ont-ils pas pris pour drapeau la souveraineté civile qui pour eux était synonyme d'indépendance nationale? n'ont-ils pas inauguré l'ère de la liberté religieuse en revendiquant les droits de la conscience contre la tyrannie romaine, et cette glorieuse initiative n'a-t-elle pas préludé aux conquêtes de 89? Si le protestantisme n'est point la liberté, pour l'individu, pour l'État et pour la société, il n'a plus de raison d'être; il ne lui reste qu'à faire acte de repentance, en rentrant dans le sein de l'Église romaine.

Les protestants orthodoxes ne se contentent point de répudier le rationalisme du dix-huitième siècle et la science critique du dix-neuvième; ils reculent jusqu'aux confessions du seizième et du dix-septième. Que dis-je! ils ne les trouvent pas assez orthodoxes. Pour eux la réformation n'est pas une révolution religieuse : elle n'a fait qu'élaguer les abus, en conservant soigneusement toutes les doctrines du christianisme traditionnel. Luther, à

les entendre, est allé trop loin, Calvin est un démocrate, et Zuingle un révolutionnaire de la pire espèce. Il faut quitter cette mauvaise compagnie, et revenir aux saints Pères. A leur suite, les protestants orthodoxes sont en train de ressusciter les vieilles superstitions. Ils regrettent la puissante unité de l'Église romaine. Heureux les anglicans qui ont conservé les archevêques, les évêques et les chanoines! Quand les protestants auront un épiscopat, il ne leur manquera plus qu'un pape. Il est tout trouvé : le Saint-Père attend les brebis égarées, il leur ouvre ses bras et il leur promet ses indulgences.

Les plus logiques parmi les orthodoxes ont pris le chemin de Rome, les autres suivront. Mieux vaudrait, en vérité, un retour franc et ouvert au catholicisme, qu'un christianisme bâtard qui n'est ni réformé ni catholique. Réformés de nom, par un reste de pudeur, les orthodoxes sont catholiques de tendance. Ils empruntent tout à l'Église, même son esprit envahissant; les pasteurs regrettent l'autorité des oints du Seigneur. Leurs chefs ont soin, comme les catholiques libéraux, de parler sans cesse de liberté. Ils adorent la tolérance, pourvu qu'on ne tolère que ce qui est chrétien; ils sont idolâtres de la liberté, bien entendu que c'est la liberté de l'Église qu'ils aiment, c'est à dire la domination; ils font encore la cour aux rois, par une vieille habitude de servilité, mais au besoin ils leur rappellent qu'un bon chrétien doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. S'ils devenaient jamais les maîtres, ils rétabliraient le despotisme intellectuel de l'inquisition. Déjà ils s'y essaient, en proscrivant la libre pensée, et dans la lutte de la liberté contre l'absolutisme, ils se joignent aux hobereaux contre les peuples. Mais aussi, s'ils étaient les maîtres, il n'y aurait plus de protestantisme; l'unité catholique serait rétablie, et avec elle l'asservissement de l'humanité.

V

Réaction universelle vers le passé, tel est le spectacle qu'offrent les Églises orthodoxes. En faut-il conclure que la réformation est une erreur et la Révolution un crime? Nous venons de constater les faits, et on ne dira pas que nous en avons amoindri l'importance. Mais les faits par eux-mêmes n'ont aucune va-

leur. Ce sont les idées qui gouvernent le monde. La réaction religieuse qui règne de nos jours est-elle due à la vérité divine du christianisme traditionnel? Si cela était, la libre pensée serait une hérésie, dans le plus mauvais sens du mot, et il ne resterait qu'une chose à faire à la raison, c'est d'abdiquer. Mais comment la vérité se trouverait-elle dans le christianisme officiel? Il y a une manifestation de la lumière divine contre laquelle il n'y a point de réaction qui tienne. L'histoire nous révèle les desseins de Dieu, et la part de vérité qu'il est donné à l'homme de connaître. Or, que dit l'histoire? Elle dit que les fondements de la révélation chrétienne sont des erreurs, des superstitions, parfois des fictions mensongères. S'il en est ainsi, qu'importent les réactions? Le monde entier plierait devant le pape, que la papauté n'en serait pas moins une usurpation séculaire. Le monde entier réciterait le symbole catholique, que ce symbole n'en serait pas moins faux. Est-ce que les ténèbres sont destinées à obscurcir la lumière, ou est-ce que la lumière finira par dissiper les ténèbres?

La réaction catholique ressemble aux brouillards du printemps qui s'épaississent alors que la lumière vivifiante du soleil va les dissiper, et montrer à nos regards éblouis les splendeurs de la nature qui se réveille. Au moment où nous écrivons (1), le brouillard cache encore l'astre bienfaisant qui est la source de toute vie. Patience! La lumière éternelle n'en luit pas moins. Mais il n'en est pas de la lumière divine comme de la lumière physique. Celle-ci l'emporte par les seules forces de la nature. La vérité, au contraire, doit être conquise par les efforts de la raison. Il faut lutter contre les ténèbres intellectuelles, pour les chasser; il faut lutter pour que la vérité se répande. Luttons donc, la victoire nous est assurée d'avance.

La réaction religieuse est un fait incontestable, mais il en faut scruter les causes, si l'on en veut connaître l'importance. Pour le moment on pourrait croire que c'est la victoire de la superstition et de la tyrannie intellectuelle sur les aspirations les plus légitimes, les plus saintes de l'humanité. Il n'en est rien. La réaction s'explique par le besoin que l'homme éprouve de croire. C'est un sentiment indestructible; mais il s'égare et il se trompe, quand

(1) 1866.

il retourne aux autels du passé. L'humanité ne revient plus à la foi qu'elle a désertée. Or, il y a des siècles qu'elle a fait les premiers pas hors du christianisme historique. Vainement voudrait-elle effacer ce travail séculaire. Dieu lui-même ne le pourrait pas. La foi dévoyée reviendra dans les sentiers de l'avenir à mesure que la transformation de la religion traditionnelle s'accomplira. Il y a un double mouvement dans notre société, un mouvement vers le passé qui n'est qu'apparent, un mouvement vers l'avenir qui grandit et prend tous les jours de nouvelles forces. La réaction religieuse, loin d'être le triomphe du christianisme orthodoxe, aboutira à une transformation de la religion traditionnelle, à un christianisme nouveau.

§ 2. Causes de la réaction religieuse

N° 1. *L'élément religieux*

I

La réaction religieuse est un mouvement général et, dans son ensemble, elle paraît favorable au christianisme traditionnel. En France, en Allemagne, en Belgique, le catholicisme, tel qu'il régnait aux derniers siècles, ne suffit plus à l'ardeur de la foi : nos catholiques ne se contentent pas de la religion de Bossuet; ils reculent jusqu'au moyen âge. Dans les pays protestants, c'est l'orthodoxie qui domine; et quelle orthodoxie! Luther répudierait le luthéranisme allemand, Calvin ne reconnaîtrait pas les calvinistes anglais. On comprend que ce spectacle fasse illusion aux hommes d'imagination. Demandez-leur la cause de la réaction religieuse qui suit un siècle d'incrédulité, ils vous répondront : Aveugles sont ceux qui ne voient point que le miracle est dû à la puissance divine de la religion catholique! « Comment, s'écrie le comte de Montalembert, s'est produit, en si peu d'années, cet incroyable changement? Qui est-ce qui a donné cet éclatant démenti à toutes les prédictions et à tous les calculs de la fausse sagesse? Qui? Mais, avant tout, la force intrinsèque et miraculeuse dont Dieu a doté son Église, sa fidélité à tenir sa promesse immortelle : *Les portes de l'enfer ne prévaudront point.*

A tant de témoignages déjà enregistrés par l'histoire, notre époque est venue ajouter une preuve nouvelle et éclatante de cette énergique et féconde vitalité de l'Église, qui doit remplir ses enfants, d'une inébranlable confiance, qui la fait sortir victorieuse de toutes les épreuves, et survivre triomphalement aux empires et aux républiques, à tous les gouvernements et à toutes les révolutions (1). »

Si le mouvement catholique est divin dans son principe, il faut avouer toutefois que des causes humaines, très humaines y ont aidé puissamment. Un des organes les plus fougueux de la réaction ultramontaine se demande quel est le vrai point de départ de la renaissance religieuse. M. Veuillot répond que ce sont les vierges fidèles qui, dans la paix de leurs cloîtres, sous la protection de Marie Immaculée, commencèrent à former les mères de famille chrétiennes. « Dieu bénit cette œuvre de piété. Un souffle créateur se répandit sur toute la France; et, par ces ressorts cachés et ces voies inconnues dont la Providence a le secret, à travers mille obstacles, les fondations et les vocations se multiplièrent. Dans les petites villes, dans les villages, de pauvres femmes privées de tout appui humain, osèrent entreprendre de donner l'instruction gratuite aux enfants pauvres des villes et des campagnes. Elles y réussirent... C'est par la sainte Vierge, Mère de Dieu, que s'accomplissent tant de nobles et saints travaux. Le nom que portent ces femmes héroïques est celui de Marie; le feu divin qui les anime est l'amour de Marie; elles travaillent, elles souffrent, elles meurent, pour imiter Marie... L'époque qui suit le siècle de Voltaire, pourra s'appeler le siècle de Marie (2). »

M. Veuillot ne se doute pas que la tendre dévotion à Marie qu'il célèbre, sera aux yeux de la postérité la flétrissure du mouvement religieux de notre temps. Le siècle de la réaction catholique est donc le siècle de Marie! Et cette dévotion à la sainte Vierge s'inocule par une éducation qui fausse l'intelligence! Puis quand les femmes sont bien fanatisées, elles se chargent de convertir leurs maris. La conversion se borne d'habitude à pratiquer ce que l'on ne croit point. Hypocrisie. N'importe! Ces hommes

(1) *Montalembert*, des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle, § 4.
(2) *Veuillot*, Mélanges religieux, t. VI, pag. 526, 528, 531.

qui cèdent par faiblesse, pour obtenir la paix du ménage, ne remplissent pas moins les églises et font nombre. Leurs enfants d'ailleurs deviennent catholiques, sous l'inspiration de la Vierge. Et on appelle cette foi imposée à de jeunes âmes, une grâce due à la divinité du catholicisme. Avouons que la réaction religieuse n'est pas difficile en fait de religion!

Nous ne connaissons pas d'œuvre plus coupable que cette conversion factice des générations naissantes. On raconte que les Scythes aveuglaient leurs esclaves pour les rendre obéissants comme des machines. Nos convertisseurs en font autant. La postérité s'étonnera de ce que les fils de Voltaire et de Rousseau, les fils de Luther et de Calvin ont abdiqué les droits de la libre pensée pour reprendre les chaînes de l'ignorance et de la superstition. Ce ne sont pas les jeunes générations qu'il faut accuser; qui songerait à faire aux esclaves aveuglés par leurs maîtres un crime de ce qu'ils ne voient plus la lumière du jour? Ce sont les pères qui portent cette terrible responsabilité. Croyants, ils seraient excusables; indifférents ou incrédules, ils font l'office de bourreaux au service de l'Église, pour l'aider à tuer ou à vicier l'intelligence et le cœur de leurs enfants. Nos lois punissent l'infanticide : le meurtre de l'âme est-il moins criminel?

Hâtons-nous d'ajouter qu'il y a dans la réaction religieuse un élément qui explique et excuse la coupable faiblesse de notre époque. On s'étonne en voyant le siècle de Voltaire aboutir à un siècle de réaction catholique. Rien de plus naturel. Qui aurait cru aux beaux jours de 89 que la France se lasserait de sa liberté et qu'après le magnifique élan de la Révolution, viendraient les tristes jours d'une servitude volontaire? Il en fut de même de la religion. Écoutons le comte de Maistre : « Le protestantisme, le philosophisme et mille autres sectes plus ou moins perverses ou extravagantes, ayant prodigieusement *diminué les vérités parmi les hommes*, le genre humain ne peut demeurer dans l'état où il se trouve. Il s'agite, il est en travail, il a honte de lui-même, et cherche, avec je ne sais quel mouvement convulsif, à remonter le torrent des erreurs, après s'y être abandonné avec l'aveuglement systématique de l'orgueil (1). »

(1) *De Maistre*, du Pape, discours préliminaire.

Nous ne partageons pas le mépris du fougueux ultramontain pour le dix-huitième siècle. Mais une chose est certaine, c'est que les philosophes démolirent sans songer à reconstruire. La guerre contre le catholicisme devint une guerre contre toute religion. On nia Dieu, on nia l'âme. Vainement Rousseau et Voltaire opposèrent-ils l'autorité de leur nom à ce débordement de matérialisme; le vague sentimentalisme de l'un, le froid déisme de l'autre ne suffisaient point pour sauver la religion. La réaction était inévitable. On a beau vouloir réduire l'homme à la matière, la matière ne le satisfait point : il sent en lui un élément infini destiné à l'immortalité. On ne détruit pas la nature humaine; quand on essaie de la mutiler, elle résiste; les flots accumulés renversent les digues, et inondent les campagnes. Les philosophes matérialistes avaient voulu réduire l'homme à une existence purement matérielle. On ne s'aperçut pas de ce qu'il y avait de désolant dans leurs doctrines, tant que l'on fut animé par l'ardeur de la lutte; mais quand vinrent les déceptions, quand les orgies sanglantes de la Terreur firent rentrer les âmes en elles-mêmes; alors lasses des agitations révolutionnaires, dégoûtées des farces sacriléges de 93, elles revinrent à la foi, et il n'y en avait pas d'autre que la foi du passé. De là la renaissance religieuse.

Il est dans la nature des réactions d'être passionnées et aveugles. Que l'on songe aux folies de la réaction politique qui suivit la chute de Napoléon! La réaction religieuse a aussi ses folies. Nous ne parlons pas des superstitions catholiques; elles sont de l'essence d'un mouvement qui tend à revenir à la foi crédule du moyen âge. La réaction ne s'est pas arrêtée à la religion, elle réprouve toutes les aspirations de l'humanité moderne depuis la réformation; si elle connaissait l'histoire, elle réprouverait le moyen âge lui-même, comme n'étant pas assez catholique. De là le dédain de la libre pensée qui caractérise les hommes du passé. Ils ne se bornent pas à condamner les philosophes, ceux-là mêmes qui passent pour chrétiens, Descartes, Leibniz; les grands génies, quels qu'ils soient, leur sont suspects, Corneille et Molière, aussi bien que Shakespeare et Milton : en effet le génie n'existe pas sans la pensée, et à entendre les réactionnaires, c'est la pensée qui est coupable, depuis la renaissance. Une fois engagés dans cette voie, ils n'ont reculé devant rien, pas même devant le ridicule :

on les a vus traiter en ennemis Homère et Virgile, Platon et Cicéron (1). Ces hommes illustres avaient tort de penser autrement que le catéchisme romain.

Demanderons-nous ce que la religion a de commun avec les excès d'une réaction qui s'appelle religieuse? Un écrivain, aussi remarquable par la pureté de sa foi que par son talent littéraire, dit en parlant du paganisme : « Il faut un culte public aux hommes, et tant qu'on ne leur en offre pas un autre qui réponde au vague appel de leur conscience, ils garderont celui qu'ils ont, même sans y croire. L'homme est naturellement religieux; sa faiblesse a besoin d'un culte, ce culte fût-il imparfait et ridicule comme le culte païen.(2). » On peut dire du catholicisme ce que de Sacy dit du culte païen. Il est ruiné depuis que le premier libre penseur attaqua la révélation miraculeuse qui lui sert de base. Cependant il dure encore après des siècles. Mais aussi à chaque siècle le flot de l'incrédulité, pour mieux dire de la libre pensée monte. Comment expliquer la persistance d'une foi que la raison condamne? Les catholiques ont une explication surnaturelle, l'éternité que Dieu a promise à l'Église de saint Pierre. Il y a une explication plus naturelle et plus vraie. Les libres penseurs qui, dans la décadence des vieilles religions, se font une croyance à eux, seront toujours le petit nombre; encore cette foi solitaire n'a-t-elle pas l'énergie et la puissance d'une foi partagée. Quant aux masses, impuissantes à se créer des convictions religieuses, elles les demandent aux cultes dominants. Qu'importe que les vieilles Églises soient en ruine? Elles offrent toujours un refuge, et mieux vaut un abri quelconque, que d'être exposé à toutes les intempéries d'une nature orageuse.

II

Cela revient à dire que ce n'est pas la divinité du christianisme qui a engendré la réaction religieuse, que c'est le besoin de croire. Les écrivains mêmes qui partagent les croyances catholi-

(1) *Saisset*, la Philosophie et la renaissance religieuse. (*Revue des Deux Mondes*, 1853, t. I.)

(2) *De Sacy*, Variétés littéraires, t. II, pag. 44, 45.

ques, ne se font pas illusion sur le caractère du mouvement qui distingue notre époque. M. de Broglie avoue que le dix-neuvième siècle « fut conçu dans l'incrédulité »; comment étant né incrédule, se prit-il d'un goût subit pour les vérités philosophiques et religieuses? De Broglie répond que le goût fut à la vérité très vif, mais il doute qu'il ait été très sincère. Les générations nouvelles étaient lassées de commotions et de guerres, elles éprouvaient le désir d'autres émotions; fatiguées de douter, elles auraient bien voulu croire : telles furent les dispositions qui donnèrent naissance à la réaction religieuse (1). Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un passe-temps pour des gens ennuyés et blasés? Qu'on le remarque bien, ce n'est pas un incrédule qui parle, c'est un croyant, un catholique.

Un prédicateur illustre, qui quitta le barreau pour devenir jésuite, le père Ravignan tient le même langage. Il parle avec une espèce de dédain du retour qu'on appelle religieux. Qu'est-ce après tout que cette réaction? L'orateur sacré répond que si on l'analyse avec justice, on y trouve un *besoin constaté*, un *doute avoué*, une *sorte d'alliance admise avec la langue de la foi*. Ce sont, dit-il, autant d'éléments favorables au catholicisme. Mais le révérend père n'en fait pas grand cas. Qu'est-ce qu'une *alliance* avec la *langue de la foi?* La *langue* sans l'idée et le sentiment que les mots expriment? Du parlage et de l'hypocrisie. La seule chose sérieuse dans la réaction, c'est le besoin de croire. Encore faut-il voir d'où il vient et ce qu'il est. Le prédicateur français met le doigt sur la plaie : « On sentit ce qu'étaient, ce que seraient encore des *masses affranchies du joug de croyance et de sujétion religieuse*, puissamment travaillées par des ferments de *désordre* et d'*indépendance* (2). Ainsi la peur du socialisme et du communisme, la peur de la république rouge, voilà le besoin de croire que constate l'orateur de Notre-Dame! Autant vaut dire avec Voltaire que le catholicisme est bon pour la canaille, ou avec les politiques qu'il faut des superstitions pour le peuple. Quand une religion en est là, elle est morte.

Il y a encore une autre face de ce prétendu besoin de croire que

(1) *Albert de Broglie*, dans le *Correspondant*, 1859. (t. XLVIII, pag. 9.)

(2) Conférences du révérend père *de Ravignan*, prêchées à Notre-Dame de Paris. (T. I, pag. 9, 10.)

le père de Ravignan n'aime guère, c'est le romantisme religieux. Le prédicateur ne nie point qu'il y ait dans le christianisme une poésie touchante et sublime ; il reconnaît que c'est une source abondante en conceptions élevées, en émotions douces et vives. Mais après ? « Avec ardeur on s'empare de la poésie, de l'art chrétien : c'est une forme heureuse du beau, une voie féconde ouverte au talent ; c'est une région encore où l'on se plaît à promener de romantiques rêveries... Et pour plusieurs, rien de plus (1). » Ravignan appelle le *romantisme religieux* une des *maladies* de notre époque. Il y a en effet un grand danger pour le catholicisme dans cette tendance des esprits. On accepte le nom du christianisme, sa grandeur, sa poésie, et même ses bienfaits. On aime à les célébrer, parfois à les chanter. C'est merveille. Mais ces chants s'adressent au passé. Il faut quelque chose de mieux pour le présent et surtout pour l'avenir. Chacun se met à l'œuvre : philosophes, historiens, poètes, romanciers, politiques, tous font de la religion ; mais ce qui leur tient surtout à cœur, c'est d'en préparer une à leur guise. Et avec quoi construisent-ils l'édifice de leur foi ? Ils prennent un singulier guide, le plus incertain et le plus bizarre, l'imagination et ses inspirations fantastiques. C'est avec les pensées du matin et avec les rêves de la nuit que ces poètes en religion se fabriquent une foi. « Vides chimères, s'écrie le père Ravignan, vaines imaginations, qu'avez-vous produit ? La mort de l'intelligence et de la vérité (2). »

Le prédicateur jésuite n'a pas tort : cette foi d'imagination n'a rien de sérieux, elle ne pénètre pas dans les entrailles de l'homme. Jésus-Christ prêchait la régénération de l'âme, la renaissance spirituelle, il la prêchait par sa vie. Voilà la vraie religion. Tandis que la religion des romantiques est une foi de parade, bonne à faire des vers ou de la prose poétique. Chose remarquable ! L'écrivain qui inaugure la réaction religieuse, est aussi le type du romantisme religieux. Heureux de trouver un apologiste lettré après la longue stérilité du dix-huitième siècle, les catholiques portèrent Chateaubriand aux nues. Lacordaire dit « qu'il a été le héraut du bon Dieu vers nous. » Singulier héraut que celui qui

(1) Conférences du Père *de Ravignan*, t. I, pag. 27.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. I, pag. 468.

chante le christianisme sans être chrétien! Lacordaire écrit à madame Swetchine, qu'il a été très malheureux du livre de Chateaubriand sur Rancé : il se demande avec angoisse si « tous les serviteurs de la Providence sortiront d'auprès de Dieu, boîtant comme Jacob (1)? » Proudhon, dans sa rude franchise, est moins élogieux; il traite Chateaubriand de phraseur sans conscience, sans philosophie : « Toute sa dignité, dit-il, fut dans sa faconde (2). » Nous craignons bien que la postérité ne soit de l'avis de Proudhon; et le *Génie du christianisme* n'est-il pas l'image de la réaction religieuse? Phrases d'un côté comme de l'autre.

Chateaubriand ne fut pas le seul chrétien romantique. En Allemagne il y a toute une école, où la réaction religieuse s'est évaporée en paroles et en couleurs. Les Allemands sont nés rêveurs et poètes. Au dix-huitième siècle, ils se laissèrent gagner par l'incrédulité, du moins par un sec rationalisme. Quand à la suite de la Révolution un homme de fer foula l'Allemagne, le sentiment religieux s'éveilla avec le patriotisme, pour mieux dire, l'amour de la patrie devint un culte; on fut heureux de sacrifier sa vie pour la liberté et pour l'indépendance de la nation. La victoire couronna cet héroïque élan ; faut-il s'étonner si les Allemands y virent la main de Dieu? Dieu y était. Les vainqueurs portèrent dans la religion l'enthousiasme qui les avait animés pendant le combat. Pure dans son principe, la réaction s'égara bientôt dans des excès incroyables. La patrie de Luther ne se contenta plus de la foi simple des réformateurs. Schiller appelle le protestantisme la religion des épiciers. Il fallait aux Allemands une religion plus poétique; ils célébrèrent le catholicisme comme la religion de l'art. On s'imagina que les vieux peintres d'Italie et d'Allemagne étaient tous des génies inspirés par la foi; on professa le même respect pour les vieilles poésies, et l'on se mit gravement à imiter ces prétendus chefs-d'œuvre. Un écrivain qui joint l'imagination allemande à l'esprit français, Henri Heine, dit que si l'on veut se faire une idée de ces chantres du moyen âge, il faut aller à Charenton (3). Persuadés que les artistes, dont ils admiraient les œuvres, devaient

(1) Correspondance du Père *Lacordaire* et de madame *Swetchine*, pag. 394.
(2) *Proudhon*, de la Justice dans l'Église et la Révolution, Ve *Étude*, pag. 60.
(3) *Henri Heine*, de l'Allemagne depuis madame de Stael.

leur perfection à la profondeur de leur foi, ils se mirent en route pour aller puiser l'enthousiasme sacré à la source où s'étaient désaltérés les moines; ils se rendirent dans le sein de l'Église, qui seule béatifie, de l'Église catholique, apostolique et romaine.

A quoi aboutit le romantisme religieux? Est-ce que les Allemands embrassèrent le catholicisme à la suite de leurs poètes et de leurs peintres? L'Allemagne avait un poète grand parmi les grands : Gœthe, qui brille par le bon sens autant que par le génie, prit en pitié le romantisme religieux de la jeune génération; il n'eut qu'à laisser tomber quelques paroles de sa bouche pour mettre à néant un mouvement factice, espèce de mauvais rêve. A la voix de Gœthe, le cauchemar se dissipa; il mérite d'être stigmatisé par Henri Heine : « Les fantômes du moyen âge s'enfuirent; les hiboux se cachèrent de nouveau dans les ruines des vieux châteaux; les corbeaux s'envolèrent à tire d'aile dans les tours des églises gothiques. » Novalis, le seul poète que le romantisme ait produit, chanta vainement le bonheur de l'unité romaine à une nation née divisée, les Allemands restèrent protestants, et ils le resteront en dépit de la réaction catholique.

Cependant le romantisme religieux n'est pas mort. S'il ne forme plus école, il a néanmoins des adeptes partout. On peut dire sans exagération que ceux qui croient sincèrement à une réaction catholique, sont tous des hommes d'imagination; en ce sens ils sont romantiques. L'homme se détache avec peine de la foi qui a bercé son enfance; alors même que sa raison lui fait des objections, auxquelles il ne trouve point de réponse, son imagination prend parti pour les croyances de ses pères. Pour croire, il idéalise le passé, il prête au dogme traditionnel une signification qu'il n'a point; de sorte que, tout en se disant orthodoxe, il est loin d'être croyant. Cela explique comment tous ceux, chez lesquels l'imagination domine, donnent dans la réaction religieuse : tel fut Chateaubriand, tels sont les brillants orateurs que l'on a vus quitter le barreau pour la chaire, tels sont encore les hommes politiques, partisans enthousiastes d'un passé qu'ils ignorent ou qu'ils se représentent sous des couleurs de fantaisie.

L'histoire a vu les romantiques à l'œuvre dans la lutte du christianisme contre la société païenne. La destinée des Libanius, des Symmaque, des Julien nous apprend quel sera le sort

des tentatives impuissantes que font leurs successeurs catholiques. Quand les libres penseurs disent que le catholicisme est mort, parce qu'il est déserté par tous ceux qui osent penser, les catholiques leur opposent avec orgueil les orateurs qui brillent dans les chaires chrétiennes et les hommes politiques qui illustrent la tribune. Le polythéisme dans sa décadence était entouré du même prestige : tous ceux qui avaient du sang littéraire dans les veines, restèrent et moururent dans l'hellénisme. Jamais un vrai Hellène ne s'est converti à la religion du Christ, disait Julien, et il avait raison. Comment des hommes d'intelligence pouvaient-ils s'attacher aux folies du polythéisme? C'est qu'ils le voyaient à travers le prisme de l'imagination; ils donnaient aux fables un sens rationnel qu'elles n'avaient point. Nos romantiques chrétiens font de même. Ils ignorent l'histoire de la religion qu'ils célèbrent et se croient de très bonne foi orthodoxes, alors qu'il leur serait difficile de signer une profession de foi quelconque.

Il y a encore un trait des romantiques religieux qu'il importe de noter. Ils se défendent d'être des hommes du passé et en réalité, il n'y a que leur imagination qui vit dans le moyen âge; tout ce qu'ils ont de bons instincts les porte vers l'avenir. Les romantiques du polythéisme expirant rivalisaient de charité et de pieux sentiments avec les chrétiens. Aujourd'hui nous entendons les réactionnaires catholiques protester qu'ils sont plus libéraux que les libéraux; ils vont jusqu'à s'imaginer que la liberté est d'origine catholique, et que personne ne l'aime plus que l'Église. Imprudents défenseurs d'une religion qui s'en va! Ils ne voient point qu'en exaltant la liberté, ils ruinent le catholicisme qui en est l'ennemi mortel. Ceux qui lisent, ceux qui entendent ces discours, ces sermons, moitié catholiques, moitié libéraux, sont touchés par les accents de liberté, beaucoup plus que par la foi du passé. A vrai dire, les romantiques chrétiens ne sont catholiques qu'en apparence; car ils adorent la liberté que le pape maudit. Vainement cherchent-ils à concilier ce qui est inconciliable; malgré eux ils s'éloignent de la religion traditionnelle. Ainsi la réaction catholique, dans ce qu'elle a de plus pur, de plus légitime, est elle-même une aspiration de l'avenir.

N° 2. *L'élément politique*

I

On se fait une fausse idée de la réaction religieuse, quand on la considère isolément, sans la mettre en rapport avec les événements politiques. Pour les écrivains catholiques, l'histoire se confond avec le christianisme traditionnel; ils ne voient pas que la religion n'est que l'un des éléments de notre civilisation. Cela est vrai de la réaction religieuse, aussi bien que de l'établissement du christianisme et de l'influence qu'il a exercée sur l'humanité. Toujours il y a eu des causes étrangères à la religion et parfois hostiles, qui ont concouru pour produire les événements que l'on voudrait rapporter exclusivement au christianisme. La réaction religieuse n'est point un fait isolé, ayant uniquement sa raison d'être dans le besoin de croire; elle n'est que l'une des faces d'un mouvement plus général qui emporte les sociétés vers le passé à la suite des révolutions qui ont bouleversé l'Europe et qui la bouleverseront encore.

On reproche à la Révolution française d'avoir dépassé son but. C'est reprocher à l'orage d'être un orage; c'est dire qu'une pluie douce et réglée serait plus bienfaisante. Toutefois, il y a des orages dans le monde physique, ils doivent donc avoir leur raison d'être. La Révolution de 89 a aussi sa légitimité. Si, à force d'excès, elle ne parvint pas à réaliser son idéal, en faut-il accuser les hommes de 89 et de 93? C'est la résistance furieuse des partisans du passé qui jeta la France dans la république, pour mieux dire, dans le despotisme de la Convention, et qui de violence en violence la mit dans la main d'un soldat heureux. La réaction précéda les excès de la Révolution et en fut la grande cause. Et quels furent les hommes qui provoquèrent cette opposition criminelle? Les prêtres. On les célèbre aujourd'hui comme des martyrs; on oublie qu'ils commencèrent par être des citoyens coupables. Leur crime est d'autant plus grand, que ce n'est point l'intérêt de la religion qui les poussa à combattre la Révolution, mais l'intérêt de l'Église. Les évêques furent les pires des révolutionnaires, car ils voulaient restaurer les abus qui avaient rendu la Révolution nécessaire. Le

pape, ce prétendu vicaire de Dieu, prêcha d'exemple. En vain les défenseurs du catholicisme essaient-ils d'accommoder les faits aux besoins de leur cause, ils sont obligés de les altérer, pour réconcilier l'humanité avec une Église qui est l'ennemie mortelle de sa liberté. Nous avons les mandements des évêques, nous avons les brefs des papes; nous savons par leur propre aveu ce qu'ils auraient fait de la France, si l'Europe, ameutée par eux contre la Révolution, l'avait vaincue : c'était la réaction dans son beau idéal, elle aurait reculé jusqu'au moyen âge (1).

L'Église n'était pas de taille à lutter avec la Révolution; mais sa funeste influence suffit pour armer les citoyens contre les citoyens. Une guerre fratricide fut le premier fruit de la réaction contre les principes de 89. On ne dira pas que la religion était en danger, alors que les évêques lançaient leurs mandements incendiaires contre les décrets de l'Assemblée constituante; ils abusaient de l'ignorante crédulité des populations pour les fanatiser, pour les exciter contre une Révolution qui leur apportait la liberté civile, la liberté politique et la liberté religieuse. C'est précisément la liberté dont l'Église ne voulait point. Telle fut la réaction catholique dans son principe : la religion était le prétexte, la domination de l'Église le but, l'ignorance et le fanatisme les moyens.

Écoutons le témoignage d'un contemporain. En 1796, Mallet-Dupan, engagé lui-même dans les intrigues de la réaction politique, écrivait : « Il s'est formé en Europe une ligue de sots et de fanatiques qui, s'ils le pouvaient, interdiraient à l'homme la faculté de voir et de penser. L'image d'un livre leur donne le frisson; parce qu'on abuse des lumières, ils extermineraient tous ceux qu'ils supposent éclairés; parce que des scélérats ont rendu la liberté horrible, ils voudraient gouverner le monde à coups de sabre et de bâton. Persuadés que sans les gens d'esprit, on n'eût jamais eu de révolution, ils espèrent la renverser avec des imbéciles : tous les mobiles leur sont bons, excepté les talents. Pauvres gens! qui ne s'aperçoivent point que ce sont les passions beaucoup plus que les connaissances qui bouleversent l'univers,

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 3e partie, et le tome XIIIe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.

et que si l'esprit a été nuisible, il faut encore plus d'esprit que n'en ont les méchants pour les contenir et pour les vaincre (1). »

La Révolution était religieuse tout ensemble et politique. Ceux des révolutionnaires qui avaient conservé la foi dans la religion traditionnelle, auraient voulu revenir aux croyances et aux institutions des premiers siècles, les plus beaux du christianisme, selon l'abbé Fleury; les autres se contentaient de la religion naturelle de Rousseau ou du déisme de Voltaire. Tous voulaient affranchir la France du joug humiliant de la papauté. Ici les hommes de 89 et de 93 dépassaient le but; ils ne tenaient aucun compte de l'ignorance et de la superstition que l'Église avait cultivées avec amour pendant des siècles. Malgré la propagande des philosophes, la nation en masse était restée catholique. Qu'arriva-t-il? Un résultat tout contraire de celui que l'on espérait en 89. La France était gallicane, elle devint ultramontaine. C'est un général de la république qui en fit l'aveu, au moment où les armées républicaines allaient chasser le pape de Rome. Clarke écrit à Buonaparte : « Nous avons manqué notre révolution de religion. On est redevenu catholique romain en France. Il faut trente années de la liberté de la presse, pour abattre la puissance spirituelle de l'évêque de Rome (2). »

Napoléon remit le gallicanisme en honneur. Œuvre factice! Un homme, quelque grand qu'il soit, ne peut changer la direction des idées et des sentiments. Le clergé, dépouillé de ses biens, menacé dans son influence, trouvant des ennemis acharnés dans les hommes du pouvoir, tourna ses regards vers Rome. La liberté de l'Église, proclamée par les législateurs de l'an III, acheva ce mouvement vers l'ultramontanisme. Un clergé indépendant de l'État, devient forcément ultramontain, parce que son existence et son avenir dépendent du pape. Napoléon s'étonna et se plaignit de cette espèce d'apostasie. Il écrit en 1807 au ministre des cultes : « Rendez-moi compte de ce que c'est que le *Journal des curés*. Des plaintes s'élèvent contre cette feuille. Elle paraît être dans le plus

(1) *Montgaillard* (l'abbé de), Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI, t. VIII, pag. 196.

(2) *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 430.

mauvais esprit et contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux maximes de Bossuet. Quel est donc cet étrange fanatisme qui tend à renverser les doctrines de nos pères! Veut-on nous faire ultramontains? Il ne reste plus qu'à prêcher que le pape a le droit de mettre l'interdit sur les souverains temporels (1). » Que dirait Napoléon, s'il pouvait voir ce qui se passe sous le règne d'un empereur, héritier de son nom?

Y avait-il un sentiment religieux dans cette conversion des gallicans aux maximes de Rome? L'ultramontanisme n'a rien de commun avec la religion; il tend à dominer sur les rois, à subordonner l'État à l'Église, à maintenir les peuples dans l'ignorance, dans la superstition et dans la servitude. Rome catholique est l'héritière de Rome païenne. Elle se croit appelée à étendre sa domination sur le monde entier; ce qu'elle comprend le moins, c'est la liberté. La réaction catholique est en définitive une réaction contre les principes de 89; c'est un mouvement contre-révolutionnaire.

II

Napoléon a son rôle dans cette œuvre; lui aussi fut une contre-révolutionnaire, tout en se disant l'héritier de la Révolution. Il n'accepta ce glorieux héritage que sous bénéfice d'inventaire; et ce qu'il conserva, fut précisément le mauvais côté des principes de 89, l'exagération de l'égalité, la confusion de la liberté avec le suffrage universel. L'Europe coalisée contre la France révolutionnaire ne voulait pas même de la liberté ainsi mutilée, et l'égalité aussi lui faisait horreur. Elle finit par vaincre son terrible adversaire, mais ce fut en inscrivant sur son drapeau la liberté dont elle était l'ennemie décidée. A cette odieuse hypocrisie, les souverains en ajoutèrent une autre plus criminelle encore : ils affectèrent des sentiments religieux et parodièrent le langage de l'Évangile dans leurs traités. A les entendre, ils allaient prendre le christianisme comme règle de leur conduite; toutes les nations chrétiennes ne devaient former qu'une seule famille; eux, les princes se considéraient comme serviteurs de Dieu, appelés par le Sei-

(1) Lettre du 14 août 1807 à Portalis. (*Correspondance de Napoléon I*; t. XV, p. 623.)

gneur à gouverner les diverses branches du genre humain (1). Les peuples furent trompés par les professions religieuses de leurs maîtres, comme ils l'avaient été par leurs proclamations libérales, Aujourd'hui encore il y a des écrivains qui prennent au sérieux le parlage biblique de la Sainte-Alliance. Les rois, disent-ils, aussi bien que les nations, combattaient pour leur indépendance; ils désespéraient de l'avenir, quand une catastrophe imprévue, épouvantable, ralluma leur courage; comment n'auraient-ils pas vu la main de la Providence dans cette délivrance miraculeuse? Ils s'humilièrent devant Dieu. C'est ainsi que des sentiments chrétiens pénétrèrent dans le monde politique (2).

Quand on sait ce qui se passa au congrès de Vienne, on ne peut voir qu'une duperie dans cette profession de sentiments évangéliques. Les princes si imbus de la fraternité chrétienne, étaient prêts à se déchirer entre eux! Une chose est certaine, c'est que la philosophie du dix-huitième siècle voulait détruire le christianisme traditionnel, et l'esprit des philosophes inspirait la Révolution. En ce sens on peut dire qu'il y avait un élément religieux dans les longues guerres de la Révolution et de l'empire. A une certaine époque les législateurs républicains eurent l'ambition de remplacer le christianisme par une religion nouvelle. Napoléon mit fin à ces rêves, mais lui-même était ennemi juré de l'esprit ultramontain qui commençait à envahir le monde catholique : en s'emparant de Rome, en transplantant la papauté à Paris, il frisait le schisme. S'il l'avait emporté, Napoléon eût été pape bien plus que Pie VII. A ce point de vue, l'on peut dire avec un écrivain allemand qui a joué un grand rôle dans la réaction catholique, que la lutte de l'Europe contre la France était religieuse autant que politique. Dès lors la victoire devait profiter au christianisme traditionnel autant qu'à la royauté. La restauration des vieilles dynasties devint une restauration du vieux culte (3).

Quelle religion, grand Dieu! La restauration de 1814 est tout, sauf une renaissance religieuse. Suivons un instant le pape et les

(1) *Traité de la Sainte-Alliance*, du 26 septembre 1815.
(2) *Gieseler*, Kirchen Geschichte, t. V, pag. 9, ss.
(3) *F. Schlegel*, Philosophie der Geschichte (XVIIe et XVIIIe leçons). *Œuvres complètes*, t. XIV, pag. 204, ss., 234.

évêques au congrès de Vienne. Pie VII présenta un projet de restauration devant lequel pâlissaient tous les rêves des restaurateurs du passé. Il effaçait d'un trait de plume la Révolution et l'empire. En revanche il proposait de reconstituer le saint-empire romain ; autant valait ressusciter les morts ! Il va sans dire que le pape rétablissait tout le régime du moyen âge, les dîmes, les biens ecclésiastiques, les immunités du clergé, le tribunal de l'inquisition (1). On croirait un mauvais cauchemar, ou un acte de folie. Rien n'était plus sérieux. Ce qui le prouve, c'est que les mêmes propositions furent reproduites par les évêques d'Allemagne : c'était un mot d'ordre.

Les délégués de l'épiscopat allemand réclamèrent d'abord le rétablissement des principautés ecclésiastiques. On se demande ce que la souveraineté exercée par des évêques a de commun avec la religion. Est-ce que Jésus-Christ était venu fonder un empire de ce monde ? Le maître et ses disciples méprisaient les richesses et le pouvoir ; ils s'adressaient à l'âme et non à l'intérêt. Les restaurateurs du dix-neuvième siècle s'y prennent tout autrement : « Les hommes d'État, disent-ils, qui président aux destinées de l'Europe, sont certainement convaincus que jamais la religion n'a eu un plus grand besoin d'être munie de moyens nécessaires pour donner de la force à la doctrine divine de Jésus-Christ, pour ramener le siècle dégénéré à la foi (2). » L'Église allemande demandait encore la restitution des biens dont la Révolution et l'empire l'avaient dépouillée : « La piété renaîtra dans le cœur des peuples ; ils seront ramenés au sentiment de la vérité, de la justice et de l'équité ; et ainsi une nouvelle génération, pleine de force et de vertu, remplacera la génération actuelle (3). »

Voilà la restauration religieuse peinte par elle-même. Il lui faut des principautés, il lui faut des richesses. C'est quand les évêques gouverneront mal leurs malheureux sujets que ceux-ci reviendront à la religion ; c'est quand le clergé dissipera dans le

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'État*, 3e partie, pag. 173, ss.

(2) *Congrès de Vienne*, Recueil de pièces officielles relatives à cette assemblée, t. I, pag. 168.

(3) *Ibid.*, t. I, pag. 173.

luxe et la débauche le patrimoine des pauvres, que la piété refleurira. A qui s'adressaient ces singulières demandes? Les princes qui avaient vaincu Napoléon, étaient presque tous hérétiques ou schismatiques. Comment pouvaient-ils prêter la main à une restauration du catholicisme? Il est de toute évidence que pour eux la religion était non le but, mais le moyen. Les restaurateurs orthodoxes firent appel à l'intérêt des souverains non catholiques : « L'harmonie de princes justes et religieux avec la sainte Église, fera respecter et chérir aux peuples un gouvernement paternel, et le précepte de l'Évangile : « *Donnez à l'empereur ce qui est à l'empereur et à Dieu ce qui est à Dieu,* s'imprimera dans tous les cœurs. » A ces paroles doucereuses, les restaurateurs catholiques ajoutaient des menaces très significatives. Si la sainte Église est opprimée, les croyants seront ébranlés dans leur foi ou deviendront indifférents : « *L'influence de pareils sentiments sur le maintien de la tranquillité extérieure ne peut être douteuse* (1). » Ainsi Rome garantit l'obéissance des peuples, si les souverains font droit aux demandes de la sainte Église. Sinon!

Il n'y a rien de craintif et d'aveugle comme l'intérêt. Les princes catholiques, convaincus que la Révolution était l'œuvre de l'esprit d'indépendance qui avait agité le dix-huitième siècle, se repentaient d'avoir prêté l'oreille aux philosophes et d'avoir résisté au saint-père : ils favorisèrent la restauration catholique, même aux dépens de leur souveraineté. Leur aveuglement se comprend; mais que dire des princes réformés et schismatiques? Chose singulière! c'est à eux que Pie VII s'adressa de préférence pour obtenir la restitution complète du patrimoine de saint Pierre; et il trouva un accueil si favorable, qu'il réunit un consistoire pour épancher sa reconnaissance dans le sein des cardinaux. Le pape portant aux nues l'empereur Alexandre, pape grec, le roi de Prusse, pape luthérien et le roi d'Angleterre, pape anglican : voilà une image des sentiments qui animaient les restaurateurs (2). C'est de la fraternité évangélique, dira-t-on. Non, c'est l'indifférence qui fait de la religion un instrument de contre-révolution. Car c'est à cela qu'aboutit la restauration du catholi-

(1) *Congrès de Vienne*, t. I, pag. 173, 174.
(2) *Ranke*, Fürsten und Völker von Süd Europa, t. IV, pag. 231, ss.

cisme. Elle eut pour interprète un publiciste qui acquit une grande autorité dans le monde politique. Pourquoi Louis de Haller se convertit-il à la religion de Rome? quelle est la doctrine qu'il enseigna dans la *restauration des sciences politiques?* La liberté protestante l'effrayait; il lui fallait l'absolutisme dans l'Église comme dans l'État. Que l'on se rappelle ce qu'était le vieux régime, en Suisse, en Allemagne, en France : partout le privilége, une royauté pourrie, une aristocratie décrépite, le peuple foulé et exploité, l'intelligence enchaînée. Rétablir cette œuvre d'iniquité, cela s'appela restaurer la religion du Christ!

Le 7 août 1814, le pape rétablit solennellement l'ordre des Jésuites. Est-ce que les révérends pères sont par hasard les missionnaires de l'Évangile? Ils se disent par excellence les disciples du Christ; mais jamais nom ne fut plus mensonger. Peut-être faudrait-il dire que ce mensonge est le symbole de l'institution. Tout est un moyen pour les jésuites, un instrument : le but c'est la domination du catholicisme et leur propre domination. Peut-il être question de religion, alors qu'elle est ravalée au rang d'un calcul politique? La Compagnie de Jésus fut fondée pour combattre le protestantisme, c'est à dire le premier éveil de la libre pensée. Pie VII la rétablit pour reprendre la lutte contre l'esprit de liberté. Voilà pourquoi les princes qui avaient forcé la main au pape pour abolir les jésuites, applaudirent à leur rétablissement. Par contre, les peuples les prirent en aversion. Quand le despotisme l'emporte, les révérends pères triomphent; là où la liberté s'éveille, le premier acte des peuples affranchis est de chasser les jésuites. Complices de Ferdinand et de don Miguel, ils s'élèvent et tombent avec eux. Rome, libre un instant, se hâte d'expulser cet ordre funeste; l'Italie affranchie n'en veut plus. Noire ingratitude, dira-t-on. Oui, car ce sont les élèves qui chassent leurs maîtres. Reste à savoir si cela témoigne contre les élèves ou contre les maîtres.

III

Quand on connaît les instruments de la réaction religieuse, on connaît l'œuvre. Les écrivains catholiques aiment à embellir ce mouvement; ils n'ont garde de parler du caractère politique qui le distingue. Que dis-je? ils nient que l'Église ait jamais été l'en-

nemie de la liberté. Voyons les réactionnaires à l'œuvre dans le pays qui a pris l'initiative des révolutions. A peine les Bourbons sont-ils remontés sur le trône de leurs ancêtres que le clergé s'agite; c'est sous son influence ténébreuse que la restauration s'engage dans la voie funeste qui conduit à une nouvelle catastrophe. Le 7 juin 1814, trois jours après la promulgation de la Charte, parut la fameuse ordonnance sur l'observation forcée des dimanches et des jours de fête : il fallait être catholique, sous peine d'amende! Les non-catholiques mêmes furent obligés de manifester des sentiments orthodoxes en tapissant leurs maisons sur le passage du saint Sacrement; singulière marque de religion que de faire acte de superstition ou d'idolâtrie (1)! Que dire de la reconstitution du patrimoine de l'Église? Des hommes religieux, engagés dans la réaction politique, rappelèrent les enseignements de l'histoire : les prêtres, disaient-ils, sont hommes, il ne faut point les exposer à la tentation des richesses. Que répondirent les défenseurs du clergé? « Nos pères n'accusaient point la religion des torts de ses ministres, pas plus qu'ils n'imputaient à la royauté les fautes des rois. Il était réservé à la philosophie moderne de rétrécir la pensée en voyant toujours l'homme et jamais la société (2). » Ces paroles sont d'un restaurateur fameux, de Bonald. N'est-ce pas vicier l'essence même de la religion? Est-ce que Jésus-Christ s'adressait à la société ou aux individus? Est-ce la société qui doit faire son salut ou est-ce l'homme? et si les individus se corrompent et se perdent, la société s'en trouvera-t-elle plus pure et plus forte?

Les prétentions de l'Église tendaient à absorber l'État et sa puissance souveraine. Une loi de la Révolution lui avait enlevé la rédaction des actes de l'état civil. On proposa de la lui rendre; c'était, disait-on, un excellent moyen de rétablir l'influence du clergé et d'épurer les mœurs. Épurer les mœurs, en dépouillant l'État au profit de l'Église! L'instruction tenait à cœur au clergé, bien plus que l'état civil. Non pas qu'il s'intéressât au progrès des lumières. Il avait eu jadis le monopole de l'enseignement, et il

(1) *Louis de Viel Castel*, Histoire de la Restauration, t. I, pag. 485-487.

(2) Paroles de *Bonald*. (Histoire de la Restauration, par *Viel Castel*, tome. IV, pag. 489-493.)

s'en était servi pour ne pas enseigner. C'était bien ainsi qu'il entendait restaurer l'instruction. Chose remarquable! Un des crimes de l'Université, aux yeux des réactionnaires catholiques, c'était le patriotisme qu'elle nourrissait dans la jeunesse. Les élèves des lycées avaient pris part à la défense de Paris contre l'étranger : crime inexpiable pour des hommes qui ne connaissent point d'autre patrie que Rome (1) !

Nous ne poursuivrons pas l'histoire de la restauration religieuse en France. On sait à quoi elle aboutit. Ce furent les excès du parti prêtre qui amenèrent une seconde révolution. Les jésuites jouèrent un grand rôle dans les ténébreuses intrigues que l'on appelait la congrégation. On les a niées. Nous opposerons à ces dénégations le témoignage d'un contemporain illustre. Lamennais écrit, à la veille de la Révolution de juillet : « Ce qu'il y a de plus déplorable, ce sont les basses extravagances du clergé; si la religion se perd en France, c'est lui, lui seul qui l'aura perdue. Vous ne vous faites pas d'idée, même par les mandements de messeigneurs, de l'idiotisme de la gent dévote. Je suis bien obligé de dire que les jésuites jouent là-dedans le rôle principal; ils sont devenus les grenadiers de la folie. *S'ils avaient envie d'abolir le catholicisme en France, ils ne s'y prendraient pas mieux* (2). » Cette lettre est du 25 juin 1830.

A entendre les apologistes de l'Église, elle ne songe pas à restaurer les abus d'un autre âge; elle ne demande que la liberté. Oui, là où elle ne peut pas avoir la domination ouverte, elle cherche à la conquérir sous le beau nom de liberté. Mais quand elle a le pouvoir, elle jette le masque, et la liberté devient tyrannie intellectuelle. Nous le voyons en Belgique. En 1814, les évêques réclamèrent le retour au vieux régime, le rétablissement de la puissance ecclésiastique, les priviléges et immunités du clergé, y compris les dîmes; ils repoussèrent la liberté des cultes, même purement civile, comme une atteinte à la liberté de l'Église. Tels sont les vrais sentiments du catholicisme. En 1814, l'épiscopat belge, fort de l'influence qu'il exerçait sur des populations dont il avait cultivé l'ignorance et le fanatisme, disait tout haut ce qu'il

(1) *Louis de Viel Castel*, Histoire de la Restauration, t. IV, pag. 484-485.
(2) Lettre à la comtesse de Senfft. (Correspondance de *Lamennais*, t. II, ag. 143.)

pensait. En 1830, la scène changea. Il fallait compter avec l'opinion libérale, qui avait fait la révolution. Le parti catholique ne parla que de liberté, mais il comptait bien, à l'ombre de cette liberté, exercer l'empire.

Revenons à la France. Est-ce que le retour au bon vieux temps, où l'Église catholique dominait sur les consciences, était au moins un retour à la foi? En apparence oui. Les journaux de la réaction se plaisaient à raconter que des régiments entiers, élevés dans l'incrédulité de la Révolution, avaient été touchés subitement de la grâce, et conduits à l'autel par leurs officiers. Il pleuvait des conversions. On imagina d'envoyer des missionnaires par toute la France; ils eurent des succès merveilleux sur les femmes, et sur les personnes nerveuses, par la violence de leurs discours; mais quand l'ébranlement nerveux cessait, la religion s'en allait aussi. Les missionnaires, dit un historien très modéré, étaient plus propres à agir sur des sauvages, que sur les fils de Voltaire et de Rousseau. Incultes et ignorants, ils ne devaient l'ardeur de leur foi qu'à leur grossière ignorance (1).

L'ignorance et le fanatisme qui l'accompagne sont encore ce qu'il y a de plus beau dans la réaction catholique. En France la restauration politique amena à sa suite une restauration religieuse. L'alliance de la religion et de la royauté était une des maximes de l'ancien régime si cher aux Bourbons. Quand la foule des ambitieux vit les princes fréquenter les temples, ils s'y donnèrent rendez-vous. L'hypocrisie est la lèpre des époques de réaction. Comptera-t-on parmi les hommes que la grâce a touchés, ces misérables, incrédules de la veille, catholiques aujourd'hui, demain athées, ou mahométans s'il le fallait (2)?

IV

Un écrivain politique, homme de foi, le comte de Montalembert, célèbre les miracles produits par la réaction religieuse : les progrès accomplis dans l'ordre intellectuel, dans l'art, dans l'histoire, sous l'inspiration du catholicisme. Il célèbre surtout la vie inté-

(1) *Viel Castel*, Histoire de la Restauration, t. IV, pag. 474-477; t. VI, pag. 410.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. IV, pag. 472, ss.

rieure renouvelée : « Que les pasteurs de tout ordre, s'écrie-t-il, nous disent s'il n'est pas vrai que depuis vingt ans, le progrès spirituel est incontestable, surtout dans la jeunesse et dans la jeunesse instruite, dans ces classes aisées et éclairées qui fournissaient avec une impitoyable régularité autrefois à l'incrédulité un recrutement assuré (1). » Il y aurait bien des réserves à faire contre cet enthousiasme. C'est la jeunesse qui doit témoigner pour la renaissance religieuse! Et comment la jeunesse est-elle amenée à la religion? On s'empare des enfants du jour où ils sortent du sein de leur mère, on les élève dans les pratiques d'un culte qu'ils ne peuvent pas comprendre, on empoisonne leur intelligence, en leur communiquant une science viciée, puis quand on est parvenu à les bien aveugler, on triomphe de leur foi aveugle! Nous ne nions pas qu'il y ait des âmes convaincues, dévouées, généreuses, dans ce mouvement; nous le croyons volontiers et nous sommes heureux de le croire; car nous préférons la foi quoique aveugle à l'hypocrisie. Mais la masse de ceux qui remplissent les églises, sont-ils animés de ces sentiments?

Un homme dont personne ne met en doute la foi sincère, M. de Broglie, avoue que la Révolution de 48 a été le plus efficace des prédicateurs de la réaction religieuse. Il représente cette influence à travers un prisme poétique : « En un clin d'œil, dans ce jour de terrible mémoire, toute une société s'abîma, comme au son d'une trompette lugubre. Toutes les existences brillantes ou modestes qui se croyaient assurées, sentaient trembler sous leurs pas le roc qui les portait. En même temps des hommes jusque-là résignés aux labeurs d'une condition pénible se sentaient dévorés du feu de convoitises inconnues. Tout ce qui était élevé, s'apprêtait à tomber, tout ce qui souffre prétendait à jouir; c'était un cri général d'angoisse et de cupidité; c'était une mêlée de surprise, de terreur et d'espérance. L'âme humaine est ainsi faite, que la crainte et l'espoir sont deux sentiments religieux de leur nature, dont la prière est l'expression involontaire. Quand les hommes s'effraient ou se promettent beaucoup de l'avenir, leur pensée se tourne naturellement vers le maître souverain, de qui l'avenir dépend et qui en a seul le secret. C'est ainsi que l'on vit, après

(1) *Montalembert*, des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle, § 2.

les jours terribles de 1848, ceux qu'épouvantaient comme ceux qu'exaltaient les destinées nouvelles et mystérieuses de notre patrie, se presser ensemble au pied des autels, les uns pour demander grâce du châtiment qui les menaçait, les autres pour associer les bénédictions religieuses au triomphe prématuré de leurs chimériques espérances (1). »

Voilà la poésie de la réaction religieuse qui suivit le cataclysme de 48. Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur les sentiments chrétiens qui animaient la démocratie socialiste. Oui, si le christianisme avait voulu se faire le complice de ses coupables rêveries, elle aurait adoré le Christ. Faut-il ajouter que le spiritualisme, que Jésus-Christ prêcha il y a deux mille ans, n'a rien de commun avec les aspirations matérielles du socialisme? C'est donc singulièrement embellir les faits que de travestir en disciples du Christ des hommes qui sont en tout hostiles à la prédication évangélique. Nous avons entendu un des organes les plus modérés de cette démocratie prononcer des paroles sinistres contre le christianisme : Il fallait, dit M. Quinet, le détruire par la force, et l'étouffer au besoin dans la boue (2). Telles sont les sympathies des démocrates pour le christianisme !

Laissons les démocrates de côté; s'ils reviennent jamais à de meilleurs sentiments, ce n'est pas au catholicisme qu'ils se rallieront. Restent ceux auxquels la Révolution de février fit peur. Albert de Broglie a raison de dire que cette Révolution ne ressemblait à aucun autre événement de l'histoire. Qu'étaient-ce que les hommes de 89, qu'étaient-ce que les rouges de 93, en comparaison des socialistes de 48? Les premiers n'en voulaient qu'aux rois; les autres s'en prenaient aux propriétés. Or, dans notre temps de réaction religieuse, la foi qui émeut le plus les âmes, c'est la foi aux écus. Quand les hommes virent leurs propriétés menacées, ils se hâtèrent de rentrer dans le sein de l'Église comme dans un dernier abri. L'Église elle-même, cette bonne mère, leur prêcha ce nouvel évangile. Elle n'eut pas honte de faire appel à l'intérêt des riches pour les convertir par la crainte que leur inspiraient

(1) *Albert de Broglie*, des Caractères de la polémique religieuse actuelle. (*Le Correspondant*, t. XXXVII (1856), pag. 489, s.)

(2) *Quinet*, Introduction des Œuvres de Marnix.

les communistes (1)! Et les réactionnaires d'applaudir, en voyant les temples remplis de ces adorateurs de Plutus! Aveugles, conducteurs d'aveugles! N'avez-vous jamais ouvert les livres que vous appelez la parole de Dieu? Quand Jésus-Christ parle aux heureux de ce monde, leur dit-il : Suivez-moi et vous conserverez votre fortune? Il crie : Malheur aux riches; il leur dit qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. En effet, à s'en tenir aux paroles de l'Évangile, pas un de nos catholiques ne trouverait place dans le royaume du Christ. Où sont ceux qui vendent leurs biens pour les distribuer aux pauvres? On les voit spéculer, agioter, pour la plus grande gloire de Dieu. Si le Christ pouvait revivre, il crierait à ceux qui osent se dire ses disciples : « Malheur à vous! D'une religion de pauvreté vous faites une religion de jouissance! L'abnégation en vos mains se change en égoïsme. On ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Votre Dieu, c'est Mammon. Il n'y a pas place pour vous dans mon royaume. »

Nous voilà arrivés au beau milieu de la réaction religieuse. Le spectacle est admirable! Tout le monde est converti, à commencer par les rois et les empereurs. « Tous les pouvoirs qui se succèdent, dit le comte de Montalembert, invoquent l'appui de l'Église et ses sympathies; tous lui témoignent tour à tour leur respect, leur confiance, leur humble dévoûment; tous se disputent l'honneur de proclamer son indispensable influence. » C'est le dernier venu qui est le plus religieux, à en croire « les éloquentes protestations de dévoûment à l'Église qu'il a si souvent renouvelées depuis sa candidature à la dignité suprême (2). » Nous laissons aux jésuites de Rome, rédacteurs de la *Civilta Cattolica*, le soin de commenter ce beau texte. « Quelle est la cause des révolutions qui bouleversent le monde? C'est que les sociétés ont renié la révélation et qu'elles ont dédaigné l'autorité de l'Église. Comment rétablir l'ordre et la paix, sinon en rentrant dans le sein de l'Église (3)? » Ce langage est moins poétique, mais il est clair et net. La réaction religieuse se confond avec la réaction politique. L'Église met à profit la peur

(1) Voyez les témoignages, dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 3e partie.
(2) *Montalembert*, des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle, § 1.
(3) *Civilta cattolica*, 4e série, t. IV, pag. 643.

qu'inspirent les révolutions pour rétablir son autorité. Qu'on appelle ce retour au vieux régime, réaction, nous le voulons bien. Mais qu'on ne prostitue pas le saint nom du christianisme, en l'accolant aux calculs d'une politique intéressée! que l'on ne change point l'or pur en un vil plomb!

V

La réaction protestante a suivi les mêmes phases que la réaction catholique. Ce sont les grandes catastrophes de l'empire qui lui donnèrent la première impulsion. Ainsi dans son principe même, elle fut politique, plutôt que religieuse. L'abaissement de la patrie allemande, les événements miraculeux qui amenèrent la chute d'un homme de guerre, grand parmi les grands, le dévoûment héroïque de la nation qui affrontait la mort avec la joie du martyr, l'exaltation de l'esprit de liberté et de nationalité, telles sont les causes auxquelles les écrivains protestants attribuent la renaissance religieuse (1). Ils disent que cet élan de tout un peuple qui veut reconquérir son indépendance est de la religion. Cela est vrai, au point de vue du christianisme nouveau, libéral, mais cela n'est certes pas vrai au point vue de l'orthodoxie catholique ou réformée. A entendre les réactionnaires, le dogme et l'Église constituent toute la religion; or les martyrs de 1813 ne moururent certes pas pour confesser la Trinité, et moins encore pour rétablir la domination du clergé. Le mouvement fut politique dans son essence; et tel est aussi le caractère de la réaction qui suivit la chute de Napoléon.

On sait que pour vaincre l'invincible, les souverains coalisés durent mettre sur leurs drapeaux ces mêmes principes de 89, contre lesquels ils s'étaient coalisés en 92. Après la victoire, ils oublièrent bien vite leurs promesses; les sentiments libéraux qu'ils avaient affectés pendant la lutte firent place au despotisme le plus inintelligent. La haine que la nation avait vouée à la France et aux idées françaises, favorisa ce retour au vieux régime. Pour échapper à la Révolution, on recula jusqu'au moyen âge.

(1) *Schwarz*, Zur Geschichte der neuesten Theologie, pag. 59, ss.

Cette réaction aveugle vers le passé se manifesta également dans le domaine religieux. De même que la royauté exploita le mouvement des esprits, dans son intérêt, de même l'Église en profita pour remettre en honneur le vieux dogme, et elle n'eut garde d'oublier son autorité divine.

On le voit : c'est l'élément politique qui dominait l'élément religieux, tandis que si la réaction religieuse avait été réellement une renaissance de la foi, elle aurait dû inspirer la politique. Même spectacle après 48. En Allemagne plus encore qu'en France, les insurrections subites qui renversèrent les plus vieux trônes, ressemblaient à un tremblement de terre : on aurait dit que le sol allait s'écrouler sous les pas des hommes épouvantés. La Révolution échoua complétement. De là d'amères déceptions. Les uns désespérèrent de l'avenir qu'ils s'étaient peint sous des couleurs trop séduisantes. Chez d'autres, ceux qui avaient manqué de perdre le pouvoir et leurs biens, il y eut un sentiment d'épouvante qui les disposa à se jeter dans tous les excès d'une aveugle réaction. La réaction politique fut aussi une réaction religieuse. Les démocrates allemands répudièrent le christianisme, en le rendant responsable de la servitude sous laquelle le monde avait gémi si longtemps : c'était, disaient-ils, une religion de l'autre monde qui dégradait les âmes, et les préparait à l'esclavage. Il fallait aux hommes une religion de ce monde-ci qui acceptât et sanctifiât toutes leurs aspirations. Il y avait du vrai dans les reproches faits au christianisme traditionnel; mais il y avait aussi un grave écueil, c'est que la prétendue religion de ce monde-ci ne devînt le culte de la matière et ne légitimât les plus viles passions. L'Allemagne n'échappa pas à ce danger. Par haine du matérialisme, les esprits auxquels la vie spirituelle est chère, se rejetèrent dans la religion du passé. Ainsi la réaction politique donnait partout la main à la réaction religieuse. Pour mieux dire, la politique dominait la religion (1).

(1) *Gieseler*, Kirchen Geschichte, t. V, pag. 274, ss. — *Baur*, Kirchen Geschichte des XIX^ten Jahrhunderts, pag. 505. — *Schwarz*, Zur Geschichte der neuesten Theologie, pag. 222, ss.

§ 3. Les résultats

I

La *Civilta cattolica*, organe officiel de la réaction catholique, constate avec bonheur, en commençant sa troisième série (1), que le gallicanisme est presque entièrement détruit en France. En toute occasion, disent les révérends pères, l'épiscopat prend l'avis de Rome, et quand Rome a parlé, la cause est décidée; les évêques ont accepté la liturgie romaine, les prêtres lisent le bréviaire romain; ils portent même l'habit romain! En Allemagne, la *Civilta* ne trouve pas moins de sujet de se féliciter. Le concordat autrichien a mis fin au joséphisme, cette politique impie qui prétendait subordonner l'Église à l'État; l'union entre le sacerdoce et l'empire est rétablie, et n'est-ce point cette union qui a fait la fortune de la maison d'Autriche? Dans le grand-duché de Bade, grâce à l'héroïque résistance de l'archevêque de Fribourg, un prince protestant est obligé de négocier avec Rome. On peut espérer que le concordat autrichien deviendra le droit commun, c'est à dire que dans toute l'Allemagne l'Église dominera sur l'État. La *Civilta* voyait partout des succès, partout des victoires : la guerre d'Orient n'allait-elle pas abattre la puissance du czar, et humilier par conséquent l'Église grecque dont il est le pape? C'était un nouveau triomphe que Dieu préparait à l'Église, sa sainte épouse (2).

Si la réaction religieuse se confondait avec la victoire de l'ultramontanisme dans le sein de l'Église, les révérends pères auraient quelque raison de triompher. On peut dire avec la *Civilta*, qu'il n'y a plus d'Églises nationales. Encore y a-t-il des réserves à faire. Si en France l'épiscopat est ultramontain, cela est dû non seulement à la réaction religieuse qui suivit la révolution de 89, les circonstances politiques y ont aussi grandement contribué. Sous le premier empire, l'Église française, bien qu'elle renfermât déjà des semences d'ultramontanisme, se trouvait encore dans la

(1) 1856.
(2) *Civilta cattolica*, 3e série, t. I, pag. 9, ss.

main de l'empereur. La restauration, quoique favorable au catholicisme, était gallicane, par tradition de l'ancien régime. Après la Révolution de juillet, le gouvernement, soit faiblesse, soit calcul, ménagea Rome, et il fit la cour au catholicisme. Toutefois il résista aux empiétements de l'épiscopat, et il ne se laissa pas entraîner par les cris de liberté qui partaient d'un camp où la liberté n'a jamais été qu'un masque. Le gallicanisme subsista donc dans l'ordre légal. Aujourd'hui encore, la célèbre déclaration de 1682 est une loi fondamentale de la France. Il est vrai que le second empire a été salué par les catholiques ultramontains comme une restauration religieuse ; mais si le neveu du grand empereur flatte les évêques, et défend le pape contre les Italiens, est-ce conviction ou est-ce politique? Il n'y a que les simples d'esprit qui croient au triomphe de l'ultramontanisme en France.

L'ultramontanisme règne en Belgique. C'est le résultat de la liberté illimitée que la constitution reconnaît à l'Église. Mais les constitutions ne sont pas éternelles ; déjà les Belges s'aperçoivent que la liberté de l'Église veut dire la servitude de l'État et l'abrutissement intellectuel de la nation. En Allemagne, l'Autriche a déserté les traditions de Joseph II. Toutefois la *Civilta cattolica* s'est trop hâtée de prophétiser que le concordat ferait la fortune de la maison impériale. Les jésuites ont fait leur prédiction en 1856. Et en 1859, l'Autriche était vaincue à Solférino, obligée de renoncer à sa domination sur l'Italie ; au moment où nous écrivons (1), elle est anéantie après une campagne de quelques jours, au point qu'elle offre de céder volontairement ce qui lui reste de ses possessions italiennes. Qu'en diront les révérends pères? La prospérité que le concordat a procurée à la maison d'Autriche ne tentera pas les autres princes. Que dis-je? Les Autrichiens eux-mêmes sentent que le concordat leur a porté malheur ; ils le répudient, et l'empereur, entraîné par l'opinion publique, laisse là le concordat, et reprend les traditions de Joseph II.

Que dire du triomphe de l'Église que la *Civilta cattolica* voit dans la guerre d'Orient? C'est comme une ironie du sort. De la guerre d'Orient date le rôle politique du Piémont, et par suite la renaissance de l'Italie. Or, telle est la position fatale de la papauté qu'elle

(1) Juillet 1866.

décline et déchoit à mesure que l'unité italienne s'étend et se consolide. Décidément les ultramontains sont mauvais prophètes. Ils croyaient déjà à la conversion de l'Allemagne protestante, quand le grand-duc de Bade signa le concordat par lequel il abdiquait sa souveraineté aux pieds du pape. Et voilà que ce concordat est devenu le principe d'un mouvement qui portera malheur à Rome. Ce même grand-duc, dont la *Civilta* célébrait trop tôt les sentiments catholiques, a inauguré un système nouveau dans les rapports de l'Église et de l'État. Tout en laissant une grande liberté au catholicisme, il le place sous le régime du droit commun, et maintient la souveraineté de l'État sur l'Église romaine aussi bien que sur les autres Églises. C'est au fond l'empire qui appartient à la loi sur toutes les associations, religieuses ou autres, c'est à dire la subordination de l'Église à l'État, dans toutes les questions où la souveraineté civile est engagée. Ainsi le triomphe apparent de l'ultramontanisme est devenu le premier pas vers sa ruine!

II

L'ultramontanisme n'est que l'une des faces de la réaction religieuse. Que dans le sein de l'Église les dissidences cessent, qu'il n'y ait plus de gallicans, que les princes consentent momentanément à plier devant les papes, cela est sans doute un signe de l'ascendant que la papauté exerce encore au dix-neuvième siècle. Mais de là au triomphe du catholicisme il y a loin. Le pape qui a vu les évêques gallicans à ses pieds, le pape qui a signé le concordat avec l'Autriche, le pape qui a osé promulguer un nouveau dogme, ce même pape remplit le monde catholique de ses lamentations. Dès sa première encyclique, Pie IX parle « de la *guerre acharnée* que l'on fait, dans le triste siècle où nous vivons, *à la religion catholique.* » Quels sont les hommes qui déclarent la guerre à la sainte Église? Ce sont les francs-maçons : « Unis entre eux par une association impie, ils tirent des ténèbres toutes sortes d'opinions monstrueuses, puis ils cherchent à les propager dans le public. » Le pape dit qu'il est *saisi d'horreur* et accablé de la *douleur la plus cruelle*, en pensant à tant d'erreurs, à tant de piéges et de machinations, au moyen desquels ces ennemis de la

vérité et de la lumière s'efforcent d'étouffer dans les âmes tout zèle pour la piété, de saper la religion catholique et la société civile, de les détruire jusqu'aux fondements. « Les adversaires acharnés du nom chrétien, ouvrant avec une audace inouïe leur bouche pour blasphémer Dieu, ne rougissent pas d'enseigner publiquement que les saints mystères de notre religion sont des fables et des inventions humaines, que la doctrine catholique est contraire au bien de la société; ils ne craignent pas de renier Dieu même et son Christ (1). »

Les lamentations du pape n'ont point cessé malgré les victoires apparentes de l'Église; loin de là, la lutte est devenue une guerre à mort, au point que Pie IX a fini par condamner la civilisation moderne tout entière. Qu'est-ce donc que les feux de joie qu'allument les partisans de l'Église pour célébrer le triomphe du catholicisme? Ils ressemblent aux lueurs sinistres d'un bûcher sur lequel l'Église elle-même serait attachée. On dira que nous exagérons. Eh bien, les écrivains catholiques, ceux-là mêmes qui sont engagés dans le mouvement ultramontain, vont nous dire à quoi a abouti la réaction religieuse.

Pie IX parle d'une *guerre à mort* que les ennemis du Christ auraient déclarée à l'Église. Hélas! le pape pourrait se féliciter, si la lutte était aussi ardente. Le mal est plus profond. Lamennais le signala en jetant un cri de détresse à la vue de l'indifférence religieuse qui règne dans le monde chrétien. L'illustre écrivain combattait avec héroïsme la maladie qu'il déplorait avec son entraînante éloquence; mais il sentait que l'ennemi était plus fort que lui. Nous avons une lettre remarquable qu'il écrivit au comte de Maistre. C'était en 1821, au moment où le catholicisme semblait tout-puissant en France, grâce à la protection de l'antique famille des Bourbons. De Maistre, né prophète, voyait l'avenir à travers le prisme de ses illusions : « Je désirerais de tout mon cœur, dit Lamennais, partager vos espérances; mais je vous avoue que ma faible vue ne saurait apercevoir, dans le monde qui se dissout, le germe d'une restauration complète et durable. *Je cherche vainement à concevoir par quel moyen le genre humain pour-*

(1) Lettre encyclique de Pie IX, du 9 novembre 1846. (*Journal historique et littéraire*, t. XIII, pag. 441.)

rait guérir de la maladie dont il est atteint. Puissé-je me tromper! mais je la crois mortelle. Remonter du fond de l'erreur au sommet de la vérité, malgré les passions, malgré la science, malgré l'imprimerie, cela me paraît contraire à tout ce que nous connaissons des lois qui régissent le monde moral. Le dirai-je? il me semble que tout se prépare pour la grande et dernière catastrophe (1)... »

Quel est cet ennemi que Lamennais désespère de vaincre? Dans sa correspondance avec le père Ventura, il revient souvent sur l'état religieux de la France; et n'oublions pas que la France est la fille aînée de l'Église. Lamennais dit que l'on peut distinguer trois classes d'hommes. Il y a d'abord les nombreux disciples de la philosophie du dernier siècle. Il va sans dire qu'ils haïssent profondément le christianisme et toute religion : « Ils travaillent avec ardeur à détruire tout principe de foi sur la terre et à réaliser un ordre de choses dans lequel chaque homme n'aurait d'autre règle que sa raison propre et ses intérêts. » Il y a ensuite une classe qui augmente tous les jours. Elle comprend ceux qui sont persuadés que la religion est un des éléments de la nature humaine; mais ils ne veulent plus du christianisme, parce qu'ils le regardent comme un système transitoire; utile autrefois, et aujourd'hui un obstacle au bonheur des peuples et aux progrès de la société; ils attendent une religion nouvelle qui, fondée sur des bases plus larges et en harmonie avec les développements de l'humanité, la ramènera à son unité première. Il y a une troisième classe, celle des indifférents, peu soucieux de ce qui sera, sans haine et sans amour pour tout ce qui ne se rapporte pas immédiatement à eux-mêmes, ils vivent dans l'athéisme pratique, sans songer à rien qu'à leurs plaisirs et à leurs intérêts présents.

Ces trois classes, continue Lamennais, forment l'immense majorité de tout ce qui n'est pas peuple. C'est dire que les classes supérieures sont hostiles au christianisme ou indifférentes. Restent les masses. Lamennais avoue qu'elles sont restées catholiques. Mais quelle religion que ce catholicisme! Chrétiens d'habitude, sans lumières, sans mouvement, sans zèle, sans véritable vie spirituelle. Lamennais les compare aux populations dispersées

(1) Lettre du 2 janvier 1821. (Lettres et opuscules inédits du comte *De Maistre*, t. I, pag. 384.)

dans les campagnes, qui restèrent païennes pendant les premiers siècles du christianisme. La comparaison est caractéristique. Hommes simples, et attachés par l'effet de l'éducation à leur ancien culte, à leurs anciennes croyances, ils sont les derniers qu'atteigne le mouvement qui s'opère dans les régions plus hautes de la société. Ainsi le catholicisme n'a pour lui qu'une tourbe ignorante et inculte! « *A peu près tout ce qui sait et pense, a renoncé ouvertement au christianisme, ou n'est chrétien que de nom* (1). »

III

Comment, avec de pareils éléments, pourrait-il y avoir une renaissance catholique? La réaction continue, il est vrai; les églises se remplissent et les communions sont innombrables. Mais en France il faut toujours se demander jusqu'à quand cela durera. Lorsqu'en 93 on dépouillait les temples et que l'on conduisait les saints à la monnaie, on pouvait croire que c'en était fait de la vieille religion comme du vieux régime. Cependant au moment même où des prêtres venaient étaler leur apostasie devant la Convention nationale, la réaction catholique commençait. Tout se fait en France par engouement, disons le mot, par mode. On considère comme de bon ton de penser ce que pense tout le monde, et comme un manque de goût de se singulariser par des idées personnelles. Aujourd'hui, le vent n'est pas à la libre pensée, on va à la messe; demain la tempête emportera le frêle édifice qu'un semblant de foi a élevé, et comme la nation agit toujours par bonds et par sauts, elle pourrait bien passer d'une dévotion superstitieuse à un grossier matérialisme. Le passage ne serait pas même aussi subit qu'il en a l'air, car en dépit de l'Immaculée Conception et du miracle de la Salette, les œuvres témoignent de l'amour de la matière bien plus que de la foi évangélique!

Nous ne faisons que répéter ce que disent les hommes les plus

(1) Lettre de Lamennais au père Ventura, du 30 novembre 1832. (*Correspondance de Lamennais*, t. II, pag. 254.)

sérieux de la réaction catholique. En 1843 une Revue fut fondée dans l'intérêt du mouvement religieux. Le programme du *Correspondant*, tracé par M. de Champagny, constate que le monde intellectuel abandonne la philosophie du dix-huitième siècle, mais que cela n'empêche point les doctrines des philosophes de rester populaires. On est effrayé en lisant les paroles que nous allons transcrire : « Le peuple sait, croit, lit maintenant, et on peut ajouter, il pratique ce que savaient, ce que lisaient, ce que pratiquaient en 1773 les courtisans de madame Du Barry ». La négation et le sophisme ont envahi les classes inférieures; ont-ils même accompli tous leurs ravages? « Je tremble de répondre, » dit l'écrivain catholique. M. de Champagny est-il bien sûr que les classes supérieures sont plus religieuses? Le portrait qu'il trace des indifférents convient aux heureux de ce monde beaucoup plus qu'aux classes déshéritées : « Voyez, disent-ils, nous ne sommes pas ennemis, nous sommes indifférents; nous ne nions pas la Divinité ni la religion, nous n'y pensons pas. Nous mangeons et nous buvons, nous allons à nos affaires et nous ne pensons pas au reste. Nous ne sommes pas athées, mais gastronomes. »

N'est-ce point là un excès d'incrédulité qui ne laisse aucune espérance? Comment y aurait-il renaissance, là où il y a déjà pourriture? C'est la sinistre prophétie de Bossuet qui se réalise : il prédit un temps « où les libertins eux-mêmes et les esprits forts seraient décrédités, non par aucune horreur de leurs sentiments, mais parce qu'on tiendrait tout dans l'indifférence, excepté les plaisirs et les affaires ». Cette indifférence, cette préoccupation des intérêts matériels, cachent au fond l'apostasie de la société. Le christianisme, dit le *Correspondant*, demeure comme exilé de toutes les affaires sociales, et les individus s'en passent également : « Un grand nombre d'hommes vit, a une famille, élève des enfants, sans une pensée pour Dieu, sans une notion chrétienne, du moins avouée. Il y a un monde qui chaque jour mène une vie plus absolument matérielle, chaque jour diminue la part de Dieu dans le gouvernement des choses humaines, chaque jour affiche plus crûment dans ses écrits, dans ses fêtes, daus ses mœurs, la négation et le mépris du bien. Le bon ton du dix-huitième siècle était la discussion hardie, railleuse, impertinente contre Dieu et contre la foi. Le bon ton de notre siècle, au lieu de raisonner

contre Dieu, témoigne seulement par sa vie qu'il sait s'en passer (1), »

Ces paroles furent écrites quelques années avant la Révolution de février. La peur du socialisme eut-elle la puissance de convertir les âmes de boue pour qui le salut consiste à sauver leurs écus? En 1856, M. de Broglie écrit que « l'esprit public a passé d'un retour rapide vers les idées religieuses à un éloignement déjà visible. » Il demande pourquoi le vent a changé. M. de Broglie répond que les hommages que la religion reçut étaient très intéressés. Ils ressemblaient aux vœux que les marins font au fort de la tempête : le danger est-il passé, ils se moquent du saint qu'ils viennent d'implorer. On ne peut pas dire que le danger social soit passé, mais il s'est éloigné. L'ordre s'est un peu raffermi. Il n'en a pas fallu davantage pour rassurer les intérêts matériels, de leur nature aussi aveugles que timides. La soif de vivre et de gagner s'est rallumée dans toutes les âmes, comme en proportion de la peur qu'elles avaient éprouvée de mourir et de perdre. Redoutant moins de l'avenir et du ciel, elles n'ont plus pensé qu'à jouir du présent et de la terre (2).

On invoque la littérature périodique comme témoignage de l'esprit qui règne dans la société. Reste à savoir ce que dépose ce témoin. Écoutons la réponse d'un écrivain dont la parole n'est pas, comme la nôtre, suspecte d'irréligion. Il y a une chose qui frappe les yeux, dit M. de Broglie : « La polémique religieuse a succédé à la politique; le goût de disputes de théologie a gagné tous les esprits, et il ne se montre nulle part plus vif que dans la presse quotidienne. Fort réservée, très prudente, très pâle même sur les sujets qui autrefois alimentaient ses débats et suscitaient ses colères, la presse est restée très libre, très hardie, très bruyante, sur tout ce qui concerne la religion ». Raison de plus, nous semble-t-il, pour que les journaux soient considérés comme les organes de l'opinion publique. Écoutons donc ce qu'ils disent du christianisme.

(1) *Franz de Champagny*, de la Religion catholique en France. (*Le Correspondant*, t. I, pag. 6-11.)

(2) *Albert de Broglie*, des Caractères de la polémique religieuse actuelle. (*Le Correspondant*, t. XXXVII, pag. 489, 490.)

Il y a d'abord la presse du grand monde littéraire. Pendant quelque temps son langage était au sujet de la religion, plus que bienveillant, empreint d'une admiration vive et sincère : « Aujourd'hui, c'est M. de Broglie qui parle, non seulement elle ouvre ses colonnes à toutes les réclamations passionnées, que suscitent les actes ou les paroles des ministres de la religion catholique; mais même dans les questions générales, le côté le moins favorable à l'Église catholique est celui qu'elle préfère regarder... Il est donc avéré qu'il y a une partie considérable du public français, la partie lettrée et polie, à laquelle on pensait plaire naguère, en développant devant elle les mérites de la religion chrétienne, et qu'on intéresse davantage aujourd'hui, en insistant sur le thème contraire. »

Il y a une presse toute différente qui s'adresse à la foule, c'est la presse révolutionnaire. Elle date de 93, et ne désavoue point son origine. Rien de plus naturel que son hostilité pour la religion et pour l'Église. Après 48, la démocratie affecta un grand respect pour l'Évangile, parce que les organes de l'Évangile condescendaient à bénir les arbres de la liberté. Maintenant ses journaux poursuivent le christianisme avec l'acharnement qu'ils mettaient jadis à démolir la société. Pourquoi outragent-ils aujourd'hui ce qu'ils ménageaient hier? C'est apparemment, dit M. de Broglie, que les dispositions des lecteurs se sont modifiées, et que ce qu'ils voulaient voir bénir et respecter en 48, ils trouvent bon qu'on le maudisse en 1856. Mais qu'on veuille bien le remarquer. Il ne s'agit pas ici d'un petit cercle d'hommes cultivés; ce sont les masses auxquelles la presse démocratique cherche à plaire. Ce sont donc les masses qui désertent le christianisme : « Ou nous sommes bien trompés, ou il y a là matière aux plus graves et aux plus douloureuses réflexions (1). »

Comment se fait-il que la réaction catholique tourne déjà à une réaction contraire? La cause en doit être cherchée, dit M. de Broglie, dans la réaction même et dans ses excès. Les réactionnaires se plaisent à opposer la raison à la foi; ils la représentent comme l'ennemie implacable de la religion. Quand les champions de l'Église parlent de la raison, on dirait qu'ils la menacent du geste

(1) *Albert de Broglie*, dans le *Correspondant*, de 1856, t. XXXVIII, pag. 484-487.

et qu'ils veulent l'anéantir. Cette même hostilité existe, selon eux, entre la société moderne et l'Église. Tout, à les entendre, est mauvais, antichrétien, anticatholique dans les principes de notre civilisation. Lois civiles et politiques, mouvement de la littérature et des arts, développement industriel et scientifique, tout est condamné, anathématisé. La presse catholique s'acharne surtout à attaquer les principes de 89; la liberté religieuse lui est souverainement antipathique; elle soutient que l'Église ne peut jamais l'accepter de bonne foi. Elle n'aime pas davantage les libertés politiques. Le pouvoir absolu est son dogme; elle proscrit toutes les garanties constitutionnelles comme des fruits de l'orgueil humain; le régime qu'elle préconise est celui du bon plaisir dans toute sa hideur. Quelle doit être l'inévitable conséquence d'une prédication pareille faite au nom de l'Église? C'est que tous ceux qui tiennent à la liberté et à la raison, s'éloignent avec colère d'une religion qui proscrit la raison et la liberté (1).

Ceci n'est pas une simple hypothèse. A mesure que la réaction catholique avance, les passions antichrétiennes augmentent d'ardeur et de haine. L'abbé Meignan, dont nous regrettons la mort prématurée, va nous dire les progrès du mouvement antireligieux en France. Dès 1815 Montlosier écrivait : « Le peuple français déteste les prêtres. » Il ajoutait : « La haine du prêtre prend son origine, d'un côté, de leur tendance à envahir toute la vie, d'un autre côté du spectacle de leurs efforts pour joindre aux moyens spirituels tous les moyens humains à l'effet de parvenir à cet envahissement. » Après 48, l'hostilité contre le christianisme alla croissant : « Non seulement se multiplient les agressions dirigées contre le clergé, mais encore les attaques contre tout ce que les catholiques vénèrent davantage, contre le père des fidèles, contre nos saints livres, contre les croyances fondamentales du christianisme. Ces attaques se produisent avec un tel ensemble, au sein des partis les plus habitués à se combattre, avec une telle entente et une telle persistance, que l'on doit y voir l'indice d'un changement considérable survenu dans l'opinion... Le scepticisme, disons

(1) *Albert de Broglie*, des Caractère de la polémique religieuse actuelle. (*Le Correspondant*, t. XXXVII, pag. 494-498.)

le mot, l'athéisme se prononce dans les régions de la science, tandis qu'une haine brutale du prêtre se déclare en bas (1). »

Il y a une cause de ce mouvement antichrétien que les écrivains catholiques n'osent pas constater, qu'ils n'osent pas même s'avouer. Ils se disent catholiques romains, et ils partagent, en apparence du moins, les croyances superstitieuses que la réaction a remises en honneur. Or, une recrudescence de superstitions amène fatalement une recrudescence d'incrédulité. C'est dans l'élément superstitieux du catholicisme que l'incrédulité a son principe et sa justification. Voilà pourquoi elle accompagne le christianisme depuis sa naissance, et elle s'étend à mesure que la libre pensée se développe. Quelle ne doit pas être sa puissance, dans un siècle dont toutes les aspirations, dont tous les besoins découlent de la liberté intellectuelle? Et c'est cette époque que l'Église a choisie pour ériger la superstition en dogme et pour fabriquer des miracles!

En présence des faits que nous venons de constater, il ne faut pas être prophète pour prédire le dernier résultat de la réaction catholique. S'il est vrai que l'opposition de l'Église et de ses défenseurs, contre toutes les tendances de l'humanité moderne éloigne les esprits du christianisme romain, il faut dire que l'encyclique de Pie IX, en proclamant cette hostilité du haut du Vatican, a sonné la dernière heure du catholicisme : il est mort dans le domaine des idées. Qu'il dure encore, pendant des siècles, qu'importe? On a vu le paganisme survivre à la philosophie, survivre même au christianisme, alors que réellement il était mort. On a vu des sociétés politiques, sans principe de vie, végéter pendant mille ans, telle que le Bas-Empire. Cadavres, vivant d'une apparence de vie, ils attendent que Dieu les enterre. Le catholicisme en est là. Il est mort depuis le jour où le premier libre penseur l'a répudié; car la raison, n'eût-elle qu'un seul homme pour organe, finit par détruire les institutions qui paraissent le plus fortement enracinées.

(1) *Meignan* (l'abbé), d'un Mouvement antireligieux en France. (*Le Correspondant*, 1859, t. XLVI, pag. 229, 241, 242.)

IV

Au moment où nous écrivons (1), la réaction domine dans le protestantisme, au moins en Allemagne. Les chaires des universités qui jadis étaient remplies par des professeurs rationalistes, sont maintenant occupées par des hommes qui affichent leur orthodoxie, en se proclamant sectateurs des vieilles confessions de foi. Les consistoires sont envahis par des chrétiens jaloux de la pureté de leur croyance, et ils veillent avec zèle à ce que les pasteurs prêchent la parole de Dieu, telle qu'on l'entendait du temps de Luther. Chose remarquable! Le penseur éminent qui, au début de notre siècle, rappela les classes lettrées au sentiment de la religion, Schleiermacher, longtemps vénéré comme un père de l'Église protestante, passe aujourd'hui pour un incrédule. Malheur au ministre imprudent qui oserait enseigner sa doctrine! il serait blâmé, censuré, peut-être destitué (2)! Les prudents, les ambitieux ont compris; ils rivalisent d'orthodoxie étroite : moyen sûr d'arriver aux honneurs!

Les triomphes sont funestes aux hommes du passé. Tant qu'ils cachent leur drapeau, l'humanité les supporte. Aussi ceux qui ont quelque prudence, ont-ils bon soin de le cacher. Les orthodoxes protestants, comme les ultramontains, ont toujours le mot de liberté à la bouche. Mais depuis qu'ils sont à l'œuvre, on voit qu'il y a plus d'un pape parmi les disciples de Luther. Rien de plus antipathique aux peuples modernes que la domination cléricale; ils supportent le despotisme, ils ne supporteraient pas l'inquisition. De là une réaction contre le mouvement confessionnel. Pour mieux dire, ce mouvement est tout à fait factice. Ce sont des théologiens qui s'évertuent à réchauffer une foi, qu'eux-mêmes ne partagent point; leur orthodoxie dérive d'un vague besoin de croire, mais ne croit pas qui veut; n'ayant pas la naïveté de la foi, ils se battent les flancs pour retourner à des croyances que l'esprit humain a délaissées, et auxquelles il ne reviendra plus. Il y a plus de calcul que de religion dans cette orthodoxie de commande;

(1) 1866.
(2) *Schenkel*, Allgemeine kirchliche Zeitschrift, 1865, pag. 227.

le politique l'inspire pour le moins autant que l'Évangile. En réalité, c'est là sa seule force. Qui ne voit que c'est un principe de faiblesse? Les hommes auxquels la religion tient à cœur, se défient d'une agitation religieuse qui s'appuie sur la réaction du despotisme contre les excès de la liberté ; ceux à qui il reste quelque attachement pour la réforme, repoussent avec mépris des doctrines qui sentent le papisme. Quant à ceux qui ont déserté l'Église officielle, parce qu'ils ne peuvent plus croire aux dogmes qu'elle enseigne, on conçoit qu'ils s'éloignent avec dégoût des chaires où les ministres renchérissent sur le christianisme traditionnel. Il va sans dire que tous ceux qui aiment la liberté, repoussent comme des ennemis personnels, les réactionnaires religieux aussi bien que les réactionnaires politiques (1).

Ceci n'est pas une illusion de libre penseur, c'est un fait que les chefs mêmes de la réaction reconnaissent, tout en le déplorant. C'est plus qu'un aveu, ce sont des cris de détresse, comme il en échappe aux prêtres impuissants qui trônent sur les ruines de Rome. La réaction a pour elle les princes, elle dispose des facultés de théologie, elle a soin de n'appeler au ministère sacré que des hommes de foi, ou se disant tels ; mais il lui manque une chose, le concours des fidèles. C'est dire que tout lui manque. En 1859, le seul homme de talent dont la réaction puisse se glorifier, Stahl s'écriait avec désespoir : « Les masses sont contre nous, l'esprit du temps est contre nous (2) ! » En 1861, une conférence de pasteurs s'assembla à Berlin. Stahl fut appelé à prononcer le discours d'ouverture. Il prit pour sujet la situation actuelle du monde, et l'état de l'Église. Quel est, d'après l'orateur orthodoxe, le caractère qui distingue l'humanité moderne? Il dit et répète que c'est l'abandon de la foi, la négation de la révélation surnaturelle, la guerre contre les commandements de Dieu (3). Il y a de l'héroïsme à lutter contre l'esprit du temps, mais il y a aussi un incurable aveuglement. Ces navigateurs en amont croient que les peuples vont retourner aux autels qu'ils ont désertés, parce qu'il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église : autant vaut faire remonter un fleuve à sa source.

(1) *Schenkel*, die kirchliche Frage und ihre protestantische Lœsung, pag. 319, 321, s.
(2) *Schwarz*, Zur Geschichte der neuesten Theologie, pag. 503.
(3) *Stahl*, Ansprache zur Ercœffnung der Berliner Pastoral-Conferenz, pag. 4 et 6.

Un pasteur protestant, appartenant à l'école avancée, écrivit, il y a dix ans, l'histoire de la théologie moderne. L'auteur croyait que la réaction orthodoxe avait un long avenir devant elle; en effet, toutes les puissances établies la favorisaient. Huit ans s'écoulent, et la seconde édition constate l'irremédiable décadence de l'orthodoxie (1). Ce n'est pas qu'elle ait perdu son influence officielle; en apparence elle est toujours maîtresse. Mais elle ressemble aux sépulcres blanchis dont parle l'Écriture; au lieu d'éléments de vie, elle renferme des ossements de morts. Faut-il s'étonner si les hommes se retirent de ce cadavre vivant? Les réactionnaires cherchaient leurs inspirations dans le passé; c'est comme si l'on allait puiser la vie dans les tombeaux. Sans doute, l'avenir procède du présent, et le présent a ses racines dans le passé. Mais il y a aussi une transformation incessante, et elle se fait en renouvelant les croyances et les institutions, non en les immobilisant. Ce principe nouveau, ce ferment qui engendre la vie, où se rencontre-t-il? Il est absurde de le demander à des confessions, formulées il y a trois ou quatre siècles. Si la conscience humaine avait trouvé sa satisfaction dans ces formulaires, elle ne les aurait point désertés. C'est des besoins, des idées, des sentiments de l'humanité moderne qu'il faut s'inspirer, si l'on veut rendre la vie à la religion.

Cette simple réflexion condamne d'une façon absolue les vaines tentatives de restauration religieuse et politique. La restauration politique se comprend au besoin, la force peut imposer le despotisme à un peuple libre : cela durera plus ou moins longtemps, suivant l'énergie de la nation que l'on veut asservir. Mais conçoit-on que l'on contraigne les hommes à croire ce que leur conscience, ce que leur raison se refusent à admettre? On peut commander l'orthodoxie à une faculté d'université; on peut dresser des pasteurs orthodoxes, en faisant de l'orthodoxie un gagne-pain ou un moyen de faveur. Mais il n'y a point de puissance humaine qui soit capable de ressusciter des croyances mortes. Dans les pays catholiques, l'Église exerce cette influence funeste sur les jeunes intelligences : elle les vicie, elle les aveugle. Eh bien, malgré cela la société lui échappe. Dans les pays où règne la réforme, le

(1) *Schwarz*, Zur Geschichte der neuesten Theologie, pag. 502, 503.

clergé n'a plus cet empire sur les âmes. Heureusement pour les nations protestantes! En Allemagne, ce n'est pas la théologie qui gouverne les esprits, c'est la littérature. Un écrivain allemand remarque que les vrais saints de la nation sont les grands génies, dont les écrits sont entre les mains de tout le monde, jeunes et vieux : Lessing et Herder, Schiller et Gœthe, Wieland et Heine, tels sont les apôtres de l'Allemagne moderne, et tous ces illustres écrivains sont en dehors, au dessus des diverses Églises; tous disent avec Schiller qu'ils ne sont ni catholiques, ni protestants parce qu'ils sont religieux (1). Que peut faire la réaction orthodoxe au sein d'un peuple qui se nourrit de ces pensées? C'est un nuage noir, mais à peine a-t-il obscurci le soleil un instant, que déjà il se dissipe et s'évanouit.

§ 4. Appréciation

I

La réaction religieuse est-elle une renaissance de la religion catholique, est-elle due au caractère divin de l'Église? Après ce que nous venons de dire, la question ne peut plus être posée en ces termes. Si le catholicisme était la vérité révélée par Dieu, on ne concevrait pas qu'il eût besoin d'une régénération. Les hommes sont avides de vérité; s'il était entré dans les desseins de la Providence de la leur révéler directement, concevrait-on que l'humanité, à mesure qu'elle s'éclaire, désertât la vérité, pour se plonger dans les abîmes de l'erreur? Que les apologistes du christianisme traditionnel nous expliquent comment il se fait que les peuples modernes aient cette passion pour les ténèbres et cette horreur de la lumière! Autre contradiction qui est également une impossibilité. C'est dans les classes de la société où il y a le plus d'ignorance que la religion officielle trouve son plus ferme appui : le catholicisme est presque devenu la religion des campagnes, de même qu'à son déclin le paganisme ne conservait plus de fidèles que parmi les paysans. C'est donc parmi les hommes illettrés,

(1) *Gervinus*, dans *Ruge*, Sæmmtliche Werke, t. IX, pag 355.

incultes, que la vérité divine serait obligée de se réfugier! Ainsi la vérité divine serait le partage à peu près exclusif d'une crédulité ignorante et d'une crasse superstition! Et pour maintenir les populations dans la foi révélée par Dieu, il faudra enchaîner leur intelligence, ou il faudra que l'Église s'empare des enfants dès leur naissance, et qu'elle altère chez eux l'organe de la libre pensée! En définitive, on devrait commencer par aveugler les hommes, pour mieux les éclairer de la lumière divine!

Mettons la réalité des choses à côté de ces étranges illusions. Lamennais a joué un grand rôle dans la réaction catholique; on peut dire que c'est lui qui inaugura l'ultramontanisme en France. En 1832, il se trouvait à Rome, cherchant à convaincre les princes de l'Église de la nécessité d'allier la religion à la liberté. On sait quel accueil lui firent les momies romaines. Ce qui nous intéresse davantage, c'est de savoir quelle impression Lamennais reçut de la ville éternelle, où trône le vicaire de Dieu. On lit dans une lettre du 1er novembre 1832 : « Le catholicisme était ma vie, parce qu'il est celle de l'humanité; je voulais le défendre, je voulais le soulever de l'abîme où il va s'enfonçant chaque jour : rien n'était plus facile. Les évêques ont trouvé que cela ne leur convenait pas. Restait Rome; j'y suis allé, et j'ai vu là *le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé des regards humains. L'égoût gigantesque des Tarquins serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là, nul autre Dieu que l'intérêt, on y vendrait les peuples, on y vendrait le genre humain, on y vendrait les trois personnes de la sainte Trinité, l'une après l'autre, ou toutes ensemble, pour un coin de terre, ou pour quelques piastres.* J'ai vu cela, et je me suis dit : le mal est au dessus de la puissance de l'homme, et j'ai détourné les yeux avec dégoût et avec effroi (1). »

Quelle révélation! Les réactionnaires chantent le triomphe du catholicisme, et voici un prêtre de génie qui visite la ville des apôtres, et qui recule épouvanté à la vue de l'abîme qui s'ouvre sous ses pas, abîme d'une vile corruption et d'une dégoûtante décrépitude. Et l'on veut que de ce *cloaque infâme* sorte la régénération du monde! Lamennais dit qu'il faudrait un miracle pour sauver le catholicisme. Disons hardiment que Dieu lui-même ne

(1) *Lamennais*, Correspondance, t. II, pag. 247.

pourrait faire germer la vie là où il n'y a que des semences de mort. Le catholicisme en est arrivé là où était la religion païenne, à la fin de l'antiquité : c'est un corps dont la vie s'est retirée, et aucune puissance, ni humaine, ni divine, ne peut la lui rendre. Cela ne serait possible que si la religion du passé consentait à se transformer : mais le catholicisme est irréformable, puisqu'il se prétend en possession de la vérité absolue. La vérité absolue est un fondement inébranlable, tant que les hommes y croient; mais aussi, dès qu'ils cessent d'y croire, l'édifice s'écroule.

Laissons là la ville éternelle, et voyons ce qui se passe sous nos yeux. On exalte la réaction catholique; on prétend que le christianisme traditionnel est vainqueur. Nous comprendrions ces cris de triomphe, si la réaction avait produit cette régénération dans les âmes qui est la marque d'un mouvement vraiment religieux. Jetons les yeux autour de nous, et demandons-nous où est la vie nouvelle engendrée par le catholicisme. Tout ce que nous voyons, c'est une recrudescence de pratiques et de croyances superstitieuses dans les classes inférieures; quand nous parlons des classes inférieures, il faut se rappeler le mot de Vauvenargues, que bien des hommes en gants musqués appartiennent à la lie du peuple. On dira que notre témoignage est suspect, et que nous n'avons aucune qualité pour flétrir ce que l'Église tolère. Nous citerons donc les paroles d'un philosophe, chrétien sincère, dont la foi ne peut être soupçonnée. Bordas-Demoulin nous dira à quoi a abouti la réaction catholique :

« Les apôtres de la superstition doivent être fiers de leurs succès. Elle se ranime, croît à vue d'œil, et enveloppe déjà la religion. Et les statues, et les figures, environnées de cierges, et les processions surabondantes, et les indulgences abusives, et la grossière idolâtrie des sacrés-cœurs, et vingt autres pratiques stupides, enfin tous les appuis de la crédulité se relèvent, se multiplient, et semblent devoir agrandir encore le domaine que la superstition occupait avant la Révolution. Encore y a-t-il cette différence qu'alors elle ne vivait que d'un reste de vie que n'avait pu lui arracher la piété savante du dix-septième siècle, qui s'efforçait d'en purifier l'Église, pour repousser les griefs du protestantisme, d'un reste de vie que lui disputait avec acharnement le dix-huitième siècle; tandis qu'aujourd'hui elle est cultivée avec amour comme

une plante précieuse, propagée avec enthousiasme sous l'étendard de la Vierge, qui efface insensiblement Jésus-Christ, et devient la divinité de la France, comme elle l'est de l'Espagne et de l'Italie (1). »

Ce dernier trait est capital ; nous y reviendrons, pour en parler à notre aise. Pour le moment nous constatons, par le témoignage d'un écrivain catholique, que la réaction ne s'arrête pas à la superstition, qu'elle va jusqu'à l'idolâtrie. Que l'on ne crie pas à l'exagération. Nous lisons dans un livre qui sert de manuel de piété, pour former les ministres de l'Église : « On honorera la sainte Vierge en qualité d'*épouse du Père éternel*, qui a engendré en elle et avec elle Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il faut honorer en elle *toutes les perfections divines et adorables*, que Dieu le Père a fait passer en sa personne, lui communiquant avec une abondance extraordinaire *sa fécondité, sa sagesse, sa sainteté et la plénitude de sa vie divine* (2). » Il faut être témoin de ces extravagances, s'écrie Bordas-Demoulin, pour y croire! On commence par inoculer la superstition aux jeunes clercs ; quand ceux-ci sont bien aveuglés, bien crétinisés, ils reçoivent pour mission d'enseigner aux fidèles les plus grossières erreurs, à titre de vérités révélées. Faut-il s'étonner si les pratiques superstitieuses pullulent comme la mauvaise herbe? Mais faut-il aussi s'étonner, si un siècle de libre examen, qui pèse tout au poids de la raison, rejette le christianisme, quand on le lui présente ainsi souillé?

Ces faits suffiraient pour condamner la réaction religieuse. Que l'on ne dise point que l'Église est innocente des superstitions qui dégradent l'âme, en même temps qu'elles obscurcissent l'intelligence. Qui dresse les jeunes clercs à l'idolâtrie de la Vierge? Les évêques. Qui étale les fausses reliques? Les évêques. Qui forge les miracles? Si les évêques ne les forgent pas, ils les répandent, en leur donnant l'appui de leur autorité. L'épiscopat n'est pas le seul, ni le plus grand coupable. Peut-on reprocher au clergé inférieur de cultiver la superstition, pour s'en faire un instrument de domination, quand le chef de la chrétienté, celui qui ose se dire le vicaire de Dieu, impose aux consciences un dogme nouveau qui

(1) *Bordas-Demoulin*, Mélanges philosophiques et religieux, pag. 366.
(2) *Manuel de piété, a l'usage des séminaires*, 7e édition (Paris, 1835), pag. 181.

n'est qu'une superstition nouvelle? Ici l'on nous arrête et l'on dit que ce que nous appelons croyances superstitieuses sont des vérités pour les fidèles, et qu'elles exercent sur eux une bienfaisante influence. Ce seraient des bienfaits chérement payés, puisqu'on les reçoit au prix de l'abrutissement intellectuel. Non, ce n'est pas l'erreur, sous sa forme la plus dangereuse et la plus ignoble, qui régénérera le monde, c'est la vérité. S'il en était autrement, il faudrait revenir aux pratiques du paganisme ; car le culte des faux dieux a aussi eu une puissance moralisante, et faux pour faux nous préférerions les divinités de l'Olympe aux reliques et aux miracles, nous aimerions mieux les fictions riantes de la Grèce que l'immaculée conception.

Ces absurdes croyances sont encore ce qu'il y a de plus louable dans la réaction dont nous sommes témoins. C'est du moins de la foi; s'il y a calcul chez ceux qui pratiquent les fraudes pieuses, par contre ceux dont on exploite la crédule simplicité sont sincères et désintéressés. Que dire de la religion des classes supérieures? Il y a d'abord les dévots musqués, « chez qui les exercices de la piété servent d'intermèdes aux plaisirs mondains, qui, au sortir des bras de leurs maîtresses, vont s'enivrer du parfum de l'encens, et soupirer de tendres regrets à la vue des cathédrales gothiques (1). » Que l'on ne dise pas que l'Église est innocente de cet avilissement de la religion, elle y prête la main, elle cherche à attirer les hommes par mille séductions. Tout est spectacle dans les lieux saints, décors, illuminations, musique ; le clergé s'associe des gens qu'il excommuniait naguère : tel acteur qui chante au théâtre pour amuser les libertins, chante des motets à la Vierge souvent pour désennuyer les mêmes auditeurs (2).

Ce ne sont pas seulement les libres penseurs qui flétrissent ce semblant de religion ; les vrais croyants sont les premiers à s'en

(1) *Larroque*, Examen critique des doctrines de la religion chrétienne, t. I, pag. 12, suiv. M. *de Sacy* dit la même chose : « Vous aimez le style gothique de nos vieilles cathédrales? Leurs vitraux peints, leur jour sombre, leur pavé froid, l'air humide qu'on y respire, ces figures immobiles de saints dans leurs niches, font passer dans votre esprit je ne sais quelle sensation vague de recueillement et de respect? Il n'en faut pas davantage ; vous êtes bons catholiques, allez en paix ! » (*Variétés littéraires*, t. II, pag. 7.)

(2) *Larroque*, ibid., Introduction, pag. 8.

plaindre et à s'en affliger. On lit dans *le Correspondant :* « Que d'hommes s'épanouissent à la vue des beautés de la foi chrétienne, qui, au premier discours un peu sérieux sur le fond même de la vérité évangélique, se retireront en disant : *Ces paroles sont dures* (1) ! » Eh bien, les romantiques de la réaction religieuse valent encore mille fois mieux que les politiques et les calculateurs. Il faut une religion pour les classes inférieures : tel est le premier mot de nos sages. Il est sous-entendu qu'eux, les riches, les heureux de ce monde, peuvent s'en passer. Je ne sais quel Anglais compare ces zélés chrétiens à un alderman gros et gras qui, bien rassasié de grives et de perdrix, goûte du bout des lèvres une soupe économique, fait semblant de la trouver bonne, et déclare que c'est une excellente nourriture pour les pauvres (2).

La politique donne la main au calcul et de cette union naît le vice le plus répandu et le plus honteux de notre temps, l'hypocrisie religieuse. Libre à vous de vous affranchir du joug des croyances officielles, mais à la condition que vous y soyez soumis en apparence. Il faut rester dans la société, si vous voulez que la société vous traite comme un de ses membres ; et ne serait-ce pas dommage si elle vous excluait de ses faveurs ! Agir suivant ses convictions, quel mauvais goût ! quelle maladresse ! quelle inhabileté ! Ces gens-là sont des fous, ou pour le moins des maniaques. Ils prétendent, les malheureux, que l'on ne peut pas être honnête, alors que l'on est dissimulé, et que la vérité, la franchise, la sincérité sont notre premier devoir ! Ne les écoutez point. Rien de plus facile, rien de plus profitable que l'hypocrisie. Vous aurez deux langages : l'un pour la vie privée, avec pleine liberté d'aller jusqu'à la licence, jusqu'au cynisme : l'autre, pour la vie publique, avec force protestations de respect pour la religion (3). N'y a-t-il pas de quoi mourir de dégoût en voyant l'incrédulité prendre le masque de la religion pour tromper le monde et en faire son profit ?

(1) « Durus est hic sermo. » *Le Correspondant*, revue mensuelle, t. I, pag. 18.

(2) *F. de Champagny*, de la Religion catholique en France. (*Le Correspondant*, t. I, pag. 18, s.)

(3) *Larroque*, Rénovation religieuse, pag. 21. — Examen critique des doctrines de la religion chrétienne, t. I, pag. 9.

Les témoignages abondent à l'appui de cet acte d'accusation. Comment l'hypocrisie ne serait-elle pas née de la réaction catholique? C'est l'intérêt et la peur qui ont rempli les églises après 48: singulières voies pour retourner à une religion de sacrifice et d'abnégation (1)! Le calcul, en matière de foi, ne peut engendrer que l'hypocrisie. Est-ce là le triomphe qu'il faut chanter? Une croyance sans sincérité est un horrible sacrilége. Les hommes pour qui la religion est chose sainte, s'en affligent, comme du plus grand des malheurs. Écoutons la parole grave de Vinet : « Le mal actuel du christianisme, ce n'est pas que l'incrédulité se manifeste, mais que l'incrédulité se cache. Le mal du christianisme et de l'Église, c'est que l'hypocrisie reçoive une sanction de la part d'une foule d'honnêtes gens selon le monde qui, incrédules ou indifférents dans le cœur, font des actes qui ne devraient appartenir qu'à la piété et à la dévotion; des actes sur la valeur desquels on ne se méprend guère, mais qui, tolérés ou passés en usage, fondus dans les mœurs, portent dans toutes les sphères un dommage mortel à la morale publique; des actes qui, dans le faux chrétien, préparent le faux citoyen, dans l'hypocrite de religion l'hypocrite de mœurs et de patriotisme, dans un parjure tous les parjures (2). »

II

L'hypocrisie religieuse nous révèle le vice qui infecte la réaction catholique, c'est l'absence de sentiment religieux. Si c'était un de ces mouvements chrétiens comme il s'en produisit au moyen âge, l'enthousiasme de la foi exclurait toute pensée de calcul et d'intérêt. Que dis-je? une réaction qui s'inspirerait de l'Évangile, devrait être la réprobation de toute préoccupation de ce monde. Telle fut la puissante impulsion qui fit surgir au treizième siècle les ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Les moines mendiants méprisaient les richesses comme la boue qui s'attachait à leurs sandales. Ils obéissaient à un mobile réellement

(1) *De Sacy*, Variétés littéraires, t. II, pag. 86.
(2) *Vinet*, Essai sur la manifestation des convictions religieuses, pag. 152.

divin, la charité. Est-ce aussi là le caractère de la réaction religieuse du dix-neuvième siècle?

Les hommes qui ont imprimé le mouvement à ce retour vers le passé, étaient des esprits politiques bien plus que religieux. Nous n'entendons pas mettre le comte de Maistre sur la même ligne que les tièdes chrétiens qui après 48 sont rentrés dans le sein de l'Église pour y abriter leurs écus; mais il est certain que sa religion ressemble à un système politique. De Maistre veut restaurer l'unité du moyen âge. Est-ce pour sauver les fidèles? C'est plutôt pour sauver la vieille monarchie, dont le catholicisme est l'appui le plus solide. Le fougueux ultramontain puise sa religion dans sa raison au lieu de la puiser dans son cœur. Aussi, malgré le prestige de son style, malgré le zèle de l'écrivain, sa fougue et sa verve n'émeuvent pas ceux qui le lisent : il n'y a point de cri qui parte de l'âme (1). Cette absence de sentiment religieux est aussi le caractère qui distingue le plus fameux des écrivains réactionnaires. M. Veuillot a extrait de ses travaux de journaliste, douze gros volumes de polémique religieuse. Parcourez-les; vous y trouverez tous les tons, le grave, l'ironique et même le bouffon; vous y trouverez tous les genres, la satire dominant toujours; vous y chercherez vainement une larme de tendresse ou de tristesse, une parole d'humilité ou de compassion (2).

Que serait-ce si nous descendions jusqu'à la tourbe des écrivains enrôlés dans la presse catholique? Que l'on ouvre au hasard tel journal qui a mis la croix du Christ en tête de ses colonnes! On jouerait de malheur si l'on ne rencontrait point des injures, des calomnies, des mensonges, ou pour le moins la haine et le fiel qui remplissent l'âme des dévots. Que si l'on sort des bas fonds de la réaction catholique, pour écouter les hommes placés à la tête du mouvement, l'on trouve des apostats de la libre pensée, philosophes hier, ultramontains aujourd'hui, demain mahométans, si leur intérêt l'exigeait. Les plus recommandables sont encore ceux que l'on appelle les catholiques politiques; ils ne sont

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 3e partie, pag. 182, 183. M. Schérer fait la même remarque sur la correspondance du comte *de Maistre*. (Mélanges de critique religieuse, pag. 264, 293, 294.)

(2) *Schérer*, Mélanges de critique religieuse, pag. 457.

pas plus croyants que les libres penseurs, mais ils disent, et ils croient, nous l'espérons, que le catholicisme est le seul frein des mauvaises passions qui agitent les masses, et partant le seul lien de la société. Toujours est-il que ces hommes, les plus sincères parmi les hypocrites, sont aussi des hypocrites.

Cette lèpre de l'âme gagne même les hommes de l'avenir. Ils voient que les masses sont encore sous le joug des croyances superstitieuses qu'eux méprisent; or, les masses comptent et on leur doit respect, ne fût-ce qu'à la veille des élections. Donc on affecte pour leur foi une sympathie que l'on est loin d'éprouver; et on sait très mauvais gré aux hommes qui osent dire tout haut ce qu'ils pensent, on traite plus mal encore ceux qui tentent de conformer leur conduite à leurs convictions. Nos politiques n'y mettent pas tant de scrupule. L'intérêt les aveugle à ce point qu'ils ne voient point que la grande force de l'Église consiste en ce qu'elle domine sur les femmes et les enfants. Eh bien, aussi coupables qu'irréfléchis, ils livrent leurs femmes et leurs enfants à l'ennemi, sans se douter qu'ils lui livrent l'avenir de la société. Ce n'est pas uniquement une question de pouvoir. Le monde attend une foi nouvelle. Et comment veut-on que la foi germe au sein de la simulation, du calcul et du mensonge? Les intelligences s'abaissent et les caractères déchoient : c'est le commencement de la décrépitude morale.

III

Un écrivain protestant, libre penseur, dit que la réaction catholique compromet le catholicisme. C'est compromettre la religion, en effet, que de la mettre en opposition avec la société qu'elle a l'ambition de diriger, et qui, quoi qu'on fasse, ne reculera pas au moyen âge. C'est compromettre le catholicisme que de le rendre solidaire des faux miracles et des fausses reliques. C'est le compromettre que d'associer sa destinée à celle du despotisme intellectuel et politique. C'est le compromettre que de le défendre avec le mensonge, l'outrage et la diffamation (1).

(1) *Schérer*, Mélanges de critique religieuse, pag. 448 et suiv.

M. de Sacy est d'accord avec M. Schérer, autant qu'il est permis à un catholique de parler comme un libre penseur. « Rien, dit-il, ne serait plus capable de faire désespérer de l'avenir de la religion, si la main de Dieu même ne la soutenait, que ce qu'on appelle la réaction religieuse. *La réaction religieuse, c'est tout, excepté la religion.* » On sait qu'à Rome on ne parla jamais davantage de la république, que lorsque le peuple-roi eut perdu sans retour sa liberté. La réaction catholique est religieuse, à peu près comme on était républicain au temps des Césars. « A en juger d'après les règles ordinaires de la sagesse humaine, *la réaction religieuse n'est que le dernier symptôme d'une religion qui se meurt, qui est morte.* On n'est pas religieux, parce qu'on bavarde religion. Il y a des temps où tout se tourne en paroles; ce sont précisément les temps où la foi manque. » Que de gens s'imaginent qu'ils ont la foi, parce qu'ils sentent le besoin d'une croyance! Là-dessus chacun s'arrange un catholicisme à sa façon : « C'est un instrument pour les politiques, une lyre pour les poètes, un symbole pour les philosophes, une façon de vivre qui ne sied pas mal aux honnêtes gens. Cette loi, chaste et sévère du christianisme, on en fait une loi d'amour et de plaisir, d'amour profane! Cette loi immuable, on la corrige, on l'arrange, on l'assouplit aux usages et aux caprices du siècle. » Nous portons presque tous un masque. Arrachons-le; que trouverons-nous? Tout, sauf la religion. La religion est en nous, au fond de notre conscience, et là personne ne va la chercher. Qu'en résulte-t-il? C'est que ce semblant de religion n'a aucune influence sur notre conduite. Nous faisons de belles phrases contre les philosophes du dix-huitième siècle, et nous vivons comme eux (1).

Ceci est la condamnation de la réaction catholique. La religion n'est rien, si elle n'est point la renovation de l'âme, ou au moins un effort de l'homme intérieur pour s'élever à la perfection. C'est la loi que Jésus-Christ a donnée à l'humanité, et elle est d'une vérité éternelle. Les apôtres ne prêchaient pas : Croyez à la toute-puissance du pape. Ils disaient : « Amendez-vous, si vous voulez entrer dans le royaume de Dieu. » Est-ce ainsi que les choses se passent sous l'empire de la réaction dite religieuse? Un juge com-

(1) *De Sacy*, Variétés littéraires, morales et historiques, t. II, pag. 7-11.

pétent répondra pour nous : « La réaction, dit M. Rémusat, a si peu de rapport avec la morale qu'elle n'a pas été accompagnée du plus petit amendement. A en croire les censeurs du présent, le contraire serait plutôt arrivé. Sous de nouveaux masques, l'impulsion du temps vers tout ce qui est terrestre, positif, matériel, n'a fait qu'augmenter (1). »

Le cri de douleur jeté par M. de Sacy n'est donc que trop justifié : la réaction catholique, c'est la fin du catholicisme. Il y a cependant un sentiment vrai dans la réaction religieuse; c'est le besoin de croire. M. de Sacy est loin de le nier : « C'est, dit-il, une sorte d'étonnement et d'effroi à la vue de l'isolement où la philosophie du dix-huitième siècle a laissé l'homme et la société; l'homme aux prises avec ses passions, sans règle qui les domine, aux prises avec les chances de la vie, sans appui qui le soutienne, sans flambeau qui l'éclaire; la société aux prises avec les révolutions, sans une foi publique qui les tempère. Le dix-huitième siècle était heureux de son incrédulité; pour nous, elle est un poids accablant : nous levons les yeux en haut, nous y cherchons une lumière éteinte, nous gémissons de ne plus la voir briller (2). » Cela est vrai, si l'on fait abstraction de la couleur qui est trop catholique. M. de Sacy, qui est un croyant, voudrait bien croire qu'il y a au fond de la réaction religieuse, un retour au catholicisme. C'est au contraire le retour à la religion traditionnelle qui empêche la réaction de jeter des racines profondes dans les âmes. Il est très vrai que la réaction a pris la forme d'une conversion au catholicisme. Ce n'est pas, comme le dit M. Renan, parce que le catholicisme est la plus religieuse des religions (3) : comment un culte extérieur, imposé par l'autorité, pénétrerait-il dans ces replis de l'âme où se forment les fortes croyances? Rien de plus naturel, de plus fatal que la forme catholique que la réaction religieuse a revêtue; c'est la loi de toute réaction. Quand on recule jusqu'au moyen âge en politique, pourquoi ne reculerait-on pas au moyen âge en religion? Mais la vie ne se trouve pas dans les tombeaux, elle se trouve dans la conscience progressive de l'humanité. Il se

(1) *De Rémusat*, de la Théologie critique. (*Revue des Deux Mondes*, 1862, t. I, pag. 102.)
(2) *De Sacy*, Variétés littéraires, morales et historiques, t. II, pag. 6.
(3) *Renan*, Études d'histoire religieuse, *Préface*, pag. XIX.

fait là un travail latent de rénovation religieuse, qui a plus d'avenir que la réaction catholique. Si dans la réaction, il n'y avait rien que le retour à la religion traditionnelle, le spectacle serait désespérant, puisqu'il n'y aurait rien qu'illusion, fiction ou hypocrisie. Heureusement il y a autre chose. C'est au sein du christianisme protestant, uni à la philosophie, que nous découvrirons les germes de l'avenir.

Nous invoquons la philosophie. Dans ce camp nous trouvons aussi des adversaires, et en apparence des ennemis bien plus redoutables que dans le camp opposé. Les catholiques maintiennent haut et ferme le drapeau de la religion; on pourrait dire qu'ils exagèrent son importance, s'il était possible de l'exagérer. Il y a une doctrine toute contraire qui s'est déjà fait jour au dernier siècle, et que Voltaire a combattue de toutes ses forces, le matérialisme athée. Il reparaît de nos jours sous mille formes, mais toutes tendent à l'incrédulité absolue, systématique, toutes excluent l'idée religieuse comme une chimère. Il faut nous arrêter à cette face du mouvement social. S'il inspire la tristesse, il ne doit pas faire naître le désespoir. L'essence des croyances religieuses survivra à ces attaques. Ce qui résultera de la crise où l'humanité est engagée, ce n'est ni le catholicisme ni l'athéisme, mais un christianisme interprété par la philosophie, c'est à dire se conciliant avec la raison, au lieu que le christianisme traditionnel la heurte et la brave. Ce christianisme raisonnable, comme Locke l'appelle, sera accepté par les incrédules d'aujourd'hui, car ce qu'ils répudient, ce n'est pas le christianisme, ni la vraie religion, c'est la superstition et la tyrannie intellectuelle, son inséparable compagne.

CHAPITRE II

L'INCRÉDULITÉ

---

§ 1. Les faits

N° 1. *L'incrédulité*

L'incrédulité, à entendre les apologistes du christianisme traditionnel, est fille de la Réforme : c'est la Réforme, disent-ils, qui engendra la philosophie et à sa suite le matérialisme du dix-huitième siècle. Nous avons répondu d'avance à cette altération de l'histoire. L'incrédulité ne date point des temps modernes; nous l'avons rencontrée au moyen âge (1); on peut affirmer qu'elle exista du jour où un homme osa penser librement sur les mystères chrétiens. Il n'est pas vrai que la Révolution du seizième siècle ait été la cause de l'impiété; les réformateurs réveillèrent au contraire le sentiment religieux. Le paganisme, dont les orthodoxes se plaignent tant de nos jours, trônait au quinzième siècle sur le siége de saint Pierre, les cardinaux dédaignaient l'Écriture sacrée; les dieux de l'Olympe menaçaient de prendre la place du Christ. C'est la Réforme qui sauva le christianisme; elle fit une rude guerre aux libertins, mais sans pouvoir détruire la libre pensée.

L'opposition contre le christianisme orthodoxe, soit protestant, soit catholique, continua. Elle prit un caractère grave et systématique chez les déistes anglais. Les philosophes français la répan-

(1) Voyez mon *Etude sur la réforme*. (T. VIIIe des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

dirent dans les classes lettrées de l'Europe entière. Nous avons dit dans une Étude spéciale quel fut le mouvement philosophique du dernier siècle (1). Il était bien plus hostile à la religion chrétienne que le déisme. Les déistes se disaient chrétiens, tandis que les philosophes se donnèrent pour mission de détruire le christianisme. Il y en eut qui allèrent plus loin et qui prêchèrent ouvertement le matérialisme, en faisant la guerre à toute idée religieuse. La Révolution fit déborder toutes les mauvaises passions ; il y eut aussi des saturnales d'impiété. Toutefois les hommes de 89, ceux mêmes de 93 n'étaient point des athées, des matérialistes, pas plus que les illustres écrivains qui les inspiraient, Rousseau et Voltaire. La Révolution avait la prétention d'inaugurer une nouvelle ère de l'humanité, dans le domaine de la religion, aussi bien que dans celui de la politique (2). Elle échoua; son impuissance autant que ses excès produisirent la réaction dont nous écrivons l'histoire.

L'incrédulité survécut à la Révolution française et à la réaction. On était en plein catholicisme, et la dévotion était à l'ordre du jour, quand Lamennais jeta son cri de détresse : «Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais le siècle qui néglige, qui dédaigne la vérité. Il y a encore de la force, et par conséquent de l'espoir là où l'on aperçoit de violents transports; mais lorsque tout mouvement est éteint, lorsque le pouls a cessé de battre, que le froid a gagné le cœur, qu'attendre alors qu'une prochaine et inévitable dissolution ? En vain l'on essaierait de se le dissimuler, la société en Europe s'avance rapidement vers ce terme fatal. Les bruits qui grondent dans son sein, les secousses qui l'ébranlent ne sont pas le plus effrayant symptôme qu'elle offre à l'observateur; mais cette indifférence léthargique où nous la voyons tomber, ce profond assoupissement, qui l'en tirera ? Quoi soufflera sur ces ossements arides pour les ranimer (3) ? »

Quel est le grand crime que la nation reprocha au gouvernement de la Restauration ? C'était d'être catholique. La presse libé-

(1) Voyez le tome XIIe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*. (La Philosophie du dix-huitième siècle.)

(2) Voyez mon *Etude sur la Révolution*, 2e partie.

(3) *Lammenais*, Essai sur l'indifférence en matière de religion, t. I, *Introduction*, pag. 9. (Édition de Pagnerre.)

rale n'a jamais eu une plus grande puissance, et quel était son cri de guerre? Le *parti prêtre*, les *jésuites*. On dit que Voltaire a été le roi du dix-huitième siècle, et on sait son cri de guerre : *Écrasez l'infâme*. Eh bien, le roi du dix-huitième siècle a eu un successeur au dix-neuvième, plus populaire encore, Béranger. Un chansonnier, disent les catholiques. Oui, mais un chansonnier de génie. Ne fût-il que chansonnier, qui ne sait ce que peuvent les chansons en France? Que chantait-il? La haine du catholicisme et du clergé. Les chansons eurent un effet terrible. Nous ne disons pas que la Révolution de 1830 est due à Béranger, mais il est certain qu'elle fut provoquée par les passions anticatholiques dont le poète s'était fait l'organe. Chose remarquable! la Révolution de juillet fut la plus généreuse, la plus chevaleresque des révolutions; les seuls excès auxquels elle se laissa emporter, furent inspirés par la haine du catholicisme : le sac de l'archevêché, et de saint Germain l'Auxerrois, les croix des églises abattues, les insultes du clergé forcé de quitter son costume. Voilà un signe des temps qui doit faire trembler les partisans du passé. Voltaire se bornait à prêcher son incrédulité aux honnêtes gens, à l'aristocratie des intelligences; il laissait volontiers la foi à ceux que, dans son orgueil, il appelait la canaille. Or voici la canaille qui se montre tout aussi hostile au christianisme que les classes lettrées; car ce ne sont pas les hommes en gants jaunes qui abattirent les croix en 1830.

Sous le gouvernement de juillet, l'incrédulité continua à se propager dans les classes ouvrières. Les écrivains catholiques en parlent avec horreur. En 1845, M. de Champagny écrit : « Le mouvement voltairien n'est pas au bout. Il a encore, dans les degrés inférieurs, son œuvre détestable à accomplir. Chez les populations inférieures, chez les populations rurales surtout, le mal gagne, la plaie est saignante, elle est ouverte... Les églises se dépeuplent, les communions diminuent en nombre, et plus d'une fois un pasteur délaissé a prié seul dans son église pour une population déshabituée de la prière. De là les vides du sanctuaire, forcément appelé à se recruter en grande partie parmi les habitants des campagnes; les prêtres manquent, et, bien que la tâche malheureusement diminue, le clergé à peine suffit à sa tâche (1).»

(1) L'Église et ses adversaires, en 1825 et en 1845, par *F. de Champagny*, dans le *Correspondant*, t. IX, pag. 9.

La Révolution de 1848 menaça de détruire la religion avec la société. Rien ne prouve mieux combien les classes inférieures étaient devenues étrangères à tout sentiment chrétien. En 93, l'idée de religion était encore si puissante, que l'on vit les démolisseurs les plus outrés remplacer le bon Dieu par la déesse raison, puis établir des fêtes en l'honneur de l'Être suprême. Après 1830, il y eut des essais de nouveaux cultes; les disciples de Saint-Simon et de Fourier se mirent à prêcher la bonne nouvelle à leur façon. Les socialistes de 48 n'avaient plus une ombre de sentiment religieux. S'il y en eut qui voulurent faire de Jésus-Christ un de leurs précurseurs, c'est en avilissant cette grande figure jusqu'à transformer le docteur de pauvreté en partageux. Les plus francs répudièrent ouvertement toute idée religieuse, même la notion de Dieu. Proudhon proclama à la tribune que Dieu était le mal, et la propriété le vol. Le coup d'État de 52 mit fin à cette débauche de folie, mais ce n'est que dans les clubs et dans les journaux. La propagande se continue dans les sociétés secrètes; et quel est le premier article de leurs manifestes? *Suppression du culte et de la famille.*

La réaction religieuse ramena bien des incrédules dans les églises, mais la plupart n'y apportèrent que le calcul et l'hypocrisie. Mieux vaut encore l'impiété franche et ouverte. Tous les incrédules n'ont pas pris le masque de la foi. L'indifférence et l'incrédulité persistent en face de la réaction religieuse. Jamais l'opposition contre le christianisme traditionnel ne fut plus agressive, plus absolue. Il n'y a qu'un cri dans tous les camps pour déplorer la gravité du mal. Les écrivains catholiques aiment à constater la décadence du protestantisme, et les protestants l'avouent; les plus zélés découvrent la plaie, afin de la guérir. Ils disent que les classes inférieures désertent les temples, soit par dégradation morale, soit par préoccupation exclusive des besoins matériels. Dans les classes supérieures, les uns dédaignent le christianisme comme inalliable avec le développement intellectuel; ceux qui conservent le sentiment religieux, s'éloignent d'une Église qui ne répond plus à leurs sentiments ni à leurs idées (1).

(1) Résolutions de l'Union protestante de Gœttingue. (*Allgemeine kirchliche Zeitschrift*, 1865, pag. 330.)

Ne vous hâtez pas trop, dit l'abbé Meignan aux catholiques, de vous réjouir des embarras du protestantisme. Il ne partage pas leur allégresse ni leur confiance dans la victoire. L'abbé français croit naturellement que le protestantisme succombera dans la lutte contre l'incrédulité, mais il se demande si les vaincus passeront dans le camp des catholiques ou dans celui des incrédules. Que gagnera la religion, lorsque la foi au surnaturel se sera éteinte en Angleterre, en Allemagne, dans la France protestante? Le spectacle de la société catholique en 1864 arrache à l'abbé Meignan un cri de détresse, ou au moins d'alarme. Il trouve que la crise religieuse s'aggrave, que les scandales se multiplient; il va jusqu'à dire que la seconde moitié du dix-neuvième siècle revoit les excès de doctrine qui marquèrent la fin du dix-huitième. A quoi a donc servi la réaction religieuse? On n'a jamais été plus fièrement sceptique et antichrétien que ne le sont certains écrivains de ce temps-ci. Ce qui afflige le plus l'écrivain français, c'est l'état *presque général* des esprits; la foi des chrétiens s'affaisse, plie et rompt au moindre vent. Le succès inouï de la *Vie de Jésus* par Renan est un signe des temps. C'est un mauvais roman, dit l'abbé; cependant cette fiction d'un cerveau malade a fait succomber des intelligences que l'on croyait solides, des têtes blanchies dans de sérieux travaux. Voilà une foi tellement débile qu'elle devient désespérante (1).

Le témoignage de l'abbé Meignan n'est pas isolé; il n'y a qu'un cri dans le monde catholique sur la décadence du catholicisme, pour mieux dire sur l'extinction de tout sentiment religieux. On se plaignait, sous la restauration de l'indifférence en matière religieuse. Depuis, dit le père Gratry, nous avons fait un pas de plus dans la décadence intellectuelle; l'on peut se plaindre aujourd'hui de l'indifférence en matière raisonnable. Il y en a qui s'effraient de la raison, et qui craignent qu'elle ne menace la foi. Qu'ils se détrompent. Voici ce qui nous menace. Bossuet le prédit, et la prédiction est en train de s'accomplir : « Plus de raison, dit-il, ni de partie haute; tout est corps, tout est sens, tout est abruti et entièrement à terre (2) ! »

(1) *Meignan* (l'abbé), la Crise protestante. (*Le Correspondant*, t. LXI, pag. 653 et suiv.)

(2) *Gratry* (le Père), de la Connaissance de Dieu, t. I, pag. 1-2.

Le règne de la matière, c'est le règne d'un monde sans Dieu. Écoutons un philosophe qui tient à la religion autant qu'à la philosophie. « Notre temps, dit M. Rémusat, tourne à l'*incrédulité absolue*, et celui qui ne réhabiliterait que le déisme, viendrait encore fort à propos. » Plus loin il ajoute : « Un mouvement assez étendu s'est prononcé sur divers points, sous diverses formes, en faveur de ce qu'il faut bien appeler brutalement de l'*athéisme* (1). » C'est le cri de tous ceux qui tiennent à la religion. Le pasteur Naville raconte que tout jeune il lut une pièce de vers qui commençait ainsi : « Nos cœurs se serrent, émus d'une pieuse tristesse, à la pensée de l'ancien Jéhovah qui se prépare à mourir. » Ainsi Dieu se meurt, il est mort. Le poète allemand voulait bien accorder quelques larmes aux funérailles de l'Éternel. Ceci n'est pas une boutade. Heine était réellement l'organe d'une tendance de l'esprit moderne. Des hommes influents, des écoles fameuses, s'accordent à proclamer que le temps de la religion est fini, non du christianisme seulement, mais de la religion sous toutes ses formes. Ainsi désormais il n'y aura plus de Dieu pour l'humanité. Naville n'a-t-il pas raison de dire que ces funestes doctrines sont mille fois plus menaçantes pour l'humanité que les révolutions et les guerres, que les pestes et les crimes (2) ?

M. Rémusat dit que celui qui ne prêcherait que le déisme ferait encore une excellente chose. Leibniz déjà s'écriait : « Plût à Dieu que tout le monde fût déiste ! » Cependant jusqu'à nos jours, les orthodoxes répudiaient les déistes, ils repoussaient même les protestants comme des ennemis. L'abîme entr'ouvert sous leurs pas les a convertis à de meilleurs sentiments. Il n'y a point de signe plus sinistre de l'état des croyances que l'appel adressé dans la chaire de Notre-Dame aux non-croyants par un orateur catholique. Nous laissons la parole au père Hyacinthe : « Je me tourne vers mes auxiliaires, je ne dis pas encore vers mes compagnons d'armes, et je me souviendrai du vieil Israël, des jours où Judas Machabée et ses frères ne croyaient pas manquer à l'alliance du Seigneur, en envoyant à Sparte et à Rome des ambassadeurs à la fois étonnés et fiers de leur alliance avec des nations qui n'étaient pas la leur !

(1) *Rémusat*, Philosophie religieuse, pag. 97, 101.
(2) *Ernest Naville*, le Père Céleste, pag. 1, 2.

Moi qui ai à défendre aussi Israël et le Temple, je me tournerai vers les nations qui ne sont pas la mienne, je regarderai au sein du *protestantisme chrétien*, au sein du *déisme sincère*, et je leur dirai : Vous êtes mes auxiliaires. Ah! sans doute, je ne puis oublier ce qui nos sépare; il y a un abîme entre vous et moi, il y a l'Église! Mais je ne puis oublier non plus ce qui nous réunit. Est-ce que vous ne croyez pas au Christ comme moi, mes auxiliaires? Et si vous ne croyez pas au Christ, est-ce que vous ne fléchissez pas, comme dit saint Paul, les genoux de votre âme devant le Dieu personnel et vivant? Je ne regarde plus l'abîme qui existe entre nous, je vous tends ma main amie, et je vous remercie du service, que vous me prêterez ici, ailleurs et partout, lorsque je défendrai la morale religieuse (1). »

N° 2. *L'athéisme*

En 1844, les disciples de Cousin se réunirent pour publier un *Dictionnaire des sciences philosophiques*. On lit dans la Préface : « L'*athéisme* a disparu à peu près complétement de la philosophie; les progrès d'une saine psychologie en rendront le retour à jamais impossible. » Vers le même temps Henri Heine redisait en prose française ce qu'il avait chanté en vers allemands, le 21 janvier du déisme. « Notre cœur est plein d'un frémissement de compassion..., car le vieux Jéhovah lui-même se prépare à la mort. Nous l'avons si bien connu depuis son berceau en Égypte où il fut élevé parmi les veaux et les crocodiles divins, les oignons, les ibis et les chats sacrés... Nous l'avons vu dire adieu à ces compagnons de son enfance, puis en Palestine devenir un petit dieu-roi chez un pauvre peuple de pasteurs... Nous le vîmes plus tard en contact avec la civilisation assyro-babylonienne; il renonça alors à ses passions pas trop humaines, s'abstint de vomir la colère et la vengeance, du moins ne tonna-t-il plus pour la moindre vétille... Nous le vîmes émigrer à Rome, la capitale du monde, où il abjura toute espèce de préjugés nationaux, et proclama l'égalité céleste de tous les peuples; il fit avec ces belles phrases de l'op-

(1) Sermon du Père *Hyacinthe*, sur la morale indépendante. (*Journal historique*, t. XXXII pag. 535, 536.

position contre le vieux Jupiter et intrigua tant qu'il arriva au pouvoir, et du haut du Capitole gouverna la ville et le monde... Nous l'avons vu s'épurer et se spiritualiser encore davantage, devenir paternel, miséricordieux, bienfaiteur du genre humain... Rien n'a pu le sauver!... N'entendez-vous pas résonner la clochette? A genoux!... On porte les sacrements à un Dieu qui se meurt (1). »

Le poète allemand fut prophète; il vit plus clair que les philosophes français. Il lui était du reste facile de prédire l'avenir, car l'avenir se réalisait déjà dans le présent. Le matérialisme pratique régnait à peu près partout sans distinction de pays catholiques ou protestants. C'était un grand mal sans doute, parce qu'il préparait les esprits à l'apostasie. Le mal devint plus grand, quand le fait fut érigé en doctrine. C'est la pensée, en définitive qui gouverne le monde; il y a réellement lieu à craindre pour les destinées du genre humain, quand les hommes d'intelligence désertent le spiritualisme, et abaissent la nature humaine en effaçant Dieu.

Qui est le coupable? Les catholiques accusent la philosophie hégélienne. Il est certain que le chef de l'école, malgré son respect apparent pour le christianisme, n'avait pas une haute estime pour le Dieu des Juifs, devenu ensuite le Dieu des chrétiens. Ce que les chrétiens, ce que des libres penseurs même admirent comme une perfection divine, Hegel le dédaigne presque comme une réalité vulgaire. C'est, sous une forme philosophique, l'appréciation de Heine. Hâtons-nous d'ajouter que de là à une prédication d'athéisme, il y a loin. Hegel n'est pas athée, il est panthéiste. Il prétendait même concilier sa doctrine avec le dogme chrétien; ce qui a fait illusion à une fraction de ses disciples. La droite hégélienne resta attachée au christianisme, tandis que la gauche le répudia ouvertement. En rejetant le christianisme, elle rejeta en même temps les bases fondamentales de toute croyance religieuse, le Dieu personnel, et l'immortalité de l'âme. La philosophie était sur la pente de l'athéisme, elle s'y laissa glisser. Feuerbach conserva encore une espèce de religion, l'humanité. D'autres plus logiques, proclamèrent que chacun était à soi-même son Dieu. L'homme n'est jamais plus près de sa chute, que lorsqu'il veut s'élever jusqu'à la Divinité et prendre sa place.

(1) *Henri Heine*, de l'Allemagne depuis Luther.

M. Renan dit, en parlant de la nouvelle école hégélienne, qu'il est impossible à un Allemand d'être athée, car la religion, ou l'aspiration au monde idéal, est le fond même de sa nature (1). Nous croyons volontiers que ce feu sacré brûle dans l'âme de Feuerbach. Aussi fut-il traité de cagot par les gamins de la philosophie, comme un théologien allemand appelle les Bruno Bauer et compagnie (2). Mais est-il bien vrai que l'athéisme est incompatible avec le génie allemand ? M. Renan a été mauvais prophète. Il y a aujourd'hui toute une école de grossiers matérialistes dans la patrie de Kant et de Leibniz ; ils ne cachent point leur drapeau en le couvrant d'obscures formules ; ils l'inscrivent jusque sur le titre de leurs ouvrages. On lit ces mots : *force et matière*, en tête d'un petit volume parvenu rapidement à sa septième édition, et récemment traduit en français (3). Le matérialisme le plus cru s'y étale avec une singulière complaisance ; l'auteur n'a que du dédain pour les études philosophiques qui font la gloire de l'Allemagne.

Ces funestes doctrines pénètrent dans les masses, et jusque dans les plus basses couches de la société. Nous avons sous les yeux un rapport adressé en 1845 au conseil d'État de Neuchâtel, sur la propagande secrète qui se faisait en Suisse parmi les Allemands, notamment dans les clubs de la jeune Allemagne. Le but poursuivi par les meneurs était une réforme sociale ; les malheureux voulaient bâtir une société nouvelle sur l'athéisme ! Un de ces révolutionnaires de bas étage dit « que la foi en un Dieu personnel et vivant est l'origine et la cause fondamentale de notre misérable état social. » Voici les conséquences pratiques qu'il tire de sa théorie : « L'idée de Dieu est la clef de voûte de notre civilisation vermoulue ; détruisons-la. Le vrai chemin de la liberté, de l'égalité et du bonheur, c'est l'athéisme. Point de salut sur la terre, tant que l'homme tiendra au ciel par un fil... Que rien n'entrave désormais la spontanéité de l'esprit humain. Apprenons à l'homme qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui-même, qu'il est l'Alpha et l'Oméga de toutes choses, l'Être supérieur et la réalité la plus réelle. »

(1) *Renan*, Études d'histoire religieuse, pag. 417 et suiv.
(2) *Schwarz*, Zur Geschichte der neuesten Theologie, pag. 207.
(3) *Büchner* (le docteur), Force et Matière.

Dieu nous garde de cette *spontanéité*, libre de toute entrave! C'est l'immoralité prêchée par Henri Heine, débauche de l'imagination, prise au sérieux par les appétits grossiers des classes inférieures. « *De grands vices, des crimes sanglants et colossaux* : tel était le vœu du poète, dégoûté de la vertu bourgeoise et de la morale épicière. Hélas! ignorait-il que son vœu avait été accompli? La France de 93 avait vu de *grands vices* et des *crimes colossaux*. Est-ce que la *liberté*, l'*égalité* et le *bonheur* s'en trouvèrent mieux? Il est vrai que la Convention décréta que la France reconnaissait un Être suprême. C'est peut-être là l'erreur qui empêcha la grande nation d'être heureuse! Une feuille de la Suisse allemande proclame que, pour libérer les instincts et les penchants de la nature, « il est indispensable de détruire l'idée de Dieu (1). » Singuliers libérateurs que les matérialistes! Pour affranchir l'homme de la domination de l'esprit, ils le soumettent au joug de la matière. L'homme ainsi délivré ne serait plus qu'une brute. Est-ce là l'idéal de notre destinée?

En Angleterre aussi, il se fait une propagande d'athéisme, mêlé de doctrines socialistes. En 1828 parut un livre intitulé *La Constitution de l'homme* : c'est l'homme réduit à la matière. Il s'en plaça, en peu de temps, plus de quatre-vingt mille exemplaires. En 1851 les publications franchement athées s'élevèrent au chiffre énorme de plus de six cent quarante mille exemplaires (2). On voit que l'athéisme progresse. Des conférences publiques se tiennent où les docteurs en athéisme défient leurs adversaires, et se disent prêts à combattre contre tout venant l'existence de Dieu. Il y eut une de ces discussions publiques à Londres, le 24 mai et le 1er juin 1852 entre le révérend Henri Townley et l'apôtre de l'athéisme, Holyouke, sur cette question : « Y a-t-il preuve suffisante de l'existence d'un Dieu, c'est à dire d'un être distinct de la nature? » Notons cependant que les athées d'Angleterre ne prennent pas ce titre; ils appellent leur doctrine le *sécularisme*. « Notre origine et notre fin, disent-ils, sont des mystères impénétrables. Mais que nous importent notre passé et notre avenir? Nous vivons

(1) Nous empruntons ces détails à *Naville*, le Père céleste, IIIe discours, pag. 118, 119.
(2) *Naville*, le Père céleste, *ibid.*, pag. 128.

dans le *siècle*, et nous devons y vivre le mieux possible (1). » On voit que le *sécularisme* est une réaction contre le christianisme traditionnel, qui est en essence une religion de l'autre monde. Il y a excès de part et d'autre. Mais l'excès chrétien sauvegarde au moins la dignité de la nature humaine; tandis que l'homme, parqué sur cette terre, ne se distingue plus de la plante et de l'animal. Il vaut bien la peine de combattre l'idée de Dieu, pour aboutir à un pareil résultat!

N° 3. *Le positivisme*

On dirait que les athées sentent que leur doctrine répugne à la conscience humaine. En Angleterre, tout en combattant l'existence de Dieu, ils prennent un nom insignifiant, que les déistes à la rigueur pourraient prendre. En France aussi, ils se déguisent en quelque sorte, en se disant positivistes. Le *positivisme* est la tendance du siècle, mais c'est aussi une doctrine nouvelle qui a la prétention de remplacer les vieilles religions et les écoles philosophiques. A certains égards même, le positivisme est une religion. Une religion fondée sur l'athéisme! Voilà une singularité réservée à notre temps. Serait-ce un dernier hommage que les matérialistes rendent à l'idée religieuse? Le positivisme a trouvé un défenseur dans un esprit éminent, le docteur Littré, littérateur distingué, savant universel. Nous allons exposer ses idées, en prenant pour guide le volume qu'il publia en 1851, sous le titre de *Révolution, Positivisme, Conservation*.

La société moderne souffre d'un mal profond; on la voit s'agiter sans cesse comme un malade dans son lit pour trouver le repos, et sans cesse le repos la fuit. En France, il y a une révolution tous les dix ans, en Espagne tous les huit jours. Nous pourrions ajouter que l'Allemagne aussi est en proie à la révolution, sous le régime de la force. En Angleterre, l'orage gronde dans les rangs inférieurs de la société; parviendra-t-on toujours à les contenir? Les positivistes demandent d'où vient ce trouble, cette agitation fiévreuse, stérile. Évidemment de l'anarchie intel-

(1) *Ch. de Rémusat*, Controverses religieuses en Angleterre. (*Revue des Deux Mondes*, 1856, t. V, pag. 503.

lectuelle et morale. On ne croit plus à rien; il n'y a plu loi qui relie les intelligences dans un commun symbole nature du mal indique le remède; il faut une doctrine acceptée par tous, devienne la loi commune de tous. Où la ver? Il y en a une qui a la prétention de commander aux in ligences, c'est le christianisme traditionnel. Les positivi disent le catholicisme; comme tous les écrivains français ne connaissent le christianisme que sous la forme catholi Or la religion catholique a fait son temps; la science démo l'inanité de ses dogmes, et en fait, elle ne compte plus que rares fidèles. Inutile de parler du protestantisme, qui aux y des positivistes, n'est qu'un catholicisme dégénéré et inc séquent. Il est donc évident que les religions sont désorm impuissantes à unir les intelligences. Nous adresserons-nous philosophie? Mais qu'est-ce que la philosophie? Elle n'a fait substituer aux êtres surnaturels imaginés par les religions, êtres abstraits qui n'ont pas plus de réalité. La philosophie n'a puissance que pour détruire les dogmes religieux, elle s'est mo trée impuissante à réédifier; elle ne fait qu'augmenter l'anarc intellectuelle; c'est à dire qu'elle aggrave le mal, au lieu de guérir.

Le remède est dans une doctrine qui remplace les mystères d la religion et les abstractions de la philosophie par les réalité positives que la science démontre et que nul par conséquent n peut contester. Puisque cette doctrine repose sur des donnée fournies par les sciences exactes, il faut pour l'édifier, suivre l méthode qui a réalisé tant de progrès dans ces sciences. A lieu de recourir à des hypothèses chimériques pour explique les faits de la nature, l'on doit observer les phénomènes pour e découvrir les lois. En suivant ces procédés, on a créé les mathé matiques, l'astronomie, la physique, la chimie. Il importe d'ap pliquer le même procédé à la connaissance de l'homme individue et de la société. Que l'on ne dise point que le principe de certi tude diffère dans les divers ordres de connaissances. Tout science n'existe qu'à condition d'être exacte; si elle n'est pa exacte, elle n'est pas. Les difficultés sont grandes, il est vrai, mai il faut les vaincre, le salut du monde est à ce prix.

Dans les sciences exactes, l'on observe des faits extérieurs qu

bent sous les sens. Sur quoi doit porter l'observation, quand l'agit de la science de l'homme, que les positivistes appellent logie? Les disciples de Cousin répondent : sur les phénomènes raux, sur l'âme. Mais qu'est-ce que l'âme? qui l'a vue? La chologie est une science basée sur une absurdité : c'est l'âme bservant elle-même, c'est l'œil qui veut se voir lui-même, c'est rgane qui observe et qui est observé! Laissons là cette chi-re, et tenons-nous au corps, aux organes cérébraux. Avant t, on doit étudier la plante et l'animal. L'étude de l'animal sur-t est indispensable. En effet, l'homme a tout au plus sur nimal l'avantage de quelques facultés intellectuelles plus émi-ntes ; pour mieux dire, il n'y a entre ses facultés et celles de nimal qu'une différence de degré. Après cela, il faut étudier le rveau, en suivant la voie ouverte par le docteur Gall, lequel a réé la véritable science de l'homme. Ainsi au lieu de la psycho-gie et de la métaphysique, nous avons la zoologie et la phré-logie.

Les positivistes réduisent l'homme et le monde à la *matière* et à *force*, comme dit le docteur en matérialisme, Büchner. Dieu evient une hypothèse inutile. « L'exploration scientifique, dit M. Littré, durant le long cours des siècles, démontre que rien de ce qu'on appelle cause première n'est accessible à l'esprit humain, et qu'on ne peut pas plus expliquer l'origine du monde par un dieu que par plusieurs. Ce résultat, devenu un principe, porte toute l'organisation sociale de l'avenir. » Vainement maintiendrait-on l'idée de Dieu, il faudrait le réduire à la nullité, à un office nominal ; car l'observation scientifique atteste qu'il n'y a dans la marche des choses, tant du monde organique que du monde inorganique, aucune trace d'un gouvernement d'en haut, rien qu'un enchaînement perpétuel de lois (1). Il va sans dire que pour les positivistes, l'immortalité de l'âme est un rêve : « La science, dit M. Littré, n'a pu constater un seul fait de vie après la mort ; aussi, comme un étang qui n'est plus alimenté, l'opinion de la perpétuité individuelle baisse progressivement (2). »

N'est-ce pas l'athéisme en plein? C'est mieux que cela. « En

(1) *Littré*, Conservation, révolution, positivisme, pag. 279, 298.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 123.

dépit de quelques apparences, dit M. Littré, la philosophie positive n'accepte pas l'athéisme (1). » Pourquoi? Parce que l'athéisme affirme quelque chose, c'est encore une façon de théologie qui recourt au hasard, aux atomes ou à la nature pour expliquer le monde. Les positivistes ne nient pas Dieu, ils l'éliminent de la pensée. A ce compte, on serait tenté de regretter l'athéisme; il conserve au moins une vague préoccupation de choses qui dépassent les sens, tandis que les positivistes font profession de ne rien savoir du tout sur les questions que l'expérience ne peut point résoudre. Qu'est-ce que la religion dans cet ordre d'idées? C'est le degré le plus bas de la civilisation; elle régit l'humanité dans son enfance. Quand les hommes se dégagent des liens de la foi, ils restent encore enchaînés dans les liens des abstractions philosophiques. Ils ont un dernier progrès à accomplir, c'est d'abandonner les rêves de la métaphysique et ceux de la religion, pour s'en tenir à ce qui est positif, c'est à dire aux faits physiques et sociaux qui sont du domaine de l'expérience et du calcul. Ainsi tous les grands problèmes qui depuis des siècles font le tourment de l'esprit humain, mais qui témoignent aussi de sa grandeur, la création, la providence divine et la liberté humaine, la lutte du bien et du mal dans l'homme et dans le monde, la croyance d'une vie future qui complète notre existence, toute cela n'est que rêverie. L'homme aura pour se consoler des mystères de sa destinée, la science de la nature et ses merveilleuses applications. Télégraphes, chemins de fer et bateaux à vapeur, filatures de lin et de coton, usines de toute espèce : telles sont les seules pensées, les seules occupations dignes des hommes de notre époque. Écoutons un moment M. Littré.

« C'est la tradition historique elle-même qui, sans aucun arbitraire et sans rien de fortuit ni de passager, nous amène au règne de l'industrie. *Devant l'industrie, tout le passé tombe et s'évanouit successivement.* Pour l'homme moderne, il ne peut plus y avoir d'autre occupation temporelle, d'autre activité pratique, que l'occupation, que l'activité industrielle... Si l'avénement du régime industriel est inévitable, il est inévitable aussi que les chefs de l'industrie soient nos chefs temporels... Nous n'avons pas besoin

(1) *Littré*, Paroles de philosophie positive, pag. 30.

de Césars ni de rois qui concentrent en leurs mains le pouvoir du glaive. Ces fonctions, jadis prééminentes, deviennent sans emploi. Mais nous avons besoin de directeurs qui sachent conduire les travaux pacifiques de l'industrie avec fermeté et intelligence... C'est donc là que doit aboutir tout le pouvoir temporel (1). »

L'auteur ne parle pas du pouvoir spirituel. Ce pouvoir suppose des âmes; or l'âme est un de ces rêves de la religion et de la métaphysique dont les positivistes ont délivré les hommes. Heureuse humanité qui trouvera sa satisfaction à fabriquer le fer, à filer le coton et le lin! Et le sentiment? l'aspiration de l'infini? Les poètes iront-ils puiser leurs inspirations dans les fabriques et dans les usines? Mozart et Beethoven prendront-ils des leçons d'harmonie dans les lieux où rugissent les machines à vapeur? Un disciple de Comte, le grand-prêtre du positivisme, nous fait entendre que l'homme aura toujours un culte : il s'adorera lui-même. A vrai dire, l'homme n'a jamais adoré que l'humanité (2). C'est le mot de Feuerbach. Le philosophe allemand est une haute intelligence. Littré n'est pas indigne d'être nommé à côté de lui. Eh bien, nous demanderons à ces natures d'élite, si elles trouvent leur satisfaction dans l'adoration d'elles-mêmes? L'homme n'adore que la perfection; comment donc adorerait-il un être aussi imparfait que lui-même? Et n'est-ce pas précisément le lot et la souffrance des hommes supérieurs de sentir mieux que les autres les imperfections de leur raison et les défaillances de leur volonté? Quand ils seront dans un de ces moments où ils se disent avec saint Paul : Je veux le bien, et je ne le fais pas; je déteste le mal, et je le fais; est-ce qu'alors ils seront disposés à s'adorer?

Pourquoi continuer ces interrogations? L'humanité n'est pas disposée, nous semble-t-il, à se faire positiviste à la façon d'Auguste Comte. Nous ne croyons pas même que les écrivains qui se rattachent à lui comme à leur maître, soient bien convaincus de sa doctrine; du moins ils n'en acceptent pas toutes les conséquences. Il nous est impossible, pour notre part, de la prendre au sérieux. Si nous avons insisté sur ces égarements, c'est qu'il y a

(1) *Littré*, Conservation, révolution et positivisme, pag. 119.

(2) Aperçus généraux sur la doctrine positiviste, par *de Lombrail*. L'auteur dit que son ouvrage a été revu par Auguste Comte.

là un signe des temps qui a une haute gravité. Il faut que les religions et les philosophies officielles laissent l'intelligence et l'âme bien vides, pour que Littré et Stuart Mill puissent se rallier autour d'Auguste Comte, le plus faux, le plus insipide, le plus ennuyant des prophètes. Il est temps que nous examinions les causes de l'incrédulité. Un fait en lui-même ne prouve rien; c'est la raison des choses qu'il faut connaître. Eh bien, nous nous trompons fort, si l'incrédulité ne témoigne pas pour la religion, et si plus d'un incrédule n'est pas plus près de la foi que les orthodoxes.

§ 2. Les causes

I

Est-il vrai que tous ceux qui s'appellent incrédules veulent chasser Dieu de la société? Il faut se défier des orthodoxes, protestants ou catholiques, quand ils parlent de l'incrédulité. Ils croient facilement que nier la divinité du Christ, c'est nier le Dieu personnel; et à leurs yeux, nier que Dieu le Père soit un vieux avec une longue barbe, entouré d'anges et de séraphins, c'est nier la Divinité. Ces imputations témoignent pour l'étroitesse d'esprit de ceux qui se les permettent. Non, les déistes ne sont pas des athées, et les panthéistes pas davantage. Dieu nous donne des incrédules comme Voltaire, des impies comme Spinoza! Il y a plus. Il ne suffit point de dire : on prêche l'athéisme, on fait une propagande de matérialisme, on élève des autels au néant. Il faut voir quels sentiments animent ces apôtres d'un nouveau genre, il faut scruter les causes de ce mouvement d'incrédulité qui n'a jamais été plus violent que depuis la réaction tant célébrée de l'orthodoxie chrétienne. Un excès n'aurait-il pas engendré l'autre? Ceux qui attaquent toutes les croyances religieuses avec tant de violence, ne confondent-ils pas la religion avec le christianisme traditionnel? n'est-ce pas toujours la guerre de Voltaire contre l'*infâme*, c'est à dire contre la superstition, contre l'erreur, contre le mensonge?

Nous n'entendons pas justifier l'athéisme, ni légitimer le matérialisme; nos *Études* sont une glorification de Dieu et de son action sur l'humanité. Mais précisément parce que ces croyances

nous sont chères, parce que nous sommes convaincus que la religion est le pain de vie de l'humanité, nous tenons à rétablir la réalité des choses. Que les partisans de l'orthodoxie chrétienne jettent des cris de détresse; ils ont raison, car c'est leur foi qui périclite; pour mieux dire, elle est ruinée. Mais les hommes de l'avenir n'ont rien à redouter de l'incrédulité; nous la regardons en face, sans crainte, sûrs que nous sommes que là où elle paraît absolue et incurable, c'est un mal passager. Ceux-là mêmes qui ont signalé la gravité du danger, l'avouent. « L'athéisme, dit le pasteur Naville, se montre dans l'histoire avec les caractères d'une maladie chronique dont les recrudescences sont des crises passagères. Les forces vitales de la nature humaine en triompheront. Dès que l'athéisme s'affiche ouvertement, la conscience générale proteste. Jamais on ne persuadera à l'homme de se contenter de la terre, et de ce qu'elle peut lui donner. Sa nature le lui interdit absolument. L'homme est trop grand pour être le fils de la poussière; l'homme est trop misérable, pour être le sommet divin de l'univers. « S'il s'élève, dit Pascal, je l'abaisse, s'il s'abaisse, je l'élève (1). »

L'incrédulité n'est, à vrai dire, qu'une opposition contre le christianisme traditionnel. Alors même qu'elle paraît nier toute religion, c'est au catholicisme qu'elle s'attaque. Il y a un écrivain dont les paradoxes ont épouvanté le monde. En disant que la propriété est le vol et que Dieu est le mal, Proudhon semble pousser l'impiété jusqu'aux derniers excès, en même temps qu'il bouleverse la société dans ses fondements. Eh bien, le hardi sophiste, qui se met au dessus de toute espèce de convenances, obéit lui-même à un vulgaire préjugé; ses traits ne portent pas aussi loin qu'il le croit ou qu'il veut le faire croire. Les catholiques ne comprennent pas qu'il y ait un christianisme véritable en dehors de l'Église, ils croient qu'il ne peut pas même y avoir de religion en dehors du catholicisme. On leur inculque ces croyances dès le berceau, elles entrent dans leur sang; vainement arrivés à l'âge de raison ils répudient la foi de leur enfance, ils restent imbus de cette conviction que le catholicisme est le vrai christianisme, et comme ils ne peuvent pas croire à ses mystères

(1) *Naville*, le Père céleste, IIIe discours, pag. 140-142.

ni à ses miracles, ils décident que c'en est fait du christianisme. De là à s'imaginer que toute religion doit cesser, il n'y a pas loin. Tel est en effet l'ordre d'idées de Proudhon.

Proudhon commence par poser comme un axiome, que toutes les religions sont au fond identiques. D'où suit qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule religion, une seule Église. Or, l'Église catholique est celle dont le dogme, la discipline, la hiérarchie, réalisent le mieux le type de la société religieuse. Dès lors, tous ceux qui maintiennent l'idée de religion sont en réalité catholiques; qu'ils le veuillent ou non, ils doivent confesser le Christ et sa doctrine, ils doivent recevoir le sacerdoce qu'il a établi, ils doivent reconnaître l'infaillibilité des conciles et du souverain pontife, ils doivent placer la chaire de saint Pierre au dessus de tous les trônes. Il suffit, pour aboutir à ces énormités, de croire en Dieu, à la nécessité de la religion et à l'existence d'une Église. Vous voulez déserter le catholicisme, et conserver votre foi en Dieu. Impossible! En dehors de la religion catholique, il ne reste que la philosophie; or qui dit philosophie, exclut la religion, car la philosophie, c'est l'analyse, la démonstration : et comment allier les mystères avec les procédés sévères de la science (1)?

Nous demanderons à Proudhon quelle est la religon qui prêche des *mystères?* C'est le christianisme traditionnel, ce n'est pas le christianisme des protestants avancés, et nous pouvons ajouter que ce n'est pas le christianisme de Jésus-Christ. Quelle est la religion qui enseigne que Jésus a établi un sacerdoce, et qu'il a donné au chef de son Église l'infaillibilité et la toute-puissance? Ce n'est certes pas le protestantisme, pas plus celui des orthodoxes que celui de libéraux, c'est le catholicisme romain. Et on serait forcé d'accepter la foi romaine, dès que l'on croit en Dieu, à la nécessité d'une religion et d'une Église! Voilà un de ces hautains paradoxes, comme Proudhon les aime et qui sont en contradiction avec l'histoire aussi bien qu'avec la raison. Il importe de le constater pour montrer quelle est la vraie cause de l'incrédulité.

L'incrédulité de Proudhon, la plus absolue de toutes, procède de

(1) *Proudhon*, de la Justice dans la révolution et dans l'Église, nouvelle édition, *Étude* 1re, pag. 24; *Étude* 2e, pag. 51.

l'opposition contre le christianisme traditionnel. Cela est naturel, et presque fatal. Nous voyons tous les jours des hommes qui sont loin d'être des Proudhon, déserter l'Église, et nous voyons qu'en abandonnant la foi de leurs pères ils abandonnent toute foi. La faute en est moins à eux qu'au catholicisme. C'est une des malédictions attachées à l'Église romaine. Elle enseigne si bien que hors de son sein il n'y a pas de salut, pas de religion possible, elle dénature si bien la religion en l'identifiant avec certains mystères, avec certains dogmes qu'elle dit révélés, que ceux qui la quittent fussent-ils des esprits vigoureux comme Proudhon, conservent l'erreur qui a obscurci leur raison et altéré leur conscience. Chose singulière et qui devrait ouvrir les yeux aux incrédules nés dans le catholicisme! Ils restent catholiques tout en devenant incrédules. Ils sont catholiques en ce sens qu'ils tiennent le langage des apologistes du christianisme traditionnel, et ils jouent le jeu de l'Église, tout en étant ses ennemis acharnés, car ils aident à répandre le préjugé que hors du catholicisme il n'y a pas de religion possible, et ce préjugé retient dans le sein de l'Église un grand nombre d'hommes qui ne croient plus à ce qu'elle enseigne, mais qui sont convaincus qu'il faut une religion à l'humanité, ou du moins au peuple.

Que ce préjugé soit une erreur profonde, c'est ce que nous avons démontré dans nos Études sur la réforme, et la présente Étude complétera la démonstration. Pour le moment, il nous suffit de constater le fait que les attaques les plus violentes dirigées contre l'idée de religion s'adressent en réalité au christianisme traditionnel et surtout au catholicisme. Quand on ramène l'incrédulité à son principe, elle perd de son importance, et change en quelque sorte de caractère; c'est au fond une critique de l'orthodoxie chrétienne; elle n'a donc qu'une valeur historique. Alors même qu'elle paraît plus radicale, il faut toujours se rappeler que c'est une fausse conception de la religion qui soulève ses colères et ses haines. Que la victoire lui reste, nous n'en serons aucunement effrayés, car le vaincu est un ennemi commun, c'est le catholicisme, ce n'est pas le christianisme, ce n'est pas la religion.

II

Il se passe sous nos yeux un fait remarquable qui devrait faire réfléchir l'Église et ses défenseurs. Dans nos luttes politiques, bien des hommes, catholiques de croyance, se joignent aux libres penseurs, aux indifférents, aux incrédules, pour voter contre les candidats orthodoxes que l'épiscopat leur recommande. Comment se fait-il que des fidèles désobéissent ouvertement à leur sainte mère l'Église? C'est qu'il y a chez les hommes du dix-neuvième siècle une antipathie invincible pour la domination cléricale. Or, qui dit catholicisme, dit domination du clergé. L'humanité moderne n'en veut à aucun prix. Aussi les apologistes de la religion catholique s'évertuent-ils à prouver que la puissance tant redoutée par les libéraux, est une chimère, que c'est de l'histoire ancienne; que parler de l'empire tyrannique de l'Église à notre époque, c'est un anachronisme de plusieurs siècles. Mais ces apologies ne sont point écoutées; la crainte de la domination cléricale est profondément enracinée dans les esprits, et les actes de l'Église et de ses chefs ne la justifient que trop. Écoutons le pape Pie IX.

Les souverains pontifes aiment à se plaindre de l'incrédulité du siècle, et à se lamenter sur la triste condition de l'Église. C'est leur droit et leur devoir. Mais que reprochent-ils aux incrédules? et en quoi la condition de l'Église est-elle si misérable? Que le saint-père jette un cri d'alarme, quand il voit la croyance au surnaturel attaquée, ruinée, rien de plus juste, puisque la religion dont il est le chef ne consiste qu'en mystères. Mais est-ce bien la religion, c'est à dire le lien entre l'homme et Dieu qui préoccupe le plus le saint-père? Les plaintes qui retentissent tous les jours dans les consistoires concernent l'Église et sa puissance beaucoup plus que la foi. Peut-être faudrait-il dire que le catholicisme aveugle à ce point les esprits, que le pape est très convaincu que le salut des âmes est en péril quand on touche aux dîmes ou à la juridiction ecclésiastique. S'il accuse les incrédules de renverser la révélation divine, il ajoute immédiatement qu'ils ruinent aussi l'*autorité et la puissance de l'Église*. Ce qui lui va surtout à cœur c'est que les ennemis de la religion *nient audacieusement tout pouvoir d'origine divine, qu'ils n'ont pas honte d'affirmer que la philosophie et les*

lois civiles peuvent et doivent décliner l'autorité de l'Église; qu'ils osent nier que l'Église soit une *société parfaite*, c'est à dire un État ayant le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif; qu'ils ne veulent pas reconnaître que c'est à l'Église à *définir ses droits, et les limites dans lesquelles elle doit les exercer* (1).

Si l'Église était à même de pratiquer cette doctrine, il n'y aurait pas plus de liberté politique que de liberté religieuse; l'humanité serait un troupeau dont le pape, les cardinaux et les évêques seraient les pasteurs; or, les troupeaux ne sont-ils point faits pour être tondus? Telles étant les prétentions immortelles de l'Église, il ne faut point s'étonner que la crainte et la haine de sa domination soient aussi immortelles. Ceux de nos contemporains dont la jeunesse remonte aux dernières années de la restauration se rappelleront qu'à cette époque, il n'y avait pour ainsi dire plus un seul croyant dans les générations naissantes. Tous nous partagions les passions soulevées par les entreprises du catholicisme en France et ailleurs. On était revenu aux beaux jours de Voltaire et de l'Encyclopédie. Lamennais écrit en 1828, dans une lettre confidentielle : « Presque tout ce qui s'imprime est effroyable à lire. C'est un mélange confus de cris de joie et de rugissements de rage, de chants de triomphe et de mort. On dirait des têtes enivrées par la fumée de l'enfer. Il y a surtout une haine du christianisme et une haine de Dieu qui saisit l'âme d'épouvante (2)... »

Quelle était la cause de ce débordement d'impiété? Lamennais dit que c'étaient les folies de la réaction catholique, la crainte et l'horreur qu'inspiraient les jésuites. Le même spectacle se reproduisit en Allemagne. Après la guerre de la délivrance, un souffle religieux passa sur l'Europe; les Allemands, âmes enthousiastes, s'éprirent d'une belle passion pour le moyen âge. A côté des simples et des naïfs, il y a toujours les malins et les fourbes qui exploitent les bons sentiments. On vit se renouveler l'antique alliance du trône et de l'autel : l'Église prêchait l'obéissance, et les princes protégeaient les gens d'église. Malgré leur bonhomie, les Alle-

(1) Allocution de Pie IX dans le consistoire du 9 juin 1862. (*Journal historique*, t. XXIX, pag. 129.)

(2) Lettre du 11 mars 1828, à la comtesse de Senfft. (*Correspondance de Lamennais*, t. I, pag. 374.)

mands finirent par s'apercevoir qu'ils étaient dupes de leur amour pour le moyen âge; ils aspiraient à la liberté politique, et on cherchait à les consoler de leur servitude par les jouissance du ciel : c'était une mauvaise ironie. Les Allemands se lassèrent d'un bonheur imaginaire; ils voulurent que le monde actuel fût organisé de manière à donner satisfaction à leurs droits et à leurs besoins. De là une réaction complète contre la religion de l'autre monde. Un excès conduisit à l'autre : la prédilection pour les cathédrales gothiques, pour les vitraux peints, pour les légendes saintes, fit place à une tendance matérialiste au bout de laquelle se trouvait l'athéisme (1).

La haine contre les gens d'église va de pair avec la haine contre le catholicisme. De là le singulier spectacle qu'offrent les pays catholiques par excellence : nulle part, dit-on, il n'y a moins de foi qu'en Espagne et en Italie, au moins dans les classes qui pensent; l'athéisme y coudoie l'idolâtrie. Plus la compression est violente, plus la révolte est radicale. En France, en Belgique, la liberté religieuse émousse l'opposition des croyances; toutefois les incroyables prétentions du parti ultramontain, la recrudescence de la superstition, les ménagements que les hommes du pouvoir ont pour un clergé fanatique et ambitieux, ont rallumé les passions antireligieuses. Un écrivain français dit que l'on se croirait revenu au seizième siècle, et qu'au premier jour on verra ressusciter la Ligue. C'est pis que cela. Au seizième siècle tous les partis étaient chrétiens; on tuait, on assassinait au nom de la religion. Aujourd'hui c'est l'incrédulité absolue, l'athéisme qui dispute les âmes au christianisme traditionnel et à toute religion. Ce que les incrédules poursuivent de leur haine, c'est la domination d'une Église qui demain rétablirait les bûchers de l'Inquisition, si elle en avait le pouvoir. Voilà pourquoi ils trouvent des auxiliaires jusque parmi les fidèles.

Au premier abord on a de la peine à comprendre que tant de haine s'élève contre une domination qui devient tous les jours plus impossible. C'est que l'opposition s'adresse aux croyances de l'Église autant qu'à son ambition. Cela est naturel, nécessaire, car le fondement le plus sûr de la puissance de l'Église, fondement

(1) *Gieseler*, Kirchen Geschichte, t. V, pag. 27.

inébranlable, s'il était réel, c'est précisément son dogme. Il y a donc chez ceux qui combattent l'Église, une hostilité cachée contre la religion, qu'ils s'en rendent compte ou non. C'est parce que la lutte a pour objet des croyances et des idées, qu'elle est si ardente. L'humanité ne peut plus croire ce que l'Église veut qu'elle croie ; voilà pourquoi le combat est à mort.

III

Nous avons dit souvent dans le cours de ces Études, que l'incrédulité accompagne nécessairement le catholicisme ; il faut ajouter le protestantisme orthodoxe, car c'est la croyance d'une révélation miraculeuse qui soulève les consciences contre la religion traditionnelle. Dans le sein de l'Église romaine on n'ose point s'avouer cette lutte intestine ; elle la nie, en invoquant son unité et son immutabilité. Fiction que tout cela ! Il y a des milliers d'hommes qui en apparence sont catholiques, et qui en réalité sont dans le camp des incrédules ; leur incrédulité est d'autant plus grande qu'une contrainte morale les force à déguiser leurs sentiments : il leur va comme aux libres penseurs d'Espagne et d'Italie qui protestent publiquement de leur respect pour la foi, sauf à traîner la religion et le Christ dans la boue, entre quatre murs. Dans les sociétés protestantes, on reconnaît franchement que l'orthodoxie est la source de l'incrédulité. Nous citerons le témoignage d'un des hommes les plus honorables des temps modernes.

Jefferson demande quels sont les plus grands ennemis du Christ. « Ce sont ceux, dit-il, qui prétendent être ses disciples par excellence et qui se disent dépositaires de sa doctrine, tandis qu'ils l'altèrent pour en faire des articles de foi aussi imaginaires qu'incompréhensibles. Un jour viendra où la génération mystique de Jésus, par l'Être suprême, son Père, dans le sein d'une Vierge, sera rejetée au même rang que celle de Minerve dans le cerveau de Jupiter. » Jefferson espère que la raison et la liberté de penser dissiperont cet édifice fantastique, et rétabliront la religion véritable de Jésus, « le plus vénérable des sages qui ont entrepris de réformer les erreurs des hommes. » Le politique américain cherche à préciser les croyances que l'on peut rapporter avec quelque

certitude au Christ; il les réduit à trois : « Il n'y a qu'un Dieu, et ce Dieu est la perfection. Il y a une existence future, des récompenses et des punitions. Aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même. » Les orthodoxes traitent d'athée ce christianisme qui est celui de Locke, et des unitairiens; il leur faut à tout prix des mystères, il leur faut le péché originel, il leur faut les tourments éternels des damnés pour servir à la béatitude des élus. Qui est le vrai chrétien, celui qui croit aux enseignements de Jésus et qui y conforme sa vie, ou le dogmatiste impie, qui au nom de la divinité du Christ, damne l'immense majorité des fidèles? Les Calvin, les Athanase, les Augustin, sont des usurpateurs; ils professent une autre religion que celle de l'Évangile, une religion formée des rêves de leurs cerveaux malades. Jefferson dit que cette orthodoxie prétendue est aussi étrangère au christianisme que la religion de Mahomet. Il ajoute ces paroles que nous recommandons aux orthodoxes : « Ces affreuses croyances ont jeté dans l'incrédulité des penseurs trop prompts à repousser Jésus-Christ comme l'auteur de dogmes qui lui sont faussement attribués. Si les paroles de Jésus avaient toujours été prêchées avec la pureté qu'elles avaient, en sortant de ses lèvres, le monde civilisé serait aujourd'hui chrétien (1). »

L'opinion de Jefferson n'est pas isolée. Dans la première année du dix-neuvième siècle, un illustre théologien, Schleiermacher, publia des discours sur la religion; il les adressa à ceux qui dans les classes supérieures faisaient profession de la mépriser. Pourquoi ce dédain au sein d'une nation née religieuse, et au sein d'une confession qui, mieux que l'Église de Rome, a conservé la foi? Si les Allemands, si les disciples de Luther méprisaient la religion, c'est que le christianisme officiel n'avait plus rien de commun avec le sentiment intime qui est l'essence de la religion. C'était un amas de formules qui ne disaient rien à l'intelligence parce qu'elles étaient incompréhensibles, et qui ne disaient rien à l'âme parce qu'elles n'avaient rien de commun avec la conscience (2). Depuis lors le mal a été en augmentant; les classes

(1) *Jefferson*, Mélanges politiques et philosophiques, traduits par *Conseil*, t. II, pag. 364, 349 et suiv.

(2) *Schleiermacher*, Reden über die Religion, an die Gebildeten unter ihren Verachtern. (*Œuvres*, t. I, pag. 159.)

éclairées ont déserté l'Église. Et pourquoi? Parce que la réforme, grâce à une stupide réaction, est devenue de plus en plus catholique, pour le dogme, ainsi que pour l'esprit intolérant et dominateur du clergé (1).

En Angleterre on se plaint que l'incrédulité la plus brutale envahit les classes inférieures. Il faut voir quel est le caractère de cette incrédulité, et quelle en est la cause. Nous trouvons la réponse dans une *Revue de théologie*. Les ouvriers anglais ne sont plus des machines; l'industrie exige un certain degré d'intelligence; ceux qui par l'énergie de leur volonté, par le développement de leurs facultés naturelles, ont acquis quelque culture et quelque aisance, sont fiers de leur raison et de l'indépendance qu'elle leur assure; ils n'entendent pas l'abdiquer aux pieds d'un prêtre. Quand on vient dire que leur nature est déchue, que leur âme est viciée, qu'il n'y a qu'un moyen de se relever de cette déchéance, la soumission à l'Écriture sainte, ou à l'Église, leur orgueil d'hommes libres se révolte : « Si c'est là la religion, disent-ils, nous préférons n'en pas avoir. » Qu'on leur prêche, continue la *Revue de théologie*, une religion qui se concilie avec la raison, une religion qui ne connaît pas d'Église ambitieuse et intolérante, une religion qui ne tend qu'à moraliser les hommes, ces rudes ouvriers la salueront de leurs acclamations, et ils cesseront à l'instant d'être incrédules (2).

N'en serait-il pas de même dans les pays catholiques? Les deux extrêmes s'y rencontrent côte à côte, la superstition la plus grossière, et l'athéisme le plus radical. N'est-ce pas la superstition qui engendre l'athéisme? Il est certain que la religion orthodoxe consiste en croyances superstitieuses; on ne peut plus dire que la religion est innocente des grossières pratiques qui déshonorent le catholicisme, depuis que l'Église, par l'organe de son chef infaillible, en a augmenté le nombre. Pour peu que les hommes s'éclairent, ils repoussent ces croyances avec dégoût; mais comme ils ne connaissent pas d'autre religion, l'incrédulité suit de près. Si le catholicisme était ce qu'il prétend être, la révélation divine

(1) *Schenkel*. Die kirchliche Frage, pag. 26.

(2) « *The theological Review* a journal of religions thought and life, may 1865, » pag. 258, 259.

de la vérité, et si Dieu avait confié le dépôt de la vérité à son Église, c'est en Italie, c'est à Rome que l'on devrait trouver la foi la plus vive. Cependant c'est un très vieux proverbe, que l'incrédulité augmente, à mesure que l'on approche de la ville des papes. Voulez-vous voir de vrais athées, allez visiter la cour du saint-père. Cela se disait au quinzième siècle, et cela se dit encore au dix-neuvième. Ce qui est certain, c'est que l'Italie est incrédule, nous parlons des Italiens qui pensent; ils sont incrédules à cause des superstitions romaines, ajoute un homme dont le témoignage n'est pas suspect.

Le père Passaglia dit que l'indifférence religieuse est répandue depuis longtemps en Italie. Il l'impute aux superstitions que la cour de Rome nourrit, et à la confusion de choses sacrées et profanes qui est le caractère propre, et comme le vice originel de la papauté. Quand les fidèles voient forger des miracles, comment croiraient-ils encore aux miracles? Quand ils entendent invoquer, dans les chaires de vérité, l'intervention de la Providence pour maintenir la tyrannie, faut-il s'étonner s'ils regardent la Providence comme une invention cléricale? Quand les prêtres abusent du confessionnal pour pousser les soldats italiens à la désertion, les patriotes peuvent-ils encore respecter la confession et ceux qui se disent les médiateurs entre Dieu et l'homme? Quand le pouvoir temporel de la papauté est exalté comme une institution divine, et que ce pouvoir est incompatible avec la liberté de l'Italie, n'est-ce pas éloigner de l'Église, du catholicisme, et par suite de la religion, tous ceux auxquels la patrie italienne est chère? Ici se montre le danger des prétentions ultramontaines. Le clergé a perdu tout pouvoir politique en France et en Allemagne, sans que la religion y ait perdu. Si en Italie, le mouvement contre la papauté temporelle menace de devenir une révolution religieuse, c'est que le pape pousse au schisme, et du schisme il n'y a qu'un pas à l'hérésie. Pie IX a condamné Passaglia. L'apologiste de l'immaculée conception a-t-il cessé d'être orthodoxe? Non; mais il dit qu'il n'y a qu'un moyen de rendre la paix à l'Église, et l'unité à l'Italie, c'est que la papauté renonce à son pouvoir sur Rome. Tous ceux qui ont un cœur italien, partagent les sentiments du père Passaglia. Repoussés par le pape, peuvent-ils rester attachés à la papauté? De là un mouvement qui tient tout ensemble du gal-

licanisme et du protestantisme; on demande que le clergé se serve de la langue italienne dans la liturgie, qu'on permette aux fidèles de lire la Bible en italien, que les évêques soient élus par le clergé et les fidèles, enfin, que les prêtres puissent se marier. Une révolution religieuse peut sortir de là (1).

IV

Ce qui éloigne le plus la société moderne du catholicisme, c'est que ses idées et ses sentiments sur la destinée de l'homme diffèrent complétement de l'idéal chrétien. La *bonne nouvelle*, telle qu'elle a été comprise par les disciples du Christ, conduit à un spiritualisme désordonné. Il y a de la grandeur jusque dans ces excès, mais il y a aussi des excès qui soulèvent le cœur : mysticisme et hypocrisie sont plus proches parents qu'on ne le croit. Toujours est-il que rien n'est plus antipathique aux tendances de notre siècle que le spiritualisme catholique ou protestant. Gœthe s'est fait l'organe de cette répulsion. « Ce qu'il pardonne le moins au christianisme, c'est sa morale mystique, ce qu'il lui reproche avec une amertume passionnée, c'est d'avoir assombri en une vallée de larmes et de misère le lumineux séjour de la terre de Dieu (2). » Cependant, à entendre les apologistes du christianisme, les aberrations du spiritualisme chrétien, et même les folies des anachorètes, seraient la pratique des maximes de l'Évangile sur la perfection. C'est donc le christianisme dans son essence qui est le coupable, disent les incrédules, et si le christianisme est inalliable avec la vie réelle, c'est une preuve que toute religion est fausse. Tel est l'acte d'accusation que Proudhon dresse contre le christianisme et contre la religion. Lui-même va nous dire que la haine des incrédules contre la religion tient aux aberrations du christianisme orthodoxe.

Qu'est-ce que le christianisme? Proudhon répond : une religion de l'autre monde. Le despotisme des Césars avilissait les hommes; Jésus-Christ promet de leur rendre leur dignité... dans l'autre vie. « Il en est de même de la liberté, de l'égalité, de la richesse,

(1) Nous empruntons ces détails à la *Quarterley review*, t. CXIV, pag. 496.
(2) *Caro*, la Philosophie de Gœthe. (*Revue des Deux Mondes*, 1865, t. VI, pag. 323.)

de la science, ces biens, que rien ne saurait compenser, ne doivent se réaliser que dans le ciel. » Cela est très vrai, mais seulement du christianisme orthodoxe et non du christianisme des protestants avancés, bien moins encore de la religion, telle que les philosophes la comprennent. Proudhon impute à toute religion la fausse conception de la vie qui est particulière au catholicisme. Ce n'est pas une doctrine de vie, dit-il, c'est une doctrine de mort, et il a raison, nous l'avons prouvé plus d'une fois, en nous fondant sur des témoignages irrécusables (1). Mais de quel droit Proudhon reproche-t-il ces erreurs à toute religion, alors que des chrétiens mêmes les répudient (2) ?

Proudhon poursuit la critique de la religion en l'identifiant avec le christianisme. Y a-t-il moyen de concilier les idées chrétiennes avec la vie réelle? Si elles l'avaient emporté, il y a longtemps que l'humanité n'existerait plus. Quelle est la vertu chrétienne par excellence? L'humilité. Et qu'est-ce que l'humilité? La destruction de la personnalité humaine : « Par son principe, par toute sa théologie, le christianisme est la condamnation du moi humain, le mépris de la personne, le viol de la conscience. » Le christianisme est la réalité renversée. Ce qui fait notre force, notre vie, devient un péché; la religion s'attaque à l'amour-propre qu'elle traite d'égoïsme, à la dignité qu'elle nomme orgueil. Le respect des autres, conséquence du respect de soi-même, si vif chez les anciens, elle en fait un vice, sous le nom de respect humain. La personnalité, l'individualité humaines étant détruites, que reste-t-il? Le néant! Nous voulons vivre; donc il faut laisser là une religion de mort. Nous voulons être libres : est-ce qu'une religion qui fait de l'homme un cadavre, nous donnera la liberté? Le chrétien ne peut pas avoir de droits, il n'a que des devoirs. Proudhon prononce la condamnation du christianisme, en disant que c'est le système du *non-droit* (3).

(1) Voyez les tomes IVe, VIIe, VIIIe, XIIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.
(2) *Proudhon*, de la Justice dans la révolution et dans l'Église, *Etude* 1re; *Introduction*, pag. LVII; *Étude* 2e, pag. 54.
(3) *Idem*, *ibid.*, t. II, pag. 57, 64, 65.

V

Ces critiques sont fondées en tant qu'elles s'adressent au christianisme traditionnel. Encore faut-il faire une réserve pour le protestantisme; il a répudié les excès qui conduisent à la vie monastique; même au milieu des folies de la réaction, les orthodoxes n'ont point songé à rétablir les couvents. De quel droit reprocherait-on aux réformés des principes qu'ils condamnent? L'iniquité est plus grande encore quand on met la caricature tracée par Proudhon en regard du protestantisme avancé. Channing et avec lui les unitairiens, Réville et avec lui les réformés de l'école nouvelle de France et de Hollande, enfin les rationalistes d'Allemagne et de Suisse, pourraient signer tout ce que Proudhon dit contre le spiritualisme désordonné de l'Évangile, tel que les moines l'interprétèrent, et cependant ils se disent et ils sont chrétiens. Il y a donc plus d'un christianisme, et il est souverainement injuste de confondre toutes les manifestations de l'esprit évangélique dans une même réprobation.

Les critiques de Proudhon prouvent encore moins contre la religion, dans son essence. De ce que le catholicisme sépare à tort la vie présente de la vie future, en faut-il induire que toute religion est nécessairement une religion de l'autre monde? Non seulement les philosophes ont le droit de protester, mais même des religions positives. On n'a jamais reproché au mosaïsme de détacher les croyants de cette terre pour en faire des citoyens d'une vie imaginaire. Nous admettons avec Proudhon que *l'autre monde* des catholiques est une chimère, qu'il y a qu'un monde, celui que la science observe et décrit. Est-ce à dire que nous devions abandonner la croyance de l'immortalité individuelle? Nous l'affirmons avec autant d'énergie que Proudhon en met à combattre le ciel et l'enfer. Les chrétiens ont eu tort de vouloir faire de l'homme un esprit pur : est-ce une raison pour nier tout principe spirituel? C'est ce que les matérialistes prêchent aujourd'hui, mais ils prêchent dans le désert; ils peuvent trouver de l'écho dans le cercle blasé des savants; ils peuvent faire quelques prosélytes parmi la tourbe ignorante des classes illettrées;

mais la conscience générale repoussera toujours des doctrines qui mutilent l'homme et qui l'avilissent.

Le grand problème qui tourmente l'homme, du jour où il parvient à la conscience de son être, est celui de sa destinée. Nous ne croyons plus, avec l'Église, que nous soyons destinés à une félicité impossible dans un ciel imaginaire, et moins encore à des tortures sans fin dans un enfer également fictif. Sommes-nous pour cela disposés à croire que notre destination finale soit « de nous résoudre en ammoniaque, en acide carbonique et en eau, et de servir ensuite à la nourriture de nouveaux animaux et de nouvelles plantes (1) ? » Voilà un avenir qui ne sera pas du goût de beaucoup de personnes ; elles préféreront le ciel chrétien, même avec la mauvaise chance de l'enfer. Les matérialistes s'efforcent en vain de nous consoler de notre immortalité perdue ; nous doutons fort que les sermons dont nous allons citer quelques traits, trouvent faveur : « Celui qui sait que dans la vie rien ne se perd et que le secret de l'existence réside dans un cours circulaire éternel, dans lequel chaque entité, prise isolément, n'est qu'un anneau d'une chaîne sans fin, *se réjouira peut-être* (?) de savoir que par la vie il a rempli sa tâche naturelle et que par sa mort il a rendu à l'ensemble ce qu'il lui avait pris à titre de prêt pour un certain temps (2). » Le docteur Büchner n'a pas tort d'ajouter un *peut-être* à sa *réjouissance*. Pour nous, le bonheur d'être un champignon et de redevenir un champignon, nous tente très peu. M. Moleschott est plus poétique : « Un enchaînement de rotations par lequel notre corps *revit dans la parure des champs*, et la fleur des champs dans l'organe de notre pensée, a-t-il rien qui puisse nous révolter (3) ? » On le voit, il ne s'agit plus de nous *réjouir ;* mais *de ne pas nous désespérer*. En vérité, que nous *revivions* dans un lis ou dans un cornichon, dans un oiseau ou dans un ver de terre, la différence n'est pas grande.

N'y aurait-il pas, jusque dans ce matérialisme abject, une opposition contre le dogme chrétien ? Plus de ciel ! la terre nous suffit ! Tel est l'évangile des matérialistes, la *bonne nouvelle* qu'ils pré-

(1) *Louis Büchner*, Science et nature, traduction de *Deloudre*, Paris 1866, pag. 49.
(2) *Idem, ibid.*, t. I, pag. 55.
(3) *Moleschott*, de l'Alimentation et du régime.

chent à l'humanité moderne. Nous disons la *bonne nouvelle*. En effet, les matérialistes sont fiers de leur doctrine, ils disent qu'ils viennent affranchir l'esprit humain des vaines terreurs imaginées par les religions. Et ils n'ont pas tout à fait tort. L'enfer fait réellement de la religion un système de terreur. Mais faut-il réduire l'homme à un mollusque pour l'affranchir d'une fausse croyance? Il y a dès maintenant une croyance différente dans la conscience humaine, celle d'une existence continue et progressive. Qu'est-ce qu'il y a dans ce dogme dont il faille affranchir les âmes? Se sentiront-elles plus libres, plus actives, plus aimantes, quand elles sauront qu'elles ont été des fleurs et qu'elles revivront dans les fleurs?

Il y aura le calcul, l'égoïsme de moins, répond un philosophe que nous n'entendons pas mettre sur la même ligne que les matérialistes. Feuerbach a raison de dire que pour l'immense majorité des fidèles, la religion consiste dans la crainte de l'enfer et dans l'espérance du paradis; il a encore raison de flétrir la spéculation qui se trouve au fond de la morale chrétienne : les croyants prêtent à usure à leur Dieu, ils font un petit peu de bien, pour recevoir en retour l'infinie félicité du paradis. Nous abondons dans cette critique; mais elle ne s'adresse qu'au christianisme traditionnel. Y a-t-il un calcul quelconque à croire que l'homme est l'artisan de sa destinée? qu'il sera ce qu'il se fait lui-même, en développant ses facultés ou en les négligeant?

Nous touchons à un bienfait du matérialisme; nous parlons du matérialisme intelligent; il épure les sentiments moraux. Que les chrétiens écoutent avant de crier au scandale. M. Littré a-t-il tort de dire que la morale chrétienne repose sur l'égoïsme? Les théologiens n'enseignent-ils pas sous mille formes que le fidèle doit gagner le ciel par ses bonnes œuvres? C'est le calcul, c'est à dire, l'égoïsme réduit en système. Heureusement, ajoute M. Littré, de puissants instincts et la sagesse du sacerdoce ont contre-balancé en partie les effets désastreux d'une pareille doctrine, sans cela l'aspiration au salut aurait depuis longtemps brisé tous les liens sociaux (1). Quelle est la morale que les positivistes opposent à ces calculs d'épicier? Ils répondent que le but de notre vie est de

(1) *Littré*, Conservation, révolution et positivisme, pag. 291 et suiv.

perfectionner nos facultés physiques, intellectuelles et morales, dans la pensée de vivre *pour* les autres, *dans* les autres et *par* les autres. Vivre pour autrui, telle est leur maxime fondamentale (1). Qui ne voit que c'est la morale de Jésus-Christ, aimer, se dévouer? Seulement c'est la morale évangélique dégagée de tout esprit de calcul, de la crainte de l'enfer et de la préoccupation du ciel.

VI

Nous aboutissons à cette conclusion paradoxale, que l'incrédulité conduit à une foi nouvelle. Le paradoxe n'est qu'apparent. C'est le christianisme traditionnel, son dogme, ses superstitions, son despotisme qui ont engendré l'incrédulité. Si la religion du Christ s'était réalisée dans toute sa pureté, il n'y aurait jamais eu d'incrédules, ou l'incrédulité n'eût été qu'une maladie, un égarement individuel. Mais le christianisme pratique pouvait-il avoir la pureté qui resplendit dans l'enseignement de Jésus? L'histoire répond pour nous. Ajoutons que le Christ lui-même n'est point exempt d'erreurs et de préjugés. Il a fallu, il faudra encore le long travail des siècles pour dégager la *bonne nouvelle* de cet alliage impur, triste condition de l'imperfection humaine. Mais de ce que le christianisme, tel qu'il s'est développé sous l'influence des circonstances historiques, est imparfait, est-ce à dire qu'il faille le déserter, et songer à fonder une religion nouvelle?

Dans les pays catholiques, bien des hommes nourrissent ces désirs et ces espérances. Lamennais écrit au père Ventura, le 15 novembre 1832 : « Tout ce qui n'est pas le peuple, et une partie même du peuple tombe dans l'incrédulité. Dans les classes plus hautes, bien que vous trouviez une forte haine contre le clergé, avec une aversion profonde et surtout un inexprimable mépris pour Rome, il existe peu d'antipathie réelle pour la religion en elle-même, mais *une persuasion générale que le catholicisme est fini, une certaine impuissance de vivre, de respirer au milieu de ce tombeau, comme ils l'appellent*, et l'attente de quelque autre chose qui sortira peut-être de lui, mais qui ne sera pas lui,

(1) *Büchner*, Science et Nature, t. I, pag. 29.

au moins sous sa forme actuelle. Tel est l'état de ceux qui, détachés de la philosophie du dix-huitième siècle, comprennent la nécessité d'un ordre religieux, d'une foi quelconque, pour ranimer la société et soutenir la vie humaine, et qui, cherchant sincèrement le vrai, ne peuvent néanmoins le reconnaître dans un système de croyances et d'institutions qui, tel qu'ils le voient, leur paraît en opposition avec les besoins invincibles des peuples, les notions intimes du droit, la dignité et le développement de l'homme, le progrès naturel de la société (1). »

Ces paroles sont considérables. Elles confirment pleinement ce que nous venons de dire; c'est que l'incrédulité n'est absolue qu'en apparence, qu'elle cache, au contraire, un besoin religieux, qui n'est plus satisfait par le christianisme officiel, qu'elle tend donc à une religion nouvelle. Rien de plus légitime que ces aspirations. Il y a au fond l'idée du progrès. La religion doit être progressive, comme tout ce que l'homme pense et sent. Nous croyons avec Jésus-Christ que les hommes ont un père dans les cieux qui les inspire et les guide, qui les relève quand ils tombent, qui les console et les fortifie quand ils faiblissent. Nous croyons avec lui que la loi suprême de la religion est la charité, le dévoûment, le sacrifice. Mais nous ne partageons plus ses croyances sur la vie présente et future. La liberté, le travail intellectuel, l'industrie ont pris une place qu'ils n'avaient point à la fin de l'antiquité. Dès lors la religion doit changer de caractère, elle doit tenir compte des besoins nouveaux et leur donner satisfaction. D'un autre côté, la science a élargi notre horizon, le monde ne consiste plus dans la terre et dans une voûte étoilée, le globe que nous habitons n'est qu'un atome dans l'immensité de l'univers. Dans cet ordre d'idées, l'abîme entre ce monde-ci et l'*autre monde* des chrétiens disparaît. Par suite la religion doit cesser d'être une religion de l'autre monde, pour devenir une religion de ce monde-ci. Elle doit se séculariser. C'est la révolution qui se fait sous nos yeux.

Les catholiques constatent la révolution en la maudissant et en la calomniant. La *civilta cattolica* remarque que l'incrédulité moderne a changé de caractère. Elle n'a plus pour devise : *écrasons*

(1) *Lamennais*, Correspondance, t. II, pag. 251.

l'infâme. Elle n'accuse plus le christianisme d'avoir plongé l'
manité dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, e
avoue que ce qu'il y a de mieux dans la civilisation nous vient
Christ, elle veut maintenir le christianisme. Voilà une incrédul
passablement croyante. Pourquoi donc excite-t-elle la colère d
révérends pères? C'est parce que la société a déserté le vie
christianisme de saint Ignace, qui voyait l'idéal dans un cadava
c'est parce qu'elle aspire à un nouveau christianisme qui accept
qui aime la nature, autant que les anciens chrétiens en avaie
horreur. C'est un christianisme *civil*, un instrument de civilisatio
matérielle et intellectuelle, ayant pour dogmes la liberté et l'égal
lité, et répudiant le surnaturel et les mystères. La *Civilta* ajout
que ce *christianisme civil* ne se soucie point de la vie future, et qu'
réduit la foi au sentiment religieux (1). Ce dernier trait peut con-
venir à certains incrédules, mais ce n'est pas un caractère général.
Nous exposerons ailleurs nos croyances (2). Pour le moment nous
prenons acte de l'aveu fait par les jésuites de Rome : l'incrédu-
lité n'est pas une vraie incrédulité, c'est une transformation de la
religion traditionnelle.

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 264-270.
(2) Voyez mon *Etude sur la religion de l'avenir*.

LIVRE II

LE CHRISTIANISME TRADITIONNEL

CHAPITRE PREMIER

LA RÉACTION ULTRAMONTAINE ET LA RELIGION

§ 1. La réaction et la superstition

I

Le catholicisme est éternel, disent les apologistes, parce qu'il est divin. Aveugles sont ceux qui ne veulent point le voir! Au dix-huitième siècle, les philosophes se vantaient d'*écraser l'infâme*. Une révolution gigantesque vint donner l'appui de sa force à l'incrédulité. Et qu'en résulta-t-il? Un mouvement religieux, comparable aux plus beaux temps du christianisme. Il ne s'agit plus de raisonner, dit-on; c'est un fait, et on ne nie point les faits, ou si on les nie, on compromet la cause que l'on défend. La puissance du fait est effectivement très grande dans notre siècle, siècle positif par excellence. Cela explique comment des protestants ont pu se joindre aux catholiques, pour célébrer la perpétuité de la papauté. Ils crient presque au miracle en voyant la papauté survivre au naufrage du dix-huitième siècle et à la tempête de la Révolution. Qu'importe, disent-ils, que le pouvoir du souverain pontife repose sur l'ignorance et la superstition? qu'importe qu'il s'appuie sur le mensonge et le faux? Cela n'empêche point la foi,

car la foi n'a rien de commun avec la raison (1). Et les catholiques d'applaudir! S'ils avaient la foi véritable, ils répudieraient de pareils auxiliaires; car ces prétendus alliés ressemblent au bourreau qui stigmatise le criminel de son fer chaud.

Nous reconnaissons que la foi a repris une ardeur poussée jusqu'au fanatisme. Pourquoi le contesterions-nous? Presque partout l'Église s'est emparée de l'instruction; et ses adversaires lui viennent en aide, en confiant au clergé leurs fils et leurs filles. L'Église met la main sur l'enfance; elle pétrit cette cire molle, selon ses convenances et ses intérêts. C'est une opération qui ressemble à celle que les Scythes, dit-on, pratiquent sur leurs esclaves : celui qui a été dressé à la foi par les jésuites et les jésuitesses, ne verra plus jamais les rayons de la lumière intellectuelle; il est pour toujours esclave, disons mieux, cadavre. La foi ainsi inoculée par l'éducation, sera le plus souvent très sincère, en ce sens du moins qu'elle n'est pas inspirée par le calcul. Elle sera même ardente et fanatique, précisément parce qu'elle est aveugle. Mais quelle foi, grand Dieu! Nourrie dans la superstition, elle fausse l'intelligence et elle vicie jusqu'à l'âme des croyants.

Calomnie de libre penseur, diront les catholiques. Non, nous serions heureux, si l'on pouvait nous convaincre d'erreur. Les jeunes générations ainsi dressées, viciées par l'Église, sont l'avenir de l'humanité. Que deviendra-t-elle, si, comme nous le croyons, elle est empoisonnée dans les sources mêmes de la vie? Nous voudrions donc nous tromper, mais le moyen? On invoque les faits; nous allons les constater à notre tour. Ce ne sera pas notre faute si ce que l'on appelle mouvement religieux a l'air d'une méchante caricature. Nous disons avec la Bible : aux fruits on juge l'arbre. Si c'est la bêtise, si c'est la niaiserie qui fleurissent à l'envi sous le régime de la réaction catholique, cela ne témoignerait-il pas contre cette résurrection du moyen âge, qui après tout n'en est que la parodie?

(1) C'est l'opinion de *Macaulay*. (Voyez le tome IXe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

II

Channing, un des hommes les plus religieux de notre temps, dit que le christianisme orthodoxe favorise la superstition par son dogme; pour mieux dire, ce dogme n'est que de la superstition. En effet, il consiste essentiellement en mystères qui dépassent la raison, et qui la contrarient. Or, faire taire la raison, c'est ouvrir la porte à la déraison. On ne sait plus ce que c'est que vérité et fiction; l'esprit s'habitue à des prodiges impossibles, il prend goût à des rêves qui le transportent dans un monde imaginaire. Ne dirait-on pas une école de superstition, quand on voit les prétendus mystères enseignés aux enfants à un âge où ils ne savent pas encore discerner le vrai du faux? Faut-il s'étonner, après cela, si les fidèles écoutent le premier imposteur venu qui exploite leur crédulité? Faut-il s'étonner s'ils acceptent avec avidité les miracles et tous les tours de foire du charlatanisme religieux (1)?

Nous avons l'aveu du coupable; l'aveu d'un homme qui un des premiers a poussé le monde catholique dans la voie funeste où il s'est engagé. Le comte de Maistre appelle la superstition un *ouvrage avancé* de la religion. C'est dire qu'elle fait partie du corps de doctrine, et que, dans l'opinion des orthodoxes, ce serait compromettre la religion que d'abandonner les croyances superstitieuses qui lui servent de défense. En définitive, c'est identifier la religion et la superstition. Et comment en serait-il autrement? La base du christianisme traditionnel n'est-elle pas une croyance superstitieuse, disons mieux, impossible? Et la divinité du Christ ne se lie-t-elle pas étroitement à son incarnation dans le sein d'une Vierge, source intarissable de superstitions nouvelles? Jésus lui-même, à s'en tenir à l'Écriture Sainte, n'autorise-t-il point, par son exemple, les plus grossiers égarements de la foi, à commencer par la folie des possessions? Quand la racine est infectée, comment la plante resterait-elle saine? Le mal est devenu presque irremédiable, depuis qu'une Église puissante s'est élevée sur les paroles du prétendu Fils de Dieu. Un corps immense de prêtres

(1) *Channing*, Discourse at the dedication of the second congregational unitarian church. (Discourses, Reviews and Miscellanies, by *Channing*, Boston, 1830, pag. 128.)

est intéressé à cultiver les pratiques superstitieuses, parce que c'est pour eux une question d'existence et de pouvoir. La lumière peut-elle se faire, quand ceux qui devraient la répandre sont intéressés à éterniser les ténèbres? Tel est le cercle vicieux dans lequel le monde chrétien semble enserré : la superstition ne peut engendrer que la superstition.

Nous opposera-t-on les innombrables établissements d'instruction créés par les soins de l'Église et de ses corporations? Oui, les écoles se multiplient, mais qu'importe si l'enseignement que l'on y donne, a pour but et pour effet de crétiniser l'intelligence, au lieu de la développer! Plus cette singulière instruction s'étend, plus les ténèbres s'épaississent. Jadis, quand l'Église était maîtresse, et que son pouvoir paraissait à l'abri de toute attaque sérieuse, elle se souciait très peu de l'instruction des masses. L'ignorance florissait sous le règne de cette bonne mère, et elle s'est perpétuée de siècle en siècle, jusqu'au jour où la société laïque a pris en main la direction de l'enseignement. Forcée de suivre cette irrésistible impulsion, le clergé fait semblant de se mettre à la tête du mouvement civilisateur, mais c'est pour l'enrayer et pour le fausser. Il s'empare de l'enfance et de la jeunesse, afin de la soustraire à l'influence d'une instruction qui développe et fortifie la raison, tandis que l'Église n'a d'autre souci que de l'entraver et de l'aveugler. L'accusation est grave, mais les résultats sont là, témoignage irrécusable. Des croyances et des pratiques superstitieuses peuvent-elles produire autre chose que des âmes étroites et des esprits faux?

On nous opposera le mouvement littéraire qui jette tant d'éclat sur la réaction catholique. Mais nous nous demandons ce que la raison viciée, ce que l'imagination faussée peuvent produire, en se mettant au service de l'erreur et de la superstition. Quand on examine cette littérature religieuse de près, on est épouvanté d'y trouver tant d'éléments malsains et corrupteurs. La presse périodique y joue un grand rôle. Qu'il s'y rencontre des esprits croyants et des talents véritables, nous n'avons garde de le contester. Mais ce n'est pas à eux qu'appartient la vogue; la foule applaudit de préférence les spadassins du journalisme, gens dont la foi est inébranlable parce qu'ils ne savent rien et qu'ils ne doutent de rien. De là leur audace, leur témérité; cela fait illusion aux ignorants

et aux simples, ils s'imaginent volontiers que la vérité est là où l'on affirme avec une certitude qui ne semble laisser aucune place au doute. Vain prestige! On a beau affirmer comme vérité ce qui est faux, l'erreur n'en reste pas moins erreur.

L'histoire est le thème favori de la nouvelle littérature catholique. Les défenseurs du passé aiment à accuser les philosophes d'avoir altéré les faits. Ils flétrissent comme philosophes tous ceux qui se servent de leurs yeux pour voir; et ils appellent altérer les faits, dire la vérité sur le catholicisme et l'Église. Que devient l'histoire quand on l'écrit dans cet esprit de réaction? Ce que devient la vérité quand ceux qui sont appelés à déposer viennent mentir à la justice. Le mot est dur, mais ce n'est pas nous qui prenons l'initiative de ce grave reproche, c'est l'histoire, non pas l'histoire écrite par les philosophes, mais l'histoire telle qu'elle est consignée dans les annales mêmes de l'Église. Sa puissance repose sur des faux gigantesques, faux qu'elle a défendus comme des vérités divines, aussi longtemps que l'ignorance générale le lui a permis. Au dix-neuvième siècle on ne fabrique plus de fausses décrétales, on ne fabrique plus de fausses donations, mais on essaie de fausser l'histoire. On fait pis, si c'est possible; on cultive la superstition qui n'est que la religion faussée, en ressuscitant des erreurs qui ont été mille fois réfutées. Il s'agit d'erreurs qui touchent à la religion, d'erreurs que jadis de savants religieux, des bénédictins, des jésuites repoussaient avec dégoût. Ces falsifications sont pires que celles du moyen âge, car elles se font dans le dessein prémédité de tromper, et les faussaires veulent faire accroire ce qu'eux-mêmes ne peuvent pas croire.

Il y aurait une étude curieuse à faire sur ces faux; nous devons nous borner à quelques traits qui suffisent à notre but. La réaction catholique se vante des progrès qu'elle fait en Angleterre. Il y a quelque chose de plus merveilleux, ce sont les moyens qu'elle emploie pour répandre les plus grossières superstitions du catholicisme. On publie une histoire de la vie des saints; les éditeurs ont soin d'annoncer que les biographies sont puisées à des sources authentiques. Tout est donc vérité dans ce travail de sanctification; cependant c'est une de ces œuvres de mensonge que nous venons de flétrir; les faux y abondent. Croirait-on qu'en plein dix-neuvième siècle, l'on ose parler sérieuse-

ment de saint Denys l'Aréopagite, l'apôtre des Gaules, et du miraculeux voyage qu'il fit, étant décapité, et portant sa tête dans sa main (1)? Que diraient les Launoy, les Tillemont, s'ils pouvaient lire de pareilles énormités? On ne peut pas même plaider la bonne foi de ceux qui les débitent, comme on l'a fait, à tort suivant nous, pour les faux qui pullulent dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Quand des hommes aussi pieux que savants ont prouvé jusqu'à l'évidence que saint Denys est un mythe, que ses miracles sont une invention des moines, peut-on supposer que ceux qui publient aujourd'hui la vie de ce prétendu saint ignorent ce que les enfants savent? Et s'ils savent qu'ils altèrent la religion, que penser de la science catholique et de l'œuvre de ténèbres à laquelle elle est vouée?

III

Il faudrait des volumes pour relever les erreurs et les niaiseries qui abondent dans les écrits de la réaction. Nous devons nous borner à glaner dans le champ immense de l'ignorance catholique et de la superstition qui l'accompagne. Au seizième siècle, l'abus des indulgences produisit une révolution religieuse. Au dix-neuvième on ne vend plus les indulgences au coin des rues, mais l'abus est resté le même. Nous en citerons un trait curieux qui montrera aussi avec quel zèle l'Église répand les lumières. Les évêques de Belgique fondent à l'envi de pieuses associations pour aider et défendre la religion catholique. Parmi ces congrégations brille celle de Saint-Joseph, « époux de la bienheureuse Marie toujours vierge. » Elle a pour objet de « repousser la peste des mauvais livres qui se répand partout et qui fait tant de mal à la foi et aux mœurs. » Comment pourrait-on mieux combattre le poison que par le contre-poison? Les pieuses sodalités de Saint-Joseph se proposent donc de favoriser « la presse catholique ». C'est un bref du pape Grégoire XVI qui nous apprend ce que nous venons de dire (2). Le bref est de 1845. Quelques années plus tard

(1) *Edinburgh review*, july 1849, pag. 170.

(2) Bref apostolique à l'évêque de Liége, concernant l'association de Saint-Joseph pour la presse catholique, du 25 avril 1845. (*Journal historique et littéraire*, t. XII, pag. 176-179.)

un ministre catholique, chef de cabinet, déclara du haut de la tribune que les ouvrages recommandés aux fidèles par les jésuites, tous livres publiés par la presse catholique, auraient pour effet de *crétiniser* la jeunesse. A son avis, la presse catholique était le poison, et il invoquait comme contre-poison les ouvrages proscrits par les révérends pères, c'est à dire ceux qui se trouvent pour la plus grande partie à l'*Index*. Voilà pour les livres sérieux publiés par la presse catholique. Que serait-ce si nous parlions des journaux orthodoxes? Un des hommes les plus éminents et les plus modérés du parlement belge, a flétri ces ignobles libellistes de *portefaix ivres*. Ils sont tombés si bas, qu'à la Chambre, les représentants catholiques n'osent point avouer ces compromettants auxiliaires. Telle est la presse que le Saint Père se plaît « à enrichir généreusement des grâces spirituelles que lui fournit le trésor céleste de l'Église. » Nous arrivons aux indulgences dont le pape comble la pieuse sodalité de Saint-Joseph.

D'abord il absout les membres de ladite association de toute peine ecclésiastique qu'ils pourraient avoir encourue, pour quelque motif que ce soit. Eussent-ils été excommuniés ou interdits, pour avoir commis des péchés capitaux, ils deviendront blancs comme neige, s'ils travaillent au profit de cette bonne presse qui *crétinise* la jeunesse, et qui vocifère des injures comme les *portefaix ivres*. Bien que livrés à cette œuvre pieuse, les joséphites peuvent encore pécher : l'homme, et le joséphite aussi, est faible et le diable le tente. Vous tous qui aimez à pécher tout ensemble, et à faire votre salut, entrez dans la sainte confrérie; le pape vous promet l'*indulgence plénière et la rémission de toutes vos fautes*. Sa Sainteté est vraiment indulgente. Prévoyant que les membres de Saint-Joseph seront assez souvent dans le cas de recourir au *trésor céleste de l'Église*, elle leur facilite de son mieux le pardon. Le pape indique vingt-quatre jours par an auxquels les heureux joséphites peuvent gagner l'indulgence plénière; et douze de ces jours, un par mois, sont au choix des pécheurs. Libre donc à eux de pécher à leur aise; ils sont sûrs de profiter du *trésor céleste*.

Jadis on se plaignait de la rigueur des pénitences catholiques. Depuis que les théologiens ont inventé le *trésor céleste*, rien de plus facile. D'abord, cela va sans dire, tout bon joséphite doit s'abonner à un journal rédigé par des *portefaix ivres*, et recom-

mander la nourriture spirituelle qu'il offre aux *crétins*. Être un imbécile et répandre l'imbécillité, telle est la première condition de sainteté. Pour entrer au ciel, il faut encore réciter chaque jour la salutation angélique en y ajoutant trois fois : Saint Joseph, priez pour nous. Cela n'est pas très long. On peut du reste remplacer ces invocations par une prière, le pape l'a faite aussi courte que possible, il l'appelle lui-même une *oratiuncula* : « Saint Joseph, notre protecteur, priez pour moi et pour toutes les familles belges, afin que, délivrés des la contagion de mauvais livres, et fortifiés dans la foi par la saine doctrine, nous menions une vie pure et parvenions à la patrie céleste, par Jésus-Christ notre Seigneur. » Ce pauvre saint Joseph ! Prier pour tous ceux qui lisent de mauvais journaux ou de mauvais livres ! C'est un rude métier que celui de saint ! Resterait à savoir comment on se fortifie dans la foi, en lisant les insultes et les calomnies des *portefaix ivres;* et comment on fait son salut, en se *crétinisant*. Mais cela ne nous regarde pas; c'est l'affaire des joséphites. Enfin, dit le pape, il faut encore pour gagner l'indulgence plénière réciter chaque dimanche dix Ave, plus la petite prière à saint Joseph, et avoir soin de se confesser d'abord et de se fortifier par l'*adorable eucharistie*. Somme toute, on peut facilement gagner le ciel, tout en péchant !

IV

La réaction met dans ses superstitions une naïveté, un laisser-aller qui seraient charmants s'il ne s'agissait d'empoisonner l'esprit humain. Comme on pourrait écrire des livres sur les falsifications catholiques, on pourrait écrire aussi un recueil de niaiseries catholiques. Ce dernier aurait l'avantage d'égayer le lecteur, bien qu'au fond les niaiseries valent les faux : le but est toujours d'exploiter la bêtise humaine. La spéculation, qui est aussi un des caractères de notre temps, donne la main à la superstition; ces dignes alliés transforment les temples du Seigneur en baraques de foire, avec cette différence que le charlatanisme religieux est plus profitable que les tours des joueurs de gobelets. Nos paroles sont-elles une insulte? Que ceux-là osent nous accuser, qui ont assisté à l'exhibition de la robe sans couture de Jésus-Christ à Trèves, alors qu'il n'y a jamais eu de robe sans cou-

ture! ou ceux qui ont répondu à l'appel de l'archevêque de Cologne pour vénérer les reliques des onze mille vierges, lesquelles vierges se trouvent être des soldats romains, et des débris de chevaux!

Les reliques attirent les pèlerins, et les pèlerinages sont une excellente affaire pour les oints du Seigneur et pour les hôteliers. C'est une des saintes œuvres que la réaction cherche à réchauffer. Dans la seconde session que l'assemblée des catholiques tint à Malines, les zélés mirent la question des pèlerinages à l'ordre du jour (1). Il faut convenir que rien n'est plus dans le goût de notre siècle. C'est ce que dit un Anglais présent au congrès. En effet quand a-t-on plus aimé à voyager? Cependant malgré les chemins de fer, il y a peu de pèlerins, on n'en rencontre que « dans les classes les plus humbles de la société, » c'est à dire là où règne l'ignorance la plus crasse. Raison de plus pour favoriser une si pieuse coutume : ce sera, dit notre catholique anglais, « une des plus vigoureuses manifestations de la rénovation religieuse. » L'incrédulité sera vaincue, rien de plus certain. On n'aura plus besoin d'apologistes. Il y a un moyen plus simple, et plus amusant. Voulez-vous convertir un disciple de Voltaire, n'allez pas lui parler des mystères de notre sainte religion, il pourrait s'en moquer, proposez-lui de faire un tour en Orient, pour voir le monde, conduisez-le adroitement dans la terre sainte, et vous verrez que subitement il comprendra « l'Incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Il nous reste un scrupule, et ce n'est pas l'impiété qui nous l'inspire. Les Pères de l'Église les plus illustres, ceux-là mêmes qui habitaient la Palestine, étaient peu édifiés de la moralité des pèlerins. Il paraît que les abus sont immuables, comme la foi de notre sainte Église. Un abbé déclara au Congrès de Malines que dans son voisinage, il y avait un pèlerinage très fréquenté, et que l'on avait souvent constaté les désordres qui résultaient du mélange des sexes. Voilà donc une superstition qui devient une source d'immoralité! Mais qu'importe? Un révérend père n'hésita pas à dire « qu'à son avis les pèlerinages avaient un but utile, alors même qu'ils n'étaient pas aussi édifiants qu'on pourrait le

(1) Assemblée générale des catholiques en Belgique, 2e session, t. II, pag. 76 et suiv.

désirer. » C'est une manifestation en faveur de la religion, dit un abbé parisien, ce qui est toujours d'un bon exemple. L'assemblée applaudit. Dans sa résolution, elle déclara « que les pèlerinages constituent un moyen efficace d'éloigner les fléaux et les calamités publiques. » Cela s'est dit en 1864. En 1866, le choléra sévit dans toute la Belgique. C'est sans doute parce que les Belges n'ont pas pris le Congrès de Malines au sérieux !

V

Le culte des images répugne tellement à l'esprit religieux des populations germaniques, que même dans les ténèbres qui suivirent l'invasion des barbares, l'Occident fit une longue opposition aux canons de Nicée et aux décrets des papes qui l'établirent. On sait que la superstition finit par l'emporter. En plein dix-neuvième siècle, les ténébrions se remettent à l'œuvre. Il pleut des images miraculeuses. La Vierge, comme de juste, est privilégiée. Nous avons sous les yeux un ouvrage anonyme intitulé *les Vierges miraculeuses de la Belgique, histoire des sanctuaires où elles sont vénérées* (Bruxelles 1856). L'auteur dit dans son avant-propos : « La Belgique si célèbre par l'antiquité et la pureté de sa foi, ne l'est pas moins par la ferveur de sa dévotion à la sainte Vierge; on pourrait l'appeler la *terre de Marie*, car son culte y est partout en honneur, un très grand nombre de ses statues sont l'objet de fréquents pèlerinages et le sujet de légendes aussi édifiantes que naïves. » Quel honneur et quelle gloire pour la Belgique! Donnons-nous le plaisir de visiter ces sanctuaires. Cela contribuera à notre salut et à celui de nos lecteurs.

Notons d'abord « que le culte de Marie est aussi ancien que la religion chrétienne (1). » Voilà une assertion qui surprendra ceux qui ont lu les Évangiles. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est la preuve : « De son vivant, dit la tradition, la sainte Vierge apparut à saint Jacques le Majeur qui prêchait l'Évangile en Espagne, et lui ordonna l'érection de la célèbre statue de Notre-Dame del Pilar. » Si l'on demandait à notre savant historien sur quoi repose cette tradition? Est-ce que les Belges seraient les seuls à ignorer

(1) *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*, Avant-propos, pag. v.

qu'il n'y a jamais eu de saint Jacques, ni *Majeur* ni *Mineur* en Espagne? La réaction n'y regarde pas de si près; la tradition est pieuse, c'est à dire niaise : cela suffit. Au besoin, l'on inventera un nouvel Évangile. Nous devrions dire qu'il est inventé depuis longtemps. On sait que Jésus-Christ n'a pas une grande estime pour le commerce. *Vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres*, voilà toute la spéculation des premiers chrétiens. La Vierge a eu le temps d'oublier la *bonne nouvelle;* elle a marché avec le siècle et s'est faite commerçante. Il y a dans la province d'Anvers une statue de Notre-Dame aux Neiges, qui attire un grand nombre de pèlerins, lesquels viennent aussi pour la foire (1); le lucre et la piété se mêlent si bien, qu'ils semblent se confondre. Cela explique pourquoi Anvers est la *ville de Marie* par excellence, « aussi célèbre par sa dévotion envers la sainte Vierge que par ses richesses (2). » Est-ce que les catholiques n'ont jamais lu une ligne de l'Évangile? N'ont-ils jamais entendu parler des malédictions que Jésus lance contre les riches? Et voilà sa mère, qui se trouve très bien dans notre métropole commerciale! Nous comprenons; elle est si bonne, la douce Marie. Voyant que ses adorateurs sont aussi les adorateurs du veau d'or, elle se prête à leurs goûts, et les ministres de Dieu y trouvent également leur compte. On lit dans les archives de la cathédrale d'Anvers qu'un noble Milanais offrit à la chapelle de la Vierge une somme considérable pour la célébration annuelle et perpétuelle de vingt grand'messes en musique. On voit que le nouvel Évangile est supérieur à l'ancien; il est du moins plus profitable!

Peut-être n'aimez-vous pas le commerce, et préférez-vous le développement intellectuel. Il y en a pour tous les goûts. La niaiserie fleurit à merveille dans les grasses terres de Belgique. Écoutons la légende de Notre-Dame de Nazareth, elle ne peut manquer d'orner le cœur et l'esprit. Un seigneur, surpris dans un bois par des bêtes fauves, allait être mis en pièces, quand il aperçut une image de la sainte Vierge suspendue à un arbre de la forêt. Un vœu à la mère de Dieu le sauva. Il se mit de suite à bâtir une chapelle à sa bienfaitrice. Mais quand on voulut commencer à construire»

(1) *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*, pag. 24.
(2) *Ibid.*, pag. 5.

on trouva les matériaux enlevés et transportés par une main invisible au lieu où le seigneur avait imploré le secours de Marie. Il y avait de plus un cordon rouge qui indiquait exactement la grandeur et le plan de l'édifice. Encore un miracle digne de la légende. Le bois de la statue est vermoulu, mais les vers ont respecté le visage de la Vierge, qui est parfaitement conservé, et de plus à l'abri des souillures mêmes les plus naturelles (1). C'est avec ces contes de la Mère l'Oie que l'on développe le sentiment religieux en Belgique.

La superstition est une maladie contagieuse, elle prend naissance et se développe dans les classes ignorantes de la société; de là elle monte et elle s'étend, non pas qu'elle trouve partout la même crédulité, mais à défaut de foi aveugle elle rencontre la faiblesse, le calcul, la lâcheté. Tel est le spectacle qu'offrit la capitale de Belgique en 1843. On procéda, cette année, au couronnement de la Vierge. La couronne fut achetée par souscription avec le concours, dit notre historien, de la grande majorité des habitants; la reine offrit un saphir d'une rare beauté. La cérémonie fut célébrée avec pompe. Ce fut le recteur de l'Université catholique qui officia, en présence de l'archevêque : preuve entre mille que la science catholique est hostile à la superstition. L'autorité militaire mit les guides et leur « brillante musique » à la disposition du clergé. Le gouverneur de la province assista au spectacle; le roi accompagna Sa Majesté la reine et amena le duc de Brabant. Faut-il s'étonner si les plus nobles personnages du royaume s'empressèrent de faire leur cour à l'Église, en s'affiliant à la confrérie de la Vierge? Quand, en 1854, l'archevêque de Malines rétablit la confrérie de Notre-Dame du Bon Succès, le curé de la paroisse sollicita la duchesse de Brabant de vouloir bien devenir prévôte d'honneur de ladite confrérie. La duchesse se trouva très honorée de cette dignité. M. le baron de Sérus est le prévôt héréditaire (2). Jadis, dans la vieille Rome, les consuls conduisaient la charrue; dans la très orthodoxe Belgique, l'aristocratie fait mieux que cela, elle s'attelle au char de la superstition.

Il est naturel que la sainte Vierge, flattée de l'adoration qu'on

(1) *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*, pag. 14-16.
(2) *Ibid.*, pag. 90-92, 122.

lui prodigue, verse ses bienfaits à flots sur l'heureuse Belgique. Les indulgences pleuvent. Sa Sainteté Pie IX a accordé à perpétuité aux pères rédemptoristes une *indulgence plénière* pour tous les fidèles qui visiteront dévotement l'image de Notre-Dame de Bon Conseil dans l'église de Saint-Joseph, le jour de la fête, 26 avril, ou le dimanche suivant. *Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire* (1). Nous supposons que les vivants en font leur profit aussi bien que les morts. Si ce n'était les offrandes, nous ne voyons pas à quoi serviraient ces indulgences plénières. Est-ce que l'appui tout-puissant de la sainte Verge ne suffit point pour délivrer les âmes du purgatoire et pour leur ouvrir le ciel? Notre historien nous apprend que le jour de son assomption le purgatoire demeura vide. Elle-même, la mère de Dieu, parlant à sainte Brigitte, dit : « Je suis la mère de toutes les âmes du purgatoire. » Cette mythologie a pour elle les Pères de l'Église, saint Méthode, saint Augustin, saint Damien et beaucoup d'autres (2).

Nous avons appelé souvent le catholicisme une religion de l'autre monde. Erreur ou calomnie de libre penseur! Il est très vrai que la sainte Vierge ouvre les portes du ciel, mais elle rend aussi mille services dans ce monde-ci. Les plaideurs se plaignent d'être pillés par les avocats. Que ne s'adressent-ils à Notre-Dame de Bon Conseil? Ils trouveront dans l'historien des *Vierges miraculeuses* une prière où on lit : « Aidez-moi de votre conseil dans toutes les affaires de la vie, spécialement dans cette *affaire épineuse*... que je vous confie entièrement. » Impossible d'avoir un meilleur patron. Car on lit dans la même prière : « *Votre Fils est prêt à vous entendre, et pour obtenir vous n'avez qu'à parler.* » N'est-ce pas là la quintessence de toutes les pratiques superstitieuses? Eh bien, elle a été inventée par saint Bernard (3)! L'illustre abbé jouissait des faveurs toutes spéciales de la sainte Vierge. En l'année 1146, il visita le sanctuaire de Notre-Dame d'Afflighem. Au moment où il passait devant la statue, il lui adressa la salutation de l'ange Gabriel : *Ave, Maria*. La statue fit un mouvement de la tête et répondit : *Ave, Bernarde* (4).

(1) *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*, pag. 153.
(2) *Ibid.*, pag. 224.
(3) *Ibid.*, pag. 154.
(4) *Ibid.*, pag. 273, 274.

Les prodiges opérés par la mère de Dieu ont toujours joui d'un singulier privilége, c'est d'encourager l'immoralité. Est-ce que peut-être la Vierge de la réaction serait devenue plus morale? Le catholicisme se vante de son immutabilité; ses superstitions sont réellement immuables. On lit dans la Bulle de Pie IX qui a proclamé l'immaculée conception : « La sainte Vierge, établie par le Seigneur reine du ciel et de la terre, élevée au dessus de tous les chœurs des anges, de tous les rangs des saints, assise à la droite de Jésus-Christ, obtient infailliblement ce qu'elle demande par ses prières maternelles (1). » Voilà la source de toutes les superstitions que nous avons rencontrées au moyen âge (2). L'immoralité ne peut manquer de venir à leur suite. Y a-t-il encore un ordre moral quand celui qui commet le mal échappe à la justice par la faveur? Tel est le rôle que la sainte Vierge remplit, dans la doctrine du révérend Liguori, comme dans les légendes du moyen âge. « Si vous craignez que Dieu, irrité de vos offenses, ne veuille se venger, qu'avez-vous à faire? Adressez-vous à l'espérance des pécheurs, à Marie (3). » *L'espérance des pécheurs* ne risque-t-elle pas de devenir leur complice? Ils n'ont rien à redouter; fussent-ils morts dans un péché mortel, « la divine Mère peut les délivrer de l'enfer (4). » La conclusion pratique de cette belle morale est : Soyez dévot à Marie, vous êtes sûr de votre salut, quand vous seriez couvert de crimes.

Les défenseurs de l'Église se récrient contre ces imputations; ils disent qu'elle n'a jamais enseigné l'immoralité. Non, mais c'est elle qui nourrit la superstition; or aveugler l'esprit, n'est-ce pas favoriser toutes les extravagances? Il y a du calcul et de l'hypocrisie dans la conduite de l'Église. Elle maintient le culte de la Vierge, le culte des saints, le culte des images, le culte des reliques, et elle a bon soin d'expliquer ce culte de façon à éloigner toute idée d'idolâtrie. Y a-t-il des abus? elle s'en lave les mains. L'épouse du Christ est pure comme l'agneau qui vient de naître. Il faut ajouter que le haut clergé profite de ces crasses su-

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, t. II, pag. 526.

(2) Voyez mon *Etude sur la réforme.* (*Etudes sur l'histoire de l'humanité*, t. VIII.)

(3) *Liguori*, les Gloires de Marie. t. II, pag. 199.

(4) *Idem, ibid.*, t. II, pag. 221.

perstitions et qu'il organise les fêtes, à l'occasion desquelles elles naissent et se propagent. Il y a plus. Le dogme catholique, dans toute sa pureté, est infecté de superstition. Laissons de côté les croyances populaires, et voyons ce qui se passe dans les hautes régions de l'Église.

Le moyen âge passe pour être l'ère de la superstition : ténèbres, ignorance, domination cléricale, exploitation de la crédulité humaine, tout cela florissait dans les temps heureux où il n'y avait pas encore de libres penseurs. Au milieu de cette nuit profonde de l'intelligence, des moines proposent de fêter l'immaculée conception de la sainte Vierge. Et voilà qu'un saint abbé, lui-même adorateur fervent de la Vierge, crie à la folie. Cette folie, devant laquelle le moyen âge a reculé, est consacrée en plein dix-neuvième siècle, par le vicaire de Dieu, assisté de tous les évêques de la chrétienté. Le nouveau dogme est fêté par des illuminations splendides et par des processions sans nombre. Il ne s'agit plus d'une pratique de vieille femme ; c'est un des hauts faits de la réaction catholique. Il vaut la peine de s'y arrêter. Nous apprendrons comment on fabrique des dogmes révélés. Si la bêtise humaine y paraît dans son beau idéal, nous nous en consolerons en pensant que ceux que Dieu veut perdre, il commence par les aveugler.

§ 2. L'Immaculée Conception

N° 1. *L'idolâtrie de la Vierge.*

I

Quand on lit la Bulle qui décrète l'immaculée conception, et les écrits publiés par les défenseurs du nouveau dogme, on dirait que le pape a voulu donner raison aux attaques des protestants contre l'idolâtrie catholique. Nous n'avons plus affaire à quelque fanatique de bas étage ; c'est le vicaire infaillible de Dieu qui parle, et ce sont les docteurs les plus illustres de l'Église qui commentent ses paroles. Un de ces apologistes, monseigneur Malou, « fut regardé à Rome comme devant être en quelque sorte l'*évan-*

géliste du dogme de l'immaculée conception. » Ce sont les termes d'un journal catholique (1). Qui dit *Évangile*, dit *bonne nouvelle;* il s'agit donc d'une *nouvelle religion*. En effet, le culte de Marie prend la place du culte de Jésus. Cette accusation, la plus grave que l'on puisse lancer contre Rome, est partie du sein de la Réforme. Un ministre, moitié orthodoxe, moitié libéral, s'en est fait l'organe. Nous laisserons la parole à M. de Pressensé :

« L'élan reçu d'en bas est maintenant imprimé d'en haut aux esprits dans le sens de ce que nous appellerons la *Mariolâtrie*. On voit quels progrès effrayants a faits depuis cinquante ans l'adoration de la Vierge. Elle va immanquablement devenir toujours plus la divinité des masses superstitieuses. La croix disparaîtra complétement sous les couronnes de fleurs apportées à Marie. Les regards seront ramenés constamment vers elle, et détournés du divin crucifié. La religion entière prendra quelque chose de mou, d'affadi, absolument en désaccord avec l'austérité divine de l'Évangile... Ah! ce n'est pas une belle jeune femme qui peut répondre aux besoins profonds des cœurs brisés... L'adoration de la créature a été essayée, et elle a misérablement échoué dans l'antiquité classique. Il nous faut ce qu'il fallait au monde romain, ce que réclame toujours l'humanité coupable et perdue : non pas une déesse brillante, mais un Dieu immolé : non pas les symboles gracieux d'un culte efféminé, mais cette croix sanglante dressée sur le mont solitaire où s'accomplit le sacrifice mystérieux de l'amour rédempteur (2)! »

Un écrivain catholique avoue, la rougeur au front, que l'Église mérite ces dures paroles, qui, dit-il, ne contiennent que trop de vérités (3). Mais appartient-il à des orthodoxes, protestants ou catholiques, de blâmer le culte de Marie? Quand on croit ce que doivent croire ceux qui tiennent à leur orthodoxie, on est sur la voie de toutes les extravagances auxquelles nous allons assister. En fait de superstition, il n'y a que le premier pas qui coûte, et

(1) *Le Journal de Bruxelles*, cité dans les *Etudes sur le nouveau dogme de l'Immaculée conception*, pag. 185.

(2) *De Pressensé*, l'Immaculée Conception, cité dans les *Etudes sur le nouveau dogme*, pag. 180-182.

(3) L'auteur des *Etudes* que nous venons de citer, et qui était sincèrement catholique, au moment où il écrivit sa *Critique du nouveau dogme*.

les esprits inconséquents seuls refusent d'aller jusqu'au bout. Écoutons Bossuet, le correspondant de Leibniz, le moins superstitieux des écrivains catholiques. L'évêque de Meaux dit que la *grandeur de la Vierge* est *incomparable* et *incompréhensible* : « Si nous recevons tant de grâces et de bonheur, parce que Dieu nous donne son Fils, que pourrons-nous penser de Marie, à qui ce Fils est donné avec une prérogative si éminente? Si nous sommes si avantagés, parce qu'il nous le donne comme Sauveur, quelle sera la gloire de cette Vierge à laquelle il l'a donné comme fils, c'est à dire en la même qualité qu'il est à lui-même (1)? »

Si l'on croit que Jésus-Christ est Dieu, si l'on croit qu'il est notre Sauveur, on doit dire avec Bossuet que la femme qui l'a porté dans son sein est un être mystérieux, incompréhensible. Voilà le premier pas dans la superstition qui a abouti à l'immaculée conception. Réprouver la *pieuse croyance*, comme l'appellent les béats, c'est réprouver le christianisme traditionnel, le protestantisme orthodoxe aussi bien que le catholicisme. Il faut tout croire, jusqu'aux niaiseries qui découlant de la Mariolâtrie, ou il faut répudier le principe qui engendre ces niaises croyances. C'est parce que le christianisme est en cause, que nous nous résignons à transcrire un radotage plus digne de cerveaux malades que de penseurs sérieux. Jamais l'élément superstitieux qui se trouve dans le christianisme officiel n'a eu une influence plus malfaisante. Nous avons dit qu'il vicie l'intelligence, et qu'il aveugle les esprits les mieux doués. On ne dira plus que nous calomnions la religion, quand on entendra Bossuet déraisonner et les fortes têtes du catholicisme battre la campagne.

La Vierge a donné naissance au Sauveur : « Après cela, dit Bossuet, on ne peut douter qu'elle ne soit l'Ève bienheureuse de la nouvelle alliance, qu'elle n'ait la même part à notre salut qu'Ève a eue à notre ruine, c'est à dire la seconde après Jésus-Christ; et qu'Ève étant la mère de tous les mortels, Marie ne soit la mère de tous les vivants. » C'est Dieu même, ajoute Bossuet, qui nous persuade une vérité si constante. Sur cela il s'étonne que les réformés ne puissent pas endurer la dévotion de l'Église pour

(1) *Bossuet*, Sermon pour la fête de l'Annonciation. (*Œuvres*, t. VI, pag. 728, édit. de Grenoble.)

Marie, qu'ils ne veuillent pas croire qu'elle soit, après Jésus-Christ la principale coopératrice de notre salut (1). On doit avoir la foi robuste, quand on veut être orthodoxe; il faut croire non seulement que Marie est coopératrice dans l'œuvre de notre salut, il faut croire bien d'autres folies. Le dogme de l'immaculée conception a mis la raison des dévots en déroute; mais l'on va voir que les plus folles extravagances ont leur justification dans les croyances que Bossuet n'hésite pas à défendre contre les protestants.

Chez Bossuet, la magnificence du langage cache et voile la niaiserie du fond. Chez monseigneur Malou, la forme est en harmonie avec les idées; il en résulte un galimatias aussi incomparable que la grandeur de la Vierge. Voici d'abord la *sainte Trinité* qui *offre un triple diadème* à Marie, *si je puis parler ainsi*, dit l'évêque de Bruges, « afin de lui témoigner son affection toute divine. » Qu'est-ce que ce *triple diadème?* « Les trois personnes de la sainte Trinité ont accordé chacune à Marie un privilége spécial afin de resserrer les *liens de parenté*. » Qu'est-ce à dire? Marie est donc *parente* de la sainte Trinité! A quel degré? « Dieu le Père la créa dans l'état d'une sainteté parfaite; » donc fille de Dieu, parente au premier degré dans la ligne descendante. « Dieu le Fils la choisit pour sa mère, et l'honora du titre sublime de *Mère de Dieu*. » Encore une parenté au premier degré dans la ligne ascendante. *Fille de Dieu* et *mère de Dieu* : voilà une grandeur que Bossuet n'a pas tort d'appeler *incompréhensible*. Ce n'est pas tout. « Comme sanctificateur, le Saint-Esprit la choisit pour son épouse. » Ainsi *fille de Dieu*, *mère de Dieu* et *épouse de Dieu*, tel est le *triple diadème*; donc Marie est tout ensemble *parente* au premier degré dans les deux lignes, et *alliée*; ce qui constituerait un double inceste, si nous ne savions que le Saint-Esprit « conserva intacte la virginité de son épouse (2). »

Nous connaissons le *triple diadème;* il vaut la peine d'être considéré de près. Quoique le Saint-Esprit ait conservé intacte la virginité de son épouse, c'est cependant par lui, ou, comme le dit un

(1) *Bossuet*, Sermon pour la fête de l'Annonciation. (*Œuvres*, t. VI, pag. 749.)

(2) *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie*, considérée comme dogme de foi, par monseigneur *Malou*, évêque de Bruges, t. II, pag. 177 et suiv.

savant théologien, *par son opération*, que Marie a conçu Jésus-Christ. Puisque le Saint-Esprit a *opéré* la conception, il doit être le père de celui qu'il a conçu. Erreur profonde! Le Saint-Esprit ne fait qu'*habiter* en Marie. L'*opération* serait donc un bail, et Marie serait la maison louée; ou comme dit monseigneur Laforêt, le *sanctuaire du Saint-Esprit* (1). Si Jésus-Christ n'est pas le fils du Saint-Esprit, bien qu'il ait été conçu par son *opération*, de qui donc est-il le fils? Tout le monde le sait : de Dieu le Père. Mais si Jésus-Christ est le fils de Dieu le Père, et le fils de Marie, il faut que Marie soit l'épouse de Dieu le Père. Tel est en effet le dogme catholique. Monseigneur Laforêt dit que c'est un mystère *ineffable;* ne trouvant point de paroles dignes de cette grandeur, il a recours à la grande éloquence de Bossuet; nous ferons comme le recteur de l'université catholique : « Après cela, ô Marie, quand j'aurais l'esprit d'un ange, et de la plus sublime hiérarchie, mes conceptions seraient trop ravalées pour comprendre l'union très parfaite du Père avec vous. Il a voulu que son Fils fût à vous en la même qualité qui lui appartient; et pour établir avec vous une société éternelle, il a voulu que vous fussiez la mère de son Fils unique et être le Père du vôtre, ô prodige! ô abime de charité! *Quel esprit ne se perdrait pas* dans la considération de ces complaisances incompréhensibles qu'il a eues pour vous, depuis que vous lui touchez de si près par ce commun Fils, le nœud inviolable de votre sainte alliance, le gage de vos affections mutuelles, *que vous vous êtes donné amoureusement l'un à l'autre :* lui, plein d'une divinité impassible, vous, revêtue, pour lui obéir, d'une chair mortelle (2). »

Oui, l'*esprit se perd* dans cet abime de niaiseries, qui serait un abîme d'horreurs, si on les prenait au sérieux. Singulière famille que celle des trois personnes de la sainte Trinité, et de la Vierge! Marie est l'épouse du Saint-Esprit; elle est aussi l'épouse de Dieu le Père, et en même temps elle est sa fille. Jésus-Christ, son fils, est Dieu; elle est donc Mère de Dieu, Fille de Dieu, et Épouse de

(1) *Laforêt*, les Dogmes catholiques, exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité, t. III, pag. 35.

(2) *Idem*, *ibid.*, t. III, pag. 33. — *Bossuet*, Troisième sermon pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge.

Dieu. Il n'y a que monseigneur Malou qui soit digne de traiter ce sujet scabreux : « Ce que Dieu le Père, dit-il, est pour son Fils unique dans l'éternité, Marie l'a été dans le temps. *Par la maternité divine, elle est devenue avec Dieu le Pére un coprincipe du Dieu fait homme.* Marie continue, *en quelque sorte*, sur la terre, comme Mère de Dieu, les fonctions de la paternité céleste que Dieu le Père exerçait de toute éternité (1). » Le langage de monseigneur Malou est à la hauteur du mystère *ineffable* qu'il expose. *Ineffable* est le mot. Seulement, quel que soit le talent de l'évêque de Bruges, le fond l'emporte encore sur la forme. Et ce double galimatias a la prétention d'être un dogme révélé, c'est à dire la vérité absolue !

La Mère de Dieu le Fils, l'Épouse de Dieu le Père, est aussi la fille de Dieu le Père. Quand nous disons que Marie est la fille de Dieu, il ne faut pas croire qu'il s'agisse du lien de filiation qui unit les créatures. Elle n'est pas enfant de Dieu, comme le commun du genre humain. Sa filiation est un mystère *ineffable*. C'est ce que le théologien de l'*ineffable* va nous apprendre. Tous les Pères de l'Église, les grecs et les latins, disent de Marie, et d'elle seule, qu'elle est l'*enfant de Dieu par excellence*, qu'elle est la *fille unique de Dieu*, la *première née* de Dieu, *absolument comme ils le disent du Verbe*. Ceci devient de plus en plus *ineffable*. La filiation de la Vierge est donc une filiation divine, une filiation qui occupe entre la nôtre et celle du Verbe, un milieu unique, *plus rapproché en quelque sorte de Dieu que de nous*. Grâce à ce *milieu, plus rapproché en quelque sorte de Dieu*, Marie va s'identifier, ou peu s'en faut, avec le Verbe : « La Vierge, dit monseigneur Malou, a été, dès l'instant de sa création, l'*enfant de Dieu, absolument comme le Verbe a été le Fils de Dieu*, dès le premier instant de sa procession divine (2). » Si la Vierge a été, dès l'instant de sa création, la fille de Dieu, elle a aussi été la fille de Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ est coéternel avec Dieu le père ; elle est donc tout ensemble la mère de Jésus-Christ, et la fille de son fils. De plus étant la fille de Dieu, absolument comme Jésus-Christ en est le fils, il se trouve que Marie qui est la fille de son fils, est aussi la sœur de son fils.

Ne nous étonnons plus, si la raison des théologiens s'égare au

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 183.
(2) *Idem, ibid.*, t. II, pag. 180, 182.

milieu de ce dédale de folies. Si nous étions chrétiens, nous repousserions ces niaiseries *ineffables*, comme une impiété au premier chef, car elles tendent à mettre la Vierge sur la même ligne que le Verbe, pour mieux dire, à remplacer Jésus-Christ par la Vierge. Nous touchons ici au nouvel Évangile de monseigneur Malou. Laissons à l'apôtre le soin de prêcher lui-même sa doctrine : « A son origine, Marie a été *assimilée à son divin Fils sous tous les rapports* (1). » Ce n'est pas monseigneur Malou qui le dit, c'est l'Église catholique qui enseigne, par la bouche des saints Pères, que Marie a possédé, par un effet de la grâce, *tous les dons, tous les priviléges que son divin Fils possédait* par les droits de sa nature. Cette *identité* est *parfaite*, et elle est *certaine*, *indubitable*. Ainsi il y a identité de *mission* entre Jésus-Christ et sa Mère. D'où suit, selon monseigneur, que les inimitiés de Marie envers le serpent, *égalent*, *sous tous les rapports*, les inimitiés de son Fils envers le serpent; *et même que ces inimitiés sont identiques dans le Fils et dans la Mère*. On sait l'importance que le serpent a dans la théologie catholique. Dire que la Mère et le Fils ont une inimitié identique pour le serpent, c'est dire qu'ils jouent le même rôle dans l'œuvre de la réparation du genre humain. En effet, selon monseigneur Malou, Marie est associée à son fils comme triomphatrice du serpent, elle est *identifiée à son fils comme corédemptrice du genre humain*. Comme la Vierge a une si grande part dans l'œuvre de notre salut, il est naturel que la mère soit comprise dans les prophéties qui annoncent le sauveur. Le nouvel évangéliste ne recule point devant cette énormité : « *Presque à l'égal du Sauveur*, Marie a été, dans un certain sens, *la désirée des nations*, *elle est associée aux prophéties* (2). »

Il ne reste plus qu'un pas à faire dans la voie de l'idolâtrie, c'est que la sainte Vierge devienne une personne divine. Avec un peu de logique dans la voie de l'absurde, on aboutit là. Nous citons textuellement notre savant théologien, de crainte de nous égarer dans cet *ineffable* non-sens : « L'apparition en ce monde du Fils de Dieu, dans son humanité, a toujours été considérée par les saints

(1) Voyez les citations dans les *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 190, 191.

(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 221.

Pères comme une nouvelle production du Verbe, comme une seconde naissance du Fils de Dieu, cette seconde naissance s'accomplissant en Marie, Marie a concouru avec Dieu le Père à la nouvelle production du Verbe en ce monde. De là les expresions tout à la fois mystérieuses et magnifiques des Pères, qui *associent Marie à la sainte Trinité*, et en font, d'une *certaine manière*, une *personne divine* (1). » Aussi Marie est elle appelée quelquefois le *complément de la sainte Trinité*, ou la *quatrième personne de la sainte Trinité*. Monseigneur Malou abonde dans ces impiétés, en disant « qu'elle *exerce, en quelque sorte, les fonctions d'une personne divine;* » il dit encore qu'elle est *unie substantiellement à la sainte Trinité* (2).

Monseigneur Malou est évêque, il a quelques ménagements à garder comme théologien; de là l'ennuyante répétition des *en quelque sorte*, des *pour ainsi dire*, locutions atténuantes qui sont destinées à sauver les apparences. Si l'on veut avoir le beau idéal de la niaiserie théologique, il faut écouter les enfants terribles de la réaction, gens qui n'ayant rien à risquer, disent tout crûment les inepties que les hauts prélats débitent dans un langage voilé. L'Église les laisse dire; ce sont d'excellents courtiers de superstitions, et au besoin on les peut désavouer. M. Auguste Nicolas est un des coryphées de cette littérature de sacristie. Ouvrons son livre intitulé *La Vierge Marie ou le Plan divin*, nous y apprendrons que la Vierge *représente et complète la Trinité*, en établissant de *nouveaux rapports entre les personnes divines*. Elle *complète* d'abord le Père; car au moment où Marie concourt, par son humilité, à l'incarnation du Verbe, ce Verbe, Fils de Dieu, par la nature humaine qu'il revêt de Marie, d'égal à son Père, devient son inférieur, son sujet, son adorateur. Chose merveilleuse, et aussi solide que merveilleuse! « En retour de la grandeur que le Père donne à Marie, en l'associant à sa génération et en la faisant épouse, *Marie procure au Père une gloire nouvelle* en lui donnant autorité sur son Fils et en le faisant son sujet. Cette autorité que Marie a elle-même sur son Fils, *le Père ne l'avait pas avant elle, et il ne l'a que par elle.* » Quelle théologie! La créature *complétant* le Créateur!

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée conception, t. II, pag. 176.
(2) *Idem, ibid.*, t II, pag. 175, 178, 192.

la créature *donnant* au Créateur ce qu'il n'avait point, ce qu'il n'aurait pas sans elle! Tout cela, pour exalter une nouvelle superstition, pour élever une femme au rang de Dieu! Nous passons le *complément* que Marie donne au Fils, pour arriver au Saint-Esprit. Ce pauvre Saint-Esprit! Il était plus *incomplet* encore que Dieu le Père. Le Père au moins a un Fils, tandis que le Saint-Esprit « *n'est le principe d'aucune production personnelle.* » Heureusement que son Épouse vient à son aide : « par la sainte Vierge, et dans la sainte Vierge, il le devient (1). » Le voilà *complété*. Ce qui ne l'avance guère, cependant. Car quoiqu'il ait une Épouse, et que cette Épouse ait un Fils, conçu par son *opération*, comme dit monseigneur Laforêt, ce Fils n'est pas son Fils. Il reste donc incomplet, bien que complété.

Si les personnes de la sainte Trinité sont abaissées, par contre Marie est élevée au rang d'une personne divine. Monseigneur Malou se garde de le dire, mais malgré toutes ses réserves, son langage prête à cette idolâtrie. Il compare la Vierge à Jésus-Christ. « *La nature humaine*, substantiellement unie en Jésus-Christ à la Divinité a été substantiellement sanctifiée, et *en quelque sorte divinisée par cette union avec la nature divine.* » De là suit que le corps et l'âme de Jésus-Christ n'ont jamais pu subir la moindre souillure. N'en faut-il pas conclure qu'une impossibilité non pas identique mais *semblable* se trouve en celle qui a été si *intimement*, si merveilleusement, si *parfaitement* unie à la Divinité par la maternité divine? » La conclusion est de monseigneur Parisis, évêque de Langres. Elle est encore très timide. Monseigneur de Bruges est plus osé. Nous avons dit que Marie est la première-née de Dieu, de même que Jésus-Christ. « Cette primogéniture, dit le savant théologien, suppose en Marie une supériorité *en quelque sorte éternelle* et *toute céleste*, qui l'*assimile au Fils de Dieu* (2). » Dans les premiers siècles du christianisme, il y eut une secte qui adora Marie comme une déesse. Il va sans dire que monseigneur Malou réprouve cette superstition; mais ne pourrait-elle pas s'autoriser de ses imprudentes paroles? A peine a-t-il condamné les hérétiques qui faisaient de la Vierge une déesse, que l'évêque de Bruges

(1) *Aug. Nicolas*, la Vierge Marie, pag. 371.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 169; t. I, pag. 320.

ajoute que « Marie fut *unie substantiellement à la Divinité* (1). » N'est-ce pas faire croire que Marie aussi est une divinité? Et qui est plus coupable, le savant prélat qui sauve son orthodoxie avec un *en quelque sorte*, ou les ignorants sectaires qui ne comprennent pas cette diplomatie cléricale et sont logiques jusqu'au bout dans la voie de l'absurde?

On peut hardiment affirmer que la sainte Vierge a plus d'adorateurs que Jésus-Christ. Nous avons sous les yeux le *Mois de Marie*, par l'abbé le Guillou; il est revêtu de l'approbation de trois évêques et des vicaires généraux de Paris, en la vacance du siége. Eh bien, ce livre de piété, recommandé aux fidèles par leurs pasteurs, met Marie sur la même ligne que Jésus-Christ. Il ne s'agit plus de doctrine mais de pratique, et de ce qu'il y a de plus essentiel dans la dévotion, la prière. Les prières adressées à la Vierge sont identiques avec celles qui s'adressent à Jésus-Christ, c'est à dire qu'il y a une déesse et un Dieu : « O mon Dieu, au nom de Jésus (au nom de Marie), sauvez-moi (2) ! » Ainsi les fidèles ont le choix ; à qui donneront-ils la préférence? La prière des chrétiens est un calcul; ils sollicitent des faveurs auprès de Dieu, comme comme on en sollicite auprès des princes. Quoi de plus naturel que de s'adresser à celui qui a le plus de pouvoir ! Or, qui ne sait que Marie a le droit de commander à son Fils? C'était la superstition du moyen âge, c'est encore la superstition du dix-neuvième siècle. On lit dans le *Mois de Marie*, approuvé par quatre évêques, les énormités que nous allons transcrire : « *Être mère de Dieu, c'est avoir une toute-puissance sur ce même Dieu*, et conserver, *s'il m'est permis de parler ainsi, une espèce d'autorité sur lui.* » Admirez l'esprit des oints du Seigneur auxquels le Saint-Esprit a ouvert la bouche! Ils revendiquent la *toute-puissance de Dieu* en faveur de la Vierge; puis ils ne demandent pour elle qu'une *espèce d'autorité*, et encore en ajoutant une circonlocution. Le bon sens populaire n'y met pas tant de délicatesse; il se dit : Il faut prier celle qui a toute-puissance sur Dieu. Et, au besoin, les fidèles peuvent invoquer les paroles de l'abbé le Guillou : « Par là, dit-il, *Dieu* est *obligé* envers *Marie* à tous les *devoirs* naturels d'un fils en-

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 170, 173.
(2) *Guillou* (l'abbé le), le Mois de Marie, pag. 243.

vers sa mère; par là Marie est en possession, à l'égard du Dieu-Homme, de tous les *droits* qu'une *mère* a sur son *fils*, et de tous les biens pour ainsi dire de ce fils (1). » Si l'abbé est bon théologien, il est mauvais juriste; mais peu importe : il parle aux fidèles avec l'approbation de quatre évêques; et que voulez-vous que les âmes simples puisent dans cet abominable enseignement, sinon la superstition la plus niaise tout ensemble et la plus malfaisante.

Il est temps d'arriver à la conclusion de ces niaiseries. Monseigneur Malou nous la fournira. Il a commencé par établir la parenté de Marie avec la Trinité, en étalant le triple diadème que les trois personnes divines mettent sur la tête de leur mère, de leur épouse et de leur fille. Voici la conséquence qui découle de ce jargon théologique : « Sous le triple rapport de Fille, de Mère et d'Épouse de Dieu, la sainte Vierge a été élevée *jusqu'à une certaine égalité avec le Père, jusqu'à une certaine supériorité sur le Fils, et jusqu'à une certaine intimité avec le Saint-Esprit* (2). » Laissons-là l'*intimité*, mot très louche, pour mieux dire, sans aucun sens. La Vierge est donc l'*égale de Dieu*, et elle est aussi *la supérieure de Dieu*. Celui qui est *égal*, peut-il être *supérieur?* Et celui qui est *supérieur*, est-il encore *égal?* Toujours du galimatias. Après tout, *égal* ou *supérieur*, peu importe. Marie devient une déesse. Monseigneur Malou ajoute un *en quelque sorte*. L'immense masse des fidèles laisse là la réserve et s'en tient à la superstition toute grossière; elle adore Marie comme une déesse, qui obtient tout de Jésus-Christ, parce qu'elle peut tout lui commander. Les protestants ont-ils tort de crier à l'idolâtrie?

II

Si la doctrine que nous venons d'exposer était celle du vrai christianisme, il faudrait répudier une religion qui n'aurait fait que remplacer l'idolâtrie païenne par une nouvelle idolâtrie. C'est précisément parce que dans le monde catholique, on confond le christianisme avec ces niaises superstitions, que les hommes s'en éloignent avec colère et avec dégoût, dès qu'ils aperçoivent la

(1) *Guillou* (l'abbé le), le Mois de Marie, pag. 60.

lumière de la raison. Hâtons-nous d'ajouter que la religion du Christ ignore les folies et les impiétés de la théologie. Ce que Bossuet appelle la grandeur incompréhensible de Marie, sa maternité divine repose sur des témoignages qui aux yeux du bon sens n'ont aucune valeur, et qui ne méritent aucune confiance aux yeux de la critique.

Si l'on s'en tient aux derniers résultats de la critique protestante, il faut croire que l'Évangile de saint Marc nous a transmis la tradition la plus ancienne sur l'enseignement de Jésus et sur les croyances de ses disciples. Or, la légende de la naissance miraculeuse de Jésus ne se trouve point dans cet Évangile. Preuve certaine qu'elle était inconnue dans les premiers temps du christianisme. Ce qui suffit déjà pour lui enlever toute autorité. Il y a mieux. Selon l'Évangile de saint Marc, la mère de Jésus ne joue aucun rôle dans la vie de son fils ; elle ne croit pas même en lui, pas plus que le reste de la famille. Voici les seuls passages où il soit question de Marie. Après avoir raconté les miracles de Jésus, l'évangéliste ajoute : « Ce que les siens ayant entendu, ils vinrent pour se saisir de lui, car ils disaient : Il a perdu l'esprit. » Les scribes l'accusaient d'être possédé du démon. « Sa mère et ses frères vinrent, et l'envoyèrent appeler. Or, le peuple était assis autour de lui, et on lui dit : Voilà dehors, votre mère et vos frères qui vous cherchent. Il leur dit : Qui est ma mère? qui sont mes frères? Et regardant ceux qui étaient assis autour de lui, il dit : Voilà ma mère et mes frères (1). » Plus loin saint Marc raconte que les Juifs s'étonnaient de ce que le nouveau prophète fût tout simplement le *fils de Marie*, un homme de leur milieu, qu'ils connaissaient comme charpentier, et dont l'origine ne répondait guère à leurs espérances messianiques. Jésus leur dit : « Un prophète n'est nulle part moins en honneur que dans son pays, *parmi ses proches et dans sa maison*. » Telles étaient les croyances de la chrétienté primitive. Il y a un abime entre cette tradition et la mythologie que les théologiens ont inventée. D'après l'Évangile de saint Marc, Jésus est un prophète; il ne sait rien de sa prétendue naissance divine, il ignore que sa mère soit l'épouse du Saint-Esprit et l'épouse de Dieu le Père. Nos théologiens, au contraire,

(1) *Saint-Marc*, III, 21, 31-34.

donnent toute-puissance à Marie sur Jésus-Christ, Fils de Dieu, et Dieu lui-même. Le prophète Jésus a très peu de respect pour sa mère, et cela se comprend : femme ordinaire, elle ne comprenait rien à la mission de son fils. Cependant c'est un point de foi dans le catholicisme que sa conception miraculeuse lui fut annoncée par un messager céleste. Comment ce prodige inouï se concilie-t-il avec la conduite de Marie? Quoi! une femme à qui l'ange Gabriel a déclaré qu'elle mettrait au monde le Fils de Dieu, ne croit pas en ce Fils! elle le traite d'insensé! Insensés sont ceux qui, au mépris du bon sens, ont imaginé la légende de l'Annonciation! Plus insensés encore sont ceux qui confondent la religion avec ces superstitions absurdes!

La fable de l'Annonciation se fonde sur les témoignages de saint Mathieu et de saint Luc. Mais la critique les récuse. Deux témoins déposent d'un même fait, et ils se contredisent sur tous les points. L'un dit : un ange est apparu à Marie. L'autre dit qu'il est apparu à Joseph. Objectera-t-on que les évangélistes racontent des apparitions diverses? Que l'on nous explique alors pourquoi ils ne les rapportent pas toutes deux? En réalité, il est aussi impossible d'en admettre deux, que de n'en admettre qu'une seule. Quoi! Marie reçoit la visite d'un ange, elle apprend qu'elle va être enceinte du Saint-Esprit, et elle cache ce fait à son fiancé! Il faut une nouvelle apparition, un nouveau message de Dieu, pour tranquilliser Joseph! Mais pourquoi insister sur les contradictions des deux évangélistes? La légende repose sur la mission de l'ange Gabriel; cela ne suffit-il pas pour la renvoyer à la mythologie (1)? Chose curieuse, saint Mathieu et saint Luc eux-mêmes oublient complétement la naissance miraculeuse de Jésus, ils n'y font plus la moindre allusion, ils l'appellent *fils de Joseph*, ils parlent de ses parents naturels, et ne disent plus un mot ni du Saint-Esprit, ni de Dieu le Père. Bien mieux. Ils rapportent l'un et l'autre une longue généalogie pour prouver que Jésus-Christ descend de David. Est-ce qu'un homme qui a ses cinq sens peut croire tout ensemble que Jésus a pour père le Saint-Esprit et qu'il a aussi pour père ou ancêtre un roi d'Israël?

(1) Voyez la critique détaillée de la légende, dans *Strauss*, das Leben Jesu, kritisch bearbeitet, t. I, pag. 173 et suiv.

La conduite de Marie, telle que tous les Évangiles la représentent, serait tout aussi inexplicable, si réellement elle avait reçu le message céleste dont parlent saint Mathieu et saint Luc. Quand l'enfant Jésus fut présenté au temple, Siméon prophétisa, dit-on, les grandes destinées du Messie. Ses parents devaient en savoir plus que lui, puisqu'ils avaient eu une révélation divine; cependant d'après saint Luc, « son père et sa mère *admiraient* ces choses que l'on disait de lui (1) ! » Ont-il *admiré* une chose qu'ils apprenaient pour la première fois? Alors il est certain que l'Annonciation est une fable. Savaient-ils ce que Siméon prédisait? Alors pourquoi étaient-ils en admiration? A l'âge de douze ans, Jésus s'arrête au Temple, au lieu de suivre ses parents. Marie et Joseph reviennent à Jérusalem pour le chercher. Il leur dit : « Pourquoi me cherchiez-vous? Ignoriez-vous qu'il faut que je sois aux choses qui sont de mon père? » *Et ils ne comprirent point ce qu'il leur disait.* Preuve que la prophétie de Siméon aussi bien que l'Annonciation sont des légendes imaginées après coup, quand Jésus commença à être considéré comme un personnage divin. Saint Luc ajoute que « sa mère conservait toutes ces choses en son cœur (2). » Il paraît que l'impression ne fut pas très profonde puisqu'elle ne crut pas en son fils, et qu'elle le prit pour un insensé quand il commença à évangéliser.

Les écrivains catholiques ont sur la sainte Vierge une histoire tout aussi fabuleuse que celle de l'Annonciation. A les entendre « Marie suivit partout son divin fils (3). » Voilà encore un tour de force des nouveaux évangélistes; il ne leur suffit point d'altérer la doctrine, il faut encore qu'ils remplacent les faits par de pieuses fraudes. Ces faits sont cependant constatés dans une écriture réputée la parole de Dieu! Marie, loin de suivre Jésus, figure rarement dans les récits évangéliques (4). Elle ne croyait pas en son fils, pourquoi l'aurait-elle suivi partout? On cite saint Jean, selon lequel Marie aurait assisté au supplice de Jésus-Christ. Les beaux-arts ont immortalisé cette scène, mais comme cela arrive trop sou-

(1) *Saint-Luc*, II, 33.
(2) *Saint-Luc*, II, 42-51.
(3) *Malou* (monseigneur). l'Immaculée Conception, t. II, pag. 213.
(4) Ce sont les expressions d'un écrivain français. (*Ernest Havé*, l'Évangile et l'Histoire, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1864, t. III, pag. 590.)

vent, les artistes ont célébré une fiction. Le témoignage de saint Jean n'a aucune valeur historique, il est contredit par les synoptiques. Il y avait un petit groupe de femmes, non pas au pied de la croix mais à une certaine distance, *loin*, disent les évangiles; plus courageuses et plus dévouées que les apôtres, elles n'abandonnèrent point leur maître chéri. Les synoptiques les nomment, ils ne mentionnent pas Marie. L'absence de la mère se comprend parfaitement. Il lui eût fallu une foi ardente dans la mission de son fils pour l'accompagner jusqu'au pied de la croix, et cette foi, elle ne l'avait point (1).

Il y a encore un apôtre, le plus grand de tous, qui témoigne contre l'histoire inventée par les écrivains catholiques. Saint Paul est un contemporain, il devait savoir tout ce qui concerne la famille du Sauveur. Eh bien, il ne nomme pas une seule fois Marie dans ses Épîtres, il ne dit pas un seul mot qui se rapporte à elle. Que l'on mette ce silence en regard de la mythologie orthodoxe! Marie est, *en quelque sorte*, une quatrième personne de la Trinité, et l'apôtre qui a jeté les bases du dogme chrétien, ne sait rien de l'épouse du Saint-Esprit, rien de la fille et de l'épouse du Père, rien de la mère du Fils! Les Pères de l'Église quoique écrivant à une époque où le dogme de la Trinité était formulé, parlent de Marie avec très peu d'admiration. Tertullien avoue que Jésus renia sa mère. Nous citons ses paroles, pour mettre la réalité à la place des fables catholiques : « Les frères du Seigneur n'avaient pas cru en lui. *On ne voit pas non plus que sa mère se fût attachée à lui;* tandis que d'autres, Marie et Marthe, étaient souvent dans sa société. Et c'est ici que paraît leur incrédulité. Lorsqu'il enseignait le chemin de la vie, lorsqu'il prêchait le royaume de Dieu, les étrangers avaient les yeux arrêtés sur lui, tandis que ceux qui lui appartenaient par les liens du sang le désertaient... (2). » Saint Chrysostome revient souvent, dans ses Homélies, sur la scène qui inspira à Tertullien les réflexions que nous venons de transcrire. Le Père grec voit dans la conduite de Marie une sotte vanité : elle voulait faire voir au peuple, dit-il, qu'elle exerçait autorité et domination sur son fils, *de qui elle ne s'était pas encore fait une grande*

(1) *Renan*, Vie de Jésus, pag. 421 et suiv. — *Strauss*, das Leben Jesu, t. II, pag. 547.
(2) *Tertullian*, de Carne Christi, c. VII. (*Opera*, 4e part., pag. 71.)

idée. « Voyez donc quelle était sa témérité et celle de ses frères ! » Saint Chrysostome explique ensuite que Jésus voulut guérir sa mère de cette gloriole, en lui persuadant qu'il était non seulement son fils, *mais aussi son maître* (1). Que l'on compare ce langage avec l'idolâtrie des nouveaux évangélistes. La mythologie catholique donne à Marie *une certaine égalité* avec le Père, et *une certaine supériorité* sur le Fils, tandis que les Pères de l'Église la représentent comme une femme vaine, que son fils a dû mettre à sa place (2).

Le langage des écrivains que l'Église honore comme ses Pères montre que dans les premiers siècles, les plus beaux du christianisme, la dévotion à la Vierge était encore inconnue. Nos modernes théologiens enseignent que Marie complète la Trinité, et la chrétienté primitive ne la révérait pas même comme une sainte. Cyrille de Jérusalem, mort en 380, nous apprend que la Vierge n'était pas inscrite au canon de la messe parmi les bienheureux. Rien de plus naturel, quand on laisse là les fraudes pieuses des écrivains catholiques, et que l'on s'en tient à la réalité des choses. Les premières fêtes furent celles des martyrs. On y célébrait leur mort, qu'on appelait leur *naissance*. A quel titre Marie aurait-elle eu une fête? On ne voit pas qu'elle ait eu un culte avant le septième siècle. Les sermons des Pères et les autres écrits que les dévots de Marie citent, sont apocryphes, fruit impur de l'ineptie et des temps barbares, dit un sincère catholique (3). Ainsi pour établir leur idolâtrie, les théologiens prennent appui sur la fraude et la bêtise! Digne fondement du nouvel Évangile!

Nous avons rétabli les faits. On les a altérés pour les accommoder à la superstition que le pape a trouvé bon de consacrer de son autorité infaillible. On a dû altérer également les croyances primitives de la chrétienté, afin de créer une tradition apparente pour le nouveau dogme. La tradition est aussi mensongère que les faits. « Qui peut douter, dit monseigneur Malou, que les *apôtres* n'aient vu en Marie la femme illustre et mystérieuse que Dieu avait promise à

(1) *Chrysostome*, Homil. XLIV (XLV) in Matth., § 1, 2. (*Opera*, t. VI, pag. 467, seq.)

(2) Voyez d'autres passages des Pères, dans *Durand*, l'Infaillibilité papale prise en flagrant délit de mensonge, pag. 249 et suiv.

(3) *Bordas Demoulin*, les Pouvoirs constitutifs de l'Église, pag. 81, 82.

nos premiers parents dans le paradis terrestre, et qui devait, d'après cette promesse, écraser un jour la tête du serpent infernal (1). » Ceci touche à l'essence du christianisme traditionnel. Il s'agit du mystère de la chute et de la rédemption. L'évêque de Bruges ne craint point d'écrire que « Marie est venue réparer les maux dont notre première mère nous a accablés, qu'elle nous a rendu la liberté des enfants de Dieu, qu'elle nous a rendu le ciel : tout ce que nous avions perdu par la faute d'Ève, dit-il, Marie nous l'a restitué. » Marie serait donc la rédemptrice du genre humain ! Monseigneur Malou n'ose pas le dire en toutes lettres ; il s'aventure cependant jusqu'à affirmer qu'elle est *corédemptrice* (2). Pour connaître toute la pensée du nouvel Évangile, il faut entendre un des enfants terribles de l'Église. Cela aura l'avantage d'égayer un instant cet ennuyant sujet. M. Auguste Nicolas dit que « dans l'œuvre de la réparation l'*homme* ne se suffit pas, qu'il faut la *femme*. » L'*homme* qui ne suffit point, c'est Jésus-Christ, c'est à dire Dieu ; la *femme* qui lui était nécessaire pour sauver le genre humain, c'est la sainte Vierge. Ainsi Dieu est impuissant à faire le salut des hommes ! Il faut au Créateur le secours de la créature ! La démonstration est délicieuse. « Dieu, après avoir fait l'homme, dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui un aide semblable à lui. Et Dieu tira la femme d'un côté de l'homme, afin que leur union se ressentant de cette extraction, l'homme pût dire, en voyant la femme : *Voilà maintenant l'os de mes os, la chair de ma chair*. Et dans l'œuvre de la réparation, Dieu faisant appel à tout ce qu'il y a de plus radical dans la nature humaine, et employant toutes les ressources natives de l'humanité à sa guérison, aurait désuni ce qu'il avait joint ! l'*homme* aurait été seul ! il n'aurait pas eu un *aide* semblable à lui (3) ! » Cet *homme* est celui de la réparation, c'est Jésus-Christ, c'est Dieu. Il a donc fallu à Dieu l'*aide* de la femme pour faire le salut de l'humanité !

Un ministre protestant qualifie cette doctrine de *blasphème monstrueux* (4). Au point de vue du christianisme primitif, il n'a

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 346.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. II, pag. 220, 223.
(3) *Aug. Nicolas*, la Vierge Marie, pag. 249 et suiv.
(4) *Poinsot*, Réfutation du dogme de l'immaculée conception de la Vierge Marie, pag. 83.

point tort. Il faut une singulière audace pour faire appel aux apôtres, comme le fait monseigneur Malou. Où est l'apôtre qui a enseigné que Marie est corédemptrice et comédiatrice du genre humain? Il n'y en a qu'un seul qui se soit préoccupé de ces graves questions, c'est saint Paul; et il ne prononce pas le nom de la Vierge! Ce qu'il dit de la Rédemption exclut toute idée d'un concours de la femme. Rappelons à nos savants théologiens, puisqu'ils les oublient, les paroles si formelles du grand apôtre : « Jésus-Christ *seul* nous a rachetés de la malédiction. C'est lui *seul* qui nous délivre de la colère à venir, parce que son sang nous purifie de tout péché. C'est par lui *seul* que nous avons la paix avec Dieu, et qu'il n'y a plus de condamnation pour nous (1). » Que l'on nous dise où il y aurait place dans cette doctrine pour l'*aide* de Marie.

Cela n'empêche point le pape de dire dans sa bulle que « la bienheureuse Vierge, toute belle et immaculée, a écrasé la tête vénimeuse du cruel serpent, et *apporté le salut au monde* (2). » Le pape ajoute « qu'elle est la *médiatrice* et l'avocate la plus puissante de l'univers entier auprès de son fils. » Ainsi nous avons deux médiateurs, Jésus-Christ et Marie. Ce n'est pas à Jésus-Christ que nous devons nous adresser, c'est à Marie qui est médiatrice entre lui et nous. « Ravissante harmonie de l'économie chrétienne, » s'écrie monseigneur Laforêt (3). Libre aux théologiens de s'extasier devant cette mythologie, mais qu'ils n'appellent pas économie *chrétienne* une superstition étrangère à Jésus-Christ. Si Marie est médiatrice entre Jésus-Christ et le genre humain, dit un philosophe catholique, comment se fait-il qu'elle n'en exerce pas les fonctions dans l'Évangile? Pourquoi le lépreux demande-t-il directement sa guérison à Jésus, au lieu de prier Marie de la demander pour lui? D'où vient que pour obtenir quoi que ce soit, on ne s'avise jamais de l'employer auprès du Christ? Une seule fois, aux noces de Cana, elle veut elle-même s'employer, et on sait de quelle manière son

(1) *Saint Paul*, Galat., III, 15; — *I Thessalon.* I, 10; — *Romains*, V, 1; VIII, 1; — *I Saint Jean*, I, 7, 9.

(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 525.

(3) *Laforêt*, le Dogme catholique, t. III, pag. 43.

fils l'accueille : « *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi* (1) ? »

Les écrivains catholiques, fussent-ils philosophes, ne s'aperçoivent point que la superstition qu'ils flétrissent a son germe dans le dogme de leur Église. Ce que les béats adorent comme une *ravissante harmonie* est une croyance propre à l'enfance de l'humanité. Il lui faut un intercesseur auprès de ceux qui distribuent les grâces. Tout chrétien orthodoxe admet que Jésus-Christ est ce médiateur. S'il y a un favori, pourquoi n'y aurait-il pas une favorite ? Il est vrai que Jésus-Christ est Dieu ; eh bien, Marie sera une déesse. Si l'on veut toucher du doigt ce qu'il y a de puéril dans l'idée de médiation, il faut entendre saint Bernard : « Tu redoutais, ô homme, d'approcher du Père ; effrayé au seul son de sa voix, tu te cachais dans le feuillage : il t'a donné Jésus pour médiateur. Que ne peut auprès d'un tel Père obtenir un tel Fils ? Est-ce que tu tremblerais même auprès de lui ? Il est ton frère, il est ta chair, ayant tout éprouvé, sauf le péché, pour être miséricordieux en tout. Mais peut-être, en ce frère même, tu redoutes la majesté divine, parce que, bien qu'il se soit fait homme, il est cependant resté Dieu. Veux-tu aussi avoir un avocat auprès de lui ? Tu n'as qu'à recourir à Marie. En Marie, en effet, il n'y a que la pure humanité, quelque singulière que soit la prérogative à laquelle elle a été élevée. N'en doute pas, elle sera écoutée par égard pour sa maternité. Le Fils exaucera la Mère et le Père exaucera le Fils (2). » Ne dirait-on pas un pauvre solliciteur qui s'adresse à la favorite du ministre, lequel s'adresse ensuite au roi ? Cela ne suffit point aux peuples enfants. N'a pas accès auprès de la favorite qui veut. On fait la cour à la femme de chambre, au laquais de madame. De là les saints et les saintes. Nous comprenons cette mythologie dans les ténèbres du moyen âge, mais au dix-neuvième siècle ! Hélas ! on croirait que la bêtise humaine fait aussi des progrès. Saint Bernard passerait aujourd'hui pour un rationaliste, c'est à dire pour une manière d'athée.

(1) *Bordas-Demoulin*, les Pouvoirs constitutifs de l'Église, pag. 72.
(2) *S. Bernardi*, Sermo in nativitatem Beatæ virginis Mariæ.

N° 2. *Niaiserie de l'immaculée conception*

I

En lisant la bulle qui a promulgué le nouveau dogme et les savants ouvrages qui expliquent la *pieuse croyance*, on se croit transporté dans le cercle des sorcières de Gœthe, « où l'on entend parler tout un chœur de cent mille fous (1). » Qu'est-ce que l'immaculée conception? Une niaiserie comme on en imagine dans les maisons d'aliénés. Il faut d'abord croire que la conception de tous les hommes est maculée, puisque, par une grâce spéciale, celle de la Vierge ne l'est point. Qu'est-ce qu'une conception maculée? Comment une tache peut-elle souiller l'œuvre de la nature, c'est à dire de Dieu? La matière dont le corps est formé, est-elle impure? ou est-ce l'âme? Ce ne peut être l'âme, répond un ultra-orthodoxe, puisqu'elle sort immédiatement des mains de Dieu. Ce n'est pas le corps, parce qu'il n'est pas capable de péché, n'étant pas encore animé. Comment le composé de deux éléments purs peut-il être impur? Rien de plus simple. Écoutez M. Auguste Nicolas : « A l'instant même que le corps et l'âme s'unissent, elles produisent par leur union un enfant d'Adam ; et c'est assez qu'il soit enfant d'Adam pour être enveloppé dans le désordre de son père (2). »

L'explication n'est pas très lumineuse. Pourquoi une âme pure est-elle maculée, parce qu'il a plû à Adam de pécher? Il y a un mystère sous roche, le péché originel. Qui nous a révélé ce mystère? L'Écriture sainte. Et qu'est-ce que l'Écriture sainte en dit? Rien, sinon qu'Adam a mangé une pomme. L'on va voir les conséquences épouvantables qui naissent de cette faute. Vous croyez que votre père vous donne la vie. Erreur profonde qu'il faut laisser là, si vous tenez à votre salut : « *Qui nous engendre, nous tue*. Nous recevons en même temps et de la même racine, et la vie du corps, et la mort de l'âme. » Ce n'est plus un écrivain de sacristie qui parle, c'est l'Aigle de Meaux. Nous sommes recon-

(1) *Gœthe*, Faust : « Ein ganzes Chor von hunderttausend Narren sprechen. »
(2) *Auguste Nicolas*, la Vierge Marie, d'après l'Évangile, t. II, pag. 114.

naissants à notre mère, de ce qu'elle nous a portés dans son sein. Nous devrions la maudire! « Hélas! petits enfants que nous étions, *sans connaissance et sans mouvement, nous étions déjà révoltés contre Dieu*. Nous n'avions pas encore vu cette belle lumière du jour; condamnés par la nature à une sombre prison, *nous étions encore condamnés par arrêt de la justice divine à une prison plus noire, à de plus épaisses ténèbres, des ténèbres horribles et infernales.* » Bossuet, bien qu'épouvanté de ces horreurs, ose ajouter : « Justement, certes, justement; car vos jugements sont très justes, ô Dieu éternel (1)! »

Quelle notion de la justice divine! Un être sans connaissance est condamné à l'enfer, par la seule raison qu'il descend d'Adam! Pourquoi donc Dieu crée-t-il des êtres aussi malheureux! Les libres penseurs croient que Dieu crée les hommes, pour qu'ils vivent et qu'ils aillent toujours en se perfectionnant dans une existence infinie. Quelle folie, ou quelle impiété! Ce n'est pas la vie, c'est la mort qui est notre destinée : « *Les saintes Lettres nous disent qu'il y a une loi suprême qu'elles nomment la loi de mort;* qu'il y a un arrêt de condamnation donné indifféremment contre tous, et que pour y être soumis, il suffit de naître. » Est-ce que la mort est simplement le moment terrible où nous quittons tout ce qui nous est cher? Les angoisses de l'agonie sont une félicité céleste, en comparaison de ce qui suivra : « Déplorable condition de notre naissance, qui, par un long enchaînement de misères sous lesquelles nous gémissons dans cette vie, nous traîne à un *supplice éternel*, par un juste et impénétrable jugement de Dieu (2). » Telle est la condition de tout ce qui naît. Saint Paul parle en termes si universels de la commune malédiction de toute notre nature, qu'il semble impossible d'en exempter même la sainte Vierge : « Tous ont péché, dit-il, et tous sont morts en Adam, et tous ont péché en Adam (3). »

C'est sur cette horrible doctrine qu'est fondé le dogme de l'immaculée conception. Écoutons la *bonne nouvelle* prêchée par notre

(1) *Bossuet*, Sermon sur la conception de la sainte Vierge. (*Œuvres*, t. VI, pag. 619, 629.)

(2) *Idem*, Deuxième sermon sur la conception de la sainte Vierge. (*Œuvres*, t. VI, pag. 639.)

(3) *Saint Paul*, Romains, V, 12.

évangéliste : « Dieu *nous déteste* (avant le baptême) ; il nous considère comme ses *ennemis* et nous *traite comme tels*, car nous sommes créés dans un *état d'amitié avec le démon* et *d'inimitié avec Dieu*. Nous *naissons* soumis à la *malédiction divine ;* nous *naissons* avec la *mort dans l'âme ;* nous sommes *maudits dans notre conception* (1). » Quelque affreuse que soit cette croyance, elle se comprend, elle est logique. Dans la voie de l'absurde, il n'y a que le premier pas qui coûte. Mais si le péché est universel, comme le dit saint Paul, par quel miracle la sainte Vierge en est-elle exempte du moment où elle a été conçue ? Passons sur le miracle. Au moins faudrait-il une preuve que Dieu l'a fait. Où est-il écrit ? Par la main même de Dieu, dans l'Écriture, répond la bulle. Ceci nous conduit sur le terrain de la niaiserie. C'est presque une délivrance, quand on a entendu les horreurs débitées par les théologiens catholiques sur la malédiction divine qui frappe les hommes alors qu'ils existent à peine.

La sainte Écriture nous révèle-t-elle que la Vierge a été conçue sans la tache du péché originel ? La question seule est un non-sens ; car les livres saints que l'on invoque ne savent rien de Marie, et ils ignorent également le péché originel. Le savant Petau, dont les écrits, selon l'expression de monseigneur Malou, resteront aussi longtemps que la théologie même, est d'avis que les livres saints ne portent *aucun vestige* de l'immaculée conception. A quoi sert la science ! Le plus savant des jésuites s'est trompé complétement, si nous écoutons la foule des théologiens : tous crient à l'envi que l'immaculée conception est révélée par l'Écriture, en *termes exprès* et de *mille manières différentes* (2). Ainsi un homme qui a passé sa vie à étudier l'Écriture, déclare qu'il ne s'y trouve pas un mot concernant la *pieuse croyance*, tandis que la masse des théologiens affirment qu'elle y est en termes exprès, et dans mille endroits ! Si Petau a tort, est-ce que au moins les théologiens ont raison ? Non, les uns et les autres se trompent ! Voici Bellarmin, l'illustre controversiste qui déclare qu'*il n'y a point de parole expresse de Dieu* qui établisse l'immaculée conception. Est-ce que donc Bellarmin est d'accord avec Petau ? Du tout. Il trouve des

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 189, 193.
(2) *Idem, ibid.*, t. I, pag. 244.

raisons probables, tirées en premier lieu des *Écritures* (1). La probabilité implique un doute. En effet, Guéranger dit que les divers textes de l'Écriture allégués par les défenseurs de la pieuse croyance, ne forment pas une démonstration évidente (2). Le nouveau bénédictin est-il dans le vrai? Pas davantage. Le père Passaglia, qui, dit monseigneur Malou, a exploré avec tant de succès, le vaste champ de la tradition catholique, soutient que le privilége de la sainte Vierge est révélé dans l'Écriture, en *termes clairs et précis*, mais seulement dans *un petit nombre de passages* (3).

Quelle admirable harmonie règne dans le sein de l'Église catholique! Adressons-nous au pape, l'interprète infaillible de la parole de Dieu. De la part d'un infaillible, on s'attendrait à une décision claire et nette. Est-ce que, oui ou non, l'Écriture révèle la *pieuse croyance?* Le saint père ne répond ni oui ni non : il invoque l'interprétation des Pères de l'Église, lesquels enseignent, dit-il, que l'Écriture révèle ouvertement et clairement l'immaculée conception (4). En résumant la pensée de Pie IX, nous lui avons donné une précision que le texte est loin d'avoir. Monseigneur Malou est lui-même embarrassé pour expliquer ce que le souverain pontife a voulu dire : les témoignages de l'Écriture, dit-il, ne forment pas d'argument à part, mais seulement en tant qu'ils sont liés aux témoignages des saints Pères qui en déterminent le sens. L'évêque de Bruges a soin d'ajouter sa formule habituelle : *si je puis parler ainsi* (5). Nous voilà bien avancés! Heureusement que nous avons un évangéliste du nouveau dogme. Monseigneur Malou va nous tirer d'embarras. Il y a deux passages de l'Écriture qui se rapportent à l'immaculée conception : « Les paroles du troisième chapitre de la Genèse fournissent un *témoignage explicite et direct*, une *preuve matérielle*, un *monument formel* de la révélation divine de ce mystère. Puis la salutation angélique l'indique d'une manière *implicite* et *indirecte*, mais claire et précise. » C'est ce que monseigneur Malou dit à la page 259 de son premier volume. A la

(1) *Bellarmin*, de Amissione gratiæ, IV, 15. (*Disputat. theolog.*, t. IV, pag. 291, édit. de Cologne.)

(2) *Guéranger*, l'Immaculée Conception, pag. 59.

(3) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 244.

(4) La Bulle, dans *Malou*, t. II, pag. 513, s.

(5) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 246.

page 217, il est plus affirmatif, en parlant de la salutation angélique : « Le sens *naturel* des mots, dit-il, indique *clairement* l'immaculée conception. » Un *texte clair* n'est-il pas un témoignage *explicite* et *direct* en faveur de la *pieuse croyance?*

En définitive nous avons des affirmations contradictoires. Il ne nous reste qu'à assister au débat, et à entendre les raisons. Des raisons! Nous oublions que c'est la Folie en grelots qui préside la docte assemblée des théologiens. N'importe, écoutons : si nous ne sommes pas édifiés, il y a au moins chance de rire. Adam a mangé une pomme. Là-dessus grande colère de Dieu. Le Seigneur apparaît tout à coup. Dès qu'ils entendent ses pas de loin, Adam et Ève se sauvent. Dieu les appelle, et en leur présence, il adresse ces paroles au serpent : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta progéniture et sa progéniture; celle-ci t'écrasera la tête. » Nous avons suivi le texte hébreu. D'après la Vulgate, c'est la *femme* qui doit écraser la tête au serpent. Et cette *femme*, c'est naturellement *Marie*. Mais la Vulgate traduit à faux. Monseigneur Malou l'avoue : d'après le texte hébreu, dit-il, ce n'est pas la femme promise, mais son Fils qui doit écraser la tête du serpent. Il faudrait donc lire comme suit : « *Il* écrasera la tête du serpent. » C'est de Jésus-Christ qu'il est question, ce n'est pas de la sainte Vierge. Voilà ce que monseigneur Malou appelle une *preuve matérielle* de la révélation du dogme nouveau! S'il disait : *altération matérielle* de la parole de Dieu, il serait dans le vrai. Non, dit monseigneur, la version latine, tout en changeant *Elle* en *Il*, est très exacte. Comment cela? Cette leçon ecclésiastique, de la plus haute antiquité, exprime le sens que la lettre renferme *évidemment*. Ce qui veut dire que nous n'avons plus une traduction, mais une interprétation; ce n'est donc pas la parole de Dieu qui témoigne pour Marie, c'est saint Jérôme. Encore faut-il la logique que l'on suit dans les maisons d'aliénés pour découvrir dans les paroles de la Bible, telles que la Vulgate les donne, la moindre allusion à l'immaculée comception. Nous allons mettre en regard du texte que nous avons transcrit, le discours que monseigneur Malou met dans la bouche de Dieu. C'est un chef-d'œuvre de folie théologique :

Tu as séduit, ô serpent, et tu as vaincu la première femme que j'ai créée; eh bien, je t'opposerai une femme plus puissante

qu'Ève, qui triomphera de toi. Tu as rompu l'amitié qui existait entre Ève et moi, et tu as conclu avec elle une amitié qui en fait mon ennemie; eh bien, je briserai un jour cette fatale amitié, mal héréditaire dans la race d'Adam, et je t'opposerai une femme qui sera toujours ton ennemie et toujours mon amie. L'inimitié que j'établirai entre elle et toi, sera implacable, sans trève; et son Fils, d'accord avec elle, écrasera ta tête et celle de ta race (1). » C'est le Saint-Esprit qui a dicté les paroles que monseigneur interprète si admirablement. Il faut que le Saint-Esprit ait bien courte mémoire. Car c'est lui aussi qui a inspiré les dures paroles que Jésus-Christ dit à sa mère dans les Évangiles : « Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi? » C'est encore lui qui a inspiré saint Paul, et en lui révélant le dogme du péché originel, il oublie complétement la femme prédestinée à écraser le serpent. *Elle* disparaît au point que le Saint-Esprit semble ignorer son nom; c'est cependant son épouse!

En vérité, on croirait entendre la niaiserie en personne, quand on lit les paroles que monseigneur Malou prête au bon Dieu. Il y a parmi les fous, des hommes qui ont des intervalles lucides. Nous pouvons donc supposer que, dans notre assemblée de théologiens, il se trouvait quelques membres conservant une lueur de raison. Ces fous raisonnables disent qu'ils ne sont pas entièrement convaincus par le discours de dame Niaiserie. « Vous êtes bien difficiles, répond la Folie, qui préside avec une rare impartialité. Heureusement que dans notre sein les grands orateurs et les profonds logiciens ne manquent pas. Si dame Niaiserie a laissé quelque chose à désirer, voilà dame Imbécillité qui demande la parole; aidée de l'Absurdité, sa voisine, elle achèvera sa démonstration. »

« L'Évangile ne parle pas de l'immaculée conception de Marie, tandis qu'il raconte avec les moindres détails (paroles de monseigneur de Bruges) les circonstances de la conception du saint Précurseur. Cela pourrait être une difficulté pour les sots qui se vantent de leur raison; pour nous qui avons le bonheur d'être des imbéciles, la difficulté devient une démonstration. Qui ne sait, en effet, que la mission de la Vierge est restée confidentielle jusqu'à

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 252, suiv.

sa mort (1)? » Les fous de la gauche interrompent l'orateur : « Quoi! confidentielle! et la prophétie *publique* de Siméon dans le temple! et la présence de Marie aux noces de Canaa! Est-ce que tout cela se fit en cachette? » L'Imbécillité reste imperturbable : « Je vous dis que la mission de Marie était confidentielle, et la preuve, c'est que le Saint-Esprit ne dit rien de son immaculée conception. Et son silence s'explique par la nature confidentielle de sa mission. » Nouvelle interruption : cercle vicieux! crie-t-on : cercle vicieux!

L'Imbécillité poursuit, sans trouble aucun : « Je lis dans les Évangiles et dans l'ouvrage de monseigneur Malou que Dieu chargea *un des princes les plus élevés de la cour céleste* de dire à Marie : « *Je vous salue, ô vous qui êtes pleine de grâces.* » « Eh bien, s'écrie un mauvais raisonneur de la gauche, c'était le cas ou jamais, de révéler le grand mystère de l'immaculée, tandis que le messager de Dieu garde un prudent silence sur ce qui nous intéresse le plus, à peu près comme les diplomates qui parlent sans rien dire. » « C'est ce que nous allons voir, répond tranquillement l'Imbécillité. Dire que Marie est *pleine de grâces*, n'est-ce pas dire que cette *plénitude* est sans commencement ni fin, comme l'explique très bien mon maître, l'évêque de Bruges? Voilà bien l'immaculée conception, *claire* et *précise*. Admirez avec moi et avec monseigneur Malou, la profondeur des oracles divins. C'est dans un oracle qui fixe les destinées du genre humain sur la terre, que la sainteté de Marie fut proclamée comme son caractère propre, dès le commencement du monde; et c'est dans un oracle de même nature, qu'elle fut proclamée par l'ange Gabriel, au milieu des temps (2). » Longs applaudissements sur les bancs de la droite.

« J'oublie, continue l'Imbécillité, que j'ai devant moi quelques hommes qui ont conservé une lueur de cette fatale raison qui n'est bonne qu'à égarer ceux qui s'y fient. Je veux bien déroger, en leur faveur, et dans l'intérêt de leur salut, aux priviléges de la déraison. Raisonnons donc sur cette *plénitude de grâces*. Les Pères de l'Église sont en extase, je me trompe, monseigneur Malou dit que c'est une *espèce d'extase;* ils *sont* donc *entrés*, pour me servir

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 280.
(2) *Idem, ibid.*, t. I, pag. 281, 282.

de son beau langage, dans une *espèce d'extase*, lorsqu'ils ont essayé de mesurer la hauteur, la profondeur et la largeur de cette plénitude de grâces que l'envoyé céleste admirait en Marie. C'est d'abord une *plénitude unique*, c'est ensuite une plénitude *prodigieuse*. Cette *plénitude* est aussi *perpétuelle*. Enfin, elle est *indéfinie*. C'est le mot favori de mon maître, il dit tout. Sur cela, je fais, contre mon habitude, un syllogisme en règle. Ce qui est indéfini, n'a point de bornes; donc on ne peut pas limiter la plénitude de grâces; j'en conclus qu'*elle renferme toutes les grâces qu'on n'est pas obligé de dénier à la mère de Dieu*, par conséquent la conception immaculée (1). »

Un membre opposant demande la parole. La Folie dit que le débat, en ce qui concerne l'Écriture sainte, est vidé. « Que fallait-il prouver? Que l'immaculée conception est révélée par l'Écriture. Eh bien, on a prouvé, et tout le monde est d'accord, que les livres sacrés ne parlent point de la conception immaculée, preuve évidente, dit-on à droite, qu'elle y est révélée. Si ces messieurs de la gauche n'admettent pas ce raisonnement, cela ne témoigne pas pour leur raison, dont ils font un si grand étalage. On ne peut pas montrer le soleil aux aveugles. » La clôture est prononcée. On passe aux témoignages des Pères de l'Église. La parole est à un opposant, tout fier de ce que la raison lui apprend que deux et un font trois, tandis que sur les bancs de la droite on soutient que deux et un font un. « J'ai, dit-il, une objection grave contre la pieuse croyance que Sa Sainteté vient de nous révéler. Savant de mon métier, j'ai passé ma vie à lire les Pères de l'Église. On prétend qu'à force de science, j'ai perdu la raison. Quoi qu'il en soit, j'affirme avoir lu dans les saints Pères, que le péché originel infecte tous les hommes; pas un ne fait une exception pour Marie. Tous proclament que Jésus-Christ seul a été conçu sans péché. Si je ne craignais de passer pour pédant, je vous citerais des témoignages sans nombre; par modestie, je n'en rapporterai que deux ou trois. Voici d'abord un Père latin. Saint Cyprien dit : « Personne n'est sans souillure et sans péché (2). » Quelles sont ses autorités? L'Écriture sainte, l'Épître de saint Jean, les Psaumes

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 283, 290.
(2) *Cypriani* Testimon., III, 54.

et le Livre de Job. Un des plus anciens Pères grecs, saint Justin nous apprend que Jésus-Christ seul est sans tache et sans péché (1). Saint Ambroise nous dira pourquoi Jésus-Christ seul peut être immaculé : « C'est une vierge qui l'a conçu; il ne doit rien à l'héritage de la femme, la génération humaine ne l'a pas assujetti au péché (2). » Pour que Marie fût immaculée, il faudrait qu'elle eût aussi été conçu par le Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge; or nous savons le nom de son père. Conçue comme tous les enfants, elle a été maculée comme tous.

La parole est à un fougueux orateur de la droite. « Au lieu de lire les Pères de l'Église, s'écrie-t-il, que vous ne comprenez point, vous auriez mieux fait de lire l'*Immaculée Conception* de monseigneur Malou. Vous y auriez vu pourquoi les Pères de l'Église insistent tant sur l'universalité du péché; c'était pour confondre un hérétique rationaliste nommé Pélage qui niait la chute. Affirmer la chute pour tous les hommes, ce n'est point dire qu'il n'y a pas d'exception pour Marie (3). » La droite, fière de son orateur et de la science de monseigneur Malou, se moque du savant de la gauche. Celui-ci a de la peine à obtenir la parole pour un fait personnel : « On m'accuse d'ignorance, dit-il. J'ai le droit de me défendre. C'est votre évêque qui est un ignorant, quoique ou parce que docteur en théologie. Quoi! Cyprien, Justin, Origène combattaient Pélage, et Pélage n'était pas encore né quand ils écrivaient! Après tout il ne s'agit point de savoir si, malgré l'universalité du péché, l'immaculée conception de la Vierge est possible, c'est un point de fait qui est l'objet du débat : les saints Pères admettent-ils, oui ou non, une exception pour la Vierge? Que l'on me cite un seul passage qui contienne cette exception ou qui la suppose! Il y a des Pères qui nient l'immaculée conception de Marie, il n'y en a pas un qui l'enseigne clairement (4). »

L'orateur de la droite ne se tient pas pour battu. Il a pour principe de parler toujours, et de crier très haut, moyen sûr d'avoir raison auprès d'un certain public. « Vous, monsieur, qui avez tant

(1) *Justini* Opera, pag. 337.
(2) *F. Ambrosii*, *in Psalm.*, c. XVIII, sermo VI.
(3) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 445-446.
(4) *Durand*, l'Infaillibilité papale, pag. 54-55.

lu les Pères de l'Église, vous n'y avez pas lu ce qui s'y trouve de mieux, la maxime profonde de Tertullien, qu'une croyance est vraie dans la mesure qu'elle est absurde. Voilà la bonne théologie. C'est précisément parce que les saints Pères sont *contre* l'immaculée conception qu'ils témoignent *pour* la *pieuse croyance*. Ce n'est pas moi, simple docteur en imbécillité qui ai trouvé cet argument, je le tiens de mon regretté maître monseigneur Malou. Écoutez bien : « Il y a de saints docteurs qui se prononcent hautement contre le privilége de l'immaculée conception; mais ils parlent des prérogatives de la sainte Vierge en des termes tels que, pour être conséquents, ils doivent *bon gré mal gré* l'avouer et le reconnaître. » Nous avons une masse de ces témoins *bon gré mal gré*. Ils n'attestent pas la tradition immédiate et directe ; mais alors même qu'ils *nient formellement* la pieuse croyance, il est *juste* et *raisonnable* de les citer parmi les témoins de la *tradition indirecte*. Ils témoignent pour, tout en témoignant contre (1). Ne criez pas au paradoxe, messieurs les rationalistes, continue le docteur en absurdité. Pour le moment je suis aussi raisonnable que vous. Suivez bien ma démonstration. C'est un *argument nouveau* que mon maître a *créé* en faveur de la conception immaculée :

« Tous ceux qui croient à la *sainteté indéfinie* de la vierge sont des témoins *bon gré mal gré*, quand même ils protesteraient de toutes leurs forces contre l'immaculée conception. « *Sainteté indéfinie!* Qu'est-ce que cela veut dire? » s'écrie un mauvais plaisant de la gauche. « C'est du français épiscopal, » dit son voisin (2). La Folie agite ses grelots. Silence et écoutez : « Je dis, continue l'orateur, que la sainteté de la Vierge est *indéfinie*, de l'aveu de ceux-là mêmes qui ignorent son immaculée conception ou qui la nient formellement. *Indéfini* veut dire qui n'est pas limité. Une *sainteté indéfinie* est celle qui n'a point de bornes. » Alors la Vierge est Dieu, crient les opposants, car Dieu seul est la sainteté en essence. « Vous raisonnez à merveille, reprend notre docteur, mais vous raisonnez contre vous. L'on pourrait prétendre, en effet, que Marie est une déesse. Il faut donc nous savoir gré de notre

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I ; *Préface*, pag. XVI.
(2) Ce sont les expressions de Monseigneur, *Préface*, pag. XVII.

réserve, si nous nous contentons de la dire immaculée. Maintenant vous allez comprendre le nouvel argument de mon maître, argument irrésistible.

« Les défenseurs de la *pieuse croyance* s'étaient bornés jusqu'ici à recueillir dans les écrits des Pères de nombreux passages où Marie est appelée *sainte*, *très sainte*, *la plus sainte des créatures*. Mais à quoi bon, puisque ceux qui employaient ces magnifiques expressions, en parlant de la Vierge, niaient le privilége de l'immaculée conception ? Ils n'ont pas vu que ces épithètes tenaient à un vaste système d'éloges, et si j'ose parler ainsi, d'admiration et d'extase *vis-à-vis de la mère de Dieu*. » — « Français épiscopal ! » — Français ou flamand, peu importe. Je fais de la logique, et non de belles phrases. Je dis donc que cette *extase vis-à-vis de la sainte Vierge*, se résume dans l'idée de sa *sainteté indéfinie*, sainteté pour le passé, comme pour l'avenir, donc immaculée. Il faut être plus que fou, il faut *être frappé de cécité*, pour ne pas voir que la notion traditionnelle d'une pareille sainteté renferme celle d'une sainteté originelle. J'en conclus que l'immaculée conception « est née dans l'Église du temps même des apôtres. » Cela est hardi, mais cela est éblouissant de vérité. On me dit que saint Paul ne prononça pas le nom de Marie. Qu'est-ce que cela fait ? Il n'en a pas moins cru à son immaculée conception. Ceux qui sont d'une opinion contraire sont dans une *déplorable illusion* (1). J'ai dit. »

Le *nouvel argument* fit fortune sur les bancs de la droite peuplés de séminaristes. Mais il se trouvait aussi des jésuites dans l'assemblée ; toujours jaloux de la gloire des évêques, ils prêtèrent une oreille peu favorable à l'organe de monseigneur Malou. « Nous n'aimons pas ce qui est nouveau, dit un révérend père ; cela sent l'hérésie. Puis votre argument cloche. Voilà dix Pères qui appellent chacun la Vierge très sainte ; mais tous nient l'immaculée conception ; ils sont donc, pris isolément des témoins *contre*. Vous réunissez ces dix *témoignages négatifs* et vous en faites un *témoignage affirmatif*. Nous sommes habitués à bien des tours de force, mais celui-là est trop fort. Dans une assemblée de fous on peut soutenir que dix négatives font une affirmative. Mais gare à vous si vous avez affaire à des mathématiciens ! Je suis donc d'avis

(1) *Malou*, (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 342-346.

de nous en tenir à la vieille argumentation, et de dire que les témoignages abondent, que le tout est de les bien interpréter. Le père Passaglia en a réuni plus de *huit mille;* et je lis dans monseigneur Malou que si l'on pressait bien les passages d'où ils sont extraits, on en trouverait cent fois plus. Cela fait huit cent mille textes. Que l'on me montre un dogme aussi bien attesté! La quantité y est. Et la qualité donc! C'est vraiment une lumière qui *éblouit* (1). » Vous ne demandez pas que je vous lise les 2,104 pages in-4° du père Passaglia. Quelques traits suffiront.

Grégoire le Grand dit « que la Vierge est une *montagne* qui, par la dignité de son élection, dépasse la hauteur de toutes les créatures. » Il faut être aveugle, pour ne pas être *ébloui* par cette démonstration évidente de l'immaculée conception. Saint Grégoire n'a point le mot, mais il a la chose. Dire que le *mont* de la Vierge *se trouve au sommet des montagnes*, c'est dire clairement qu'elle est immaculée (2). Qui ne sait, en effet, que les montagnes sont le siége de la pureté? » Longs applaudissements, qui empêchent l'orateur de continuer; il parvient à peine à ajouter : « Je vois qu'il est inutile que je vous cite les 799,000 témoignages qui me restent. Un seul vous a *éblouis*. Vous êtes éclairés. Cela suffit. »

« Puisqu'on parle d'une vérité éblouissante, dit un philosophe leibnizien, qui avait perdu la raison, en voulant concilier la raison et la foi, je demande à présenter quelques considérations philosophiques sur la *pieuse croyance*. Il est toujours bon de montrer que la philosophie est d'accord avec la piété. Vous connaissez la célèbre démonstration de Descartes : Je pense, donc je suis. Mon argument est encore plus lumineux : Le mystère de l'immaculée conception est une vérité révélée, par cela seul que cette croyance existe. Qui donc d'entre nous qui brillons par les folles imaginations, aurait songé à imaginer qu'une femme a été conçue sans tache, alors qu'elle a un homme pour père? Dieu seul a pu nous révéler cette sublime vérité (3). C'est là le sens profond des paroles de Tertullien : *je crois parce que c'est absurde*. Le mystère est

(1) Expression de monseigneur *Malou*, l'Immaculée Conception, t. I, pag. 353.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. 355.
(3) « Le mystère de l'immaculée conception nous serait resté inconnu, si Dieu ne l'eût révélé. » (Monseigneur *Malou*, l'Immaculée Conception, t. I, pag. 243.)

absurde, aux yeux de notre faible raison. Preuve qu'il est révélé, et que c'est une vérité éblouissante. »

Nous ne comprenons pas, disent les simples d'esprit réunis en masse au centre de l'assemblée. « Je vais essayer de vous faire comprendre, reprend le philosophe! Vous savez que Dieu est par cela seul qu'il est. C'est une nécessité. Il en est de même de l'immaculée conception. Dieu devait ce privilége à la gloire de Jésus-Christ. C'est Bossuet qui le dit. On s'est plaint ici du français épiscopal; vous ne serez donc pas fâchés d'entendre l'Aigle de Meaux. « Le sang de Jésus-Christ qui a tant de puissance pour nous délivrer du mal, n'en aura-t-il point pour nous en préserver? Et s'il a cette vertu, restera-t-elle éternellement inutile, n'y aura-t-il pas au moins une créature où elle paraisse? Et quelle sera cette créature, si ce n'est Marie? » Le beau langage vous cache peut-être la solidité de l'argument; je vais le résumer en deux mots : « La conception immaculée est possible, donc elle est probable; elle est probable, donc elle est certaine. » Écoutez maintenant une magnifique comparaison, qui prouve que comparaison est raison, quoi qu'en disent les logiciens : « C'est de la conception de Marie que ce beau fleuve commence à se répandre, ce fleuve de grâces qui coule dans nos veines par les sacrements, et qui porte l'esprit de vie dans tout le corps de l'Église. Et de même que les fontaines, se souvenant toujours de leurs sources, portent leurs eaux en rejaillissant jusqu'à leur hauteur, qu'elles vont chercher au milieu de l'air; ainsi ne craignons pas d'assurer que le sang de notre Sauveur fera remonter sa vertu jusqu'à la conception de sa mère, pour honorer le lieu dont il est sorti (1). » La *fontaine qui rejaillit jusqu'à sa hauteur, qu'elle prend au milieu de l'air*, voilà une preuve tout aussi *éblouissante* de l'immaculée conception que la *montagne* de Grégoire le Grand. »

Je n'ai qu'un reproche à faire à Bossuet, continue notre leibnizien, c'est qu'il n'est pas assez philosophe. Vous attendez sans doute que je vous dise pourquoi le Vierge a dû être immaculée. C'est dans ces recherches que brille l'esprit philosophique. Eh bien, Bossuet se contente de répondre, que Marie a été conçue sans tache, pour confondre le diable. « Il y a un endroit, dit-il, où

(1) *Auguste Nicolas*, la Vierge Marie, d'après l'Évangile, t. II, pag. 116-118.

le diable se vante d'être invincible, c'est le moment de la conception. » Là-dessus l'Aigle de Meaux s'écrie : « Faites voir à notre envieux que vous pouvez prévenir son venin, par la force de votre grâce. La bienheureuse Marie se présente fort à propos (1). » Cela est bien dit, mais cela manque de profondeur. Écoutez-moi. « Il est de foi que Marie est mère de Dieu. Or la maternité divine suppose, dans la Vierge, *à un moment donné*, une union non seulement morale, mais *physique*, mais *naturelle*, mais *substantielle*, avec la Divinité. Cette union *physique*, *naturelle*, *substantielle*, avec la nature divine, suppose et exige dans la créature qui en est gratifiée, une sainteté aussi intime, aussi parfaite que cette union même, c'est à dire, une *sainteté physique*, *naturelle* et *substantielle* (2). »

La philosophie est vue avec défiance parmi les dévots, les dévots fussent-ils des fous. Quand le pauvre philosophe prononça les mots de *sainteté physique*, il y eut une véritable tempête dans l'assemblée : on cria au matérialisme, à l'athéisme, au panthéisme. La Folie eut de la peine à rétablir le silence. « Ma défense est facile, reprit le leibnizien. Je n'ai qu'un tort, c'est de m'être approprié la pensée et les paroles de monseigneur Malou. C'est donc un évêque que vous accusez d'être matérialiste, athée et panthéiste. Vous voyez que trop de zèle ne vaut rien. Je continue en vous prévenant d'avance que je cite les paroles textuelles d'un philosophe chrétien, l'illustre Auguste Nicolas. Il part de ce principe qui pour vous tous doit être un axiome : « *Marie n'a pas été faite de* MAIN D'HOMME. *C'est une* NOUVEAUTÉ. » Qui donc l'a faite, si ce n'est pas le mari de sa mère ? « *C'est Jésus-Christ qui l'a faite de sa* PROPRE MAIN. *Dieu même s'est fait sa mère.* » Eh bien, ai-je raison de dire que Marie est une *nouveauté?* Le *fils qui fait sa mère!* Vous voyez d'ici mon argument. Si le fils a fait sa mère, ne peut-il pas *à fortiori* la faire *immaculée?* J'espère que ceux d'entre vous à qui il reste une étincelle d'intelligence, applaudiront à cette démonstration philosophique. C'est la raison qui vient appuyer la foi. On ne cesse de dire que pour croire, il faut sacrifier sa raison. Calomnie! C'est plutôt pour ne pas croire, dit le profond penseur

(1) *Bossuet*, Sermon sur la conception de la sainte Vierge. (*Œuvres*, t. VI, pag. 624.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 167 et suiv.

dont je cite les paroles. La chose est évidente! Il faut faire taire sa raison, *pour ne pas croire* que *le fils fait sa mère*, et qu'il la fait *immaculée*. Ma conclusion sera de votre goût, j'espère, autant que mon argumentation : « L'immaculée conception est fondée sur le *raisonnement le plus rigoureux* et sur le *sens commun le plus vulgaire*. En effet, le sens commun le plus vulgaire ne nous dit-il pas que le fils fait sa mère ? Cela est palpable ; et remarquez bien qu'en prouvant si victorieusement que la mère est la fille de son fils, je suis en plein dans le mystère de la sainte Trinité. Aussi je m'écrie avec le grand apologiste dont je suis fier d'être le disciple : « *Quel harmonieux concert de raison à tous les degrés du catholicisme* (1)! »

Il y avait un janséniste dans l'assemblée : « J'ai encore un scrupule, dit-il. Si la Vierge est immaculée, elle doit être exempte des suites du péché originel. Or, l'effet le plus considérable, le seul dont parle la Bible, c'est la mort. Cependant la sainte Vierge est morte, et nous ne voyons pas qu'elle ait été exempte de péché; les saints pères lui reprochent, au contraire, la vanité, l'orgueil et l'amour de la gloire, tous défauts qui sont bien ceux des filles d'Ève. » L'Absurdité demande la parole pour clore le débat. « Il y a mort et mort, dit-elle. La Vierge est morte, à la vérité ; mais il est vrai aussi qu'elle n'est point morte. Monseigneur Malou a prouvé cela avec sa lucidité habituelle, et sans même y mettre un *en quelque sorte* (2). Il est donc certain que Marie n'est pas morte, quoiqu'elle soit morte. Si elle n'est pas morte, il est évident qu'elle est exempte du péché originel. Vous m'opposez les Pères. Mais on vous a déjà démontré que ceux qui sont *contre*, sont *pour*. On peut donc hardiment affirmer que si Marie a péché, il n'est point vrai qu'elle ait péché. Vous voulez des témoignages ! Eh ! *les siècles chrétiens l'ont reconnu*. Une *pieuse tradition* constate que la Vierge *a mené une vie vraiment céleste*. Que voulez-vous de plus ? La *pieuse croyance* est fondée sur une *pieuse tradition*. Et la *pieuse tradition* est fondée sur la *pieuse croyance*. C'est la logique de nos séminaires, et c'est la bonne. »

(1) *Auguste Nicolas*, la Vierge Marie, d'après l'Évangile, t. II, pag. 120-124.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 198 et suiv.

N° 3. *Un dogme révélé fondé sur des faux*

I

La bulle de Pie IX, après avoir énuméré les témoignages qui attestent l'immaculée conception, les résume en ces mots : « Ce privilége est rendu admirablement clair et manifeste par la parole divine, par une vénérable tradition, par le sentiment constant de l'Église, par l'accord unanime des évêques et des fidèles du monde catholique, ainsi que par les actes insignes et les constitutions de nos prédécesseurs. » Suit la définition du nouveau dogme : « Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine qui enseigne que la bienheureuse vierge Marie fut, dans le premier moment de sa conception, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est *révélée de Dieu* (1). »

Autant de paroles, autant de contre-vérités. Voilà un dogme que le pape, vicaire infaillible de Dieu, déclare révélé ; et il se trouve qu'il est fondé sur des erreurs matérielles, pour ne pas dire sur des altérations morales. N'est-ce pas une chose affreuse d'ordonner aux fidèles de croire fermement et constamment une fable qui n'a pour elle que l'ignorance, la mauvaise foi et le faux ? Et cependant quand on connaît l'histoire des dogmes catholiques, cela n'a rien qui étonne ; la superstition peut-elle avoir d'autres fondements ? L'Église de Rome n'y regarde pas de si près. Elle a dans ses archives des actes matériellement faux, actes qui ont servi à établir et à fortifier sa puissance. Si ce n'est pas elle qui a fabriqué la donation de Constantin et les fausses décrétales, elle a du moins mis ces faux à profit, et elle n'en a fait le sacrifice, que quand il lui a été impossible de les maintenir contre l'évidence de la critique. Encore en reste-t-il des traces dans le corps de ses lois (2) ! Une Église qui se dit instituée par Dieu, et qui invoque à

(1) *La Bulle* Ineffabilis, dans monseigneur *Malou*, l'Immaculée Conception, t. II, pag. 523. 524.

(2) Il y a dans le décret de Gratien, 41 canons reconnus apocryphes ; 14 décrétales sont empruntées au *Recueil du faux Isidore*.

l'appui de ses prétentions des actes forgés par des faussaires, est déjà une monstruosité. Il y a encore quelque chose de plus monstrueux à établir des dogmes à l'aide de mensonges. Aux yeux des fidèles les dogmes sont des vérités révélées par Dieu, et ils y doivent croire, comme condition de leur salut. Quand un dogme est faux, c'est donc Dieu que l'on fait mentir, et ce que l'on impose aux hommes comme une condition de leur salut, est un poison de l'âme. Un dogme faux, imaginé par la superstition, ou inventé par l'ambition jointe à la cupidité, doit ouvrir ou fermer les portes du ciel. Peut-on concevoir un plus horrible sacrilége? Or, le dogme de l'immaculée conception est un tissu d'erreurs, et il a pour appui une masse de falsifications matérielles et morales.

Ce n'est pas nous, libre penseur, ce sont des catholiques sincères qui ont pris l'initiative de cette grave accusation contre la bulle de Pie IX et le dogme qu'elle a consacré. On lit dans le *Mémoire des opposants :* « La décrétale de Pie IX renferme un *nombre infini de* FAUSSETÉS et de *nouveautés profanes*, contre lesquelles tout franc catholique doit s'élever avec courage. » Plus loin l'abbé Laborde flétrit la bulle de *fausse pièce* (1). Écoutons encore un *théologien catholique* qui a gardé l'anonyme : « Le rédacteur de la bulle, signée par Pie IX, prétend que la doctrine de l'immaculée conception est contenue dans l'Écriture sainte et dans la tradition; mais de tous les textes qu'il indique, nous ne craignons pas de dire qu'il n'en est *pas un seul* qui ait été appliqué à l'immaculée conception par les Pères de l'Église. » C'est cependant là ce qu'affirme le pape, cet organe infaillible de la vérité divine. Opposons à cette téméraire assertion la protestation de notre *théologien :* « Nous le disons hautement et sans crainte d'être confondu, *aucun* Père de l'Église n'a appliqué à la conception de la sainte Vierge *aucun* texte de l'Écriture sainte. » La bulle dit que l'Église catholique, *colonne de la vérité*, a toujours regardé l'innocence originelle de la Vierge comme une doctrine contenue dans le dépôt de la *révélation*, comme *l'attestent les monuments de l'Église orientale et occidentale*. Eh bien, ce que l'Église, *colonne de vérité*, proclame par la bouche de son chef est faux. « Nous le répétons,

(1) *Mémoire des opposants*, pag. 12.

dit notre *théologien*, il n'y a *pas un mot*, *pas un seul mot* dans les monuments de la tradition orientale et occidentale, pendant les douze premiers siècles, *qui ait le moindre rapport à l'immaculée conception* (1). »

Écoutons encore un philosophe qui était catholique à l'époque où la bulle fut promulguée. M. Huet se révolte contre cette œuvre de fraude et d'ignorance, il la flétrit avec une juste indignation. « Tous les évêques, le pape à la tête, sans autre pression que le *fanatisme de la domination*, de l'esprit de parti et de l'*ignorance*, se précipitent avec jubilation dans l'*hérésie*. Pris de vertige, ils veulent qu'une opinion conçue dans les ténèbres du moyen âge, devienne tout à coup, au milieu du dix-neuvième siècle, un dogme authentiquement révélé de Dieu, enseigné à l'origine par les apôtres, et conservé sans interruption dans l'Église. Jamais se joua-t-on ainsi de la crédulité du monde catholique? Il importe de sonder la plaie de l'Église. *En décrétant comme dogme une croyance inconnue à l'antiquité*, *le pape et les évêques* FAUSSENT LA PAROLE DE DIEU (2). »

Nous produirons à l'instant nos témoignages à l'appui de cette accusation. Ils sont si évidents qu'ils ont dû frapper plus d'un catholique, surtout dans le sein du clergé. Cependant il n'y eut que de rares protestations contre le nouveau dogme. Est-ce foi? est-ce ignorance? ou est-ce le fanatisme de la domination, comme le dit M. Huet? Nous avons sous les yeux une brochure écrite par un prêtre allemand, en réponse à la bulle de Pie IX. Elle respire une grande modération et une exquise honnêteté; l'âme candide de l'auteur se soulève contre le *peu de probité* de ceux qui se portent les défenseurs d'une croyance fondée sur l'aveuglement et sur de faux titres (3). Le pauvre prêtre fut destitué comme fou, parce qu'il ne voulait pas croire à un dogme que l'on dirait imaginé dans une maison d'aliénés!

Nous citerons un dernier témoignage; c'est celui auquel nous attachons le plus de prix. Un jeune Belge appartenant à une famille

(1) *Observations d'un théologien sur la bulle de Pie IX*, pag. 19, 20.

(2) *Huet*, Appel aux catholiques contre la nouvelle hérésie. (Essais sur la réforme catholique, par *Bordas-Demoulin* et *Huet*, pag. 599.)

(3) *Braun*, Katholische Antwort auf die pæpstliche Bulle von der unbefleckten Empfængniss Mariæ, pag. 37.

catholique, élevé par les prêtres, et nourri de superstition, entre en rapport avec les *opposants* de Paris. Croyant comme un lévite, il se met à étudier les documents invoqués dans la bulle, pour convaincre ses amis de la vérité du nouveau dogme; il résiste longtemps à l'évidence, et combat contre lui-même; enfin il cède à l'éclat de la lumière, et d'orthodoxe devient libre penseur. Aussi modeste que savant, il se cache sous le voile de l'anonyme pour écrire, soit sur l'immaculée conception, soit sur les origines du christianisme, des pages que ses amis doivent lui arracher. Sa voix a plus d'autorité pour nous que celle des évêques et des cardinaux qui prêtèrent la main à une œuvre de superstition et de fraude. Lui-même dit dans son travail sur le nouveau dogme : « C'est avec un amour sincère de la vérité, que nous avons scruté les écrits des Pères, et que nous y avons étudié leur pensée touchant la question qui nous occupe. Nous désirions ardemment trouver chez eux la prérogative qu'on attribue à la mère de Dieu. Et qui serait assez pervers pour lui envier cet honneur, s'il était possible de constater qu'il a été reconnu par les Pères? Mais nous le disons avec douleur : « nous n'en avons pu découvrir *un seul.* » Ces dernières paroles sont du savant Muratori. Quand on les met en regard des assertions de la bulle, on doit s'écrier avec l'écrivain belge : « Quels châtiments Dieu réserve à des pasteurs qui ne craignent pas d'employer le *mensonge* et la *fraude* pour fonder une domination que l'Évangile stigmatise et repousse (1)! »

Les orthodoxes diront que ces protestations sont entachées d'hérésie ou de schisme. Mais que répondront-ils aux apologistes du nouveau dogme? Ceci est un des points curieux du débat. Petau, le savant théologien, était partisan de la *pieuse croyance;* mais c'était un homme de science et de cœur. Que devait-il penser des autorités invoquées par les fanatiques de son temps et reproduites par les fanatiques du nôtre? « J'approuve volontiers, dit-il, la piété et les efforts de la plupart pour préconiser la très sainte mère de Dieu; mais je demande que l'on mette du soin et de la critique dans l'examen de cette question. Car il est des auteurs que l'on cite, sans y mettre cette *bonne foi* et ce *discernement,* qui

(1) *Étude sur la bulle* INEFFABILIS, publiée d'abord dans la *Réforme catholique*, de *Bordas-Demoulin* et *Huet*, pag. 594.

sont avant tout nécessaires; et on tord, par de *fausses interprétations*, les paroles des auteurs anciens (1). »

La modération que Petau met à réprouver les honteux moyens par lesquels on voulait accréditer la *pieuse croyance*, ajoute à la gravité de sa censure. Monseigneur Malou a cru devoir flétrir de son côté la science de mauvais aloi qui compromet l'Église au service de laquelle on l'emploie. « De *bons auteurs*, dit-il, ont invoqué, *jusqu'à nos jours*, des témoignages *magnifiques en apparence*, mais *en réalité sans valeur*; ils ont produit des passages *apocryphes*, *controuvés*, *altérés*, *pris dans un sens auquel l'auteur n'avait jamais songé*, *ou qui était directement contraire à sa pensée*. » Ailleurs l'évêque de Bruges dit : « Il est des livres où l'on a entassé jusqu'à *cent témoignages* des anciens docteurs, et où, un mûr examen le démontre, *il n'en est pas un qui soit cité dans le sens de l'auteur* (2). »

Sur cent citations pas une qui ne soit fausse! Autant de témoignages en faveur du dogme nouveau, autant de falsifications morales! Puis des passages *apocryphes*, c'est à dire forgés par des faussaires! Enfin des textes *altérés*, c'est à dire des faux matériels! Ne se croirait-on pas dans une caverne de faux monnayeurs? Monseigneur Malou ajoute qu'il a écarté avec le plus grand soin ces prétendues preuves, « qu'il s'est borné à réunir des témoignages *évidents*, *incontestables*, *pris dans le sens de leurs auteurs*. » Qui ne croirait, après une pareille déclaration faite par un évêque, que réellement il n'y a plus dans son ouvrage de textes *apocryphes*, *altérés*, *traduits à faux*, ou travestis? Eh bien, monseigneur est coupable du même crime qu'il reproche aux autres. On se demande avec anxiété, s'il s'est trompé, ou s'il a voulu tromper. Celui qui voit si bien les faux chez les autres, n'aurait-il pas vu les faux qui pullulent dans son ouvrage? Pourquoi a-t-il pris soin de déclarer dans sa Préface qu'il écartait tous les témoignages suspects? Est-ce pour mieux tromper? Nous ne faisons que poser des points d'interrogation, en laissant la réponse à Dieu. Si nos questions impliquent une injure non méritée, nous les rétractons d'avance. En vérité, on est assiégé de mauvaises pensées, quand on se trouve en compagnie de gens d'Église.

(1) *Petav.*, de Incarnatione, lib. XIV, cap. II, § 10.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 11; t. I; *Préface*, pag. XV.

Partout des faux, partout des mensonges, alors qu'il s'agit d'un dogme, c'est à dire d'une vérité soi-disant révélée! On lit dans les *Observations d'un théologien sur la bulle de Pie IX* : « La bulle (*Ineffabilis*) est une punition de Dieu contre l'ultramontanisme; la Providence a voulu que le pape lui-même prouvât au monde catholique que sa prétendue infaillibilité n'était qu'une chimère inventée par le servilisme et soutenue par l'orgueil. » Nous croyons que la punition sera plus éclatante et qu'elle portera plus haut. C'est le catholicisme même qui est en cause. Sauf quelques rares opposants, le nouveau dogme a été accueilli avec transport dans le monde catholique. Est-ce ignorance et superstition? Est-ce calcul et complicité? N'importe. Il y a un grand coupable, l'Église. Ce qui augmente la gravité du débat, c'est que l'histoire de la *pieuse croyance* est l'histoire de tous les *dogmes*. Tous les mystères sont de *pieuses fraudes*, de *pieux mensonges*, de *pieuses aberrations*. Mais presque tous se cachent dans la nuit des temps, il n'y a que les savants qui connaissent l'imposture. L'Église a pris soin de se démasquer elle-même en forgeant, en plein dix-neuvième siècle, un nouveau dogme, le plus niais de tous, le plus combattu dans son propre sein, le plus contraire à la tradition. Oui, il faut être aveugle, pour ne pas apercevoir la main de Dieu dans cet acte de folie. Dieu, dit le poète, aveugle ceux qu'il veut perdre. Les feux de joie, les processions, les fêtes qui ont célébré l'immaculée conception, ont célébré la ruine du christianisme traditionnel.

II

Il n'y a point de dogmes nouveaux dans le catholicisme : telle est la prétention des théologiens, disons mieux, la fiction sur laquelle repose l'immutabilité de l'Église. Elle est en possession de la vérité absolue, et cette vérité change-t-elle? progresse-t-elle? Nous répondons que la vérité absolue n'existe pas pour l'homme; et si quelqu'un est loin de la posséder, c'est certes l'Église catholique. Comment mettre la fiction en harmonie avec la réalité? La fiction ne se peut soutenir que par la fiction. Il faut au dogme de l'immaculée conception une tradition qui remonte jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus-Christ. La tradition au profit d'une croyance superstitieuse existerait, qu'elle n'en serait pas moins une supers-

tition. Mais la tradition est une pieuse fraude, comme le dogme est une invention de l'ignorance unie à la supercherie. Ce que nous disons du nouveau dogme, s'applique, dans une certaine mesure, à tous les mystères que l'Église a imaginés pour enchaîner les esprits. Voilà pourquoi nous insistons sur la tradition invoquée par la bulle : convaincre l'Église de fausseté sur un point, c'est la convaincre sur tous.

C'est l'Écriture sainte que les théologiens citent d'habitude pour y appuyer leurs dogmes. La bulle *Ineffabilis*, au contraire, commence par invoquer l'autorité du saint-siége. Est-ce outrecuidance? le pape veut-il prendre le pas sur Dieu? Ou est-ce calcul, et sent-on que l'Écriture sainte est un fondement ruineux? La tradition romaine est tout aussi ruineuse. Écoutons d'abord Pie IX : « L'innocence originelle de la Vierge, l'Église catholique, qui, *toujours inspirée par le Saint-Esprit*, est *la colonne et le fondement de la vérité*, n'a *jamais cessé de l'expliquer*, de la *développer*, de la *féconder chaque jour davantage*, par des raisons sans nombre. » Le pape continue à exalter l'Église de Rome en termes ampoulés. Mais plus il l'élève, plus il l'abaisse. S'il était vrai que Rome eût toujours soutenu l'immaculée conception, elle aurait toujours défendu une grossière erreur, et on la porte aux nues comme la colonne de la vérité ! Elle est le centre de la vérité, dit Pie IX; c'est d'elle que toutes les Églises doivent recevoir la tradition de la foi. « Or cette Église romaine n'eut rien de plus à cœur que d'employer les moyens les plus persuasifs, pour établir, pour prouver, pour propager la *doctrine* et le *culte* de l'immaculée conception. Nous en voyons un témoignage évident et manifeste dans les actes si nombreux des pontifes romains, nos prédécesseurs. » Plus loin, Pie IX revient encore sur la tradition romaine ; il affirme de nouveau que les papes n'ont jamais souffert que la *pieuse croyance* fût censurée ou méprisée par qui que ce soit : « Ils ont été plus loin en déclarant très nettement et à plusieurs reprises que le dogme de l'immaculée conception était entièrement d'accord avec le culte de l'Église, que c'était l'ancienne et presque universelle doctrine que Rome s'est chargée de maintenir et de défendre (1). »

(1) *La Bulle* INEFFABILIS, dans *Malou*, l'Immaculée Conception, t. II, pag. 503, 504, 508.

On ne saurait être plus affirmatif : l'Église romaine n'a cessé de défendre l'immaculée conception. Or il se trouve qu'il y a des papes qui l'on niée! Et il n'y en a aucun qui, en qualité de souverain pontife, ait déclaré la Vierge exempte du péché originel! Citons les paroles du plus illustre des évêques de Rome. En parlant de l'Annonciation, Innocent III dit : « Après ces paroles de l'ange, le Saint-Esprit survient aussitôt en Marie. *Il était déjà venu en elle, lorsque, étant encore dans le sein de sa mère, il purifia son âme du péché originel.* Il y descend maintenant, *afin de purifier sa chair de la concupiscence du péché*, pour qu'elle n'ait ni ride ni tache. » C'est dans un sermon que le grand pape proclame sans hésiter, et comme énonçant une vérité incontestée, que le Saint-Esprit *a purifié la Vierge du péché originel;* elle avait donc été conçue dans ce péché. C'est ce qu'Innocent III dit en termes exprès dans un autre sermon : « Ève a été formée sans péché, mais elle a conçu dans le péché. *Marie a été conçue dans le péché*, mais elle a conçu sans péché (1). »

Que l'on compare ces paroles si claires au langage de Pie IX. La bulle affirme que l'Église romaine a *toujours* défendu l'immaculée conception. Et Innocent III la nie. Pie IX dit donc le contraire de la vérité, au moment même où il proclame que Rome est la colonne de la vérité! Est-ce ignorance, ou est-ce une spéculation sur l'ignorance? Que l'on ne dise pas que l'opinion d'Innocent III est isolée. Innocent III fût-il le seul pape qui ait nié l'immaculée conception, son témoignage suffirait pour détruire la prétendue tradition invoquée par Pie IX. Mais il n'est pas le seul. Innocent V s'explique sur la conception de la Vierge avec une précision qui défie toutes les chicanes, et il est absolument du même avis qu'Innocent III : « La bienheureuse Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa mère, non pas avant que son âme eût été unie à son corps, *ni dans le moment même de cette union, parce que si cela était, elle eût été exempte du péché originel, et n'eût pas eu besoin de la rédemption de Jésus-Christ nécessaire à tous les hommes*, CE QU'ON NE DOIT PAS DIRE. Mais il faut croire pieusement qu'elle a été purifié par la grâce et sanctifiée très peu de temps après cette

(1) Voyez les témoignages dans les *Études sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 6.

union : par exemple, le même jour, ou dans la même heure, *non pas cependant dans l'instant même de l'union* (1). » Innocent V réprouve ce que Pie IX proclame comme une vérité révélée, ce qu'il déclare avoir toujours été défendu par l'Église romaine, *colonne de la vérité*. Voilà bien l'aveuglement décrit par le poète!

« Nos prédécesseurs, continue Pie IX, se sont fait gloire d'instituer dans l'Église romaine la fête de la Conception, et d'augmenter le culte déjà établi par un office spécial (2). » Encore une contre-vérité dans une bulle signée par un infaillible! La fête de la Conception joue un grand rôle dans les témoignages allégués à l'appui de la *pieuse croyance*. Saint Bernard va nous dire à qui on la doit, et ce que lui Père de l'Église en pensait. Vers le milieu du douzième siècle, des moines de Lyon s'avisèrent d'instituer la fête de la Conception. L'abbé de Clairvaux leur écrit : « Je ne puis assez m'étonner à quoi pensent quelques-uns d'entre vous de vouloir introduire une *nouvelle fête*, que l'*usage de l'Église ignore*, et qui n'est ni approuvée par la raison, *ni autorisée par l'ancienne tradition*... Pourquoi établir cette fête? Pour honorer la *conception?*... Mais comment cette conception eût-elle pu être sainte et devrait-elle être honorée? Parce qu'elle fut prévenue par la sanctification? Mais Marie ne put être sainte avant d'exister. La sainteté se serait-elle donc tellement unie à la conception au milieu des embrassements conjugaux, que la Vierge fût à la fois conçue et sanctifiée? La raison ne permet pas non plus de l'admettre. En effet, la sainteté existerait-elle sans l'Esprit sanctifiant? ou bien l'Esprit sanctifiant aurait-il quelque société avec le péché? ou bien, enfin, pourrait-il ne pas y avoir de péché là où la concupiscence fut indubitablement présente? Resterait donc à dire que Marie a été conçue du Saint-Esprit, non d'un homme; mais c'est ce que nul n'a encore osé dire... » Voilà la réprobation formelle de l'immaculée conception. Écoutons maintenant ce que le saint abbé pense de la *fête de la Conception* : « Il fallait, dit-il, consulter le saint-siége avant de l'établir, et ne pas suivre ainsi précipitamment la *simplicité de quelque peu d'ignorants*. J'avais déjà remarqué cette *erreur* chez quelques-uns, mais je le dissimulais, excusant

(1) *Études sur le nouveau dogme de l'Immaculée conception*, pag. 7.
(2) *La bulle* INEFFABILIS, dans *Malou*, l'Immaculée Conception, t. II, pag. 505.

une dévotion qui venait de la *simplicité du cœur*... Mais trouvant cette *superstition* chez des personnes sages, je ne sais si j'aurais pu le dissimuler, sans commettre une grande faute (1).

Saint Bernard traite *d'erreur superstitieuse* une croyance que Pie IX consacre de son autorité infaillible comme une *vérité divine*. Quant à la fête de la Conception, l'abbé du douzième siècle en parle avec dédain comme d'une invention de quelques moines ignorants. Il nie la tradition, c'est une *nouvelle* fête. Il nie que l'Église romaine l'ait instituée; il se plaint de ce qu'on l'ait établie sans consulter le saint-siége. Donc Rome ignorait et la *pieuse croyance* et la *fête*, au temps de saint Bernard. Est-il vrai qu'elle l'a défendue depuis et propagée avec cet amour que le pape exalte? Au treizième siècle, saint Thomas nous apprend que *l'Église romaine* et beaucoup d'autres *ne célébraient point la fête de la Conception*. Et pourquoi ne le faisaient-elles point? Le docteur angélique répond : parce que *la Vierge a été conçue dans le péché originel*. Quant à celles qui célébraient la fête, étaient-elles au moins bien convaincues de l'immaculée conception? Du tout; elles le font, c'est toujours saint Thomas qui parle, parce qu'elles croient que Marie a été sanctifiée dans le sein de sa mère, sans qu'on sache le temps. L'illustre docteur insiste sur ce point capital : « L'on voit que cette fête ne doit pas être rapportée à la *conception* par le motif de la *conception même*, mais par le motif de la *sanctification*. Ainsi donc, *on ne doit pas célébrer la conception, parce que la Vierge aurait été conçue sans le péché originel*. » Ailleurs, saint Thomas dit que l'Église romaine *tolère* la fête de la Conception, mais il a soin d'ajouter quel cette fête n'implique pas que la Vierge ait été sainte dans sa conception (2).

Que devient, en présence de ce témoignage, la sollicitude constante que l'Église romaine a mise à propager la fête de la Conception et la *pieuse croyance?* Au treizième siècle elle ne croyait pas encore à l'immaculée conception. Innocent III et Innocent IV la nient, ainsi que les plus illustres docteurs. Quant à la fête, loin de la propager, *elle ne la célébrait point*, elle la *tolérait* seulement

(1) *S. Bernardi* Epist. 174.

(2) *S. Thomas*, Quodlibet VI, quæst. v, art. 7 : — *Summa theolog.*, part. III, quæst. XXVII, art. 2, § 3.

comme une dévotion imaginée par les *simples*, ainsi que le dit saint Bernard. La fête eût-elle été célébrée à Rome, les papes l'eussent-ils favorisée, que cela ne prouverait encore absolument rien, puisque la fête avait son principe dans la *sanctification* de la Vierge, ce qui implique que Marie a été conçue dans le péché originel, comme le dit saint Thomas. Ainsi, les témoins que Pie IX invoquent, témoignent contre lui! Serait-ce pour cette raison que les éditeurs romains de saint Thomas mutilèrent les écrits du docteur angélique? Monseigneur Malou avoue qu'ils altérèrent les textes (1). Voilà comment on respecte la *vérité* à Rome, ce qui n'empêche point l'Église romaine d'être la *colonne de la vérité*. Décidément les hommes méritent qu'on les trompe, puisqu'ils se laissent tromper avec tant d'impudence!

Nous sommes au quatorzième siècle. La fête de la Conception se répand, grâce à la *simplicité* dont parle saint Bernard, et grâce aussi à la complicité de ceux qui sont intéressés à nourrir la crédulité des *simples*. Qu'en pense le saint-siége? « L'Église romaine, dit Alvare Pelage, ne célèbre ni n'approuve la fête de la Conception (2). »Ce n'est pas que Rome condamne la superstition, mais elle devait ménager les dominicains; or, les disciples de saint Thomas, ne voulaient pas entendre parler de l'immaculée conception. Voilà pourquoi les légats pontificaux combattirent la *pieuse croyance* au concile de Bâle. On se prévalait de la fête qui célèbre la conception de la Vierge. Que répond le cardinal de Turrecremata? « Nous nions que l'Église romaine ou le saint-siége apostolique ait institué, canonisé ou décrété cette fête; nous nions qu'il la célèbre (3). » Ainsi l'Église romaine du quinzième siècle donne un démenti formel au pape du dix-neuvième. Évidemment le pape se trompe ou il veut tromper. Et cette erreur ou cette fraude sert à fonder un nouveau dogme, un dogme révélé!

La *fête de la Conception* est le fondement de cette *vérité révélée*. On la fait remonter aux premiers siècles, peu s'en faut que l'on ne dise que les apôtres l'ont célébrée. L'auteur des *Études sur le nou-*

(1) *Malou* (monsiegneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 466, note I.

(2) *Alvar. Pelag.*, de Planctu Ecclesiæ, lib. II, art. 52.

(3) Nous empruntons ce témoignage aux *Études sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*.

veau dogme a si complétement ruiné ce témoignage, qu'il s'est tourné contre les apologistes et contre la *pieuse croyance* (1). Nous lui emprunterons quelques traits, pour caractériser la moralité du débat. Le premier monument qui fasse mention de la fête, est le *Typique*, connu sous le nom de *saint Sabas*, qui vécut au cinquième siècle. Ce prétendu *Typique* est un apocryphe, qu'on croit, dit dom Ceillier, avoir été écrit au onzième siècle. Ainsi une pièce fabriquée sert d'appui à un dogme révélé! Ce n'est pas la seule. En Espagne, dit-on, la fête fut instituée, au septième siècle, par saint Ildephonse. Il y a, en effet, une vie de ce saint, où cela se lit; mais le savant Mabillon a prouvé que cette vie date du dixième siècle, au lieu d'être écrite, comme on le prétend, par le successeur d'Ildephonse. Encore un apocryphe! encore une fraude pieuse, pour prouver la *pieuse croyance* (2)! En Angleterre, un concile attribue à saint Anselme l'établissement de la fête. Voilà un acte authentique. Oui! mais il se fonde sur un apocryphe. Toujours des écrits fabriqués, toujours des faux pour établir une vérité révélée!

A quoi bon insister? La fête, fût-elle aussi ancienne qu'on le dit, est un faux moral. On l'invoque pour démontrer l'immaculée conception. Or, il est certain que bien des siècles après que la fête fut instituée, l'Église ignorait ce dogme. L'Orient fêtait la conception de saint Jean-Baptiste au même titre que celle de Marie. Est-ce à dire que le précurseur ait été conçu sans tache? Non, certes, mais les orthodoxes croient qu'il fut sanctifié après sa conception. Il en est de même de Marie. Dans la fête de la Vierge, il y a de plus cette pensée pieuse qu'en célébrant sa conception, on célèbre la conception de la Mère de Dieu; l'on ne fête pas Marie, mais Jésus-Christ. C'est ce qu'un des plus savants théologiens, le cardinal jésuite Bellarmin, va nous expliquer : « Je dis que le *fondement principal* de cette fête *n'est point la conception immaculée*, mais simplement la conception de la future mère de Dieu. En effet, quelle qu'ait été cette conception, par cela seul qu'elle fut la conception de la mère de Dieu, il en résulte pour le monde une joie singulière... C'est pourquoi *cette fête est célébrée par ceux-là*

(1) Deuxième Étude, *de la Fête de la Conception de la Vierge*, pag. 109 et suiv.
(2) *Études sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 215.

mêmes qui croient que la bienheureuse Vierge a été conçue dans le péché (1). » Si tel est le sens de la fête, que penser du pape et des défenseurs de la bulle, qui l'interprètent dans le sens de la *pieuse croyance?* Ils lui font dire le contraire de ce qu'elle dit ; ils l'interprètent donc à faux. Toujours des faux, pour établir un dogme révélé par Dieu !

III

Le concile de Trente figure dans la bulle de Pie IX avant l'Écriture sainte. On sait que les Pères de ce fameux concile recevaient le Saint-Esprit chaque semaine par la malle-poste de Rome ; en même temps que le pape expédiait les croyances, il avait soin d'y ajouter les arguments sonnants qui étaient tout-puissants sur les évêques faméliques d'Italie. Mais le pape ne faisait pas ce qu'il voulait. Les dominicains n'entendaient pas plaisanterie sur le chapitre de l'immaculée conception, et au seizième siècle, il fallait encore compter avec l'ordre redoutable qui disposait de l'inquisition. Ainsi s'expliquent les hésitations des Pères de Trente. Nous ne savons pas s'ils étaient disposés à promulguer le nouveau dogme, mais il est certain qu'ils n'osèrent point le faire.

La bulle *Ineffabilis* cherche cependant à s'autoriser des décrets de Trente. Quand le pape ne cite pas à faux, il interprète à faux. Le concile établit que tous les hommes naissent infectés du péché originel ; puis il déclare qu'il n'a pas l'intention de comprendre dans son décret la bienheureuse immaculée Vierge Marie, mère de Dieu. Pie IX prétend que par cette déclaration les Pères ont *insinué suffisamment* que la très sainte Vierge est affranchie de la tache originelle. Puis il ajoute que lesdits Pères ont fait *comprendre clairement* par là qu'on ne saurait tirer, soit de l'Écriture, soit de la tradition et des saints Pères, rien qui s'oppose en quelque façon que ce soit, au privilége de la Vierge (2). Le vicaire infaillible de Dieu a une logique à lui. A l'entendre, le concile de Trente aurait tout ensemble *insinué* le dogme nouveau, et il l'aurait fait *comprendre clairement*. Ainsi le dogme n'était pas tout à fait clair, et il

(1) *Bellarmin*, Disputat., t. II, pag. 921.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 512.

était clair ! Pallavicini, l'historien du concile, va nous dire la vraie vérité.

Quand on eut donné lecture du décret sur le péché originel, Pacheco demanda qu'après la proposition générale qui déclarait ce péché commun à tous les hommes, on ajoutât cette réserve : « Par rapport à la bienheureuse Vierge, le concile ne veut rien décider, quoique ce soit une *pieuse croyance* de penser qu'elle a été conçue sans le péché originel. » La majorité était disposée à se ranger de cet avis. C'eût été moins que ce que la Bulle fait dire au concile, car on déclarait expressément que la question restait indécise : l'immaculée conception n'était qu'une *pieuse croyance*, en d'autres termes, une simple opinion ; de là à un dogme, il y a un abîme. Mais les dominicains ne voulaient point qu'on qualifiât de *pieuse croyance* une dévotion que leur ordre rejetait absolument. Ils trouvèrent des partisans parmi les évêques. Un prélat italien parla de la *pieuse croyance* en termes très peu respectueux : « Jusqu'ici, dit-il, l'Église a déclaré constamment que la vérité à l'égard de la conception de Marie ne lui a pas été révélée. Pourquoi donc perdre tant de peine et de temps à un objet qui ne peut être d'aucune utilité pour les catholiques ? Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de l'ensevelir dans un éternel silence, *et de mettre fin ainsi à des criailleries sans but*, et propres uniquement à causer du scandale. » Cet avis ne fut pas entièrement suivi : c'eût été blesser les franciscains et tous les amateurs de superstitions. On résolut de retrancher les expressions qui semblaient favoriser l'un ou l'autre des partis. Dans ce but, la commission des théologiens rédigea le décret comme suit : « Le saint concile déclare qu'il n'a pas l'intention, par ce décret touchant le péché orignel, d'y comprendre la bienheureuse vierge Marie ; que sur cette question il ne veut rien décider *présentement* de plus que ce qui a été décrété par Sixte I. » Le mot *présentement* pouvait faire croire qu'on se réservait de consacrer plus tard l'immaculée conception à titre de dogme. On l'effaça. Les dominicains ne voulaient pas plus de la *pieuse croyance* dans le futur que dans le présent (1). Nous le demandons maintenant : est-ce qu'un décret qui ne décide rien, qui ne réserve pas même une décision pour l'avenir, peut *insinuer* le

(1) *Pallavicini*, Histoire du concile de Trente, liv. VII, chap. VII.

dogme de l'immaculée conception? peut-il *faire comprendre clairement* que ce dogme n'était pas contraire à l'Écriture ni à la tradition? C'est un faux moral à ajouter à tant d'autres !

IV

Enfin la bulle invoque l'Écriture sainte. Elle cite d'abord ces paroles de la Genèse : « J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne. » Pie IX ajoute que les saints Pères enseignent que ce *divin oracle* désigne ouvertement et clairement la vierge Marie et sa conception immaculée. Nous avons repoussé ce témoignage comme un non-sens, c'est pis que cela. Ce que le pape affirme se trouve n'être pas vrai. Un pieux mensonge sert d'appui à la *pieuse croyance!* La Bulle se contente d'une affirmation générale; le saint Père a laissé aux commentateurs le soin de la justifier. Parmi ces interprètes figure en première ligne un savant cardinal, monseigneur Gousset. Il cite en effet une masse d'auteurs. Reste à voir ce que valent ces citations. Il nous faut, qu'on le remarque bien, des passages formels des Pères, expliquant la Genèse dans le sens de la bulle, c'est à dire déclarant que cet *oracle divin* prédit l'immaculée conception de Marie. Eh bien, il n'y a pas un seul Père qui le dise. C'est ce que l'auteur des *Études sur le nouveau dogme* a établi avec un vrai luxe de science. Nous n'avons qu'à présenter un résumé rapide de son excellent travail (1).

Il est inutile de s'arrêter à saint Justin, le premier Père cité par monseigneur Gousset, car il ne dit rien, absolument rien de la question. Saint Irénée a deux passages sur les paroles de la Genèse où la bulle voit un *divin oracle;* le Père grec célèbre la *progéniture de la femme* qui écrasa la tête du serpent. Mais quelle est cette progéniture? Est-ce Marie? et Marie est-elle immaculée? Non ; c'est l'homme-Dieu, né de la femme, le fils de Marie. Saint Justin applique la prophétie au Christ; quant à Marie, il ne la considère que comme mère de Jésus, et de sa conception sans tache, il ne dit pas un mot. Tertullien n'a point de commentaire

(1) *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 15 et suiv.

sur notre texte : c'est donc un témoin qui ne dit rien, alors qu'on prétend qu'il a parlé. Il y a mieux. Tertullien se déclare aussi clairement que possible contre l'immaculée conception. « Dieu seul, dit-il, est sans péché, et le Christ est le *seul homme* qui fut sans péché, *parce que* le Christ était Dieu. » Le témoin dépose contre celui qui l'a appelé en cause.

Jusqu'ici nous n'avons pas même trouvé un texte discutable. Origène a deux passages sur la Genèse, mais ni dans l'un ni dans l'autre il n'est pas question de Marie et de sa conception immaculée. Cependant le cardinal Gousset triomphe, en rapportant les paroles que nous allons transcrire : « La vierge Marie est la mère du Fils unique de Dieu, *mère immaculée* d'un fils saint et immaculé, l'unique *mère immaculée*... Elle n'a point été trompée par les insinuations perfides du serpent, ni infectée de son souffle venimeux. » « Origène, s'écrie monseigneur, eût-il tenu ce langage, s'il avait cru Marie sujette au péché originel? » Hélas! le triomphe se change en une déroute complète. Ces paroles ne sont point d'Origène, mais d'un faussaire, fabricateur d'apocryphes. Le cardinal pouvait s'en convaincre à peu de frais, en ouvrant le premier écrivain venu sur la patrologie. Ainsi les fausses interprétations ne suffisent point aux défenseurs de la bulle; il leur faut encore de faux textes!

Monseigneur n'est pas plus heureux en appelant Grégoire le Thaumaturge en témoignage. Il cite une homélie que le savant Mœhler déclare évidemment supposée. Encore un apocryphe! Encore un faux témoin pour témoigner d'une vérité révélée! Vient ensuite saint Éphrem. Le cardinal cite des prières au moins douteuses alors qu'il avait sous la main un commentaire véritable sur la Genèse. Et qu'est-ce que le père grec y dit de Marie? Qu'*elle a écrasé la tête du perfide dragon*, c'est à dire qu'elle a combattu contre lui le bon combat et qu'avec la grâce de Dieu, elle en a triomphé pendant toute sa vie. Avec un peu de prudence, monseigneur aurait glissé sur saint Éphrem, car il est adversaire décidé de l'immaculée conception. Transcrivons le passage, pour montrer ce que valent les autorités sur lesquelles repose le nouveau dogme : « Le Christ est né d'une nature *qui n'avait pas été exempte de taches*, et qui avait besoin d'être purifiée par sa visite. Il est né d'une Vierge qu'il commença par purifier. Il la purifia, lorsque le

Saint-Esprit survint en elle; puis il descendit dans ce sein virginal ainsi purifié. »

Le cardinal est plus malheureux encore, en citant saint Épiphane. Il allègue un sermon si manifestement apocryphe, que le savant Petau, éditeur de ses œuvres, déclare ne le reproduire qu'à regret. Toujours des apocryphes! toujours des faux, alors qu'il y a une vérité divine en cause! Nous arrivons à saint Ambroise. Il a interprété au long et au large le *divin oracle*. S'il était vrai, comme la bulle le dit, que les saints Pères eussent entendu la prophétie de la Genèse dans le sens de la conception immaculée, saint Ambroise devrait être un des témoins les plus importants. Eh bien, il n'y a pas un mot dans son commentaire qui fasse soupçonner que la Vierge soit conçue immaculée. Voici les seules paroles que l'on puisse rapporter à Marie : « Quoique la femme ait été séduite, et qu'elle ait prévariqué, néanmoins elle sera sauvée, en engendrant des fils, parmi lesquels est le Christ. » Cela veut-il dire que la Vierge est immaculée? Et que dira monseigneur du passage que nous allons transcrire? « Parmi tous ceux qui sont nés d'une femme, il n'y a de parfaitement saint que le Seigneur Jésus : *lui seul, par la manière singulière dont il a été conçu* et par la puissance infinie de la divine majesté, *n'a point éprouvé la contagion du vice qui corrompt la nature humaine.* » Est-ce là un des textes qui établissent *clairement* l'immaculée conception?

Nous avons parcouru les témoignages des vrais Pères de l'Église. Ceux qui voudront savoir à quoi s'en tenir sur Maxime de Turin, André de Crète et autres, peuvent consulter les *Études sur le nouveau dogme*. Ils y trouveront encore de fausses interprétations, encore des apocryphes : c'est l'ennuyante répétition de ce que nous venons de dire, de ce que nous sommes condamné à dire encore. La *salutation angélique* est un digne pendant du *divin oracle*. Que le pape aime les niaiseries, soit. Mais il ne lui est pas permis d'affirmer que les saints Pères ont interprété la salutation de l'ange Gabriel comme marquant clairement l'immaculée conception, alors que cela n'est pas vrai. Monseigneur Gousset ne manque pas de dire, à l'exemple du vicaire infaillible de Dieu, « que les Pères ont invoqué les paroles de l'ange à Marie, pour confirmer le peuple chrétien dans la croyance, qu'il tenait d'ail-

leurs de la tradition, touchant l'immaculée conception de la mère de Dieu. » Autant d'assertions, autant de faussetés. L'auteur des *Études* le prouve, les textes à la main (1).

Le pape et ses défenseurs ont contre eux le témoignage unanime des Pères, et même des écrivains modernes qui expliquent l'Écriture. Écoutons Maldonat, le célèbre commentateur : « Les saints Pères, dit-il, ont généralement enseigné que les paroles de l'ange à Marie ont pour objet la mère de Dieu, et que la grâce qu'il salue en elle est Jésus-Christ lui-même. Il n'y a de divergence d'opinions entre eux que sur un point très secondaire ; les uns pensent que Marie a été appelée pleine de grâce, parce qu'elle portait déjà le Christ dans son sein, les autres parce qu'elle allait l'y recevoir. » Ce commentaire nous dispense d'entrer dans des détails. Notons seulement que monseigneur Gousset cite des liturgies que lui-même reconnaît apocryphes; qu'il allègue une lettre de saint Denys d'Alexandrie, également fabriquée, au témoignage des patrologues catholiques; qu'il invoque comme un écrit du quatrième siècle une fabrication du neuvième; qu'il rapporte un sermon apocryphe de saint Fulgence, lequel Fulgence enseigne formellement que Marie a été conçue dans le péché : encore un témoin à charge contre les auteurs de la bulle. Il en est de même d'Origène, dont nous transcrirons les paroles pour l'édification de nos lecteurs : « Tout homme est souillé dans sa mère et dans son père. *Seul*, mon Seigneur Jésus est arrivé immaculé en ce monde, *seul* il n'a point contracté le péché dans le sein de sa mère, parce que *seul*, il a pris un corps sans la souillure. » Que penser après cela des assertions de la bulle et de ses défenseurs? Le pape fait dire à l'Écriture sainte ce qu'elle ne dit point, et les Pères qu'on allègue, ou ne disent rien, ou disent le contraire de ce qu'on leur fait dire. Quant aux apologistes du nouveau dogme, ils entassent apocryphes sur apocryphes, fausses interprétations sur fausses interprétations, et le résultat de tous ces faux est la *pieuse croyance!* une croyance *révélée!*

(1) *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 63 et suiv.

V

L'Église a toutes sortes de révélations. Elle a l'Écriture sainte, elle a les saints Pères. L'Église a aussi toutes sortes de traditions. Laquelle invoque-t-on en faveur de l'immaculée conception? Toutes, et toutes sont également fausses. Il faut entendre d'abord le pape, la *colonne de vérité :* « Que cette doctrine ait *toujours* subsisté dans l'Église, *comme reçue des ancêtres et revêtue du caractère de doctrine révélée*, c'est ce qu'attestent *avec la plus grande force*, les plus illustres monuments de l'antiquité de l'Eglise orientale et occidentale. » Le pape répond d'avance aux attaques des opposants et des libres penseurs. Il n'est pas vrai, dit-il, que la *pieuse croyance* soit un *nouveau dogme :* « L'Église, vigilante gardienne et vengeresse des dogmes déposés dans son sein, n'y change jamais rien, *n'en diminue rien, n'y ajoute rien*... Elle s'applique à limer et à polir ce que la foi des Pères a semé, de manière que les anciens dogmes acquièrent de l'évidence, de la clarté, de la précision (1). »

Le pape affirme encore que le dogme de l'immaculée conception a été en vigueur *dès les temps les plus anciens*, que notamment les Pères et les écrivains ecclésiastiques l'ont *proclamé à l'envi* (2). Nous savons ce qu'il en est de la rivalité des Pères de l'Église à enseigner une croyance qu'ils ignorent ou qu'ils condamnent. Ajoutons quelques traits pour que l'on touche du doigt l'audace de la *fraude* dite *pieuse*. La tradition remonte jusqu'aux apôtres. Elle manque de témoignages ! On en fabriquera. Des théologiens espagnols se sont mis à l'œuvre et ont forgé un concile apostolique, où on lit les discours des apôtres sur l'immaculée conception. C'est un faux en règle, plus digne d'être flétri par une cour d'assises que par la critique (3). Les *plaques de Grenade* valent le concile des apôtres. En 1595 on fit des fouilles dans une montagne, et on y trouva les corps de trois saints, disciples de saint Jacques ; on y trouva encore des plaques ou tables de plomb, couvertes de

(1) *La Bulle* Ineffabilis, dans *Malou*, l'Immaculée Conception, t. II, pag. 512 et suiv.
(2) *La Bulle* Ineffabilis, ibid., pag. 504, 513.
(3) *Muratori*, de Superstitione vitanda, cap. x et xi, pag. 68-75, 80, 81.

caractères arabes. Les apôtres qui ont rédigé ces inscriptions déclarent que la Vierge a été conçue sans péché. Grande joie dans le royaume catholique! On célébra l'immaculée conception avec pompe, et comme les dominicains ne voulaient pas croire à l'authenticité des plaques miraculeuses, le peuple ameuté par de saints personnages, traîna l'image de saint Thomas d'Aquin dans la boue, en hurlant : *Sin peccado original! sin peccado original!* Le faux était trop bête; Innocent XI le répudia (1).

Ces faux sont ridicules à force d'être monstrueux. Les défenseurs modernes de l'immaculée conception se gardent bien de les reproduire. Mais les témoignages qu'ils invoquent, en protestant qu'ils les ont choisis avec une critique rigoureuse, ont-ils plus de valeur? Monseigneur Malou dit que « l'Église grecque est plus riche que toutes les autres en monuments de l'antique tradition du grand privilége de la mère de Dieu. » Il ajoute que par elle la pieuse croyance remonte « *ostensiblement* et *matériellement jusqu'à l'enseignement des apôtres* (2). » On voit que la prétention de l'évêque de Bruges est la même que celle du *concile des apôtres* et des *plaques de Grenade*. Et les moyens ne diffèrent guère.

Monseigneur cite les actes du martyre de saint André, écrits vers l'an 80 par les prêtres de l'Achaïe. Il affirme que ces actes sont reconnus comme authentiques par les critiques catholiques et protestants. Lui-même, le savant théologien, déclare qu'ils brillent par un caractère incontestable de sincérité et de vérité (3). Qui croirait qu'un écrit ainsi recommandé est repoussé par les écrivains les plus sérieux des deux confessions? Nous leur laissons la parole : « Les particularités de la mort de saint André, dit Tillemont, sont décrites plus amplement dans une lettre attribuée aux prêtres d'Achaïe; mais nous n'osons en rien rapporter ici, étant à craindre que ce ne soit une pièce assez nouvelle, tirée d'une histoire condamnée par tous les anciens et composée par des hérétiques (4). » Le bénédictin Ceillier est du même avis : « Des personnes très habiles, dit-il, ont peine à croire que ces actes soient

(1) *Durand*, l'Infaillibilité pontificale, pag. 306-308.
(2) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 30.
(3) *Idem*, *ibid.*, t. II, pag. 32.
(4) *Tillemont*, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, t. I, pag. 337.

originaux; *et il paraît même que le sentiment de ceux qui les rejettent absolument est aujourd'hui le plus suivi.* Il y a, en effet, dans cette pièce, tant de marques de nouveauté qu'on ne peut s'empêcher de la soupçonner de supposition, ou du moins d'avoir beaucoup perdu de sa pureté primitive... Le silence des six ou sept premiers siècles, où l'on avait assez souvent occasion de parler de ces actes, est un grand préjugé de leur nouveauté; *et l'on ne persuadera jamais à personne que les anciens qui ont tant de fois fait mention de plusieurs faux actes de saint André aient oublié de parler de ceux qu'on nous donne aujourd'hui pour véritables, s'ils en eussent eu connaissance.* » L'argument est sans réplique. Aussi les patrologues modernes ne se donnent-ils plus la peine de parler de ces actes pour lesquels monseigneur Malou a tant d'estime. Quant aux écrivains protestants sur lesquels l'évêque de Bruges prend appui, presque tous déclarent les actes apocryphes dans des termes très peu respectueux pour les faussaires : c'est une pieuse fraude, dit Cavé, digne de l'ineptie des moines qui l'ont fabriquée (1).

Nous nous sommes arrêté à ce premier témoignage *ostensible* et *matériel* en faveur de la *pieuse croyance;* il se réduit à un apocryphe *ostensible* et *matériel.* Que dire de l'audace qu'un évêque met à le citer comme authentique, et à se prévaloir de l'autorité des critiques catholiques et protestants, alors qu'il a contre lui Tillemont, Ceillier, Mœhler, Cavé, Rivet et Tischendorf? Saint Éphrem est aussi un *témoin ostensible et matériel.* Or l'un des passages cités par monseigneur Malou est apocryphe. Le second ne prouve rien, et il ne peut rien prouver, car le Père grec est décidément hostile à l'immaculée conception; pour mieux dire, comme tous les anciens docteurs, il ignore la pieuse croyance. Voici ce que dit saint Ephrem, c'est la vierge Marie qui parle : « Qui dirai-je que tu es, ô Jésus? te nommerai-je mon fils, mon frère, mon époux ou mon Seigneur, *toi qui as régénéré ta mère en la faisant renaître par l'eau... Je suis devenue ton épouse, après que tu m'as sanctifiée par ta grâce;* je suis ta servante et ta fille *par l'eau et le sang dont tu m'as rachetée au prix de ta mort...* » Voilà ce que monseigneur de Bruges appelle un témoignage *ostensible et matériel* en faveur de la haute antiquité de la *pieuse croyance!*

(1) Voyez les témoignages dans *Durand*, l'Infaillibilité papale, pag. 463.

Parmi les Pères qui proclament à *l'envi* le dogme de l'immaculée conception, monseigneur Malou cite Proclus, disciple de saint Jean Chrysostome et patriarche de Constantinople. « On conçoit, dit-il, combien est grande l'autorité d'un homme aussi savant et aussi haut placé dans l'Église. » Il jette un *jour éblouissant* sur la doctrine de son maître. Ce *jour éblouissant* vient d'un *apocryphe*. Dom Cellier dit que c'est un long et ennuyeux dialogue entre Joseph et Marie sur la grossesse de celle-ci. Un critique allemand le traite d'*absurde*. Encore un témoignage *ostensible* et *matériel* en faveur de l'antiquité de la *pieuse croyance!* Ces témoignages ont l'avantage de pouvoir se multiplier à l'infini, de même que la fausse monnaie. Pour les faux monnayeurs, il y a une entrave, le Code pénal. La conscience publique doit devenir un juge tout aussi redoutable pour ceux qui fabriquent les fraudes pieuses et les faux dogmes. Y a-t-il un crime plus noir que la falsification de Fauste, abbé de Lérins? Le cardinal Gousset cite le texte qui suit: « Marie a été sanctifiée dans sa conception; *elle a été conçue exempte de tout péché.* » Ces derniers mots paraissent décisifs. Monseigneur Gousset les donne comme authentiques, et c'est un faux! Perrone appelle cela une *fraude pieuse de quelque dévot à la Vierge*. Que d'horreurs en quelques mots! La *fraude* devient *piété!* La *dévotion à la Vierge* inspire la *falsification* d'un écrit! La superstition conduit au crime et elle l'excuse, elle le sanctifie!

Nous avons dit que monseigneur Malou affecte de repousser tous les témoignages suspects. Il s'est engagé à ne citer que des autorités incontestables. Et il cite des apocryphes par douzaine! Il fait mieux que cela, il traduit à faux. L'auteur des *Études sur le nouveau dogme de l'immaculée conception* dit que plus de *soixante* fois l'évêque de Bruges ajoute au mot *conception* le mot *immaculée*, ce qui dénature complétement le sens des passages, car ils se rapportent à la fête de la Conception, fête qui, par elle-même, n'a rien de commun avec la tache originelle, tandis qu'elle deviendrait un témoignage, si l'on avait célébré la conception *immaculée*, comme monseigneur le fait croire en ajoutant ce mot. Ainsi soixante *fraudes pieuses* commises par un évêque pour établir un dogme révélé (1)! Nous ne parlons pas des traductions qui font

(1) *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 213.

dire à l'auteur plus ou autre chose que ce qu'il dit : ces petites fraudes sont innombrables (1).

N° 4. *Appréciation*

I

Notre siècle est raisonneur, en dépit de la réaction religieuse. Il se demande pourquoi le pape a promulgué le dogme de l'immaculée conception, alors que ses prédécesseurs s'y étaient refusés pendant des siècles. Les réponses n'ont point manqué dans le camp orthodoxe ; elles sont aussi curieuses que la *pieuse croyance*. Pie IX dit aux cardinaux : « Nous avons, à notre grande joie et au milieu de vos applaudissements, proclamé la très sainte Vierge exempte du péché originel. C'est un glorieux privilége assurément, et qui convenait pleinement à la mère de Dieu, d'avoir échappé saine et sauve au désastre universel de notre race. *La grandeur de ce privilége servira puissamment à réfuter ceux qui prétendent que la nature humaine n'a pas été détériorée par suite de la première faute, et qui exagèrent les forces de la raison pour nier ou diminuer le bienfait de la religion révélée* (2). » Qui s'en serait douté! Il a fallu qu'un infaillible déclarât que la raison sera puissamment combattue par la déraison, pour qu'on le croie! Un jour viendra où on lira avec stupéfaction les paroles que nous venons de transcrire. Les rationalistes n'admettent pas le péché originel parce qu'il choque la raison et la conscience. Ils vont être convertis après que le pape aura proclamé du haut du Vatican qu'un ange imaginaire a annoncé à une vierge imaginaire qu'elle est exempte d'un péché imaginaire!

Les évêques de la chrétienté, réunis à Rome, applaudirent à la *pieuse croyance*. Ils ont leurs espérances et leurs illusions, tout aussi étranges que celles dont se nourrit Sa Sainteté. L'un attend le secours de Marie pour dompter le *monstre affreux* que l'Europe

(1) Voyez des exemples dans *Durand*, l'Infaillibilité pontificale, pag. 100, 108, 117, 147, 319, 322, 381, 481, 519, 527, 539.

(2) Allocution de Pie IX dans le consistoire du 9 décembre 1854. (*Journal historique et littéraire*, t. XXI, pag. 483.)

entrevit en 48 (1). Malheureusement, les socialistes sont encore plus difficiles à persuader que les rationalistes. Ceux-ci, il y en a du moins, maintiennent la religion, tandis que les autres la répudient. Ils demandent les jouissances de la terre, et se moquent de l'enfer et du ciel ; il est évident qu'ils vont laisser là leurs convoitises, quand ils apprendront que l'ange Gabriel a annoncé à la Vierge qu'elle était immaculée. Si les momies qui reposent dans les pyramides prenaient la parole, elles ne déraisonneraient pas comme font les momies romaines. Voici un évêque qui salue la définition prononcée par Sa Sainteté comme une arme invincible pour vaincre les ennemis du royaume de Jésus-Christ, et un autre ajoute que la décision du saint-siége tombera comme la foudre sur le monde incrédule (2). La foi transporte les montagnes, dit-on. Oui, en imagination. En réalité, les montagnes restent où elles sont. Où est l'ennemi de Jésus-Christ, où est l'incrédule qui s'est converti, grâce à l'immaculée conception? Nous avons cité un catholique sincère qui, en voulant approfondir la tradition sur laquelle repose la *pieuse croyance*, est devenu libre penseur. C'est l'effet inévitable qu'un dogme fabriqué doit produire sur les esprits sérieux. Comment croire à la divinité d'une Église qui forge des dogmes avec des fraudes pieuses et de pieux mensonges!

Écoutons maintenant les apologistes de la *pieuse croyance*. Voici monseigneur Laforêt qui nous apprend que, quand le dogme fut proclamé, il y eut dans toute l'Église comme un *tressaillement céleste*, tandis que les *incrédules furent frappés de stupeur* (3). Nous n'avons aucune qualité pour contester les *tressaillements* de l'Église; mais on nous compte parmi les incrédules. A ce titre nous pouvons affirmer que nous ne savons rien de la *stupeur* dont la bulle nous aurait frappés. Loin de là. Parmi les incrédules, les uns haussent les épaules, les autres s'amusent de la *pieuse croyance;* les plus sérieux, ceux qui font une guerre à mort au christianisme traditionnel, s'en applaudissent, en répétant avec le poète : Ceux que Jupiter veut perdre, il les aveugle.

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 396.
(2) *Idem, ibid.*, t. II, pag. 398, 399.
(3) *Laforêt*, le Dogme catholique, t. III, pag. 19.

Ce n'est pas la *stupeur*, dit monseigneur Malou, que la définition de l'immaculée conception a produite dans le monde incrédule; elle a excité un sentiment de *dépit* et de *mépris* (1). Non, monseigneur, pas plus le *dépit* que la *stupeur*, et le *mépris* pas davantage. La pitié plutôt se mêle à la joie, au moins chez ceux des incrédules qui conservent l'amour de l'humanité. Si vous allez dans un hospice d'aliénés, est-ce que vous éprouvez du *mépris* pour les malheureux qui ont perdu la lumière de la raison? Vous êtes ému de compassion et vous déplorez la misérable condition de la nature humaine. Quant au *dépit*, vous n'y songez pas, monseigneur; comme le français n'est pas votre langue maternelle, vous vous êtes sans doute trompé d'expression, vous avez voulu dire la colère. On sent en effet une sainte colère quand on voit des hommes qui se disent inspirés par l'Esprit-Saint, des hommes que le peuple vénère comme les oints du Seigneur, abuser de l'influence qu'ils exercent sur les âmes crédules pour épaissir le voile de l'ignorance et de la superstition. C'est ce sentiment-là qui nous anime; c'est celui des rares opposants qui ont eu le courage de protester contre une Église qui semble avoir pour but d'exploiter la bêtise humaine.

Il y a aussi une philosophie de l'immaculée conception. « L'une des erreurs fatales de notre époque, dit monseigneur Malou, c'est de croire que les dogmes finissent et que l'Église s'en va. » Eh bien, en promulguant le dogme de l'immaculée conception, « l'Église a prouvé qu'elle vit et que *Dieu est sensiblement avec elle* (2)! » Qui sont ceux qui disent que *les dogmes s'en vont?* Les philosophes. Et pourquoi le disent-ils? Parce que la foi au surnaturel se perd. On ne croit plus à un Dieu fait homme, parce qu'on n'y peut plus croire. Les miracles ont perdu tout crédit. Et l'on veut que l'immaculée conception guérisse les philosophes et leur rende la foi! Ceux qui ne peuvent plus croire à l'Incarnation du Fils de Dieu, croiront que la mère du Christ a été conçue sans tache! Ils croient mieux que cela, monseigneur, ils croient que tous les hommes naissent sans tache; ce que vous appelez un privilége de la très sainte Vierge, est à leurs yeux le droit commun. Comment voulez-

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 242.
(2) *Idem, ibid.*, t. II, pag. 409.

vous qu'ils regagnent la foi au surnaturel, alors que pour eux tout est naturel? Comment voulez-vous qu'ils voient l'Esprit de Dieu dans l'Église, alors que l'Église consacre un prodige qui pour eux est un non-sens? Singulière fécondité de notre sainte mère! On lui reprochait précisément d'être trop féconde en superstitions. Et voilà qu'on la dit animée de l'Esprit divin, parce qu'elle enfante une superstition nouvelle!

Monseigneur Laforêt insiste. Qu'est-ce que les philosophes modernes prêchent sur tous les toits? Le progrès. Eh bien, l'Église aussi a son progrès; loin que les dogmes s'en aillent, il faut dire qu'ils progressent (1). Il y a donc un *progrès dogmatique*. Dieu nous garde de ce progrès-là! Quand, au douzième siècle, des moines ignorants ou cupides imaginèrent de fêter la conception de la Vierge, saint Bernard jeta un cri d'alarme; il flétrit leur ignorance et leur superstition, peut-être aurait-il dû ajouter l'esprit de calcul et de domination. Ce que saint Bernard trouvait contraire à la raison, au milieu des ténèbres du moyen âge, on le proclame en plein dix-neuvième siècle comme un *progrès dogmatique!* Qui sait? Ce progrès aidera à ruiner la révélation miraculeuse. En voyant comment les dogmes se fabriquent, les hommes finiront par se dégoûter des dogmes révélés, et ils se contenteront de la vérité que Dieu leur révèle par l'intermédiaire de la raison.

L'Église a applaudi à la définition de l'immaculée conception. Mais qu'est-ce qu'elle y a gagné? Les hommes, dans leur aveuglément, ne voient pas où Dieu les conduit. Bien que les papes se disent infaillibles, ils obéissent, comme toute l'humanité, à cette loi de l'imperfection humaine. Au moyen âge ils prêchèrent les croisades, et jamais ils ne parurent plus puissants que lorsqu'ils soulevaient l'Europe entière pour la jeter sur l'Asie. Qu'arriva-t-il? Le commerce des croyants avec les infidèles éveilla la liberté de penser et l'incrédulité, c'est à dire qu'au moment même où la papauté triomphait, le catholicisme était menacé dans son existence. Au quinzième siècle, les papes furent les grands protecteurs de la Renaissance, et longtemps on les célébra comme tels. Qu'arriva-t-il? Les humanistes furent les précurseurs de Luther et de Voltaire. Ainsi les papes, ces vicaires infaillibles de Dieu, travaillèrent à la

(1) *Laforêt*, le Dogme catholique, t. III, pag. 30.

ruine de l'Église et de la religion, en favorisant les lettres. N'en sera-t-il pas de même un jour du *progrès dogmatique* réalisé par l'immaculée conception?

Il ne faut pas être prophète pour prédire les destinées du nouveau dogme. A la vérité, il a servi à épaissir les ténèbres de la superstition, et la superstition est le fondement le plus solide de la domination de l'Église. Mais la médaille a son revers. Quelle est la cause profonde qui, au seizième siècle, détacha une moitié de l'Europe de Rome? Les superstitions catholiques. Vainement les défenseurs du christianisme traditionnel se récrient contre cette accusation. Voici le pape lui-même qui donne raison aux protestants, et qui éloigne à jamais du catholicisme tous ceux auxquels leur raison est chère, les protestants aussi bien que les libres penseurs. Que pensent les chrétiens protestants de l'immaculée conception et de l'Église qui l'acclame? Ils disent que le nouveau dogme creuse un abîme entre l'Église et la raison (1). Ce sont les anglicans, les plus orthodoxes parmi les réformés, qui tiennent ce langage. Une Revue tory demande aux dévots de Marie immaculée s'ils croient que la *pieuse croyance* détruira la réforme. S'ils attendent ce miracle, ils attendront longtemps. Comment une superstition dont il n'y a aucune trace dans l'Écriture, rapprocherait-elle de Rome ceux qui s'en sont séparés, parce que l'Église s'écartait de l'Écriture (1)?

L'ignorance et la crédulité ont allumé des feux de joie. Mais, quoi qu'en disent les politiques et les misanthropes, l'empire du monde n'appartient pas à la déraison. C'est la pensée qui gouverne les êtres intelligents. En promulguant à titre de dogme révélé, une grossière superstition, la papauté et avec elle l'Église, ont abdiqué la puissance spirituelle qu'elles prétendent tenir de Dieu. Les femmes et les niais ont applaudi. Que sera-ce quand la réaction catholique fera place à une réaction contraire? Les illuminations et les applaudissements qui ont célébré la *pieuse croyance* tourneront contre le catholicisme et lui seront imputés à crime. Cette réaction de la raison contre l'Église est aussi inévitable que l'a été la réaction de la religion contre l'incrédulité. Les supersti-

(1) *Edinburgh review*, 1856, t. CIII, pag. 456.
(2) *Quarterley review*, t. XCVII, pag. 172.

tions du moyen âge ont enlevé à Rome la moitié de l'Europe. La superstition érigée en dogme lui fera perdre le reste. Porter un défi à la raison, comme le fait le pape, c'est un moyen sûr de repousser tous ceux qui ont encore de la raison.

II

Le catholicisme, à entendre les apologistes, se rit des attaques de l'incrédulité; l'éternité ne lui a-t-elle pas été promise par l'Éternel? En apparence, le dogme de l'immaculée conception a donné une nouvelle force à l'Église. Ce qui fait sa puissance, c'est son unité. Jadis, il y avait des dissentiments dans son sein. Au dix-huitième siècle, les évêques et les rois semblaient se donner la main pour braver les faibles vieillards qui trônaient sur le siége de saint Pierre. L'Église universelle menaçait de se diviser en Églises nationales. Ces divisions ont cessé. Les gallicans se sont prosternés aux pieds de Pie IX avec les ultramontains. Monseigneur Malou voit là un des avantages incontestables de la définition prononcée par le pape. Les gallicans prétendaient que le saint-siége ne pouvait point décider des questions de foi sans le concours de l'Église. Et voilà que Pie IX exerce son autorité infaillible dans un jugement solennel; et ce jugement est reçu avec enthousiasme par l'Église tout entière. C'est, dit l'évêque de Bruges, la condamnation et la défaite définitive des opinions *surannées* et *fausses* du *gallicanisme* (1).

On dit que le but secret du pape et de ceux qui l'inspirent a été de revendiquer implicitement l'infaillibilité pour le saint-siége ainsi que la toute-puissance (2). A en juger par les apparences, la victoire de la papauté est complète. Pas un évêque gallican n'a protesté. Les dominicains ont donné la main aux franciscains et les jésuites ont embrassé tout le monde. Il n'y a plus qu'une voix dans l'Église, comme il n'y a qu'un pasteur. Les ultramontains chantent victoire. Ne se hâtent-ils pas trop? Sans doute, l'unité est un élément de force, mais l'unité absolue est impossible, parce qu'elle est contraire aux desseins de Dieu; aussi n'est-elle qu'une

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II. pag. 416.
(2) *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 271.

fiction. Tant qu'il y a eu vie dans le sein du catholicisme, il y a eu division; les dissentiments entre les gallicans et les ultramontains, entre le clergé régulier et le clergé séculier, entre les disciples de saint Dominique et ceux de saint François, n'empêchaient point l'influence de l'Église, car il y avait un fond de croyances communes qui suffisaient pour maintenir l'unité. Aujourd'hui tout dissentiment a cessé. Est-ce un signe de vie nouvelle? C'est plutôt un signe de mort. Tous ces revenants qui s'appellent pères et frères sentent leur néant; ils savent qu'ils n'ont qu'une vie apparente, et qu'ils appartiennent en réalité au domaine des morts. La société leur échappe, ils font un dernier effort pour ressaisir la domination. Effort désespéré comme celui du naufragé s'attachant à une planche de salut, qui est incapable de le sauver.

Il n'y a de force véritable pour un pouvoir spirituel que celle que donne l'intelligence. C'est pour la première fois que le pape promulgue solennellement un dogme et que la chrétienté l'accepte. Est-ce une marque de puissance? Communiquer la vérité aux hommes, la vérité absolue, c'est faire fonction de Dieu. Qu'est-ce que le Dieu de Rome apprend au monde à titre de vérité divine? Aux yeux des libres penseurs, l'immaculée conception est une niaiserie. Et qu'en disent les chrétiens protestants? Ils prouvent que cette prétendue vérité révélée par Dieu est inconnue de l'Écriture sainte, laquelle est la parole de Dieu; ils prouvent que c'est une superstition grossière, indigne de disciples du Christ, une véritable idolâtrie qui aboutit à mettre une femme sur la même ligne que les trois personnes de la Trinité, à identifier la créature avec le Créateur. Singulière manifestation de l'infaillibilité pontificale qui aboutit à proclamer comme vérité révélée une croyance superstitieuse que le douzième siècle repoussa! Même en se plaçant au point de vue du catholicisme, il est certain que l'infaillible s'est étrangement trompé. En effet la *croyance pieuse* n'a d'autre fondement qu'une tradition mensongère, des écrits apocryphes, des textes ou traduits à faux, ou interprétés contre la pensée de l'auteur (1). Si le pape tenait à prouver qu'il est faillible et très faillible, pourrait-il s'y prendre mieux?

(1) *Durand*, l'Infaillibilité pontificale, pag. VI-VIII.

Ce n'est pas tout. Au moment où le pape fait pour la première fois acte d'infaillibilité, il met lui-même à néant ce privilége qui n'est qu'une impiété. Si Pie IX est infaillible, tous les papes avant lui l'ont été. Or parmi ces papes il y en a qui ont nié l'immaculée conception, tandis que Pie IX en fait un dogme révélé de Dieu. Si Pie IX est infaillible, en proclamant que la Vierge est immaculée, Innocent III et Innocent V se sont trompés en enseignant que Marie a été conçue dans le péché originel. Pie IX déclare que la *pieuse croyance* est nécessaire au salut. Pourquoi donc les papes ont-ils laissé pendant des siècles les chrétiens dans l'incertitude sur un point qui importait à leur salut éternel? Ceux qui refusèrent de promulguer le nouveau dogme étaient-ils infaillibles? Ceux qui hésitèrent, n'osant dire ni oui ni non, étaient-ils infaillibles? Si tous sont infaillibles, le oui et le non, le doute et l'hésitation seront également une vérité révélée! Innocent III a-t-il pu se sauver en niant l'immaculée conception? Ou la vérité n'est-elle pas une, comme elle est absolue? Ce qui est vérité révélée aujourd'hui, n'était-il pas vérité révélée au treizième siècle? Peut-il être question d'infaillibilité dans ce chaos de contradictions?

Ce n'est pas seulement l'infaillibilité pontificale qui est ruinée par la bulle, c'est le catholicisme lui-même. Qu'est-ce qui fait la force de l'Église, fondée sur le roc? Elle se dit immuable, comme étant en possession de la vérité absolue. C'est cette certitude qui a tant d'attrait pour les esprits faibles; ne supportant pas les angoisses du doute, et incapables de se livrer au rude travail de la pensée pour découvrir la vérité, ils sont heureux de trouver la vérité toute faite. Aux objections des libres penseurs ils répondent qu'une croyance qui a toujours et partout été la même, ne peut venir que de Celui qui est la vérité. L'immutabilité et la perpétuité de la foi sont une illusion aussi bien que l'infaillibilité du saint-siége. C'est plus qu'une illusion, c'est une impossibilité, puisque cela supposerait que les hommes, êtres imparfaits, sont capables de posséder la vérité absolue. Mais l'Église proclame si haut et si ferme qu'elle est immuable, que les simples la croient sur parole. Qui a rompu ce prestige? Le pape et sa bulle.

On connaît la doctrine que Bossuet oppose avec tant de hauteur aux protestants. Vincent de Lérins l'a formulée avec une grande précision : « En l'Église catholique, dit-il, on doit avoir grand soin

de s'en tenir à ce qui a été cru *dans tous les lieux*, *dans tous les temps*, *et par tous les fidèles*. » Il suit de là que les opinions qui sont nouvelles ne sont pas catholiques. « Il faut fuir les nouveautés de doctrine, continue Vincent de Lérins, qui sont contraires à l'antiquité, qui obligent, si on les reçoit, de violer en tout, ou du moins en grande partie, la foi des saints Pères; qui obligent de prononcer que le monde catholique presque tout entier s'est trouvé dans l'erreur pendant un grand nombre de siècles, qu'il n'a pas su ce qu'il fallait croire (1). » C'est avec ce principe que Bossuet combat les réformés. Il dit et il répète : vous enseignez des nouveautés, donc vous êtes des hérétiques. Et qu'entendait-il par nouveautés? Ce qui n'est pas conforme à la tradition de *tous les siècles précédents*. C'est ainsi que Bossuet s'exprime dans son Exposition de la doctrine de l'Église catholique (2). Il tire de là cette conséquence : « *Quel que soit le temps*, *où*, *dans la foi*, *on dise autre chose que ce qu'on disait le jour d'auparavant*, c'est toujours l'*hétérodoxie*, c'est à dire une *autre doctrine* qu'on oppose à l'orthodoxie; et toute *fausse doctrine* se fera connaître d'abord, sans peine et sans discussion, par *la seule innovation*, puisque ce sera toujours quelque chose qui n'aura point été *perpétuellement* connu. » Fleury développe cette doctrine en des termes qui condamnent d'avance le nouveau dogme de l'immaculée conception. « Pour fonder un article de foi, dit-il, la *tradition* doit être perpétuelle et universelle, reçue de tout temps et attestée par le consentement de toutes les Églises. Il faut donc rejeter toutes les traditions fondées sur des *pièces fausses*, ou sur des opinions particulières et nouvelles; et on appelle *nouveau* en cette matière *tout ce dont on connaît le commencement depuis les apôtres*. Car, comme dit Tertullien, il ne nous est permis d'inventer ni de chercher rien après l'Évangile (3). »

Le dogme de l'immaculée conception répond-il à ces exigences? Après ce que nous avons dit, la question ne peut plus être posée. L'Écriture sainte dit-elle que la Vierge est sans tâche? Directement elle parle peu de Marie et en des termes peu honorables. Quant

(1) *Vincent*, *Lerinens.*, Comment., cap. II et XXIV.
(2) *Bossuet*, Œuvres, t. XI, pag. 524 (édition de Grenoble).
(3) *Fleury*, Ve Discours sur l'histoire ecclésiastique, n° XIII.

aux témoignages indirects, les meilleurs théologiens les contestent. Les apôtres ont-ils prêché l'immaculée conception? Le plus grand de tous ne prononce pas même le nom de celle dont on veut faire aujourd'hui la corédemptrice du genre humain. Les Pères de l'Église? On les invoque comme interprètes de l'Écriture; or *pas un seul* ne l'explique dans le sens de la bulle, tandis que tous enseignent directement ou indirectement que la sainte Vierge a été conçue dans le péché. La tradition est-elle plus favorable à l'antiquité du dogme? On allègue la fête de la Conception, mais pour y trouver un témoignage, on doit en altérer la signification, et pour la faire remonter aux temps anciens, il faut s'appuyer sur des apocryphes. Est-ce là la tradition *perpétuelle* et *universelle* depuis les apôtres que Bossuet et Fleury exigent? Peut-on dire avec Vincent de Lérins que l'immaculée conception est une croyance qui a *toujours* existé, quand dans les douze premiers siècles on l'ignore? Peut-on dire qu'elle a existé en *tous lieux*, dans *toutes les Églises*, quand on ne la connaît ni en Orient ni en Occident, dans les temps apostoliques, ni dans les siècles qui suivent? Ne doit-on pas lui infliger le stigmate de nouveauté, qui la condamne, puisque nous connaissons l'époque où elle a pris naissance, puisque nous savons les causes qui l'ont répandue? Faut-il répéter avec saint Bernard que ces causes sont l'erreur, l'ignorance et la superstition?

En vérité, les dévots de Marie, au dix-neuvième siècle, sont aussi ignorants, aussi superstitieux que les moines du moyen âge. Les évêques qui ont applaudi à la définition de Pie IX, les apologistes qui ont écrit de gros volumes pour la défendre, semblent ignorer que pour peu que la pieuse croyance soit nouvelle, elle est frappée de réprobation. Ils avouent la nouveauté! L'un, tout en acclamant la conception immaculée, dit qu'il serait à propos, eu égard au grand nombre des hérétiques, *de ne pas augmenter le nombre des articles de foi sans grande nécessité*. C'est le plus raisonnable de tous, et il reconnaît néanmoins que l'on peut *augmenter le nombre des dogmes*. Est-ce dans Vincent de Lérins qu'il a appris cette théologie? Un autre, moins prudent, s'écrie : « *Achevez*-donc enfin, saint-père, cette œuvre, *cent fois tentée*, mille fois désirée, *plusieurs fois commencée sans résultat définitif*. » Ainsi les dogmes se construisent comme les maisons! On bâtit, mais comme les fondements ne valent rien, on s'interrompt, puis on recommence, on

s'arrête de nouveau; enfin vient un architecte plus habile, ou plus téméraire qui ose bâtir sur des fondements ruineux. Il réussit, sauf à voir crouler son frêle édifice au premier coup de vent. Voici un évêque qui prononce le mot fatal : « La vénération sans bornes qu'il professe pour la chaire suprême et pour son *infaillible oracle*, ne lui permet pas, dit-il, de formuler un jugement sur la grave question de savoir si l'on doit ajouter un *nouvel article* à ceux de la foi catholique (1). » Où ce digne pasteur des âmes a-t-il appris que l'on peut *ajouter de nouveaux articles de foi?*

Le fait qu'un dogme, que le pape dit aussi ancien que le christianisme, est réellement nouveau, ce fait a tant de gravité, qu'il faut y insister pour lui donner une évidence incontestable. Dans l'Église occidentale, nous connaissons l'homme qui a enseigné le premier que la Vierge fut conçue sans péché : c'est Jean Scot, un de ces docteurs scolastiques qui dépensaient leur intelligence à ergoter sur la religion. Encore proposa-t-il son opinion avec une grande réserve. Comment la *pieuse croyance* fut-elle accueillie dans le monde savant? Alvare Pélage jeta un cri d'alarme, en recommandant de ne jamais faire connaître au peuple, cette doctrine *chimérique et nouvelle* (2). Au quinzième siècle, Gerson, bien que partisan de la *pieuse croyance*, avoue que cette *vérité* est du nombre de celles qui ont été *récemment* révélées ou manifestées par des miracles (3). Il y a donc, même après Jésus-Christ, des révélations de l'Esprit-Saint! L'Évangile n'est donc pas le dernier mot de Dieu! Mais s'il peut y avoir un nouveau dogme, il peut y en avoir deux, trois, il peut y avoir une nouvelle religion! Les libres penseurs, les hérétiques peuvent admettre cela, mais les orthodoxes! Hâtons-nous d'opposer à cette dangereuse erreur la doctrine constante de l'Église, mais aussi cette doctrine condamne le dogme nouveau. C'est ce que Melchior Canus va nous dire : « On ne trouve nulle part dans l'Ecriture, entendue selon son sens littéral, que la Vierge ait été exempte du péché originel. On ne

(1) Les avis des évêques sur l'immaculée conception ont été publiés en dix volumes in-8°, sous le titre de *Parerl dell' episcopato cattolico*. Nous n'avons pas eu le bonheur de pouvoir le consulter. Nos citations sont empruntées aux *Etudes sur le nouveau dogme*, pag. 95-97.

(2) *Alvar. Pelag.*, de Planctu ecclesiæ, lib. II, art. 32.

(3) *Gerson*, Opera, t. IV, pag. 589.

peut dire que cette croyance nous ait été transmise par une tradition apostololique, car de pareilles traditions ne nous sont parvenues que par les anciens évêques et les anciens docteurs. Or il est certain que les anciens n'ont pas reçu cette tradition des apôtres. Cela ne peut donc pas appartenir à la foi (1). »

La nouveauté du dogme est si évidente, que les jésuites eux-mêmes, malgré tout leur art, ne purent la déguiser. Ils payèrent d'audace, en soutenant que le dogme était nouveau, et malgré cela révélé. « On nous oppose, dit Salmeron, une multitude de docteurs qui sont contraires à la pieuse croyance; nous en avons aussi une multitude pour nous; tous les docteurs lui sont favorables maintenant, à l'exception des dominicains. » Le jésuite reconnaît que les anciens étaient contre, tandis que les modernes sont pour. Sur cela, il faudrait dire avec Bossuet que l'opinion est nouvelle, et par conséquent non catholique. Du tout, dit Salmeron: « Dieu n'a pas donné toutes choses à tous, *afin que chaque siècle ait la jouissance de vérités qui lui appartiennent et que le siècle précédent a ignorées* (2). » Rien de mieux, quand on admet que la révélation est progressive. Mais nous croyions que la révélation chrétienne était immuable, nous croyions, avec Vincent de Lérins et avec tous les docteurs catholiques, que les dogmes dataient tous de l'Écriture ou au moins de la tradition apostolique. Nous nous trompions, mais avec l'Église entière. Chaque siècle peut voir un nouveau dogme. Cela nous va parfaitement. Mais comment cela se concilie-t-il avec l'immutabilité de la doctrine catholique?

Il est donc bien entendu que ni les Pères de l'Église, ni les apôtres, ni même les docteurs du moyen âge avant Scot, ne connaissaient le dogme de l'immaculée conception. Il est constant que *par la suite des temps*, comme dit Salmeron, *de nouveaux mystères sont révélés*. La *pieuse croyance* est un de ces mystères. Saint Paul l'ignorait ainsi que Jésus-Christ. Qu'importe? Il a été révélé à l'Église, dans la personne de Jean Scot. Petau, le savant théologien, avoue qu'il y a contrariété complète entre les sentiments des anciens et ceux des modernes sur la conception de la Vierge. Les anciens croyaient qu'elle avait été conçue dans le péché.

(1) *Melchior Canus*, Loc. theolog., lib. VIII, c. III, n° 9, pag. 222.
(2) *Salmeron*, Opera, t. XIII, pag. 467-468.

Puis un grand nombre de fidèles adoptèrent l'*opinion contraire* (1). C'est cette *opinion contraire* qui a été sanctionnée par le pape; mais moins sincère que Petau, il prétend que la *pieuse croyance* est aussi ancienne que l'Église. Cela se dit bien dans une bulle, comme on peut dire dans un mandement tout ce que l'on veut; mais quand il s'agit de prouver ces téméraires assertions, l'embarras commence, et il est cruel. Les apologistes ne peuvent pas abandonner l'immutabilité de la foi, sans se placer en dehors de l'Église; et ils ne peuvent pas nier que l'immaculée conception soit une croyance nouvelle. Comment sortir de cette impasse?

Donnons-nous la jouissance des contradictions qui ruinent l'autorité de l'Église. Dom Guéranger, le savant abbé de Solesmes, reconnaît qu'au douzième siècle le sentiment de l'immaculée conception de la Vierge ne s'était pas fait jour encore dans l'enseignement officiel de l'Église (2). Ainsi l'Église est restée douze siècles sans rien savoir de l'immaculée conception! Et le pape prétend que cette croyance est révélée et aussi ancienne que le christianisme. Ces pauvres apologistes! Guéranger ne dit pas même toute la vérité. Nous allons entendre monseigneur Malou, l'évangéliste du nouveau dogme. Il commence par dire que la *pieuse croyance* est une *fleur spontanée* que le *soleil de vérité* a fait éclore, que ce dogme sort de la tradition catholique *comme une fleur sort de la tige*. Puis il nous apprend que la tradition *se faisait voir dès le milieu du douzième siècle* (3). Voilà une *fleur spontanée* à qui il fallu bien du temps pour éclore. Il faut que le *soleil de vérité* qui l'a *fait épanouir*, n'ait pas une grande force! En effet ce prétendu *soleil de vérité* n'est autre chose que *l'erreur*, *l'ignorance*, *la superstition:* c'est saint Bernard, témoin oculaire de l'*éclosion* de la *fleur* qui nous le dit. Si la *fleur* sort de la *tige* du *catholicisme*, il faut dire que la doctrine catholique n'est rien qu'erreur et supers-

(1) *Petav.*, Theolog. dogmat., t. VI, pag. 216.

(2) *Dom Guéranger*, Mémoire sur l'immaculée conception, pag. 11. — *Dœllinger* dit la même chose, mais en reculant jusqu'au quatorzième siècle: « Après Duns Scot, dit-il, il s'écoula encore un long espace de temps, avant que l'opinion de la conception immaculée pût pénétrer dans les écoles et dans la conscience générale. Le courant theologique lui fut longtemps contraire. Le carmélite Jean Bacon la nommait encore une hérésie inspirée par l'adulation et par une dévotion excessive. » (*Kirchen lexikon*, au mot *Scotus*)

(3) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. XII, 242 et 21.

tition. Mais comme cette *fleur* est restée *douze siècles* sans sortir de sa tige, n'est-il pas permis de croire que la tige n'est pas aussi ancienne qu'on le dit? Elle ne date pas même du douzième siècle. Après avoir affirmé que la *tradition se faisait voir* dès le douzième siècle, monseigneur Malou ajoute que l'Église professe depuis *quatre cents ans* la doctrine que Pie IX vient de définir; puis ces *quatre cents ans* sont réduits à *deux siècles*. Enfin, l'évêque de Bruges avoue que la doctrine favorable au privilége de Marie a été *tolérée d'abord*, *encouragée*, *protégée ensuite*, et en *dernier lieu* définie et proclamée (1). Est-ce à choix? deux cents ans, quatre cents, ou sept cents? Peut-être a-t-il fallu des siècles à cette fleur délicate pour croître, comme il lui avait fallu des siècles pour s'épanouir, et c'est seulement après avoir pris toute sa croissance, qu'elle a été admise dans le jardin botanique de Rome! Que monseigneur nous permette de remarquer que le pape, vicaire infaillible de Dieu, ne montre point une grande déférence pour le *soleil de vérité*. Quoi! le *soleil de vérité* se donne la peine de *faire éclore* une *fleur spontanée*, et le pape, organe dudit soleil, se borne à *tolérer* cette fleur divine, comme on tolère la mauvaise herbe. Il faut que le *soleil de vérité* continue pendant des siècles à couver sa fleur de prédilection, avant que son organe infaillible daigne s'apercevoir de son existence. Puis de nouveaux siècles se passent; le pape veut bien *encourager*, *protéger* la pauvre fleur; mais il lui faut dix-neuf cents ans pour être enfin étiquetée et classée parmi les fleurs divines. Le *soleil de vérité* ne pourrait-il pas se passer d'un organe aussi peu intelligent, quoique infaillible?

Monseigneur Malou a encore une autre comparaison, du moins les paroles dont il se sert l'impliquent. On dit *la mode du jour*, parce que la mode est très capricieuse; elle adore le changement, quand même ce serait un changement en mal. Eh bien, l'évêque de Bruges nous apprend que la dévotion envers Marie immaculée, est *la dévotion du jour*, la *dévotion de notre temps* (2). Peut-on dire plus clairement que la *pieuse croyance* est une mode nouvelle, comme les crinolines? Cela est du goût de nos dames, ce qui n'est pas à dédaigner. Mais il faut aussi compter avec une dame qui

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 237; 22 et 37.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. II, pag. 256, note.

s'appelle théologie, et qui n'aime pas du tout ce qui est nouveau, qui l'a en horreur, au point de faire périr sur le bûcher ceux qui introduisent des nouveautés, et de plus elle les voue aux flammes éternelles de l'enfer. On voit que dame théologie ne plaisante pas; il est donc prudent de rester dans de bons termes avec elle, au moins quand on est théologien. Puis il y a un danger à avouer les nouveautés. Si l'Église change avec la mode, où les bonnes âmes qui aiment de posséder la vérité certaine, immuable, iront-elles la chercher? N'est-il pas à craindre qu'elles ne désertent l'Église quand elles n'y trouveront plus ce repos absolu qui a tant d'attrait pour les simples et les faibles?

Ce n'est pas la première fois que l'Église rencontre cet écueil. Les protestants déjà lui ont reproché de fabriquer de nouveaux dogmes. Elle ne pouvait pas nier que bien de ses articles de foi eussent une date récente. Peu importe, disent ses défenseurs. Le dogme ne date pas du jour où il a été défini; il préexiste à la définition, dans l'Écriture et dans la tradition. Comment peut-il exister à la fois et ne pas exister? Rien de plus simple, il se *développe*. Monseigneur Malou déclare hardiment qu'à l'exception d'un petit nombre d'articles de foi principaux, la *doctrine sainte* n'a été enseignée au peuple chrétien que *peu à peu* et *s'est développée comme par degrés* dans l'enseignement de l'Église. Décidément, on a raison de dire que monseigneur est un *nouvel évangéliste;* il va nous dire que l'Évangile va toujours en se modifiant. « Pourquoi, s'écrie-t-il, l'Église ne pourrait-elle pas imiter l'exemple de Jésus-Christ? » Cela est clair. Jésus-Christ a prêché la *bonne nouvelle*. L'Église aussi prêchera une *nouvelle* foi, un Évangile *nouveau*. « Est-ce que, poursuit monseigneur, le désir *d'augmenter la somme des doctrines salutaires* dont le peuple fidèle jouit, n'est pas un but digne de l'Église? *C'est là un droit que l'on ne peut raisonnablement lui contester*. » Il est presque inutile d'ajouter avec l'évêque de Bruges « *qu'au point de vue de la pratique*, ce n'est pas un petit avantage pour l'Église *d'augmenter le trésor de ses vérités saintes* (1). » Quand les vieilles chaînes de la superstition sont usées, on en forge de nouvelles, sous le nom de *vérités révélées*.

La doctrine du *développement* a encore un autre avantage. Elle

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 245, 248 et suiv.

donne satisfaction au besoin du progrès qui entraîne jusqu'aux partisans d'un dogme immuable. Dans la main du nouvel évangéliste, le dogme *immuable* se transforme en un dogme *progressif*. L'immaculée conception est un *accroissement de vérité*, ce qui, traduit en français, veut dire que la *vérité s'accroît;* elle n'est donc plus aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Jésus-Christ; il y a un *progrès dans la doctrine*. Monseigneur Malou s'en félicite : « c'est dit-il, un attrait réel pour les esprits droits. » Il espère attirer par ce charme les protestants et les libres penseurs. Ceux qui n'ont pas le bonheur d'appartenir à l'Église, devraient être attirés par un symbole où brillent des *splendeurs nouvelles*. Que l'on ne dise pas qu'il s'agit d'une simple apparence :« *C'est plus de* SUBSTANCE *apparue dans* L'OBJET *de la foi.* » Traduisons encore, et nous saurons que la *substance de la foi s'accroît*. L'évêque de Bruges ajoute, pour donner plus de force à sa pensée, que « *l'âme famélique se rassasiera mieux après de longs jeûnes.* » Si l'âme, quoique ayant faim, a dû jeûner longtemps, c'est que pendant des siècles, elle ne trouvait rien à manger; la *pieuse croyance n'était pas encore inventée*. Heureusement que Pie IX a enfin fourni cette nouvelle pâture aux *âmes faméliques*. Nous arrivons à la conclusion : « C'est ainsi que le *dogme naît*, se *développe* et *brille enfin* dans l'Église (1). »

Les libres penseurs ne tiennent pas un autre langage, et nous sommes heureux d'être d'accord avec un évêque. Si nous étions catholique, il nous resterait un scrupule. Comment concilier le progrès du dogme avec l'idée de révélation? Si le dogme est progressif, la révélation aussi est progressive, donc le christianisme n'est pas le dernier mot de Dieu. A force de progrès, nous pourrions avoir une religion qui n'aurait plus rien de commun avec la religion chrétienne que le nom. Est-ce là cette vérité toujours et partout la même dont l'Église se vante d'être l'organe? Ce n'est pas un seul docteur, ce n'est pas un seul Père, ce n'est pas Vincent de Lérins, ce n'est pas Bossuet, qui proclament cette immutabilité, ce sont les conciles, et les conciles ne sont-ils pas les organes du Saint-Esprit? Écoutons leurs déclarations : « Qu'on s'en tienne à la foi des Pères, dit le concile de Chalcédoine. On ne peut ni y *ajouter*, ni en retrancher. » Le deuxième concile de Constantinople

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. II, pag. 406, 253.

est tout aussi explicite : « Nous faisons profession de tenir et de prêcher la foi que Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ ont donnée *dès le commencement* aux apôtres, et que ceux-ci ont annoncée à tout l'univers. » Nous pourrions multiplier ces témoignages (1), mais à quoi bon? Qu'on les compare avec la théorie du *développement*, et l'on conviendra que cette doctrine est en opposition ouverte avec les conciles. Les saints Pères auraient repoussé avec horreur l'idée d'un dogme qui s'accroît, l'idée que l'Église puisse faire ce qu'a fait Jésus-Christ, l'idée qu'elle puisse ajouter aux vérités de foi que Dieu a révélées. Cela est réellement un nouvel Évangile, mais l'Évangile de la nouveauté, l'Évangile de l'hérésie.

Chose remarquable! Les évêques n'osent pas avouer cette fiction du *développement*, quand ils parlent aux fidèles; ils maintiennent toujours l'antique immutabilité, alors même qu'ils annoncent un dogme tout nouveau, tel que l'immaculée conception. Le tour de force est merveilleux. Il faut entendre l'évêque de Gand, pour croire, dirons-nous, à tant d'ignorance, ou à tant d'aveuglement? Lors de la procession solennelle de l'immaculée conception, monseigneur prononça une bénédiction où il dit : « De *tout temps vous avez cru, avec tous les chrétiens fidèles*, que Marie a été conçue sans la tache du péché originel; *de tout temps*, vous avez nourri l'*ardent désir* de voir cette *vérité* devenir un *dogme de votre foi* (2). » Ces bons Gantois! comme ils auront été émerveillés d'apprendre que *de tout temps*, c'est à dire eux et leurs ancêtres, depuis que Gand existe, ils ont cru à l'immaculée conception! Comme ils auront été étonnés et flattés d'avoir connu cette *vérité*, alors que les plus grands théologiens, des saints même, et jusqu'à des papes l'ignoraient ou la niaient! Ce que c'est que d'être de race orthodoxe! On croit aux dogmes, sans s'en douter, et alors même que ces dogmes n'existent point! Mais si monseigneur de Gand flatte son troupeau, il ne flatte point les Pères de l'Église, les docteurs, les saints, qui ont traité la pieuse croyance d'erreur et de superstition. Quoi! les Gantois ont cru, *avec tous les chrétiens fidèles*, que la Vierge a été conçue sans tache! Les Pères de l'Église, qui ne croyaient point à

(1) Voyez les témoignages recueillis dans les *Etudes sur le nouveau dogme de l'immaculée conception*, pag. 268-270.

(2) Le *Bien public*, du 24 mai 1855.

cette conception sans tache, n'étaient donc pas du nombre des *chrétiens fidèles!* Saint Bernard, malgré sa sainteté, n'était pas un *chrétien fidèle!* Saint Thomas, l'ange de l'école, n'était pas un *chrétien fidèle!* Innocent III, qui versa à flots le sang des hérétiques, n'était pas un *chrétien fidèle!* Tous ces illustres personnages ne savaient point ce que savaient les Gantois. O niaiserie! que ta puissance est grande!

Les incroyables paroles que nous venons de commenter, furent prononcées en présence d'un grand concours d'évêques et de fidèles. Puis il y eut un banquet friand et une illumination splendide, le tout pour fêter la ruine du christianisme traditionnel. Car il n'y a plus de catholicisme, quand il n'y a plus de foi immuable. Or, les apologistes du dogme de l'immaculée conception sont forcés d'avouer que la *pieuse croyance* fut longtemps *tolérée*, comme on tolère la Salette, puis *protégée*, comme on protége une opinion dévote, *enfin* définie comme vérité révélée. En présence d'un dogme qui naît au milieu des ténèbres du moyen âge, qui croît comme la mauvaise herbe se propage, les apologistes s'attachent à l'hypothèse du *développement*, déjà inventée pour d'autres dogmes, comme à une dernière planche de salut. Mais en poussant à l'extrême, comme ils le doivent dans l'intérêt de la *pieuse croyance*, la théorie du *développement*, ils ébranlent, que dis-je? ils ruinent l'immutabilité de la foi, le plus solide fondement de l'Église. Voilà le triomphe célébré par les processions et les illuminations! Et puis l'évêque de Bruges, l'évangéliste d'un Évangile qui met fin à celui du Christ, vient nous dire que le jour de l'immaculée conception donnera son nom à notre siècle (1)! Notre siècle s'appellera donc le siècle de l'immaculée conception! Quel honneur pour le pape et pour notre temps! Le dix-huitième siècle est le siècle de Voltaire, le siècle des lumières, le siècle qui proclama la liberté, le siècle qui affranchit l'esprit humain! Et le nôtre serait celui d'une croyance que le moyen âge, par la voix d'un saint, flétrit comme une erreur et une superstition! d'une croyance qui est un défi au bon sens! d'une croyance bâtie sur des faux! d'une croyance qui doit servir à exploiter la crédulité humaine! Non, monseigneur, vous avez triomphé trop tôt. Patience!

(1) *Malou* (monseigneur), l'Immaculée Conception, t. I, pag. VI.

Quand la réaction catholique fera place à un mouvement contraire, les cris de victoire se changeront en cris de détresse. L'humanité s'éloignera avec dégoût, avec mépris d'une Église qui pour assurer sa domination élève une erreur, une superstition à la hauteur d'une vérité révélée, et qui pour défendre cet affreux abus, a recours aux fraudes pieuses et aux pieux mensonges.

§ 3. Le miracle de la Salette

N° 1. *Discours de la Vierge*

I

Un miracle en plein dix-neuvième siècle! Comme les incrédules vont être confondus! comme la vraie religion va être fortifiée! Et il ne s'agit pas d'un miracle vulgaire. C'est la sainte Vierge, la mère de Dieu, qui daigne descendre du haut des cieux où elle trône à côté de Jésus-Christ, pour convertir le monde. Qu'est-ce que les saints, qu'est-ce même que les prophètes à côté de la quatrième personne de la Trinité? Son langage, ses prédictions, les guérisons merveilleuses opérées sur la sainte montagne, rappellent le langage de l'Écriture, les prophéties et les miracles qui attestent le plus grand des prodiges, l'incarnation du Fils de Dieu. La mère vient témoigner pour son fils devant un siècle qui, en dépit de la réaction catholique, est peu disposé à croire au surnaturel. On conçoit que les croyants triomphent de cette bonne fortune. Nous voulons contribuer pour notre part à la gloire de la sainte Vierge, en faisant connaître dans le monde incrédule des récits et des apologies qu'il ne lit guère.

Nous avons sous les yeux une *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, sans nom d'auteur; mais l'éditeur annonce sur le titre qu'elle a été faite d'après des documents authentiques; il nous apprend, avec une grande modestie, que son récit est une compilation des écrits publiés avec l'approbation épiscopale sur le miracle de la Salette; il cite l'abbé Rousselot, monseigneur Clément de Villecourt, l'abbé Bez. Voilà nos garants. De plus ladite *Histoire* a été publiée à Louvain, un des siéges de l'orthodoxie, depuis qu'elle a le bonheur de posséder une université catholique.

Nous empruntons à ces sources respectables l'histoire de l'apparition, que la plupart de nos lecteurs auront eu le temps d'oublier, en supposant qu'ils l'aient jamais sue.

Le 19 septembre 1846, veille de la fête de *Notre-Dame des Sept Douleurs*, Maximin Giraud âgé de 18 ans, et Mélanie Mathieu âgée de 15 ans, jeunes bergers de la Salette, quittèrent le matin le hameau des Ablandins, pour faire paître leurs troupeaux sur la montagne, où ils arrivèrent vers midi. Le temps était calme, le ciel serein, la température d'une chaleur excessive. Les deux bergers descendent au fond d'un ravin, et vont s'asseoir auprès d'une fontaine intermittente, qui pour lors était à sec. Après avoir fait leur modeste repas, ils s'endormirent. Mélanie s'éveilla la première, elle appela Maximin, pour s'occuper de la garde de leurs troupeaux. Tout à coup un spectacle merveilleux se présente à leurs regards. Nous transcrivons le récit de Mélanie : « Je vis une clarté comme le soleil, encore plus brillante, mais pas de la même couleur, et je dis à Maximin : Viens vite voir une clarté là-bas. Maximin descendit en me disant : *Où elle est?* » Ici nous nous permettons d'adresser une question à notre orthodoxe historien. Comment se fait-il, que, la clarté étant plus vive que le soleil, le berger ne l'ait pas aperçue aussi bien que la bergère? Comment se fait-il qu'alors même que la bergère lui eut dit qu'il y avait une clarté plus brillante que le soleil, le berger ne vit encore rien? Nous ne trouvons qu'une réponse à notre question, c'est que les jeunes filles ont un don particulier pour voir les choses miraculeuses. Mélanie continue : « Je lui montrai avec le doigt vers la petite fontaine, et il s'arrêta quand il la vit. Alors nous vîmes une dame dans la clarté; elle était assise la tête dans ses mains. Nous eûmes peur... La dame se leva droite, elle croisa les bras et nous dit : « Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur, je suis ici pour vous conter une grande nouvelle. » Vient le discours de la dame, puis elle disparut, en remontant au ciel (1).

Un écrivain protestant traite ce récit d'*extravagance puérile*, et il n'a pas plus de respect pour le discours de la sainte Vierge; il ne voit dans le miracle de la Salette qu'un amas d'absurdités, et comme, en sa qualité d'anglican, il lui reste quelque foi, il s'indi-

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 2 et suiv.

gne de la parodie audacieuse que la Dame fit de l'Ascension (1). Comment un hérétique pourrait-il goûter un miracle orthodoxe? Laissons les protestants se dépiter contre une apparition qui les gêne, et écoutons la mère de Dieu.

Quelle est la grande nouvelle que la Dame apprend aux jeunes bergers ? C'est que la main de son fils s'appesantit sur son peuple : « Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la main de mon fils. Elle est si forte, si pesante, que je ne puis plus la maintenir. » Pourquoi la main de son fils est-elle si lourde? C'est que les péchés des hommes débordent. La Dame va nous dire quelles sont les grandes fautes qui attirent la colère de Dieu : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant la main de mon fils. Ceux qui conduisent les charrettes ne savent pas jurer sans y mettre le nom de mon fils au milieu. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant la main de mon fils. » La Dame revient encore, dans la suite de son discours, sur ces horribles crimes : « Il ne va que quelques femmes âgées à la messe; les autres travaillent le dimanche tout l'été, et l'hiver, quand ils ne savent que faire, les garçons ne vont à la messe que pour se moquer de la religion. » Ici la Dame parle d'un nouveau péché, qu'elle avait signalé dans son exorde : « Le carême, on va à la boucherie, comme des chiens (2). »

Les incrédules prétendent que la sainte Vierge, si elle voulait se donner la peine de sermonner les hommes, aurait dû leur reprocher des fautes plus graves que l'inobservation du dimanche et les jurements des charretiers. Ils n'y entendent rien. Si le dix-neuvième siècle est ballotté par les révolutions comme un vaisseau dans la tempête, s'il risque à chaque instant d'être englouti dans l'abîme, s'il lui faut pour le sauver, des coups d'État, comme on donne du poison aux malades désespérés, c'est parce que les vieilles femmes seules vont à la messe, et que les charretiers prennent le nom de Dieu en vain. Il y a de mauvais plaisants qui disent : Heureux le monde, si tous les hommes ressemblaient aux charretiers! S'ils juraient par Dieu, on pourrait dire qu'ils croient

(1) *Edinburg review*, the Confraternity of la Salette. (*July* 1857, t. CVI, pag. 13.)
(2) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 6 et suiv.

à un Être suprême. Combien y en a-t-il qui nient Dieu et l'âme! Combien y en a-t-il qui n'ont de foi qu'en la matière, pourvu qu'elle s'appelle or et argent? Si la Vierge avait envie de faire un discours, c'est aux matérialistes qu'elle aurait dû l'adresser!

Les incrédules devraient rendre grâces à la sainte Vierge, de ce qu'elle veut bien les ramener dans la bonne voie. Qui aime bien, châtie durement. On s'est ingénié pendant des années à chercher les causes de la maladie qui frappe les pommes de terre. Pourquoi les savants ne se sont-ils pas adressés à la sainte Vierge? Si les pommes de terre pourrissent, c'est parce que les charretiers jurent, et qu'à la messe on ne voit que de vieilles femmes. Nous laissons la parole à Notre-Dame de la Salette : « Si la récolte se gâte, ce n'est rien qu'à cause de vous autres. Je vous l'ai fait voir l'année passée par les pommes de terre, vous n'en avez pas fait cas. C'est au contraire quand vous trouviez les pommes gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de mon fils. Elles vont continuer; que cette année pour Noël, il n'y en aura plus. » Voilà certes une terrible calamité pour les classes pauvres. Ce n'est pas la seule : « Il viendra une grande famine. Avant que la famine vienne, les enfants au dessous de sept ans prendront un tremblement et mourront entre les mains des personnes qui les tiendront; les autres feront pénitence par la famine. Les noix deviendront mauvaises, les raisins pourriront. » C'est ainsi que la main du fils de Marie s'appesantira sur les hommes! Mais la Vierge, dans sa miséricorde, leur fait aussi de magnifiques promesses, s'ils veulent aller à la messe et cesser de jurer : « S'ils se convertissent, les pierres et les rochers se changeront en monceaux de blé; et les pommes de terre seront ensemencées par les terres (1). »

Il nous vient un scrupule. Les menaces de la sainte Vierge s'adressent aux classes inférieures; ce sont elles qui se nourrissent de pommes de terre. Or, s'il reste encore un peu de foi dans le monde, c'est parmi les pauvres. Si les dames du grand monde vont à la messe, c'est pour voir et être vues. Et si les messieurs en gants jaunes ne jurent pas, c'est qu'ils ne croient même pas en Dieu. Pourquoi la Vierge n'a-t-elle pas prophétisé la maladie des truffes au lieu de celle des pommes de terre? Et puis

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 6-8.

pourquoi les enfants au dessous de sept ans mourront-ils d'un tremblement ? Est-ce leur faute, si les charretiers jurent, et si les vieilles femmes seules vont à la messe ? La famine dont la Dame menace les coupables n'effraie plus personne, parce qu'il n'y a plus de famine, sauf pour ceux qui n'ont pas d'argent. Enfin, une chose nous embarrasse dans le discours de la sainte Vierge : elle dit aux hommes de ne pas semer le blé. Est-ce un moyen de prévenir la famine ? Il est vrai que la famine doit être un châtiment divin. Raison de plus pour laisser les coupables ensemencer leurs terres. La punition n'eût-elle pas été plus éclatante, et partant plus efficace ?

Mais de quoi nous mêlons-nous ? Le miracle n'est-il pas de son essence une chose incompréhensible pour notre pauvre raison ? Donc plus il est absurde, plus il est divin. A ce titre, le miracle de la Salette se recommande aux incrédules comme aux croyants. Quand Notre-Dame eut annoncé sa grande nouvelle aux bergers, elle leur dit : « Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple. » Elle revint encore sur ses pas, pour répéter ces paroles, puis elle fit son ascension. Les deux bergers devaient donc faire fonction de messagers divins. Quand on charge un enfant d'une commission, on a soin de la lui expliquer en termes clairs et intelligibles. Dans les miracles les choses ne se passent pas ainsi. Les jeunes bergers ne comprenaient pas le français, ils ne savaient qu'un mauvais patois. Ce serait faire injure à la Vierge de supposer qu'elle ignorât ce fait, elle qui doit tout savoir, puisqu'elle est associée à la Trinité. Cependant elle commence par leur parler en français, pour leur annoncer sa grande nouvelle. C'est comme si elle leur avait parlé hébreu. Quand elle arrive aux pommes de terre qui gâtent, la bergère demande au berger ce que cela veut dire. « Ah ! dit la dame, vous ne comprenez pas, je m'en vais le dire autrement. » Puis elle continue en patois, et elle termine en français.

Le miracle de la Salette a trouvé des incrédules au sein du clergé. C'est surtout ce singulier galimatias de français et de patois qui a frappé les opposants. Quoi ! disent-ils ; la mère de Dieu descend de son trône céleste pour annoncer une grande nouvelle aux hommes ; et elle parle une langue inconnue à ceux qu'elle charge de ce message. Si elle avait continué son discours

dans cette langue, on s'expliquerait à la rigueur cet étrange procédé : la chose, dirait-on, est d'autant plus miraculeuse, et elle atteste en même temps le miracle avec une singulière évidence. Mais pourquoi commencer en français, puis parler patois et finir en français? C'est un manque de réflexion qu'il serait impie de supposer chez la mère de Dieu ; cela dénote une tête à l'envers (1). L'objection a fait impression même sur les esprits portés à tout croire. Des abbés ont demandé à la bergère comment elle avait pu retenir le récit de la dame sans le comprendre. Mélanie fit cette réponse que les croyants admirent : « La dame ne me l'a dit qu'une fois, et je me le suis bien rappelé. Et puis quand même je ne comprenais pas bien, en disant ce qu'elle a dit, ceux qui savent le français, le comprennent, quand même je ne comprenais pas. Cela *suffisait*. » Si cela *suffisait* pour la première partie du discours, pourquoi cela ne suffisait-il pas pour la seconde (2)? Voici une autre explication. Nous lisons dans l'*Histoire de Notre-Dame de la Salette* : « En parlant français, la Vierge rendait les enfants plus attentifs (3). » Nous espérons que l'exemple profitera à nos orateurs sacrés et non sacrés. On ne les écoute point. On bâille, on cause, on rit! C'est de leur faute ! Que ne parlent-ils chinois! On les écoutera avec ravissement!

C'est le sublime du genre. Que l'on ne dise pas que le sublime touche au ridicule, cette maxime a été inventée par un incrédule. Dans un miracle tout est sublime. Donc pour faire plaisir à nos lectrices, nous allons leur apprendre quelle était la toilette de Notre-Dame de la Salette. C'est la bergère qui parle : « La dame avait des souliers blancs avec des roses autour de ses souliers; il y en avait de toutes les couleurs, des bas jaunes, un tablier jaune, une robe blanche avec des perles partout; un fichu blanc, des roses autour, un bonnet haut un peu courbé en avant; une couronne autour de son bonnet avec des roses; elle avait une chaîne très petite qui tenait une croix avec son Christ; à droite étaient des tenailles, à gauche un marteau; aux extrémités de la croix,

(1) *La Salette devant le pape ou Rationalisme et hérésie, découlant du fait de la Salette* (Grenoble, 1854), pag. 324.

(2) *Ibid.*, pag. 66-68.

(3) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 217.

une autre grande chaîne tombait comme les roses autour de son fichu. » Après avoir donné ces détails plus minutieux que ceux d'un passe-port, la jeune fille ajoute : « Je ne pouvais pas la voir bien longtemps, pourquoi qu'elle nous éblouissait (1). » Il y a encore une variante. Une jeune dévote demanda à la bergère s'il n'y avait rien sur les souliers de la Dame. La bergère répondit : « Une boucle jaune; c'était carré. » Nouvelle question : « La boucle était-elle large? » Mélanie : « Elle allait jusqu'à la cime (2). » Un cordonnier expert n'aurait pas mieux analysé cette boucle. Cependant la bergère était *éblouie*, et elle ne put pas voir longtemps! Que de miracles, rien que dans la description d'un costume!

Ne riez pas, lecteur incrédule, prosternez-vous, au contraire, et adorez la bonté de la sainte Vierge. La jeune bergère nous apprend que la Dame ne cessa point de pleurer tout le temps qu'elle parla : j'ai bien vu couler ses larmes, dit-elle (3). Ces larmes sont miraculeuses, comme tout ce qui se passa sur la sainte montagne. Mélanie, devenue sœur Marie de la croix, écrit à un ecclésiastique : « Les larmes de notre bonne Mère étaient brillantes, elles ne tombaient pas à terre, elles disparaissaient comme des étincelles de feu (4). » Ainsi la sainte Vierge pleurait sans verser de pleurs. Et pourquoi pleurait-elle? Elle pleurait sur nos malheurs et nos fautes. Nous savons, par sa propre bouche, qu'elle avait de la peine à *maintenir la main forte et pesante de son fils*. Elle ajoute, la douce Marie : « Depuis le temps que je souffre pour vous autres, si je veux que mon fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse. » Ces paroles appartiennent à la partie du discours de la Dame qu'elle prononça en français et que les jeunes bergers répétèrent miraculeusement sans y rien comprendre. Le français n'est pas très correct, sans doute qu'on ne parle pas la langue de Voltaire au ciel. Il paraît aussi que l'on a d'autres sentiments dans le paradis que sur la terre. La bonne Marie, tout en pleurant, reprocha assez durement aux hommes leur ingratitude : « Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas.

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 11 et suiv.
(2) *L'Echo de la sainte Montagne, visitée par la mère de Dieu*, pag. 65.
(3) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 5.
(4) *Suite de l'Echo de la sainte Montagne ou l'Apparition rendue plus évidente*, pag. 39.

Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres (1). » Si telle est l'impuissance des pauvres humains, pourquoi la sainte Vierge se fâche-t-elle contre eux? et pourquoi, au lieu d'avoir pitié de leur misérable condition, leur reproche-t-elle ses bienfaits? Est-ce qu'au ciel il est d'usage de reprocher les services que l'on rend?

II

Nos lecteurs connaissent maintenant le discours de la Dame. C'est un discours surnaturel, qu'on ne peut pas apprécier d'après les règles de la grammaire et de la rhétorique. Il faut lire les oracles divins avec les yeux de la foi, si l'on veut bien en saisir le sens et la beauté céleste. Un commentaire ne sera donc pas de luxe. Voici d'abord une appréciation de l'ensemble. De mauvaises langues, dans le sein du clergé, ont soutenu que Notre-Dame de la Salette n'était autre que mademoiselle Lamerlière, et cette demoiselle était folle ou à peu près. M. Amédée Nicolas, avocat, ancien notaire, ancien avoué, a pris soin de réfuter ces calomnies. Si mademoiselle Lamerlière est folle, dit-il, c'est une preuve évidente qu'elle n'a rien de commun avec Notre-Dame de la Salette. Est-ce qu'une folle aurait pu prononcer un *discours si profond, si suivi, qui révèle une connaissance si grande des vices et des besoins de notre époque* (2)? Ce n'est pas assez dire : « Il y a *concordance*, poursuit l'apologiste de la Salette, entre l'état du monde, tel qu'il est dénoncé par Notre-Dame de la Salette, et celui qui est révélé par Notre Seigneur lui-même, par David et par Isaïe. Il y a aussi *concordance* entre les châtiments et les fléaux dont le divin Rédempteur et le prophète nous menacent, et ceux dont nous a parlé la Dame. *Il y a plus que concordance, il y a identité.* Même *concordance* ou *identité* avec les paroles de Pie IX. La conséquence de cette identité est grave : « C'est que l'on ne peut attaquer et critiquer les paroles de la belle Dame, sans attaquer et criti-

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 6.
(2) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison et le devoir d'un catholique, pag. 44.

quer celles de Notre Seigneur, celles d'Isaïe, de David et du souverain pontife (1). »

Cette lumineuse comparaison ferme la bouche à la critique. Vous prétendez que la Dame de la Salette parle comme une folle, vous êtes impie au premier chef, car vous portez la main, nous ne disons pas sur le souverain pontife et les prophètes, ce qui n'arrêterait pas un incrédule, mais vous insultez Jésus-Christ qui, fils de Dieu ou non, est une des grandes figures de l'humanité. Ainsi le fait de la Salette est élevé à la hauteur de la révélation chrétienne. Rien de mieux pour ceux qui croient à l'*identité*. Mais que deviendra la révélation, si la Salette n'est qu'une mystification? Il faudra conclure que la révélation aussi est une mauvaise plaisanterie! La Dame de la Salette est une écervelée; donc le Christ aussi sera un écervelé. Les charretiers qui jurent et les noix qui gâtent, sont une niaiserie; donc la *bonne nouvelle* est une niaiserie. O imprudents apologistes! Il y a en effet, sinon identité, du moins une certaine solidarité entre tous les miracles. Si celui de la Salette qni a eu tant de retentissement, qui a trouvé tant de croyants, est une tromperie, et presque une escroquerie, que penser des miracles sur lesquels s'appuie la révélation? Pour sauver la révélation, il ne reste qu'une chose à faire, défendre la Salette des dents et des ongles. Rien de plus facile, si l'on en croit les apologistes. Nous leur laissons la parole.

Les incrédules trouvent l'exorde du discours bas et trivial : le *bras lourd et pesant* de son fils que la Dame ne peut pas *maintenir*, leur paraît effectivement très lourd. C'est qu'ils sont peu familiers avec le langage des prophètes. Est-ce qu'Isaïe ne dit point que la fureur de Dieu n'est pas encore apaisée, et que son bras est toujours levé? Ce qui aux libres penseurs semble ridicule est donc sublime. Les chrétiens évangéliques pourraient à la vérité objecter que le Dieu de colère d'Isaïe n'est pas le Dieu de l'Évangile ; mais on leur répondra qu'ils tiennent tant à un Dieu de miséricorde, parce qu'ils en ont grand besoin. Que s'il leur faut absolument un Dieu qui pardonne, que n'adorent-ils la Dame de la Salette? Rappelons-leur ce trait admirable : « *Depuis le temps que je souffre pour vous autres!* » Un apologiste déclare « qu'il lui est si difficile

(1) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 65 et suiv.

d'entendre ces paroles, sans en être attendri jusqu'aux larmes. » Puis la Dame ajoute : *Jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres.* « Qu'on cherche dans les orateurs les plus distingués quelque chose de plus pathétique et de plus attendrissant que ces courtes et nobles paroles : *jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres.* Dites-moi, s'écrie notre apologiste *triomphant*, où sont, dans ce discours vraiment biblique, les expressions et les choses qui ne soient pas à la hauteur de la messagère du ciel (1) ! »

La délicatesse des incrédules s'effarouche de ces mots : *le carême, ils vont à la boucherie comme les chiens.* S'ils lisaient les livres saints, ils ne seraient plus si délicats. Ouvrons l'Évangile et nous y trouverons des paroles *toutes semblables* de Jésus-Christ à la Cananéenne : « Il n'est pas convenable de prendre le pain des enfants et de le jeter aux *chiens* (2). » Écoutons encore le roi-prophète : David dit que ses persécuteurs souffriront faim comme les *chiens.* Isaïe compare les mauvais pasteurs à des *chiens muets.* Enfin saint Pierre en parlant des pécheurs qui retombent dans leurs fautes, se sert de cette poétique comparaison : « Ce qu'on dit par un proverbe véritable leur est arrivé : *le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et le pourceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue* (3). »

Si le discours de la Dame est si imprégné du Saint-Esprit, cela témoigne qu'il y a dans l'apparition de la sainte montagne, quelque mystère divin. L'apologiste qui a écrit le *Triomphe de la Salette*, dit fort judicieusement que l'apparition de la Vierge sur la Salette, ressemble trait pour trait à l'apparition de Jésus-Christ à Jérusalem. Jésus verse des larmes d'amour sur cette ville ingrate : la Dame de la Salette pleure pendant tout son discours. Jésus, en entrant dans Jérusalem, lui rappelle encore une fois ses bontés : Notre Dame reproche aux hommes la peine qu'elle prend pour eux. Jésus fait entrevoir à Jérusalem des jours de grâce et de bonheur, si elle veut se convertir : la douce Marie est prodigue de promesses, si les pécheurs veulent l'écouter : « les

(1) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette ou solution des objections les plus spécieuses contre la Salette (Paris, 1856), pag. 68, 69.

(2) L'*Echo de la sainte montagne*, pag. 52.

(3) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 75.

pierres et les rochers se changeront en monceaux de blé. » Enfin le triomphe de Jésus monté sur un simple ânon, trouva des opposants audacieux parmi les docteurs : le triomphe de Marie à la Salette a également trouvé des opposants audacieux parmi les oints du Seigneur. Il y a plus que *concordance*, il y a *identité*, entre Notre-Dame de la Salette et Jésus-Christ (1).

Vaut-il la peine après cela de s'arrêter aux critiques de détail que l'on a osé faire du costume de la Vierge et de son discours? Ceux qui trouvent le costume singulier n'ont point le goût du beau : la richesse, l'éclat du jaune et des roses, la forme du bonnet, tout indique une reine. Et le langage ressemble au plumage. Écoutez notre *triomphant* apologiste : « La belle Dame commence à parler français, en adressant la parole aux enfants, pour leur imprimer plus de respect, et leur montrer de prime abord que son langage est en rapport avec son costume. Elle poursuit son discours en patois, pour mieux se faire comprendre et leur donner en même temps une grande opinion de son savoir. » La quatrième personne de la Trinité qui connaît tous les patois! Car si elle connaît le patois de Corps, pourquoi ne connaîtrait-elle pas tous les patois du monde? Cela ne prouve-t-il pas à l'évidence que Notre-Dame de la Salette est réellement la Mère de Dieu, l'associée de la Trinité? « Enfin Marie termine son discours en français, pour que les enfants ne puissent pas douter que c'est la même Dame qui leur a parlé tout le temps, quoique *sous* des idiomes bien différents (2). » L'auteur de ces belles pensées, dites en si beau langage, n'a-t-il pas raison de s'enorgueillir de son *triomphe?*

N° 2. *Les témoins*

I

Ne riez pas, incrédules. Il y va de votre salut. Vous refusez de croire à la révélation, parce que, dites-vous, elle n'est pas prouvée. Il y a cependant un témoignage irrécusable qui l'atteste, c'est que les témoins des prodiges opérés par Jésus-Christ *n'ont pu être*

(1) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 77-78.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 81-88.

ni trompés ni trompeurs. On vous le répète depuis des siècles pour les miracles de l'Évangile, et vous vous obstinez à rester dans les ténèbres. Vous croirez du moins à ce qui se passe sous vos yeux. Faites un pèlerinage à la Salette, et interrogez les jeunes bergers; ou si le voyage vous paraît trop long, ouvrez le récit d'un des innombrables pèlerins qui ont parlé aux témoins, ils vous diront tous : *Ils n'ont pu être ni trompés, ni trompeurs* (1). Ils ne peuvent pas être *trompeurs;* car il faudrait supposer qu'ils ont inventé la fable qu'ils récitent, ou qu'ils sont complices d'un imposteur sacrilége : suppositions absurdes ou impossibles. Ils n'ont pu être *trompés;* car il faudrait supposer ou que les bergers aient été dupes d'une hallucination, ou qu'un fourbe adroit ait joué devant eux le personnage de la belle Dame : deux suppositions difficiles à prouver, faciles à renverser (2).

On le voit, les apologistes mettent encore une fois la révélation en cause; ils placent les bergers, témoins de l'apparition de la Salette, sur la même ligne que les apôtres et les évangélistes. Nous le voulons bien. Si la révélation est compromise par cette téméraire comparaison, il faut s'en prendre à ceux qui fabriquent des miracles et à ceux qui s'en font les défenseurs. On a demandé pourquoi la sainte vierge s'est adressée à des bergers, ignorants, incultes pour annoncer *la grande nouvelle* qu'elle voulait faire passer à son peuple. Sotte question qui nous a valu une admirable réponse : « Si Marie s'était adressée à d'*habiles philosophes*, on les aurait accusés d'être eux-mêmes les inventeurs des circonstances de l'apparition, pour mieux en imposer (3). » Ce que c'est que les philosophes! Imaginez-vous nos plus illustres contemporains réunis : Strauss, Mill, Littré, Renan, tous incrédules, niant la révélation, niant le surnaturel, niant même Dieu et l'âme. Tout à coup une belle Dame leur apparaît, en bas jaunes et en souliers de roses; elle leur apprend une grande nouvelle, c'est que les charretiers jurent et que les vieilles femmes seules vont à la messe. La Dame annonce, en guise de châtiment, que les noix gâteront, et que les enfants au dessous de sept ans

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 98.
(2) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 130, 131.
(3) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 42.

mourront d'un tremblement nerveux. Nos esprits forts confondus se hâtent de dresser procès-verbal de l'apparition. Certes voilà des témoins qui ne pourraient être ni *trompeurs* ni *trompés*. Et cependant on ne les croirait point! C'est pour cela que la bonne Dame a bien fait de laisser là les philosophes, et de s'adresser à des bergers. « Elle s'est choisi des témoins, dit un illustre prélat, qui fussent au-dessus de tout soupçon par une *simplicité* si profonde, si absolue, si extraordinaire, que rien n'y fût comparable, et que naturellement on ne sût ni l'expliquer, ni la comprendre, et elle a réussi (1). »

Elle a réussi! C'est ce que les faits vont nous apprendre. Écoutons d'abord les évêques qui ont vu les jeunes bergers, peu de temps après l'apparition. Il y a de singulières contradictions dans leurs rapports. L'un, monseigneur de Villecourt, convaincu d'avance que c'étaient des vases d'élection, les dépeint comme des anges. Un autre, M. Dupanloup, les traite d'êtres désagréables; il est à la recherche d'expressions pour marquer la mauvaise impression qu'ils lui ont faite. Les deux prélats n'avaient-ils pas chacun leur thème arrangé d'avance? Si les témoins sont des anges, il va sans dire que tout ce qui s'est passé sur la sainte montagne est divin. Le miracle est encore plus grand, si les témoins sont de mauvais sujets; car ils ne sont tels qu'en dehors du miracle; dès que l'apparition est en cause, ils sont comme transfigurés. De sorte que les enfants sont un miracle vivant. Il faut entendre M. Dupanloup :

« Bien que ces enfants me déplussent extrêmement, et aient continué de me déplaire, je dois avouer qu'ils me firent leur récit avec une simplicité, une gravité, un sérieux, un certain respect religieux, dont le contraste avec le ton habituellement grossier du petit garçon, avec le ton habituellement maussade de la petite fille, me frappa très particulièrement... Toutes les fois que ce grossier enfant (le berger) était ramené, même de la manière la plus inattendue, à parler du grand événement, il se faisait en lui un changement étrange, profond, subit, instantané; et il en est de même de la petite fille. Ils deviennent tout à coup si graves, si sérieux;

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 60. (Paroles de monseigneur *Dupanloup*.)

ils prennent comme involontairement quelque chose de si singulièrement simple et ingénu, quelque chose de si respectueux pour eux-mêmes et pour ce qu'ils disent, qu'ils inspirent aussi à ceux qui les écoutent et leur imposent une sorte de crainte religieuse pour les choses dont ils parlent, et une sorte de respect pour leur personne (1). »

Qui ne voit que c'est pour faire valoir le miracle, que l'on essaie de transformer les témoins de l'apparition en personnages miraculeux? Un des apologistes de la Salette n'hésite pas à mettre les jeunes bergers sur la même ligne que les Moïse et les David : « Ces enfants après l'apparition, dit M. Amédée Nicolas, sont des personnages de si grand sens, de si bon jugement, d'une si profonde humilité, *qu'on ne peut les assimiler qu'aux anciens prophètes* (2). » Un prêtre, l'abbé Déléon, va nous dire la vraie vérité. Le prophète est ce que, dans le langage vulgaire, on appelle un polisson, et la prophétesse une visionnaire.

Le jeune berger est, immédiatement après l'apparition, recueilli au couvent des religieuses de Corps. Chaque jour il s'échappe pour aller jouer avec les gamins de son âge. Rien de plus naturel. Ce qui l'est moins, c'est la passion du jeune prophète pour les liqueurs fortes. Quand il accompagne des pèlerins à la sainte montagne, c'est à dire quand il remplit sa mission divine, sa première visite est au cabaret. Ainsi notre David est un ivrogne! C'est, paraît-il, le moindre de ses défauts. Il s'évade, puis il est mis en rapport avec le curé d'Ars. Ce pieux personnage, renommé pour sa sainteté, ne montre pas une grande estime pour le témoin du miracle, pas plus que pour le miracle. Que fait notre Moïse? Il déclare qu'il se f... du curé d'Ars comme de la boue de ses souliers. Ramené au petit séminaire de Grenoble, il se distingue par son talent pour le mensonge. Les frères de Saint-Joseph, chargés de le discipliner, y perdent leur peine; ils le placent chez un serrurier. Notre prophète dépasse tous les mauvais sujets, et chose curieuse, il trouve surtout sa jouissance à *jurer*. On voit que Notre-Dame fit une profonde impression sur celui à qui elle annonça la *grande nouvelle* des charretiers qui prenaient le nom de Dieu en vain. Il est remis

(1) *Dupanloup*, dans l'*Ami de la religion*, du 7 avril 1849.
(2) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison et le devoir d'un catholique, pag. 80.

dans un petit séminaire, puis confié à un curé; on est obligé de le déplacer tous les huit jours, parce que partout où il va, personne ne veut plus croire au miracle de la Salette. Enfin, le nouveau David se met à prophétiser; mais ses prédictions sont si ridicules, et si vite démenties, qu'elles le couvrent de confusion, lui et la Salette (1). Voilà le personnage miraculeux de M. Dupanloup, l'ange de monseigneur de Villecourt! Voilà le témoin qui ne peut être ni trompé ni trompeur!

La carrière de la prophétesse est tout aussi édifiante. Recueillie au couvent, fanatisée par les dévots de la Salette, la malheureuse enfant se mit à prophétiser; mais l'événement ne tarda pas à lui donner de cruels démentis. Le général des Chartreux la déclara obsédée. En effet, le démon, sous la forme d'un chat, la poursuit et ne lui laisse pas un instant de repos. Ces scandales sont si notoires qu'on n'ose pas l'admettre à prononcer des vœux. On est obligé de la transporter dans un autre couvent à Vienne. Un jour, à l'heure de midi, au moment où les ouvriers quittent leurs ateliers, les passants voient une fenêtre s'ouvrir, et une religieuse appeler au secours, criant qu'elle est captive, et qu'elle veut sa liberté. Notre prophétesse est folle, ou peu s'en faut (2). Tel est le second témoin, qui n'a pas pu tromper ni être trompé.

Que faire de ces témoins incommodes, que l'on avait portés aux cieux? Grand est l'embarras des apologistes. L'un avoue que la bergère est *obsédée*, mais il nie qu'elle soit *possédée*. La différence peut être grande, au point de vue théologique; elle est nulle quand il s'agit de savoir si celle qui fit le métier de fausse prophétesse après l'apparition de la Salette, a pu tromper ou être trompée au moment où se passait le prodige. Après tout, dit-on, la *mission des témoins est finie*. Qu'importe donc qu'ils soient tombés dans les piéges du diable (3)? Cela importe beaucoup, nous semble-t-il. Si le diable a pu si facilement les tenter après le miracle, et s'ils ont si vite succombé, qui nous garantit qu'ils ne se sont pas laissé tenter avant la fameuse scène de la Salette? On dit qu'il en a été de même des autres prophètes, que David et Salomon sont aussi

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 107-109.
(2) *Ibid.*, pag. 109-111.
(3) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 92 et suiv.

tombés; ce qui ne les empêche pas d'être les organes du Saint-Esprit. O les imprudents apologistes! il suffit de leurs apologies pour ruiner la cause de la révélation. Si les prophètes, nos contemporains, sont si peu dignes de foi, comment croire à ceux qui ont vécu il y a des milliers d'années, et dont les prédictions sont des hiéroglyphes? Il fallait au moins leur laisser le prestige de l'obscurité et des ténèbres, et ne point les livrer au grand jour de la publicité, en les assimilant à des polissons et à des visionnaires.

II

Les dévots de la Salette posent comme un axiome que les jeunes bergers, témoins du miracle, n'ont été ni trompés ni trompeurs. Ce que nous venons de dire du caractère des deux enfants, doit déjà diminuer cette excessive confiance. Il faut ajouter que les opposants parmi le clergé ont articulé des faits très graves à leur charge. Ils soutiennent que les témoins ont varié dans leurs récits. La version primitive attribuait ces paroles à la mère de Dieu : « que les garçons allaient à l'église pour jeter des pierres aux filles. » On les fit disparaître plus tard, comme ne convenant pas à un discours céleste. Il y a des changements plus graves. Selon la première relation, la Dame avait prophétisé que les insectes dévoreraient le blé *l'année prochaine* (1) : or la récolte de l'année 1847 était magnifique. La sainte Vierge s'était trompée; mais comme elle est pour le moins aussi infaillible que le pape, on effaça les mots : *l'année prochaine*. Voilà comment on joue avec les prophéties. A qui faut-il imputer ces variations? Est-ce aux enfants? Alors ils cessent d'être miraculeux. Est-ce à ceux qui les inspiraient? On serait tenté de le croire, en lisant ce petit dialogue rapporté par l'abbé Déléon (2) : « Mon enfant, demande un visiteur, ce que vous nous dites, le saviez-vous dans le commencement, comme vous le savez à présent? — Non, monsieur. — Comment avez-vous donc fait pour rappeler vos souvenirs? — *C'est M. le curé.* » Il y a donc un Saint-Esprit autre que celui qui trône dans les cieux!

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 319 et suiv.
(2) Nous passons d'autres variantes, que l'on peut lire dans l'ouvrage de l'abbé Déléon.

Que répondent les apologistes à cette grave accusation? Ils commencent par nier, selon la maxime que tout mauvais cas est niable. Les uns nient toute variante, c'est le plus simple (1); d'autres, plus malins, avouent les variantes inoffensives, pour se donner un air d'impartialité, puis ils nient celles qui pourraient les compromettre (2). Ces mêmes apologistes qui nient les contradictions, les expliquent ensuite en leur faveur. « Qu'est-ce qui fait le mérite des quatre évangélistes? n'est-ce pas leur apparente variation? » On ne s'en serait jamais douté! Ce que c'est que d'être éclairé par la sainte Vierge! Il y a cependant une chose que nous ne comprenons pas. Si ces variations sont si précieuses, pourquoi les nier? Et si, au lieu de s'en applaudir, on les nie, pourquoi compromettre de nouveau l'Écriture sainte, la base de la révélation, en l'assimilant à une relation miraculeuse, évidemment fabriquée?

Les apologistes sont d'une admirable simplicité. Pour une apparition céleste, dit le *Triomphe de la Salette*, il suffit ordinairement d'un témoin. L'Écriture le dit. Gabriel seul fit l'annonciation à Marie. Or, l'apparition de Notre-Dame s'est faite devant deux témoins! Veut-on plus que l'évidence (3)? Nous recommandons l'argument aux plaideurs qui ont une mauvaise cause. En droit on dit : un témoin, pas de témoin. Que si un témoin suffit pour attester un fait impossible, à plus forte raison doit-il suffire pour prouver un fait ordinaire de la vie civile. Ou y aurait-il une autre certitude pour les choses surnaturelles que pour les choses naturelles? Les témoins de la Salette seraient récusés, s'il s'agissait d'un litige de cent francs. On les admet quand il s'agit d'un miracle, et on a soin de mêler l'Écriture sainte à cette scandaleuse parodie des choses reputées sacrées. Conclusion. La révélation repose sur les miracles. Et les miracles se prouvent par un seul témoin, fût-il un être imaginaire, comme l'ange Gabriel, ou un menteur comme le berger de la Salette, ou une visionnaire comme la bergère!

(1) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 50.

(2) L'évêque de Grenoble, dans *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 170 et suiv.

(3) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 40.

N° 3. *Les prophéties et le miracle*

I

Les prophéties jouent un grand rôle dans le christianisme traditionnel; elles sont avec les miracles la preuve par excellence de la révélation. Il y a des incrédules qui prétendent que les prophéties de l'Ancien Testament ont été fabriquées après coup, ce qui veut dire que, loin de témoigner pour la divinité de Jésus-Christ, elles attestent la fraude de ceux qui les ont forgées et la simplicité de ceux qui y ont cru. Le miracle de la Salette fera taire les impies. On sait que la Dame prophétisa; les sinistres prédictions qu'elle fit, furent consignées immédiatement après l'apparition. Eh bien, toutes se sont accomplies. Voilà un témoignage irrécusable, en faveur de la Salette d'abord, et indirectement en faveur de la révélation. Reste à démontrer que les prophéties de la sainte Vierge se sont réalisées. Or, cela est clair comme la lumière du jour; ce sont des faits. Les incrédules nieront-ils les faits?

Il y a des prophéties qui se sont accomplies à la lettre. Celle qui concerne les pommes de terre est on ne peut plus précise, dans toutes les relations : « *Cette année, à Noël, il n'y en aura plus.* » Or tout le monde sait que non seulement à Noël 1846, on mangea des pommes de terre, mais que l'on en mangea pendant toute l'année 1847. Voilà qui ferme la bouche aux incrédules. Il en est de même de cette autre prédiction qui est une conséquence de la première : qu'il *va venir* une grande famine. Cela signifie bien clairement que la famine est instante. Qui ne se rappelle en effet que dans l'année qui suivit l'apparition, la récolte fut bonne, et que personne ne mourut de faim? La dame annonça encore qu'*avant la famine* les enfants au dessous de sept ans mourraient. Cette déplorable calamité frappa toutes les familles; il ne resta pas un enfant dans la chrétienté. Par bonheur, ces malheurs se réparent assez vite. Cela fait qu'aujourd'hui on a perdu le souvenir de cette effroyable mortalité.

Les incrédules ne savent comment s'y prendre pour échapper à l'évidence des faits. Ils se rejettent, en désespoir de cause, sur

les variantes qui se trouvent dans les divers récits des jeunes bergers. Il faut les entendre, ne fût-ce que pour leur confusion. Toutes les relations des années 1846 et 1847 rapportent cette prédiction bien précise : « Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer, parce que, l'*année prochaine*, les insectes le dévoreront, et s'il en reste un peu, quand on voudra le battre, il tombera tout en poussière (1). » Les incrédules triomphent en opposant cette version à celle qui a cours depuis 1848; il n'y est plus question de l'*année prochaine :* la calamité est renvoyée aux calendes grecques (2). Là-dessus les impies parlent de fraude, de falsification, que sais-je? C'est triompher pour peu de chose. Qui ne voit qu'au fond les deux versions sont identiques? Dire : *Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer*, c'est dire bien clairement qu'il ne faut point faire de semailles à la fin de l'année 1846. Donc tout ce qui suit se rapporte nécessairement à l'année 1847. C'est en l'année 1847 que les blés semés ont dû être mangés par les bêtes, c'est en cette année que le blé qui est venu a dû tomber en poussière quand on a voulu le battre. Qu'importe donc que les mots l'*année prochaine* ne soient pas dans les relations plus récentes? Cela n'empêche pas la prédiction d'être aussi précise que celle des pommes de terre. Et pourquoi tant chicaner? Est-ce que tout le monde ne sait pas que les bêtes mangèrent les récoltes en 1847, et que ce qui en resta tomba en poussière quand on se mit à le battre?

Les incrédules sont une race incorrigible; ils ont des yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre. Ne pouvant nier que les pommes de terre étaient pourries à Noël, en 1846, ne pouvant nier que le blé fut gâté ou mangé en 1847, ils se rejettent sur les raisins. Dans les premiers récits, disent-ils, il n'est pas question des raisins qui doivent pourrir; ce n'est qu'en mai 1847 que cette prédiction se fait jour. Au dire des impies, il n'est pas vrai que les pommes de terre et le blé aient manqué ; ils prétendent en avoir mangé. Eh bien, continuent-ils, quand les fabricateurs du miracle virent que la prophétie avait manqué, quant aux pommes de terre et au blé, tandis que la vigne était réellement

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 104, 96.
(2) *Histoire de la Salette*, t. I, pag. 7.

attaquée par un mal mystérieux, ils inspirèrent aux jeunes bergers une nouvelle prophétie (1). Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette impiété; elle est de l'abbé Déléon. Que Dieu lui fasse miséricorde!

Nous sommes heureux d'ajouter que ces odieuses critiques sont une calomnie. Rien n'a été ajouté aux prophéties de Notre-Dame de la Salette. Les dévots l'affirment, donc cela est; car on doit croire tout ce que disent les défenseurs du miracle et ne rien croire de ce que disent les opposants; la logique pieuse le veut ainsi. Après cela, nous avons mille explications qui justifient les prophéties de la sainte Vierge, quand même on s'en tiendrait aux premières relations. Il y en a une que nous croyons devoir rapporter parce qu'elle intéresse la révélation. On prétend que la première version parle de l'*année prochaine*. Erreur. Elle dit : « *Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer;* tout ce que vous sèmerez, les bêtes le mangeront, et ce qui restera, l'*année qui vient*, en le battant, tombera en poussière. » Voici l'interprétation de M. Amédée Nicolas. Les mots *si vous avez du blé*, ne signifient point : si vous en avez *maintenant;* cela veut dire, si vous en avez *dans une année qui n'est pas déterminée*, il ne faut pas le semer : l'*année qui vient* est celle qui suivra ces *semailles indéterminées* (2). Ainsi entendue, la prophétie ne devait pas s'accomplir en 1847; elle peut se réaliser d'ici à la fin du monde. Ce sera à Pâques ou à la Trinité, comme dit la chanson. Et la chanson ferme la bouche aux incrédules : savent-ils par hasard ce qui arrivera d'ici à des milliers d'années? Gloire à M. Amédée Nicolas! Il a sauvé la Salette, et de plus la révélation. On sait les interminables chicanes des incrédules sur les paroles de Jésus-Christ qui annoncent la fin prochaine du monde : *cette* génération, dit Notre Seigneur, ne passera pas sans que la ruine se soit accomplie. Il ne s'agit point de la génération qui écoutait le Christ, mais d'une *génération indéterminée;* en effet, si la fin du monde ne vient pas à Pâques, elle viendra à la Trinité.

Si les incrédules ne comprennent point cela, c'est que le sens du divin leur manque. Ils chicanent sur des mots : A Noël 1846,

(1) *La Salette devant la raison*, pag. 92, 93, 320.
(2) *Amédée Nicolas*, la Salette devant le pape, pag. 206.

disent-ils, il ne devait plus y avoir de pommes de terre, or, nous en avons mangé. Eh! qu'importe? D'abord la prédiction de la Dame ne concernait pas les incrédules. Elle parle à *son peuple*. Or, qui a jamais imaginé que les incrédules fussent du peuple de Marie? Puis, la prophétie peut être entendue dans un sens local, comme s'adressant spécialement aux habitants du petit hameau de Corps. Eh bien, la menace a été accomplie *à peu près* à la lettre dans ce canton, où effectivement à Noël il n'y avait *presque* plus de pommes de terre (1). Les prophéties peuvent donc s'accomplir par tiers ou par quart. Et comme les prophéties sont la preuve de la révélation, elles prouveront aussi la révélation pour un tiers ou pour un quart; nous aurons ainsi un tiers ou un quart de foi révélée, partant un tiers ou un quart de salut. Il n'y a que la bêtise que nous ayons en plein!

Encore une explication. Celle-ci vient de l'abbé Rousselot, parrain de la Salette, peut-être plus que parrain. On prétend que les prophéties ont manqué. Les impies ne se donnent pas même la peine de les lire; s'ils les avaient lues, ils auraient vu que les menaces étaient conditionnelles, pour le cas où les habitants de Corps ne se convertiraient pas. Car il est bien entendu que la *grande nouvelle* ne s'adresse qu'aux bienheureux habitants de Corps : c'est là le *peuple* élu de la sainte Vierge. Et il méritait bien cette faveur insigne; c'est l'abbé Rousselot qui nous le dit : « Le canton de Corps compte cinq à six mille âmes; sur ce nombre, il n'en est pas cent qui ne se soient pas convertis. » Preuve, le berger prophète, qui continua à jurer comme un charretier; preuve, les laboureurs qui travaillèrent après comme avant les dimanches, au lieu d'aller à la messe; preuve, les bouchers chez lesquels les *chiens* s'approvisionnèrent, comme toujours, le vendredi, aussi bien que les autres jours (2). L'explication, bien que lumineuse, nous laisse un scrupule que nous soumettons aux dévots de la Salette. Notre-Dame a prévu dans son discours le cas de la conversion : « S'ils se convertissent, dit-elle, les pierres et les rochers se changeront en monceaux de blé; et les pommes de terre seront ensemencées

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. 1, pag. 185.
(2) *La Salette devant le pape*, pag. 105.

par les terres (1). » Quelle bénédiction! Or, les habitants de Corps se sont convertis. Où sont donc les pierres et les rochers changés en blés? Loin de là, on dit que le pauvre *peuple* de la Vierge manquait de pommes de terre dès Noël. Donc les menaces se sont accomplies, et partant, il faut croire que *son peuple* ne s'est pas converti.

Comment nous tirer de cette impasse? Il faut croire que les prédictions de la Dame se sont accomplies et qu'elles ne se sont pas accomplies; que *son peuple* s'est converti, et qu'il ne s'est pas converti. Il y a des explications pour tous les goûts, comme pour les prophéties de l'Écriture sainte. On en fait ce que l'on veut, et on peut toujours les accommoder au besoin de la cause. Si malgré cette lumineuse démonstration, les libres penseurs s'obstinent dans leur incrédulité, c'est que dès ce monde-ci ils sont plongés dans les ténèbres, en attendant qu'ils soient ensevelis dans la nuit éternelle avec Satan leur père.

II

Les incrédules objectent contre la révélation que le miracle impossible de l'incarnation de Dieu ne peut pas être prouvé par d'autres miracles, également impossibles. C'est disent-ils, comme si l'on voulait démontrer que deux et deux font cinq, en disant que trois et trois font sept. A tous ces beaux raisonnements nous opposerons les faits, la plus incontestable des preuves. L'apparition de Notre-Dame de la Salette est un miracle, et elle est attestée par des miracles. Écoutons une jeune pèlerine; ce sont les dévotes avant tout qui ont voix au chapitre quand il s'agit de prodiges. Elle demande à la bergère si elle a répété en français ce que la Dame lui avait dit en français, et sans le comprendre. Mélanie répondit qu'elle disait comme la Dame avait dit, et sans y rien comprendre.« Voilà, ajoute notre dévote, qui m'a paru admirable. Des enfants qui ne savent pas le français, qui ne comprennent pas ce qui leur est révélé dans cette langue, et qui, en descendant de la montagne, répètent les propres paroles qui leur ont été dites,

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 8.

dans la langue inconnue qu'on leur a parlée. *Comment douter du miracle avec un tel miracle pour preuve* (1)? »

Donnons-nous la jouissance des miracles qui attestent les miracles. On a si souvent comparé l'apparition de Notre-Dame de la Salette avec les prodiges de l'Écriture sainte, qu'on nous permettra aussi d'établir un parallèle, en l'honneur de la sainte Vierge tout ensemble et de son fils. Jésus-Christ a eu un précurseur. De même le miracle de la Salette a été préparé par d'autres miracles. La scène s'ouvre en 1842. Le 21 novembre de cette année, on publie une brochure intitulée : « GUÉRISON EXTRAORDINAIRE *obtenue par l'intercession de la sainte Vierge et de saint François Régis, dans la communauté des sœurs de la Providence, près Grenoble.* » Sœur Philomène est une jeune fille de 20 ans, d'une constitution lymphatique, et habituellement malade. Vers le milieu de l'année 1842 elle s'alita. La supérieure lui donne, en guise de médicament, une cuillerée de lait où elle a mis quelques grains de la poussière de saint François Régis; elle fait de plus, avec l'huile d'une chapelle destinée à la sainte Vierge, le signe de la croix sur toutes les parties qui souffrent. A l'instant, les douleurs cessent. La malade se lève, elle est guérie. On chante un *Te Deum*. Le médecin ne manque pas d'attester la guérison miraculeuse, sur la foi de la supérieure; des chanoines se joignent à lui, enfin l'évêque, heureux de ce qu'un miracle s'est fait dans son diocèse, déclare « qu'il n'a pas lu sans attendrissement et sans reconnaissance envers Dieu la relation de la guérison *instantanée et persévérante* de la chère sœur Philomène. » Pendant que l'on célèbre dans tout le diocèse la guérison de la chère sœur, la pauvre jeune fille meurt précisément de la maladie dont elle vient d'être guérie d'une manière *instantanée et persévérante* (2). Les incrédules jettent des cris de joie. O sottise humaine! Les impies ne savent-ils pas que tout homme doit mourir, même ceux qui sont guéris miraculeusement?

Sœur Augustin, dans le couvent de bon Pasteur, a des révélations, des entretiens secrets avec Jésus-Christ. Quel honneur et quel bonheur pour les religieuses! Dans une de ses extases, elle

(1) *L'Echo de la sainte montagne*, pag. 57 et suiv.
(2) *La Salette devant le pape*, pag. 41-43.

annonce que le Fils de Dieu lui donnera quelques gouttes de son sang divin pour enrichir le couvent de cette précieuse relique. Seulement cela ne se fera pas en public ni en présence de la communauté, mais dans la cellule de sa confidente, au jour et à l'heure qu'elle indique. La communauté ne se sent pas de joie. C'est du délire. Jésus-Christ tient sa promesse. Les religieuses, les pensionnaires accourent pour contempler les précieuses gouttes de sang recueillies sur un papier vélin préparé d'avance. On se hâte de porter la grande nouvelle à l'évêché de Grenoble. Monseigneur ordonne qu'une chapelle soit élevée sous le vocable du Sang Divin. Des dames de Lyon offrent de supporter les frais, et elles désirent qu'on ne les épargne pas. Peut-il y avoir un édifice trop beau pour une relique aussi sainte? Il ne manquait que le témoignage du médecin. Chrétien sincère, il se montre moins complaisant que celui de Corme, et dit que le prétendu sang de Jésus-Christ est le sang de sœur Augustin. L'extatique avait des pertes... On devine le reste. Un prêtre de Grenoble apprend le sacrilége, il s'empresse d'en informer l'évêque, celui-ci répond : « *Réclamations inutiles*, mon cher abbé. *Les travaux étaient trop avancés, les pierres taillées...* » Le miracle était fabriqué, et la chapelle se construisait aux frais d'une femme pieuse. Il était trop tard. Donc la chapelle s'achève, la relique y est déposée, le tout sous les auspices de l'évêque, et les fidèles affluent pour l'adorer (1). C'était une excellente affaire, il eût été impardonnable de la manquer pour les scrupules d'un médecin! Voilà comment on fait des miracles, disent les incrédules, et comment on exploite la bêtise humaine.

Doute de l'incrédulité qu'un nouveau miracle va confondre. Sœur Augustin se trouve seule un jour avec la supérieure et une petite négresse dans la chapelle vouée au culte du sang précieux de Jésus-Christ. La supérieure sort un instant; quand elle rentre, elle voit une grande hostie aux mains d'une statue de la sainte Vierge. Nouveau prodige! Jésus-Christ donne son corps à l'heureux couvent après lui avoir donné son sang. On avertit l'évêque de Grenoble. Il vient avec son grand vicaire, ils se prosternent et adorent. Cependant ce luxe de miracles excite la défiance des dames de Lyon qui avaient fait construire la chapelle; elles com-

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 43-47.

mencent à douter, sous l'inspiration du démon, cela va sans dire; elles s'informent, et apprennent, le diable toujours aidant, qu'elles sont dupes d'une pieuse intrigante. L'évêque lui-même, honteux du rôle qu'il a joué, ordonne de brûler l'hostie miraculeuse, et de ne pas ébruiter sa visite à la sainte chapelle ; puis il se ravise, et craint que tout ne se découvre si l'on apprend que l'hostie a été consumée. Il donne contre-ordre. Ainsi le corps et le sang de Jésus-Christ, l'un et l'autre frauduleux, sont conservés dans une chapelle et adorés par les fidèles (1). Voilà le miracle qui vient confirmer un autre miracle. Mentez, fraudez, escroquez, cela est chanceux; mais confirmez votre mensonge par un nouveau mensonge, faites une fraude nouvelle pour attester l'ancienne, on appellera ces exploits des fraudes pieuses, et vous passerez pour un saint!

Sœur Augustin a une vocation décidée pour les miracles, et une prédilection pour les miracles productifs. L'hostie miraculeuse ne rapporte que des offrandes; cela ne suffit pas à son saint zèle. Elle veut une nouvelle chapelle, en dépit des dames de Lyon qui tiennent leur bourse fermée; elle se dit qu'il y a quelqu'un plus riche que le plus riche, c'est tout le monde. En octobre 1853, sœur Augustin est attaquée dans le clos de la communauté, par deux hommes armés de couteaux. Notre héroïne n'a garde de crier au secours; elle a un appui au ciel plus puissant que toute la puissance humaine, c'est Notre-Dame de la Salette; grâce à cette protection surnaturelle, les cinquante-quatre coups de couteau bien comptés ne lui font pas une égratignure. Les assassins mêmes profitent de l'influence miraculeuse qui s'étend partout où va sœur Augustin ; ils franchissent d'un bond un mur de près de trois mètres, et ne laissent pas sur le sol la moindre trace de leurs pas. On croit tout ce que dit l'héroïne de ce roman ; un vicaire général et un chanoine font une quête dont le produit sert à élever une chapelle à Notre-Dame de la Salette (2). Qu'est-ce que les incrédules ont à opposer à tous ces prodiges? Leur incrédulité! leur colère! Les témoins de ces miracles n'en adorent pas moins le sang de sœur Augustin, et le morceau de pain qui représente le corps de

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 47-49.
(2) *Ibid.*, pag. 50-52.

Jésus-Christ. Au fait, il n'y a pas grande différence entre le *faux sang* et le vrai sang, entre le *faux corps* et le vrai corps!

III

Le diocèse de Grenoble était prédestiné aux scènes miraculeuses. Notre-Dame de la Salette mit le comble à sa réputation de sainteté. Le miracle, annoncé par des miracles, a été confirmé par des guérisons miraculeuses. Nous avons l'embarras du choix. Victorine Sauvet, âgée de vingt ans, c'est le bel âge pour les miracles, est tout à coup privée de la vue; elle s'adresse à un médecin qui ne parvient pas à la guérir de suite, comme elle le voulait. Il y a un remède plus efficace, une neuvaine, qu'elle va achever à la Salette; elle est guérie le jour même de son arrivée. Les opposants prétendent que la guérison, pas plus que la maladie, n'est attestée par un médecin. Eh! qu'importe? Avons-nous des certificats de médecin constatant les guérisons miraculeuses de Jésus-Christ? Il y a un témoignage bien plus fort, c'est celui de la foi qui transporte les montagnes. Pour affaiblir la force de ce témoignage, les opposants se sont mis à scruter la vie de la jeune aveugle. Elle jouait aux visions, disent-ils, elle recevait des révélations de la sainte Vierge, elle portait sur elle une herbe foulée par la mère de Dieu; et elle faisait trafic de tout cela. L'Église dut intervenir. Interdite de la confession et de la communion par son curé, l'aveugle miraculeuse reconnut que ses visions étaient imaginaires, ce qui ne l'empêcha point de continuer son métier. Si, disent les incrédules, elle a dupé les fidèles après sa guérison miraculeuse, n'est-il pas plus que probable que sa guérison aussi est une duperie (1)? Nous répondons avec les hommes bien pensants : quand tout cela serait vrai, qu'est-ce que cela prouverait? est-ce que Dieu et la sainte Vierge ne peuvent pas choisir leurs instruments, là où ils veulent? Le grand miracle qu'une sainte fille, comme sœur Augustin, fasse des prodiges! Mais une réprouvée, comme Catherine Sauvet, à la bonne heure!

Les incrédules ne comprendront jamais rien aux miracles. Il y a des reliques évidemment fausses, telles que les reliques des

(1) *La Salette devant le pape*, pag. 140-145.

onze mille vierges, qui sont des ossements de soldats romains, et des débris de chevaux. Cependant ces reliques font des miracles, aussi bien que celles de saint Pierre et de saint Paul, lesquelles ne sont guère plus authentiques. Les fraudes pieuses fourmillent. Et après? La foi n'opère pas moins. Pourvu que les fidèles croient à un miracle, le miracle fût-il forgé, la croyance n'en est pas moins salutaire. C'est un grand dignitaire de la cour pontificale, le promoteur de la foi, qui nous enseigne cette bienfaisante morale. Notre-Dame confia des secrets à chacun des bergers. Deux abbés les portèrent à Rome, écrits et cachetés par les confidents de la Vierge. L'un d'eux, M. Rousselot, que l'on rencontre à chaque pas dans cette affaire, demanda à monseigneur Fratini de prescrire des enquêtes juridiques aux évêques dans les diocèses desquels il y avait eu des miracles. Le promoteur de la foi répondit : « Il n'est pas nécessaire que ces miracles soient prouvés juridiquement; la sainte Vierge n'a pas besoin d'être canonisée; ce dont elle a besoin, c'est de voir s'étendre largement son culte (1). » Et pour cela les faux miracles sont excellents. Cela conduit loin. N'en serait-il pas de même des miracles attribués à Jésus-Christ?

N° 4. *Le procès*

I

La Salette devant les tribunaux! Un procès est chose sérieuse; trève donc aux mauvaises plaisanteries des incrédules! L'abbé Déléon affirme que l'apparition miraculeuse du 19 septembre 1846 n'est autre chose que la promenade d'une demoiselle Lamerlière sur la montagne (2). Il est certain que cette dame y est pour quelque chose. Le costume de la Vierge est de son invention; elle-même annonça son équipée, en termes mystérieux. Peu de temps avant le grand événement, elle dit « qu'elle allait entreprendre un voyage, qui devait tourner à la gloire de Dieu et au salut des âmes. » On crut qu'elle allait prêcher une mission : « Ce que je vais faire, reprit-elle, est bien autrement important; c'est une

(1) *Marmonnier*, Triomphe de la Salette, pag. 30.
(2) *La Salette devant le pape*, pag. 38.

grande œuvre, une chose dont il sera parlé bien longtemps. » Mademoiselle Lamerlière racontait cela à qui voulait l'écouter. Un jour elle dit qu'elle était la bergère des Alpes. Un autre jour elle se mit à débiter un sermon à la porte d'une église; les auditeurs furent tout étonnés en voyant qu'elle portait sur sa robe les instruments de la passion de Jésus-Christ (1).

On peut, sans faire injure à cette demoiselle, dire qu'elle était folle. Elle se croyait une mission divine. Nous allons l'entendre elle-même. M. Eugène Pelletan s'étant égayé à ses dépens, dans le *Siècle*, mademoiselle Lamerlière voulut lui intenter un procès; elle commença par lui écrire. On lit dans sa lettre : « Ce qui m'a blessée le plus, je dois l'avouer, c'est d'avoir été présentée comme *agent de l'évêché de Grenoble* dans l'apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette. *Sachez, monsieur, que je tiens ma mission sociale de la Providence elle-même, et que je suis trop fière et trop orgueilleuse du rôle qu'elle m'a départi pour en décliner la responsabilité par respect humain ou fausse honte.* » Mademoiselle Lamerlière ne dit point quel est ce *rôle* : « Je ne saurais, ajoute-t-elle, en divulguer le secret à des *pharisiens* comme vous, chez qui, pour leur malheur, tout sentiment religieux est éteint (2). » Mademoiselle Lamerlière sentait que l'on ne peut pas faire de miracles devant des incrédules.

Nous avons un demi-aveu qui prouve que cette dame ne fut pas étrangère à la scène grotesque de l'apparition, scène où la folie joue certes un grand rôle. Dans le procès, on cita des déclarations très compromettantes, qu'elle doit avoir faites à un avocat de ses amis : « *C'est moi*, dit-elle, *qui ai fait le rôle de Notre-Dame de la Salette et qui ai parlé aux enfants* (3). » Il est vrai que ces paroles ne furent point judiciairement établies. Mais ce ne sont point les opposants qui reculèrent; ils demandèrent l'enquête; la cour la refusa. Il est vrai encore que mademoiselle Lamerlière nia qu'elle fût la dame de la Salette : ce fut là l'objet du procès qu'elle intenta aux abbés Déléon et Cartellier. L'abbé Déléon dit formelle-

(1) *Affaire de la Salette*, Mademoiselle de Lamerlière, contre MM. Déléon et Cartellier, recueilli et publié par *Sabbatier* (Paris, 1857), pag. 230 et suiv.

(2) *Ibid.*, pag. 226.

(3) *Ibid.*, pag. 245.

ment que mademoiselle Lamerlière avait parlé aux enfants, portant un costume baroque qui était de son invention. Dans le Mémoire des opposants rédigé par M. Cartellier, l'un des curés de Grenoble, mademoiselle Lamerlière est aussi nommée comme ayant apparu aux jeunes bergers. Enfin elle se trouve désignée comme l'auteur du miracle dans un écrit pseudonyme, dont le titre seul était une injure : *La Salette Fallavaux* (1), *ou la Vallée du mensonge*, par *Donnadieu*. Ce Donnadieu n'était autre que l'abbé Déléon. Mademoiselle Lamerlière assigna les deux abbés, et demanda contre eux vingt mille francs de dommages-intérêts. Nous transcrivons le jugement, le seul acte de procédure qui ait été rendu public.

« Attendu qu'il ne saurait y avoir faute de la part des auteurs pour avoir écrit ce qui se trouve dans leurs livres touchant la demoiselle Lamerlière, alors que *celle-ci l'a rendu vraisemblable par ses actes, par ses propos suffisamment constatés dès à présent;*

« Que le fait de la Salette appartient à l'histoire contemporaine; que les auteurs, en examinant ce fait, en le discutant pour en déterminer les caractères, n'ont pu faire autrement que de raconter les circonstances qu'ils croyaient être la vérité; qu'ils n'ont fait en cela que ce que font, que ce que doivent faire les historiens; qu'il faut bien, en effet, sous peine de rendre l'histoire impossible, leur reconnaître le droit de rendre compte des *paroles* et des *actions* de ceux qui se sont trouvés mêlés aux événements qu'ils racontent; que tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils n'abusent pas de ce droit, *qu'ils n'accueillent pas avec légèreté des rumeurs vagues, sans en vérifier l'origine et la valeur;*

« *Que, dans l'espèce, on ne saurait faire un semblable reproche aux auteurs, car l'ensemble des faits qu'ils énoncent relativement à mademoiselle Lamerlière prouve jusqu'à l'évidence* qu'ils les ont accueillis avec une entière bonne foi, *après un examen réfléchi, sans imprudence ni légèreté et qu'ils ont puisé dans des documents sérieux et des témoignages respectables* (2). »

Le tribunal n'avait pas à décider si la Salette était un miracle ou une fraude pieuse ; mais l'héroïne de l'apparition étant en cause,

(1) *Fallax vallis.*
(2) *Gazette des tribunaux*, du 10 mai 1855.

le miracle même se trouvait traduit en justice. Il n'y eut qu'une voix sur la signification du jugement : c'est, dit-on, la condamnation des manœuvres employées par un clergé déhonté pour ranimer la superstition et le fanatisme dans le monde catholique. En effet, les abbés Déléon et Cartellier accusaient mademoiselle Lamerlière d'avoir joué le rôle de la sainte Vierge dans une apparition préconisée par des évêques comme miraculeuse. Et le tribunal déclare que cette demoiselle a rendu ce fait *vraisemblable* par ses *paroles* et par ses *actes*. Le tribunal ne dit pas que le fait est *vrai*, il ne pouvait, il ne devait pas le dire. Mais il reconnaît que les imputations des opposants *ne sont pas de vagues rumeurs*, des propos légers, qu'elles reposent sur des *documents sérieux* et des *témoignages respectables*. Ainsi il est établi par un *jugement*, que des *témoignages respectables* et des *documents sérieux* rendent *vraisemblable* le fait que la demoiselle Lamerlière est l'héroïne de la Salette! C'est ce que l'avocat de mademoiselle Lamerlière proclama hautement devant la cour d'appel. « Le jugement de première instance, dit M. Jules Favre, lui enlève plus que la vie, il lui enlève l'honneur, l'estime d'elle-même. *Il est impossible, s'il est confirmé, que partout elle ne soit signalée comme l'*AUTEUR D'UNE FRAUDE COUPABLE (1). » Le jugement a été confirmé par la cour. Donc la justice a décidé qu'il y a une *fraude coupable;* donc il y a des imposteurs qui fabriquent des miracles, et il se trouve des évêques qui recommandent l'imposture, il se trouve un pape qui la comble de ses faveurs spirituelles!

Il n'y a pas dans les annales de l'Église un fait plus grave que cette pieuse imposture; car il faut l'avouer, à la honte du catholicisme, la piété donne la main à la fraude. Que disent les apologistes en présence de cette solennelle flétrissure? Des prêtres non pas deux seulement, mais *cinquante-quatre* se sont inscrits en faux contre ce sacrilége. Leurs chefs, les abbés Déléon et Cartellier, poursuivis par la pieuse comédienne, ont obtenu gain de cause : le tribunal et la cour ont reconnu que leur opposition était fondée sur des documents sérieux et sur des témoignages respectables. Et on ose écrire ce qui suit à charge des opposants : « Ils sont mauvais, car leurs fruits sont mauvais; ils sont

(1) *Sabbatier*, Affaire de la Salette, pag. 74.

mauvais en entier, ils n'ont rien de bon, rien de vrai. S'ils sont mauvais, l'esprit qui les inspire est celui de leur orgueil, celui du premier révolté contre Dieu, celui de Satan; la cause qu'ils soutiennent est le mensonge, le mal, et le miracle de la Salette reparaît encore plus resplendissant de *divinité* par l'égarement et la prévarication de ceux qui le combattent (1). »

La justice déclare, au témoignage du défenseur de mademoiselle Lamerlière, qu'elle est l'auteur d'une *fraude coupable*, et cette honteuse imposture est exaltée comme un fait *divin* par des apologistes! Des catholiques sincères disent que l'esprit de mensonge est apparu sur la montagne de la Salette; et les apologistes proclament que c'est la Divinité! Ils voient dans l'opposition qu'a excitée l'apparition l'œuvre de Satan. Il faut lire ces énormités pour juger la réaction catholique : « C'est parce qu'il est impossible de servir deux maîtres, Jésus-Christ et le monde, qu'il y a contre le fait de la Salette une si forte répulsion, une guerre acharnée, sans trève ni repos. C'est aussi pour cela que les vrais catholiques doivent être continuellement sur la brèche. La victoire leur est assurée; qu'ils ne perdent pas courage, car Dieu est avec eux, et en leur montrant sur la montagne Marie immaculée, il leur a dit : *In hoc signo vinces* (2)! » Cela se lit dans un ouvrage intitulée *la Salette devant la raison et le devoir d'un catholique*. Grand Dieu! qu'est-ce donc que la *raison* des catholiques! et qu'est-ce que leur conscience!

II

Il y a bien des enseignements dans le procès Lamerlière. Quoique la justice ait tout fait pour éviter le scandale, il y en a eu jusqu'à la nausée. C'était le miracle qui était en cause, plutôt que l'abbé Déléon et la visionnaire de la Salette, et les imprudents prôneurs du prodige l'identifiaient avec la révélation chrétienne! Le clergé du diocèse de Grenoble était profondément divisé. Quand on connaît l'ignorance des curés et le despotisme sous lequel ils gémissent, on s'étonne qu'il se soit trouvé cinquante quatre oppo-

(1) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 219.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 279.

sants. Le haut clergé se prononça pour le prodige, l'évêque en tête. On conçoit que la lutte ne pouvait durer longtemps. Un seul resta sur la brèche, un prêtre interdit. Les partisans du miracle, intéressés à défendre leur œuvre, ne reculèrent devant aucun moyen pour perdre le malheureux qui osait combattre une apparition tellement niaise que sa niaiserie suffirait pour la repousser. Un prêtre, aumônier du château Saint-Ange à Rome, écrit à l'abbé Déléon : « J'ai reçu, il y a deux jours, une lettre d'un évêque que je ne puis nommer, dans laquelle il m'apprend qu'*on a fait toutes sortes d'instances et de menaces autour de lui pour obtenir des pièces contre vous*. Ce moyen n'est pas beau, et je désire que tous ceux près de qui on agira, se montrent fermes comme ce vénérable prélat (1). »

Cela se comprend : il n'y a point d'excès que la haine cléricale et l'intérêt de l'Église n'expliquent. Là ne s'est pas arrêté l'aveuglement passionné du haut clergé. Nous allons entendre des chanoines et des archiprêtres. Autant de paroles, autant de mensonges ! Un archiprêtre écrit, il imprime que « M. Cartellier, curé de Saint-Joseph, auteur du *Mémoire au pape*, a remis, le 26 février 1855, *sa rétractation explicite et complète*. » Eh bien, le fait est faux. La pièce signée par le pauvre curé, a été produite au procès ; voici ce qu'on y lit : « Les faits qui se trouvent dans mon *Mémoire*, je les ai rapportés de bonne foi, mais je désavoue et condamne tout ce qui est faux ou inexact, *tout en conservant mon opinion sur la Salette*. » Ainsi loin de rétracter *explicitement* et *complétement* son opinion sur la Salette, le curé la maintient en termes explicites et formels ; il est toujours d'avis que le prétendu miracle est un sacrilége. Et on imprime le contraire ! et c'est un archiprêtre qui signe ce mensonge (2) !

L'abbé Déléon dit que mademoiselle Lamerlière a avoué audit archiprêtre qu'elle avait joué le rôle de la Dame, le 19 septembre 1846. A cette allégation l'archiprêtre oppose la dénégation la plus positive en traitant l'abbé d'*indigne calomniateur*. Or, voici un chanoine qui écrit au curé Cartellier, que l'archiprêtre lui a raconté ce qui suit. Dans une entrevue qu'il eut avec mademoiselle

(1) *Sabbatier*, Affaire de la Salette, pag. 181 et suiv.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 248-250.

Lamerlière, il lui dit, voulant la *sonder* : « Il faut convenir, mademoiselle, *que vous avez fait là une grande chose*. Voyez comme cela s'est répandu, *l'édification que cela procure*. — *N'est-ce pas?* répondit la demoiselle. *Oh! je le savais bien!* » Un autre chanoine, fait une déclaration identique. L'archiprêtre nie. Deux chanoines affirment. Si l'un dit vrai, l'autre ment. De quelque côté que l'on se tourne, on respire un air de fraude qui étouffe : cependant ce sont des oints du Seigneur qui parlent, qui protestent, tous gens auxquels l'Esprit-Saint a ouvert la bouche!

Les enfants miraculeux étaient dépositaires d'un secret que la belle Dame leur avait confié. En 1851, monseigneur de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, est délégué par le pape pour les interroger et recevoir leurs déclarations (1). Que fait l'abbé Rousselot, grand vicaire de Grenoble? Au moment où monseigneur de Bonald allait arriver, il va déposer directement le secret dans les mains du saint-père. Pourquoi un vicaire général joue-t-il ce tour à son archevêque? C'est que monseigneur de Bonald y regardait de près, et n'aimait point les miracles fabriqués. L'abbé Rousselot espérait qu'il trouverait un meilleur accueil à Rome. Que dit le pape du fameux secret? Ici encore nous avons deux rapports dont l'un contredit l'autre. Si l'on entend l'abbé Rousselot, Pie IX porta les enfants aux nues. Si l'on en croit l'aumônier du château Saint-Ange, le pape aurait dit à lui et à plusieurs évêques français que le prétendu secret était un *monde de stupidité*. Le pape, toujours d'après l'aumônier, ne dissimula pas sa manière de voir à M. Rousselot; *il n'avait rien dit de ce qu'on lui prêtait en cette circonstance* (2). A qui croire? Toujours est-il qu'il y a un dignitaire de l'Église qui ment.

Nous n'entendons pas dire qu'il n'y ait de mensonges que dans le camp des défenseurs du miracle. On accuse aussi l'abbé Déléon d'être un calomniateur. Il est certain que les démentis ne lui ont pas fait défaut. Reste à savoir qui ment. En toute hypothèse, c'est un oint du Seigneur. Et ces hommes qui mentent, qui calomnient, prétendent avoir une mission divine pour prêcher la vérité! Ce sont des prêtres qui enseignent la morale à nos filles et à nos

(1) *Sabbatier*, Affaire de la Salette, pag. 246, 254, 259, 261.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 180-182.

femmes! Voilà un fait plus grave que le faux miracle, car ce n'est plus tel fourbe ou telle visionnaire qui est en cause, c'est l'Église. Elle revendique le monopole de la morale, et ses ministres se donnent l'un à l'autre les démentis les plus sanglants, en matière de choses saintes!

N° 5. *L'exploitation de la bêtise humaine*

I

L'évêque de Grenoble a rendu un jugement doctrinal sur le fait de la Salette. Après avoir invoqué l'Esprit-Saint et l'assistance de Marie immaculée, il décide que « l'apparition de la sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine. » « Pour témoigner à Dieu, continue l'évêque, et à la glorieuse Vierge Marie, notre vive reconnaissance, nous autorisons le culte de Notre-Dame de la Salette. Nous permettons de le prêcher... » Monseigneur défend aux fidèles et aux prêtres de s'élever publiquement contre le miracle et contre le culte qui le célèbre. Dans un second mandement, il ajoute : « Depuis l'origine du christianisme, il est arrivé bien rarement qu'un évêque ait eu à proclamer la vérité d'une apparition de l'auguste mère de Dieu. Ce bonheur, le ciel nous le réservait, sans que nous l'ayons mérité personnellement... C'est une *mission* infiniment honorable qu'il nous a été donné de remplir; c'est un devoir sacré dont nous avions à nous acquitter, sous peine d'une résistance coupable aux vœux du ciel (1)... »

Quand on met cet enthousiasme de la superstition en regard de la réalité des choses, on s'afflige de la déraison humaine. La plus stupide des apparitions, le plus niais des prodiges est consacré par un culte! L'œuvre de la folie unie à la fraude, est imposée aux consciences comme une vérité, comme une émanation du ciel! Mais ne nous plaignons pas trop de notre raison. Si l'on mettait à l'éclairer et à la fortifier le zèle qu'on met à l'aveugler et à la faus-

(1) Mandements du 19 septembre 1851 et du 1er mai 1852. (*Histoire de Notre-Dame de la Salette*, pag. 239, 240, 243.)

ser, on ne verrait pas de mandements comme ceux de monseigneur Bruillard. C'est donc à l'Église qu'il faut s'en prendre. Que penser de l'instruction qu'elle donne à ses ministres, quand on entend des évêques porter aux cieux l'apparition d'une folle et le galimatias qu'elle débite à deux enfants complices ou trompés! Un évêque, dira-t-on, n'est pas l'Église. Non. Demandons donc au pape ce qu'il pense de la Salette.

Sur ce point encore, nous avons les affirmations les plus contradictoires. Le pape n'a pas prononcé de jugement régulier sur le fait de l'apparition. Cela n'empêche pas, dit l'évêque de Grenoble, que le saint père n'ait donné à la dévotion de la Salette l'approbation la plus authentique (1). D'autres affirment qu'il ne croit pas à la Salette, qu'il conseille aux évêques français qui vont le voir, de laisser tomber le miracle (2). Le pape doit au moins avoir des doutes, puisqu'il n'a jamais approuvé le miracle par un jugement en forme, puisqu'il a engagé le successeur de monseigneur Bruillard, à examiner de nouveau le fait de la Salette. Cependant Pie IX, comme le dit l'évêque de Grenoble, a comblé la dévotion de la Salette de faveurs spirituelles. Cela nous confond nous autres laïques, et ignorants en notre qualité de libres penseurs.

Quoi! le pape croit que la Dame de la Salette est une folle ou une intrigante, il a au moins des doutes, et il déclare le maître-autel de l'église de la Salette privilégié à perpétuité (3)! C'est à dire que jusqu'à la fin du monde les messes célébrées à un autel dont le nom rappelle une folie et une imposture, auront le privilége de délivrer les âmes du purgatoire! Quoi! le pape ne veut pas approuver le miracle de l'apparition, et il donne sa consécration à toutes les pratiques superstitieuses que l'apparition a engendrées! Une confrérie s'établit dans le sanctuaire dédié à Notre-Dame de la Salette. Il n'y a point de confrérie qui prospère sans indulgences; car il y a toujours quelque spéculation dans la piété catholique! Le pape accorde une indulgence plénière aux membres d'une association qui adore une apparition mensongère! Ils gagnent cette *indulgence plénière*, en entrant dans la confrérie et à leur mort,

(1) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 201.
(2) *Edinburgh review*, July 1857, pag. 21 et suiv.
(3) Bref du 24 août 1852. (*Nicolas*, la Salette, pag. 320.)

avec pouvoir de transporter lesdites indulgences aux âmes du purgatoire, comme on endosse une lettre de change (1).

Quoi! le pape ne croit pas à la Salette, il refuse de l'approuver, et il prodigue les *dons célestes* dont Dieu lui a confié la dispensation à ceux qui assisteront aux sermons des missionnaires de la Salette, missionnaires dont l'institution a pour objet de propager la nouvelle superstition! Le pape n'approuve pas le miracle, et il aide à l'étendre; il donne la rémission de tous leurs péchés aux pèlerins qui visiteront, quelque jour de l'année que ce soit, le sanctuaire de la Salette (2)! Qu'est-ce qui attire les pèlerins? La foi au miracle. Le pape ne croit pas au miracle, et il aide à attirer tous ceux qui ont des péchés à expier!

Quoi! le pape ne croit pas au miracle, et quand la Salette devient l'objet d'un vil trafic, quand les missionnaires de la Salette vendent les croix, les médailles, les chapelets fabriqués pour exploiter la bêtise humaine, le pape leur permet de bénir ces instruments de la superstition, le tout pour procurer le salut spirituel des fidèles (3)! Et le pape qui ne croit pas à la Salette, ne voit point qu'il pousse les fidèles à y croire!

Quoi! le pape ne croit pas à l'apparition, il ne l'approuve pas, il doute, et il permet, sur la demande du superstitieux évêque de Grenoble, de célébrer, par une messe solennelle, *la mémoire de l'apparition de la Mère de Dieu à la Salette* (4)! Pour le coup, notre raison est confondue, et nous ne comprenons plus rien à la morale catholique. Le pape, vicaire infaillible de Dieu, dit au clergé et aux fidèles : « Je ne crois pas à l'apparition de la Mère de Dieu, à la Salette; je vous permets cependant de la fêter par le sacrifice solennel de la messe! » Il y a sans doute quelque finesse théologique sous roche, quelque distinction ou quelque restriction mentale. Mais le pape croit-il que les fidèles qui assistent à une messe autorisée par le saint-siége, et portant le nom de la Salette, se soucieront de ces subtilités, en supposant qu'ils les connaissent?

(1) Bref du 26 août 1852. (*Nicolas*, la Salette, pag. 324 et suiv.)
(2) Bref du 3 septembre 1852. (*Nicolas*, la Salette, pag. 327-329.)
(3) Bref du 7 septembre 1852. (*Nicolas*, la Salette, pag. 330.)
(4) Bref du 2 décembre 1852. (*Nicolas*, la Salette, pag. 337.)

Le pape était donc d'accord avec l'évêque de Grenoble pour recommander la pieuse dévotion aux fidèles, et on peut dire aussi qu'il n'était pas d'accord. Que fit l'épiscopat? Monseigneur Bruillard, vieillard octogénaire, plus décrépit d'intelligence encore que de corps, ce prélat qui avait compromis l'autorité épiscopale, en approuvant toutes les farces religieuses qu'on avait jouées dans son diocèse avant celle de la Salette, ce digne protecteur du nouveau miracle mourut, au milieu de sa gloire et de l'incrédulité de son diocèse. Son successeur n'eut pas le courage de désavouer ce qui avait été fait, mais son mandement diminue l'importance de la pieuse dévotion. On peut, dit-il, élever un sanctuaire à la Salette, en l'honneur de Marie, sans qu'il soit absolument nécessaire ni infailliblement certain que le miracle soit vrai; les évêques ne sont pas infaillibles, les jugements qu'ils portent n'ont que le caractère de la probabilité (1). Quelle commode doctrine! Il suffit qu'un vieillard faible d'esprit, dominé par des prêtres ambitieux et intrigants, approuve une superstition, pour qu'elle puisse se propager impunément à l'abri d'une simple probabilité! On voit si nous avons raison de rendre l'Église responsable des erreurs qu'elle protége et qu'elle exploite.

Ce que les évêques de Grenoble trouvaient probable, d'autres le jugèrent plus que douteux. Monseigneur de Digne, devenu plus tard archevêque de Paris, conversait, en octobre 1853, avec monseigneur Ginoulhiac, le nouvel évêque, sur l'apparition de la belle Dame : « *La Salette*, dit-il, *n'est-ce pas monseigneur Rousselot qui l'a faite* (2)? » L'aveu est précieux. Ainsi les miracles se font de main d'homme, il suffit pour cela de l'esprit d'intrigue et de calcul; il suffit qu'il y ait sur un siége épiscopal un homme retombé en enfance, ou qui n'est jamais sorti de l'enfance intellectuelle, pour qu'un miracle se fabrique; et où sont les fabricateurs de miracles assez bêtes pour ne pas donner quelque probabilité à leur œuvre aux yeux des dévots qui ne demandent pas mieux que de croire l'impossible? Ne serait-ce pas ainsi que tous les miracles ont été fabriqués?

En 1858, un synode provincial s'assemble à Reims, l'antique

(1) Mandement du 4 novembre 1854. (*Nicolas*, la Salette, pag. 198.)
(2) *La Salette devant le pape*, pag. 150.

métropole des Gaules; plus de cent cinquante ecclésiastiques y assistent. Le cardinal-archevêque s'élève contre le culte excessif que l'on rend à la Vierge. Il ne faut pas, dit-il, qu'il surpasse celui que l'on rend à Jésus-Christ. Il ne faut pas que l'on oublie que Marie est une créature qui tient de Dieu toutes ses prérogatives. Quant au miracle de la Salette, monseigneur Gousset dit qu'il n'a pas encore subi la quarantaine. Le mot est singulier; est-ce que dans la pensée du savant cardinal, ledit miracle serait une espèce de peste? Il ajoute que plusieurs archevêques et évêques de France ne croient pas à la vérité de ce miracle, et ne veulent pas que les fidèles y croient. En conséquence, l'archevêque défend de prêcher publiquement cette dévotion; il défend d'exposer la statue de Notre-Dame de la Salette à la vénération des fidèles dans les églises. Il ne réprouve pas la dévotion à Notre-Dame de la Salette, mais il ne veut pas l'autoriser de crainte de légitimer la superstition qui s'y attache (1).

Il y a un témoignage plus considérable contre la pieuse *dévotion*, c'est celui de l'archevêque de Lyon, dans la province duquel le miracle a été fabriqué. Au moment même où la nouvelle superstition se répandait dans le monde catholique, le cardinal archevêque publia un mandement sur les prétendus miracles qui se faisaient autour de lui : « Nous défendons, dit monseigneur de Bonald, de publier en chaire, sans notre permission, le récit d'un fait miraculeux, quand même l'authenticité en serait attestée par un évêque étranger. Cette autorisation, nous ne la donnerions qu'après avoir consulté le souverain pontife et avoir reçu de lui un rescrit qui serait pour nous une garantie de la vérité du miracle. Dans deux ou trois paroisses, messieurs les curés ont cru pouvoir lire en chaire le mandement d'un évêque d'un autre diocèse au sujet d'un miracle, sans nous avoir consulté; c'était là un acte irrégulier (2). »

Voilà une doctrine plus sévère que celle de monseigneur Ginoulhiac. Le cardinal archevêque ne se contente pas d'une simple probabilité pour autoriser la célébration d'un fait miraculeux, il veut la certitude, et cette certitude il la cherche à Rome, dans l'autorité du

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXV, pag. 331 et suiv.
(2) *Sabbatier*, Affaire de la Salette, pag. 179.

saint-siége. Hélas! au moment où monseigneur de Bonald faisait appel au pape contre la superstition qui envahissait la France, Pie IX faisait pleuvoir ses *dons célestes* sur ceux qui pratiquaient la pieuse *dévotion* comme sur ceux qui l'exploitaient. Il y a donc une cour qui aime la superstition, parce que c'est la superstition, c'est la cour de Rome, c'est le saint-siége, source et fondement de la vérité, dans la croyance des catholiques. Faut-il s'étonner si la fable de la Salette, quelque grossière, quelque niaise qu'elle soit, a été accueillie avec empressement, choyée, cultivée dans la très orthodoxe Belgique?

Le 1er mai 1852, monseigneur de Grenoble publia un mandement où il se félicite des nombreuses adhésions qu'il a reçues dans le sein de l'épiscopat : « Huit jours après la publication du jugement doctrinal qui autorise le culte de la Salette, le vénérable évêque de Gand le faisait traduire en flamand, et répandre dans dans toute la Belgique. » Et on accuse nos évêques de ne pas aimer les lumières! Quand le pape trouva bon d'enrichir la pieuse *dévotion* des dons célestes dont il a la dispensation, l'évêque de Gand s'empressa d'ériger la confrérie de *Notre-Dame réconciliatrice de la Salette*. Il profita de la première paroisse nouvelle qu'il érigea, pour dédier l'Église à Notre-Dame de la Salette. Enfin la confrérie a été inaugurée solennellement, par une neuvaine, à laquelle le nonce apostolique crut devoir assister (1). Heureux Belges! ils brillent toujours au premier rang parmi les peuples religieux!

Bruges avait le bonheur de posséder un prélat, grand théologien, et nouvel évangéliste du dogme de l'immaculée conception. Monseigneur Malou, qui a tant fait pour la *pieuse croyance*, ne pouvait manquer de donner son appui à la *pieuse dévotion*. Les religieuses collettines d'Ypres ayant formé le projet de faire une neuvaine dans leur chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, l'évêque de Bruges leur écrivit le billet qui suit : « Nous permettons que les religieuses célèbrent dans leur oratoire une neuvaine en l'honneur de la sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de la Salette, et y exposent une image représentant* la miraculeuse apparition de la sainte Vierge de la Salette. » L'image fit merveille avec ses bas jaunes et ses roses de toutes les couleurs.

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, pag. 244, 270.

Nos pieux Flamands accoururent en foule : l'*heureuse neuvaine*, dit la supérieure de l'heureux couvent, ne finit point. Mais aussi quelle bénédiction pour la ville d'Ypres ! « Depuis la fin du mois de mai, écrit la supérieure, époque de l'*installation* de cette *douce dévotion* en Belgique, une *pluie de grâces* s'est répandue sur les contrées où elle existe, et s'étend même au delà (1). »

Les Wallons furent jaloux des Flamands, et il y avait de quoi. Ypres avait une image de Notre-Dame de la Salette. Liége voulut avoir une statue. On érige des statues aux grands hommes. Que ne doit-on pas faire pour la reine des cieux ! Dans les premiers jours du mois de mai 1855, on voyait sur les murs de toutes les églises, une affiche portant en grands caractères :

ÉGLISE SAINTE-CROIX

ASSOCIATION DE NOTRE-DAME-RÉCONCILIATRICE
DE LA SALETTE

« *Jeudi* 17 *mai, aura lieu la bénédiction solennelle de la statue de* « *Notre-Dame Réconciliatrice de* LA SALETTE, *par monseigneur* DE « MONTPELLIER, *évêque de Liége.* »

La *Gazette de Liége* nous apprend que la statue reproduisait exactement l'image exposée dans la nouvelle église de la Salette. Monseigneur la consacra, et prêcha le miracle du haut de la chaire de vérité (2).

Les Belges aiment le pittoresque. Nous avons dit combien il y a d'images miraculeuses de la Vierge dans notre heureuse patrie. A partir de 1852, on vit une image nouvelle s'étaler, d'abord dans les chapelles des communautés religieuses, toujours empressées à répandre la *dévotion;* c'était l'image d'une femme, portant une coiffure bizarre, vêtue d'une robe blanche, ayant une sorte d'écharpe garnie de roses, un tablier jaune et des bas jaunes, tenant une croix au bout de laquelle pendaient d'un côté des tenailles, de l'autre un marteau; aux pieds de la Vierge se trouvaient un jeune

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, pag. 271-273.
(2) *François-Joseph*, le Miracle de la Salette (Bruxelles, 1855), pag. 20.

berger et une jeune bergère. La Belgique avait une image de plus ! Quelle bénédiction ! Mademoiselle Lamerlière aussi doit être heureuse. La voilà immortalisée dans le costume qu'elle a inventé, la voilà adorée, la pieuse folle ! Ce sont les pauvres Claires et les Récollets qui répandent le culte de la belle Dame aux bas jaunes, dans toutes nos paroisses. Monseigneur Malou a raison de dire que la mode est à la dévotion de la Vierge. A Gand il y eut en peu de temps plus de *sept mille* personnes inscrites dans la confrérie de *Notre-Dame Réconciliatrice ;* à Saint-Nicolas, il y en eut plus de dix mille. Nous empruntons ces détails à une brochure publiée avec approbation ecclésiastique, sous le titre d'*Histoire de l'apparition miraculeuse de Notre-Dame de la Salette.* On y lit : « La *dévotion* à Notre-Dame de la Salette est aujourd'hui *générale* dans notre chère patrie. Dans tous les coins de la catholique Belgique s'élèvent des sanctuaires à *Notre-Dame Réconciliatrice*... Que de conversions, que de grâces, même temporelles, que de guérisons miraculeuses ont été signalées dans tous les endroits où s'est établie l'archiconfrérie de Notre-Dame des Alpes ! »

Les étrangers nous envient, dit-on, notre liberté ; ils ignorent que nous avons quelque chose de plus précieux, la *dévotion* pour la sainte Vierge de la Salette. Bientôt, du reste, la *pieuse dévotion* aura fait le tour du monde. Pie IX a doté l'Angleterre d'un épiscopat catholique. Les nouveaux évêques prirent à cœur de témoigner leur zèle pour la religion, en répandant le culte de la Salette. Monseigneur Ullathorne, aussi savant, dit-on, que pieux, fit un pèlerinage à la montagne sainte. C'est la mode d'aller à la Salette, au lieu de monter sur le Calvaire. Le digne prélat revint enthousiasmé de son excursion.

Quand les évêques donnent l'exemple, il ne faut point s'étonner si les simples fidèles, si tous ceux qui aiment de voyager, font un pèlerinage à la Salette. Un des apologistes du nouveau culte nous apprend qu'en deux ans il vint 300,000 pèlerins à la montagne sainte (1). C'est une nouvelle migration de peuples ; seulement les Barbares du quatrième siècle apportèrent l'esprit de liberté à l'Europe, tandis que les Barbares du dix-neuvième lui donneraient la niaiserie et la superstition, s'ils l'emportaient. La bonne volonté

(1) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 105.

ne leur manque point, ni l'appui du haut clergé. Nos ancêtres, en envahissant le monde romain, trouvèrent des évêques qui leur prêchèrent la *bonne nouvelle* du Christ. Les nouveaux Barbares seront *évangélisés* par les *missionnaires de la Salette*, créés dans ce but par monseigneur de Grenoble, et enrichis de dons célestes par Sa Sainteté le pape (1).

II

Voilà une œuvre de la réaction catholique. Aux fruits on peut juger l'arbre. Un écrivain anglais s'étonne que le miracle de la Salette, conçu par la folie, enfanté et nourri par la fraude, trouve des dupes par centaines de mille. Il demande si nous avons le droit de nous vanter de notre civilisation et de nos lumières, en présence de trois cent mille crétins ou niais qui font le pèlerinage de la Salette pour y entendre l'Évangile de la sottise et de l'imposture. Qu'est-ce que notre liberté, si elle doit aboutir au règne de la plus stupide superstition ? Des hommes qui croient à des fables dignes de la Mère l'Oie, des hommes qui se laissent duper par des tours de foire que les charlatans n'oseraient pratiquer, des hommes serfs de la superstition la plus crasse, peuvent-ils se dire libres (2)? Tout cela est d'une affligeante vérité. Le mal est réel. Où est le remède? La cause du mal ne serait-elle point dans notre liberté même? Donner la liberté à l'Église, n'est-ce pas lui permettre de corrompre à son aise les sources de la vie intellectuelle et morale? On livre l'enfance et la jeunesse à des crétins et à des niais; et l'on s'étonne de ce que les nouvelles générations sont des crétins et des niais!

Il n'y a qu'un moyen de guérir les hommes des erreurs de l'âme, c'est de les éclairer, en leur montrant ce qu'il y a d'ignoble dans la superstition. Il faut donc nous arrêter sur ce triste spectacle. Ce sont les évêques qui prêchent d'exemple. Monseigneur de Grenoble évangélise son troupeau, en lui expliquant les causes et le but du miracle de la Salette. C'est comme la philosophie de la déraison : « Rappelez-vous l'époque à laquelle Marie apparut sur

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 251-254.
(2) *Edinburgh review*, july, pag. 2-3.

la montagne de la Salette. Cette apparition, le 19 septembre 1846, n'a-t-elle pas été comme la préface des plus grands événements? Voyez les agitations populaires, les trônes renversés, l'Europe bouleversée, la société sur le penchant de sa ruine. *Qui nous a préservés, qui nous préservera encore de plus grands malheurs, si ce n'est celle qui est venue d'en haut sur nos montagnes, pour y planter en quelque sorte un signe de ralliement et de salut, un phare lumineux, un serpent d'airain vers lequel les âmes pieuses ont levé les yeux pour détourner le courroux céleste, et nous guérir de blessures incurables* (1)! »

Ainsi c'est la Dame de la Salette qui nous a sauvés du cataclysme qui menaçait d'engloutir la société après 48! Qui s'en serait douté? De 1848 à 1852, le mal alla croissant; et chose singulière, une partie du clergé, la plus remuante, donna la main aux révolutionnaires; on vit des oints du Seigneur bénir les arbres de la liberté. Que faisait alors Notre Dame de la Salette? Mademoiselle Larmerlière pérorait dans les clubs, et demandait à être élue à l'Assemblée nationale. Quant à la mère de Dieu qui trône dans les cieux, elle avait complétement oublié ses dévots et son peuple. Il fallut le coup d'État de 52 pour sauver la France de l'abîme. C'est ce que disent du moins les *sauveurs*. Est-ce que par hasard la Dame de la Salette serait complice de cet acte de violence? Elle qui commande à son fils, aurait pu trouver, nous semble-t-il, un moyen plus légitime de sauver la nation qui élevait des sanctuaires à la Salette! Que les dévots de Notre-Dame Réconciliatrice veuillent bien nous expliquer ce mystère!

Encore un mystère! L'Angleterre ne brille pas précisément par la dévotion à la mère de Dieu. Elle a tort sans doute, cependant elle resta, après 48, à l'abri de la tempête qui bouleversa l'Europe entière. Si c'est la mère de Dieu qui gouverne le monde, comment se fait-il qu'une nation qui en majorité se moque de la Salette a été sauvée, pour mieux dire n'a pas été exposée au danger, tandis que la France, le berceau du nouveau culte, fut remuée jusque dans ses fondements? Un catholique anglais va répondre à ces objections de l'incrédulité. Là où nous voyons la marque d'une protection divine, lui trouve une preuve de la colère céleste.

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Salette*, t. I, pag. 246 et suiv.

Écoutons le prêtre qui a écrit le *Manuel de la Salette à l'usage des dévots*. Il remarque que la partie du discours où la Dame se plaint des vices du siècle, concerne l'Angleterre autant que la France; que dis-je? les Anglais sont mille fois plus coupables; c'est à dire que les charretiers de la Grande Bretagne jurent mille fois plus que les charretiers de France, et que les vieilles femmes elles-mêmes ne vont plus à l'Église. Viennent ensuite les menaces de la Dame; celles-ci ne concernent que la France. « Quelle malédiction pour l'Angleterre ! s'écrie le pieux dévot. Qui aime bien, châtie durement. Nous ne sommes pas châtiés. Donc nous ne sommes pas aimés. Nous sommes délaissés par Dieu ; depuis que nous avons répudié la mère, le fils n'appesantit plus sa main sur nous (1) ! »

Hâtons-nous de consoler les catholiques anglais ! L'auteur de l'*Écho de la sainte montagne* nous apprend qu'en sa présence un chanoine Smith posa à la jeune bergère de la Salette cette question : « Avez-vous quelque raison de penser que l'événement de la Salette ait rapport à la conversion de l'Angleterre? » Mélanie, devenue sœur Marie de la Croix, répondit en baissant les yeux : « Peut-être que je puis avoir quelque raison de le penser. » On sait que toutes les prophéties de la jeune visionnaire sont aussi sûres que celles de l'Évangile. Les Anglais peuvent donc se tranquilliser. C'est sans doute pour leur donner un gage de félicité que l'on a expédié, d'autres disent relégué la prophétesse dans un couvent d'Angleterre. Monseigneur Ullathorne abonde dans ces espérances : « J'ai de *graves motifs*, dit le savant prélat, de croire qu'une partie des *mystérieux secrets* (confiés par la Dame aux deux bergers) se rapporte à l'avenir de l'Église en Angleterre. *J'affirme* que j'ai réuni des différents côtés des motifs d'évidence assez puissants, pour admettre que Marie parle de l'Angleterre, et dans des termes qui donnent à entendre que des jours de consolation viendront bientôt pour nous (2). » Depuis, le pape a pris connaissance de ces mystérieux secrets, et il n'y a rien vu qu'un *monde de stupidité*. Malheureuse Angleterre !

(1) *John Wyse*, catholic priest, Manual of the confraternity of la Salette (London, 1856), pag. 103, 104.

(2) *Suite de l'Echo de la sainte Montagne*, pag. 54 et note.

III

Là où il y a des niais, on peut être sûr qu'il y a des malins qui mettent la niaiserie à profit. A quoi bon les miracles s'ils ne servaient à exploiter la bêtise humaine! C'est ce qu'un cardinal archevêque va nous dire, non pas de tous les miracles, mais de celui de la Salette. Monseigneur de Bonald dit dans son mandement sur l'apparition miraculeuse : « *Vous aurez soin, mes chers coopérateurs, de mettre les fidèles en garde contre ces publications journalières de miracles, de prophéties, d'images, de prières qui peuvent être pour des* MARCHANDS CUPIDES UNE SOURCE ASSURÉE DE BÉNÉFICES ILLICITES, *mais qui sont pour la religion un sujet de douleur et de crainte* (1). » Quels sont ces *marchands cupides* qui font métier et marchandise des choses saintes? Ne seraient-ce pas ceux qui débitent l'eau miraculeuse de la Salette, les médailles, les croix et les scapulaires!

Puisqu'un archevêque, un cardinal dénonce les *marchands cupides* qui font trafic des brimborions religieux, on nous permettra d'y insister. Les apologistes de la Salette rejettent bien loin toute idée de spéculation. A les entendre, l'expédition de l'eau de la Salette se fait pour les simples déboursés. S'ils nous donnaient la note de ces débours? Est-il bien vrai que les acheteurs de cette eau miraculeuse sont des donataires? Il y a une charge tacite attachée à la libéralité, c'est que les destinataires donnent une aumône, comme témoignage de leur croyance et de leur dévoûment. Cela se fait de plein gré, dit-on (2); mais s'ils ne le faisaient pas, leur expédierait-on l'eau de la Salette? On trouve la réponse à ces questions dans le mandement de l'archevêque de Lyon. On la trouve dans un fait signalé par l'abbé Déléon. En 1850, le curé de Corps avoua avoir reçu plus de 40,000 francs pour l'eau qu'il avait vendue. Est-ce 40,000 francs de frais (3)?

Quant aux médailles et autres babioles, la *vente* est avouée. Un curieux débat s'engagea entre le *Patriote*, journal de Lyon, et un chanoine de Grenoble sur le côté financier de l'affaire de la Sa-

(1) *Sabbatier*, Affaire de la Salette, pag. 181.
(2) *Amédée Nicolas*, la Salette devant la raison, pag. 143.
(3) *La Salette devant le pape*, pag. 193, note.

lette. Le chanoine, ne pouvant nier la vente, répondit aux attaques de son adversaire par un beau mouvement oratoire; ledit chanoine est professeur d'éloquence au séminaire : « Fallait-il donner tout cela pour rien? Nous l'eussions désiré, pour répondre à l'empressement des fidèles, comme nous le désirerions pour toutes les choses religieuses; mais, enfin, *les marchands les vendent*, et les prêtres, le *Patriote* en conviendra, ne peuvent pas les payer pour tout le monde! » Imprudent professeur d'éloquence! Voici la terrible réplique que lui fit le journaliste de Lyon : « Ah! *les marchands les vendent*. Mais si, parmi ces marchands, il y avait des prêtres; mais si, directement ou par prête-nom, ces prêtres étaient patentés, comme marchands d'objets de piété? qu'en penseraient messieurs du chapitre? qu'en penserait l'opinion publique, devant laquelle on vient *faire étalage d'un désintéressement dont le moindre tort est d'être en contradiction avec des faits connus de tous?*... On vient nous dire, avec un air de béate componction : *Fallait-il donner tout cela pour rien?* Non, messieurs du chapitre, il ne fallait pas donner tout cela pour rien; il ne fallait pas le donner du tout, car il n'est pas permis au prêtre de favoriser, même gratuitement, la propagation d'idées superstitieuses qui abrutissent l'intelligence des populations qu'il a mission d'instruire et de civiliser (1). »

L'exploitation pécuniaire est le moindre mal que la Salette fasse à la religion. C'est une vieille histoire que celle de la cupidité cléricale. On a mille fois remarqué qu'il y a une question d'argent dans tout ce que fait le clergé. La Salette a cet avantage qu'on surprend les *cupides marchands* en flagrant délit. Nous disons qu'il y a un mal plus considérable, ou si l'on veut un bienfait providentiel dans cette honteuse affaire. Les croyants sincères le déplorent. Écoutons l'abbé Déléon, il a eu le courage de dire tout haut ce que bien des catholiques pensent en gémissant. La Salette est une erreur, donc une superstition évidente. Cependant l'évêque de Grenoble l'autorise (et nous ajouterons, le pape la comble de faveurs spirituelles). Qu'en faut-il conclure? disent les rationalistes. Que tout le catholicisme n'est rien que superstition (2). »

(1) *La Salette devant le pape*. pag. 185-195.
(2) *Ibid.*, pag. 24.

Les protestants triomphent (1). Rome, disent-ils, a longtemps trompé et dominé le monde; elle invoquait sa tradition qui constate à chaque pas l'intervention miraculeuse de Dieu au profit de son Épouse. La Salette nous a appris comment se fabriquent les miracles. Rien de plus naturel que ce surnaturel. Ce sont les mauvaises passions de l'homme qui y dominent. Il y a des simples et il y a des malins. Les malins se disent que les simples sont faits pour être dupés, et ils s'arrangent de façon à ce que la niaiserie dure toujours. A ce point de vue, la Salette est une excellente spéculation ; la bêtise humaine cultivée par l'Église a engendré le plus niais des miracles, et la sainte niaiserie engendre une nouvelle génération de niais. Mais la médaille a son revers. A moins d'être athée, il faut croire que les ténèbres de l'erreur feront place à la lumière de la vérité. Il faut donc se féliciter de ce que la superstition se charge elle-même de ruiner son empire. En vain chante-t-elle victoire; son triomphe est sa ruine. Grâces donc aux fabricateurs de miracles! Ils avancent le moment où l'esprit humain brisera ses chaînes.

§ 4. Les grandes reliques ou l'exploitation en grand de la bêtise humaine

N° 1. *La sainte tunique de Trèves*

I

Le père Lacordaire écrit de Toulouse à madame Swetchine : « Tous les mercredis je vais célébrer la messe au tombeau de saint Thomas d'Aquin, à l'intention de notre ordre. *Un de mes premiers soins sera de rétablir le culte des* GRANDES RELIQUES. Déjà depuis 1852, il y a eu une neuvaine en leur honneur au mois de juillet, et l'on a transféré la tête dans un reliquaire plus digne de lui. Mais ce n'était là qu'une préparation. C'est le 7 mars qu'est la fête de Saint-Thomas d'Aquin ; c'est ce jour-là qu'autrefois les capitouls et l'université de Toulouse venaient en grande pompe vénérer sa tombe. C'est donc ce jour-là qu'il nous faut aviser à

(1) *Edinburgh review*, July, 1857, pag. 9.

solenniser, et j'espère que nous rencontrerons dans tout le monde' clergé, peuple et administration, le concours dont nous avons besoin (1). »

Voilà encore un caractère de la réaction catholique. Est-ce que le culte des reliques, *grandes* ou petites, qu'elle réchauffe, a son principe dans la religion? Quand on examine les sources premières, on ne découvre que fraudes pieuses, altération de l'histoire, ignorance, idolâtrie. Singulier moyen de développer le sentiment religieux! Ajoutez-y l'exploitation de la bêtise humaine au profit de la domination du clergé. C'est partout le même spectacle. A Rome, on fabrique un dogme, en s'appuyant sur des faux, et on élève la superstition à la hauteur d'une vérité révélée; la croyance la plus niaise qui ait jamais été inventée, devient une condition de salut. La France rivalise avec Rome; on fabrique un miracle dans la patrie de Voltaire, le miracle le plus niais qui ait jamais été imaginé, la folie donnant la main à la supercherie. L'Allemagne aussi a sa part dans cette œuvre de niaiserie, et il se trouve que sa part est la plus belle, car c'est elle qui a les *grandes reliques :* reliques des onze mille vierges, qui sont des reliques de soldats païens et de leurs chevaux : relique de Trêves, la tunique sans couture de Jésus-Christ, cousue par la fraude, dans les ténèbres du moyen âge. Nous avons raconté ailleurs l'histoire des onze milles vierges (2). Il faut nous arrêter à la robe sans couture, afin de toucher du doigt ce qu'il y a d'ignoble dans la réaction soi-disant religieuse.

Jadis, quand on reprochait une superstition à l'Église, cette bonne et sainte mère s'en lavait les mains, et répondait : pieuse coutume, dévotion respectable, mais introduite sans mon intervention. Grâce à la réaction catholique, elle se sent plus forte, et elle y met plus de franchise. Quand Lacordaire, l'ami de Lamennais, parle de rétablir le culte des *grandes reliques*, il ne faut pas s'étonner si les évêques y prêtent la main. En l'an de grâce 1844, le grand vicaire de Trèves adressa une lettre circulaire au vénérable clergé et à tous les fidèles du diocèse, dans laquelle il leur annon-

(1) Lettre du 27 décembre 1853. (*Correspondance du Père Lacordaire et de madame Swetchine*, pag. 532.)

(2) Voyez mon *Etude sur la Réforme*.

çait que monseigneur, cédant aux instances de ses ouailles, allait faire une exhibition de la plus précieuse des reliques, la tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous concevons que pour ceux qui croient à l'Incarnation, la vue de la robe que portait le Dieu-Homme lors de son sacrifice, doit être une source d'émotions religieuses, qu'elle doit raviver et fortifier la foi. Mais les catholiques, y compris le haut clergé, ne l'entendent pas ainsi. Il y a toujours un calcul dans la piété des fidèles, et une question d'argent dans ce que l'Église fait pour leur salut. La vue seule de la tunique n'aurait ému que quelques âmes pieuses; pour attirer la foule, il fallait un autre attrait. A Rome on sait cela de vieille date; on y connaît à la perfection l'art de tromper les hommes dans l'intérêt du trésor pontifical. Le pape Léon X, célèbre pour la vente des indulgences, promit en 1514 la rémission de tous leurs péchés aux pèlerins qui iraient voir la robe sans couture déposée dans l'église cathédrale de Trèves. Une indulgence gratuite? En apparence, oui. Elle ne se vendait point, mais le saint-père eut soin d'ajouter une condition, c'est que les pèlerins donnassent une aumône pour l'achèvement de la cathédrale (1). Le souverain pontife ne dit pas s'il avait une part dans ces libéralités : affaire de ménage intérieur qui ne regarde pas les fidèles. C'est donc moyennant finance que l'on fait son salut dans l'Église de Rome.

L'exhibition se fit le 28 juin 1844. Un témoin oculaire nous apprend que tout se passa avec solennité et avec onction. L'évêque trembla d'émotion en ouvrant la caisse qui renferme la *grande relique*, et les assistants qui étaient montés sur des chaises, pour mieux voir, tombèrent à la renverse (2). Une exhibition d'une fausse relique dans la patrie de Luther, après un siècle de philosophie! C'était un défi à la raison. Mais on spéculait sur l'ignorance, cultivée avec amour depuis la réaction de 1814. Pour monter l'affaire, le clergé lança de petites brochures, les unes à l'usage du peuple, les autres à l'adresse des lettrés. Quand ils parlent aux savants, les défenseurs de la sainte tunique avouent

(1) Geschichte der Gründung der deutsch-katholischen Kirche, von *Edum Bauer*, deutsch-katholischem Geistlichen, pag. 1.

(2) Geschichte des heiligen Rockes unseres Herrn und Heilandes Jesu Christi, von *Joseph Caspari*, Gymnasiallehrer. Zweite Auflage, 1844, pag. 56-57.

que la *précieuse relique* n'est pas une question de foi (1). De sorte que l'on peut faire son salut en n'y croyant pas, mais on le fait encore mieux en y croyant et en allant en pèlerinage à Trèves, puisqu'on jouit alors de l'indulgence plénière que le pape a promise aux fidèles. Les défenseurs de la *grande relique* avouent encore que les témoignages ne donnent pas une certitude entière de son authenticité; il y a même un évêque qui fit cet aveu, aussi eut-il soin de ne pas exposer sa douteuse relique à la vénération de la chrétienté (2). Monseigneur Arnoldi fut moins scrupuleux. Nous lisons dans l'*Histoire de la sainte Tunique*, publiée par un professeur du séminaire épiscopal, que ce qui manque pour une démonstration complète, sera suppléé par la foi (3). Ainsi tout en invoquant les témoignages historiques, on fait appel à la crédulité, c'est à dire à la bêtise!

Hélas! la religion s'en va, dès que la science paraît, quelque mince qu'elle soit. Jadis on croyait avec la tradition populaire, que la tunique miraculeuse avait grandi avec l'enfant Jésus. Cela se lit dans le vieux bréviaire du clergé trévirois (4). Le défenseur officiel de la relique, bien que professeur au séminaire, n'a plus cette foi robuste; il ne croit pas au miracle d'une robe qui grandit avec l'enfant Jésus (5). Quand on parle au peuple, on met ces ménagements de côté. Tout devient certain; ce n'est plus une simple relique de Jésus homme, ce sont *les entrailles de la Divinité incarnée*, que cette bienheureuse robe eut le privilége de couvrir. La tunique finit par se confondre avec Dieu (6)! Nous allons entrer dans quelques détails, parce que c'est dans les détails que l'on voit l'exquise niaiserie de la superstition.

D'abord il va sans dire que Jésus enfant avait une robe sans couture, que lui fit la sainte Vierge, sa mère. Vous ne le croyez pas; écoutez un défenseur de la tradition populaire : « Les pré-

(1) Der heilige Rock zu Trier und die zwanzig andern heiligen ungenæhten Rœcke, von *Gildenmeister* und *Sybel*, pag. VII. Dritte Auflage (1845).

(2) Geschichte des heiligen Rocks von dem hochseligen Bischofe von Trier, *Joseph von Hommer*, pag. 2, 34.

(3) Geschichte des heiligen Rockes, von *Marx*, Professor am bischœflichen Seminar, pag. 7.

(4) « Tu membra Christi contigens, Crescis simul cum corpore. »

(5) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock, pag. XII.

(6) Voyez les témoignages, dans *Gildenmeister* et *Sybel*, pag. XV et XVI.

tendus esprits forts sourient de pitié. Une robe qui croît avec celui qui la porte ; est-il possible d'avancer une pareille absurdité! Ils ne comprennent pas comment cela se fait; donc cela n'est pas. *Pauvres aveugles!* C'est ainsi qu'ils raisonnent. Eh! que comprennent-ils plus que nous? Savent-ils comment croissent les lis des champs et les violettes de la vallée? Pour nous, pieux fidèles, nous croyons que la sainte robe est celle que sa divine Mère a faite à son enfant et qu'elle grandit avec lui sans s'user. Nous le croyons, parce que l'abnégation de n'avoir qu'un seul et même vêtement était digne d'un Dieu humilié et réduit volontairement à la plus grande pauvreté. Nous le croyons parce qu'un fils aussi tendre et aussi dévoué que le Seigneur Jésus devait garder précieusement la robe que lui avait faite sa très sainte Mère (1). »

Ainsi le professeur du séminaire trévirois est un *pauvre aveugle*, parce qu'il ouvre ses yeux pour voir. Quant à ceux qui ont des yeux pour ne pas voir, ce sont les clairvoyants; ils ont la lumière de la foi. On conçoit qu'ils voient bien des choses que nous *pauvres aveugles* nous ne voyons point. Nous voyons les lis et les violettes croître, et nous croyons à cette croissance; eux ne voient pas, personne n'a vu, personne ne dit avoir vu croître la robe de Jésus enfant, c'est pour cela qu'ils y croient. Nous lisons dans l'Évangile, que la sainte Vierge était une femme ordinaire, vaine, comme disent les saints Pères; nous croyons cela, *pauvres aveugles* que nous sommes. Avec la foi on lit dans l'Évangile le contraire de ce qui s'y trouve. Voilà ce que l'on peut appeler clairvoyance! Elle voit si clair, qu'elle voit même ce qui n'est pas.

Cette robe sans couture que Marie fit pour Jésus enfant, et qui grandit avec lui, est la précieuse relique de Trèves. Il n'y a pas à en douter. La tradition rapporte que sainte Hélène, mère de Constantin, fit un pèlerinage à Jérusalem à l'âge de 79 ans; elle s'enquit de ce qu'étaient devenus les instruments de la passion de Notre Seigneur, et elle eut le bonheur de tout découvrir. Si elle trouva la croix, peut-on douter qu'elle ait découvert la robe? Cette vénérable tradition est confirmée par la piété des fidèles. Concevrait-on la dévotion des pèlerins qui affluèrent à Trèves, en 1844, si la précieuse relique n'était pas la robe du Dieu-Homme? Un

(1) *Guerin*, la Sainte Tunique d'Argenteuil.

témoignage de 1844 pour une relique du premier siècle, vous paraît-il trop récent; en voici un qui est contemporain. C'est la base de la tradition et le fondement est inébranlable. En effet, nous avons la lettre de Pilate à Tibère, lettre aussi authentique que la robe sans couture; puis nous savons d'une manière indubitable que Tibère avait une grande vénération pour Jésus-Christ. Donc, il est certain que sa robe ne sera pas restée entre les mains des soldats romains qui crucifièrent Jésus. Donc, cette robe se trouve dans la cathédrale de Trèves (1).

II

Jésus-Christ avait-il une robe sans couture? On lit dans l'Évangile de saint Jean : « Les soldats, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements et se les partagèrent, et sa tunique. C'était une tunique sans couture, d'un seul tissu d'en haut jusqu'en bas. Ils ne la divisèrent pas, mais la tirèrent au sort, afin que s'accomplît ce que dit l'Écriture : « Ils ont partagé mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort (2). » Les synoptiques, Mathieu, Marc et Luc, ne savent rien d'une robe sans couture; ils disent que tous les vêtements furent partagés (3). Jadis le témoignage de saint Jean paraissait décisif; car, d'après l'Évangile, il assista à la mort de son maître, tandis que les autres évangélistes écrivirent sur des traditions. Mais il se trouve que l'auteur du quatrième Évangile n'est pas saint Jean, le disciple de Jésus. Cela ne fait plus un doute pour la critique moderne. Ainsi les synoptiques sont les plus anciens témoins, partant ceux qui méritent le plus de foi. Le témoignage du juif ou du grec platonicien, qui a écrit le quatrième Évangile, n'a aucune valeur historique. Il a inventé la tunique sans couture en transformant un passage des psaumes en une circonstance de la mort de Jésus-Christ. En définitive, la robe sans couture est une robe imaginaire. Voilà le fondement de notre tradition, le fondement scientifique.

(1) Ces énormités se lisent dans le petit livre de *Caspari*, dont la seconde édition est sous nos yeux. (pag. 3, 4, 7 et la *Légende de sainte Hélène*, pag. 52-56.)

(2) *Saint Jean*, XIX, 23, 24.

(3) *Saint Matthieu*, XXVII, 35; — *Saint Marc*, XV, 24; — *Saint Luc*, XXIII, 34.

Supposons qu'il y ait eu une robe sans couture. Qu'est-elle devenue? comment est-elle venue à Trèves? La science épiscopale n'a pas d'autre base que la tradition populaire. Il n'y a que la forme qui soit un peu moins niaise, au fond c'est tout un. Sainte Hélène voyagea dans la Palestine à la recherche des reliques de Notre Seigneur; elle partageait le goût du Père Lacordaire pour les *grandes reliques*. L'impératrice eut le bonheur de découvrir la croix; dès lors tous ceux qui avaient des reliques s'empressèrent de les lui apporter. Il est donc probable qu'on lui remit la plus précieuse de toutes, la robe sans couture. Et il est tout aussi probable que la possédant, elle en ait fait don à l'Église de Trèves, car il est très probable que la cathédrale actuelle était le palais d'Hélène (1). Nous recommandons ces fondements à ceux qui auraient envie de bâtir un château en Espagne. Toutes les probabilités que l'on invoque sont de pures imaginations, comme celles qui remplissent les légendes du moyen âge.

Écoutons le savant professeur du séminaire épiscopal et admirons la science orthodoxe qui, comme chacun sait, efface la science des libres penseurs, comme le soleil efface la pâle lumière de la lune. La tradition repose sur le voyage de sainte Hélène dans la Terre Sainte, à la recherche de reliques. Or, rien de plus certain. Eusèbe l'atteste, et il était évêque de Césarée en Palestine. Rufin l'atteste, et il habitait la Palestine. Théodore l'atteste, et il était évêque en Syrie. Donc des témoins en quelque sorte oculaires. Oui, des témoins à la façon catholique, comme ceux qui témoignent pour l'immaculée conception, c'est à dire de faux témoins ou des témoins contre, dont on fait des témoins pour. Eusèbe est le plus considérable. On lit dans sa *Chronique* un passage explicite en faveur de notre tradition. A la vérité le cardinal Baronius, et tous les écrivains qui se respectent le répudient comme une fraude pieuse. Qu'importe? Ce sont précisément les fraudes pieuses qui conviennent aux légendes pieuses. De cette manière on comble très ingénieusement la lacune qu'offre la *Vie de Constantin*. Là Eusèbe parle du séjour d'Hélène dans la Palestine, et il ne dit pas un mot de reliques, pas un mot de la croix de Notre Seigneur, bien moins encore de la robe sans couture. Il aura ou-

(1) *Marx*, Geschichte des heiligen Rockes, pag. 16, ss.

blié. Un faussaire complaisant répara cet oubli ; de cette manière Eusèbe qui était un témoin *contre*, par son silence, devient un témoin *pour*.

Deux professeurs de l'université de Bonn ont tiré une autre conclusion du silence d'Eusèbe. Le Père de l'Église est grand amateur de reliques ; si la croix avait été trouvée par Hélène, il l'aurait dit. Il ne le dit pas, donc il est certain que tout ce que l'on rapporte d'Hélène est une fable. Or si elle n'a ni cherché, ni trouvé de reliques, les prétendues probabilités imaginées par les défenseurs de la tunique deviennent des chimères. La vraie vérité est que la tradition d'Hélène est une légende qui commence à se former au cinquième siècle, et qui après cela va en s'embellissant comme toutes les légendes. Au moyen âge, on transforma ces fables en histoire. Les répéter au dix-neuvième siècle, en les appuyant sur un apocryphe, c'est donner une singulière idée de la science que l'on cultive dans les séminaires. Que répondre à ces raisonnements et à ces accusations ? Il y a une réponse péremptoire à faire aux deux professeurs de Bonn, c'est qu'ils sont hérétiques. De quel droit viennent-ils parler de choses miraculeuses alors qu'ils n'ont point la foi ? Un professeur de séminaire, à la bonne heure ! Il va nous expliquer le silence que tous les auteurs grecs et latins gardent à l'endroit de la tunique sans couture. Nos deux hérétiques demandent comment des écrivains qui font trouver à Hélène des reliques qu'elle n'a point trouvées, auraient gardé le silence sur la précieuse relique de la robe de Jésus. Rien de plus simple, répond l'historien orthodoxe. Hélène cacha avec soin cette précieuse relique. Et pourquoi ? Afin de permettre en 1844 au professeur du séminaire épiscopal de démontrer le transport de ladite tunique à Trèves (1).

Il reste une difficulté. Pourquoi sainte Hélène donna-t-elle la robe à l'église de Trèves plutôt qu'à celle de Constantinople ou de Rome ? Le professeur épiscopal donne pour cela les meilleures raisons du monde. D'abord il paraît que la mère de Constantin naquit à Trèves. C'est un bénédictin du neuvième siècle qui le premier a dressé cet acte de naissance ; dès lors il n'y a pas lieu

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 13-21.

d'en douter; écrivant cinq siècles après Hélène, il devait savoir au juste tout ce qui la concerne. De plus, elle habita Trèves, et y construisit des palais. Un moine du douzième siècle nous l'apprend : c'est presque un témoignage contemporain. D'ailleurs le palais existe, et fait partie aujourd'hui de la cathédrale : voilà un témoin toujours vivant. Il est vrai qu'il y a des antiquaires impertinents qui le nient. Ne les écoutez pas, ce sont des hérétiques. Croyez que tous ces faits sont vrais, quoiqu'ils soient imaginaires, et vous ferez votre salut (1).

Il est donc établi que sainte Hélène envoya la robe à Trèves. Quand et à qui? Ici tout devient miraculeux, et d'autant plus certain, car les miracles viennent de Dieu, et qui oserait récuser ce témoignage ? Hélène mourut en 327, et elle expédia la robe en 330. Absurde, crient les libres penseurs. Libre à eux! Quant aux catholiques, ils croiront avec Tertullien que la chose est vraie parce qu'elle est absurde. Cette admirable maxime explique tout. Les deux professeurs de Bonn ont lu, disent-ils, dans saint Athanase, lequel vécut en exil à Trèves de 336 à 338, qu'il n'y avait pas encore d'église dans la métropole des Gaules. Eh! qu'importe? Cela confirme singulièrement la vérité de l'expédition (2). C'est absurde, donc c'est vrai; plus c'est absurde, plus c'est vrai. Il n'y a qu'une circonstance que la science catholique ne nous explique point : est-ce par la diligence, ou est-ce par le chemin de fer que l'envoi se fit?

Nous n'avons encore rien dit du privilége que le pape Sylvestre accorda à l'Église de Trèves, en l'an 327 ou 330. L'année est incertaine, c'est une bagatelle; quand on lit ce diplôme, il ne saurait plus rester de doute sur la précieuse tunique. Le pape commence par confirmer la primatie de la Germanie et des Gaules que saint Pierre lui-même donna à Trèves. Ceci est un nouveau prodige. Les hérétiques disent que saint Pierre n'a jamais été pape, ils prétendent même qu'il n'a jamais été à Rome. De plus le christianisme était entièrement inconnu à Trèves et dans la Germanie. Comment l'apôtre aurait-il pu conférer un privilége quelconque à une Église qui n'existait pas? Voilà qui est miraculeux, donc faux,

(1) *Güdenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 21.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 22, 107.

disent les hérétiques, donc vrai dirons-nous. Sylvestre continue et dit qu'il donne ce privilége en l'honneur de l'impératrice Hélène, née à Trèves. Le fait n'est pas exact, et cette erreur fait dire aux incrédules que le diplome de Sylvestre est apocryphe. Nous répondons que c'est une pieuse tradition. Viennent ensuite les reliques dont sainte Hélène fit don à Trèves sa patrie : le corps de l'apôtre saint Matthieu, la robe et l'ongle de Notre Seigneur, une dent de saint Pierre, les sandales de saint André, et la tête du pape Corneille. Enfin Sylvestre lance l'excommunication contre ceux qui attaqueraient son privilége (1). Comme nous n'avons aucune envie d'être excommunié, au lieu de l'attaquer, nous le défendrons contre les critiques des incrédules.

Une chose nous embarrasse. Il existe plusieurs versions du diplôme de Sylvestre, datant de diverses époques, et la plus ancienne ne dit rien, absolument rien des reliques que sainte Hélène doit avoir données à Trèves; elle ne parle pas même de sainte Hélène. Le professeur du séminaire épiscopal s'est tiré de ce mauvais pas, en passant les anciennes versions sous silence. Cela lui a valu une verte réprimande de la part des professeurs de Bonn : ils lui reprochent d'avoir commis un faux littéraire. Nous n'avons pas à nous mêler de ce débat. La question est tranchée par le concile de Trente, lequel veut que l'on respecte les anciennes reliques que la tradition a consacrées. C'est comme qui dirait : les cheveux blancs sont toujours respectables, bien que l'homme ne le soit guère. Que nous importe donc qu'il y ait un diplôme qui ne parle pas de sainte Hélène ni de ses reliques? Respect aux cheveux blancs de notre relique, messieurs les protestants! Qu'importe que les reliques ne paraissent dans le diplôme que vers le onzième siècle, d'abord d'une manière vague et générale, après cela en croissant à chaque nouvelle édition, revue et augmentée, jusqu'à ce qu'enfin vienne la précieuse robe sans couture! Cela empêche-t-il ladite robe d'avoir des cheveux blancs, partant d'être vénérable et authentique, ne fût-ce qu'à titre de fraude pieuse? Combien n'y a-t-il pas de ces fraudes dans les archives de notre sainte Église, depuis la donation de Constantin et les fausses décrétales jusqu'aux milliers de donations fabriquées

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 24.

par les moines au profit de leurs couvents? Il y a fraude et fraude. La fraude laïque, qui n'est pas pieuse, est punie par le Code pénal, rien de plus juste; mais la fraude cléricale est une fraude pieuse, et partant une vertu. Que le défenseur officiel de la tunique ait ajouté un faux littéraire pour faire valoir la relique, où est le mal? Il a traduit à faux; il a fabriqué une tradition qui n'existe pas dans le texte. Mais le crime n'est pas si énorme. D'abord la piété excuse tout. Puis ne sait-on pas que tout *traducteur* est un *traître*, comme disent les Italiens, qui se connaissent en trahison (1)?

Il est temps de conclure. Les deux professeurs de Bonn qui nous servent de guide, prouvent, pièces en main, qu'avant l'année 1121 on ne savait rien à Trèves de la tunique de Jésus-Christ. C'est l'archevêque Bruno qui déposa solennellement une robe sur l'autel de saint Nicolas, en y mettant l'étiquette de robe sans couture. D'où venait cette tunique? On l'ignore. De témoignages il n'y en a point. C'est un moine qui interpola la relique dans le diplôme de Sylvestre : un faux enté sur un faux, ou une fraude pieuse sur une fraude pieuse, telle est la première origine de la tradition sur laquelle repose l'authenticité de notre relique. Comme c'est un moine qui a fabriqué le témoignage, serait-ce manquer de respect à ces religieux personnages de supposer qu'eux aussi ont fabriqué la robe? Il y avait des frères tailleurs dans les couvents; donc.... Nous n'achevons pas le raisonnement. Pourquoi accuser les moines plutôt que l'évêque? Guibert de Nogent, abbé du douzième siècle, cite des évêques qui fabriquèrent des reliques, sans scrupule aucun. Pourquoi l'évêque de Trèves n'aurait-il point fait ce que faisaient ses collègues? C'était la dévotion à la mode comme aujourd'hui l'immaculée conception et la Salette. Des faux au dix-neuvième siècle, comme au douzième. L'Église est réellement immuable dans sa piété frauduleuse. Faux pour faux, nous préférons ceux du moyen âge. Ils ont en leur faveur les ténèbres intellectuelles et morales; si ce n'est une justification, c'est du moins une excuse! Pour les savants catholiques du dix-neuvième siècle, il n'y en a aucune. Ils ont la science pour s'éclairer, et en leur qualité de prêtres, ils ont le devoir d'éclairer les fidèles. La science! Nous avons entendu plus d'une fois les défenseurs du passé accuser les

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 26 et suiv.

libres penseurs d'avoir altéré l'histoire par haine pour la religion. Or voici que nous surprenons les gens d'église en flagrant délit de faux. Les uns citent des apocryphes, ou traduisent à faux pour fabriquer un nouveau dogme : les autres prêtent la main à une farce sacrilége, pour fabriquer un miracle; enfin il y en a qui, pour défendre l'authenticité d'une relique, invoquent un diplôme fabriqué, falsifié, et ils avaient sous les yeux les témoignages de la vérité! Ces écrits où la fraude pieuse donne la main à l'ignorance, sont destinés à éclairer les fidèles! Sont-ils aussi destinés à les moraliser?

III

Nous avons encore bien des témoignages à invoquer en faveur de la robe sans couture; ils ont une odeur de piété si prononcée, qu'ils méritent d'être répandus, pour la plus grande gloire de l'Église. En l'année 1513, on ouvrit la caisse pour faire la première exhibition de la précieuse relique. Les reliques ont une vertu vraiment miraculeuse; elles se multiplient au gré de la fraude pieuse. Preuve, la robe sans couture. Une robe n'est pas un costume complet; il faut au moins des bas, à moins qu'on ne soit capucin. On trouva donc dans la caisse, selon la relation d'un clerc, témoin oculaire, les bas que porta Notre-Seigneur, et que la sainte Vierge lui avait tricotés. Les deux professeurs de Bonn disent que les Juifs ne portaient point de bas (1). Eh! qu'importe? Jésus-Christ, le fils de Dieu, ne pouvait-il pas, ne devait-il pas être plus propre que la race au sein de laquelle il avait bien voulu naître?

Il y avait encore autre chose dans cette caisse, vrai trésor de reliques : un grand dé, le même dé qui servit aux soldats romains pour tirer au sort la robe de Jésus-Christ. Ce témoignage atteste l'authenticité de la relique avec une telle évidence que l'on ne conçoit pas pourquoi les défenseurs modernes de la *grande relique* n'en disent rien (2). Auraient-ils reculé devant la raillerie de Cal-

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, zweiter Theil, drittes Heft, pag. 8.

(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 57.

vin qui se moque de ce dé comme de bien d'autres reliques? Ou auraient-ils eu peur de produire un dé qui est évidemment de fabrique moderne? Cela témoignerait peu de foi. Le dé, se trouvant dans la même caisse que la robe, mérite le même respect. Une relique témoigne pour l'autre, comme un miracle confirme un autre miracle : ce sont deux faux témoins qui viennent protester en justice qu'ils sont d'honnêtes gens.

Voici qui est encore plus merveilleux. Il y a une seconde tunique de Jésus à Trèves. Ne dirait-on pas que Dieu, dans sa miséricorde, a accumulé les miracles et les témoignages pour éclairer les aveugles et pour procurer leur salut malgré leur obstination. Un débat assez scandaleux s'éleva jadis entre le chapitre et l'évêque sur la seconde tunique, laquelle se trouvait dans la chapelle épiscopale. Était-ce jalousie? était-ce ignorance? Une chose est certaine, c'est que les objections que les chanoines faisaient contre la relique de l'évêque, s'appliquent à la lettre à la robe sans couture dont tout le monde reconnaît l'authenticité. Les deux robes diffèrent entièrement de couleur, d'étoffe, de contexture; donc, disent les chanoines, celle de l'évêque est fausse; donc, peut-on dire, celle de l'évêque est authentique, et c'est l'autre qui est fausse. Et ainsi de suite. Que conclure de cette contradiction? Les incrédules disent que les deux tuniques sont fausses. Nous soutenons que les deux tuniques sont également authentiques. Cela est absurde, crient les deux professeurs de Bonn. Eh! précisément parce que c'est absurde, c'est vrai. Voici notre raisonnement. Les chanoines prouvent, clair comme le jour, que la relique de l'évêque est fausse; leurs arguments prouvent aussi la fausseté de la *grande relique;* donc les deux reliques sont authentiques. Veut-on un supplément de preuve? La cour de Rome l'a décidé ainsi. Rome a parlé, donc c'est vrai (1). Il y a encore à noter que les défenseurs de la *grande relique* nient l'authenticité de la *petite*, et pour mieux dénigrer cette pauvre petite, ils font dire à la cour de Rome le contraire de ce qu'elle a prononcé. Mais ceci est une fraude inspirée par la piété et partant très religieuse. Après tout, il y a tant de fraudes pieuses dans cette affaire, qu'il ne vaut pas la peine de se disputer pour une de plus ou de moins.

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 86-88.

Nous citons encore, à titre d'arguments, les objections élevées par les adversaires de la relique, objections qui, comme d'habitude, tournent contre ceux qui attaquent les choses saintes. Trèves possède une robe, vénérable par son antiquité; cela est certain. Nous disons que c'est la robe sans couture dont parle l'Évangile de saint Jean. Les deux professeurs de Bonn prétendent que la robe est cousue. Qu'en savent-ils? Ils répondent qu'en 1810, le vicaire général Cordel constata qu'il y avait dans la robe une figure qu'il dit être la tête d'un animal. Nos deux hérétiques ajoutent qu'en 1844 un pèlerin, qui ne devait pas être très croyant puisqu'il mit des lunettes pour mieux voir, remarqua que les figures d'animaux étaient coupées; ce qui ne s'explique que par la couture de pièces ajustées pour en faire une tunique, et par conséquent cousues. Si nous nous trompons, disent-ils, il y a un moyen très simple de nous convaincre d'erreur, c'est de soumettre la robe à une expertise (1). Le défi ne fut point accepté, cela va sans dire. Il faut être un hérétique pour avoir une idée pareille. Les zélés, en guise de réponse, se moquèrent des deux professeurs, en les traitant de *tailleurs jurés*. Cela suffit. Il est donc prouvé, à la confusion des incrédules, que la robe n'est pas cousue, quoiqu'elle ait des coutures.

Il en est de même de toutes les objections des professeurs tailleurs, elles ne font que rehausser le miracle. On lit dans l'Évangile de saint Marc que Jésus-Christ défendit à ses apôtres de porter deux tuniques (2). Il y avait donc des gens qui en portaient deux. Tels étaient les scribes auxquels Jésus reprochait de se vêtir de longues robes. Or la robe sans couture a cinq pieds, d'autres disent cinq et demi, c'était donc une de ces longues robes que les riches mettaient au dessus de la tunique ordinaire beaucoup plus courte. Jésus qui dit qu'il faut se garder des gens qui portent de longues tuniques, Jésus qui recommande à ses apôtres de n'avoir qu'une seule tunique (3), aurait-il ressemblé à nos prêcheurs qui font le contraire de ce qu'ils prêchent? C'est comme marque de pauvreté, qu'on lui fait porter une robe sans couture,

(1) *Güldenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 119-120.
(2) *Saint Marc*, VI, 9.
(3) *Saint Marc*, XII, 38; — *Saint Luc*, XX, 46.

qu'il ne quitta jamais et qui grandit avec lui, et l'on donne comme sienne la robe de Trèves, qui est de pourpre, qui est d'un lin si fin qu'on l'a comparé à la mousseline, qui est en définitive un vêtement de luxe! Conçoit-on Jésus-Christ vêtu mollement, alors qu'il invective contre ceux qui se distinguent par la mollesse dans leurs habillements (1)? Que répondre à ces chicanes? Que nos deux professeurs sont incompétents, que des tailleurs et des fabricants de drap seraient seuls en état de décider ces questions; et que jusqu'ici l'évêque de Trèves n'a pas jugé convenable de nommer des experts pour contrôler la pieuse tradition; et nous espérons bien qu'il ne le fera jamais : ce serait manquer de respect à une vénérable relique qui a pour elle ses cheveux blancs!

Les professeurs de Bonn insistent et disent qu'il ne s'agit point d'une querelle de tailleur, que le fait est très grave. D'une part le procès-verbal dressé en 1810 par le vicaire général atteste qu'il y a des figures d'animaux dans la robe sans couture; il atteste que cette découverte fut peu agréable au haut clergé : ce qui le prouve, c'est que le professeur du séminaire épiscopal qui copie ledit procès-verbal, omet précisément le passage où il est parlé de ces figures; petite fraude d'omission qui ne compte pas parmi tant de fraudes pieuses. Toujours est-il que, de l'aveu de l'Église de Trèves, il y a des figures d'animaux sur la fameuse tunique. Or qui ne sait l'horreur que la loi de Moïse inspirait aux Juifs pour toute image représentant un être vivant? Jésus-Christ qui observait avec tant de soin les prescriptions de la loi, aurait-il violé une défense si capitale? Et s'il avait eu envie de la violer, les Juifs l'auraient-ils souffert? La sainte Vierge pouvait-elle songer à la fouler aux pieds, elle qui fit la robe (2)? Que répondre? Le plus prudent est d'imiter le défenseur officiel de la tunique, en faisant semblant d'ignorer cette ennuyeuse histoire de figures. Quand on ne sait quoi dire, on ne dit rien. Ainsi ferons-nous.

(1) *Saint Matthieu*, XI, 8. — *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 3-7.

(2) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, zweiter Theil, erstes Heft, pag. 1-9.

N° 2. *Les saintes tuniques à la douzaine*

I

Il y a vingt tuniques. Donc dix-neuf fausses au moins. Ou Jésus-Christ possédait-il vingt tuniques? C'eût été une toilette de prince oriental, pour le Fils de l'homme qui naquit dans une crèche et qui n'avait point de pierre pour y reposer la tête. Cependant les vingt *grandes reliques* ont toutes leurs témoignages, leurs autorités, et, chose curieuse, la plupart sont certifiées véritables par le vicaire infaillible de Dieu. Donnons-nous le spectacle de cette comédie sainte; elle édifiera nos lecteurs et contribuera à leur salut.

La tunique sans couture se trouve à Moscou, disent les Russes. Quoi! chez des barbares? Quoi! chez des schismatiques? Les Grecs prétendent être les vrais orthodoxes, et ils pourraient bien avoir raison. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas ici d'orthodoxie. C'est une question de fait. Or la tradition moscovite est très respectable, et infiniment plus probable que celle de Trèves. Celle-ci n'explique point comment la robe de Jésus-Christ est restée dans la Palestine, tandis que la légende russe donne une explication très satisfaisante du transport de ladite robe chez les barbares. Qui étaient les soldats romains entre lesquels la robe fut tirée au sort? Certes pas des Juifs. Il est plus que probable que c'étaient des Asiatiques. Nous savons par Tacite qu'une légion scythique occupa la Syrie pendant le règne de Tibère. Eh bien, dans cette légion servait un Géorgien, qui eut dans son lot la fameuse tunique. S'empressa-t-il de la vendre, comme on doit le supposer, si on veut la faire rester dans la Palestine? Rien de moins probable. Qu'on se rappelle les prodiges qui accompagnèrent la mort de Jésus : l'éclipse, le tremblement de terre, les tombeaux qui s'ouvrirent et les morts qui ressuscitèrent. En voyant la nature se soulever contre les meurtriers, le capitaine romain s'écria : Celui-là est vraiment le Fils de Dieu! Et l'on veut que le soldat, heureux possesseur de la tunique, l'ait vendue! Si elle avait eu un grand prix, on le comprendrait à la rigueur. Mais la tunique d'un pauvre parmi les pauvres! Le soldat l'aura gardée comme souvenir, ou

comme une amulette précieuse. Voilà comment elle parvint très naturellement chez les Scythes (1)! Que l'on soumette ces probabilités à un jury, et qu'on lui dise ensuite l'histoire de sainte Hélène, découvrant après quatre siècles la tunique, on ne sait où, on ne sait comment, on ne sait chez qui, certes le jury se décidera pour Moscou.

La tunique de Trèves n'a pour elle qu'un diplôme apocryphe et une tradition qui repose également sur un faux. Encore l'un et l'autre datent-ils du douzième siècle. Des faux pour établir l'authenticité d'une relique! une légende fabriquée au douzième siècle, pour certifier une relique du premier! Voici bien mieux. Grégoire de Tours, qui écrivit au sixième siècle, rapporte que la robe de Jésus-Christ se trouvait dans une ville de Galatie. Il entre dans les détails, il désigne l'église, le caveau, il donne la description de la caisse où est renfermée la précieuse relique; le tout dans le ton simple et naïf qui distingue l'historien frank. Voilà un témoignage positif, qui a au moins l'antiquité pour lui. Qu'est-ce que les défenseurs de la tunique tréviroise lui objectent! Ils reprochent à Grégoire sa crédulité (2). Nous acceptons le reproche, mais il est mille fois plus fondé pour les apologistes du dix-neuvième siècle! N'en faut-il pas conclure que la crédulité vicie tous les témoignages en fait de reliques, que partant aucun ne mérite la moindre foi?

Il y avait une troisième robe sans couture à Safed, d'où elle fut transportée à Jérusalem. C'est Frédégaire, écrivain du huitième siécle, qui le dit, et après lui tous les chroniqueurs répétèrent cette découverte merveilleuse. Ils racontent que la tunique était cachée dans un coffre de marbre, et que ce fait fut révélé par un juif, à l'occasion d'une cruelle maladie. On transporta le coffre à Jérusalem, et, ô prodige! on le trouva aussi léger que s'il avait été de bois, d'autres disent léger comme une plume. Comment écarter cette troisième robe? Le défenseur de la *grande relique* n'ose pas nier le fait que nous venons de rapporter; mais il nie hardiment que la relique de Safed soit la robe sans couture; car, dit-il, les

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 11.

(2) *Gregorius*, de Gloria martyrum, c. 8. — *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 56.

chroniqueurs ne l'ont point vue, tandis que l'on peut voir et toucher la relique de Trèves. Cela est sans réplique. Seulement nous demanderons au professeur du séminaire épiscopal, si lui a vu ce qui se trouve dans la caisse de marbre; et s'il ne l'a pas vu, comment peut-il nier ou affirmer quoi que ce soit? Quant à la tunique de Trèves, on a permis aux fidèles de la voir, mais non de la toucher; et jusqu'ici aucun expert tailleur n'a vérifié qu'elle soit sans couture (1).

II

La quatrième tunique, toujours sans couture, celle d'Argenteuil, fait une rude concurrence à la *grande relique* de Trèves. On dirait que les défenseurs des deux robes font assaut de faussetés. Et ceux qui débitent ces faussetés, sont des oints du Seigneur, des hommes auxquels le Saint-Esprit a ouvert la bouche pour prêcher la vérité, des hommes qui ont seuls mission d'enseigner la morale! Mettons ces superbes prétentions en regard des faits; il en résultera la preuve d'un nouveau faux, le plus gigantesque de tous, et le plus funeste : c'est le faux dogme d'une révélation miraculeuse, le faux dogme d'une Église fondée par Dieu, avec pouvoir d'enseigner et de gouverner les âmes. Voilà pourquoi nous insistons sur ces fraudes pieuses. Nous y insistons encore pour montrer ce que c'est que la réaction catholique. C'est une réaction religieuse, et elle a recours au mensonge et au faux! Quelle horrible alliance que celle de la religion et du crime!

La robe sans couture d'Argenteuil n'est autre chose que celle de Safed, qu'un apologiste français appelle Jaffa. Bien que les clercs aient seuls mission d'enseigner, ils ne sont pas tenus de savoir la géographie. Ils sont également brouillés avec la raison et le bon sens. Ainsi il est évident que Grégoire de Tours et Frédégaire parlent de deux robes différentes. Sous la plume de M. Guérin, il s'opère un miracle : les deux tuniques n'en font plus qu'une, sans que l'on ait eu besoin d'employer un tailleur pour les coudre ensemble. Est-ce une falsification? ou est-ce ignorance? La bêtise joue un grand rôle dans la science catholique. Écoutons M. Gué-

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 57-60.

rin, il veut prouver que sa relique se trouvait déjà avant le cinquième siècle en Galatie : « On voit qu'antérieurement à Grégoire de Tours, la sainte robe était vénérée, puisqu'il déclare qu'*il ne peut pas taire ce que certaines personnes lui ont appris.* » Telle est la logique que l'on enseigne dans les séminaires! Grégoire parle naturellement du temps où il écrivait; le sixième siècle devient le cinquième, par un raisonnement qui confond la raison!

La robe d'Argenteuil se trouvait au cinquième ou au sixième siècle dans une ville de Galatie. Comment quitta-t-elle la crypte où elle était cachée? La ville fut détruite par les Perses, dit M. Guérin; il cite Grégoire de Tours lequel n'en dit rien. Encore une altération des sources historiques : pour pêcher en eau trouble rien n'est plus logique que de troubler les sources. La ville de Galatie fut donc prise par les Perses. Comment sauva-t-on la précieuse relique? On eut tout le temps de la sauver, dit le défenseur d'Argenteuil. Conjecture prise en l'air, qui n'a pas même une apparence de probabilité, puisque la prise de la ville est un conte. Cela n'empêche pas M. Guérin de rapporter sa conjecture comme si c'était un fait attesté par un témoin oculaire. La robe d'Argenteuil quitta la Galatie; elle avait encore un long voyage à faire avant d'arriver dans les Gaules, il lui faut des étapes. Elle s'arrêta d'abord à Safed. Pourquoi à Safed? Sigebert l'atteste, répond notre savant prêtre; or Sigebert n'en dit pas le premier mot. Nouvelle fraude pieuse! La robe resta à Safed jusqu'en 594. Comment vint-elle en la possession d'un Juif? est-ce à titre de gage? Réponse : *Nous ne savons pas trop pour quel motif.*

Après une station à Safed, très longue d'après les chroniqueurs, très courte d'après M. Guérin, qui sait mieux qu'eux ce qui se passa au sixième siècle, la sainte tunique arriva à Jérusalem. Comment? Ce voyage est aussi authentique que ceux de Gulliver. La robe se trouvait, *nous ne savons pas trop pour quel motif*, dans un même reliquaire avec la croix de Jésus-Christ. Cette croix a son histoire : conquise par les Perses, restituée aux Grecs, elle fut transportée solennellement à Jérusalem en 628. Les historiens en parlent au long et au large. Si la robe de Jésus-Christ avait été parmi les reliques, les écrivains grecs n'en auraient-ils pas fait mention? Cela est plus que certain; mais les apologistes se mettent au dessus de la certitude historique; bien qu'à Jérusalem on

ne se doutât point que la robe y fût, elle y était. Les moines et les abbés l'affirment; donc cela est.

La sainte tunique est à Jérusalem; comment de là vint-elle à Argenteuil? Ici les bénédictins et les abbés ne s'entendent plus. Dom Gerberon soutient qu'elle fit directement le chemin de Jérusalem à Argenteuil, il ne dit pas si ce fut à pied ou à cheval, par terre ou par mer. Non, dit M. Guérin, elle ne demeura pas à Jérusalem, et cela par un bonheur providentiel; si elle y était restée, elle aurait été enveloppée dans la ruine de la cité sainte, quand elle fut détruite par les Perses. Puisque la robe sans couture se trouvait dans le même reliquaire que la croix, tout s'explique; elle partagea ses pérégrinations, et arriva saine et sauve à Constantinople. Il est vrai qu'à Constantinople on ne se douta pas plus de la présence d'une si précieuse relique qu'à Jérusalem. Il règne un silence complet sur ce point chez les écrivains grecs. Ce silence pourrait embarrasser un historien laïque, car le silence est au moins une absence de témoignage. Telle n'est point la critique professée dans les séminaires. Il n'y a point de témoignage; donc il y en a : « Il nous semble, dit M. Guérin, que nous pouvons, en *bonne critique*, conclure de ce *silence*, que la robe sans couture se trouvait parmi les autres reliques à Constantinople. »

Voilà la *bonne critique!* La robe est à Constantinople. De là à Argenteuil il y a encore loin. Mais la science catholique est si habile! Il y a une tradition qui atteste que l'impératrice Irène donna la robe de Notre-Seigneur à Charlemagne, que ce prince en fit la translation dans le monastère d'Argenteuil, dont sa fille était abbesse. Sur quoi repose cette tradition? Sur les autorités les plus respectables. C'est d'abord Helgandus, religieux du onzième siècle, qui atteste le fait; puis Robert, abbé du mont Saint-Michel, dans sa *Continuation de la Chronique de Sigebert;* enfin Werner de Rollevink en parle également dans son *Fasciculus temporum*. Niez après cela la science des séminaires! Elle est réellement prodigieuse, car elle voit des témoignages là où il n'y en a point. Helgandus ne dit pas un mot de notre tradition, Robert pas davantage et Rollevinck est tout aussi muet. Que dirait un tribunal si l'on invoquait devant lui trois témoins, avec nom et prénoms, comme ayant attesté un fait! et si ces trois témoins n'avaient rien dit? Il déciderait qu'il y a mensonge, et que par ce mensonge on a voulu

tromper la justice. Et c'est un oint du Seigneur qui forge des témoignages pour aider la superstition à forger une relique! Telle est la science catholique, sa profondeur et sa bonne foi! On cite à faux, on cite des apocryphes, on cite même ce qui n'existe point, soit pour fabriquer des reliques, soit pour fabriquer des dogmes. Un savant dévoilera peut-être la fraude pieuse. Mais qu'importe? Les fidèles n'en croiront pas moins leur curé, et la fraude pieuse n'en fera pas moins son chemin.

Voici un fait très curieux de la tradition pieuse d'Argenteuil. Il y a une vieille *messe de la sainte robe*, où la légende de Charlemagne est rapportée comme une vérité sainte. Nous en citerons quelques vers :

> Dans l'avénement à l'empire,
> Charlemagne enfin la retire
> Des ennemis du nom chrétien.
> Argenteuil est l'heureuse ville
> Où Dieu, comme dans un asile,
> Voulut qu'on mît ce saint trésor.

On voit que la légende prend appui sur l'expédition fabuleuse du grand empereur à Jérusalem. Tout ici est du domaine de la fable. Malgré leur audace, les savants catholiques n'osent plus invoquer les guerres de Charlemagne contre les infidèles. Mais ils les remplacent avantageusement par le don que l'impératrice Irène fit au César d'occident. Ce don est une fiction aussi bien que les poésies du moyen âge. N'importe, les apologistes savent tout jusque dans les moindres détails : ils citent le jour où la précieuse relique fut transférée au couvent d'Argenteuil. Ce couvent ne fut bâti qu'au douzième siècle! Nouveau prodige! La robe est déposée, au neuvième siècle, dans un monastère qui date du douzième! On comprendra maintenant que ledit monastère fut détruit par les Normands, avant d'avoir été bâti, et que les religieuses sauvèrent leur relique, non en l'emportant, mais en la murant, ce qui était le meilleur moyen de la préserver de la destruction des murs.

La miraculeuse robe fut plus d'une fois détruite, et elle ressuscita toujours ; elle a cela de commun avec la superstition qui est également immortelle. Au douzième siècle, les bénédictins s'emparent

du monastère d'Argenteuil, en faisant chasser les religieuses, pour l'*énormité de leurs péchés*, dit l'acte de donation. La robe sort de sa cachette, et elle opère des merveilles au profit des moines. « De cette époque, dit un dévot de la sainte robe, date l'accroissement rapide d'Argenteuil. Des pèlerins de tout âge, de tout sexe, de toute condition, vinrent vénérer la châsse miraculeuse. *Les donations, les fondations pieuses, accrurent les richesses du monastère.* » On voit que les fraudes pieuses sont une excellente spéculation. Si les chevaliers d'industrie connaissaient leur intérêt! Ils prendraient le froc et fabriqueraient des miracles, ou au moins des reliques. Non seulement ils éviteraient les désagréments de la police correctionnelle, ils passeraient encore pour des saints; qui sait? leurs pieuses fraudes leur ouvriraient peut-être les portes du ciel catholique!

Le seizième siècle fut une malheureuse époque pour les reliques. Calvin les traita avec un dédain cruel, et les huguenots leur firent passer de mauvais quarts d'heure. En 1567, un régiment calviniste prit Argenteuil. Le pillage et l'incendie étaient le droit commun dans le bon vieux temps. Que devint la sainte robe? L'histoire dit que la robe sans couture fut brûlée. Cette histoire-là n'est pas du goût des catholiques. Quand les faits contrarient une superstition, on nie les faits ou on les altère. L'un des défenseurs d'Argenteuil avoue que les huguenots pillèrent la châsse, qu'ils foulèrent aux pieds la sainte relique, mais il ajoute que « des mains pieuses et fidèles recueillirent la dépouille divine. » Cela ne satisfait point le dernier venu parmi les apologistes; la réaction devient tous les jours plus exigeante envers l'histoire. Cette pauvre histoire! il ne lui reste plus qu'à mentir pour plaire à l'Église. M. Guérin affirme que les bénédictins « emportèrent la châsse où était notre relique, qu'on avait heureusement soustraite aux profanations des huguenots. » Qui a appris cela à M. Guérin? Sans doute le Saint-Esprit, la meilleure de toutes les autorités historiques.

Ce qui est certain, c'est qu'en dépit des huguenots qui la brûlèrent, la robe sans couture ressuscita et donna des preuves de son authenticité, en faisant force miracles. Le dix-huitième siècle, dit notre apologiste, vit des ennemis du christianisme, « plus aveugles que les barbares et les Danois, plus cruels que les hugue-

nots. » Les sans-culottes pratiquèrent ce que la philosophie avait enseigné. Ils commencèrent par piller le couvent d'Argenteuil, et s'emparèrent de la caisse précieuse que la duchesse de Guise avait donnée aux bénédictins; si nous en croyons le véridique M. Guérin, la tunique ne tenta point les révolutionnaires, ou le curé eut l'adresse de la soustraire aux nouveaux Vandales, en la cachant dans son jardin. En 1804, sur la demande du cardinal Caprara, on examina l'authenticité de la relique. Il va sans dire que les fabriciens appelés en témoignage déposèrent en faveur de la robe sans couture. Dans leur saint zèle, lesdits fabriciens imitèrent les oints du Seigneur, en faisant un pieux mensonge : ils affirmèrent que la robe, la châsse de fer doré et le coffre de bois étaient les mêmes qui se trouvaient dans le prieuré d'Argenteuil. Les apologistes sont obligés d'avouer que cela est faux pour le coffre et la châsse; mais ce mensonge est à leurs yeux « une *méprise* fort peu essentielle, un fait absolument sans importance. » C'est ainsi que la superstition altère le sens moral.

La relique ressuscitée resta longtemps sans faire de miracles, on ne fait pas de miracles en présence des incrédules; et les hommes de la Révolution n'étaient guère disposés à croire aux reliques et aux prodiges qu'elles opèrent. Il n'en fut plus de même, quand la génération élevée par les jésuites grandit. A mesure que la réaction avance, les ténèbres se répandent, et les reliques prospèrent. Les papes, comme de juste, prêtent la main à cette recrudescence de la superstition. Grégoire XVI déclara privilégié l'autel où la tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ était déposée. Ceci est curieux, mais un peu embarrassant. Léon X reconnut formellement la tunique de Trèves comme étant celle que sainte Hélène fit déposer dans la cathédrale. Grégoire XVI dit que la tunique d'Argenteuil est la véritable robe sans couture. Lequel des deux infaillibles se trompe? auquel faut-il croire? Il n'y a qu'une robe sans couture. Et Rome décide qu'il y en a deux. Et ce que Rome décide est la vérité. Il y en a donc deux, et il n'y en a qu'une. Voilà comment les vicaires de Dieu éclairent les fidèles (1).

(1) Sur la robe sans couture d'Argenteuil, voyez *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 60-72. — *Dom Gerberon*, Histoire de la sainte robe sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1667. — *Guérin*, la Sainte Tunique d'Argenteuil.

III

Rome, la ville aux ossements, la mine aux reliques, ne pouvait manquer d'avoir parmi ses trésors la robe sans couture de Jésus-Christ. En effet une tunique se trouve déposée dans la cathédrale de la chrétienté, au Latran. Les papes peuvent invoquer une tradition pour le moins aussi respectable que celles de Trèves et d'Argenteuil. C'est Constantin le Grand qui bâtit le Latran et qui y transféra la robe sans couture. Pour le coup notre embarras devient inextricable. Quoi! C'est une espèce de dogme que Jésus n'eut jamais qu'une tunique laquelle grandit avec lui. C'est encore un dogme aujourd'hui que le pape est infaillible, en matière de religion et de morale. Eh bien, en 1514, Léon X, qui avait sous ses yeux la seule et unique robe sans couture, reconnaît la tunique de Trèves, comme étant ladite robe sans couture; puis, en 1843, Grégoire XVI qui continuait à conserver la tunique sainte dans le Latran, qui savait que Léon X avait certifié l'authenticité de celle de Trèves, donne le même certificat à celle d'Argenteuil. Trois robes, alors qu'il n'y en a qu'une, également authentiques, de par les infaillibles!

Les défenseurs des reliques de Trèves et d'Argenteuil font pitié. L'un, oubliant que lui-même a soutenu qu'il n'y a qu'une tunique, prétend que celle de Rome est une petite tunique, tandis que celle de Trèves, qui a cinq pieds et demi, est naturellement une *grande relique*. Un autre dit que Léon X, en reconnaissant la tunique de Trèves, a renoncé implicitement aux prétentions de Rome. Il ne voit pas, le malheureux, qu'il fait un mauvais compliment aux papes. Quoi! Ils avoueraient que leur relique du Latran n'est qu'un vieux chiffon, et ils laisseraient ledit chiffon parmi les plus saintes reliques, le sang de Jésus-Christ et son maillot! ils tromperaient donc les fidèles, au lieu de les éclairer! et ils les tromperaient pour leur soutirer des offrandes! Puis cet imprudent apologiste, c'est le professeur épiscopal de Trèves, ne voit point qu'il plaide la cause de la relique rivale d'Argenteuil! Si Léon X a pu reléguer la robe sans couture du Latran parmi les vieilles

guenilles, pour exalter celle de Trèves, Grégoire XVI a pu mettre au rebut celle de Trèves pour faire plaisir à celle d'Argenteuil (1)!

Là ne s'arrête pas l'exploitation de la bêtise humaine. L'Espagne aussi a sa robe sans couture, plus ancienne que celle de Trèves, et attestée également par des bulles pontificales. Mayence a sa tunique antérieure à la *grande relique* de Trèves, et certifiée véritable par un légat du pape. Il y en a d'autres répandues dans toutes les parties du monde catholique. Nous ajouterons qu'à Constantinople on conserve très religieusement une tunique ou un manteau de Mahomet. C'est aussi une tunique ressuscitée; étant miraculeuse de son origine, on comprend qu'elle ait le don des miracles; ce qui conduit à cette singularité, que le manteau de Mahomet a une puissance plus grande que le prophète arabe. Lui ne voulut point passer pour un faiseur de miracles, mais pour un simple mortel. Jésus-Christ renvoya également avec mépris les pharisiens qui lui demandaient des prodiges. Sa robe est moins dédaigneuse, elle en fait tout plein. Voilà une étonnante analogie entre les deux révélations. Il y a cette différence, que les musulmans ne se servent point du manteau de leur prophète pour exploiter la crédulité humaine; cette mission était réservée à l'Église, notre sainte mère, qui se dit l'Épouse de Dieu, et au pape qui est son vicaire infaillible.

N° 3. *La fraude pieuse et l'expiation*

I

En dépit des vingt robes sans couture, toutes également authentiques, l'un des historiens modernes de la relique de Trèves dit : « Notre église seule possède ce précieux trésor. C'est pour ainsi dire l'*héritage temporel* que Jésus-Christ a laissé aux hommes, c'est un gage visible et permanent de sa tendresse éternelle, qu'il nous permet d'avoir sous les yeux (2). » Quelle conception du christianisme! Voir l'*héritage* de Jésus-Christ dans un vieux chiffon qui, malgré la bulle de Léon X, ne peut pas être authentique, puisque

(1) *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, pag. 75-77.
(2) *Caspari*, Geschichte des heiligen Rockes, pag. 6.

la prétendue robe sans couture n'est qu'une invention du quatrième évangéliste! Est-ce que Jésus en envoyant ses apôtres prêcher la bonne nouvelle, leur a dit qu'il leur laisserait comme marque de sa tendresse le pauvre habit qui le couvrait? Quand il institua la cène, leur dit-il : je vous laisserai ma tunique comme souvenir de l'amour que j'ai pour vous et pour les hommes? leur dit-il d'adorer un morceau de lin ou de laine?

Voilà le catholicisme! Il voit l'héritage du Fils de Dieu dans les guenilles qui enveloppaient le corps du Dieu-homme. Et il se trouve, comme une punition divine de cette idolâtrie, que l'héritage est fondé sur de faux titres! Que dirait-on d'un homme qui forgerait des actes pour s'approprier un champ en qualité d'héritier? Il serait traduit devant les assises et il expierait sa criminelle cupidité dans une maison de force. Les gens d'Église fabriquent de fausses reliques, ils fabriquent une fausse tradition pour les faire valoir, et ces faux tendent à consolider leur puissance et à soutirer de l'argent aux simples! Cela s'appelle, au pis aller, quand on les surprend en flagrant délit, une fraude pieuse. Nous avons qualifié cette piété frauduleuse de crime. Il y a eu un temps de ténèbres intellectuelles et morales, où les hommes pieux, convaincus de la vérité d'un dogme, ou d'un miracle, ou d'une relique, ne se faisaient aucun scrupule de fabriquer de faux témoignages à l'appui de leur croyance. La conscience moderne est plus sévère. D'abord la science historique ne permet plus de croire à bien des choses auxquelles croyaient nos ancêtres. Puis nous n'admettons pas que la sainteté du but justifie les moyens. La réaction catholique est revenue à la superstition et à la moralité peu scrupuleuse du moyen âge. Mais a-t-elle la bonne foi qui était une excuse pour les fraudes pieuses? La bonne foi est-elle possible en présence des faits établis par l'histoire? Ainsi ni science, ni moralité, ni bonne foi, c'est à cela qu'aboutit la réaction catholique!

Ce qu'il y a de plus honteux, c'est que cette œuvre de ténèbres, où l'ignorance donne la main à l'immoralité, tend à aveugler les esprits, dans un intérêt de domination et de lucre. Jadis les savants catholiques répudiaient avec indignation les fausses reliques et ils flétrissaient ceux qui en faisaient métier et marchandise. Le mot ne date point d'aujourd'hui. On se fait illusion sur le moyen âge, en croyant que la piété inspirait tous ceux qui for-

geaient des légendes ou des actes, pour y appuyer une foi sincère. Nous avons le témoignage de Guibert, abbé de Nogent ; il jette un jour sinistre sur la moralité des pieux personnages qui étalaient les fausses reliques. Guibert accuse les évêques de trafiquer de faux ossements, sans autre motif que la soif de l'or. C'était le temps où l'on fabriquait en grand les *grandes reliques*. Dans les premières années du dix-huitième siècle, un savant bénédictin édita les œuvres de Guibert. D'Achery approuve fort l'indignation de l'abbé de Nogent. Est-ce qu'il n'entendait flétrir que des abus d'un autre âge? Les bénédictins de Saint-Maur publièrent vers le même temps les œuvres du pape saint Grégoire. Ils crurent devoir stigmatiser les fraudes pieuses : « Ce sont des tromperies sacriléges, s'écrient-ils. Il n'est pas vrai que ceux qui les commettent soient des hommes pieux, ce sont des escrocs qui mettent le manteau de la piété, pour mieux exploiter la crédulité des simples. Plût à Dieu que notre siècle n'eût pas vu de ces abus! Plût à Dieu que les évêques prissent *enfin* des mesures tardives, mais sévères, contre cette honteuse exploitation (1)! »

L'appel fait aux évêques ne fut pas entendu, à en juger par ce qui se pratique sous nos yeux. Et comment le serait-il? Est-ce que le pape ne donne point l'exemple? En approuvant en 1843 la robe sans couture d'Argenteuil, le pape n'a-t-il pas implicitement déclaré fausse la robe sans couture de Trèves? n'a-t-il pas déclaré fausse la robe sans couture qui se trouve dans le reliquaire du Latran? Cependant ces fausses reliques sont exposées à la vénération des fidèles! Les évêques suivent l'exemple que leur donne le vicaire infaillible de Dieu. L'un expose à Cologne les reliques des onze mille vierges, reliques de soldats romains et de leurs chevaux. Un autre expose à Trèves la robe de Jésus-Christ, fabriquée au douzième siècle par une de ces fraudes pieuses que les savants bénédictins flétrirent avec tant d'énergie au dix-huitième siècle. Cela procure le salut des âmes, dit-on, car cela excite la piété. A ce titre, on aurait bien fait de maintenir toutes les superstitions du paganisme, qui nourrissaient également la piété. En réalité, on n'y a pas manqué : la superstition n'a fait que changer de nom, elle s'appelle chrétienne, au lieu de s'appeler païenne.

(1) *Gregorii Magni* Opera, Paris, 1705. (t. II, pag. 709.)

Assistons à une de ces solennités qui développent, dit-on, le sentiment religieux. Ce qui se passa à Trèves en 1512 et en 1844 nous apprendra ce que la religion gagne aux exhibitions de reliques.

Nous avons sur la solennité de 1512 le rapport d'un témoin oculaire, bénédictin du couvent des Maximins, près de Trèves. A la honte de notre temps, il y a plus de science, plus d'indépendance d'esprit, plus de vraie foi chez le moine du seizième siècle, que chez les grands hommes de la réaction. Nous lui laissons la parole. « Quand on apprit que la robe sans couture de Notre-Seigneur allait être exposée à la vénération publique, les fidèles accoururent de tous les pays de la chrétienté. L'affluence devint immense, lorsque le pape Léon X promit des indugences plenières aux pèlerins. » On le voit, ce n'est pas la *grande relique* qui a le plus d'attraits. La robe n'est qu'une affaire de curiosité. Ce qui attire les pèlerins, pour mieux dire ceux qui ont des péchés à expier, c'est la rémission de leurs fautes que le vicaire infaillible de Dieu leur promet. Singulier moyen de gagner le ciel que de faire un voyage à Trèves! Singulier moyen au moins de s'amender, et d'avancer dans l'amour de Dieu et des hommes!

Que faisaient les pèlerins à Trèves? « Ils regardaient avec une pieuse admiration les saintes reliques, faisaient de riches offrandes sur les autels, puis ils retournaient gais et contents chez eux. » En effet, ils étaient délivrés du poids de leurs péchés, et tous ceux qui en avaient les moyens, emportaient une relique grande ou petite, espèce d'amulette par laquelle ils s'assuraient une place au paradis. Clercs et moines rivalisèrent de charlatanisme pour surexciter la crédulité des pèlerins. « Ils eurent soin, dit notre témoin oculaire, d'orner leurs reliques de toute façon, qui avec de l'or, qui avec de l'argent, qui avec de la soie. » Ne dirait-on pas une foire, où les marchands cherchent à séduire les acheteurs par mille petites ruses? « Ils s'établirent, continue le moine bénédictin, sur les places publiques et dans les rues, accompagnés de crieurs qui tous vantaient leur marchandise, à grand renfort de poumons (1). » Les choses se passent-elles autrement sur les tréteaux?

(1) Le témoignage du moine bénédictin est rapporté dans *Gildenmeister* und *Sybel*, der heilige Rock zu Trier, zweiter Theil, drittes Heft, pag. 52-54.

Les chanoines, furieux de cette concurrence, défendirent aux moines et aux clercs d'exhiber leurs reliques et aux marchands de les vendre. Ils voulaient avoir le monopole de l'affaire qu'on appelle exhibition de la *grande relique*. Voilà comment on procure le salut des âmes, en étalant de vieux chiffons et de vieux ossements. Notre bénédictin prononce les mots de *superstition* et de *simonie*. Est-ce en vendant des choses saintes, ou réputées telles, est-ce en nourrissant les croyances superstitieuses des masses, qu'on fait le salut des vendeurs et des acheteurs? C'est comme si l'on débitait des poisons dans les lieux publics, poisons recommandés par une autorité sacrée, comme étant la nourriture la plus saine.

Notre bénédictin raconte encore une histoire très édifiante de deux couvents qui prétendaient posséder l'un et l'autre le corps de saint Agricius, saint fabuleux qui n'a jamais existé. Le couvent des Maximins était en possession, il avait pour lui la pieuse tradition. Jaloux de ce trésor, les moines du Saint-Mathias soutinrent qu'ils avaient les reliques de saint Agricius, réduites en cendres. Mais voilà qu'en bâtissant ils trouvèrent des ossements, plus qu'il n'en fallait, disait le prieur, pour tout un corps de saint ; vite ils transforment ces ossements inconnus en saint Agricius. Les moines de Saint-Maximin réclament; le débat est porté devant le chapitre. Celui-ci rendit une sentence digne du sage Salomon : puisqu'il y a deux saints Agricius, on célébrera alternativement son culte dans les deux couvents. Comme morale de la fable, notre bénédictin ajoute que cette multitude de reliques qui parut subitement au jour en 1517, annonçait de graves événements ; il parle de la guerre, de la famine, de la peste. Il y en en a encore un autre dont l'auteur ne fut peut-être pas témoin. La réformation fut la suite et l'expiation des pratiques superstitieuses que les gens d'Église, à commencer par le pape, avaient répandues afin de les exploiter. La réaction catholique de notre temps qui n'est autre chose que la réaction de la superstition contre la libre pensée, ne sera-t-elle pas suivie d'une expiation semblable?

II

Nous venons d'entendre un religieux du seizième siècle, et à cette époque les moines ne jouissaient pas d'une bonne réputa-

tion. Écoutons maintenant l'illustre Görres. C'est une chose triste à dire, mais qui caractérise la réaction : le bénédictin de 1512 est supérieur au professeur catholique de 1844 ! Görres triomphe de l'affluence prodigieuse des pèlerins : « C'est une nouvelle croisade, s'écrie-t-il. Quelle honte, quel démenti pour les libres penseurs ! Ils croyaient la religion morte, et voilà que les croyants se lèvent et viennent par centaines de mille, par millions, faire acte de foi. Pendant trois cents ans les philosophes ont joué le rôle d'avocat du diable. Ils y ont perdu leur latin. La foi catholique est indestructible, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (1). »

Si triomphe il y a, c'est celui de la bêtise humaine. S'il y a eu un million et cent mille pèlerins, il y a eu tout autant de dupes ! La bêtise est-elle un triomphe de la foi ? Oui, de la foi catholique. Qu'elle chante victoire, soit. Mais la médaille a son revers. Görres compare les pèlerins du dix-neuvième siècle aux croisés du onzième. Il y a, en effet, plus d'une analogie. Quand Pierre l'Ermite prêcha la croisade, les masses le suivirent, mais quels étaient les sentiments religieux qui les inspiraient ? Ils vénéraient jusqu'à l'âne que l'ermite montait, et ils recueillaient ses crottes comme des reliques. L'amour des reliques s'est perpétué à travers les âges. Si les croisés révéraient les crottes d'un âne, nos pèlerins adorent un vieux chiffon de lin. Qu'est-ce que la religion a de commun avec cette idolâtrie ? Que l'Église s'en réjouisse, nous le comprenons ; cela prouve qu'elle peut hardiment spéculer sur l'ignorance des hommes, et que la spéculation est toujours bonne. Toutefois ne médisons pas trop de l'humanité. Dire qu'elle est et qu'elle restera toujours un troupeau conduit par quelques malins, c'est nier le gouvernement de la Providence. L'étude de l'histoire donne la certitude d'une marche progressive de l'espèce humaine sous la main de Dieu. Chose remarquable ! les croisades que Görres compare aux pèlerinages de 1844, témoignent elles-mêmes pour les progrès de l'esprit humain et contre la domination de l'Église. Certes des hommes qui adoraient les crottes d'un âne ressemblaient à des brutes plutôt qu'à des êtres raisonnables. Il est vrai encore que les croisades attestent la puissance de l'Église.

(1) *Gœrres*, dans les *Historisch-politische Blœtter*, t. XIV, 9ième Heft.

Mais quelques siècles se passent, et l'Europe a changé d'aspect. Les vilains ne sont plus des brutes, et parmi les chevaliers il se trouve des incrédules! Quant à la domination de l'Église, elle est ébranlée dans sa base. Au douzième siècle, les défenseurs de la papauté étaient triomphants à bon droit. L'étaient-ils encore au quatorzième? Les ultramontains illuminèrent après l'immaculée conception : au moment où nous écrivons, les cardinaux, dit-on, font leurs malles pour quitter la ville éternelle. Les dévots étaient radieux après la Salette : aujourd'hui le miracle est devenu la risée de tout le monde, et il a compromis les miracles de l'Écriture sainte, sans lesquels il n'y a plus de révélation. Les malins triomphent-ils encore en 1866 du pèlerinage de 1844? Nous en doutons fort. Cela ne prouverait-il pas que les victoires de la superstition tournent contre la superstition et contre ceux qui s'en font un instrument de pouvoir?

Görres nous a conduit à faire un retour sur les superstitions du moyen âge. Les croisés de Pierre l'Ermite adoraient les crottes de son âne. Est-ce que les pèlerins de 1844 étaient moins stupides? Ils chantaient, dans leurs processions : « Sainte tunique, priez pour nous (1)! » La sainte robe prenait donc une âme, aussi bien que les saintes crottes. Au onzième siècle, l'âne et ses excréments remplaçaient Dieu. Au dix-neuvième, c'est un morceau de lin qui s'anime et qui devient l'intermédiaire entre la Divinité et les hommes. Que dis-je? l'intermédiaire! Les pèlerins croyaient que la robe possédait une vertu miraculeuse dont le moindre effet devait être de leur ouvrir les portes du ciel. La tunique sert de fétiche au peuple, au même titre que les crottes de l'âne. En fait de superstition, il n'y a que la forme qui change; le fond est toujours également sot et dégradant.

Les Allemands sont une race poétique. C'est un beau don, mais il a aussi son mauvais côté, et le défaut de la qualité ne manque pas. Görres et tous les hommes de sa trempe sont catholiques par l'imagination, ce qui conduit à un catholicisme imaginaire. Opposez-leur les superstitions des masses, ils vous répondront par de belles phrases. La niaiserie de l'immaculée conception deviendra une légende qui exprime l'idéal de la pureté virginale; les pèleri-

(1) *Kampe*, Geschichte der religiœsen Bewegung der neuern Zeit, t. I, pag. 50.

nages seront un hommage rendu aux grands hommes. S'il est bien aux libres penseurs d'élever des statues à leurs héros, s'ils applaudissent à l'Assemblée nationale quand elle ouvre le Panthéon à Mirabeau et à Voltaire, n'est-ce pas un spectacle plus sublime que ces longues processions de croyants qui viennent donner un souvenir de reconnaissance à l'Homme-Dieu, en honorant ses reliques? Les pèlerinages sont la poésie du christianisme, dit un théologien allemand. Fort bien, répond un rude adversaire. Rien de plus beau quand c'est un poète qui chante la piété naïve des croyants; mais la scène change, quand on voit cette dévotion à l'œuvre : la naïveté est alors ignorance crasse, superstition grossière, et trop souvent immoralité. Est-ce que les débauches des pèlerins et des pèlerines à Trèves sont aussi de la poésie (1)? Luther disait que le diable tenait sa cour dans les lieux où affluaient les pèlerins. Qui a raison, le moine saxon ou les romantiques allemands?

Nous avons rapporté les jugements sévères des bénédictins sur ceux qui exposent de fausses reliques à la vénération des fidèles dans un intérêt de domination ou de cupidité. La réaction catholique, si c'était réellement un mouvement religieux, ne devrait-elle pas être plus sévère encore? Loin de là; elle montre une complaisance extrême pour toutes les superstitions. A la Salette elle ferme les yeux sur la folie, sur les abus de l'exploitation, pour ne voir que le concours des fidèles qui vénèrent Notre-Dame *Réparatrice*. Il en est de même à Trèves. Les zélés n'entendent pas la prière sacrilége des pèlerins invoquant un vieux chiffon, comme si c'était la Divinité; ils ferment les yeux et les oreilles, quand des hommes de science prouvent que la *grande relique* est une grande supercherie. Il y en a qui vont plus loin. Qu'importe l'authenticité de la relique? cela empêche-t-il la dévotion des pèlerins d'être une vraie dévotion? Voilà la morale qu'un chanoine prêcha à de futurs ministres de Dieu (2)! Nous le demandons : Luther a-t-il tort de dire que le culte des reliques est une invention du diable?

(1) *Johannes Ronge*, dans les *Sœchsische Vaterlands-Blœtter*. 14 janvier 1844, pag. 30.

(2) *Ritter*, chanoine de Breslau, dans une conférence donnée aux élèves du séminaire. (*Kampe*, Geschichte der religiœsen Bewegung der neuern Zeit, t. I, pag. 87.)

III

L'Allemagne n'est pas tout entière romantique et ultramontaine. Qu'est-ce que la partie raisonnable de la nation pensa de l'exhibition de Trèves? Elle rougit de la grande *démonstration* que Görres ne se lassait point de célébrer. « C'est, disait-on, la démonstration de la superstition la plus crasse; la superstition est si bête, que ceux-là mêmes qui montent et dirigent le spectacle, n'y peuvent pas plus croire que les prestidigitateurs de nos foires ne prennent au sérieux les tours qu'ils jouent. Tout ce qu'il y a de sérieux dans ces représentations, c'est la recette, pour les charlatans tonsurés aussi bien que pour les charlatans laïques (1). » Un prêtre catholique se fit l'organe de ces sentiments. Jean Ronge, âme honnête, se révolta contre le scandale qui s'étalait à Trèves. La conscience publique, par sa voix, flétrit le honteux commerce de choses saintes, et l'œuvre de ténèbres à laquelle le clergé prêtait son influence et son autorité. Qu'importe que Ronge soit un prêtre obscur et un esprit médiocre? Ce n'est pas lui qui parle, c'est la raison défiée, c'est l'âme outragée.

« Votre exhibition de la tunique sans couture, dit Ronge à l'évêque de Trèves, est une fête des idoles; car les masses crédules que vous conviez à vénérer une relique de Notre-Seigneur, confondent la relique avec celui de qui elle vient. Qu'elle soit authentique ou non, le mal est le même : c'est que les fidèles, au lieu d'adorer le Créateur, adorent une œuvre humaine. La religion est viciée dans son essence. Nous sommes en pleine idolâtrie. » Ronge met en regard le christianisme de Jésus-Christ et le culte grossier qui usurpe son nom; puis le prêtre adresse à l'évêque cette véhémente apostrophe : « Ne savez-vous pas — comme évêque vous devez le savoir — que le fondateur de la religion chrétienne légua à ses disciples et à ses successeurs, non sa tunique, mais son âme? Sa tunique, évêque Arnoldi de Trèves, fut le lot de ses bourreaux! Ne savez-vous pas — comme évêque vous devez le savoir — ce que Jésus-Christ a enseigné? Que Dieu est un esprit, et que celui qui l'adore, doit l'adorer en esprit et en

(1) *Kampe*, Geschichte der religiœsen Bewegung unsrer Zeit, t. I, pag. 52.

vérité? Et il peut être adoré, non seulement à Jérusalem au Temple, ou à Trèves auprès de la sainte robe, mais partout. Ne savez-vous pas — comme évêque vous devez le savoir — que l'Évangile défend l'adoration de toute image, de toute relique; que les chrétiens des temps apostoliques n'en souffraient pas dans leurs églises; que l'adoration des images et des reliques est une superstition païenne (1)?... »

Ce cri de la conscience, échappé à la conscience d'un prêtre catholique, eut un immense retentissement. On s'arracha le journal où il parut, toutes les feuilles indépendantes reproduisirent la lettre, des particuliers la firent réimprimer à leur frais pour la répandre dans les masses; des milliers, des centaines de mille exemplaires furent jetés dans la circulation et trouvèrent des lecteurs avides. On considérait comme une honte de ne pas avoir lu l'appel de Ronge, car il n'y avait que les gens de sacristie qui refusaient de le lire. Pendant qu'ils le poursuivaient de leurs malédictions, les témoignages d'estime, d'admiration, pleuvaient sur le prêtre courageux qui s'était déjà attiré les rigueurs de l'Église par la liberté de son esprit. Des adresses de félicitation furent signées dans toute l'Allemagne, couvertes de milliers de signatures. On lui envoya des couronnes de lauriers et des médailles sans nombre (2).

De qui émanaient ces témoignages de sympathie? Les défenseurs de la sainte relique et des superstitions qui s'y rattachent prétendirent que Ronge était protestant et que ses partisans étaient également des sectateurs de l'odieuse réforme. Ce reproche est une de ces contre-vérités que les orthodoxes se permettent sans trop de scrupule. Ronge était catholique et il resta catholique, alors même que l'Église l'excommunia. Quant aux communautés religieuses qui se formèrent à sa voix, elles ne voulurent pas prendre le nom de réformées, elles se dirent catholiques allemandes. C'est du sein de l'Église, avec la signature des catholiques, que s'élevèrent les protestations les plus vives, les plus violentes contre l'idolâtrie de Trèves. Écoutons Robert Blum de Leipzig, un des martyrs de 48 : « Trop longtemps les organes de

(1) *Kampe*, Geschichte der religiœsen Bewegung der neuern Zeit, t. I, pag. 69-71.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. I, pag. 79-81.

l'opinion publique ont gardé un prudent silence, les catholiques par crainte, les protestants par délicatesse. Voici enfin une voix libre et franche, c'est la voix *de la lumière et de la vérité qui s'élève contre les ténèbres et le mensonge*. La lettre de Ronge donne du courage aux timides; on le salue comme le libérateur des âmes; il vient en effet les affranchir de la honteuse superstition qui a lancé un défi insultant à la raison et à la conscience. » Le mot de *mensonge* retentit à chaque ligne de ce manifeste, mille fois plus violent que la lettre de Ronge; l'auteur finit en s'écriant : « Oui, vous êtes perdus, et sans retour, vous êtes anéantis à jamais, car votre arme, c'est le hideux mensonge (1) ! »

L'auteur de cette invective signait : *Robert Blum, catholique*. C'était un laïque. On vit aussi des prêtres, des chanoines, déserter l'Église officielle. La violence de leur langage trahit la haine qui couve dans les âmes contre une Église qui en plein dix-neuvième siècle revient aux superstitions du moyen âge, et dans quel but? Pour sauver les âmes, dit-elle. « Non, s'écrie un chanoine, c'est pour étendre et fortifier la domination du pape et des jésuites, pour opprimer la liberté civile et politique des peuples, pour étouffer toute libre pensée, pour aveugler les esprits en éteignant la lumière de la science. » Ce qui soulevait la conscience publique, c'était l'œuvre d'obscurantisme qui s'accomplissait à Trèves. « Quoi! s'écrie le chanoine allemand, les missionnaires bravent les déserts de l'Afrique et la cruauté des peuples sauvages pour renverser les idoles, et notre clergé met à profit la réaction catholique pour rétablir le culte des fétiches, en exposant à la vénération des fidèles un vieux chiffon fabriqué par la fraude, et patronné par le mensonge! Est-ce là la mission que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres? Aveugler la raison et corrompre le sens moral (2) ! »

Ceux qui connaissent l'état réel du catholicisme ne s'étonneront point des éclats de colère qui partirent du sein de la société catholique, et auxquels des prêtres mêmes s'associèrent. Tous ceux que l'instruction éclaire, tous ceux qui partagent les aspirations de la société moderne, cessent par cela même d'être croyants.

(1) *Edwin Bauer*, Geschichte der Gründung und Fortbildung der deutsch-katholischen Kirche (1845), pag. 31-35.

(2) *Idem, ibid.*, pag. 39-42.

Mais l'immense majorité de ces non-croyants restent, en apparence, membres de l'Église à laquelle ils sont attachés par leur naissance, par les liens de la famille, et par les mille chaînes que crée la vie sociale. Il y en a dont l'indifférence se prête facilement au rôle d'hypocrite; mais ceux qui conservent quelque énergie d'intelligence ou de cœur, ceux qui éprouvent le besoin de penser librement ou le besoin de croire et de sentir leur foi partagée, souffrent du joug de plomb qui pèse sur leur raison et sur leur conscience. Ils plient, mais en rongeant leur frein. Ce sont ces hommes, catholiques par le baptême, mais libres penseurs par leur développement intellectuel ou par leurs croyances politiques, qui se séparèrent avec éclat de l'Église, à la voix de Ronge et à la suite de la honteuse superstition qui s'étalait à Trèves.

Nous apprécierons ailleurs le mouvement *catholique allemand* (1). Il a échoué. « Nouvelle preuve, s'écrient les hommes du passé, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église. Que sont devenues ces milliers de communautés schismatiques qui se réunirent en concile à Leipzig? Les fidèles, égarés un instant par des passions politiques plutôt que religieuses, sont rentrés dans le sein de l'Eglise orthodoxe. Loin de s'arrêter, la réaction catholique a pris des forces nouvelles. En vain crie-t-on à la superstition; ce que les incrédules voudraient flétrir comme des pratiques superstitieuses, est une manifestation de la piété chrétienne. L'exhibition de la sainte relique qui attira ce grand concours de croyants, marquera dans l'histoire, non comme l'occasion d'un schisme, mais comme un des faits mémorables de la rénovation religieuse qui caractérise notre siècle. Il n'y a plus d'Église catholique allemande; il y a toujours un culte pieux pour les reliques. »

Le fait est pour la réaction, mais les faits par eux-mêmes ne prouvent rien, il en faut scruter les causes. Nous dirons pourquoi le schisme catholique allemand a échoué. Ceux qui dirigèrent le mouvement auraient dû se rallier au protestantisme libéral. C'est la seule voie qui puisse conduire à la régénération religieuse de l'humanité. Mais de ce que les catholiques allemands ont disparu de la scène, est-ce à dire qu'ils soient retournés aux autels qu'ils

(1) Voyez mon *Etude sur la religion de l'avenir*.

avaient désertés? En apparence peut-être. Mais on peut hardiment affirmer que ce sont des croyants fictifs. En effet, les causes qui avaient provoqué leur indifférence ou leur incrédulité, subsistent; elles ont même pris plus de gravité, par la recrudescence de la superstition; l'immaculée conception, la Salette et la guerre à mort que l'Église fait à la liberté, ne sont pas de nature à ramener à la foi ceux que la superstition catholique et le despotisme de l'Église en avaient éloignés.

En définitive, nous sommes en présence de deux faits. Des milliers de pèlerins viennent adorer, à Trèves, un vieux chiffon de lin, qu'ils invoquent comme une Divinité; et des milliers de catholiques, honteux de cette exploitation de la bêtise humaine, abandonnent ouvertement l'Église de Rome. Lequel de ces faits a le plus de gravité et d'importance? C'est demander, si la déraison, si la stupidité, si la fourberie gouvernent le monde, ou si c'est la vérité, la raison et la bonne foi. Quel est le témoignage qui pèse le plus aux yeux de l'histoire, celui des brutes qui chantent : Sainte tunique, priez pour nous? ou celui des hommes éclairés que ces grossières superstitions révoltent? Une chose est certaine, et c'est la morale de ce long débat. La réaction catholique spécule sur la bêtise humaine, et la spéculation paraît bonne; témoins, les offrandes des pèlerins à Trèves, et l'eau miraculeuse de la Salette. Mais la réaction de la superstition conduit fatalement à une réaction contraire; chez les uns à l'incrédulité, chez les autres au besoin d'une foi plus pure. Ce qui semble une force, devient une faiblesse. La leçon profitera-t-elle à l'Église? Nous en doutons fort. La réaction continue, mais les triomphes qu'elle a remportés à Trèves, à la Salette, et à Rome, conduiront à la ruine du catholicisme. Voilà une prophétie qui s'accomplira plus sûrement que les prédictions de la belle Dame, et les prédictions de ceux qui portent aux nues les saintes reliques!

CHAPITRE II

L'ULTRAMONTANISME ET LA CIVILISATION MODERNE

SECTION I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — L'ENCYCLIQUE DE PIE IX

I

Le 8 décembre 1865, le pape adressa une bulle Encyclique à tous les évêques de la chrétienté. Grande fut l'émotion au sein du monde catholique. Pie IX jetait ouvertement le gant à la civilisation moderne. Quelles sont les idées qui dominent dans la société, telle que la Révolution l'a faite? On peut les résumer en deux mots : la souveraineté de l'État et la liberté de l'individu. La souveraineté de l'État n'est plus un pouvoir absolu qui absorbe et anéantit toute individualité. Par cela seul que nous plaçons la liberté de l'individu à côté de l'État, nous limitons la puissance souveraine, nous la considérons comme l'organe de la nation, appelée à sauvegarder, à protéger le libre développement des forces individuelles. Nous renversons donc complétement la doctrine antique. Les anciens disaient : l'individu est fait pour l'État. Nous disons : l'État est fait pour l'individu.

Dans l'exercice de sa mission, l'État ne relève d'aucune puissance supérieure ; l'indépendance est de l'essence de la souveraineté. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'un seul souverain. Ce souverain unique, c'est la nation, et l'État est son organe. En face de l'État, il n'y a que des individus; les individus ont des droits qu'ils tiennent de Dieu, qu'ils ne peuvent pas aliéner, et dont ils ne sauraient être dépouillés. Ce sont ces droits naturels que nous appelons libertés. L'humanité reconnaissante les appelle aussi *prin-*

cipes de 89, parce que c'est l'Assemblée nationale qui la première formula les droits inaliénables, imprescriptibles qui appartiennent à l'homme et que les constitutions doivent lui assurer.

L'Encyclique de Pie IX renverse cet ordre d'idées; elle revient à la théorie politique qui régnait au moyen âge. Il n'y a pas un souverain unique, il y a deux puissances; l'Église est une puissance aussi bien que l'État. Pour mieux dire, la puissance de l'Église a une origine et une mission qui lui donnent une supériorité incontestable. Elle tient son autorité de Dieu; elle est appelée à enseigner les peuples et à les guider dans la voie du salut éternel. L'Église a le pouvoir spirituel; elle reconnaît à l'État le pouvoir temporel, mais l'ordre exige que le pouvoir temporel soit subordonné au pouvoir spirituel, en tout ce qui concerne la mission divine de l'Église. Il n'est pas question, dans cette doctrine, des droits de l'individu. L'individu n'a point de droits, il a des devoirs, et c'est l'Église qui les lui prescrit. Elle seule est *libre*. A vrai dire, ce qu'elle appelle sa *liberté*, est une domination, et la plus haute, la plus étendue, c'est la souveraineté en essence. Et comme il ne saurait y avoir qu'un seul souverain, l'Église est en réalité seule souveraine. La liberté de l'Église est donc la servitude de l'État. C'est aussi la servitude de l'individu. Car l'individu n'a aucun droit en face de l'Église, il n'a que le devoir de lui obéir. En définitive, la *liberté de l'Église* est le contre-pied de ce que nous entendons par *libertés*, ou *droits de l'homme*. Il y a antinomie absolue entre la doctrine catholique et les principes de 89 qui se trouvent inscrits dans toutes les constitutions modernes.

Nous disons que la doctrine de l'Encyclique est celle du moyen âge. En effet le moyen âge reconnaissait aussi deux puissances, incarnées dans le pape et dans l'empereur. Les deux glaives dont parle l'Évangile, le glaive spirituel et le glaive temporel, étaient le symbole de la puissance souveraine. A qui appartenaient-ils? Tous les deux étaient dans la main de l'Église, mais l'Église ne gardait pour elle que le glaive spirituel, et confiait le glaive temporel aux princes, avec charge de le tirer, sur son commandement, pour la défense de la religion. L'empereur, le représentant suprême du pouvoir temporel, était le bras armé du pape. Tel est l'idéal de l'Église; elle n'en saurait avoir un autre, car cette doctrine a été consacrée par des bulles et des conciles sans nombre; elle découle

d'ailleurs logiquement du dogme catholique. Nous la retrouvons dans l'Encyclique de Pie IX; la forme seule a changé. L'Église a mis un masque sur lequel elle a écrit : *liberté*. Otez le masque, et vous verrez que liberté veut dire toute-puissance. Et si telle est la *liberté de l'Église*, c'est à dire, si elle a la puissance souveraine, il est évident que la souveraineté de l'État n'est qu'une fiction, et la liberté de l'individu un vain mot. C'est ce que reconnaissent les catholiques eux-mêmes, ceux du moins qui conservent quelque indépendance d'esprit et quelque intelligence de leur temps (1).

II

Dans la théorie politique de la Révolution, il ne peut plus être question d'une puissance de l'Église; car la puissance implique l'idée d'une action sur le monde extérieur, sur les personnes et les choses; or cette action n'appartient qu'à celui qui est souverain, c'est à dire à l'État. Le pape réprouve cette doctrine, il la qualifie d'*invention dépravée*, et dit qu'elle a été mille fois condamnée (2); il la flétrit avec une singulière énergie, en traitant d'*impudence insigne* l'opinion des novateurs, qui osent contester à l'Église et à son chef l'*autorité suprême* et la *pleine puissance* (3) que Jésus-Christ lui-même leur a divinement conférées. Ce n'est pas à dire que Pie IX nie le pouvoir temporel des princes. Il l'admet; les défenseurs du passé font sonner très haut cette espèce de concession, et il y a des hommes assez simples pour la prendre au sérieux. Le tout est de savoir quel est le rôle du pouvoir temporel, en face de l'Église. Rome a sur ce point une doctrine constante que l'Encyclique ne fait que rappeler : « La puissance royale a été instituée, non pour le seul gouvernement du monde, mais surtout pour être l'appui de l'Église. » Il ne s'agit point d'un simple devoir de protection, il s'agit d'assurer la *liberté de l'Église* : « *Lorsque les affaires de Dieu*

(1) *Beleuchtung der pœpstlichen Encyclica*, vom 8ten december 1864, von einem Katholiken (Leipzig, 1865), pag. 1.

(2) *Prava ac toties damnata novatorum commenta.* (*Encyclique de Pie IX*, dans le *Journal historique et littéraire*, t. XXXI, pag. 482.)

(3) *Supremam auctoritatem a Christo Domino attributam... Plenæ potestatis Romano pontifici ab ipso Christo domino divinitus collatæ.* (*Encyclique de Pie IX*, dans le *Journal historique*, t. XXXI, pag. 482, 484.

sont en cause, les princes doivent soumettre leur royale volonté aux prêtres de Jésus-Christ (1). »

Voilà bien le glaive temporel qui est au service du pouvoir spirituel. Nous disons que l'*Église libre* veut dire l'*Église souveraine*. Le pape dit la même chose en d'autres termes : « L'Église est une vraie et *parfaite société*, pleinement libre; elle jouit de ses droits propres et constants que lui a conférés son divin fondateur (2) : « Qu'est-ce qu'une *société vraie* et *parfaite?* C'est ce que les canonistes appellent une *société inégale*. Un cardinal va nous dire ce que cela signifie. Les jurisconsultes définissent l'*État*, une *société inégale*, société dans laquelle il y a des gouvernants qui exercent un *pouvoir souverain* et *indépendant*, et des gouvernés qui doivent obéissance à l'*autorité supérieure*. Or, dit le cardinal *Soglia*, l'*Église* est une *société inégale*. Elle est donc un État, c'est à dire une puissance souveraine (3).

Pie IX ne prononce pas le mot de souveraineté, mais il a soin d'en revendiquer tous les attributs au profit de l'Église. D'abord il va de soi qu'elle est tout à fait indépendante de l'État dans l'exercice de son autorité. Soutenir que l'Église a besoin de l'assentiment du pouvoir civil, quand elle veut s'établir n'importe où et y exercer sa juridiction, est une des erreurs que le pape a condamnées par une sentence solennelle (4). Et que l'on ne croie point que l'Encyclique, en parlant de la *puissance ecclésiastique*, entende le pouvoir spirituel proprement dit. Les gallicans se bornaient à revendiquer pour l'épiscopat la puissance spirituelle, telle que Jésus-Christ lui-même l'entendait, sans aucun pouvoir ni direct, ni indirect sur le temporel. Si de fait l'Église participait au pouvoir temporel, c'était, selon les gallicans, par une concession des princes. Pie IX ne manque point de condamner cette erreur, en réprouvant l'opinion de ceux qui disent que, « *en dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui*

(1) *Cum de causis Dei agitur, regiam voluntatem sacerdotibus Christi studeant subdere.* (*Encyclique*, dans le *Journal historique*, t. XXXI, pag. 486.)

(2) *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores*, art. XIX. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI, pag. 495.)

(3) « Institutiones juris publici ecclesiastici, cardinalis *Soglia* » (Paris, 1853), p. 176-177.

(4) *Syllabus*, art. XX. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 496.)

a été concédé expressément ou tacitement par l'autorité civile, et qui peut par conséquent être révoqué par cette même autorité (1). »

L'Église a donc *un pouvoir temporel, en dehors de celui qui est inhérent à l'épiscopat*, et comme ce pouvoir ne lui a pas été concédé par l'autorité civile, il faut dire qu'elle le tient de Dieu. Pour mieux dire, le pouvoir spirituel implique le pouvoir temporel, ainsi que l'ont toujours professé les papes, les conciles et les docteurs. Pie IX, en lançant sa fameuse encyclique, n'a point dit un mot qui ne soit basé sur la tradition catholique. Ceux qui lui en font des reproches, amis ou ennemis, ne connaissent point le catholicisme. Le pape est l'organe du christianisme traditionnel, quand il dit que l'Église a le droit de faire des lois, de les exécuter et de les appliquer, fût-ce par la force. Il dit plus que cela, en condamnant la proposition suivante : « *L'Église n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ni indirect* (2). » Voilà un article gros de conséquencces. Si cette condamnation a un sens, elle signifie que le pape réclame au moins un pouvoir indirect sur le temporel; or, comme nous l'avons prouvé bien des fois, ce pouvoir indirect donne réellement à l'Église la puissance souveraine dans toute sa plénitude (3). La situation de la papauté forme un si étrange contraste avec ces hautes prétentions, qu'il est presque ridicule de les discuter. Contentons-nous de rappeler qu'avant la dernière encyclique, il y avait une vive discussion entre les journaux orthodoxes, sur l'étendue du pouvoir de l'Église. L'*Ami de la Religion* soutenait « que l'Église ne possédait pas l'autorité temporelle, ni par conséquent le pouvoir coercitif par la force matérielle, de droit divin. » C'est, à la lettre, la proposition condamnée par Pie IX. Quelle est donc la doctrine de Rome? La *Civilta Cattolica* nous le dira; elle déclare sans hésiter que la maxime avancée par le journal français est l'erreur de Marsile de Padoue, erreur que Jean XXII a qualifiée d'hérésie dans une bulle solennelle; les révérends Pères ajoutent que Pie IX a confirmé cette condamnation

(1) *Syllabus*, art. XXV. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 497.)

(2) *Syllabus*, art. XXIV. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 496.)

(3) Voyez le tome VIe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*, 2e édition ; et mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. I et II.

par ses lettres apostoliques du 22 août 1851 (1), et l'Encyclique de 1865 s'en réfère auxdites lettres. Le pape est donc d'accord avec les jésuites; et qu'est-ce que la *Civilta* enseigne? La vieille théorie de Bellarmin : « L'Église a le pouvoir spirituel, l'État le pouvoir temporel. Cela ne veut pas dire que tous les actes de l'Église soient spirituels, et tous les actes de l'État matériels, ce qui serait absurde. Cela veut dire que l'Église peut faire tout ce qui concerne la fin spirituelle; dès lors elle a aussi la force matérielle à sa disposition ». Ceux qui ont lu Bellarmin, comprendront facilement. L'Église a un pouvoir sur le temporel, par cela seul qu'elle a un pouvoir spirituel. Cela suffit pour qu'elle soit souveraine.

A partir de la fin du moyen âge, l'État a restreint le pouvoir de l'Église. C'est l'instinct naturel de la conservation qui animait les rois et les légistes, quand ils défendirent à l'Église d'acquérir sans l'autorisation du prince. Cette défense existe partout; même dans la très orthodoxe Belgique, l'Église est incapable de posséder légalement, par la raison qu'elle n'est point personne civile. L'Encyclique réprouve comme une erreur ce qui est le droit commun de la chrétienté (2).

Pour briser la puissance redoutable de l'Église, les légistes imaginèrent le *placet*, et l'*appel comme d'abus*. En vertu du *placet*, les bulles pontificales ne pouvaient être publiées qu'avec l'autorisation du souverain. Aujourd'hui plus que jamais il en devrait être ainsi, puisque le pape revendique pour l'Église un pouvoir législatif s'exerçant même dans le for extérieur. Or, conçoit-on qu'il y ait dans l'État un corps puissant qui porte des lois et les publie, malgré le prince ou le peuple souverain? Le bon sens répond que non. Eh bien, le bon sens a tort. Pie IX ne veut pas du *placet* (3). Il ne veut pas davantage de l'*appel comme d'abus;* c'est dire qu'il veut la toute-puissance de l'Église, sans garantie aucune contre ses excès de pouvoir, sans recours aucun contre ses empiétements (4). Cela est contraire à toute idée de droit; mais l'Église ne reconnaît

(1) *Civilta cattolica*, 4e serie, t. I, pag. 133, note et pag. 577.

(2) *Syllabus*, art. XXVI : *Ecclesia non habet activum ac legitimum jus acquirendi ac possidendi.*

(3) *Idem*, art. XXVIII. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 497.)

(4) *Idem*, art. XLI. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 500.)

aucun droit, ni aux individus ni aux peuples. N'est-elle pas l'épouse du Christ, et qui oserait opposer son droit à Dieu!

Au moyen âge et jusque dans les temps modernes, l'Église exerçait, sous le titre d'*immunités*, des droits qui sont en réalité des attributs de la puissance souveraine. Elle levait un impôt, sous le nom de dîme; elle rendait la justice, non seulement aux clercs et en matière ecclésiastique, mais aussi aux laïques, et en matière civile; enfin elle ouvrait ses *asiles* aux criminels et entravait par là l'action du pouvoir judiciaire, sans laquelle il n'y a plus de société possible. Depuis que la Révolution a rompu les derniers liens de dépendance qui attachaient l'État à l'Église, les *immunités* ont disparu dans tous les pays où les principes de 89 ont pénétré. En France, en Belgique, on ne sait plus ce que c'est que le for ecclésiastique, et nos évêques protestent qu'ils ne songent plus à rétablir les dîmes. Qu'en pense Sa Sainteté Pie IX? Le pape condamne la doctrine des légistes qui soutiennent que les immunités ont leur principe dans la loi civile, et que partant le législateur peut les abolir (1). Si l'Encyclique a un sens, elle signifie que les immunités sont de droit divin, ainsi que les conciles et les papes l'ont mille fois proclamé; ce qui conduit à cette conséquence que nous sommes tenus et que nous serons tenus jusqu'à la fin des siècles de subir les dîmes, les asiles, et la juridiction ecclésiastique.

Dans tout pays catholique, il y a donc deux États, l'État laïque et l'État ecclésiastique. Comment deux puissances également souveraines peuvent-elles coexister dans une même société? En dépit de l'harmonie prétendue du sacerdoce et de l'empire, il y a toujours eu des conflits. Si le pouvoir civil veut décider une question comme étant temporelle, et si l'Église la revendique comme spirituelle, qui videra le débat? Celui qui a la véritable souveraineté, disent les légistes, c'est à dire l'État. Non, dit le pape, ce sera l'Église (2). Preuve que l'Église a la puissance souveraine; elle l'avait du moins, et elle veut la ressaisir. Telle est la raison de la lutte entre l'Église et l'État : il s'agit de savoir qui est le maître, les nations ou le pape.

(1) *Syllabus*, art. XXX et XXXI. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 497-498.)
(2) *Idem*, art. XLII. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 500.)

Parmi les matières dites *mixtes*, parce qu'elles touchent au temporel tout ensemble et au spirituel, se trouve le mariage. Depuis la Révolution, le mariage est sécularisé. C'est un contrat qui se parfait devant l'officier de l'état civil ; quant au sacrement, il se passe à l'église, et il est étranger à l'union conjugale. Pie IX nous apprend que le mariage civil est un vrai concubinage, et que le législateur, en faisant du mariage un contrat civil, a usurpé le pouvoir de l'Église (1). L'enseignement tient à cœur à l'Église pour le moins autant que le mariage. Celui, dit Leibniz, qui dispose de l'éducation des générations naissantes, dispose de l'avenir de la société. L'enseignement a été sécularisé par la force des choses. Si la mission de l'homme est de développer ses facultés, le premier devoir de l'État n'est-il point d'organiser des écoles où pauvres et riches puissent recevoir le bienfait de l'instruction ? Et le principe de la liberté religieuse ne demande-t-il point qu'aucune Église ne pénètre à titre d'autorité dans des établissements ouverts à tous les enfants, quelle que soit leur religion ? Autant de propositions, autant d'erreurs, si nous en croyons l'Encyclique (2).

En définitive, il y a opposition complète entre l'Église et l'État, conflit sur toute la ligne. Pour mettre fin à des luttes incessantes qui troublent les consciences et sèment la désunion, l'on a proposé de séparer l'Église de l'État, ainsi que cela a lieu aux États-Unis. Qui ne croirait que la séparation doit être du goût de l'Église, puisqu'elle lui assure une entière indépendance ? Cependant Pie IX place cette doctrine parmi les erreurs qu'il condamne à la suite de son Encyclique (3). Ce même pape approuve très fort le séparation, telle qu'elle existe en Belgique. Cela nous apprend ce que veut le pape, et ce que veulent les catholiques. Les conciles ont si souvent proclamé l'alliance de l'Église et de l'État, que cette union peut passer pour un dogme. Mais nous savons ce que les ultramontains entendent par l'harmonie des deux puissances. C'est celle de l'âme et du corps, bien entendu que l'âme est appelée à dominer sur le corps. De même l'Église qui représente l'âme, doit dominer sur l'État, qui représente le corps. Telle est la

(1) *Syllabus*, art. LXV-LXXIV. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 506-507.)
(2) *Idem*, art. XLV-XLVIII. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 501.)
(3) *Idem*, art. art. LV. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 503.)

croyance immuable du catholicisme. Pie IX ne veut point de la séparation, parce qu'elle implique l'indépendance complète de l'État. Si la séparation établie par la Constitution belge est de son goût, c'est qu'elle donne à l'Église la puissance en même temps que la liberté.

III

L'idée même de l'Église rend la liberté impossible. Nous entendons par la liberté, les droits de l'individu, droits dont aucune puissance humaine ne peut le dépouiller. L'Église ne connaît d'autre liberté que la sienne; quant à l'individu, il est soumis à la puissance de l'Église. Demande-t-on si l'esclave est libre? Cependant la liberté a tant de prestige! Elle est devenue le premier besoin de l'homme, depuis 89; elle est inscrite dans nos constitutions, et elle a de profondes racines dans le sang de la race germanique. Comment renier la liberté dans un siècle qui fait tous les jours une révolution pour la conquérir ou pour l'étendre? Dans le sein du catholicisme, la liberté trouve aussi des partisans sincères, et ceux qui ne l'aiment point de cœur, sentent que l'Église est obligée de plier, si elle ne veut pas se briser. Ils transigent donc; il y en a même qui, soit illusion, soit calcul, soutiennent que l'Église est la mère de toutes les libertés. Que dit le pape de ce libéralisme de commande ou de conviction? Il le répudie, il condamne ceux qui, par prudence, disent « que le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le *progrès*, le *libéralisme* et la *civilisation moderne* (1). »

Qu'est-ce que le *libéralisme* que le pape proscrit, en même temps que la *civilisation moderne?* Le libéralisme est la doctrine de la liberté; ce sont les principes de 89, d'où date réellement une nouvelle ère de l'humanité. Il y a parmi les droits de l'homme proclamés par l'Assemblée constituante, une liberté à laquelle les libéraux tiennent avant tout, la liberté religieuse. Qu'est-ce que le saint-père en dit dans son Encyclique? Il va de soi que le pape ne croit pas, avec les philosophes, « *qu'il est libre à chaque homme*

(1) *Syllabus*, art. LXXX. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 509.)

d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison (1). » Le chef d'une religion révélée, le prétendu vicaire de Dieu n'admettra jamais « *que les hommes peuvent faire leur salut dans n'importe quelle religion* (2). » C'est une vieille maxime du catholicisme, que, hors de l'Église romaine il n'y a point de salut. Cela veut-il dire que tous les non-catholiques seront damnés? Les zélés l'ont toujours entendu ainsi. Les apologistes modernes s'effraient de ce grand nombre de damnés, ils s'effraient encore plus de la répulsion que cette horrible doctrine inspire à tout être doué de raison et de cœur. Ils cherchent donc à élargir le ciel. Le pape réprime cette ardeur excessive; il tient à ce qu'il y ait peu d'élus; il ne veut pas « *que l'on espère bien de ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ* (3). » Les protestants, même orthodoxes, avouent que l'on peut faire son salut dans le sein de l'Église catholique. Pie IX n'accorde point « *que l'on puisse être agréable à Dieu* » dans une autre religion que celle de Rome, pas plus dans le protestantisme que dans le mahométisme (4).

Voilà l'intolérance dogmatique dans son beau idéal. Une moitié de la chrétienté est vouée aux feux de l'enfer, quoiqu'elle adore le même Dieu et qu'elle ait à peu près la même foi! Cette intolérance, disaient les apologistes du catholicisme avant l'Encyclique de 1865, n'est que dogmatique; elle concerne la vie future et non la vie présente; elle n'empêche point la tolérance civile. Est-ce que tel est aussi l'avis du pape? Pie IX lui-même va répondre à notre question. La cause de l'intolérance civile, de la persécution religieuse, c'est que l'Église romaine, considérée comme l'organe de la seule vraie religion, veut aussi être la religion de l'État. C'est depuis que le christianisme est devenu religion de l'État que de persécuté, il s'est fait persécuteur, et la persécution n'a cessé que depuis qu'il n'y a plus de religion d'État. Eh bien, le pape demande que le catholicisme reste religion de l'État. Et il ne recule pas devant les conséquences de cette funeste maxime : il condamne l'er-

(1) *Syllabus*, art. XV. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 494.)
(2) *Idem*, art. XVI. (*Ibid.*)
(3) *Idem*, art. XVII. (*Ibid.*)
(4) *Idem*, art. VIII. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 495.)

reur de ceux qui approuvent que les étrangers jouissent de l'exercice public de leur culte (1).

L'Église subit la liberté religieuse, elle ne l'acceptera jamais. Un abîme la sépare du libéralisme, que le pape n'a pas tort de réprouver. Pour les libéraux, la liberté religieuse est un droit naturel, le plus sacré, le plus inaliénable de tous ceux que nos constituants reconnaissent aux citoyens. Qu'en pense le pape? On lit dans l'Encyclique : « *Contrairement à la doctrine des Écritures saintes, de l'Église et des Pères, ils* (les libéraux) *n'hésitent pas à affirmer que la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas au souverain le devoir de réprimer par des châtiments les violateurs de la religion catholique. En conséquence de cette fausse idée du gouvernement social, ils ne craignent pas de favoriser cette opinion erronée, véritablement mortelle au salut des âmes et qualifiée de* DÉLIRE *par notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que la* LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DES CULTES EST UN DROIT PROPRE A CHAQUE HOMME, *que la loi doit le proclamer et le garantir en toute société bien constituée...* (2). »

Ainsi la *liberté religieuse*, que le libéralisme exalte comme un *droit propre à chaque homme*, est flétrie par les papes comme un *délire*. L'antinomie ne saurait être plus absolue. Il ne s'agit pas seulement de la religion. La liberté des cultes n'est qu'une manifestation de la liberté de penser. Pie IX la réprouve dans son principe. C'est encore un *délire*, dit-il, de croire que les citoyens aient le droit et la liberté illimitée de manifester et de répandre leurs pensées, soit par la parole, soit par la presse (3). L'Encyclique proscrit la philosophie aussi bien que les religions dissidentes. En lisant les censures contre la liberté de philosopher on se croirait au douzième siècle, avec cette différence que les pontifes du moyen âge étaient à la tête du mouvement intellectuel de leur temps, tandis qu'aujourd'hui, les papes ressemblent à des momies d'Égypte. Y a-t-il une philosophie sans libre pensée? Dès lors, « elle ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité. » Erreur, dit Pie IX; c'est le *délire* de la liberté! Est-ce la philoso-

(1) *Syllabus*, art. LXXVII, s. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 309.)
(2) *L'Encyclique de Pie IX*. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 478.)
(3) *Idem*. (*Ibid.*, t. XXXI, pag. 479.)

phie seule qui délire? L'astronomie, la géologie, l'histoire sont tout aussi coupables. Qui ne sait que les saintes congrégations qui trônent à Rome, ont condamné le mouvement de la terre comme une hérésie, et qu'elles ont censuré des faits historiques (1)? Il n'y aurait donc pas plus de science que de philosophie!

Les apologistes du catholicisme crient à la calomnie quand on accuse l'Église de vouloir ramener l'humanité au moyen âge. Pie IX nous dira ce qu'il en est. C'est la pensée qui gouverne le monde. Et où est la pensée de la papauté? Inutile de rappeler les lamentations des souverains pontifes sur l'esprit du temps. Quel est donc l'idéal des papes? Nous les appelons les hommes du passé; et en vérité, ils ne vivent pas aux dix-neuvième siècle. Élevés dans un milieu factice, loin de la société, les clercs ne connaissent que la théologie et le droit canonique. Quant à la philosophie, s'il peut être question de philosophie dans les séminaires, elle a la même date. C'est la *Somme théologique* de saint Thomas que l'on enseigne aux futurs ministres de Dieu. N'allez pas dire que ce qui convenait au treizième siècle ne convient plus au dix-neuvième; l'Encyclique vous apprendra que vous versez dans une erreur funeste (2). Il faut donc revenir à la scolastique. Et qu'est-ce que la scolastique? Les docteurs du moyen âge étaient de grands raisonneurs; ils discutaient tout, même l'existence de Dieu; bien entendu qu'ils concluaient toujours en faveur du dogme catholique. Quel rôle jouait donc la raison dans ces débats? La philosophie était la très humble servante de la théologie; ce qui veut dire qu'il n'y avait plus de philosophie, à moins qu'on ne dise que la pensée est libre alors qu'elle porte des chaînes.

Telle est, à la lettre, la doctrine professée par Pie IX. Il écrit aux évêques de l'empire d'Autriche : « L'Église catholique enseigne la vérité et dissipe les ténèbres de l'ignorance par l'éclat de sa lumière; si *quelquefois* on peut employer la science humaine à l'étude des oracles divins, *la raison* ne doit pas pour cela usurper orgueilleusement le droit d'enseigner en *maîtresse;* mais elle doit agir comme une *servante obéissante et soumise*, dans la crainte

(1) Voyez le tome XIIe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.
(2) *Syllabus*, art. XIII. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 493.)

de s'égarer en marchant et de perdre le droit sentier de la vérité (1). » Ainsi le pape ne répudie pas la science ni la philosophie; mais la raison doit se soumettre à la foi. Est-ce seulement en matière de religion? La *Civilta cattolica* va nous donner le commentaire des paroles de Pie IX. D'abord il ne faut point croire que la maxime, que la raison est la servante de la théologie, date des ténèbres du moyen âge; elle vient des saints Pères. C'est donc une vérité éternelle, presque un dogme, car elle signifie que la théologie procède de Dieu, tandis que la philosophie est l'œuvre des hommes. Aussi la maxime ne s'applique-t-elle pas uniquement à la philosophie; l'*Ange de l'école* dit « que la théologie doit commander à toutes les sciences (2). » Quelle est en définitive la mission de la raison, de la philosophie, et de la science en général? Les révérends Pères répondent que la philosophie doit aplanir la voie à la théologie, qu'elle doit lui fournir des arguments et des analogies pour faire accepter les vérités révélées à la raison (3). Cette pauvre philosophie! La voilà réduite à forger les fers avec lesquels on l'enchaîne, à peu près comme on emploie les forçats à construire leur prison!

Ce n'est pas tout. Il y a des philosophes, il y a des hommes de science qui sont restés catholiques; ils croient en toute humilité les choses qui ont été définies par l'Église comme dogmes; mais ils maintiennent la liberté de penser et d'enseigner dans les matières qui ne sont point de foi proprement dite. Cela ne suffit-il pas pour être pleinement orthodoxe? Non, dit l'Encyclique (4). Que faut-il donc de plus? Il faut, écrit Pie IX aux savants allemand réunis en congrès à Munich, il faut encore se soumettre à tout ce que la tradition enseigne, bien qu'il ne s'agisse pas d'articles de foi. Cela même ne suffit point. Les catholiques qui s'adonnent aux sciences spéculatives, doivent accepter et respecter les décisions doctrinales qui émanent des congrégations romaines. Une soumission entière, absolue, dit le pape, est le seul moyen

(1) *Bref de Pie IX aux évêques de l'empire d'Autriche*, du 17 mars 1856. (*Journal historique*, t. XXIII, pag. 162.

(2) « Theologia debet omnibus scientiis imperare. » (*Prolegom. in lib. I sentent.*, art. 1.)

(3) *Civilta cattolica*, 3e série, t. V, pag. 201.

(4) *Syllabus*, art. XXII. (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 496.)

d'assurer le vrai progrès de la science (1). Quelle admirable sollicitude pour le progrès scientifique! Que l'on dise encore que les momies qui trônent à Rome sont des ténébrions! Il y a là des monsignori qui décident que le soleil tourne autour de la terre. Après cela, il faut que Galilée se rétracte et que Descartes se taise!

Les Allemands sont très attachés à la liberté de la science. Jusqu'à ce jour, ils n'ont guère eu d'autre gloire que celle de la pensée; il n'y en a pas de plus pure et de plus belle, et l'on conçoit qu'ils y tiennent. Condamner la libre science, c'est arracher à l'Allemagne l'âme de son âme. L'évêque de Mayence, un des prélats militants de la réaction, écrivit avant la publication de l'Encyclique, une brochure qui eut un grand retentissement; nous avons sous les yeux la sixième édition, édition populaire. Elle est intitulée *Liberté, Autorité, Église.* Monseigneur Ketteler s'indigne des accusations qui retentissent dans les universités allemandes contre le catholicisme. On le déclare hostile à la science, incompatible avec la liberté dont doivent jouir les professeurs et les écrivains. Quelle calomnie (2)! Monseigneur, ancien officier de cavalerie, a conservé de son premier métier une certaine verdeur de langage qui ressemble à la franchise. Il crie à l'injure, il crie au préjugé, il crie à la déraison; il ne comprend pas que l'on dise qu'un catholique ne peut être un homme de science (3). Nous croyons volontiers à la sincérité de cette indignation. Tel est aussi l'avis, disons mieux, l'illusion d'un catholique sincère que nous aimons à citer, bien que nous ne partagions pas ses croyances. La liberté d'examen est l'âme même de la philosophie, dit M. de Sacy : « Veut-on l'assujettir à certains dogmes, on lui enleve toute autorité. Ce sera un sophiste auquel on donne un discours à faire pour une cause quelconque et qui n'inspirera confiance à personne (4). »

(1) *Bref de Pie IX a monseigneur l'archevêque de Munich*, sur le congrès des savants catholiques de l'Allemagne. (*Journal historique*. t. XXX, pag. 604; t. XXXI, pag. 10.)

(2) « Es ist gar nicht mœglich, uns Katholiken eine grœssere Lüge und eine schwerere Beleidigung in's Angesicht zu werfen. » *Ketteler*, Freiheit, Autoritæt und Kirche (Mainz, 1869), pag. 15.

(3) *Ketteler*, Freiheit, Autoritæt und Kirche, pag. 101.

(4) *De Sacy*, Variétés littéraires, morales et historiques, t. II, pag. 53.

La liberté de philosopher entraîne à sa suite le danger de l'erreur. Que dit l'Encyclique de la liberté ainsi entendue? Pie IX dit que c'est une *fausse liberté*. Il écrit à l'archevêque de Munich qu'il doit inculquer *à tous les savants catholiques* la nécessité d'éviter soigneusement ces nouveautés profanes : « Qu'ils mettent leurs soins à acquérir la véritable sagesse chrétienne et catholique; de cette manière, ils développeront le trésor de vérités que Dieu a mis dans la création (1). » Comment acquiert-on la *véritable sagesse chrétienne et catholique?* Par le catéchisme. Si l'on veut une apparence de science à l'appui de la saine doctrine, on a les docteurs scolastiques, saint Thomas avant tout. Que pensera M. de Sacy de cette merveilleuse liberté? C'est bien là la philosophie enchaînée dont il ne veut à aucun prix. Et monseigneur Ketteler dira-t-il encore que les universités allemandes calomnient le catholicisme en proclamant qu'il est incompatible avec la science libre? Elle est libre de se conformer au catéchisme romain.

IV

Quand l'Encyclique parut, il n'y eut qu'un cri dans le monde civilisé. C'est, disait-on, une déclaration de guerre contre toutes les idées, contre tous les sentiments dont se nourrit l'humanité moderne. Qui l'emportera? Sur ce point encore la réponse fut unanime. C'est une obstination aveugle, disait-on, de lutter contre l'esprit du temps, car cet esprit est de Dieu. Les libres penseurs se réjouirent de cet acte de folie. La bulle de Pie IX venait à l'appui de leurs répugnances et de leurs accusations. Ils n'ont cessé de dire que le catholicisme est la religion du passé, qu'il est hostile à toutes les tendances, à toutes les aspirations de la civilisation moderne. Et voilà que le pape, ce vicaire infaillible de Dieu, leur donne raison, en proclamant du haut du Vatican que la papauté ne transigera jamais avec la liberté ni avec la souveraineté des nations. Les catholiques mêmes s'émurent; ceux à qui il reste quelque bon sens, s'affligèrent, et plus d'un réprouva, dans l'intimité, le déplorable manifeste du saint père.

(1) *Bref de Pie IX à l'archevêque de Munich.* (*Journal historique*, t. XXXI, pag. 11 et suiv.)

L'Encyclique va surtout à l'adresse des catholiques qui prétendent concilier le catholicisme avec la liberté et avec la civilisation. Grand fut leur embarras. Résister, répudier ouvertement l'Encyclique, ils ne le pouvaient sans tomber dans le schisme. Se taire, ils ne le pouvaient pas davantage, car tous les jours leurs adversaires triomphants les mettaient au pied du mur et les sommaient de s'expliquer. Que faire? Ils payèrent d'audace, et soutinrent hardiment que le pape n'avait point songé à condamner le vrai libéralisme, ni la vraie civilisation. On ne sait s'il faut rire de ces tours de force ou les flétrir. Au moment même, et dans la chaleur de la lutte, les libres penseurs crièrent à l'impudence. « On est écœuré de toutes ces finasseries, écrivit M. Schérer. L'esprit tout entier respire nous ne savons quelle odeur malsaine d'arguties et d'équivoques. On se sent aux prises avec le génie de la scolastique et du probabilisme. On s'aperçoit qu'entre ce monde de l'Église et le nôtre, qu'entre ces produits du séminaire et la société actuelle, il n'y a rien de commun, non pas même le principe de la droiture et le goût de la vérité (1). »

Ces paroles sont dures; on va voir si les apologistes de l'Encyclique les méritent. Que l'on rie ou que l'on se fâche de leurs tours de force, le spectacle n'en est pas moins plein d'enseignements. L'embarras inextricable où ils sont prouve mieux que tout ce que nous pourrions dire, combien leur cause est mauvaise. L'un proteste que Pie IX ne fait point de la politique, mais de la théologie (2). Un autre distingue : le pape fait de la politique et il n'en fait pas. Il n'en fait pas, dit monseigneur de Ségur : « Si, dans l'Encyclique du 8 décembre, le pape parle de politique, il n'en parle qu'au point de vue de la religion, qu'au point de vue de la vérité chrétienne, qu'au point de vue de la conscience et du bien des âmes. A ce point de vue-là, la politique n'est plus de la politique; c'est de la morale publique, c'est de la religion. » Ainsi le pape ne fait point de politique; mais il est vrai aussi qu'il en fait, dit le même monseigneur de Ségur, et il en a le droit. « Le pape a non seulement le droit, mais le devoir de parler de *tout* au peuple chrétien. » C'est monseigneur qui souligne le mot *tout*. Que faut-il

(1) *Schérer*, dans le *Temps*, du 28 janvier 1865.
(2) *L'évêque de Clermont*, dans le *Journal historique et littéraire*, t. XXXII, pag. 13.

de plus pour fermer la bouche aux adversaires de l'Encyclique? Ajoutons avec monseigneur que tout ce que le pape commande, et tout ce qu'il condamne, est commandé et condamné par Dieu (1).

Ce sont des bouches ouvertes par le Saint-Esprit qui viennent de parler. Est-ce la vraie vérité qu'elles disent? Non. Voici les docteurs de la *thèse* et de l'*hypothèse*, qui vous apprendront ce que le pape a voulu dire. Il fait de la politique, et il a le droit d'en faire ; il condamne toutes les libertés inscrites dans nos constitutions, et il a bien fait. Mais ne vous effrayez pas; ce n'est qu'une *thèse*, comme qui dirait un idéal, ou la vérité absolue. Pie IX sait très bien que ce qui est vrai au septième ciel, ne l'est point sur la terre, où nous vivons; ceci est l'*hypothèse*. Le saint-père n'a garde de réprouver les libertés constitutionnelles, en ce sens qu'un catholique ne puisse les accepter; il les flétrit en *thèse*, il les respecte en *hypothèse*. A son exemple, les catholiques peuvent traiter la liberté de conscience de *délire* : c'est la *thèse*; et ils peuvent néanmoins jurer fidélité à une constitution qui consacre ce *délire*. Bien entendu que la fidélité durera aussi longtemps que l'*hypothèse*; or, l'Église unit tous ses efforts pour que l'*hypothèse* se change en *thèse*, et comme les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, il est certain que l'*hypothèse* fera place à la *thèse*; c'est à dire que la liberté sera anéantie et que l'Église régnera sur ses ruines (2). Voilà un échantillon des *finasseries* que M. Schérer qualifie de fraude et de mensonge. Est-ce trop dire?

Nous n'avons pas encore entendu le plus ardent défenseur de l'Encyclique, monseigneur Dupanloup (3). Les adversaires du saint-siége, dit-il, se sont emparés de l'Encyclique, comme d'une arme de guerre; ils l'exagèrent, ils l défigurent, pour calomnier le pape. A entendre l'évêque d'Orléans, « on a dénaturé la bulle de Pie IX, pour démolir la domination temporelle de la papauté. Aveuglés par la passion, les ennemis du catholicisme ne se sont pas même donné la peine de comprendre l'Encyclique; ils l'ont

(1) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'*Encyclique*, pag. 7 et 6.

(2) *Beleuchtung der pœpstlichen Encyclica, von einem Katholiken*, pag. 4 et ss.

(3) La Convention du 15 décembre et l'Encylique du 8 décembre, par monseigneur l'*évêque d'Orléans*, de l'Académie française. (Nous avons sous les yeux la 33e édition, Paris, 1865.)

traduite à faux, avec force contre-sens, et contre-bon sens. » Ce début suffit déjà pour dévoiler la tactique de monseigneur. C'est un habile avocat qui, chargé d'une affaire désespérée, se jette sur les imprudences de la partie adverse, en les grossissant, jusqu'à en faire des monstres; excellente occasion de faire de belles phrases; et monseigneur ne manque pas d'en profiter, il est académicien. Voilà pourquoi il mêle la convention sur l'évacuation de Rome avec l'Encyclique; cela lui permet d'écrire de longues pages sur les usurpations du Piémont. Il arrive ainsi à la moitié de sa brochure, sans avoir parlé de la fameuse bulle. Autant de pris sur l'ennemi. Monseigneur aurait brillé au barreau, comme avocat des mauvaises causes. Mais aurait-il gagné ses procès? Ces procès ne se gagnent que lorsqu'on a affaire à des juges ignorants. C'est devant un pareil tribunal que les évêques aiment à plaider. Mais l'opinion publique ne se laisse point égarer; elle applaudit au talent de l'avocat, et elle condamne le client.

Monseigneur a encore eu une autre bonne fortune qu'en habile avocat, il a saisie au vol. Le garde des sceaux défendit aux évêques de publier l'Encyclique. Inexcusable anomalie! s'écrie l'évêque d'Orléans. Suit un morceau d'éloquence : « Ceux qui étaient absolument incapables de bien comprendre la bulle, ont été seuls libres de le faire; et on a défendu de s'en mêler à ceux-là seuls qui en étaient capables et dont c'était le droit et le devoir inaliénables. » Ici l'étonnement de monseigneur n'a plus de bornes, et son éloquence n'a plus de fin. On laisse pleine liberté aux journalistes. « Et lorsque les évêques voudraient élever la voix, lorsqu'ils voudraient dissiper les malentendus, détourner l'immense torrent, de mensonges, d'erreurs et de haines qui monte contre l'Église, seuls ils devront se taire! » Arrêtons-nous. L'éloquence est une belle chose, mais la vérité est encore plus belle. Or, qui ne voit que les tirades de l'évêque académicien sont une pure déclamation? Quoi! en défendant aux évêques de publier l'Encyclique comme une loi de l'Église, le ministre de la justice les empêchait d'en donner la vraie traduction et l'interprétation orthodoxe! Quoi! il leur était défendu d'entrer en lice dans les journaux catholiques contre les journaux irréligieux, en les convainquant d'erreur, de mensonge et de calomnie! O sophiste! c'est ce que vous avez fait dans votre brochure, et non sans retentissement,

puisque nous avons sous les yeux la *trente-cinquième édition*. Si tous les évêques en avaient fait autant, quelle n'eût pas été la confusion des incrédules! Pourquoi donc s'en sont-ils tenus à des protestations? L'opinion publique a répondu d'avance : c'est qu'il est plus facile d'être impertinent que de raisonner et de prouver.

Autre tactique. L'Encyclique condamne une longue série d'erreurs qui règnent dans la société moderne. On s'est récrié contre ces censures. Est-ce que, par hasard, il n'y aurait pas d'erreurs dans le monde? « Il y a deux ans, dit l'évêque d'Orléans, j'ai poussé du fond de ma conscience émue, un des cris les plus douloureux que m'aient arraché les tristesses contemporaines. Dans les écrits vantés et populaires parmi la jeunesse, j'avais lu avec épouvante les négations les plus audacieuses de toutes les grandes vérités qui sont la base de la société humaine non moins que de la religion : point de Dieu, point d'âme, point de libre arbitre, pas de distinction essentielle entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux, pas de vie future... » Celui qui ne connaîtrait l'Encyclique que par la brochure de monseigneur, s'écrierait sans doute avec lui : « Quoi! tant d'erreurs autour de nous! tant de poisons dans l'atmosphère où nous vivons, et où nos enfants respirent! » Il dirait encore avec l'évêque académicien « que c'est un beau spectacle que ce vieillard, menacé plus que jamais, et qui au milieu du frémissement de tous ses ennemis qui l'assiégent dans ses dernières petites frontières, oublie tous ses périls, et ne songe qu'à élever la voix pour défendre l'ordre divin, l'ordre moral et toute la société européenne contre les monstres d'erreurs qui la menacent... Oui, cela est grand. Oui, le pape est à cette heure quelque chose d'admirable. »

A quoi tend cette magnifique éloquence? A jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux. L'expression est vulgaire, mais par sa vulgarité même elle caractérise parfaitement la tactique tout aussi vulgaire de monseigneur Dupanloup. Quoi! il ne s'agit dans l'Encyclique que des funestes erreurs qui traînent dans les bas-fonds de la littérature, et que l'humanité repoussera toujours avec dégoût, sans qu'elle ait besoin des censures pontificales! Quoi! est-ce que parmi ceux qui ont fait la plus rude guerre à la bulle de Pie IX, il y a un écrivain de quelque autorité qui ait pris la dé-

fense de ces égarements? Parmi les erreurs condamnées par le pape se trouvent les principes de 89, principes d'une éternelle vérité, principes inscrits dans nos constitutions, principes gravés dans la conscience par Dieu lui-même! Voilà, ô éloquent sophiste, pourquoi un cri unanime de réprobation s'est élevé contre l'Encyclique. Et vous nous conviez à admirer l'imprudent pontife qui l'a lancée! S'il faut admirer quelque chose, c'est l'incroyable aveuglement de ce prêtre qui se dit infaillible, et qui condamne, qui flétrit des vérités dont les individus et les nations se nourrissent comme du pain de vie.

Monseigneur Dupanloup arrive enfin à l'Encyclique. Pourquoi a-t-elle soulevé la conscience générale? Parce qu'elle attaque les sociétés politiques dans leur base, la souveraineté des nations. La question est grave et elle valait la peine d'être discutée. Eh bien, monseigneur, qui s'est arrêté avec complaisance sur des erreurs dont personne ne s'était porté défenseur, court ici comme s'il marchait sur des charbons ardents. Pas un mot sur le pouvoir direct ou indirect de la papauté, pas un mot sur la prétention qu'a l'Église de former un État dans l'État, pas un mot sur les immunités, pas un mot sur la liberté ecclésiastique qui signifie domination. Une ou deux phrases, voilà tout ce qu'il trouve à dire. Encore dans ce peu de mots y a-t-il une nouvelle rouerie. Monseigneur fait entendre « que l'on refuse même à la puissance ecclésiastique le droit de procurer l'exécution de ses ordonnances par les censures canoniques; » il insinue que l'on conteste à l'Église « le droit de tracer, à la *conscience de ses enfants*, des règles sur l'usage des choses temporelles. » Est-ce à cela que se réduit le débat séculaire entre l'Église et l'État!

L'Encyclique condamne la proposition suivante : « *Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, avec le libéralisme et la civilisation moderne.* » Tout le monde a conclu de là « que le pape se déclare irréconciliable avec le progrès, le libéralisme et la civilisation. » Tout le monde se trompe. Monseigneur Dupanloup dit que les adversaires de l'Encyclique en savent moins « que le moindre élève en philosophie sur les bancs des séminaires. » Comment cela? Parce qu'ils ne connaissent pas la doctrine des *contradictions*, une de ces distinctions jésuitiques que M. Schérer qualifie de *déloyales*. Nous recommandons à monsei-

gneur une autre science, celle des faits. L'histoire nous apprendra, s'il est vrai, comme le dit l'évêque d'Orléans, « que c'est une folle imagination, pis que cela, une injustice et une ingratitude suprême de dire que Pie IX condamne ce qu'il y a de « vraiment libéral dans le libéralisme. » On voit qu'il y a une distinction entre le vrai libéralisme et le faux libéralisme. Il va sans dire que le faux libéralisme est celui des libéraux, celui des philosophes, celui de l'Assemblée constituante ; tandis que le vrai libéralisme est celui que l'on enseigne dans les séminaires, et que l'on pratique si bien à Rome. Qui s'en serait jamais douté?

Les libres penseurs reprochent au catholicisme d'être incompatible avec la liberté et avec la civilisation. Il n'y a qu'un moyen de leur fermer la bouche, c'est de prouver, l'histoire à la main, ce que l'Église a fait pour la liberté. Au lieu de faits, l'évêque académicien nous donne un morceau d'éloquence : « Le christianisme s'est appelé la liberté, quand il a aboli l'esclavage. » Et la preuve, monseigneur? C'est sans doute le témoignage de saint Paul qui dit aux esclaves que la servitude vaut mieux que la liberté! C'est sans doute l'autorité de tous les docteurs, de tous les Pères jusqu'à Bossuet, qui enseignent que l'esclavage est de droit divin! « Le christianisme, continue l'évêque d'Orléans, a lutté contre tous les despotismes imaginables; il a défendu tour à tour les peuples contre la tyrannie des princes, et les princes contre l'anarchie des peuples. » Cela est de style dans votre camp, monseigneur, mais la preuve? Serait-ce en flétrissant la Grande Charte, serait-ce en faisant une guerre à mort aux communes, que l'Église a défendu les peuples contre la tyrannie des princes? Serait-ce en soulevant les cités lombardes contre les empereurs, serait-ce en déliant les peuples de leur serment de fidélité, que les papes ont défendu les princes contre l'anarchie populaire?

Après avoir écrit ces phrases banales sur les bienfaits de l'Église, monseigneur Dupauloup s'écrie : « Voilà comment s'évanouit cette *fantasmagorie misérable*, ce puéril épouvantail d'une déclaration d'irréconciliable antagonisme faite par le pape à la société moderne. » Les voleurs crient au vol, quand on les surprend en flagrant délit. L'évêque d'Orléans, dont l'apologie est tissue de chimères, crie à la *fantasmagorie!* Quelle imprudence, monseigneur! Les voleurs ont beau crier au vol; on les prend et on les pend;

leurs cris mêmes déposent contre eux. Ne craignez-vous pas le même sort? On dira : la cause de l'Église doit être perdue d'avance, puisqu'un si habile avocat est obligé de ruser pour tromper ses juges. Votre défense tournera contre ceux que vous avez voulu défendre. Il y a encore un mot imprudent qui vous est échappé dans la chaleur de votre indignation. Vous écrivez au *Journal des Débats* (1) : « On veut défigurer l'Église, on couvre ses traits et sa parole d'un *masque* grossier; on la représente haïssable et déraisonnable, surannée. » Quoi, monseigneur, vous osez parler de *masque*, alors que vous êtes à la tête d'un parti où tout le monde est masqué! Oui, votre Église porte un masque; nous allons le lui arracher. C'est le masque de la liberté.

SECTION II

L'ULTRAMONTANISME ET L'ÉTAT

§ 1. L'idolâtrie de la papauté

I

L'Église réclame la puissance spirituelle; elle prétend que Dieu lui-même la lui a donnée. Il y a des hommes politiques, il y a des écrivains catholiques qui lui reconnaissent cette puissance, mais ils ne veulent pas que l'Église revendique aucun pouvoir sur le temporel. C'est accepter le principe et rejeter les conséquences. Or, il y a dans les principes une force irrésistible qui l'emporte sur l'inconséquence humaine. Dès que l'on admet que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a investi son Église de la puissance spirituelle, la nécessité logique conduit aussi à lui attribuer une domination directe ou indirecte dans l'ordre civil et politique. L'histoire l'atteste à chaque page, depuis que le christianisme est devenu religion de l'État. Nous en avons mille fois fait la remarque dans le cours de ces Études. La réaction ultramontaine est la preuve vivante de ce que nous disons. On s'étonne, on s'inquiète des pré-

(1) La lettre de monseigneur Dupanloup se trouve à la fin de sa brochure, dans la 33e édition.

tentions que la cour de Rome affecte en plein dix-neuvième siècle, en face des princes et des peuples ; on trouve que son langage et ses actes respirent une singulière audace; on demande si nous retournons au moyen âge. Les écrivains protestants jettent un cri d'alarme. Un historien allemand, lui-même réactionnaire, disait en 1829 que la domination cléricale semblait devenir le mauvais rêve du dix-neuvième siècle (1). Depuis lors, l'ultramontanisme est allé grandissant; aujourd'hui tous les hommes auxquels la liberté des individus et des peuples tient à cœur, s'effraient des progrès d'une doctrine qui rend toute liberté impossible.

Il y a aussi des catholiques qui aiment la liberté. Quand on leur oppose l'ambition immortelle de l'Église, ils crient à la calomnie ou à la folie. « Certes, dit le comte de Montalembert, il ne s'agit pas de ressusciter le moyen âge ; on le sait bien, et ceux qui nous opposent cette *niaise* appréhension, le savent mieux que personne. Cela serait aussi impossible que de refaire l'Iliade, et aussi inutile que de refaire le siége de Troie (2). » Soit. Ce que l'on redoute comme un mauvais rêve, est en réalité le plus sot des rêves. Que ferait un Grégoire VII au dix-neuvième siècle? Nous croyons aussi que l'on ne ressuscite pas plus les doctrines d'un autre âge que les cadavres de ceux qui les ont défendues. Mais ne nous fions pas trop à la puissance des idées nouvelles. Les principes sont une abstraction, ce sont les hommes qui les font vivre. Pour qu'ils fassent leur chemin dans le monde, il faut lutter et lutter toujours. Et il ne suffit point de combattre à l'aventure, il faut avant tout connaître l'ennemi que l'on veut vaincre. Si nous tenons à ce que la liberté sorte victorieuse de ce duel à mort, nous devons faire la guerre, non aux usurpations de l'Église, mais à l'idée même de l'Église. Les catholiques qui crient à la vieillerie, à l'histoire ancienne, quand on parle de domination cléricale, sont ou des complices qui jouent leur rôle au profit de l'Église, ou des aveugles qui refusent de voir clair. Que les hommes du passé nourrissent des illusions ou cherchent à les propager, cela se comprend. Mais que dire des hommes de l'avenir qui ferment les

(1) *Leo.*
(2) *Montalembert*, des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle, chap. II.

yeux pour ne point voir? Quand l'Église se borne à réclamer sa *puissance spirituelle*, et que du reste elle se contente de sa *liberté*, ils sont satisfaits. Ils ne voient point que les prétentions ultramontaines qui effraient les uns et qui font sourire les autres, sont une conséquence forcée de la *puissance spirituelle* qu'ils veulent bien admettre; ils ne s'aperçoivent pas que la *liberté de l'Église* est un masque qui cache la servitude de l'État et des individus. Il faut remonter à la source du mal. C'est parce que la réaction catholique a remis l'Église en honneur, que les papes et les évêques recommencent à parler le langage des Grégoire et des Innocent. Si l'on veut mettre la société moderne à l'abri du despotisme le plus funeste, celui qui pèse sur les intelligences, il faut l'attaquer dans son principe.

II

Nous avons dit les monstrueux excès auxquels aboutit la toute-puissance des papes au moyen âge (1). Les canonistes déifièrent leur idole. En apparence, c'était un moyen sûr de courber à jamais les peuples sous le joug de Rome. Mais cette illusion reçut un cruel démenti au seizième siècle; la révolution religieuse, inaugurée par Luther, se fit surtout contre la papauté. Les leçons de l'histoire ne profitent guère aux partisans du passé; à vrai dire, il est presque impossible que des catholiques de bonne foi comprennent ses enseignements. Qu'est-ce qu'un fait pour celui qui croit que la papauté est de droit divin? Les hommes peuvent-ils l'emporter sur Dieu? Il ne faut donc pas s'étonner si la réaction est revenue, en plein dix-neuvième siècle, aux folies des canonistes romains du quatorzième. Tel est l'aveuglement des réactionnaires que, tout en étant engagés dans ce mouvement de recul, ils le nient et traitent de vieillerie, ou de calomnie, l'idée d'un retour au passé. Mais si les réactions sont aveugles, la conscience universelle ne l'est point; plus haut on élève le pouvoir pontifical, plus elle le repousse, de sorte qu'il n'est jamais plus près de sa chute, que lorsqu'il semble toucher aux cieux.

C'est le comte de Maistre qui a inauguré la réaction catholique.

(1) Voyez mon *Etude sur la papauté et l'empire* et mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*.

C'est aussi lui qui a commencé à exagérer le rôle de la papauté dans l'Église. A l'entendre, il n'y a point de foi, point de religion sans le pape (1). Pour qui croit que la religion est le rapport intime de l'âme avec Dieu, ces paroles sont un sacrilége. Cependant tout l'édifice du catholicisme repose sur cette impiété. Nous lisons dans un ouvrage destiné à faire connaître les croyances catholiques, « que l'Église est le prolongement de Jésus-Christ, que c'est le divin Sauveur achevant l'œuvre de la Rédemption. » Monseigneur Laforêt va jusqu'à dire que sans l'Église, « le Christ n'eût été qu'un brillant météore (2). » C'est donc l'Église qui fait le Christ et le christianisme. Or, le pape est le chef divin de l'Église; donc il faut dire avec le comte de Maistre que sans le pape, il n'y a point de religion chrétienne, c'est à dire qu'il n'y a plus de religion. Il ne manque plus qu'un peu d'imagination, jointe à l'esprit de calcul, pour mettre le pape à la place de Dieu.

Voici un homme d'imagination. Donoso Cortès est si extravagant, que nous croyons volontiers à sa bonne foi. D'après lui, la papauté n'est ni plus ni moins qu'une image de la Trinité. C'est trop peu dire; la papauté et la Trinité se confondent : « Quelle monarchie que celle où le roi est élu, et cependant vénéré, où tous peuvent être rois, et qui cependant demeure dans l'ordre; où le roi élit les électeurs, qui ensuite éliront le roi; où tous peuvent devenir électeurs, où tous sont éligibles ! *Comment n'y pas retrouver le profond mystère de l'unité engendrant perpétuellement la pluralité, qui elle-même constitue son unité perpétuellement?* Comment ne pas reconnaître dans cette monarchie si extraordinaire la représentation de celui qui, vrai Dieu et vrai homme, est l'unité et la pluralité, la divinité et l'humanité indissolublement unies ! La loi occulte selon laquelle a lieu la génération de l'un et du multiple, doit être la plus haute, la plus universelle, la plus excellente et la plus mystérieuse de tous les lois, puisque Dieu a voulu que toutes choses fussent sous son empire, les choses humaines comme les

(1) *De Maistre*, Lettres et Opuscules, t. II, pag. 285 : « S'il était permis d'établir des degrés d'importance parmi les choses d'institution divine, je placerais la hiérarchie avant le dogme. » — *Ibid.*, pag. 296 : « Plus de pape, plus de souveraineté ; plus de souveraineté, plus d'unité ; plus d'unité, plus d'autorité ; plus d'autorité, plus de foi. »

(2) *Laforêt*, les Dogmes catholiques, exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité, t. III, pag. 47-49.

choses divines... Une dans son essence, elle est infinie dans ses manifestations; tout ce qui existe, semble n'exister que pour la manifester, et chaque existence la manifeste d'une façon singulière et nouvelle (1)... » Nous nous arrêtons; le lecteur pourrait croire que nous l'introduisons dans une maison d'aliénés. Malheureusement la folie passe pour une vérité divine, et cette prétendue vérité tend à enchaîner l'humanité au pied d'un homme. « Non, dit Donoso Cortès, car il y a ceci d'admirable dans la monarchie pontificale, que ses limites lui viennent du dedans, non d'une volonté étrangère, mais de sa propre volonté. C'est sa charité ardente qui se les impose, sa prodigieuse humilité... »

Voilà de la folie toute pure. Le calcul a aussi sa part dans la déification de la papauté. Si le pape est un avec Dieu, tous ceux qui participent plus ou moins de sa puissance, sont par cela même élevés au dessus de la condition humaine. Constantin, le pieux empereur, disait aux évêques : « Vous êtes des dieux. » L'orgueil s'enivre volontiers de l'adulation, surtout quand elle est accompagnée d'avantages très positifs. Cela explique le grossier encens que les évêques, réunis à Rome pour assister à l'enfantement de l'immaculée conception, brûlèrent au pied de leur idole : ils s'encensent eux-mêmes en encensant la papauté. Les gallicans, oubliant qu'ils sont les successeurs de Bossuet, se prosternent devant l'infaillibilité pontificale. « C'est le pape seul, disent-ils, qui est le *maître infaillible de la foi.* » Dire à un homme qu'il est l'organe de la vérité absolue, le *maître de la vérité*, n'est-ce pas dire que cet homme tient de la nature divine? « *Il a l'autorité de Jésus-Christ*, continuent les évêques, *l'autorité de Dieu.* Le pape n'ouvre pas seulement le ciel, il *converse familièrement avec Jésus-Christ, il connaît les conseils secrets et les mystères de Dieu.* » Le respect des évêques pour le saint père se manifeste par une soumission si basse, que l'on dirait des sauvages devant leur fétiche. Écoutons un de ces esclaves mitrés : « Le trouble et la crainte étoufferaient ma voix, ma langue s'attacherait à mon palais, je ne pourrais proférer aucune parole, si la sainte obéissance ne m'en faisait un devoir (2). »

(1) *Donoso Cortès*, Essai sur le catholicisme. (*Œuvres*, t. III, pag. 62 et suiv.)
(2) *Stap*, Études sur le nouveau dogme de l'immaculée conception, pag. 101-104.

Il ne reste plus qu'à traduire cette idolâtrie en doctrine, à l'usage des fidèles. Ici le calcul donne ouvertement la main à la folie, ce qui rend le spectacle moins réjouissant. Nous allons entendre un jeune prélat qui met sa faconde au service de l'ultramontanisme. Les papes se disent les vicaires du Christ. Cela ne suffit point au zèle de monseigneur de Ségur : c'est un *second Christ* qui trône à Rome. « *Le pape est Jésus-Christ sur la terre. Il est au Christ, quant à l'autorité, ce que le Christ est à Dieu son Père.* » Monseigneur a soin d'ajouter qu'il parle *avec tous les docteurs* (1). Que l'on se rappelle ce qu'est Jésus-Christ dans la doctrine catholique. Fils de Dieu, coéternel au Père, il est Dieu en essence. Dire que le pape est Jésus-Christ, c'est donc l'identifier avec la Divinité. Il faut encore rendre cette Divinité bien sensible aux croyants. Tout dans le catholicisme prend une forme extérieure. Jésus-Christ, le Dieu invisible, se montre tous les jours dans un sacrement à ses adorateurs; bien plus, ils mangent son corps, et ils boivent son sang. Le pape étant un avec le Christ, devient aussi *une sorte de sacrement;* l'expression est de monseigneur de Ségur. De Maistre y avait ajouté une réserve : « On sent, disait-il, *s'il est permis de s'exprimer ainsi*, je ne sais quelle *présence réelle* du souverain pontife sur tous les points du monde chrétien. » Le prélat ultramontain n'y met pas tant de façon : « *Le pape*, dit-il, *est le sacrement de Jésus* (2). »

Voilà l'idolâtrie en plein. Quand les sorciers des sauvages jouent des tours de gobelets, pour faire accroire qu'ils sont dans la confidence des fétiches et qu'ils participent à leur puissance, ils abusent de la crédulité humaine, dans un but de lucre. Si le pape est un Dieu sur la terre, c'est qu'il veut aussi jouer le rôle de Dieu. D'abord il participe à sa sagesse infinie par son infaillibilité. « Il est le vicaire de la vérité infaillible, le docteur suprême de tous les chrétiens, de tous les conciles, de tous les évêques, de tous les docteurs. En tout ce qui touche directement ou *indirectement* (3) les droits de Dieu et le bien des âmes, le pape est le docteur suprême de tous les rois et de tous les peuples chrétiens, de toutes les institutions humaines, de toutes les sciences, de toutes les

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife (Paris, 1864), pag. 72, 201, 202.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 198.
(3) C'est monseigneur qui souligne. (*Le Souverain pontife*, pag. 206.)

lois. » Jadis l'Église était divisée sur l'infaillibilité pontificale ; les gallicans ne l'admettaient point, et ils avaient de bonnes raisons. La tradition ignore ce prétendu dogme, que dis-je? elle témoigne que des papes se sont trompés sur des articles de foi. Gerson et Bossuet n'y entendaient rien. Monseigneur de Ségur affirme lui que *tous* les monuments de l'Église attestent cette croyance ; il ne connaît que la déclaration de 1682 qui lui soit contraire ; c'est une *éclipse*, or les éclipses témoignent pour le soleil et non contre lui (1). Il y a de savants docteurs qui prétendent que des papes se sont trompés, Monseigneur déclare qu'ils ne savent point ce qu'ils disent et qu'ils mentent.

Ils mentent ! Nous allons voir qui est coupable de mensonge. Les ultramontains, même les modérés, disent que l'histoire, telle que l'ont écrite les libres penseurs, est une altération constante de la vérité. « L'histoire-mensonge, dit le comte de Montalembert, l'histoire-parodie, l'histoire-déclamation, à la façon des Voltaire, des Dulaure et des Schiller, qui ont fait l'éducation de nos pères. serait à peine tolérée aujourd'hui dans un feuilleton (2). » Si M. le comte adressait ces accusations à ses amis les réactionnaires ! Il pourrait encore y ajouter les fraudes pieuses et les faux innombrables que les catholiques se sont permis dans leur saint zèle, pour l'honneur de Dieu et de l'Église, son Épouse. Qui ne sait que des faussaires ont altéré les écrits de saint Cyprien, pour tranformer un défenseur de la souveraineté épiscopale en un partisan de la papauté? Le faux est matériel, il est reconnu par les pères bénédictins, ce qui n'empêche point monseigneur de Ségur de reproduire le passage interpolé (3). Un autre évêque, et un des plus savants, ose invoquer l'autorité de saint Cyprien dans un mandement destiné à l'instruction des fidèles (4). Comment M. Montalembert qualifiera-t-il l'histoire écrite à la façon de nos seigneurs les évêques?

L'infaillibilité pontificale est devenue un dogme aussi certain

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 210 et suiv.

(2) Des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle, par le comte de *Montalembert*, chap. II.

(3) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 50.

(4) *Mandement de monseigneur Malou*, évêque de Bruges, pour le carême de 1857. (*Le Bien public*, du 25 février 1857.)

que celui de la divinité du Christ. Les imprudents adorateurs de la papauté ne voient point qu'en identifiant leur idole avec Jésus-Christ, ils compromettent le fondement du christianisme traditionnel! Les enfants savent aujourd'hui que les conciles ont jadis exercé la puissance souveraine, et on prétend que les papes ont toujours été les *maîtres de la vérité!* Rien de plus simple pour les ultramontains; ils affirment, ils nient, ils falsifient. Le procédé est on ne peut plus commode; c'est celui des honnêtes gens qui comparaissent devant les tribunaux criminels. « S'il est un point certain dans le droit catholique, c'est qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir de concile œcuménique sans le pape. » Monseigneur de Ségur le dit; il dit encore que tous les conciles universels ont proclamé la souveraineté du saint-siége (1). Les textes authentiques, les annales mêmes de l'Église donnent un démenti à ces affirmations de l'ignorance et du calcul. Mais qu'importe? Est-ce que les lecteurs auxquels s'adressent les livres pieux et les mandements, s'inquiètent des textes? Ils croient sur parole ceux qui s'intitulent monseigneur. C'est ainsi que la conscience est aveuglée, viciée. Que l'on ne se récrie point sur la sévérité de nos paroles! Une autorité qui se dit divine et qui s'appuie sur des faux, révolte le sens moral. Il faut stigmatiser les hommes qui, en plein dix-neuvième siècle, se rendent coupables de cette infamie, comme le bourreau marque les criminels de son fer chaud.

Un faussaire profita des ténèbres du moyen âge pour fabriquer des décrétales qu'il attribua aux premiers évêques de Rome. C'est une exaltation de la papauté, fondée sur un crime. Quel dommage que l'imprimerie et la science moderne rendent cette œuvre impossible au dix-neuvième siècle! Monseigneur de Ségur fait ce qu'il peut; il lui faut tenir compte de sa bonne volonté. Il appelle les fausses décrétales des *documents douteux;* il dit que *l'on peut au moins les suspecter* (2). On voit que monseigneur met des gants pour toucher à cette fraude pieuse. Pour mieux dire, il regrette les fausses décrétales; il n'est pas bien sûr qu'elles soient fausses, elles sont douteuses, suspectes. La foi qui transporte les montagnes ne pourrait-elle pas dissiper ces légers nuages? Il est cer-

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 156, ss, 189.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 115.

tain que les falsifications historiques de monseigneur de Ségur valent celles du neuvième siècle. Qu'est-ce que le faussaire du moyen âge voulait établir? Que le pape est souverain de l'Église, et qu'il l'a toujours été, même alors qu'il n'y avait pas encore de papauté. Or, monseigneur de Ségur dit absolument la même chose : « Le pontife romain a exercé, *dès l'origine*, l'autorité *souveraine* (1). » Preuve, saint Pierre réprimandé par saint Paul, et forcé de céder, dans la question capitale qui divisait le christianisme naissant et d'où dépendait l'avenir de la religion nouvelle! Le faux moral a pris la place du faux matériel. C'est la seule différence qui existe entre les ultramontains du dix-neuvième siècle et ceux du moyen âge.

III

Ceux qui fabriquent de la fausse monnaie, veulent s'enrichir par le crime. Nos ultramontains sont tout au plus coupables de fraude pieuse; le salut des âmes est leur but unique. Et comme les hommes ne peuvent pas se sauver sans l'Église, sans le pape, vicaire de Dieu, n'est-ce pas une œuvre méritoire d'inculquer dans les esprits la croyance de la divinité des papes? La sainteté du but justifie les moyens. Reste à savoir s'il est bien vrai que le salut des âmes soit l'unique préoccupation des ultramontains. C'est le masque, comme d'habitude. Voyons ce qu'il y a en dessous.

Un pape qui, à certains égards, mérite le titre de Grand que l'histoire lui a donné, saint Grégoire, refusa de prendre le nom d'évêque universel (2). Les pontifes modernes sont moins modestes. Pour être juste, il faut dire que les évêques courent au devant de la servitude par leurs flatteries et leur servilité. Nous lisons dans un mandement de l'évêque de Bruges : « A la tête de l'épiscopat, Dieu a placé le souverain pontife, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le chef visible de l'Église catholique, *le pasteur des pasteurs*, *l'évêque des évêques*, *qui résume en quelque sorte tout l'épiscopat en sa personne* (3). » Le

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 115.

(2) Voyez le tome V^e de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.

(3) *Mandement de monseigneur Malou*, pour le carême de 1857. (*Le Bien public*, du 25 février 1857.)

en quelque sorte est un euphémisme, que monseigneur Malou affectionne, mais qui n'enlève rien à la puissance souveraine du pape. Louis XIV disait : l'État c'est moi. Ce qui chez les princes passe pour l'excès du despotisme, devient un droit pour les papes. « Le souverain pontife, dit monseigneur de Ségur, n'est pas toute l'Église, il n'*est* pas tout, mais il *a d'abord le tout* qui de lui passe aux autres et leur est distribué par parties. Il *a d'abord le tout*, la doctrine, la judicature, le ministère, la réconciliation, les sacrements, le salut, le Saint-Esprit, afin de le transmettre et de le maintenir vivant dans l'universalité des membres (1). »

Ce verbiage théologique cache des pouvoirs très positifs. Nous allons entendre la doctrine des fausses décrétales dans la bouche d'un évêque du dix-neuvième siècle : « Il est de foi, dit monseigneur Malou, que le souverain pontife a reçu de Dieu le *plein pouvoir* de gouverner l'Église universelle; qu'à lui seul appartient le droit d'*élire* et de confirmer tous les patriarches, archevêques et évêques du monde; et l'*histoire de l'Église* démontre que les décrets des conciles généraux n'ont jamais obtenu force de loi, sans son approbation (2). » L'*histoire* que l'évêque de Bruges invoque, est l'histoire écrite à la façon des fausses décrétales ; ce qu'il déclare être de foi, est démenti par les annales authentiques de l'Église. Quand un monseigneur de Ségur affirme à tort et à travers, on peut l'excuser par l'ignorance; mais quand un prélat renommé par sa science théologique, quand un professeur de l'université altère l'histoire avec cette audace, en lui faisant dire le contraire de ce qu'elle dit, que faut-il penser des évêques, de l'Église et du pape?

Monseigneur de Ségur demande, dans un de ces petits opuscules que l'on répand à cinq centimes, si le *dogme est le seul objet de l'autorité du pape*. Non pas, répond-il : « Jésus-Christ a chargé les pasteurs de son Église de faire connaître et de faire pratiquer aux hommes non seulement toute vérité, mais aussi toute justice, toute morale, toute vertu. L'Église est constituée par Dieu, mère spirituelle et maîtresse infaillible de tous les hommes, des *peuples*

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 203.

(2) *Mandement de l'évêque de Bruges*, pour le carême de 1857. (*Le Bien public*, du 25 février 1857.)

aussi bien que des individus, des *gouvernants* aussi bien que des gouvernés. Cette mission embrasse bien plus que le dogme. *Toutes les questions humaines, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles intéressent la conscience et les mœurs, sont de droit divin de son ressort.* Nul ne peut décliner sa compétence, sans se révolter contre Jésus-Christ. » Que l'on ne croie pas que Monseigneur veuille limiter la puissance de l'Église aux choses de *conscience* et de *mœurs*. Le point essentiel est de savoir qui décidera si une chose intéresse les mœurs et la conscience. Or, monseigneur de Ségur déclare que l'Église seule est compétente pour régler ce qui est de son ressort et ce qui appartient à sa juridiction (1). C'est dire que la puissance du pape est universelle et illimitée. Voilà ce que les partisans du pouvoir civil, de la souveraineté du peuple ont toujours objecté aux prétentions des ultramontains. Monseigneur les met à leur place : « Nos *petits journalistes* crieront et se débattront tant qu'ils voudront; le bon Dieu l'a réglé ainsi, et ce qui est fait est fait. »

Il va sans dire que si le pape est maître des âmes, c'est uniquement pour le salut des fidèles. Notre bonne mère l'Église ne veut d'autre influence que celle du bien, de la justice, du service de Dieu (2). C'est ainsi que le pape a proclamé un nouveau dogme pour aider les hommes à faire leur salut, rien ne pouvant contribuer plus à leur perfectionnement que la superstition. C'est encore pour le salut des âmes que le pape a publié son Encyclique. Il est vrai qu'il y parle politique, mais c'est son droit. N'est-il point le vicaire de Jésus-Christ, le docteur suprême et infaillible de l'Église, le souverain pasteur du monde catholique? Le pape étant l'autorité suprême en matière d'enseignement, est seul juge de ce qu'il doit enseigner et de ce qu'il a le droit d'enseigner. Donc, du moment qu'il enseigne quelque chose, c'est qu'il en a le droit. Mépriser l'autorité du pape, serait mépriser l'autorité même du Fils de Dieu, et c'est directement contre Jésus-Christ que se révoltent tous ceux qui se révoltent contre les enseignements de son vicaire. Il faut leur appliquer ces paroles terribles : *Celui qui croira, sera sauvé; celui qui ne croira pas, sera condamné* (3) !

(1) *Ségur* (monseigneur de), l'Église, pag. 18 et suiv.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 21 et suiv.
(3) *Idem*, les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 4, 5.

Les gallicans disaient jadis qu'il suffirait du dogme de l'infaillibilité pontificale pour donner au pape la souveraineté du monde. Qui donc oserait se soustraire à l'autorité de ce Dieu terrestre? Bellarmin, le célèbre docteur de l'ultramontanisme, revendique pour le pape un pouvoir indirect sur l'État, pouvoir qui lui donne en réalité la puissance souveraine. Il invoque les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : « *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux.* » Eh bien, monseigneur de Ségur reproduit textuellement cette argumentation que Bossuet taxe de folie : « Notons-le bien, dit-il, Jésus-Christ n'excepte rien, n'excepte personne. Saint Pierre *domine tout, règne sur tout et sur tous, comme le Christ* et au nom du Christ. En tout ce qui touche les *droits de Dieu* et de l'Église, les *princes* lui sont soumis comme leurs *sujets*, les *sociétés* comme les *individus*, les *doctrines*, les *lois* comme les personnes; il a le droit et le devoir d'enseigner l'*univers*, la famille, l'*État non moins que l'Église* (1). »

Les jésuites ont toujours été les plus modérés des ultramontains, en apparence du moins, et pour la forme. Aujourd'hui encore, ils évitent de parler du pouvoir qu'ils reconnaissent au pape sur le temporel. Mais personne ne pousse plus loin qu'eux l'idolâtrie de la papauté. La Revue qui paraît à Rome sous les yeux et avec l'approbation du pape, dit que l'Église est une *seconde incarnation de Dieu*, ou plutôt la *continuation, la perpétuation de la première* (2). L'Église est plus que l'organe de Dieu, et le pape est plus que son vicaire. L'Église est Dieu incarné, le pape est Dieu incarné. Qui oserait se soustraire à l'autorité de Dieu? Il faudrait également être fou pour repousser l'autorité du pape. Le monde ne subsiste que pour l'Église, dit monseigneur de Ségur (3), c'est à dire pour le pape.

(1) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife. pag. 21.

(2) « Una estensione e quasi perpetuazione della prima. » (*Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 42.)

(3) *Ségur* (monseigneur de), le Souverain pontife, pag. 200.

§ 2. L'Église et la souveraineté civile

I

Nous avons dit que l'Encyclique de Pie IX ruine les fondements de la souveraineté civile. Les défenseurs du catholicisme ne se hasardent guère sur ce terrain; ils préfèrent se livrer à de vagues déclamations. A entendre monseigneur Laforêt, le pape n'aurait rien fait que flétrir le rationalisme, « cette risible personnification de l'orgueil » qui prétend « affranchir définitivement la raison humaine. » De cette source empoisonnée découlent les erreurs de notre siècle, le panthéisme qui confond la vérité et l'erreur, le bien et le mal, le juste et l'injuste, et le matérialisme, c'est à dire l'assimilation de l'homme à la brute. Si le rationalisme triomphait, il ruinerait la civilisation et il plongerait l'Europe dans le chaos de la barbarie. Or, quelle est la puissance qui a constamment veillé avec une sollicitude jalouse sur la raison, qui a foudroyé les égarements et les extravagances issus du rationalisme, qui a constamment affirmé, avec une autorité souveraine, les grands principes de l'ordre moral et religieux, fondement de toute civilisation? L'Église catholique, la papauté. Pie IX, dans sa récente Encyclique a pris à tâche de maintenir avec une force incomparable les vérités essentielles de l'ordre naturel (1).

Ainsi, d'après monseigneur Laforêt, l'Encyclique de Pie IX, que les incrédules attaquent avec tant de violence, n'a fait que sauvegarder l'ordre social et la raison publique contre les aberrations du panthéisme et du matérialisme. Est-ce que la doctrine qui défend la souveraineté civile contre les usurpations de l'Église, est aussi une erreur des rationalistes, des panthéistes et des matérialistes? Nos ultramontains modernes n'aiment point cette question; ils l'éludent, ils la passent sous silence. Les grands papes du moyen âge, les jésuites eux-mêmes, auraient honte de cette pusillanimité, s'il leur était donné de revivre. Quoi! le premier article de

(1) *M. Laforêt*, la Papauté gardienne de la raison publique et de l'ordre social, ou l'Encyclique du 8 décembre 1864, et le résumé des principales erreurs de notre temps. Tel est le titre d'un article publié par la *Revue catholique*, 1865, pag. 5.

foi de l'Église romaine et des ultramontains les plus modérés. était jadis que la papauté a un pouvoir direct ou indirect sur la souveraineté civile, ce qui implique la négation de cette souveraineté, et aujourd'hui les orthodoxes n'osent plus aborder ces questions! Il faut descendre jusque dans les bas-fonds de la réaction pour entendre par-ci par-là un enfant terrible qui trahit la pensée de son parti. Encore ne quitte-t-on jamais le masque qui sert à tromper les simples.

Un des mots favoris de nos réactionnaires est que la souveraineté civile, telle que les libres penseurs l'entendent, est le Dieu-État du paganisme. Cela prête à de belles phrases dans les journaux et à la tribune. Ce n'est pas la souveraineté civile que les catholiques attaquent, c'est le Dieu-État, c'est à dire la confusion de tous les pouvoirs dans les mains de ceux qui gouvernent, qu'ils s'appellent Césars ou ministres constitutionnels. Qu'est-ce en définitive que le Dieu-État sinon le despotisme incarné? Ce despotisme est une des conséquences funestes qui dérivent du panthéisme, lequel niant le libre arbitre, ne peut reconnaître ni liberté civile ni liberté politique. Sous le nom de souveraineté civile, on voudrait ramener l'humanité au régime monstrueux où les hommes n'avaient pas même la liberté de leur for intérieur, où n'ayant plus ni droits politiques ni religion, ils vivaient comme des brutes, livrés tout entiers à leurs appétits sensuels. En attaquant la fausse conception de l'État, les catholiques ne font donc que continuer la guerre que l'Église fait au panthéisme et au matérialisme.

Le Dieu-État est un épouvantail, que l'on peut dresser devant des enfants; mais les hommes se moquent de ce qui fait peur à l'enfance. Il y a en effet, disent les libres penseurs, un Dieu-État, mais il ne se trouve point chez les ministres constitutionnels, il trône au Vatican. Il s'appelle, à la vérité, le serviteur des serviteurs de Dieu, mais cette humilité feinte ne l'a pas empêché, au temps où il dominait sur les âmes, de revendiquer la toute-puissance, comme vicaire de celui qui règne au ciel et sur la terre. S'il y a un Dieu-État, c'est le pape. Quelle est la puissance qui ne lui appartient point? disaient jadis les canonistes. Aujourd'hui, l'on doit demander : quelle serait la liberté qui resterait aux peuples et aux individus en face d'un homme qui se dit le

vicaire infaillible de Dieu, d'un homme qui est le chef d'une Église, épouse de Dieu? Voilà bien le Dieu-État, non point fictif, imaginaire, mais incarné, vivant. Et les catholiques osent parler d'un Dieu-État! Ils osent imputer aux libéraux une erreur qu'eux-mêmes révèrent comme une révélation divine, tandis que les libres penseurs la repoussent de toutes leurs forces comme une idolâtrie!

Chose remarquable! Les défenseurs de l'Encyclique s'en prennent au panthéisme, fruit du rationalisme et du matérialisme. Or, il se trouve que c'est un philosophe panthéiste qui le premier a détruit la toute-puissance de l'État antique, en proclamant que la fin de l'État est la liberté, et ce panthéiste adorait la matière à ce point qu'il vivait avec trois sous par jour. Laissons la ridicule accusation de matérialisme de côté; les gens d'Église, bien qu'ils soient spiritualistes de profession, n'ont jamais dédaigné la matière. Parlons sérieusement, quoique nous ayons affaire à des hommes qui ne prennent pas leur doctrine au sérieux. Spinoza, en disant que l'État a pour fin la liberté, a ruiné définitivement le système qui absorbe l'homme et le citoyen dans l'État; la philosophie s'est inspirée de ce nouvel idéal, et la Révolution l'a consacré. C'était aussi le sentiment instinctif des peuples de race germanique; pour eux la liberté est la vie, l'État ne saurait donc être qu'un moyen. Voilà un des principes de 89, principes qui sont la profession de foi du libéralisme. Le pape les répudie. Il est partisan de la vieille doctrine qui rapporte tout à l'État, sauf que l'Église prend la place de l'État. A vrai dire, Rome catholique est l'héritière de Rome païenne; elle est plus absorbante encore, car elle ne laisse pas même de liberté au for intérieur. Là où les tyrans de l'antiquité, là où les empereurs monstres ne pouvaient pénétrer, les papes prétendent établir le siége de leur puissance, car ils ont l'ambition de régner sur les âmes, en vertu d'un droit que Dieu même leur a donné, et cette puissance spirituelle est le plus solide fondement de leur puissance temporelle.

Ainsi, dans la réalité des choses, les rôles se renversent. C'est l'Église, c'est la papauté qui est le Dieu-État, expression ridicule, si l'on veut s'en faire une arme contre les libéraux, mais malheureusement très sérieuse, si on l'applique à l'ambition de Rome. Nous accusons l'Église d'anéantir la souveraineté civile,

comme nous l'accusons de détruire la liberté des individus. Ses défenseurs protestent ; mais leurs protestations mêmes témoignent contre eux. Voici d'abord un des champions de l'Encyclique. Le pape, dit monseigneur de Ségur, laisse les gouvernements complétement libres, *dès que les intérêts spirituels ne sont plus en jeu.* Fort bien. Mais qu'est-ce que ces *intérêts spirituels* qui forment le domaine de l'Église? ne sont-ce que les mystères, les dogmes et les sacrements? Du tout; Monseigneur qui vient de proclamer l'*indépendance complète de l'État dans l'ordre temporel*, dit à la même page, qu'*il n'est rien qui ne touche à la conscience par un côté;* ce qui veut bien dire que tout ce qui est temporel a un côté spirituel (1). Or il suffit que le spirituel soit en cause, pour que le pape ait le droit de commander aux princes comme aux nations. Qu'est-ce donc que l'*indépendance complète* de l'État, sinon une mystification complète?

Écoutons un homme plus grave, le cardinal archevêque de Malines. Les libéraux belges reprochent aux évêques d'empiéter sur le pouvoir civil. Ces accusations ayant été portées à la tribune, monseigneur crut devoir protester publiquement (2) : « J'ai toujours été pénétré, dit-il, du respect le plus sincère pour l'autorité temporelle. » Ce respect ne prouve pas grand' chose. De Maistre ne dit-il pas que les papes, tout en déposant les rois et en déliant les sujets de leur fidélité, respectaient infiniment l'autorité temporelle? « Je suis intimement convaincu, continue le prélat, que c'est à l'autorité temporelle qu'il appartient de présider à l'ordre civil. » Ceci est une vérité triviale, que les papes et les conciles ont répétée à satiété ; cela ne les empêche pas d'enseigner qu'à l'Église appartiennent les deux glaives, et que si elle veut bien confier le glaive temporel aux princes, c'est à charge de le tirer sur un signe de l'Église. On sait ce que signifie ce langage symbolique. Le cardinal-archevêque en tout cas le sait. Est-ce aussi son avis? Il ajoute que « c'est à l'autorité temporelle de régler, *avec une indépendance entière de l'autorité spirituelle*, tout ce qui concerne le *bonheur temporel* des peuples. » En apparence, la déclaration est nette et précise ; ceux qui ne connaissent point les subti-

(1) *Ségur* monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 7, 8.
(2) *Journal historique et littéraire*, t. XIV, pag. 513.

lités du langage théologique s'y laisseront tromper. *L'indépendance* est *entière*, mais c'est seulement pour ce qui regarde le *bonheur temporel*. Il va sans dire que l'État n'a pas à s'occuper du bonheur spirituel, ceci regarde l'Église et elle seule est maîtresse dans ce domaine. Nous avons donc deux puissances, chacune indépendante dans sa sphère. C'est ce que dit le cardinal-archevêque : « *Je suis aussi zélé partisan de l'indépendance du pouvoir civil que de l'indépendance de l'autorité spirituelle.* » Bellarmin enseigne la même doctrine. Mais qu'arrivera-t-il si une matière temporelle touche au spirituel? Qui sera compétent pour en connaître? Il n'y a pas un seul ultramontain qui ne réponde : l'Église. Ils soutiennent de plus que c'est à l'Église à décider si l'intérêt de la religion est en cause. De cette façon les plus modérés aboutissent à un pouvoir indirect de l'Église, et ce pouvoir, nous l'avons démontré ailleurs (1), est une véritable souveraineté. Est-ce que telle est aussi l'opinion de monseigneur de Malines? Il se garde bien de toucher cette question, qui est cependant le point essentiel. Cela ne s'appellerait-il pas une restriction mentale? Avec ces réserves, ou ces réticences, on parvient à faire croire que l'Église ne songe pas à attaquer l'indépendance du pouvoir civil, alors qu'il est certain que, dans la doctrine de tous les ultramontains, l'État est subordonné à l'Église. Et peut-on dire qu'il y a une souveraineté civile, quand elle est subordonnée à une autre autorité?

Nous avons cité mille témoignages de cette doctrine qui a toujours été celle de l'Église, à l'exception des gallicans. Est-ce que par hasard les ultramontains modernes se seraient convertis au gallicanisme?

II

Les gallicans sont des catholiques inconséquents. Ils admettent le principe de deux puissances, l'une spirituelle appartenant à l'Église, l'autre temporelle appartenant à l'État. Eh bien, ce principe suffit pour que l'État soit subordonné à l'Église, c'est à dire pour qu'il cesse d'être souverain. Il y a mille raisons pour cela. Et d'abord quelle est la mission des deux puissances? pourquoi

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition.

Dieu les a-t-il établies? Tout catholique répond que l'objet de l'Église est la félicité éternelle, tandis que l'objet de l'État est de procurer la félicité temporelle aux hommes (1). Mais qu'est-ce que cette félicité temporelle? n'a-t-elle rien de commun avec le salut? Tout catholique répondra encore que le salut éternel est le but suprême; que notre vie actuelle n'est qu'une préparation à la vie future, un moyen pour atteindre le but. De là vient que la félicité temporelle est essentiellement subordonnée à la félicité spirituelle: elle n'a pas sa raison d'être en elle-même, elle doit avant tout considérer le but vers lequel elle tend, c'est en vue de ce but qu'elle doit être réglée; c'est un moyen, et le moyen dépend évidemment de la fin. Dès lors la puissance temporelle qui organise le moyen, est par sa nature même dépendante de la puissance spirituelle qui seule connaît la fin, qui seule sait la voie qu'il faut suivre pour l'atteindre.

Telle est la base de la doctrine ultramontaine. On n'est plus catholique, quand on ne l'admet point. Les conséquences qui découlent de ces principes sont incontestables. D'abord qui apprendra à l'État le but qu'il doit poursuivre dans l'organisation de la félicité temporelle? Les libéraux répondent: la raison et la conscience. Cela serait vrai, si le but était naturel; mais qui ignore que le but est surnaturel? La félicité spirituelle, ou le salut, est attachée à l'observation de la loi révélée, et cette loi nul ne la connaît que par la foi. Or, l'Église a le dépôt de la foi, elle seule peut donc enseigner à l'État le but vers lequel il doit tendre. En effet, c'est à l'Église que Jésus-Christ a dit: « Recevez le Saint-Esprit; allez donc et enseignez toutes les nations (2). »

Dira-t-on que ces paroles s'appliquent aux individus et non aux sociétés? Cela serait absurde. Qu'est-ce que la société, sinon la réunion des individus? Et l'État n'est autre chose que la société organisée. Essayez de le séparer des individus, vous n'aurez plus qu'une abstraction. L'État a une mission, qui concerne les individus; cette mission il ne peut la remplir que s'il la connaît. Et l'Église seule peut la lui apprendre. Puis l'État doit gouverner de manière à ce que la félicité temporelle conduise à la félicité éter-

(1) *Phillipps*, Kirchenrecht, t. II, pag. 519.
(2) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 61.

nelle. Il faut donc que dans tous ses actes, il s'inspire de la loi divine que l'Église enseigne. Nous arrivons à cette conséquence qui, pour n'être point du goût des libres penseurs, n'en est pas moins évidente : « L'État doit être non seulement religieux en général, mais *chrétien*, mais *catholique;* il doit recevoir des pasteurs de l'Église l'enseignement de la loi divine (1). »

Cela suffit déjà pour que l'État soit essentiellement dépendant de l'Église. L'*État* doit être *catholique*. Comment le sera-t-il? Que doit-il faire pour être catholique? Par lui-même, il ne le sait point. Il doit donc être enseigné, et enseigné sans cesse. Ce sont les pasteurs de l'Église qui lui traceront sa ligne de conduite, comme ce sont eux qui catéchisent l'enfant. On dira que cela pouvait être nécessaire, tant que les peuples étaient dans l'enfance, mais que... Nous n'achevons point, car ce sont les libres penseurs qui parlent ainsi, c'est à dire des panthéistes et des matérialistes. Or, pour le moment, ce sont les catholiques qui ont la parole. Ils répondent aux rationalistes que « l'humanité reste toujours dans l'enfance; » elle doit donc toujours aller au catéchisme. Voilà pourquoi les siècles chrétiens ont dit : « Notre sainte *mère* l'Église. » Voilà pourquoi les souverains eux-mêmes appellent le chef de l'Église : « Notre saint *père* le pape (2). » A genoux devant votre *saint père*, princes et peuples, telle est votre indépendance.

Les libéraux diront que cette indépendance est dérisoire. Monseigneur de Ségur va leur apprendre que les princes et les peuples sont indépendants, tout en étant dépendants de leur sainte *mère* l'Église et de leur saint *père* le pape. Pour mieux dire, ce n'est pas tel ou tel ultramontain qui dit cela, c'est la voix des siècles catholiques. « L'*État dépend de l'Église*, en ce sens que le bien temporel doit toujours être subordonné au bien spirituel, qui est le salut éternel des âmes. » Monseigneur de Ségur a le mérite d'avoir fondé cette subordination sur l'Écriture sainte, ce qui en fait un dogme. Et, chose singulière, il cite le même texte de saint Paul que les protestants et les gallicans opposent aux prétentions de Rome : « Que toute âme soit soumise aux pouvoirs plus élevés, » dit l'apôtre. C'est donc toujours aux *pouvoirs plus élevés* que

(1) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 61.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 62.

l'obéissance est due. Eh bien, « le salut éternel étant évidemment un but supérieur à la prospérité temporelle, il est clair comme le jour que l'Église est une puissance plus élevée que l'État. » L'État est par conséquent une de ces *âmes* qui, d'après saint Paul, sont strictement obligées, de droit divin, à s'*assujettir à la puissance de l'Église*.

Voilà la dépendance de l'État solidement établie. Que l'on crie à l'absorption de l'État par l'Église, tant que l'on voudra ; monseigneur répond que c'est l'*ordre*, résultant de l'*union*. L'Église absorbe-t-elle la famille, lorsqu'elle guide le père pour lui faire connaître et pratiquer ses devoirs de chef de famille? Il en est de même de l'État. L'Église, en dirigeant le pouvoir civil pour lui faire accomplir les volontés de Notre-Seigneur, et sauvegarder le salut éternel des âmes, n'empiète en aucune sorte sur les droits de l'État; elle fait son devoir comme l'État fait le sien. Saint Thomas a sur cet *ordre* une comparaison qui mettra l'*indépendance de l'État* dans tout son jour. Chaque État, dit-il, ressemble à un des navires qui composent une escadre, et qui tous, sous la conduite du vaisseau-amiral, voyagent de concert pour arriver au même port. Le vaisseau-amiral est l'Église, les souverains temporels sont les capitaines de chacun des navires qui composent l'escadre catholique. C'est le pape qui les guide ; après cela chaque capitaine est maître chez lui (1). Les princes sont donc *indépendants*, tout en étant *dépendants*, comme un *capitaine de vaisseau* l'est de son *amiral*.

Nous comprenons parfaitement la *dépendance* de l'État. Il est plus difficile de concevoir comment, malgré sa *dépendance*, il est *indépendant*. Toutefois les ultramontains modernes proclament à l'envi cette *indépendance*. En quoi consiste-t-elle? Le cardinal archevêque de Malines nous l'a dit. L'État règle l'ordre civil, l'Église l'ordre spirituel ; l'État est libre dans la sphère des choses temporelles, comme l'Église est libre dans le domaine des choses spirituelles : « J'ai toujours pensé, ajoute monseigneur, que le meilleur moyen d'entretenir la bonne harmonie entre ces deux pouvoirs, c'est que chacun reste dans les bornes de sa compétence et ne cherche pas à empiéter sur le domaine de l'autre (2). »

(1) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 58-60.
(2) *Journal historique et littéraire*, t. XIV, pag. 514.

Il y a une lacune dans les déclarations du cardinal archevêque. D'abord qu'est-ce qui est *temporel?* qu'est-ce qui est *spirituel?* Qui fera la définition? et en cas de conflit, qui le videra?

Nous avons dit ailleurs que la distinction, en tant qu'elle implique une séparation complète, est impossible (1). Les ultramontains sont d'accord : « Il n'y a rien, dit monseigneur de Ségur, qui ne touche à la conscience par un côté. Ainsi qu'y a-t-il, je le demande, de plus temporel, de moins spirituel que le boire et le manger? Il semble, à première vue, que c'est une pure affaire de cuisine, et non de conscience. Le pape s'en mêle cependant, quand il défend aux chrétiens de faire gras les vendredis (2). » Si la cuisine est une chose *spirituelle*, qu'est-ce qui ne sera pas spirituel? Il faut convenir du moins que toute chose, quelque matérielle qu'elle soit par elle-même, peut avoir un côté spirituel. Qui prononcera si une chose temporelle est spirituelle, pour une raison ou l'autre? Le bon sens répond avec les ultramontains : l'Église et l'Église seule. De quel droit l'État interviendrait-il, alors qu'il s'agit du salut des âmes? Car toute chose spirituelle touche directement ou indirectement à la félicité éternelle.

Cela rétrécit singulièrement le domaine des intérêts matériels qui appartient à l'État. Il ne suffit point qu'une chose soit temporelle pour que l'État en puisse décider souverainement, car bien que temporelle par sa nature, elle peut avoir un côté spirituel, comme la cuisine, dont nous venons de parler. Or dès qu'une chose temporelle touche à un intérêt spirituel, l'Église a le droit, en vertu de sa puissance spirituelle, d'en décider, et l'État doit lui obéir : ce sont les paroles d'un révérend père qui enseigne le droit canonique à Rome (3). Cela veut bien dire que l'État, dans la gestion des affaires temporelles, est soumis à l'Église. Il est donc *dépendant*, alors même qu'il s'agit de choses temporelles. Qu'en pense le cardinal archevêque de Malines? Que devient l'*indépen-*

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition.

(2) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 7.

(3) « Juris ecclesiastici publici Institutiones, auctore *Camillo Tarquini*, e societate Jesu, juris canonici professore, in collegio Romano ejusdem societatis (1862). » Lib. I, sect. II, art. I, propos 2 : « Quibus in rebus, *sive per se, sive per accidens*, ratio seu necessitas concurrit *finis spiritualis*, id est *Ecclesiæ*, in iis, licet temporales sint, *potestatem suam* Ecclesia jure exserit, *civitis autem societas eidem cedere debet.* »

dance qu'il reconnaît à l'État? comment l'État sera-t-il indépendant dans sa sphère et libre s'il doit obéir à l'Église, même en matières temporelles, dès que ces matières ont une *fin spirituelle?*

Il lui restera, dit un théologien belge, les intérêts *purement temporels :* « L'Église ne conteste pas et n'a jamais contesté à l'État son droit de se régir, avec une *entière indépendance*, dans ces limites (1). » Est-il bien vrai que dans l'ordre des intérêts *purement matériels*, l'État soit *entièrement indépendant?* Il y a dans l'Encyclique de Pie IX un article qui répond à notre question : « S'il y a conflit entre les lois des deux puissances, le droit civil décide (2). » C'est une des erreurs rationalistes, panthéistes et matérialistes que le pape réprouve. Que signifie la proposition condamnée, et quelle est la vraie doctrine? S'il y a *conflit* d'une loi civile et d'une loi ecclésiastique, c'est que l'État aura empiété sur le domaine de l'Église. Mais qui décidera s'il y a empiétement? qui déterminera la compétence? Portalis, organe des gallicans, répond : l'État. Voilà la proposition condamnée par l'Encyclique. Ce n'est donc pas à l'État à juger si une chose est temporelle ou spirituelle, ce n'est pas à lui à décider si une chose, quoique temporelle de sa nature, comme la cuisine, n'a point un côté spirituel. Si ce n'est pas à l'État, c'est à l'Église. Donc, quand même il s'agit de choses purement temporelles, telle que la cuisine, l'État n'a pas le droit de les régler, si l'Église déclare qu'il y a un intérêt spirituel en cause.

Aurions-nous mal interprété l'Encyclique? faut-il expliquer cette proposition par la doctrine des contradictoires, comme dit monseigneur Dupanloup? Pour mettre notre orthodoxie à couvert, nous allons citer nos autorités. Il y a d'abord le révérend Père qui professe le droit canonique à Rome, sous les yeux du pape : « L'État, dit-il, est subordonné à l'Église dans les choses spirituelles, et c'est à l'Église à définir ce qui est spirituel (3). » Donc, dirons-nous, la distinction des choses temporelles et spirituelles est une dérision. Tout ce qui intéresse l'Église, sera spirituel, et l'État devra se conformer en ces choses aux volontés de l'Église. Est-ce là ce que le cardinal archevêque de Malines appelle l'*en-*

(1) *Labis*, Professeur de théologie, dans la *Revue catholique*, 1865. pag. 233.

(2) *Syllabus*, art. XLII. (*Journal historique et littéraire*, t. XIV, pag. 500.)

(3) *Tarquini*, Juris ecclesiastici publici Institutiones, lib. I, art. I, propos. 3 : *Salvo in rebus dubiis Ecclesiæ jure definiendi, quæ vere ad religionem pertineant.*

tière indépendance de l'État? Monseigneur de Ségur est tout aussi explicite : « Dans les choses douteuses, lequel des deux décidera? Sera-ce l'État? Sera-ce l'Église? Il est évident que ce doit être le pouvoir de l'ordre le plus élevé. La mission divine de l'Église serait illusoire, si elle n'était infailliblement assistée de Dieu pour connaître avec certitude ce qui est de son ressort... L'Église, dans tout ce qu'elle enseigne, est infaillible et de *fait* et de *droit* (1). »

Nous demandons en quoi consistera le domaine des choses temporelles abandonné à l'État? Il lui restera les intérêts temporels, que l'Église dédaigne de régler. Encore est-ce aller trop loin. Au moyen âge, on disait que l'Église possédait les deux glaives, qu'elle confiait le glaive temporel aux princes, à charge par eux de le tirer sur les ordres, que dis-je? sur un simple signe du pape. Cela signifie que l'État est le bras armé de l'Église, ou, comme nous dirions aujourd'hui, que sa mission est de gérer les affaires temporelles au profit de l'Église. Ne serait-ce pas là la doctrine de l'Église au dix-neuvième siècle, comme c'était sa doctrine au douzième? Nous répondons qu'elle ne peut pas avoir d'autre sentiment, parce que cela résulte de l'essence même de la puissance spirituelle. L'État, dit un savant canoniste, n'a point sa raison d'être en lui-même, il est essentiellement un moyen, il doit donc toujours subordonner son action au but que l'Église lui trace (2). C'est en ce sens que Pie IX et Grégoire XVI, disent dans leurs fameuses encycliques que l'autorité suprême a été donnée aux princes, *principalement pour la protection et la défense de l'Église;* et ils n'ont fait que répéter ce que les papes et les conciles avaient dit avant eux. Nous arrivons à la conclusion que l'État est toujours subordonné à l'Église, même dans les choses purement temporelles.

III

Il y a une marque de cette subordination sur laquelle tous les catholiques sont d'accord. L'État reçoit sa mission, sa direction,

(1) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, 64, 65.
(2) *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 534 et suiv.

sa raison d'être de l'Église. Quant à l'Église, elle n'a rien à demander à l'État, sinon qu'il remplisse son office de protecteur. Elle tient de Dieu tous ses droits, tous ses pouvoirs; l'État ne peut rien lui donner, rien lui refuser, car l'Église est en dehors et au dessus de l'État. L'État n'a donc rien à dire à l'Église, tandis que l'Église a tout à dire à l'État. A elle tous les droits, l'État n'a que des devoirs (1). L'Église existe, elle est une *société parfaite*, elle a le pouvoir de faire des lois, de les appliquer et de les exécuter par la force, que l'État le veuille ou non. N'est-ce point déclarer que l'État est dans la dépendance constante, nécessaire, de l'Église? L'Église a le droit de posséder malgré l'État, car elle est une personne civile, en vertu de son institution divine; elle a le droit de créer des corporations religieuses, malgré l'État; elle a le droit de publier ses lois, à titre de lois, malgré l'État; elle peut léser les droits de l'État et des individus, sans qu'il y ait un appel devant une autorité civile contre cet abus, pour mieux dire, l'État et les individus sont sans droit en face de l'Église, ils sont au contraire obligés de lui obéir. S'il en est ainsi, peut-on parler, sans dérision, de l'indépendance de l'État?

Les mêmes écrivains qui proclament l'indépendance de l'État, prétendent que l'Église a une personnalité juridique, malgré l'État; et alors même, ajoutent-ils, que l'État reconnaît sa personnalité, l'Église ne la tient pas de cette concession, elle la tient de Dieu (2). Il est difficile d'abuser davantage de la bonne foi de ceux auxquels on s'adresse. Il paraît que les gens d'église ont appris la morale à l'école de ce diplomate qui disait que la parole a été donnée aux hommes pour déguiser leur pensée. Ils sentent combien le besoin d'indépendance est profondément enraciné dans les peuples, ils savent que rien n'est plus fatal à l'Église que l'accusation d'absorber le pouvoir civil, ou d'empiéter sur ses droits. Ils voudraient donner satisfaction à cet instinct si puissant; de là les protestations comme celle de l'archevêque de Malines. Mais les protestations jurent avec la tradition de l'Église,

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. II de la 2e édition.

(2) *Labis*, Professeur de théologie, dans la *Revue catholique*, 1865, pag. 257. — *Civilta cattolica*, 5e série, t. I, pag. 182 : « L'Église, disent les révérends pères, est une société surnaturelle, établie dans un but surnaturel, partant complétement en dehors de l'État. Son autorité vient de Dieu et ne dépend que de Dieu. »

avec la doctrine unanime de ses défenseurs; que dis-je? elles sont en opposition avec leurs propres prétentions. Ils affirment tout ensemble l'indépendance de la souveraineté civile et ils la nient. L'indépendance n'est en définitive qu'un vain son de mots, mais ce bruit de paroles a un but sérieux, c'est de tromper les simples et ceux qui aiment de se laisser tromper. C'est pour dévoiler cette grossière ruse que nous insistons tant sur un sujet qui n'en vaut certes pas la peine; la subordination de l'État à l'Église, dans la doctrine catholique, est si évidente qu'avec un peu de bonne foi tout le monde devrait l'avouer. Mais c'est précisément la bonne foi qui fait défaut. Voilà pourquoi aux témoignages que nous avons rapportés dans notre *Étude sur l'Église et l'État*, nous en ajouterons de nouveaux.

La prétention de l'Église, de former un État au sein des divers États, malgré eux et au dessus d'eux, a été formulée par Pie IX dans l'Encyclique et il la reproduit à toute occasion. C'est donc une doctrine arrêtée. Il faut dire que c'est un dogme, car le pape l'appuie sur l'Écriture sainte : « L'Église a été instituée par son divin fondateur en *véritable et parfaite société*, qui n'est circonscrite par les frontières d'aucun État, soumise à aucun pouvoir civil, et qui exerce son *pouvoir* et ses *droits* librement et pour le salut des hommes dans tous les lieux de la terre. En vérité, ces paroles solennelles adressées par le Christ Notre Seigneur aux apôtres n'ont pas d'autre signification : « *Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez et instruisez toutes les nations, enseignant d'observer tout ce que je vous ai ordonné* (1). »

On ne peut plus s'étonner de rien, quand on lit des pareilles énormités, débitées par celui qui se dit le vicaire infaillible de Dieu. Qu'est-ce que Jésus-Christ prêchait, et que charge-t-il ses apôtres de prêcher? Que le royaume de Dieu est proche, et qu'il faut se hâter de se convertir si l'on veut y trouver place. Qu'est-ce que ce royaume de Dieu qui est proche? C'est l'annonce de la fin du monde. Ainsi se convertir en vue de la fin du monde qui est instante, telle est la substance de la *bonne nouvelle*. Et cela veut dire, d'après le pape, que l'*Église*, dont Jésus-Christ ne dit pas un

(1) Allocution du 17 décembre 1860. (*Journal historique et littéraire*, t. XXVII, pag. 472.)

mot dans les paroles qu'il adresse à ses apôtres, que l'*Église* est un *État* investi du pouvoir législatif, judiciaire et exécutif; que cet *État* existe partout, en dehors et au dessus de la société civile, sans elle et malgré elle! Les théologiens renchérissent sur le pape. En voici un qui enseigne que Pierre sort du *cénacle*, comme qui dirait du séminaire, avec la mission qu'il tient de son divin maître. Cette mission ne consiste plus à prêcher la *bonne nouvelle*. Non, Pierre est un législateur : *il ne conseille pas, il enjoint au nom de Jésus-Christ de recevoir sa loi*. Pierre est aussi une manière de roi constitutionnel, car il assemble l'Église en *parlement* à Jérusalem, et dans cette assemblée constituante, il porte des décrets (1)... En vérité, si la Folie se mettait à professer la théologie, elle parlerait avec plus de raison. Il y a réellement une folie chez les gens d'église, c'est la folie de l'ambition, la vieille maladie de Rome païenne et catholique, maladie incurable, dont le malade va bientôt mourir. Dans le délire de la fièvre, il répète les formules qu'il avait l'habitude de prononcer alors qu'il était dans toute la force de l'âge. Il faut lui pardonner ces hallucinations, mais il est bon de les constater, ne fût-ce que pour justifier l'arrêt de mort qui va s'exécuter contre un pouvoir décrépit et qui, dans sa décrépitude, rêve encore l'empire du ciel et de la terre.

C'est bien ainsi que les théologiens entendent les paroles de Jésus-Christ que Pie IX aime à citer : l'Église est appelée par le Fils de Dieu, à *dominer librement et en souveraine sur les nations et et les États*. La chose est claire. Jésus-Christ ne dit-il pas que *toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre?* Voilà la domination qu'il donne à son Église. Il est vrai qu'il n'y a pas un mot de cela dans la mission de prêcher dont Jésus charge ses apôtres. N'importe, la logique des *cénacles* le veut ainsi. Puis n'y a-t-il pas ces mots : *toutes les nations?* Ainsi *toute-puissance*, sur *toutes les nations*. Et cette domination est éternelle : *jusqu'à la consommation des siècles*, car elle est divine, et elle s'exerce sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Ce commentaire a au moins un mérite, c'est qu'il est clair. Nous savons maintenant ce que le pape veut dire quand il répète dans ses bulles et dans ses allocutions, que l'Église est une société parfaite instituée par Jésus-Christ;

(1) *Labis*, Professeur de théologie. (*Revue catholique*, 1865, pag. 234 et suiv.)

cela signifie que l'*Église a la prééminence juridique sur les peuples et les rois.* Que si les princes ou les peuples résistent, tant pis pour eux : « Qu'ils y prennent garde! dit notre professeur de théologie. Ils *trancheront eux-mêmes la racine de leur droit* et *renverseront leur propre autorité* (1). En effet, ce serait une révolte contre Dieu ; ce serait retourner au paganisme, et qui dit paganisme, dit panthéisme et matérialisme. Tel est l'abîme que creusent les rationalistes sous nos pas, en soutenant que l'Église n'est pas un État, qu'elle est une simple association de fidèles, soumise comme telle aux lois qui régissent les associations. Que les nations se hâtent de répudier ces hérésies. Sinon !...

IV

Il y a une menace dans la folle doctrine du pape, telle qu'elle est interprétée par les théologiens, et nous devons reconnaître que l'interprétation et la menace qu'elle implique sont en harmonie parfaite avec la tradition. Faut-il rappeler les paroles et les actes des papes du moyen âge? Quand les souverains pontifes faisaient des rois et déposaient des empereurs, ils exerçaient certes la puissance souveraine. Agissaient-ils en vertu d'un pouvoir qui leur est propre, en vertu d'un droit qu'ils tiennent de Dieu? Nous avons rapporté leurs paroles. C'est comme successeurs de saint Pierre, c'est comme vicaires de Celui qui a *toute puissance* au ciel et sur la terre, que les papes revendiquaient la domination sur les princes et sur les peuples (2). C'est donc un droit divin. Ont-ils jamais renoncé à ce droit divin? La question seule est une hérésie. Renonce-t-on à un droit divin? Le droit divin n'est-il pas éternel de sa nature? La *prééminence juridique* que l'Église a sur l'État, ne lui a-t-elle pas été accordée jusqu'à la consommation des siècles? Donc, les princes et les peuples qui ne veulent pas reconnaître cette *prééminence* sont *en révolte contre Dieu.* La vengeance céleste est suspendue sur leur tête! Au premier jour, la foudre éclatera, et trônes et nations seront engloutis dans l'abîme!

Il y a encore dans l'Église quelques hommes que leur bon sens

(1) *Labis*, Professeur de théologie. (*Revue catholique*, 1865, pag. 234, 237.)
(2) Voyez mon *Etude sur la papauté et l'empire* et mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat.*

a préservés de la folie qui règne à Rome et dans les *cénacles* où l'on crétinise les futurs oints du Seigneur. Ils voient aussi un abîme ouvert sous leurs pas ; mais ce n'est pas la société civile qui risque d'y tomber, c'est l'Église. Ils voient que le plus grand danger est la *toute-puissance* que les ultramontains réclament pour elle ; car ils savent que jamais la société civile ne subira la *prééminence juridique* que les zélés voudraient lui imposer. L'histoire leur a appris que les princes ont repoussé ce joug à une époque où les nations avaient à peine conscience de leur existence ; et ils se disent que les nations devenues souveraines ne supporteront pas une domination que les peuples dans leur enfance ont repoussée. Ces hommes sensés voudraient ramener l'Église dans la voie de la raison, ils voudraient surtout désarmer ses ennemis en leur persuadant que l'Église ne songe plus à dominer sur les princes et les peuples. Mais comment échapper à la tradition séculaire qui atteste l'ambition immortelle de la papauté? Grand est leur embarras. L'un prétend que la puissance temporelle des papes au moyen âge n'était point un pouvoir qu'ils tenaient de Dieu, mais un *droit historique*. Ce qui revient à dire que c'était un droit que les circonstances, la barbarie des temps, donnèrent au sacerdoce, droit par cela même passager, qui s'est évanoui parce qu'il n'a plus de raison d'être. Cette opinion, émise par un chanoine de Rome (1), n'a point trouvé faveur dans le camp ultramontain. La *Civilta cattolica* dit qu'elle est en contradiction avec les faits. Il suffirait de de mettre en regard les paroles solennelles des papes, et l'interprétation du chanoine romain, pour démontrer qu'elle a été imaginée pour le besoin de la cause et en désespoir de cause. Les libres penseurs peuvent expliquer et en un certain sens légitimer la domination de l'Église comme une nécessité transitoire; mais leur explication suppose que la papauté et l'Église sont des institutions humaines; comment donc les défenseurs du droit divin, de l'Église, épouse du Christ, du pape vicaire de Dieu, pourraient-ils s'y rallier? La *Civilta* a raison : au point de vue de la tradition catholique, cela est insoutenable (2).

Un autre écrivain, savant comme le sont les Allemands, Dœllin-

(1) *Audiscio.*
(2) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 716 et suiv.)

ger, a trouvé une réponse péremptoire aux accusations des libres penseurs : c'est une déclaration émanée du saint-siége même. Le 23 juin 1791, le cardinal Antonelli, préfet de la propagande, écrivit aux évêques irlandais : « Il faut distinguer avec soin les vrais droits de la papauté, et les prétentions que les révolutionnaires lui imputent à crime. Le saint-siége n'a jamais enseigné qu'il soit permis aux papes d'attaquer les droits temporels et les possessions des princes (1). » Remarquons d'abord que ce n'est point le pape qui écrit aux évêques d'Irlande, que c'est un cardinal; et ce qu'il écrit, les ultramontains pourraient le signer. Eux aussi disent que la puissance civile a des droits, dont la puissance ecclésiastique ne peut pas la dépouiller. Mais suit-il de là que l'Église n'ait aucune action sur le temporel, si le temporel touche au spirituel? suit-il de là que le pape ne puisse pas déposer les princes qui attentent aux droits spirituels de l'Église? Jamais les papes n'ont fait une pareille déclaration, et jamais ils ne la feront.

Il est inutile de revenir sur la tradition du moyen âge, et sur celle du seizième et du dix-septième siècle, nous l'avons exposée ailleurs (2). On prétend que les papes modernes ont abdiqué l'ambition de leurs prédécesseurs. Pie VII va nous dire ce qu'il en est. Dans une instruction adressée en 1805 à son nonce à Vienne, il rappelle cette règle du droit canon, *que les sujets d'un prince hérétique demeurent affranchis de tout devoir envers lui, dispensés de toute fidélité et de tout hommage*. Est-ce que le pape répudie cette maxime, comme il le devrait, s'il était vrai que la papauté n'a jamais eu de prétention sur les droits temporels des princes? Loin de là, il maintient la doctrine extravagante des canonistes. Pie VII continue : « Pour peu qu'on soit versé dans l'histoire, on ne peut ignorer les sentences de déposition prononcées par les pontifes et par les conciles contre les princes obstinés dans l'hérésie. A la vérité, nous sommes tombés en des *temps si calamiteux*, et d'une si *grande humiliation* pour l'épouse de Jésus-Christ, *qu'il ne lui est plus possible de pratiquer ni expédient de rappeler de si* SAINTES MAXIMES, et qu'elle est forcée d'interrompre le cours de ses *justes rigueurs*, contre les *ennemis de la foi. Mais si elle ne peut plus*

(1) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, pag. 46.
(2) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition.

exercer son DROIT *de déposer de leurs principautés, et de déclarer déchus de leurs biens les partisans de l'hérésie,* pourrait-elle jamais permettre que pour les enrichir, on la dépouillât de ses propres domaines (1)? »

Tel est le langage tenu en 1805 par Pie VII; il diffère du tout au tout de celui que l'on attribue au pape en 1791. Pie VII, dans un écrit officiel, maintient, non seulement les extravagances des canonistes, mais les actes tout aussi extravagants des papes et des conciles. Déposer un souverain de sa principauté, est-ce, oui ou non, un acte attentatoire à la souveraineté civile? Eh bien! cet attentat est un *droit* selon Pie VII, et ce droit est fondé sur les *saintes maximes* des canonistes que nous qualifions de folie. En effet, en vertu de ces *saintes maximes*, les trois quarts des souverains actuels pourraient être déposés par le pape. Que dis-je? ils seraient déchus de plein droit de leur couronne! Pie VII dit lui-même qu'il n'oserait *rappeler* publiquement ces *saintes maximes*. Mais il n'a garde de s'en prendre à sa propre folie, il accuse les *temps calamiteux* où il vit, il déplore l'*humiliation* où est tombée l'Épouse du Christ, et qui ne lui permet plus de déposer les rois hérétiques. Le pape nous dit très clairement pourquoi il n'exerce plus ses *justes rigueurs*. Ce n'est pas parce qu'il les trouve injustes, c'est qu'il est *forcé* d'interrompre le cours de sa justice. Est-ce que peut-être, à raison des *temps si calamiteux*, le pape trouve bon de transiger? est-il disposé à renoncer à ses prétentions? Il n'y songe point; il *suspend* seulement l'exercice de ses droits, tant que dureront ces *temps si calamiteux*. Mais du jour où l'*humiliation* de l'Épouse aura fait place à son *triomphe*, il reprendra le cours de ses *justes rigueurs*, il déposera tous les princes *hérétiques*.

Le débat sur la puissance temporelle des papes ressemble à une dérision. On demande s'ils ont le droit de déposer les rois, et ils ne conservent un semblant de vie que par la protection des princes. Nous ne voulons pas insulter à la décrépitude des fantômes qui trônent sur le siége de saint Pierre. Cependant il importe de rétablir la réalité des choses. Nous croyons volontiers que le pape ne déposera plus les souverains hérétiques. Mais dans le débat entre l'Église et l'État, il s'agit moins de la papauté que des prétentions

(1) *Daunou*, Essai sur le pouvoir temporel des papes, t. II, pag. 343.

du clergé. Ces prétentions, grâce à l'ignorance et à la superstition, ne sont pas des chimères. Là où elle peut compter sur la crédulité des peuples, l'Église prétend dominer directement ou indirectement, et le fondement de ses extravagantes réclamations n'est autre que les *saintes maximes* qui autorisent le pape à déposer les princes hérétiques. C'est en montrant ces *saintes maximes* dans toute leur extravagance que l'on ouvrira les yeux à ceux qui ne les tiennent pas fermés de propos délibéré. Assistons donc au chœur des fous qui chantent la toute-puissance des papes.

V

Les ultramontains modernes protestent à l'envi qu'ils ne songent point à rétablir la puissance temporelle des papes. Ils tiennent à honneur d'être de leur siècle; on les calomnie quand on les accuse de regretter les abus d'un autre âge. Cela ne les empêche point d'approuver tout ce qu'ont fait les papes, et de déclarer que les *saintes maximes* sont la théorie la plus certaine. Telle est la doctrine du comte de Maistre, si l'on peut donner le nom de doctrine à une série de contradictions. Il essaie d'abord de prouver que les papes, en déposant les rois et en déliant les peuples de leur serment de fidélité, n'ont fait qu'user de la puissance spirituelle : véritable tour de force, que lui-même ne peut pas prendre au sérieux. Puis il dit que les souverains pontifes n'intervenaient que dans les circonstances extraordinaires qui nécessitent une révolution. Il faut choisir : ou la souveraineté populaire avec les républiques, et le despotisme militaire qui l'accompagne : ou la soumission des monarchies au pape, ce qui est une garantie d'ordre plutôt qu'une dépendance réelle. En définitive, toutes les sympathies du comte de Maistre sont pour la domination de la papauté, qu'il a commencé par répudier (1).

Lamennais est avec de Maistre le grand champion de l'ultramontanisme. Lui aussi écrivit en 1818, dans les *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles* : « La doctrine du pouvoir temporel des papes n'a plus de partisans même au delà des monts. Contraindre le clergé à la désavouer, c'est laisser croire

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat, depuis la Révolution*, pag. 182-186.

qu'il y peut tenir, c'est lui faire une injure gratuite. » Voilà en apparence, la répudiation complète de la domination que la papauté revendiqua si longtemps sur les rois. Est-elle bien sincère? On connaît la hautaine doctrine de Boniface VIII sur les rapports des deux puissances. Eh bien, Lamennais la reproduit textuellement : « La puissance spirituelle représente la loi immuable de justice et de vérité, fondement et règle des devoirs et des droits; la puissance temporelle est la force qui contraint les volontés rebelles à se soumettre à cette loi. *La force est nécessairement subordonnée à la loi, l'État à l'Église;* autrement il faudrait admettre deux puissances indépendantes, l'une conservatrice de la justice et de la vérité, l'autre aveugle et dès lors destructive, par sa nature, de la vérité et de la justice. Or, qu'est-ce que cela, sinon livrer le monde à l'empire de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, et constituer un véritable manichéisme social? Quiconque, dit l'Église, homme ou peuple, adopte cette erreur monstrueuse, sort par cela même des voies du salut (1). » Ce sont les paroles, c'est la doctrine de Boniface et de Grégoire. La conclusion est que le pouvoir des peuples sur le temporel est de foi, et que l'indépendance de l'État est une hérésie. Voilà bien les *saintes maximes* que Pie VII invoquait en 1805 et que Lamennais semblait répudier en 1818. Un ultramontain ne saurait en avoir d'autres.

Un chanoine de Lyon publia en 1857 la traduction d'un ouvrage sur la puissance ecclésiastique par Bianchi, religieux observantin du dix-huitième siècle. Au siècle dernier, les gens d'église n'avaient pas le verbe aussi haut que dans notre époque de réaction. Le père Bianchi ne sait comment s'y prendre pour expliquer la déposition des rois par les papes. « Le souverain pontife, dit-il, n'a pas le droit de déposer les rois, mais seulement de déclarer en quels cas les princes sont déchus pour cause de religion. Le lien de fidélité des sujets est dissous de lui-même, du moment que le prince abuse de son pouvoir pour la ruine de la religion. C'est à l'Église à *déclarer* quand ils sont déliés de leurs serments (2). »

(1) *Lamennais*, des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église. (*Œuvres*, t. VI, pag. 158.)

(2) *Bianchi*, de la Puissance ecclésiastique dans ses rappports avec la souveraineté temporelle, trad. de *Pettier*, chanoine honoraire de Reims, t. I, pag. 87-90.

Nous venons de parler d'abus du langage, pour tromper les simples. En voilà un triste exemple. Est-ce par voie de *déclaration* que Grégoire VII déposa Henri IV? Et quand Innocent IV proclama sa souveraineté sur les choses temporelles comme sur les choses spirituelles, ajouta-t-il qu'il se bornait à *déclarer* en quels cas les princes sont déchus de leur trône? Les grands papes du moyen âge auraient honte de ces apologistes, s'il leur était donné de revivre. Ils se disaient vicaires de celui qui fut tout ensemble roi et pontife, et ils agissaient comme pontifes-rois, c'est à dire, comme maîtres du monde. Nous préférons la franchise du traducteur de Bianchi; il ne doute de rien, comme tous les ténébrions de notre temps : « Du moment, dit-il, où les choses temporelles intéressent le salut des princes ou des peuples, par l'emploi criminel qui en est fait, dire que les rois à qui en appartient la suprême administration, ne sont soumis en ce point à aucune puissance ecclésiastique, et que leurs sujets ne peuvent être dispensés en aucun cas à leur égard du serment de fidélité, c'est mettre à une autorité divine, dans sa source, des bornes que le Roi des rois, le souverain des souverains ne lui a pas posées; ce n'est pas faire une politique sacrée, *mais bien plutôt affranchie de toute morale, sous ce rapport, comme de toute religion* (1). » Voilà les *saintes maximes* que Pie VII n'osait point *rappeler*, en 1805, et qu'un chanoine prêcha ouvertement en 1857. Il y a progrès!

La tactique d'affirmer ce qu'en réalité l'on nie, et de nier ce qu'en dessous on affirme, est une si grossière ruse que l'on doit s'étonner de voir tous les ultramontains y recourir. C'est une *fraude pieuse*. Les trompeurs se disent sans doute : « Nous écrivons pour des gens qui nous croient sur parole; donc, répandons les ténèbres à pleines mains. Quant à ceux qui pourraient nous démasquer, ils ne nous lisent pas, et si un libre penseur le faisait, nous aurions bon soin de le décrier tellement qu'aucun des nôtres ne le lira jamais. » Est-ce calcul, ou est-ce un incroyable aveuglement qui a dicté à monseigneur Gaume la protestation, qu'il n'attaque point la puissance civile? Il admet que les rois sont les chefs temporels de la société. Suit, comme toujours, *mais* les papes en sont les chefs spirituels; or, la matière n'est-elle pas

(1) *Bianchi*, de la Puissance ecclésiastique, trad. de *Pellier*, t. I, pag. XIX, et 142-152.

subordonnée à l'esprit? C'est donc en vertu d'une autorité inhérente à leur charge que les souverains pontifes exercent la suprême magistrature. Leur droit est un droit divin. Qu'importe que les *temps calamiteux* où nous vivons les empêchent de l'exercer? Le droit divin ne change pas; et le droit immuable, c'est celui du pape d'excommunier et de déposer les rois (1). Demandez aux ultramontains la raison de la toute-puissance qu'ils reconnaissent à la papauté, ils vous répondront par la doctrine de saint Thomas, c'est à dire du moyen âge qu'ils ont l'air de répudier : « Dépositaire de l'autorité du Roi des rois, organe infaillible de ses volontés, le souverain pontife se trouve placé au sommet de la hiérarchie sociale; entre ses mains sont les rênes qui doivent diriger le monde chrétien vers sa fin dernière; sur son navire est la boussole qui doit indiquer la route à tous les navires, les maintenir dans leur ordre de bataille, et les acheminer au port de l'éternité. A lui le droit de tracer la marche et de donner le mot d'ordre aux conducteurs des peuples; à lui de juger en dernier ressort les conflits entre les pilotes et les équipages. Et comme un pouvoir judiciaire est nul s'il n'est armé, à lui le droit de forcer par des peines efficaces les coupables à l'obéissance, et même d'ôter le commandement aux capitaines obstinément rebelles.. Ces principes sont d'une évidence incontestable. Le *moyen âge* en fit la base de son ordre social (2)... »

Il ne vaudrait pas la peine de citer le nom de M. Veuillot dans cette revue de l'ultramontanisme, car l'opinion d'un ultramontain outré ne saurait être douteuse; mais M. Veuillot est l'organe de la papauté. Dans le conflit entre le fougueux pamphlétaire et l'archevêque de Paris, le pape se prononça pour le champion intrépide du saint-siége, pour le défenseur de ses prétentions les plus extravagantes. C'est ce que le saint-père appelle prendre en main la cause de la vérité. Écoutons donc la vérité telle qu'on l'entend à Rome. M. Veuillot dit « qu'il admet les doctrines romaines sans aucune espèce de mystère. » Il a « la conviction absolue que le successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ, est infaillible, *qu'il a dans l'Église et le monde tous les droits qu'il s'attribue.* »

(1) *Gaume* (monseigneur), la Révolution, t. IV, pag. 44, 48.
(2) *Idem, ibid.*, t. VI, le Césarisme.

M. Veuillot accepte tout l'héritage des Grégoire, des Innocent et des Boniface : « Le pape, père et chef de la société chrétienne, qu'il doit guider dans les voies de la vérité, *intervient*, lors qu'il le juge nécessaire, par ses avertissements, par ses réprimandes, par ses censures pour ramener les peuples et les gouvernements qui s'égarent. » Voulez-vous savoir qui a donné au pape le pouvoir d'intervenir en matière temporelle, M. Veuillot vous dira hardiment : l'Écriture sainte, bien que Bossuet n'y ait rien vu de tout cela. Le fait n'est guère en harmonie avec le droit, M. Veuillot le sait; mais qu'importent les *temps si calamiteux qui forcent les papes de suspendre le cours de leurs justes rigueurs?* La papauté n'est pas une institution humaine; ce que les hommes font décline et meurt; l'œuvre de Dieu ne périt point. Si le pouvoir spirituel du pape est toujours le même, son pouvoir temporel doit aussi être le même. M. Veuillot espère que les peuples finiront par se convaincre « que leurs droits réciproques ne sont pas mieux gardés, ni leurs différends plus vite et plus équitablement conclus, depuis tant de siècles où la force en décide (1). »

Ces dernières paroles nous révèlent, dirons-nous, l'ignorance ou l'illusion des ultramontains. A les entendre, la *force* n'aurait point régné sous l'empire de la papauté; le saint-père aurait décidé les différends des peuples, ainsi que fait un juge de paix, et les princes et les peuples auraient accepté sa décision, en sujets fidèles. Est-ce là l'histoire que l'on enseigne dans les séminaires? Les ultramontains ignorent donc ce que les enfants savent, que la force régnait au moyen âge, au point qu'elle passait pour droit! Ils ignorent que c'est sous le régime de la toute-puissance pontificale qu'a été inventé l'horrible expression de *droit du poing!* Ils ignorent que la plus longue, la plus sanglante des guerres s'appelle guerre sainte, et que ce furent les papes qui l'allumèrent! Ils ignorent qu'il y eut au moyen âge une autre guerre séculaire, et qu'elle s'appelle la guerre du sacerdoce et de l'empire! Ils ignorent que les rois n'acceptèrent jamais les papes comme juges de leurs querelles! Ils ignorent que la domination de la papauté ne

(1) *Veuillot*, Mélanges, 1re série, t. I. pag. 446, 550; — *De quelques Erreurs sur la papauté*, pag. 75-77.

fut qu'une lutte permanente, trop souvent excitée par l'ambition de ceux qui se disent les vicaires d'un Dieu de paix et de charité.

Telle est, dans la réalité des choses, cette époque sanglante, dont les ultramontains font une espèce d'idylle. Ces messieurs ont sans doute autre chose à faire que d'étudier l'histoire! Monseigneur de Ségur, un des derniers venus, s'est donné pour mission de vulgariser l'ultramontanisme dans de petits livres populaires. Parlant à une nation qui se dit souveraine, et qui pratique le suffrage universel, monseigneur ne pouvait nier la souveraineté du peuple; il l'admet donc, c'est d'ailleurs la vieille doctrine des jésuites. Voilà, en apparence, l'indépendance du pouvoir civil sauvegardée. Mais il faut voir comment les révérends et monseigneur de Ségur l'entendent. Le souverain reçoit sa puissance de Dieu, par l'intermédiaire de la nation. S'il vient à manquer gravement à son devoir, il peut être légitimement déposé par ceux-là mêmes qui l'avaient investi de sa souveraineté. « Je m'empresse d'ajouter, dit monseigneur de Ségur, que l'*Église* étant *seule juge* impartial de ces grands cas de conscience, peut *seule*, par une *décision* solennelle, légitimer un fait aussi grave, après avoir constaté la grièveté du crime. » Ainsi l'Église ordonne, et la nation exécute : telle est la souveraineté du peuple, d'après les ultramontains, nous devrions dire, d'après la volonté de Dieu, car ils invoquent l'Évangile : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux. » Cela veut dire que les papes sont, de droit divin, les maîtres du monde. C'est parce que les États temporels dédaignent la parole de Dieu, qu'ils sont en révolution permanente. Voyez, au contraire, comme les choses se passent à Rome : on y a la paix des tombeaux. Que les peuples ouvrent enfin les yeux, et ils jouiront de la paix perpétuelle, cette utopie qu'ils poursuivent vainement, tant qu'ils sont égarés loin de Dieu. S'élèverait-il un différend entre eux : « Les deux partis plaideraient leur cause devant le tribunal auguste du saint-siége et se soumettraient à sa décision. Pas de sang versé, pas de guerre civile, pas de finances ruinées... *Ne serait-ce point désirable et bien beau* (1)? »

Il y a une difficulté, c'est qu'il s'agit d'États souverains ; et comment concilier la souveraineté avec la dépendance? Ceux qui sont

(1) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 67-72.

jugés par un tribunal s'appellent des sujets, et non des souverains. En réalité, il n'y a plus qu'un seul souverain dans la doctrine ultramontaine, c'est le pape, car le pape est Dieu incarné sur la terre. C'est ce qu'un ultramontain espagnol va nous dire : « Le pontife, dit Donoso Cortès, a le *souverain pouvoir*, et il l'a à la fois de droit divin et de droit humain. » Suit un galimatias théologique, dont nous avons cité quelques traits (1). Le pape est assimilé à la Trinité, il est donc un Dieu sur la terre, et les peuples doivent s'estimer très heureux de lui obéir !

Nous arrivons à un ultramontain allemand. Phillips, professeur à l'université de Münich, a écrit un savant ouvrage sur le droit ecclésiastique. Il procède par la voie du raisonnement, et non par celle de l'extase. Nous avons entendu le cardinal archevêque de Malines, protester de son respect pour la puissance civile, et déclarer que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, si l'État et l'Église restaient chacun dans leur sphère. Phillips répond comme nous que la distinction des deux puissances est insuffisante. Il y a en effet des actes que l'on appelle mixtes, et on pourrait dire que tous les actes le sont. L'homme est un être tout ensemble physique et moral; ses actes libres, et ce n'est que de ceux-là qu'il s'agit, tiennent donc du temporel et du spirituel. Le temporel entraînera-t-il le spirituel? nous aurons le pouvoir indirect de l'État sur l'Église, le Dieu-État, comme dit un théologien belge (2). Le spirituel entraînera-t-il le temporel? nous aurons le pouvoir indirect de l'Église sur l'État, ce que les libéraux appellent la domination de l'Église. Il faut choisir, dit notre canoniste, et il se décide naturellement pour l'Église contre l'État. Cela n'empêche point l'État d'être indépendant dans sa sphère. Seulement c'est l'Église qui définit les limites de son action. Singulière indépendance ! Si un prince portait une loi contraire à un canon, il serait tenu de l'abroger; en tout cas, ses sujets ne devraient pas l'observer, car il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et il est entendu que l'Église, c'est Dieu (3).

Comme le monde change, même les immuables ultramontains ! Jadis on donnait ce nom aux canonistes italiens qui divinisaient

(1) Voyez plus haut, pag. 297.
(2) *Labis*, Professeur de théologie,. (*Revue catholique*, 1865, pag. 232.)
(3) *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 627-636.

le pape, comme les pauvres diables portent aux nues ceux qui les font vivre! Il n'en est plus de même de nos jours. Les Italiens sont les moins ultramontains des catholiques. Ventura, l'ami de Lamennais, reproduit la doctrine de saint Thomas, sur les rapports des deux puissances; mais il croit devoir ajouter que le pouvoir civil est indépendant dans sa sphère. C'est la thèse de nos évêques. Les princes seront donc à la fois indépendants et dépendants! Rien de plus simple, dit le père théatin. Il n'y a pas de contradiction à ce qu'un pouvoir, indépendant sous un rapport, soit dépendant sous l'autre; à ce qu'indépendant à l'égard de ses subordonnés, il soit dépendant d'un pouvoir supérieur (1). C'est par ces tours de force que les écrivains catholiques, qui se prétendent partisans du pouvoir civil, concilient ce qui est inconciliable, deux puissances également souveraines. Phillips vient de nous dire que cela est impossible, et le père Ventura est au fond du même avis, puisqu'il enseigne que l'Église a un pouvoir supérieur auquel l'État est soumis. Pourquoi donc parler d'indépendance de la souveraineté civile? Est-ce que le bon sens permet de dire que les souverains sont indépendants quand ils peuvent être déposés par le pape, soit pour hérésie, soit pour incapacité? Tel était le droit public du moyen âge, et le père Ventura déclare que ce droit tant calomnié est une des lois fondamentales du monde moral (2).

Ainsi le retour au moyen âge, voilà à quoi aboutit la réaction catholique dans les rapports de l'Église et de l'État, comme dans la religion. Quand on accuse les ultramontains d'être des hommes du passé, ils crient à la calomnie; ils conviennent toutefois avec une grande naïveté, qu'ils empruntent au moyen âge ce qu'il avait de bon; puis ils disent fièrement : « Nous ne voulons pas le moins du monde, nous autres catholiques, changer de siècle et nous priver des conquêtes du temps (3). » Ils sont du moyen âge par leur éducation, par leurs regrets, par leurs désirs; ils sont du dix-neuvième siècle, en paroles, pour le masque, afin de ne pas effrayer ceux qui aiment médiocrement les ténèbres intellec-

(1) *Ventura* (le Père), le Pouvoir politique chrétien, pag. 377 et suiv.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 386.
(3) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 73 et suiv.

tuelles. Contradiction vivante, ces contemporains de Grégoire VII et d'Innocent III veulent régir des peuples qui ont d'autres sentiments, d'autres idées, d'autres besoins. La barbarie du moyen âge a fait place à la civilisation, et on veut ressusciter les superstitions des nations barbares à l'usage de l'humanité moderne! Au moyen âge, il n'y avait point l'État; l'Église prit une place qui était vacante. Mais les princes appuyés sur les légistes ont ruiné la domination de l'Église; la Révolution appuyée sur la philosophie, a proclamé la souveraineté des peuples. Et l'on veut, en plein dix-neuvième siècle, rétablir ce que l'esprit humain a démoli sous l'inspiration de Dieu! Ces navigateurs en amont disent que telle est la volonté de Dieu (1), et ils citent leurs écritures et leur tradition. Les aveugles! Ils ne voient pas que le progrès qui s'est accompli depuis huit siècles est l'œuvre de Dieu! Il est temps de renvoyer les momies romaines aux pyramides d'Égypte!

§ 3. Le droit divin de l'Église

N° 1. *Le pouvoir législatif de l'Église et le pouvoir législatif de l'État*

Nous avons entendu le cardinal archevêque de Malines déclarer « qu'il appartient à l'autorité temporelle de présider à l'ordre civil, et de régler avec une *entière indépendance* de l'autorité spirituelle, tout ce qui concerne le bonheur temporel des peuples. » Les défenseurs de l'Église protestent à chaque occasion qu'elle ne songe pas à usurper le pouvoir temporel de l'État. Est-ce aveuglement? est-ce mauvaise foi? Ce qu'il y a de certain, c'est que ces protestations sont en opposition avec la vérité. Il faut toujours sous-entendre une restriction mentale dans les déclarations les plus claires des gens d'église. L'État est indépendant dans sa sphère, telle que l'Église la définit. S'il en sort, ses actes

(1) *Ségur* (monseigneur de), la Révolution, pag. 65: « Mais savez-vous que vous donnez à l'Église une puissance immense? — Ce n'est pas moi qui la lui donne, c'est le *bon Dieu.* » — *Phillips* et tous les ultramontains disent la même chose. (Kirchenrecht, t. II, pag. 556.)

sont nuls de droit, le pape les casse, et au besoin l'Église résiste, et ne cède qu'à la violence. Or, c'est à l'Église à juger, si l'État dépasse la limite de ses attributions ; c'est à elle à décider, si elle doit désobéir à une loi, et jusqu'où peut aller sa résistance. Voilà ce que veut dire l'*entière indépendance* de l'État si hautement, si loyalement proclamée par monseigneur de Malines et par tous les écrivains catholiques. Mais l'Église aussi ne peut-elle pas dépasser les limites de sa puissance spirituelle? ne peut-elle pas abuser de son autorité au préjudice des droits de l'État ou des individus? Et si cela arrive, l'État ou les individus, ne peuvent-ils pas se mettre à l'abri de ces usurpations, réprimer ces abus, demander la réparation de la lésion qu'ils ont éprouvée? Non. Comment l'État oserait-il annuler une loi de l'Église? conçoit-on que les hommes cassent ce que Dieu a fait? et l'Église n'est-elle pas Dieu? Ainsi la souveraineté de l'État est à la merci de l'Église, de même que les droits des individus. L'Église peut tout faire, et l'État doit tout supporter. Qui donc est souverain?

I

Depuis que les nations ont conscience de leur souveraineté, elles luttent contre les envahissements de l'Église. Pour défendre leur indépendance, sans cesse menacée par les prétentions de la cour de Rome, les rois organes des peuples, ne permettent de publier les bulles ou autres actes émanés de la puissance ecclésiastique, qu'après les avoir soumis à un examen préalable. C'est ce qu'on appelle le *placet*. Il est si vrai que le *placet* est une simple mesure de défense, et partant un devoir plus qu'un droit, que les princes les plus catholiques, les Philippe II, et même les princes ecclésiastiques de l'empire d'Allemagne, des évêques et des archevêques, soumettaient les bulles des souverains pontifes et les décrets des conciles à leur approbation. Cette formalité s'est maintenue jusqu'à nos jours dans presque tous les États catholiques.

Les ultramontains modernes attaquent le *placet* avec une violence extrême. Perrone, le jésuite, crie à l'usurpation : « Comment l'État peut-il avoir la prétention de fermer la bouche à l'Église? On invoque l'intérêt. Mais l'intérêt seul ne donne pas de droit. L'Église aurait aussi intérêt à exercer le *placet* sur les ordon-

nances des rois; pourquoi lui refuse-t-on ce pouvoir si on l'accorde à l'État (1)? » Non, l'intérêt seul ne donne pas de droit; mais la conservation de soi-même n'est-elle pas plus qu'un intérêt? L'individu ne peut-il pas, ne doit-il pas défendre son existence contre ceux qui l'attaquent? Et ce qui est un droit pour l'individu ne serait pas un droit pour l'État! Le pape dépose un roi protestant; il délie les sujets de leur serment de fidélité, c'est à dire qu'il sème la révolution à pleines mains. Et il faudra que les princes et les peuples laissent faire ce révolutionnaire sacré; il faudra qu'ils lui ouvrent toutes les chaires dites de vérité, pour que des hommes, que les croyants révèrent comme les organes du ciel, excitent les fidèles à la révolte! Cela s'est fait, et cela se fait encore, bien que sous d'autres formes. Et l'État n'aurait pas le droit de prévenir sa dissolution en défendant la publication de bulles incendiaires? Non, répond le savant Phillips : « Les princes doivent obéir en toute humilité aux lois de l'Église... Il faut qu'ils commencent par observer les ordres ou les défenses que porte l'autorité ecclésiastique. Si par hasard un décret pontifical lésait leur droit, ils pourront adresser une humble supplique au pape qui, sans doute, tiendra compte de leurs représentations (2). » Voilà le droit de l'État en face de l'Église.

Si cependant une bulle du pape ruinait les fondements mêmes de l'État, si elle attaquait les bases de notre ordre politique, si elle flétrissait ce que nous vénérons, si elle condamnait des principes qui font notre vie, l'État devrait-il permettre aux oints du Seigneur de se servir des chaires de vérité, pour détruire la souveraineté civile tout ensemble et les droits des citoyens, pour calomnier notre civilisation tout entière et la saper dans ses racines? C'est bien là ce que fait l'Encyclique de Pie IX. Le gouvernement impérial défendit aux évêques de France de la publier officiellement. Que de sophismes les partisans de Rome ont débités à cette occasion! A quoi sert cette prohibition, disaient les plus modérés, puisque les journaux publient l'Encyclique? N'est-ce pas une tyrannie, s'écriaient les zélés, d'empêcher les évêques de faire ce que l'on permet au premier venu? Décidément le catholi-

(1) *Perrone*, De locis theologicis. (T. II, pag. 883.)
(2) *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 559, 569.

cisme vicie l'intelligence de ses sectateurs, ou il faut dire qu'ils jouent la comédie. Publier les bulles pontificales dans les journaux, comme on y publie les méfaits, accidents et sinistres, c'est la même chose que de les publier dans des mandements, dans les chaires de vérité, à titre de lois obligatoires pour les consciences! L'Encyclique détruit la souveraineté de l'État. Portalis déjà disait que la doctrine ultramontaine est inalliable, non seulement avec la souveraineté du peuple, mais avec quelque gouvernement que ce soit. Et il faut que l'État se laisse démolir par un pouvoir rival, jusque dans le moindre village! Et l'on met ces attaques, émanées d'une puissante Église, d'une Église qui se dit l'Épouse du Christ, d'une Église qui se dit une avec Dieu et qui est révérée à l'égal de la Divinité, on met ces attaques sur la même ligne que les publications d'un journal! L'on ne voit point que l'État, en empêchant la promulgation officielle d'une bulle, sauvegarde sa souveraineté, en ce sens que légalement la bulle ne sera pas considérée comme obligatoire ! Qu'importe après cela, qu'on l'imprime, qu'on l'insère dans un journal? Elle n'aura pas plus d'autorité qu'un premier Paris ou qu'une réclame.

Bien des libres penseurs se sont joints aux évêques, pour protester contre le *placet*. Alliance monstrueuse, mais qui s'explique. L'État a perdu de son prestige et même de sa légitime influence, depuis que l'on a vu ses organes abuser de leur autorité, pour faire violence aux idées et aux sentiments d'un grand peuple. On conçoit que là ou règnent les coups d'État, l'État soit traité en ennemi par tous ceux auxquels la liberté est restée chère. On cherche à l'amoindrir, on voudrait l'annuler. Peu s'en faut que l'on ne dise : l'État, c'est le mal. De là vient que les idées sur l'État et sur ses droits s'obscurcissent et s'altèrent. On ne s'aperçoit pas que l'État est innocent des crimes que commettent ses représentants. A quoi aboutit-on en l'annulant? A l'anarchie organisée. L'État n'est-il pas la société elle-même, agissant par l'intermédiaire de certains pouvoirs qui tous émanent d'elle? Attaquer l'État c'est donc attaquer la société ; et la société n'est-elle pas la première condition de tout progrès? Quand la maladie à laquelle l'Europe est en proie aura fait place à la santé, on comprendra que la destinée des nations et des individus est en cause, dans les attaques que l'on dirige contre l'État. Nous supposons, bien entendu, que les

droits des individus sont reconnus et garantis, et que l'État est constitué de façon à assurer ces droits. Quand l'État, comme le dit Spinoza, aura pour objet la liberté, les nations n'auront-elles pas intérêt à défendre l'État contre l'Église? Ne sera-ce pas plus qu'un intérêt? ne sera-ce point leur premier devoir aussi bien que leur droit?

L'Église se charge d'ouvrir les yeux aux aveugles. Elle est en possession de faire ce miracle; espérons que les libres penseurs en profiteront. En Italie, les évêques jouent le rôle d'enfants terribles. Ils ne se gênent point pour dire ce qu'ils pensent, habitués qu'ils sont à dominer sur l'ignorance de leur troupeau. Admirons le sans-façon avec lequel ils exposent les droits de leur sainte-mère.

Le parlement italien porta un décret qui défend de publier sans l'autorisation de la puissance laïque, les bulles, les encycliques, les pastorales et tous autres actes du saint-siége; à défaut du *placet*, le décret refuse toute force obligatoire aux actes de l'autorité ecclésiastique. Nous allons entendre les cris de colère jetés par les évêques des Marches contre une loi qui s'exécute depuis trois cents ans dans les pays les plus catholiques : « *Elle paralyse, entrave et foule évidemment aux pieds le droit sacré et essentiel, la fonction fondamentale, attribuée et confiée par le divin fondateur de l'Église elle-même à Pierre et aux apôtres, d'enseigner, c'est à dire de définir, de défendre, de propager la doctrine évangélique* (1). » Arrêtons-nous un instant. Le placet *paralyse* la mission donnée par Jésus-Christ aux apôtres. Comment cela? En quoi consistait cette mission? A prêcher la repentance et la conversion. Qu'est-ce que le *placet* a de commun avec la régénération des âmes? L'Encyclique de Pie IX serait-elle par hasard un commentaire de l'Évangile? Hélas! s'il était donné à Jésus-Christ de revivre, il ne comprendrait pas ce que l'on dit en son nom, et si on le lui expliquait, il tonnerait contre ceux qui s'appellent ses vicaires, comme il tonna jadis contre les scribes et les pharisiens. Est-ce que les rois qui introduisirent l'usage du *placet*, songeaient à *entraver*, puis à *fouler aux pieds* les paroles du Christ? C'étaient des princes auxquels le saint-siége avait donné le titre de rois *catholiques*.

(1) Le *Bien public*, du 8 janvier 1861.

Est-ce que Charles-Quint, est-ce que Philipe II *foulaient évidemment aux pieds le droit sacré* de l'Église, eux qui en étaient les défenseurs et les champions? Si les bulles pontificales n'avaient pour objet que la *doctrine évangélique*, elles seraient en bien petit nombre, si toutefois il en restait une, et jamais les princes n'auraient songé à en empêcher la publication.

Nous continuons à transcrire la protestation des évêques italiens : « Un pareil décret *vilipende, anéantit, détruit la liberté originaire, l'indépendance inaliénable de l'Église, assujettit la* REINE *au* SUJET, la *maîtresse* au *disciple*, la *mère* au *fils*, en un mot, *Jésus-Christ même*, sa religion, son Épouse, son vicaire, ses ministres, au *pouvoir séculier*, à l'*État*. » Ceci est plus clair, si clair qu'il n'y a plus moyen de s'y méprendre. Nous laissons la *liberté originaire* de l'Église de côté, ainsi que son *indépendance inaliénable*, nous savons ce que la *liberté* veut dire dans la bouche de l'Église : c'est sa domination, c'est la servitude de l'État. Les évêques en font eux-mêmes l'aveu. Ils disent que l'*Église* est la *mère*, que les *princes* et les *peuples* sont ses *fils*. Ce langage mystique est déjà assez significatif, puisqu'il implique une puissance qui s'exerce sur un mineur. Oui, aux yeux de l'Église, les individus et les peuples restent toujours mineurs, toujours sans droit, tandis que l'Église a sur eux toute-puissance. Mais cela n'est pas encore assez expressif : l'*Église* est la *reine*, les *rois* et les *nations* sont les *sujets*. Voilà enfin le mot lâché, et nous savons pourquoi le parlement italien a *vilipendé*, *anéanti* et *détruit* la *liberté originaire* de l'Église. C'est la révolte d'un *sujet* contre son *souverain;* et ce souverain c'est Jésus-Christ, c'est Dieu, car les évêques ont bon soin de relever l'identité de Dieu et de l'Église. Maintenant la colère des évêques s'explique. Le parlement italien doit être envoyé aux petites maisons, parce qu'il a voulu assujettir Jésus-Christ à l'*État*, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, coéternel au Père!

II

Il y a à Rome une Revue catholique, rédigée par les révérends pères jésuites. La *Civilta Cattolica* n'est pas un journal ordinaire ; Pie IX en a fait une institution permanente pour la défense du ca-

tholicisme (1). Ouvrons le Moniteur de la papauté, et demandons-lui ce qu'il pense de l'*appel comme d'abus*, autre instrument de tyrannie inventé par les légistes pour réduire l'Église en servitude (2). Quand l'Église viole les droits des individus ou les droits de l'État, la partie lésée peut-elle réclamer et demander justice? La question paraîtra singulière aux jurisconsultes. Le recours aux tribunaux n'est-il pas de droit commun? Qu'importe que l'auteur de la lésion soit l'Église? N'y a-t-il pas une raison de plus de permettre la plainte, quand c'est l'Église qui lèse un droit, elle qui devrait respecter tous les droits?

Les légistes n'y entendent rien. D'abord c'est une impertinence de ces mauvais chrétiens de supposer que l'Église puisse abuser de son pouvoir. Fermons-leur la bouche, en citant une autorité sacrée. L'archevêque de Cologne, Droste de Vischering, qui soutint une lutte glorieuse contre la royauté prussienne, dit dans une brochure sur *la paix entre l'Église et les États :* « Est-ce que l'Évangile porte atteinte aux droits du pouvoir civil? L'Église, l'épouse du Christ, s'amuse-t-elle à attaquer les rois? Est-ce que le culte, la discipline, le droit ecclésiastique causent un préjudice à l'État (3)?» Non, il n'y a jamais eu d'*appel comme d'abus* contre l'Évangile. Quant à l'Épouse du Christ, c'est différent. Ce n'est pas un être abstrait, un être idéal, étranger aux imperfections humaines. Elle se compose de prélats qui ont des faiblesses, des passions, comme nous tous, pauvres créatures que nous sommes. Qui de nous oserait affirmer, la main sur la conscience, qu'il n'a jamais lésé le droit de ses prochains? Est-ce que le clergé seul serait impeccable? Il y a bien un pape infaillible, mais on n'a jamais soutenu qu'il ne pouvait faire le mal. Les saints Pères eux-mêmes constatent que de hauts prélats ont abusé de leur pouvoir, « par tyrannie, par envie ou par haine. » Saint Augustin nous apprend que de saints personnages furent chassés, persécutés, destitués, sans motif aucun que ces mauvaises passions. L'abus du pouvoir est inévitable, quand le pouvoir n'a pas de limite : le mot est d'un cardinal et il est adressé à un pape. Ne doit-il pas y avoir de re-

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXI, pag. 430; t. XXXIII, pag. 45.
(2) *Civiltà cattolica*, 6e série, t. II; *dell' Appello come d'abuso*, pag. 271, ss.
(3) *Droste zu Vischering*, über den Frieden unter der Kirche und den Staaten pag. 99.

cours contre ces abus? Là où il n'y aurait pas de justice pour ceux qui se disent lésés par un acte de violence, la société ne serait qu'un brigandage, selon l'énergique expression de saint Augustin (1).

Telle est l'origine de l'*appel comme d'abus*. Les premiers coupables furent les évêques. Qu'est-ce que les révérends pères de la *Civilta Cattolica* en pensent? Ils avouent que l'abus de pouvoir est possible d'une manière absolue (2); ils le nieraient volontiers, si l'histoire n'enregistrait à chaque page les excès des papes et des évêques. Les papes ont déposé des rois et des empereurs; serait-ce une fiction? Les papes ont délié les peuples de leur serment de fidélité; serait-ce une fiction? Les papes ont nourri les troubles et fomenté les guerres de religion; serait-ce une fiction? Nous venons de rappeler les plaintes des saints Pères sur la tyrannie des hauts prélats; serait-ce une fiction? Les parlements ont rendu d'innombrables arrêts pour réprimer les abus que les gens d'Église commettaient contre l'honneur, la considération des citoyens; serait-ce une fiction? Les excès sont donc plus qu'une possibilité logique; c'est une triste réalité.

Qu'importe! disent les jésuites romains. L'abus qu'une puissance fait de son pouvoir, détruit-il cette puissance? et ne serait-ce pas la détruire, si on la subordonnait à une autre puissance, à raison de ces abus? L'Église peut abuser de son pouvoir; l'État aussi, à bien plus forte raison, pourra abuser du sien. Si l'on permet d'appeler comme d'abus contre l'Église devant les tribunaux laïques, il faudra permettre aussi d'appeler comme d'abus contre l'État devant les tribunaux ecclésiastiques. Voyez, s'écrient les révérends, le cercle vicieux dans lequel les légistes nous enlacent! Quand l'État aura appelé comme d'abus contre l'Église, de son côté, l'Église appellera comme d'abus contre l'État; qui aura le dernier mot? Il s'agit de savoir si l'État est subordonné à l'Église, ou si l'Église est subordonnée à l'État. Dans la doctrine ultramontaine, il y a sacrilége à poser la question. Il peut y avoir appel comme d'abus contre l'État devant l'Église; il ne saurait y avoir appel comme d'abus contre l'Église devant l'État (3).

(1) Voyez mon *Etude sur Van Espen*, pag. 134-137.
(2) *Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 277.
(3) « Dell' appello come d'abuso. » (*Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 278.)

L'appel comme d'abus, tel que les légistes l'entendent, est une véritable hérésie. D'après la doctrine catholique, l'Église est à l'égard de l'État ce que l'âme est à l'égard du corps. Ne serait-il pas souverainement ridicule que le corps appelât l'âme devant son tribunal, sous le prétexte qu'elle aurait abusé de ses facultés au préjudice dudit corps? Selon la doctrine catholique, tous les fidèles, fussent-ils magistrats, rois ou empereurs, font partie du troupeau qui est soumis à l'évêque; conçoit-on que le troupeau se mêle de juger et de condamner son pasteur? D'après la doctrine catholique, l'Église applique les lois divines et l'État les lois humaines; n'est-ce pas bouleverser tout ordre que de prétendre que les lois divines doivent être jugées par les lois humaines? Autant vaudrait faire juger Dieu par les hommes (1)! Nous touchons ici à l'erreur capitale des légistes. Le proverbe n'a pas tort de dire qu'ils sont mauvais chrétiens; il faut dire plus, c'est qu'ils ne sont pas chrétiens du tout.

Tous sont imbus de la fausse idée qu'il n'y a qu'une puissance souveraine, l'État. Ce n'est pas l'État, c'est l'Église qui est la société par excellence, société dont tout homme doit faire partie. Qui a jamais prétendu qu'il y a obligation morale d'entrer dans une société civile quelconque? Faut-il être Français ou Belge pour faire son salut? Tandis que tout catholique sait qu'il ne peut se sauver hors de l'Église. A ceux qui l'auraient oublié, la *Civilta* rappelle les fameuses paroles de Boniface VIII : « Il est de nécessité de salut pour toute créature humaine d'être soumise au souverain pontife. » C'est le pape qui a prononcé cette sentence; elle est décisive dans le débat entre l'État et l'Église. S'il n'y a qu'une seule puissance souveraine, l'Église, conçoit-on qu'on la veuille subordonner à l'État qui n'a qu'une existence accidentelle, éphémère? Quand l'ordre naturel qui règne maintenant, fera place à l'ordre surnaturel, il n'y aura plus d'État, tandis qu'il y aura toujours une Église triomphante. Et l'on voudrait subordonner l'Église éternelle à un État qui par lui-même n'a aucune raison d'être!

Voilà nos révérends pères au septième ciel. Essayons de les rappeler sur la terre. On a beau identifier l'Église avec Dieu; aussi longtemps que nous sommes dans l'ordre naturel, l'Église, toute

(1) *Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 276.

mystique qu'elle est, se compose d'êtres humains; dès lors les erreurs sont au moins dans l'ordre des possibilités. N'y aura-t-il aucun moyen de redresser les abus, de réprimer les excès? Évidemment, répondent les révérends pères; l'Église n'a pas attendu les récriminations des légistes pour faire droit aux plaintes qui lui sont adressées. Dès le quatorzième siècle, Boniface VIII indiqua aux fidèles la voie qu'ils ont à suivre. L'abus peut venir de l'État ou de l'Église. S'il vient de l'État, la chose est très simple; l'Église jugera les coupables. On sait que Boniface prêcha d'exemple; il ne dépendit pas de lui que la mauvaise administration du roi de France ne fût réformée par un concile, et que Philippe le Bel ne fût châtié comme un *petit garçon;* ce sont les paroles du pape. Que si l'abus est commis par un homme d'église, le recours est toujours ouvert devant l'évêque, et en dernier ressort, devant le pape. Contre le pape il n'y a point d'appel; Dieu seul peut le juger. Tel est l'ordre. La *Civilta* a soin de remarquer que Boniface parle comme docteur de l'Église, que partant tous les fidèles lui doivent obéissance, sous peine de leur salut (1).

Offrir aux hommes, comme garantie contre les abus de l'Église, l'autorité du pape infaillible et irresponsable, cela ressemble déjà à une dérision. Les révérends pères, qui aiment à se moquer du monde, y ajoutent un trait, qui est l'idéal du genre. Supposez, disent-ils, que par impossible l'Église abuse de son pouvoir; n'est-elle pas notre Mère? ne devons-nous pas accepter avec patience et humilité tout ce qui vient d'elle (2)? Au lieu de nous plaindre, nous devrions être heureux qu'elle nous donne l'occasion de pratiquer la vertu chrétienne par excellence. Applaudissez, cher lecteur! Si les révérends ne sont pas des maîtres de vérité, ils sont du moins d'excellents comédiens.

III

Voici donc le rôle de l'État dans ses rapports avec l'Église : on lui donne un soufflet sur une joue, il présente l'autre aux révérends pères. C'est un moyen sûr pour les princes et les peuples de faire

(1) Dell' appello come d'abuso. (*Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 277.)
(2) *Civilta cattolica*, VI, 2, pag. 279.

leur salut. Mais qu'arrivera-t-il si l'État n'a point cette humilité chrétienne? s'il ose faire une loi contraire à la loi de Dieu, c'est à dire de l'Église? Rien de plus simple. C'est un principe élémentaire de droit que le pouvoir législatif ne peut point déroger à la constitution. D'où suit que les lois qui violeraient la constitution sont frappées de nullité. Or, il y a une constitution supérieure à toutes celles que les hommes font et défont, « c'est la constitution divine, la loi éternelle de Dieu, aussi ancienne que le monde, dont Jésus-Christ est l'auteur suprême, et que l'Église catholique est chargée de faire observer par toute la terre. » Il est bien évident « qu'aucun État, aucun prince, aucune loi humaine n'a le droit de violer une constitution qui sert de base et de règle à toutes les constitutions des royaumes et des empires. » Est-il besoin de démontrer que les hommes doivent obéir à Dieu? Une loi qui serait contraire en quelque point à la volonté de Dieu n'obligerait pas les fidèles; ils répéteraient avec l'apôtre « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (1). »

Reste une difficulté, qui pour les catholiques n'en est pas une. Comment pouvons-nous savoir si Dieu nous commande quelque chose? L'Église est chargée de faire connaître la volonté de Dieu aux hommes. Ainsi Pie VII nous a appris qu'il y a une *sainte maxime* selon laquelle *les sujets d'un prince hérétique demeurent affranchis de tout devoir envers lui, dispensés de toute fidélité et de tout hommage*. C'est Dieu même qui déclare sa volonté par la bouche du pape. Dès lors ce principe fait partie de la constitution divine qu'aucune loi humaine ne peut violer. Si donc un État imposait aux citoyens ou aux fonctionnaires un serment d'allégeance par lequel ils répudieraient cette *sainte maxime*, les sujets ne devraient pas obéir, ils devraient obéir au pape. En obéissant au pape, ils obéissent à Dieu, et il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Les fidèles pourraient ignorer quelles lois sont contraires aux lois de l'Église, nous voulons dire de Dieu. Pour les éclairer sur leurs devoirs, le pape a soin, dans le malheureux temps où nous vivons, d'*abroger* celles qui lui déplaisent. Il *abroge!* Le mot est heureux, et caractérise parfaitement les rapports de l'Église et de l'État. Monseigneur de Malines dit que l'État est *entièrement indé-*

(1) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 14.

pendant de la puissance ecclésiastique. Voici une confirmation éclatante de sa déclaration. Le législateur porte un décret sur une matière temporelle. Cela déplaît au pape, parce que cette matière temporelle touche au spirituel. Il *abroge* ladite loi, pour marquer que le pouvoir civil est entièrement indépendant du pouvoir ecclésiastique. La loi est, à la vérité, l'expression de la souveraineté nationale, elle oblige les citoyens, elle oblige le pouvoir judiciaire, elle oblige le pouvoir exécutif. Fiction que tout cela! Il faut avant tout que la loi soit soumise à une congrégation de *Monsignori*, qui ne connaissent que le droit canon; si la loi contrarie les *saintes maximes*, les *Monsignori* dressent une bulle par laquelle le pape la casse et l'annule. Ceci n'est plus de la théorie, c'est une pratique habituelle. Nous allons suivre un instant Pie IX dans sa lutte avec le Piémont; ses actes serviront de commentaire à l'Encyclique.

Notre siècle pressé est si oublieux, que nos lecteurs ne se rappellent peut-être pas les lois *Siccardi* et les plaintes lamentables de Pie IX. L'Église refusa les secours de la religion à *Santa Rosa*, par la seule raison qu'il était complice de ces fameuses lois. Est-ce que les ministres piémontais étaient par hasard des Luther et des Calvin? des Robespierre et des Marat? Avaient-ils commis quelque attentat énorme contre la religion ou contre l'Église? Les lois *Siccardi* portent que les clercs seront soumis à la juridiction civile et criminelle des tribunaux laïques; elles abolissent le droit d'asile. C'est ce qu'à Rome on appelle porter atteinte à la *liberté* de l'Église. Nous demanderons si la distribution de la justice, si le maintien de l'ordre public n'est pas le premier devoir de l'État. Donc c'est aussi son premier droit. C'est par conséquent une de ces matières temporelles, où l'État est *entièrement indépendant* de la puissance ecclésiastique, selon la déclaration formelle du cardinal-archevêque de Malines. Cependant les ministres qui ont proposé lesdites lois ont perdu par cela seul le salut de leur âme! Cela ne prouverait-il pas que l'*entière indépendance* que l'on promet à l'État, quand il s'agit du bonheur temporel des hommes, est une dérision? Il y a une restriction mentale. L'État a le devoir de réprimer les crimes des laïques, mais quand c'est un oint du Seigneur qui se fait assassin, voleur, adultère, corrupteur de l'enfance, alors le crime devient chose spirituelle. D'ailleurs, c'est le droit divin de l'Église de juger elle-même ses membres. N'est-elle

pas une *société parfaite?* et le premier caractère d'une société parfaite n'est-il point d'avoir juridiction sur ses associés? Les lois *Siccardi* étaient donc une damnable usurpation de l'État sur l'Église; partant, les ministres tombaient sous le coup de l'excommunication lancée par la bulle *In Cœna Domini*, laquelle voue tous ceux qui attaquent la *liberté de l'Église* aux feux éternels de l'enfer.

Il nous reste un scrupule de légiste. Comment l'ordre public sera-t-il maintenu s'il y a dans la société un corps nombreux dont les membres peuvent impunément assassiner, voler, adultérer, sans que le pouvoir civil ait le droit de poursuivre ces *malfaiteurs oints?* Notre scrupule est une impiété. L'histoire nous apprendra, en effet, que l'*immunité* du clergé signifiait *impunité*, et que dans tel pays catholique, en Angleterre, il se trouvait des clercs assassins par centaine; ce qui n'empêcha pas la nation anglaise de prospérer (1). Il faut en dire autant de l'*asile* aboli par par les lois *Siccardi*. Le droit divin de l'Église est d'une telle évidence que l'on ne conçoit point la témérité du législateur piémontais. Pie IX a répété si souvent que l'Église est une *société parfaite*, que tout le monde devrait le savoir. N'est-ce pas pour cela que les bulles pontificales sont publiées dans les mandements et lues dans les chaires de vérité? Or, une *société parfaite* est un État entièrement indépendant. L'Église est donc un État, aussi bien que la France ou l'Angleterre, avec cette différence que son indépendance repose sur la volonté de Dieu, tandis que les États laïques sont l'œuvre des hommes. Eh bien, quand un criminel se réfugie dans un pays étranger, il faut demander son extradition. L'Église, quoiqu'elle se trouve matériellement dans l'État, est de droit divin hors de l'État, elle-même étant un État. D'où suit qu'il faut lui demander l'extradition des criminels qui ont trouvé un asile dans une dépendance de cet État qu'on appelle Église. Que l'on n'objecte pas que le droit d'asile entrave le cours de la justice. Il y a un droit supérieur à la justice des hommes, c'est le droit de Dieu; et quand Dieu, par la voix du pape, nous apprend qu'un assassin réfugié dans un couvent n'y peut être poursuivi par les magistrats laïques, la justice humaine doit se taire. Voilà ce que Siccardi et ses

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. I, de la 2e édition, in-8°.

complices aaraient dû savoir. Pie IX a bien fait de le leur rappeler en les excommuniant. Notons cette nouvelle preuve de l'*indépendance entière* de l'État à l'égard de la puissance ecclésiastique. Le législateur piémontais a cru soigner le *bonheur temporel* des Italiens, en les défendant contre les assassins et les voleurs. Il est dans son droit; mais il y a une restriction. Si un de ces brigands se réfugie au pied des autels, il devient sacré en vertu de la constitution divine. Donc, la loi qui abolit le droit d'asile, viole le droit divin de l'Église; elle est nulle de droit, et ceux qui l'ont faite, sont frappés d'excommunication. Quelle chose admirable, que l'*entière indépendance* de l'État!

Voici encore un témoignage du respect que l'Église professe pour l'*indépendance* du pouvoir civil. Une loi abolit les dîmes dans l'île de Sardaigne. La dîme est un impôt; et les impôts ne sont-ils pas chose temporelle? C'est ce que crut le parlement piémontais. Les dîmes entravent le développement de l'agriculture, ils nuisent donc au *bonheur temporel* des hommes; c'était une raison décisive pour les abolir. Mais voici le cardinal Antonelli, ministre de Pie IX, qui dit aux législateurs italiens : « Vous n'avez pas le droit d'abolir les dîmes sans le consentement de l'Église. Votre loi est nulle de plein droit, parce qu'elle viole la constitution que Dieu a donnée à son Église. Ou ignorez-vous que c'est Dieu qui a établi les dîmes? Je vais vous le rappeler, en signifiant aux Sardes qu'ils auront à payer les dîmes après comme avant votre loi. » Il est vrai que les dîmes consistent en fruits de la terre, choses essentiellement matérielles, et partant de la compétence de l'État, mais le vin et les blés deviennent chose spirituelle, quand on doit les payer à de riches bénéficiers. C'est le pape qui le décide ainsi, et il est d'accord avec des milliers de conciles. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour convaincre les législateurs piémontais d'usurpation, de révolte contre Dieu, dans la personne du pape, crime inexpiable pour lequel ils brûleront dans les feux éternels de l'enfer.

Nous poursuivons l'exposé des griefs que le saint-siége a contre le Piémont. Les jésuites avaient le monopole de l'enseignement. Chose singulière! Le premier usage que les disciples firent de leur liberté fut de chasser leurs maîtres. Quant aux biens de l'ordre, on les appliqua aux besoins de l'instruction publique.

L'épiscopat sardè protestà. Rien de plus juste. Le législateur piémontais avait commis un nouvel attentat contre le droit divin de l'Église. Il suffit de rappeler que l'Église est une société parfaite pour savoir qu'elle a droit à tout ce qui lui est nécessaire pour remplir la mission que Dieu lui a confiée. Or, en ce bas monde, il faut de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. C'est le nerf de la guerre, et les révérends sont une milice; ils ne sauraient donc avoir trop d'argent. La constitution divine le veut ainsi. Il est vrai que les jésuites portent le nom de celui qui promulgua une constitution bien différente. L'article premier et fondamental de l'Évangile dit : « Si vous voulez être parfaits, vendez vos biens et distribuez-les aux pauvres! » Mais qu'importe l'Évangile? Le pape a parlé, et c'est Dieu qui parle par sa bouche : cela répond à tout. Il est donc bien établi que les terres et les rentes que les jésuites possédaient dans le Piémont, étaient choses spirituelles, partant hors de la compétence de l'État. La loi qui les confisqua est une loi sacrilége, nulle de droit. Quant à l'objection banale de l'*indépendance entière* de l'État, il ne vaut pas la peine d'y répondre. Elle est *entière*, sauf les cas où elle n'est pas entière. Et elle n'est pas entière, dès que le pape, c'est à dire Dieu, déclare qu'il s'agit de choses spirituelles et du droit divin. Oserons-nous dire qu'il nous reste un scrupule? Au dernier siècle, ce même pape-Dieu a laissé abolir l'ordre des Jésuites et confisquer leurs biens par tous les rois catholiques. Comment se fait-il qu'il jette les hauts cris au dix-neuvième siècle? A cela il y a une réponse péremptoire. Dans les saintes maximes, tant regrettées par Pie VII, on lit que personne n'a le droit de demander au pape : pourquoi fais-tu cela?

Il y a encore un grief qui plus que tout autre excite la colère du saint père, c'est le mariage civil. En Belgique, et partout où règne la législation française, le mariage est considéré comme un contrat civil ; la cérémonie religieuse que l'on appelle sacrement, ne peut être célébrée qu'après la cérémonie civile. Le législateur piémontais trouva bon d'appliquer cette législation à l'Italie, toutefois avec de grands ménagements, et en faisant bien des concessions à l'Église. Était-il dans son droit? Évidemment non. Vainement dira-t-on que le mariage étant le fondement de la société, il appartient au législateur laïque d'en déterminer les conditions et

les effets. Nous répondrons qu'un plus grand législateur a pris soin de régler cette matière ; par cela seul que l'Église, c'est à dire Dieu, fait du mariage un sacrement, l'État n'a plus le droit de s'en mêler. Comme le dit très bien Pie IX, le mariage civil est un concubinage. Il n'y a qu'un seul mariage légitime, c'est le sacrement religieux. Si l'Église a soin de le célébrer, pourquoi l'État interviendrait-il, et de quel droit? Aurait-il la présomption de faire mieux que l'Église, mieux que Dieu? Nos lois ne permettent le mariage qu'à quinze ou à dix-huit ans; elles ont tort puisque l'Église le permet à douze ou quatorze. Nos lois réprouvent les mariages clandestins ; c'est de la déraison, car l'Église, qui est Dieu, a décidé que les mariages clandestins sont valables, fussent-ils contractés au mépris de l'autorité paternelle. Nos lois permettent le mariage au quatrième degré de parenté ; elles violent par là les *saintes maximes* qui ne les autorisent qu'avec dispense, c'est à dire moyennant finance. Telle est la loi divine, que tous les États catholiques, dit Pie IX, doivent admettre comme base de leur législation. Ici il ne peut pas être question de l'*indépendance entière* de l'État; il est au contraire *entièrement dépendant*. Dieu le veut ainsi, et il a sans doute de bonnes raisons pour cela. Que deviendrait la morale, si des cousins pouvaient se marier sans envoyer une grosse somme aux *monsignori* romains? Que deviendrait l'autorité paternelle, si l'on annulait des mariages contractés sans l'autorisation du père? Et l'espèce humaine ne dégénérait-elle pas, si l'on ne permettait à des enfants de douze ans de se marier? Voilà la déraison laïque et la raison catholique en présence. Que l'on prononce!

Nous connaissons les griefs de Pie IX contre le Piémont. Que va-t-il faire? Les *saintes maximes* nous le disent. En soumettant les clercs adultères à la juridiction civile, en défendant au clergé de donner asile aux assassins, en abolissant les dîmes, impôt détestable mais sacré, en destinant à l'instruction publique les biens donnés aux jésuites pour l'enseignement, en permettant à des cousins de se marier sans financer, le législateur sarde avait *violé la liberté et les droits vénérés de l'Église*. La *liberté de l'Église* exige que les oints du Seigneur puissent adultérer *librement*, et les *droits vénérés de l'Église* s'opposent à ce que des malfaiteurs soient arrachés des lieux saints. De plus le législateur sarde avait *envahi*

les biens de l'Église, en faisant servir des fondations à l'usage auquel le donateur les destinait. Enfin, en ne cédant point au pape, sur le *concubinage*, autrement appelé *mariage civil*, le gouvernement piémontais s'était rendu coupable de l'injure la plus grave envers l'*autorité suprême* du saint-siége. Après avoir longtemps patienté, notre sainte mère l'Église est si indulgente, Pie IX prononça en roi des rois : il *réprouva*, il *condamna*, il *déclara absolument nuls* tous ces décrets. De plus le saint-père avertit paternellement ceux qui les avaient portés ou qui les approuvaient, que les *saintes maximes* prononçaient l'excommunication contre ceux qui violent la *liberté de l'Église* et contre ceux qui usurpent ses *droits*. L'avertissement n'ayant pas produit d'effet, Pie IX, malgré sa mansuétude, se vit dans la nécessité de recourir à des mesures de rigueur. C'est pourquoi, après avoir de nouveau *réprouvé*, *condamné* et *déclaré absolument nuls* tous les décrets déjà nuls de plein droit, il prononça, dans l'incomparable douleur de son âme, l'*excommunication majeure* contre ceux qui *n'avaient pas craint* de *proposer*, d'*approuver*, de *sanctionner* ces décrets, de même que contre leurs *auteurs*, *fauteurs*, *conseillers*, *adhérents* et *exécuteurs* (1).

Quel luxe d'annulations et d'excommunications! Le Piémont, aujourd'hui l'Italie presque tout entière, sont excommuniés; c'est à dire que les Italiens sont voués aux feux éternels de l'enfer. Pourquoi? Les uns, parce qu'ils ont fait comme législateurs ce qu'ils avaient le droit de faire; les autres, parce que, comme administrateurs, juges, citoyens ils exécutent, appliquent ou observent des lois auxquelles ils doivent obéir. Nous disons que les uns étaient dans leur droit; en effet, le législateur sarde ne fit qu'appliquer à l'Italie des principes qui forment le droit commun de l'Europe. Le pape ne frappe pas nos lois de réprobation, or nos lois ne connaissent ni juridiction ecclésiastique, ni immunité, ni dîmes; nos lois ont attribué à l'État le riche patrimoine de l'Église, nos lois sanctionnent le mariage civil. Si le pape n'annule pas ces lois en France, en Belgique, pourquoi les annule-t-il en Italie? Que, si elles sont nulles de plein droit en Italie, elles sont aussi nulles de plein droit en Belgique et en France. Si nous ne sommes

(1) Voyez sur les débats de Pie IX avec le Piémont, mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*, pag. 275 et suiv.

pas excommuniés, pourquoi les Italiens le sont-ils pour avoir fait ce que nous faisons? Que, si les Italiens vont en enfer pour nous avoir imités, à plus forte raison devons-nous y aller. Le monde catholique serait donc excommunié tout entier! Pour se sauver, il devrait désobéir aux lois portées depuis des siècles, il devrait revenir au moyen âge. Cela même ne le sauverait point. Car dès le moyen âge, les rois, aidés des légistes, attaquèrent la *liberté de l'Eglise*, et chose remarquable! c'est un roi canonisé, le plus saint des rois, Louis IX qui prit l'initiative de la résistance aux usurpations de la cour de Rome! Que faut-il donc, aujourd'hui, pour être catholique? Il faut que les individus et les peuples se soumettent au pape, pieds et poings liés. Telle est, en définitive, la signification de l'*entière indépendance* que nos évêques reconnaissent à l'État.

Y a-t-il peut-être pour l'Italie des raisons particulières qui justifient la grande colère de Pie IX? On serait tenté de le croire, mais il n'en est rien. Si le pape n'annule pas le Code Napoléon, en France et en Belgique, c'est à cause des *temps si calamiteux* où il vit. S'il a fait en Italie ce qu'il n'ose pas faire en France, c'est qu'il comptait sur l'ignorance et la superstition, les fidèles alliées du saint-siége. Partout où il trouve ces auxiliaires, Pie IX casse et annule, ou il proteste, ce qui revient au même. En 1850, le grand conseil du canton de Fribourg porta un décret sur le *placet*. Les considérants disent avec raison que c'est un droit imprescriptible de l'État. En Suisse comme ailleurs, les lettres pastorales et les mandements servent à troubler les consciences au profit de coupables ambitions. Le chargé d'affaires du pape protesta : « C'est empêcher, dit-il, l'Église catholique de faire entendre sa voix, alors qu'il n'est défendu à personne de publier des écrits révoltants par leur irréligion (1). »

Signalons le sophisme du vicaire infaillible de Dieu. Qui défend aux évêques d'écrire dans un journal? Ce qu'on leur défend, c'est de publier, à titre de lois, dans les chaires de vérité, des bulles comme celles de Pie IX contre le Piémont. Mettra-t-on sur la même ligne un article de journal et une bulle qui provoque à la

(1) Sur les rapports de Pie IX avec la Suisse, voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*, pag. 288-292.

désobéissance, à la révolte, et qui lance l'excommunication contre ceux qui aiment mieux d'obéir à la loi qu'au pape?

L'Espagne a été, elle est encore le royaume *très catholique*, c'est à dire qu'elle brille par l'ignorance et la superstition du peuple. Elle porte la peine de cette servitude séculaire de l'intelligence, et elle montre ce que devient une nation généreuse sous le joug de l'Église. Nous la voyons secouer ses chaînes et les reprendre, puis les briser encore pour se forger bientôt après de nouveaux fers. Il n'y a point de plus triste spectacle. Quand il arrive à l'Espagne de remplacer la tyrannie religieuse par la liberté des cultes, le pape *réprouve* et *abroge* ces lois sacriléges, il les *déclare nulles et d'aucune valeur*. Il *réprouve* encore et il *abroge* les lois qui ordonnent la vente des biens ecclésiastiques (1). De quel droit le saint père abroge-t-il des lois civiles ou politiques? Il s'appelle *souverain* pontife, et il fait acte de *souveraineté*. Il donne en même temps un démenti à ses défenseurs, à ces hommes aveugles ou complices, qui prétendent que l'Église a toujours admis la tolérance civile et qu'elle ne condamne que la tolérance théologique. Or voici le pape qui *réprouve* et *abroge* une loi qui, en établissant la liberté des cultes, n'entendait certes pas proclamer l'indifférence en matière religieuse, parce que la constitution proclame le catholicisme religion de l'État. Le pape ne veut pas d'autre liberté que la liberté de l'Église, et celle-là signifie dépendance absolue de l'État et des individus.

L'Amérique espagnole secoue aussi les chaînes du despotisme intellectuel, qu'elle a portées pendant des siècles. Aux fruits, on doit juger l'arbre. Les prétentions de la papauté sont en Amérique ce qu'elles sont en Europe, seulement elle y met encore moins de façon; elle traite les Américains comme la mère patrie traita longtemps ses colonies. Une loi de la Nouvelle-Grenade abolit les dîmes : Pie IX l'annule, parce qu'elle est contraire à la *divine institution de l'Église*, à ses *droits vénérables*, à sa *liberté* et à la *suprême autorité* du *siége apostolique*. Une loi du Mexique ne *craint pas* de dépouiller l'Église de ses biens : Pie IX casse cette loi téméraire. Une loi grenadine bouleverse avec une *ignorance extrême* l'institution du mariage, en séparant le contrat civil du

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*, pag. 292-295.

sacrement : le pape donne une leçon de catéchisme à ces législateurs ignorants, en abrogeant ce qu'ils ont fait. Cette même république osa assurer la liberté religieuse à tous les immigrants ; elle eut l'audace de proclamer la liberté des opinions et des cultes dans sa constitution : Pie IX casse et annule (1).

Mettons en regard des actes de Pie IX, l'apologie de ses défenseurs. Monseigneur de Ségur se moque des libéraux qui accusent le pape « de vouloir écraser les pouvoirs civils et les réduire en servitude. » « Vraiment ! répond le prélat. Pauvres pouvoirs civils ! Menacés par le *terrible agneau*, ils doivent avoir bien peur et trembler pour leur liberté !... En vérité, quand on lit ces choses dans tous les journaux irréligieux, *on croit rêver*, et l'on se demande quels noms il faut donner à ces grands articles de politique transcendante, qui accusent le pape d'empiétement. *Se moque-t-on du bon sens public?* et ces *farces sacriléges* ne sont-elles pas de *vrais crimes ?* Le pape ne veut pas plus écraser les pouvoirs civils, qu'un *bon père* ne veut écraser ses enfants. Il ne veut pas les réduire en servitude, *mais il voudrait leur voir observer la loi de Dieu, seule garantie de la paix et du bonheur* (2). » Il y a en effet des gens dont on ne sait pas s'ils *rêvent* ou s'ils *se moquent du public*. Rêvent-ils, les yeux ouverts, il faut les envoyer aux petites maisons. Mais s'ils se moquent du public, leur langage mérite d'être appelé une *farce sacrilége*, pis que cela, un *crime*, car ils abusent de ce qu'il y a de plus saint au monde, de Dieu et de la religion, pour tromper les peuples. Faut-il nommer ces gens? Ce sont les gens d'église, les défenseurs de l'Encyclique.

Dans le langage mystique, l'Église s'appelle un *agneau*, et un *agneau* a-t-il jamais songé à mal? En réalité, cet *agneau* a de *terribles* griffes. Nous ne parlons pas du temps où l'Église appliquait ses *saintes maximes*, en déposant les princes, et en luttant avec les empereurs pour la domination du monde. On vit alors l'*agneau sans tache* s'abreuver de sang, s'en soûler, comme dit l'Écriture sainte, et non assouvi du sang versé sur les champs de bataille, il le répandit encore à flots sur les bûchers de l'inquisition. Ne parlons pas de cela, puisque les *temps si calamiteux* où nous vivons

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*, pag. 295-297.

(2) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 16 et suiv.

forcent l'*agneau* de suspendre le cours de ses *justes rigueurs*. Nous sommes au dix-neuvième siècle. Quels sont les faits et gestes de l'*agneau?* Il a d'abord peur de montrer ses griffes; à raison des *temps si calamiteux*, il cache ses saintes maximes. Mais, grâce à la réaction politique, les temps deviennent plus favorables; l'*agneau* s'enhardit; seulement, comme il est timide de sa nature, il trouve bon de mettre un masque; il ne réclame qu'une chose qu'il serait cruel de lui refuser, la liberté. Bientôt le courage lui vient avec le succès; il va nous dire ce que c'est que cette liberté. Une chose très inoffensive : l'Église, dont il est l'emblème, demande seulement qu'on la reconnaisse comme *société parfaite*, instituée par Dieu. Cela étant reconnu, l'*agneau* se met à l'œuvre. Le doux animal se change en bête dévorante; il *casse* tout ce qui se présente sous ses pas, pour peu que les *saintes maximes* soient menacées; il annule les constitutions et les lois; il excommunie des nations entières. Et pourquoi cette fureur? C'est que l'*agneau* veut être le maître.

Nous le demandons : qui *rêve* en parlant de domination cléricale? Ceux qui la montrent trônant à Rome, ou ceux qui nient l'évidence? Ceux qui disent que rétablir les dîmes, rétablir la juridiction ecclésiastique, rétablir le droit d'asile, abolir la liberté des cultes, abolir le mariage civil, serait reculer jusqu'au douzième siècle, et au delà? ou ceux qui appellent ces actes d'une outrecuidance inouïe, *faire observer la loi de Dieu?* Qui *se moque* du public, ceux qui appellent domination ce qui est domination, *servitude* ce qui est *servitude?* ou ceux qui revêtent la peau de l'*agneau*, pour cacher les griffes du loup? Qui commet une *farce sacrilége*, ceux qui disent aux hommes : ouvrez les yeux et jugez l'Église par sa tradition et par ses actes, et non par les paroles mielleuses de ses défenseurs? ou ceux qui déguisent leur pensée sous un langage menteur, pour tromper le monde? Qui est le coupable, celui qui parle à la raison et qui veut l'éclairer? ou celui qui n'a d'autre but que d'aveugler les esprits, pour mieux exploiter la bêtise humaine? Voilà le *crime* ; nous n'en connaissons pas de plus grand dans le Code pénal.

IV

L'Église que l'on dit ennemie de l'État, ne cesse de prêcher l'obéissance aux pouvoirs établis. Preuve qu'après avoir consacré les arbres de la liberté en 48, elle a chanté des *Te Deum* en l'honneur de celui qui les a abattus. Que peut-on demander de mieux? Il y a encore une fois une restriction à cette obéissance, et ici elle n'est point mentale. Dans la première Encyclique que Pie IX adressa aux évêques, en 1846, il dit : « Tâchez d'inculquer au peuple chrétien l'obéissance et la soumission dues aux puissances et aux princes, lui apprenant, d'après les paroles de l'apôtre, qu'il n'est point de pouvoir qui ne vienne de Dieu, et que ceux qui résistent au pouvoir, résistent à l'ordre établi de Dieu et s'attirent leur condamnation, et que par conséquent personne ne peut violer, sans péché, le précepte qui regarde l'obéissance, *à moins qu'on ne lui ordonne ce qui est contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise* (1). »

Ainsi, pour les catholiques, le devoir de l'obéissance cesse, quand on leur ordonne ce qui est contraire aux *lois de Dieu* et *de l'Eglise*. Les *lois de Dieu!* Cela est déjà très vague. Quelles sont ces lois? Est-ce l'Écriture sainte? Mais qui l'interprétera? Dans la doctrine du catholicisme, c'est l'Église, et son interprétation a autant de force que le texte même, car elle est infaillible, étant inspirée par l'Esprit-Saint. C'est donc l'Église qui décide ce qui est loi de Dieu. Mais qui est l'Église? Les ultramontains répondent d'une voix unanime que c'est le pape. C'est donc le pape qui nous dira quelle est la parole de Dieu. Or, Pie VII nous a appris que, d'après la loi de Dieu, *les sujets d'un prince hérétique demeurent affranchis de tout devoir envers lui, dispensés de toute fidélité et de tout hommage*. Voilà déjà le *devoir d'obéissance* aux pouvoirs établis singulièrement restreint; il n'existe qu'à l'égard des princes catholiques. Et il se trouve que les trois quarts des princes sont hérétiques; donc *leurs sujets sont affranchis de tout devoir envers eux, dispensés de toute fidélité et de tout hommage*. Peu importe ce qu'ils ordonnent; ils sont frappés de déchéance par cela seul qu'ils sont

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XIII, pag. 576.

hérétiques. Pie VII ajoute, à la vérité, que l'Église ne trouve pas convenable de *rappeler ces saintes maximes*, il avoue qu'il *ne lui est plus possible de les pratiquer;* mais ceci est une question de fait, affaire de prudence ou d'influence. Pour le moment nous examinons la théorie, et nous verrons bientôt que cette théorie n'est pas une simple abstraction. Si les *temps si calamiteux* où elle vit forcent l'Église de suspendre le cours de ses *justes rigueurs*, elle n'en maintient pas moins son *droit*. Et d'après ce droit, l'Europe est livrée presque tout entière en proie à l'anarchie, privée qu'elle est de souverains catholiques.

Est-ce que le devoir d'obéissance aux princes catholiques est plus sérieux? Il y a une seconde restriction au devoir d'obéir : c'est quand le prince ordonne ce qui est contraire aux *lois de l'Église*. Ceci signifie que les catholiques obéiront au pouvoir civil, sauf quand il plaira au pape ou à un évêque de leur dire qu'ils ne doivent pas obéissance à telle loi, parce qu'elle est contraire aux lois de l'Église. Nous connaissons ces lois, Pie IX vient de nous les rappeler. Elles accordent une juridiction à l'Église, et une immunité aux clercs; cela est de droit divin. Donc on ne doit pas obéir aux lois qui soumettent les clercs à la juridiction civile. Cela explique comment les supérieurs des communautés religieuses font évader en toute conscience les frères qui pratiquent la perfection évangélique en se livrant à la plus sale débauche; cela explique comment les sœurs les plus pieuses mentent à la justice; elles ne sont point justiciables de nos tribunaux, et notre justice n'a rien à leur dire.

Nous pourrions remplir de longues pages, en transcrivant les lois de l'Église dont nos lois civiles ne tiennent aucun compte, d'où suit que les catholiques sont dispensés d'obéir au législateur laïque, nous disons mal : la désobéissance est pour eux un devoir. Il suffit à notre but de rappeler que tout acte de la souveraineté civile qui viole la *liberté de l'Église*, est nul de plein droit, et qu'il est défendu aux fidèles de prêter la main à son exécution, sous peine d'être excommuniés. Et qu'est-ce que la *liberté de l'Église?* C'est la négation de la souveraineté civile. Nous n'avons pas besoin d'invoquer l'histoire pour le prouver. Pie IX nous dispense de cette peine. Le législateur civil établit la liberté des cultes : il viole la *liberté de l'Église*, car l'Église n'est *libre* que quand elle

seule est reconnue, quand elle seule est souveraine. Le législateur laïque abolit le droit d'asile : il viole la *liberté de l'Eglise*, car l'Église est un État dans l'État, et cet État ecclésiastique est *libre* de recevoir les criminels qui se réfugient dans son sein. Le législateur civil décrète que le mariage est un contrat civil : il viole la *liberté de l'Eglise*, car, pour l'Église, être *libre*, veut dire être *maîtresse;* il ne lui suffit point de pratiquer les solennités religieuses du mariage, elle proclame tout haut que le mariage civil est un concubinage. Le législateur laïque abolit les dîmes : il viole la *liberté de l'Eglise*, car la dîme est un droit divin. Enfin le législateur civil déclare que les biens de l'Église sont mis à la disposition de l'État : il va sans dire qu'il viole la *liberté de l'Eglise*, car le droit divin qui lui tient le plus à cœur, c'est de pouvoir s'enrichir *librement*.

Nous n'avons rappelé que quelques traits de la *liberté de l'Église;* ils suffisent pour démontrer que c'est la négation de la souveraineté civile. Or, dès que la *liberté de l'Église* est violée, le devoir d'obéissance se change en devoir de désobéissance. On voit que le respect que l'Église professe pour la souveraineté civile, veut dire que l'Église prêche l'obéissance, aussi longtemps que les pouvoirs établis lui obéiront à elle; mais du moment où ils voudront faire un pas hors du cercle qu'elle leur trace, le devoir des catholiques sera de désobéir. Voilà une face de l'*indépendance entière* de l'État à l'égard de l'Église qui mérite que l'on s'y arrête. Il est *entièrement indépendant*, à condition d'obéir à l'Église, en toutes choses que notre sainte mère lui commande; s'il désobéit, ce qu'il fait étant nul de plein droit, les catholiques ne lui obéiront pas. Ainsi, ou obéissance aveugle à l'Église, ou révolution, du moins anarchie : tels sont, en un mot, les rapports des *deux puissances*.

Pie IX recommandait en 1846 aux évêques de prêcher sans cesse la soumission aux pouvoirs établis. Ils doivent avoir prêché très mal, à commencer par le saint Père, puisque deux ans plus tard le démon de la révolution était déchaîné sur tout le continent, et de préférence dans les pays catholiques. Sans doute qu'après 48 les évêques unirent leurs efforts pour dompter l'anarchie qui menaçait de rompre tous les liens sociaux. Oui, les mandements ne firent point défaut, mais chose remarquable! c'est surtout depuis 48, que les princes de l'Église ont le verbe haut quand ils

parlent aux rois de la terre; c'est depuis 48 qu'ils réclament la *liberté de l'Église;* c'est dire qu'ils profitent de l'affaiblissement de la souveraineté civile pour élever sur ses ruines le pouvoir de l'Église.

On dirait qu'un mot d'ordre retentit dans tout le monde catholique. Dans cet élan général, les évêques d'Allemagne se distinguèrent; à eux les premiers lauriers de la désobéissance. Le fait est digne de remarque. On sait qu'un écrivain allemand reproche à ses compatriotes de pousser la soumission jusqu'à l'*humilité canine* (1). Il faut le dire à la gloire des évêques, ils ont lavé la nation de cette insulte. Déjà avant 48, ils donnèrent l'exemple de la résistance en Prusse, dans un État militaire, où le peuple obéit au gouvernement, comme le soldat à son caporal. Après 1848, il y avait peu de courage à s'élever contre les princes. Les évêques prêchèrent à l'envi la soumission de saint Paul; mais ils ajoutèrent une restriction qui ne se trouve pas dans le précepte de l'apôtre. Écoutons l'archevêque de Breslau; après avoir réprouvé l'esprit de rébellion qui sévissait en Allemagne, il ajoute : « Faut-il donc que les catholiques se laissent asservir, opprimer, fouler aux pieds selon les caprices du premier pouvoir venu, et devrons-nous en silence nous laisser arracher notre bien le plus cher, notre religion et notre Église? L'obéissance et l'humilité chrétiennes iront-elles jusqu'à renoncer aux droits légitimes de citoyens libres? *Loin de là*, nos très chers frères, l'obéissance aux hommes a sa limite dans l'obéissance à la volonté de Dieu. En même temps que l'Église nous rappelle avec tant d'instance le mot de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César*, et la parole de l'apôtre : *Soyez soumis au pouvoir*, elle n'oublie pas de nous rappeler cette autre parole : *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu*, et celle-ci : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*... Si nous obéissons volontiers aux hommes, parce que c'est la volonté de Dieu, *notre obéissance cesse* dès que les ordres des hommes sont contraires aux commandements de Dieu. Dans le cas où par des lois, des ordonnances, on voudrait nous obliger à des actes contraires à la *volonté de Dieu*, aux *enseignements divins* et aux *prescriptions de notre sainte Église*, alors nous ne lèverions pas l'étendard de la révolte, mais avec calme, fermeté et résolution, nous dirions au

(1) *Deutsche Hundsdemuth*,

législateur et au dépositaire du pouvoir : « *Cela ne nous est pas permis;* nous respectons votre pouvoir, et nous obéissons en toutes les choses de ce monde; mais les *droits sacrés de Dieu* nous sont confiés, nous ne les abandonnons pas. Faites ce que vous voudrez; nous savons souffrir, prier et, au besoin, mourir. » Voilà ce qu'a dit l'Église en latin et en grec, dans les premiers siècles, ce qu'elle a répété en français dans le dix-huitième, ce qu'elle saurait redire en allemand au dix-neuvième siècle, si, au nom de la liberté, on voulait nous imposer une nouvelle servitude (1). »

Sans doute nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; mais qui nous dira ce que Dieu veut? Il ne nous parle plus de bouche à bouche, comme du temps où il se promenait dans le paradis terrestre. Ce seront donc toujours des hommes qui nous feront connaître la volonté de Dieu, et ne pourra-t-il pas se faire qu'en croyant obéir à Dieu, nous obéissions au pape, à l'évêque, ou au curé? Et qui nous dit que des hommes ne se laisseront pas égarer par des passions humaines? Qui nous garantit que les gens d'église ne seront point inspirés par l'ambition de dominer? Nos questions ne sont point des suppositions, mais des faits. L'histoire en est pleine. Qu'est-ce donc que l'obéissance que l'on doit à Dieu plutôt qu'aux hommes? Un instrument de désobéissance et de révolte, placé dans la main de l'Église. Nous disons de révolte. Ce mot sonne mal dans la bouche d'un évêque, et les hauts prélats ont soin de le répudier; ils disent simplement : *Cela ne nous est pas permis*. Vaines paroles et fiction que tout cela! La désobéissance conduira à la révolte aussi souvent que de puissants intérêts seront en jeu. Au moyen âge, quand les rois étaient déposés, quand les sujets étaient déliés de leur serment de fidélité, les papes se bornaient-ils à dire : *nous ne pouvons pas?* Au seizième siècle, quand la Ligue fanatisa les esprits jusqu'à prêcher l'assassinat, était-ce un simple refus d'obéir qui mettait le couteau dans la main des assassins? Et pendant la révolution, la sanglante guerre de la Vendée fut-elle un acte de résistance passive? Qu'importe que les ministres de Dieu ne se mettent pas à la tête des insurgés, si ce sont eux qui sèment la désaffection, la haine et la désobéissance?

(1) *Lettre pastorale de l'archevêque de Breslau*, dans le *Journal historique et littéraire*, t. XVII, pag. 7 et suiv.

Et pour quels motifs ces guerres et ces révolutions ont-elles été provoquées par l'Église? S'agissait-il de la loi de Dieu, dans la longue lutte du sacerdoce et de l'empire? Est-ce que les ligueurs soutenaient la cause de Dieu, en se révoltant contre leur roi légitime? Est-ce que l'Évangile se trouvait en danger, quand les évêques émigrèrent en 90? Jésus-Christ est-il venu pour établir les dîmes? est-il venu pour donner aux évêques le luxe et l'oisiveté qui corrompent l'âme? Eh bien! en 90 les évêques se révoltèrent contre les lois qui abolirent les dîmes, contre les lois qui dépouillèrent le haut clergé de ses scandaleuses richesses. Au seizième siècle, les enfants fidèles de l'Église s'insurgèrent contre Henri IV, par la seule raison qu'il était hérétique, tout en étant chrétien. Au moyen âge, l'Église combattit pour la toute-puissance. Est-ce que la *volonté de Dieu* est qu'il y ait un prêtre qui domine sur les peuples et les rois? est-ce que la *volonté de Dieu* est que les princes soient catholiques romains? est-ce que la *volonté de Dieu* est qu'il y ait des évêques nageant dans l'abondance, et des curés réduits à la portion congrue? Eh bien, l'Église a fait accroire aux fidèles, que telle était la *volonté de Dieu;* après avoir égaré leur conscience, elle les a excités à désobéir, et de là à l'insurrection il n'y a pas loin. Telle est, dans la vraie vérité, la signification de ces paroles dont on fait un si criminel abus : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Oui, il faut obéir à Dieu, plutôt qu'aux hommes, en ce sens que notre conscience est libre, et qu'aucune puissance humaine ne peut l'enchaîner. C'est en ce sens que l'apôtre dit qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Mais Dieu veut aussi que nous éclairions notre conscience, avant de l'invoquer. Écoutons les paroles d'un grand révolutionnaire; prononcées en 91, elles sont encore à l'adresse de notre temps : « L'obligation d'éclairer sa conscience, dit Mirabeau, est antérieure à celle de suivre sa conscience. S'il est contraire à la morale d'agir contre sa conscience, il ne l'est pas moins de se faire une conscience d'après des principes faux et arbitraires. *Les plus grands malheurs publics ont été causés par des hommes qui ont cru obéir à Dieu et sauver leurs âmes* (1). »

Nous venons de rappeler ce qui s'est passé au moyen âge, au

(1) *Moniteur* du 17 janvier 1791.

seizième siècle et au dix-huitième. *Obéir à Dieu* voulait dire obéir au *pape* et aux *évêques*. Dans l'intérêt de leur pouvoir, parfois de leur cupidité, ces saints personnages ne reculaient point devant la révolte, devant le sang. N'en serait-il pas de même de nos jours, avec cette seule différence, que la foi crédule n'est plus assez grande pour pousser les esprits jusqu'à la révolte ouverte? Les faits répondront à notre question. L'archevêque de Fribourg soutint une lutte longue et obstinée contre le pouvoir civil. A cette époque le grand-duché de Bade était le centre d'un mouvement libéral dans le plus beau sens du mot. Le législateur ne refusait pas à l'Église la liberté qui lui appartient, mais il sauvegardait aussi les droits de l'État. Eh bien, l'archevêque dit à son clergé et aux fidèles : « Notre sainte Église veut que nous n'obéissions aux pouvoirs légitimes que dans les choses permises. Le chrétien n'ose pas obéir à l'autorité civile quand celle-ci commande une chose défendue, et cela par la raison que c'est *Dieu qui l'a défendue*, et qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Nous savons déjà que *Dieu*, c'est le *pape;* nous allons apprendre que Dieu c'est l'évêque : « Nous attendons de vous avec confiance, continue monseigneur de Fribourg, que vous obéirez sans crainte et de cœur aux *injonctions de votre évêque*, qui n'entre dans ce combat que pour suivre les *préceptes de Dieu* (1). » Il est donc entendu que les fidèles doivent obéir à leur évêque plutôt qu'à leur prince et à la loi, parce qu'en obéissant aux *injonctions de l'évêque* et en *désobéissant à l'Etat*, ils obéissent à Dieu. Qu'est-ce que Dieu commandait aux Badois, par l'organe de monseigneur de Fribourg? Lui-même va nous le dire : « Mon mandement qui a excité contre le clergé et contre les fidèles de mon diocèse une si violente tempête, *n'a eu pour but que la revendication du temporel de l'Eglise catholique*. L'État n'a aucun droit à l'administration de ces choses ; c'est le *domaine sacré*, la *propriété inaliénable de la religion;* aux évêques seuls en appartient le gouvernement. *Depuis les temps apostoliques, l'Eglise a toujours repoussé avec fermeté les attentats des laïques contre son temporel; elle a condamné sévèrement ceux qui voulurent l'en dépouiller, en les assimilant* aux *parricides*, *parce*

(1) Mandement du 11 novembre 1853. (*Journal historique et littéraire*, t. XX, pag. 427, 429.)

qu'en effet ils s'attaquent à DIEU, LEUR PÈRE, *qui les a créés, et à l'*ÉGLISE, LEUR MÈRE, *qui leur a donné, par le baptême, une seconde vie. Ce* CRIME *porte un nom qui le caractérise : on l'appelle* SACRILÉGE, *vol fait à Dieu* (1). »

Que d'enseignements dans ces lettres pastorales d'un archevêque! Monseigneur parle de *crime*, de *parricide*, de *sacrilége*. Il y a, en réalité, un crime inexpiable dans ses démêlés avec l'État : c'est une de ces *farces sacriléges*, dont parle monseigneur de Ségur, mais ce ne sont pas les laïques qui y jouent le rôle d'histrion, ce sont les oints du Seigneur, ce sont les princes de l'Église. L'archevêque de Fribourg dit que c'est *Dieu* qui lui *défend* d'obéir aux lois de l'État ; il *enjoint* à son clergé et aux fidèles de *suivre les préceptes divins*, en obéissant à lui archevêque, et en désobéissant à leur souverain. Et quels sont ces commandements que Dieu ordonne d'exécuter? Ils concernent le *temporel* de l'Église catholique, c'est à dire des biens, meubles et immeubles, des fonds de terre et des rentes. L'évêque réclame la gestion exclusive de ce patrimoine, tandis que l'État prétend y intervenir. Tel est l'objet du débat. L'État est-il dans son droit, en réglant l'administration des biens ecclésiastiques? A cette question tous ceux qui connaissent les premiers éléments des lois répondent, oui. Et d'abord, en vertu de quel droit l'Église possède-t-elle des biens? L'archevêque est si ignorant qu'il attribue à la *religion* la *propriété inaliénable* des biens ecclésiastiques. La *religion* qui *possède!* la *religion* qui est *propriétaire!* Grand Dieu! quelle notion les catholiques, les archevêques se font-ils donc de la *religion?* Ils sont tellement enfoncés dans la matière, qu'ils matérialisent jusqu'au sentiment le plus spirituel, le plus insaisissable qui existe, le rapport de l'âme avec Dieu! Et c'est l'âme dans ce qu'elle a de plus intime, qui possède des vignes et des prés, des palais et des actions! Décidément, pour les catholiques, la religion est un établissement extérieur, palpable, elle se confond avec l'Église. Soit. Mais alors qu'on laisse la *religion* hors de cause.

L'Église *possède* donc, elle est *propriétaire*. Pour *posséder*, pour être propriétaire, il faut exister. Il n'y a que les êtres capables de

(1) *Lettre pastorale*, du 5 juin 1854. (*Journal historique et littéraire*, t. XXI, pag. 205.)

droit qui aient la faculté de posséder, disent les légistes; et il n'y a que deux catégories d'êtres juridiques, les personnes physiques et les personnes civiles. L'Église est-elle une personne civile? Elle ne peut l'être qu'en vertu de la loi; et si elle doit son existence à la loi, la loi peut aussi régler le mode de son action temporelle, la manière dont elle acquiert, et gère ses biens. Ces principes élémentaires suffisent pour ruiner tout l'échafaudage des prétentions cléricales. L'Église n'admet pas le droit laïque, nous le savons; elle a son droit à elle qui la met en dehors de l'État et au dessus de l'État. Comme s'il y avait deux droits, deux consciences, deux raisons! Soit encore. Toujours est-il qu'il faudrait des témoignages quelconques pour établir ce droit divin qui lui est propre. Ici commence la *farce sacrilége*, avec sa fantasmagorie de *parricide* et de *déicide*.

L'archevêque de Fribourg invoque hardiment la tradition apostolique. Ces messieurs sont si habitués à ce qu'on croie sur parole tous les non-sens qu'ils débitent! Celui-ci est un des plus énormes qne l'on ait jamais imaginés. Monseigneur voudrait-il bien nous dire quel était le *domaine sacré* de la *religion* ou de l'*Eglise* du temps de saint Paul? Aujourd'hui les évêques ont des palais qui font partie du *domaine sacré;* ils ont des revenus qui constituent une partie très importante de la *propriété inaliénable* de la *religion* ou de l'*Eglise*. Où était le palais apostolique de saint Paul? Nous connaissons son *domaine sacré :* c'était le travail de ses mains; simple ouvrier, il habitait sans doute une de ces tentes que lui-même fabriquait. Quel est le premier conseil que Jésus-Christ donnait à ceux qui voulaient être ses disciples? Vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Tel était le *domaine sacré* des apôtres. Et c'est à eux que l'archevêque de Fribourg ose faire appel pour témoigner du droit que l'Église a de librement administrer son patrimoine! A l'entendre, des apôtres auraient condamné ceux qui voulaient dépouiller l'Église de ses biens! Et il se trouve qu'il n'y avait encore ni Église, ni biens ecclésiastiques! Les apôtres assimilèrent ces spoliateurs aux *parricides!* Quels sont ces apôtres, monseigneur? Les apôtres du Christ n'ont rien de commun avec les apôtres d'aujourd'hui; ils avaient pour toute *propriété inaliénable* leur *foi* et leur *mission;* personne ne pouvait les dépouiller de ce domaine réellement sacré. Ils auraient rougi

d'appeler *parricide* celui qui leur aurait enlevé leur tunique; fidèles à la parole de leur maître, ils lui auraient encore donné leur manteau! Ils auraient condamné comme un horrible *sacrilége* l'assimilation que l'archevêque de Fribourg fait de quelques biens périssables à Dieu. Car jusque-là va la *farce sacrilége*. C'est Dieu même que l'on tue quand on prend à l'Église un meuble ou un immeuble; le législateur commet un *déicide* quand il veut seulement régler l'administration de ces biens. Pour le coup, monseigneur, vous vous trahissez : ce sont les rentes et les terres qui sont votre Dieu!

Nous passons à une autre scène de notre *farce sacrilége*. Turin avait le bonheur de posséder un archevêque aussi brouillon que celui de Fribourg, et plus fanatique, si la chose est possible; ennemi juré des institutions représentatives que le roi du Piémont venait de donner à son peuple, il protestait contre toutes les lois libérales, contre la liberté de la presse aussi bien que contre l'émancipation des juifs. Quand le parlement abolit l'immunité des clercs et le droit d'asile, monseigneur déclara que ces décrets n'étaient pas obligatoires pour les clercs; il leur défendit de comparaître devant un tribunal laïque, il défendit aux curés de livrer les criminels qui viendraient se réfugier dans les églises. Coupable de révolte, l'archevêque fut condamné à l'exil. Jusqu'ici tout est dans l'ordre régulier des choses. Le prélat fait son métier de brouillon, et le gouvernement remplit son devoir. Mais remplir son devoir en jugeant un archevêque, est aux yeux de l'Église un attentat énorme. Le saint-père s'émut et écrivit à l'archevêque.

« Il nous est impossible d'exprimer de quelle douleur cruelle nous avons été saisi, en apprenant que la puissance laïque, *méprisant complétement les sacrés canons* et les censures ecclésiastiques, et sans égard pour la vénérable dignité épiscopale, *n'a pas craint d'abord de vous appeler devant un tribunal laïque*, ensuite de vous arracher à main armée de votre maison épiscopale, et enfin de vous emprisonner dans la citadelle de Turin, vous vénérable frère, illustre par la vertu et la piété. » Que le pape se chagrine quand un archevêque est emprisonné, cela prouve pour son bon cœur; mais n'y a-t-il pas un autre sentiment dans cet exorde? Pie IX croyait trouver dans les Italiens des instruments aveugles de son ambition; il est tout étonné qu'un gouvernement ose tra-

duire un archevêque devant les tribunaux : *il n'a pas craint!...* Il y a cependant de *sacrés canons* qui le défendent. Et on ne tient pas plus compte de ces *sacrés canons*, que s'ils n'existaient pas! O temps! ô mœurs!

Pie IX continue à épancher son chagrin : « Notre douleur est d'autant plus grande que tout cela a été fait contre vous, par cette raison que vous avez défendu, comme l'exigeait la nature de votre office, la *cause de l'Eglise*, conservé ses *droits inviolables*, et *résisté aux volontés injustes de la puissance laïque.* » L'*office* des évêques est donc de résister aux lois de l'État, lois *injustes*, dit le pape. Une loi qui supprime l'asile, *injuste!* alors qu'elle a précisément pour but d'assurer la justice que l'asile entrave et déconsidère! Une loi qui supprime l'immunité des clercs, *injuste!* alors qu'elle abolit un privilége scandaleux qui rend toute justice impossible! Quelles notions a-t-on donc à Rome de la justice? Croit-on que la justice laïque est un brigandage, auquel il faut soustraire les clercs, et contre lequel il faut ouvrir des refuges aux criminels? Il en était peut-être ainsi au douzième siècle, et les momies romaines vivent toujours au moyen âge.

Après la douleur, vient l'admiration : « Votre *haute vertu épiscopale*, votre *fermeté*, votre *constance* sont dignes des plus grandes louanges, et de *l'admiration universelle*. C'est *pourquoi nous vous félicitons de tout notre cœur*, d'avoir d'un cœur intrépide et invincible, *souffert cette persécution pour la justice*, et procuré ainsi à l'Église de Dieu, et particulièrement à l'ordre des *saints pontifes* un titre nouveau de gloire... » Admirons de notre côté l'outrecuidance pontificale. Un archevêque désobéit aux lois de son pays, lois *temporelles*, s'il en fut jamais, puisqu'elles ont pour objet le maintien de l'ordre public. Cet archevêque excite son clergé à la révolte. On le poursuit, on le juge, on le condamne. C'est la justice régulière qui a eu son cours. Et le pape, ce vicaire infaillible de Dieu, crie à la *persécution!* Punir le plus grave des crimes, l'attentat contre l'existence de la société, cela s'appelle *persécuter!* Le pape flétrit le juge et il exalte le coupable : c'est un martyr! Que penser du chef d'une puissante religion qui porte au ciel un prêtre séditieux, et qui condamne la justice laïque parce qu'elle a osé le frapper! Que deviendront les sociétés humaines quand les arrêts des tribunaux seront foulés aux pieds, par ceux-là mêmes qui

devraient prêcher, à l'exemple de l'apôtre, le respect et l'obéissance pour les pouvoirs établis?

L'apôtre dit aussi, répondent les défenseurs du saint-siége, qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Pie IX va nous apprendre que la cause d'un évêque révolté est la cause de Dieu : « Mettez votre confiance en Dieu, qui, présent au combat *soutenu pour sa cause*, élève, fortifie, anime les combattants et les défenseurs de son Église, qui nous aide dans la bataille et nous *couronne après la victoire* (1). » Pour apprécier la lettre du pape, il faut se rappeler l'objet du débat : c'est l'immunité des clercs et le droit d'asile. Ainsi soustraire à la justice les clercs coupables de vol, d'assassinat, d'adultère, cela s'appelle la *cause de Dieu!* Nous voyons journellement, en France, en Belgique, des clercs réguliers et séculiers traduits devant les tribunaux correctionnels pour avoir séduit, corrompu, souillé de jeunes enfants que l'aveuglement des parents leur confie : eh bien, nos tribunaux attentent aux *droits de Dieu*, quand ils *ne craignent pas* de condamner ces misérables! Ces misérables sont des oints du Seigneur, et la sainte Église seule a le pouvoir de les juger. Il est vrai que l'*immunité* a toujours conduit à l'impunité. Mais qu'importe? Pourvu que l'orgueil clérical soit sauf! pourvu que le clerc malfaiteur soit au dessus de la justice laïque, au dessus de l'Etat! Que dire du droit d'asile, lequel est aussi la *cause de Dieu?* Qu'un assassin commette un meurtre en face d'une église, qu'il s'y réfugie; la *cause de Dieu* veut qu'il y soit à l'abri de toute poursuite, aussi longtemps qu'il ne plaira pas au curé de le livrer au magistrat civil. Entraver le cours de la justice, assurer l'impunité aux criminels, cela s'appelle la *cause de Dieu!* C'est pour avoir soutenu ce combat de *Dieu* contre les hommes, que l'archevêque de Turin sera *couronné* au ciel! A la vue de cet incroyable égarement, on se demande ce que c'est que les infaillibles qui trônent à Rome? La passion de la domination les aveugle à ce point, que leur sens moral en est oblitéré. Ils ne comprennent plus ce que c'est qu'un crime! Le plus grand des crimes, celui qui s'attaque à l'existence de la société, devient la plus sublime des vertus, et mérite la couronne du martyr! Le pape se fait complice de la révolte; il n'a pas tenu à lui que le Pié-

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XVII, pag. 131.

mont ne fût en feu et en flammes, et cela pour assurer l'*impunité* aux clercs voleurs et adultères, pour mettre des assassins à couvert dans les temples et les couvents. Cela s'appelle *obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes!* L'histoire dira que cela est le plus criminel abus du nom de Dieu qui ait jamais été commis. Mais l'histoire racontera aussi l'expiation!

V

La Belgique aussi a ses saints. Une loi fut portée en 1864 sur les bourses d'étude et sur les fondations d'instruction. Le 21 mars 1866 les évêques publièrent un manifeste électoral, où ils déclarent qu'ils refusent leur concours à cette loi, tout en protestant que leur opposition sera purement passive. Parmi les signataires se trouve le cardinal archevêque de Malines, ce même prélat qui en 1847, avait proclamé son respect pour le pouvoir civil, et protesté qu'il reconnaissait l'*entière indépendance* de l'État dans l'ordre temporel. Nous avons dit qu'il y avait une restriction mentale dans cette protestation; la voici qui éclate au grand jour. Monseigneur va nous apprendre lui-même ce que vaut la parole d'un évêque, et ce que signifie l'*entière indépendance* de l'État.

Les bourses d'étude sont des fondations. Les fondations ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation de l'État, et elles sont toujours dans sa main; le législateur peut en régler l'administration, il peut en modifier l'application, il peut même les anéantir. Cela est un principe élémentaire de droit. Les fondations ne sont pas une propriété, elles sont une institution publique, autorisée par des motifs d'intérêt général, or le législateur est gardien de cet intérêt; il le règle comme il l'entend. Est-ce que le législateur belge a supprimé les fondations? Non. A-t-il changé la destination que les donateurs leur avaient assignée? Non. Il a simplement changé l'administration. Écoutons les doléances des évêques et mettons-les en regard des faits. Nous aurons encore une fois le spectacle d'une *farce sacrilége*. La nation a déjà porté son jugement sur les auteurs de cette méchante comédie; la postérité confirmera et aggravera la sentence. Que l'on ne nous reproche pas de nous servir d'une expression triviale, ignoble, quand il s'agit des princes de l'Église. Ignoble et triviale elle est, mais c'es

un prélat qui l'a inventée; nous ne faisons qu'appliquer aux vrais coupables une imputation que monseigneur de Ségur a lancée contre les libres penseurs.

« La loi de 1864, disent nos évêques, fait *sans nécessité* une grave dérogation aux dernières volontés des fondateurs, en destituant les administrateurs et les collateurs établis par les actes de fondation. Il y a là violation évidente des règles de la justice; il y a même violation de la constitution, qui ne permet de priver quelqu'un de sa propriété que pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité. » Faut-il prendre ces déclamations au sérieux? Nos évêques ignorent-ils ce que c'est que la propriété? ne savent-ils pas que c'est le droit d'*user* et d'*abuser?* Est-ce qu'ils reconnaissent par hasard aux *administrateurs* et *collateurs* le pouvoir d'*abuser* des fondations? Peut-il être question de *propriété* pour des *administrateurs?* Qui dit *administrateur*, dit *non-propriétaire*. Le bon sens le dit. En supposant même qu'il y eût une propriété véritable en cause, il n'y aurait pas de quoi s'insurger contre la loi. Nous avons des tribunaux gardiens de nos droits. Que les évêques plaident! Ils ont plaidé, et la justice, la justice rendue par leurs propres amis, les a condamnés!

Les évêques sont-ils ignorants à ce point qu'ils confondent l'*administration* qui est une *charge*, imposant des obligations, avec la propriété qui est un droit, et le plus absolu des droits? Non, ils ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils disent. Pourquoi ont-ils ajouté que la loi a dérogé *sans nécessité* aux dernières volontés des fondateurs? Il y a donc des cas de *nécessité* où le législateur peut modifier les fondations! Comment le nieraient-ils, alors que la puissance ecclésiastique l'a fait mille fois? Il est vrai que l'Église est l'Épouse de Dieu, mais toute-puissante qu'elle soit, elle ne peut rien faire contre le droit, elle ne peut pas faire que l'injuste devienne juste. Eh bien, est-ce que le législateur ne se trouvait pas dans une de ces *nécessités* qui légitiment son intervention en matière de fondations? Les évêques répondent hardiment que non, mais leurs paroles ont reçu un cruel démenti du haut de la tribune, par la bouche d'un jeune ministre qui au talent joint une qualité rare chez nos hommes politiques, la franchise (1). Voici en quels termes

(1) *Annales parlementaires*, 1865 à 1866, pag. 686 et suiv.

M. Bara résume la pratique administrative de nos fondations de bourse : « Comptabilité détestable, pas de registres en règle, pas de titres conservés, des fonds placés en valeurs de spéculation, les remplois effectués au nom de fabriques d'église, la gestion abandonnée à des chevaliers d'industrie, lesquels s'attribuaient à eux une partie des bourses et vendaient le reste. » Ces petits péchés ne sont encore rien en comparaison des faits graves, révélés par le ministre de la justice. Nous citerons quelques traits, pour prouver que les évêques trompaient les fidèles, c'est à dire les électeurs, en leur disant que la loi de 1864 avait destitué *sans nécessité* les administrateurs et les collateurs de bourses.

Un boursier toucha pendant une seule et même année 450 francs pour étudier au petit séminaire de Bonne-Espérance, et 450 francs pour étudier la théologie au petit séminaire de Tournay. Il jouissait, dit M. Bara, du don de l'ubiquité. Que dire des administrateurs? La bourse impose une obligation au boursier; il doit suivre certains cours, et justifier de la fréquentation. Nous demandons comment ledit boursier justifia d'avoir fréquenté un seul et même jour le petit séminaire de Bonne-Espérance et le séminaire de Tournay? Un autre boursier toucha une somme de *sept mille huit cents francs* pour étudier la pharmacie, études qui se font en deux ans, ce qui fait par année à peu près quatre mille francs : c'était le traitement d'un professeur!

Des administrateurs qui géraient si bien, méritaient sans doute une récompense nationale, au lieu d'une destitution! Ils ont encore bien d'autres titres à être glorifiés. Écoutons avant tout nos évêques : « Les fondateurs ont voulu procurer aux boursiers une éducation et une instruction chrétiennes; tandis que d'après la loi, ils pourront aller étudier dans n'importe quels établissements, dans ceux mêmes qui sont dirigés par des impies et des incrédules (1). » Ainsi la loi viole la volonté des fondateurs; pour que celle-ci soit exécutée, il faut que les boursiers soient tenus de fréquenter une université où on leur enseigne une médecine *chrétienne* et un droit *chrétien*. Tout le monde sait qu'il s'agit de l'Université catholique. Tout le monde sait aussi que dans ladite Université, les élèves reçoivent une éducation chrétienne : aux fruits on peut

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXXIII, pag. 19.

juger l'arbre! Les évêques qui dirigent cette sainte Université ont oublié une chose, c'est qu'elle est un établissement libre, tandis qu'à l'époque où les fondations furent faites, il n'y avait que des établissements de l'État. Donc, dans l'intention des fondateurs, les boursiers devraient fréquenter les universités de l'État. C'est par respect pour la liberté de l'enseignement que la loi leur permet de faire leurs études là où ils veulent. Et ceux qui profitent de cette liberté se plaignent! Que leur faut-il donc! Il leur faut le monopole des bourses, comme il leur faut le monopole de l'enseignement, comme il leur faut la puissance souveraine en tout!

Le manifeste des évêques s'adresse aux fidèles; ils disent qu'ils désobéissent à la loi, parce qu'ils doivent obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Et il se trouve qu'ils trompent les fidèles! Ils font au législateur un reproche qui tourne contre eux. La loi a détourné, disent-ils, les fondations de leur destination primitive. Or, elle a précisément pour but d'assurer cette destination contre les malversations et les détournements des administrateurs, tous gens d'église, tous dans la dépendance des évêques! M. Bara nous dira comment les administrateurs respectent la volonté des fondateurs.

Une bourse est fondée pour les études *théologiques*. Qui ne croirait que des prêtres administrateurs, collateurs, respecteront cette destination sacrée? Il n'y a rien de sacré pour les gens d'église, sauf leur domination. En 1858 ils conférèrent la bourse pour des études *professionnelles*. Ainsi ils favorisèrent l'industrie, le commerce, la banque, alors que le fondateur voulait favoriser la prêtrise. La bourse avait été créée pour conduire une âme au ciel, et pour procurer le salut des fidèles. Et on la fait servir à la spéculation, à la soif des richesses! Est-ce que l'amour des richesses assure le salut? Demandez à Jésus-Christ! Voilà ce que faisaient les administrateurs, gens d'église, du consentement ou avec la tolérance des laïques. Et les évêques se révoltent contre le législateur, parce qu'il laisse au boursier la liberté d'étudier le droit ou la médecine où il veut! Ils n'obéissent pas à loi, parce qu'elle viole les volontés des fondateurs; et la loi veut garantir cette volonté, autant que le permet la liberté d'enseignement si chère aux catholiques!

Une fondation comprenant vingt et un hectares de terres était administrée par un curé. Que fait-il? il les vend et lègue le pro-

duit à sa nièce. C'était un vol, et c'est le législateur que l'on ose accuser de vol! On ose dire que les ministres sont des *coupeurs de bourse*, que les représentants et les sénateurs sont des *coupeurs de bourse*, que le roi est un *coupeur de bourse!* Et la loi a pour but d'empêcher le vol! Il est vrai que les curés sont les voleurs, et les curés sont des voleurs privilégiés. Pie IX nous l'a appris.

Nos évêques refusent d'obéir à une loi qui réprime le vol : « Non seulement, disent-ils, nous avons dû refuser notre concours, mais nous nous trouvons encore dans la nécessité de *nous opposer*, autant qu'il est en nous, à ces *mesures injustes* (1). » Ils s'*opposent*. C'est le droit de résistance, et ce droit, à la limite extrême, conduit à la révolution. Nos évêques « sont heureux de pouvoir ajouter que leur résolution a été approuvée par le souverain pontife, le sage Pie IX. » Ce n'est donc pas tel ou tel individu qui prêche la désobéissance, la révolte, c'est l'Église. Nous disons que l'Église prêche la révolte, et elle prêche d'exemple, ce qui n'arrive guère aux oints du Seigneur. Nos évêques réclament. Leur résistance, disent-ils, est passive, comme celle des martyrs; elle ne dégénérera jamais en rébellion. Puis ils protestent « des sentiments de fidélité, d'obéissance et de dévoûment dont ils sont animés envers notre auguste roi et envers sa dynastie. » Les évêques oublient qu'il y a un souverain en Belgique qui est au dessus du roi, comme il est au dessus de l'Église, c'est la nation. Et comment la nation manifeste-t-elle sa puissance souveraine? Par l'intermédiaire des grands pouvoirs. Eh bien, tous ces pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, ont concouru aux mesures que les évêques osent déclarer injustes. Et malgré cela ils s'y *opposent*. Ils s'opposent donc à la volonté nationale, légalement manifestée. Comment cela s'appelle-t-il? n'est-ce point une révolte contre la souveraineté nationale? Nous comprenons la résistance contre une loi qui violerait la constitution, mais alors les tribunaux sont juges de la légalité. Dans la question des fondations, les tribunaux ont prêté leur concours à la loi (2).

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXXIII, pag. 18 et suiv.

(2) Arrêt de la cour de Bruxelles, du 8 août 1866 : « Attendu que *tout citoyen doit obéissance à la loi*, qu'il n'appartient à *personne* de s'y soustraire, et d'en contester la force obligatoire au point de vue de ses opinions personnelles, qui peuvent y être contraires. »

Et les évêques continuent à *s'opposer!* Qu'est-ce donc que ces six prêtres qui se mettent au dessus de la loi, au dessus de la justice, au dessus de la nation? Ils sont un pouvoir supérieur à la souveraineté civile, ils sont le pouvoir spirituel, et ce pouvoir est la toute-puissance.

Le premier signataire du manifeste épiscopal est l'archevêque de Malines, ce prélat si respectueux pour l'autorité civile, ce prélat qui reconnaît une *entière indépendance* à l'État, quand il s'agit du *bonheur temporel* des citoyens. Or, une loi qui a pour but de mettre fin au vol, de mettre fin à la scandaleuse dilapidation du patrimoine des pauvres; une loi qui doit procurer le bien temporel des boursiers, auxquels les gens d'église volaient les biens destinés à leur fournir la subsistance; cette loi est-elle, oui ou non, une loi de l'ordre temporel? Qu'est-ce donc que la protestation du cardinal archevêque par laquelle il reconnaît l'*entière indépendance* de l'État dans l'ordre *temporel?* Une finesse archiépiscopale pour tromper les simples et ceux qui, complices au fond, veulent bien se laisser tromper! Les protestations de respect que nos évêques font dans leur manifeste sont encore une rouerie. Ils *s'opposent*, mais ils ne se *révoltent* pas. Si l'*opposition* n'est pas une *révolte*, elle est le premier acte qui y conduit. Elle détruit l'autorité morale de la loi au sein des populations catholiques, et par suite l'autorité du législateur; elle attaque la société dans ses fondements. La désaffection semée dans les masses conduira à la révolution, là où l'Église a de l'influence sur les masses. Il en fut ainsi dans la Vendée pendant la Révolution; il en fut ainsi en Belgique sous le royaume des Pays-Bas. Que si l'Église n'a plus la puissance de renverser les trônes, elle en a assez pour troubler les consciences, pour diviser les citoyens. Est-ce là la mission que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres? Quand il dit qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, cela veut-il dire qu'il faut donner l'administration des bourses d'étude aux curés, et la leur laisser, quand même les dits curés gèreraient mal, quand mieux ils dilapideraient les biens, quand même ils se les approprieraient!

Les évêques sont obligés de modérer leur langage; ils ont des organes qui, écrivant sous le voile de l'anonyme, y mettent plus de franchise. Nous ne descendrons pas dans les bas-fonds de la presse catholique; la conscience publique fait justice de ces

portefaix ivres. Il y a des écrivains plus haut placés qui signent ce qu'ils écrivent. Nous transcrirons les paroles d'un professeur de théologie; elles confirment pleinement ce que nous venons de dire. Parlant de la loi sur les bourses et du projet de loi sur les fabriques, M. Labis dit : « Ces deux actes du gouvernement belge sont des fautes *peut-être irréparables*. Ils accusent dans les hommes d'État qui en sont les auteurs, une *déplorable imprévoyance* qui peut devenir fatale au pays. Ils ont produit partout une *émotion inaccoutumée* et un *trouble profond*. Les *esprits s'agitent*, les *consciences s'inquiètent*; les *fidèles*, se sentant *frappés dans leurs plus chers intérêts*, jettent le *cri d'alarme*, et l'épiscopat, gardien de notre liberté religieuse, réclame au nom de la *justice violée* et de la *hiérarchie méconnue*... Quelle sera l'issue de cette agitation provoquée par les *violences politiques?* Nous n'y pouvons *penser sans terreur*. Nous n'avons pas assez de confiance dans les hommes qui nous gouvernent, pour penser qu'ils reviennent à la modération et à l'équité. Nous en avons trop dans le clergé, pour craindre qu'il pactise jamais avec l'*injustice*, qu'il transige sur les *droits essentiels de l'Église*, et qu'il abandonne la *cause de Dieu* (1). »

En appliquant à l'Église ce que le théologien belge dit du gouvernement, on aura la vraie vérité. Il y a, en effet, une *déplorable imprévoyance* chez le clergé, et elle peut devenir *fatale au pays*, fatale au catholicisme, fatale à la religion. Il *excite les esprits* à la défiance, il *trouble les consciences*, il persuade aux *fidèles* que *leurs plus chers intérêts* sont compromis par une loi qui est complétement étrangère à la religion. Quand l'*épiscopat jette le cri d'alarme*, les masses doivent croire que la *liberté religieuse* est *violée* aussi bien que la *justice*. A quoi aboutiront ces *violences religieuses?* Elles peuvent diviser la nation au point de mettre sa nationalité en danger. Quelle responsabilité pour l'Église! Et qui serait la première à en souffrir, si ce n'est elle? Nous espérons que le bon sens de nos populations ne se laissera pas égarer par les vaines déclamations des évêques. Mais alors la nation doit se dire que ses chefs spirituels l'ont trompée. Et, en effet, ils la trompent. Il faut qu'ils comptent sur la bêtise humaine, pour oser dire que les *droits essentiels de l'Eglise* sont engagés dans une loi qui a pour

(1) *Labis*, professeur de théologie, dans la *Revue catholique*, 1865, pag. 731.

but de soustraire les fondations de bourses aux dilapidations des curés administrateurs; ils abusent plus indignement encore de l'ignorante crédulité des fidèles, en leur disant que la cause des administrateurs de bourses est la *cause de Dieu*. Cela est un sacrilége tout pur. Qui abuse de son influence finit par l'user. Ce qui prouve que dès maintenant le clergé n'a plus sur les âmes l'empire qu'il croit avoir, c'est que le violent manifeste des évêques, soutenu par les violences inouïes des journaux catholiques, a complétement échoué. La nation a confirmé le mandat de ceux que l'on traitait de voleurs de bourses, et les tribunaux réprouvent la résistance que l'épiscopat a prêchée. Nous demandons à quoi cela aboutira? A la chute de l'Église et du catholicisme.

N° 2. *Le pouvoir judiciaire de l'Eglise et le pouvoir judiciaire de l'Etat*

I

Nous avons dit plus d'une fois dans le cours de ces *Etudes*, que si l'on reconnaît à l'Église la puissance spirituelle, telle qu'elle l'entend, on est conduit logiquement à admettre toutes ses prétentions, même les plus exorbitantes. Qui aurait cru qu'en plein dix-neuvième siècle l'Église réclamerait le for privilégié des clercs et le droit d'asile? Le pape l'a fait dans ses démêlés avec le Piémont, avec un éclat de scandale qui a retenti dans toute la chrétienté. En entendant le saint-père fulminer contre les lois *Siccardi*, les fidèles auront cru que le ministre italien était un antechrist, et que les lois qui portent son nom étaient l'abomination de la désolation. Or il se trouve que le législateur piémontais a aboli simplement la juridiction de l'Église et le droit d'asile. Les hommes auxquels l'indépendance de l'État tient à cœur, parce qu'elle est l'expression de la souveraineté nationale, se sont émus de cette recrudescence du moyen âge; ils se demandent si les momies qui trônent à Rome veulent ramener l'humanité aux temps du roi Sésostris.

Nous répondons que rien n'est plus logique que ces prétentions, quelque absurdes, quelque ridicules qu'elles paraissent. Si

l'Église est une *société parfaite*, comme le dit Pie IX, elle doit avoir une existence absolument indépendante de l'État. Une des conséquences les plus naturelles de la doctrine consacrée par l'Encyclique est que ceux qui gouvernent cet État que l'on appelle Église, ne peuvent pas être justiciables de l'État laïque. Si l'on disait en France ou en Belgique, que telle est l'ambition des gens d'Église, les évêques protesteraient à l'envi contre la calomnie des libéraux. En Italie nous entendons des protestations tout à fait contraires. Écoutons les évêques des Marches; ils nous diront ce que les prélats français et belges n'osent pas dire. « Nous protestons et réclamons contre le décret qui abolit le for ecclésiastique et les priviléges qui y sont attachés, ainsi que le droit d'asile (1). » On sait ce que les *protestations* veulent dire dans la bouche de l'Église; elle dénie à l'État toute compétence pour statuer sur les matières où elle est intéressée. A ses yeux donc les lois qui abolissent les immunités du clergé, ce qu'elle appelle sa *liberté*, sont radicalement nulles. C'est même chose inutile de protester contre cet abus de pouvoir; si les évêques des Marches l'ont fait, c'est pour braver le parlement italien. Il est donc bien entendu qu'après comme avant le décret, les clercs sont exempts de la juridiction laïque, et qu'au dix-neuvième siècle, aussi bien qu'au douzième, les clercs ne peuvent pas être traduits devant les tribunaux.

Cela paraît exorbitant, même aux catholiques, en Belgique et en France; l'ignorance dans laquelle on les tient est si grande, qu'ils ne savent pas jusqu'où vont les prétentions de leur Église. Elles ne s'arrêtent pas au for privilégié des clercs. Les évêques des Marches vont nous donner une leçon de droit ecclésiastique : « Il y a des causes, disent-ils, qui, roulant sur des points établis par les *lois de l'Eglise*, sont de la compétence ecclésiastique, de droit naturel, et par une conséquence nécessaire des attributs essentiels de toute *société parfaite*, indépendante de l'État. » Les évêques italiens énumèrent un grand nombre de ces causes essentiellement ecclésiastiques. Nous y voyons figurer les procès qui concernent les *dîmes;* la raison est péremptoire, c'est que l'*obligation de les payer* résulte d'une *loi de l'Église*, laquelle repose

(1) *Le Bien public*, du 9 janvier 1861.

sur le *droit divin*. Voilà encore un sujet d'étonnement pour les catholiques français et belges. Nos évêques disent qu'ils ne songent pas à rétablir les dîmes; ils protestent contre les accusations des libéraux, et voici des évêques qui, à l'exemple du pape, déclarent dans un acte solennel que les dîmes sont de *droit divin*. Est-ce que par hasard, il y aurait deux droits divins, l'un pour l'Italie, l'autre pour la France et la Belgique? ou est-ce que les évêques français et belges trouveraient bon de renier le droit divin, vu les *temps si calamiteux* où ils vivent? Question de prudence! et question de tromperie!

Il y a encore d'autres causes qui appartiennent essentiellement à la juridiction ecclésiastique; elles méritent que les catholiques français et belges en prennent connaissance. D'abord la *sépulture en lieu saint* est de la compétence exclusive de l'Église; il lui faut un coin de réprouvés où l'on *enfouit* (l'expression est catholique) les restes mortels de ceux qui ont méprisé ses lois. Vainement les libres penseurs objectent qu'ils ne peuvent pas plus être l'objet d'une flétrissure après leur mort que de leur vivant, parce que penser librement est un droit qui leur est garanti par nos constitutions. Ils ignorent, les catholiques mêmes ignorent, que nos libertés constitutionnelles sont frappées de nullité, comme étant contraires au *droit divin* de l'Église, et surtout la liberté de penser. Qu'ils écoutent les évêques des Marches. Pourquoi l'Église tient-elle tant à sa juridiction? Les libéraux répondent que c'est par ambition et par cupidité. Du tout, disent les évêques italiens, « c'est un droit indispensable à l'Église, pour empêcher, corriger et réprimer avec une efficacité convenable, dans la société catholique, les *désordres et les crimes opposés à la foi, au rite et au culte extérieur*. » La libre pensée est une hérésie, la plus criminelle et la plus dangereuse de toutes. Or, la mission essentielle de l'Église n'est-elle pas de maintenir la pureté de la foi, de réprimer les erreurs, de punir les attentats contre ses lois, qui sont les lois de Dieu? C'est pour cela qu'elle réclame sa juridiction.

Les libres penseurs crieront à la persécution, à l'inquisition! Nous leur répondrons plus loin. Pour le moment nous tenons à convaincre les catholiques français et belges que les droits réclamés par les évêques des Marches ne sont pas une prétention ultramontaine, qu'ils tiennent à l'essence de l'Église, que partant

elle peut les revendiquer en France et en Belgique aussi bien qu'en Italie, et qu'elle le pourra jusqu'à la fin du monde. D'abord les évêques de Marches leur apprendront que l'Église jouit de ses *immunités* depuis *le commencement d'une série non interrompue de siècles*, nous citons textuellement, *même à partir des temps apostoliques*. Cela est digne de remarque, car cela tient du miracle ; raison de plus pour le croire. Du temps des apôtres, il n'y avait encore ni évêques, ni chanoines, ni curés ; cependant ces curés, ces chanoines et ces évêques qui n'existaient pas jouissaient déjà de l'immunité du for ecclésiastique ! Autre prodige. Les empereurs persécutèrent les chrétiens à mort, et tout en les martyrisant, ils respectaient le droit divin des clercs !

Si les fidèles ne se rendent pas à l'évidence de cette déduction historique, nous leur citerons une autorité, moderne à la vérité, elle ne remonte pas *au commencement d'une série non interrompue de siècles*, mais par contre tout croyant doit la reconnaître. Le *for ecclésiastique*, qui est une pierre de scandale pour plus d'un catholique, « est une *dérivation*, et comme le rempart de cette *immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques*, que le saint *concile de Trente*, reçu et accepté par toutes les puissances catholiques, dit avoir été fondée sur l'*ordre divin* et sur les *décisions canoniques*. » Ce sont les évêques des Marches que nous venons d'entendre, et ici ils sont incontestablement dans le vrai. Le concile de Trente, la plus haute autorité qui existe, fait de l'*immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques* un véritable dogme ; car il lui donne pour base le *droit divin*, les canons des conciles et les décrets des papes. Il y a bien des dogmes dont on ne peut en dire autant ! Concluons avec les évêques italiens : « Il est donc clair que le décret qui abolit les immunités ecclésiastiques, méconnaît et *viole* un droit *divin*, méconnaît et *viole* un *droit inhérent à l'Église*, droit *tout à fait indépendant de la puissance séculière*. »

II

Voilà un point bien établi. Les *immunités de l'Église* et des *personnes ecclésiastiques* sont de *droit divin*. Il y a cependant une singulière anomalie dans le monde catholique, c'est qu'il y a de grands royaumes, et une immense république, où l'on ne soupçonne pas

qu'il y ait des *immunités*, où l'on ne sait plus ce que ce mot signifie. Il en est ainsi en France, en Belgique, en Suisse, et aux États-Unis, et il en sera bientôt ainsi à Rome. Mais peu importe! Que le droit divin soit observé ou violé, connu ou ignoré, il est éternel; de lui on peut dire qu'il existe depuis le commencement des temps, et qu'il n'aura de fin que lorsque le monde finira. Il est donc bon que nos catholiques apprennent ce que c'est que ces immunités qui peuvent être rétablies demain, pour mieux dire qui n'ont jamais cessé d'être en vigueur.

D'abord il faut se faire une idée exacte de la sublimité des personnes ecclésiastiques. Les incrédules, et, il faut l'avouer, les croyants eux-mêmes ne se doutent point de ce que c'est qu'un clerc. Nous voyons des rustres quitter la charrue, recevoir la tonsure, et puis ils s'appellent des *frères* ou des *pères;* nous voyons des hommes qui ne sont pas assez intelligents pour devenir avocats, médecins, industriels, et qui sont trop paresseux pour cultiver les champs, se faire prêtres. C'est un métier, et l'on prétend, c'est Lamennais qui le dit, que, si le sacerdoce ne rapportait rien, si ses fonctions étaient rigoureusement gratuites, il n'y aurait plus vingt prêtres en Europe (1). Tel est à peu près l'avis commun sur les oints du Seigneur. Hâtons-nous d'y opposer les enseignements du droit divin. Les *clercs* sont les *élus*, le *partage du Seigneur;* ils sont les hommes de *l'esprit*, tandis que les *laïques* sont les hommes de la *chair*. On comprend qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre les clercs et les laïques; les uns sont des *anges*, les autres des hommes; ceux-là, fussent-ils *corrompus*, sont *plus dignes* que *les plus saints des laïques*. Voilà pourquoi *tous les hommes*, même les *princes de la terre*, doivent *courber la tête devant les prêtres*, ils doivent les *respecter à l'égal de Jésus-Christ*, et *leur obéir comme à Dieu*. Résister aux prêtres, c'est le plus grand des crimes, le péché pour lequel il n'y a pas de rémission, *le péché contre le Saint-Esprit* (2).

On peut lire dans notre *Étude sur l'Église et l'Etat* bien d'autres énormités de ce genre. Les défenseurs de l'Eglise diront que ce sont des excès d'un autre âge, que nous sommes au dix-neuvième

(1) *Lamennais*, Discussions critiques et Pensées diverses sur la religion et la philosophie, pag. 131.

(2) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. I (2e édit. in-8°), pag. 201-204.

siècle, et non au dixième. Un saint personnage, notre contemporain, répondra pour nous (1). Le *curé d'Ars* sera un jour canonisé, à moins que son peu de foi dans le miracle de la Salette n'y mette obstacle ; il est certain qu'il est de la famille des moines du désert; il nous dira ce que c'est qu'un prêtre : « C'est *un homme qui tient la place de Dieu*, un homme *qui est revêtu de tous les pouvoirs de Dieu*. » Vous en doutez. Le curé d'Ars vous convaincra par la parole même de celui qui étant Dieu, voulut se faire homme pour nous sauver. « Allez, dit Notre Seigneur au prêtre; comme on m'a envoyé, je vous envoie. Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, et instruisez toutes les nations. » Le curé d'Ars a encore une autre comparaison, très caractéristique : « Saint Bernard nous dit que tout nous est venu par Marie. On peut dire aussi que tout nous est venu par le prêtre; oui, tous les bonheurs, toutes les grâces, tous les dons célestes. » En mettant le prêtre sur la même ligne que la sainte Vierge, on le met presque au dessus de Dieu; et nous pourrions hardiment laisser notre *presque* de côté. Qui ne sait que Jésus-Christ, le Dieu des chrétiens, doit obéir à Marie? Dieu obéit aussi au prêtre : « Quelqu'un disait : Sainte Philomène obéit donc au curé d'Ars. Certes, elle peut bien lui obéir, puisque Dieu lui obéit. » Que les libres penseurs ne se hâtent point de crier au sacrilége! Ce n'est pas à eux que nous parlons pour le moment, nous voulons apprendre aux catholiques ce que c'est qu'un prêtre. Nous savons déjà *qu'il tient la place de Dieu*. C'est l'idée vulgaire, mais elle ne marque pas assez sa prééminence. Dieu lui obéit. Le Créateur obéit à la créature! Rien de plus simple, et rien de plus orthodoxe. Le curé d'Ars est lui-même effrayé de cette prodigieuse grandeur; car personnellement il est la modestie même : « Oh! que le prêtre est quelque chose de grand! S'il se comprenait, il mourrait... *Dieu lui obéit!* Il dit deux mots et Notre Seigneur descend du ciel à sa voix, se renferme dans une petite hostie. »

Voilà une face du sacrement de l'eucharistie à laquelle les catholiques ne sauraient trop réfléchir. Ils s'imaginent que la transsubstantiation est uniquement un miracle du Tout-Puissant. C'est ne tenir aucun compte de l'action du prêtre : « Voyez la puis-

(1) *Esprit du curé d'Ars*, pag. 116 et suiv. (1864).

sance du prêtre! s'écrie le curé d'Ars. *La langue du prêtre, d'un morceau de pain fait un Dieu!* » C'EST PLUS QUE DE CRÉER LE MONDE, ajoute l'humble curé. Cela est évident; puisque le prêtre crée celui qui a créé le monde, il crée celui qui l'a créé. La *créature crée le créateur*. Voilà le prodige que tous les jours le moindre vicaire accomplit sous vos yeux. Et il faut encore vous expliquer la grandeur du prêtre! Il est donc bien juste que nous, simples mortels, nous soyons toujours à genoux devant ces hommes mystérieux qui font Dieu à leur volonté. Le curé d'Ars dit : « Si je rencontrais un *prêtre* et un *ange*, je saluerais le prêtre avant de saluer l'ange. Celui-ci est l'ami de Dieu, mais le prêtre tient sa place. » Cela est beaucoup trop modeste; il faut respecter, que dis-je? il faut vénérer et adorer le prêtre, comme le créateur du Créateur. Le curé d'Ars cite un trait de sainte Thérèse qui rend parfaitement notre pensée : « *Elle baisait l'endroit où un prêtre avait passé.* » Nous recommandons cet exemple à ceux qui coudoient les prêtres dans les rues, sans même les saluer. Les malheureux! Ils ne comprennent pas tout ce qu'ils leur doivent : « Si nous n'avions pas le sacrement de l'ordre, dit le curé d'Ars, nous n'aurions pas Notre Seigneur. » C'est dire que sans les prêtres, il n'y a point de Dieu. Cela est palpable. « Qui est-ce qui l'a mis là dans le tabernacle, votre Seigneur Jésus-Christ? C'est le prêtre. Que serions-nous sans le prêtre? Nous serions la proie inévitable du démon. En effet, qui nous a délivrés de sa puissance? Jésus-Christ. Or, sans le prêtre, la mort et la passion de Notre Seigneur ne serviraient de rien. Voyez les peuples sauvages! A quoi leur a-t-il servi que Notre Seigneur fût mort? Hélas! ils ne pourront pas avoir part au bienfait de la rédemption, tant qu'ils n'auront pas de prêtres pour leur faire l'application de son sang. » Pauvres sauvages, ils brûleront dans les feux éternels de l'enfer, parce qu'ils n'ont pas de curés! Il est vrai qu'ils ont des magiciens. Mais, quelle différence entre ces charlatans et nos prêtres qui avec un morceau de pain savent faire un Dieu!

Maintenant nous le demandons : a-t-on dit mieux que cela au moyen âge? peut-on dire plus que d'assimiler le prêtre à Dieu? Si Dieu fait le prêtre, le prêtre de son côté fait Dieu. Y a-t-il moyen d'aller plus loin dans la glorification du prêtre? Il est divinisé; il ne reste qu'à l'adorer, en baisant, comme sainte Thérèse, l'endroit

où il passe. Cela serait bien, mais cela ne serait pas assez; il faut de plus que le prêtre ait dans la société, la place qui lui convient, de là les *immunités*. C'est un signe de nos *temps si calamiteux*, que les fidèles, au sein de nations catholiques, ne savent plus ce que c'est que les immunités des clercs. Nous voulons rendre service à la foi, en les faisant connaître.

III

Une légende de Constantin rapporte que des évêques ayan porté une contestation devant lui, le pieux empereur leur répondit : « Vous ne pouvez être jugés par personne; Dieu seul peut vous juger. L'Écriture vous appelle des *dieux;* comment donc seriez-vous jugés par les *hommes?* » Tel est le fondement historique de l'immunité des clercs : une tradition fabriquée par l'orgueil clérical. Il y a ensuite une loi altérée par une pieuse fraude. Enfin la logique contre laquelle il n'y a rien à dire : « Les *clercs* sont les hommes de l'*esprit*, les *laïques* sont les hommes de la *chair*. La matière jugera-t-elle l'esprit? les inférieurs jugeront-ils leurs supérieurs? Les clercs sont les organes de Dieu; leurs causes sont donc les causes de Dieu : quel est l'homme présomptueux qui oserait se faire le juge du Tout-Puissant? »

N'y aurait-il pas encore une autre raison pour laquelle l'Église tient à cette immunité, comme à la plus précieuse de ses libertés? Les clercs sont des dieux, mais des dieux en chair et en os, donc des dieux faillibles, pécheurs. Il importe de cacher leurs faiblesses aux fidèles. Pourraient-ils les révérer comme des dieux, s'ils les voyaient traînés devant les assises ou les tribunaux correctionnels, accusés, convaincus de crimes ou de délits, rien moins que spirituels? L'Église cache avec soin les fautes des clercs, elle ne veut pas même qu'ils soient soumis à une pénitence publique; fussent-ils voleurs ou adultères, ils paraissent dans les processions revêtus de la robe blanche, marque d'une vie sans tache. Cette indulgence excessive que l'Église témoigne pour les crimes des clercs encourage le dérèglement et y excite. L'histoire est là pour l'attester. En Angleterre, il y eut, au moyen âge, une lutte célèbre entre un roi et un archevêque; il s'agissait de la juridiction. Henri II voulait renvoyer les clercs aux tribunaux

laïques ; Becket, le primat de Cantorbéry défendit avec un courage, digne d'une meilleure cause, la *liberté de l'Église*. La liberté consistait à commettre des crimes impunément. Il y avait plus de cent clercs homicides, lorsque le roi porta les statuts de Clarendon pour abolir un privilége qui conduisait à une scandaleuse impunité. Becket l'emporta, et il fut canonisé. Le pouvoir de se souiller de meurtre, de vol, de débauche, s'appela dès lors la *liberté de l'Église*, le *droit de Dieu* (1).

Est-ce que peut-être ces désordres doivent être imputés à la barbarie du moyen âge? Le moyen âge passa, et les désordres se perpétuèrent là où les clercs jouissaient d'une *liberté* qui se traduisait en impunité. Au seizième siècle, la *nation germanique* dressa un tableau des griefs qu'elle avait contre l'Église. Rappelons un de ces *Cent Griefs*, pour montrer ce qu'est, dans la réalité des choses, le *droit de Dieu* : « Les clercs poursuivent jour et nuit de leurs infâmes séductions les femmes et les filles dont le salut leur est confié; ils ont, pour séduire les filles d'Ève, un langage mielleux, ils ont les cadeaux qui tentent la vanité, ils ont l'influence du confessionnal. Pour assouvir leurs sales passions, rien ne les arrête, ni la violence, ni le rapt, ni l'homicide. » En parlant de la conduite des clercs, les *Cent Griefs* épuisent l'énumération que font les lois pénales des actions criminelles. La nation germanique, dont la patience est proverbiale, perd patience, en parlant des excès de ceux qui se disent les *spirituels*, les hommes de l'*esprit*, les élus du Seigneur; elle les appelle des *malfaiteurs oints* (2).

Voilà le *droit divin* de l'Église en action. Croirait-on que, malgré ces effroyables abus, l'immunité des clers trouve des défenseurs dans le sein de l'Église? Tel est l'aveuglement que produit l'ambition du clergé, que des hommes d'une piété sincère n'hésitent pas à justifier une *liberté* qui change les clercs en *malfaiteurs oints* : « C'est peu, dit le pieux Thomassin, de faire mourir un petit nombre de clercs coupables ; mais c'est sans comparaison davantage de faire respecter le sacerdoce par la conservation entière de ses priviléges (3). » On le voit, l'Église ne connaît qu'un intérêt, son

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. I, 2e édition, pag. 253-258.
(2) *Ibid.*, 2e édition, t. I, pag. 414.
(3) *Thomassin*, Discipline ecclésiastique, 2e partie, livre III, chap. XCIII, § 7.

autorité, sa domination; à cet intérêt elle sacrifie tout, même la justice. Que lui importe le droit, que lui importe l'ordre social, pourvu que les prêtres soient vénérés comme des dieux! Et elle ose soutenir ses prétentions en plein dix-neuvième siècle, comme elle l'a fait au douzième. Deux canonistes se sont occupés de l'immunité des ecclésiastiques, le cardinal Soglia et le docteur Phillips; ils demandent si elle est de *droit divin*, et ils répondent hardiment que oui : « Quand une tradition est constante, disent-ils, sans qu'on puisse la rapporter aux apôtres, il est certain qu'elle remonte à Dieu. Telle est l'immunité des clercs; aussi les conciles l'appellent-ils un *droit divin* (1). » Quel incroyable aveuglement même chez les hommes de science! On fait remonter l'immunité à Dieu, parce qu'on ne peut pas la rapporter aux apôtres! Et nous savons la date des lois falsifiées qui servirent à l'établir! Mais laissons là l'altération de l'histoire; c'est une vertu de famille chez les écrivains catholiques. Il y a une chose plus honteuse, c'est de justifier, après des siècles de philosophie, une *liberté* qui révolte le sens moral; c'est ce que fait cependant un homme d'église (2) : « Un grand du monde disait que s'il voyait un prêtre faillir, il le couvrirait de son manteau, et voilerait sa faute du plus grand silence. Cet homme avait compris ce que c'est qu'un prêtre. *Quoi qu'il en puisse être de son caractère moral, le caractère du prêtre en fait toujours un homme à part*, et quand il est devenu, par des *habitudes profanes*, trop semblable à un de la foule, ce *caractère surnaturel* rayonne encore sur son *front avili*, et *commande le respect*. C'est une *personne sacrée;* sa vue seule nous le rappelle. »

Mettons ce *droit divin*, ce langage mystique, en regard des faits qui se passent sous nos yeux. Des prêtres, des religieux, abusent de l'influence que leur *caractère sacré* leur donne sur les enfants; le confessionnal leur sert de bouge. Vous les surprenez en flagrant délit. Gardez-vous bien de dévoiler cette *habitude profane*, *couvrez-la*, au contraire, de *votre manteau*. Quant aux infâmes qui ont souillé l'innocence même, vous continuerez à les *respecter*, car ils sont toujours des *hommes à part*, bien que leur *front* soit *avili*. Ce

(1) *Soglia*, Institutiones juris ecclesiastici, lib. III, c. I, § 58, pag. 532-534. — *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 582.

(2) L'abbé *Chastel*.

sont des êtres *surnaturels*, ces corrupteurs de l'enfance ; il faut leur livrer vos enfants comme les anciens les livraient aux sanglants embrassements de Moloch. Ils vous reviendront flétris : mais vous vous consolerez en pensant que vous avez contribué à maintenir un *droit divin*, en soustrayant ces *malfaiteurs oints* à l'action de la justice. Un *droit divin*, grand Dieu ! qui conduit à excuser le crime et qui toujours le favorise ! Est-ce ainsi que la réaction catholique ranime la religion ? Oui, la religion qui consiste à adorer les prêtres, fussent-ils couverts de tous les crimes !

IV

Parmi les lois *Siccardi*, ces lois sacriléges que le pape a frappées d'une solennelle réprobation, il y en a une qui abolit le droit d'asile. C'est encore une *immunité*, une *liberté*, un *droit divin*. Les catholiques de France et de Belgique ne connaissent le droit d'asile que par l'histoire, et si un libre penseur accusait l'Église de vouloir le rétablir, les évêques crieraient à la calomnie. Ont-ils par hasard une autre religion que le pape ? Y a-t-il un droit divin pour Rome, et un autre pour Paris et pour Bruxelles ? Ou ce droit divin ne serait-il pas de ceux que l'Église, dans tel pays, semble abandonner, à cause *des temps si calamiteux*, tandis qu'ailleurs elle les revendique avec hauteur, en allant jusqu'à casser et annuler les lois qui osent les abroger ? Que l'Église le veuille ou ne le veuille pas, c'est la malédiction attachée à son immutabilité, qu'elle doit, en plein dix-neuvième siècle, maintenir des prétentions qui blessent le sens moral, et qui empêchent l'État de remplir le premier de ses devoirs, en réprimant les crimes qui troublent l'ordre public. Nous allons transcrire pour l'édification des catholiques français et belges la protestation des évêques des Marches contre le décret du parlement piémontais qui abolit le droit d'asile.

« Ce décret, en tant qu'il abroge le droit de refuge et d'asile dans les églises et lieux consacrés à Dieu, *combat*, *blesse*, *anéantit un droit d'origine divine*, un droit reconnu et respecté par tous les peuples, en tout temps et en tout pays, c'est à dire non seulement par les catholiques, mais encore par les hérétiques et par les païens eux-

mêmes (1). » Ainsi le *droit d'asile*, aussi bien que l'immunité des choses, est *d'origine divine*. Dieu, qui est toute justice, veut que les assassins et les voleurs trouvent un refuge dans les lieux qui lui sont consacrés, contre les condamnations qu'ils ont méritées; Dieu, qui est la justice, détruit la justice. Et les gens d'église se plaignent de ce que les hommes abusent du nom de Dieu ! Ils inventent je ne sais quel stupide miracle, l'apparition de la sainte Vierge à la Salette, pour dénoncer les charretiers qui prennent le nom de Dieu en vain ! Qui est le plus coupable, un charretier qui jure, ou des évêques qui jettent le trouble dans les consciences, et qui répandent la discorde dans un royaume, parce qu'une loi abolit le droit d'asile? Ces évêques revendiquent aussi comme un *droit divin* la mission d'enseigner, et ils se servent de cette mission pour aveugler les intelligences, pour vicier le sens moral. Si la sainte Vierge veut savoir quelle est la lèpre de notre siècle, la voilà !

Les évêques des Marches ont d'excellentes raisons pour défendre leur droit divin. Ils invoquent l'exemple des peuples païens : digne autorité pour y appuyer une superstition catholique ! Les idolâtres chrétiens s'autorisent des idolâtres païens; en effet, les idoles n'ont fait que changer de nom. Il y a cependant une différence. Les anciens pouvaient s'excuser de leur crédulité, de même qu'on excuse les enfants de croire bien des choses qui font sourire l'homme fait. Mais nos évêques peuvent-ils aussi plaider la bonne foi? Nous allons les entendre. Le lecteur décidera si l'ignorance peut aller jusque-là, ou s'il y a exploitation de la bêtise humaine : « Toutes les nations civilisées et les souverains qui règnent sur elles, ont les uns auprès des autres des personnages revêtus du haut caractère d'ambassadeurs et de légats, pour traiter réciproquement leurs affaires. On veut que ces *personnages* et leurs *demeures* jouissent en vertu du droit commun des gens, d'un droit de franchise qui équivaut à un asile dans lequel un coupable ne peut pas être poursuivi ni arrêté par les ministres de la justice. La *personne auguste* et la *demeure* du *souverain* lui-même jouissent à plus forte raison d'un semblable droit. Ce serait un attentat des plus graves, un crime de lèse-majesté que d'arracher un coupable des pieds et sous les yeux du prince, et de le conduire du palais à la

(1) *Le Bien public*, du 9 janvier 1861.

prison. Les églises chrétiennes sont la demeure du Dieu vivant, du souverain maître de toutes les créatures, qu'il a choisie et sanctifiée pour que chaque jour s'y accomplisse le sacrifice non sanglant, et que son nom redoutable y soit perpétuellement adoré et béni. Ah! quelle *inconvenance* d'employer la force et la violence contre un *chrétien* jusque près des autels, et en quelque sorte devant Jésus-Christ, *réellement présent* dans les églises sous les mystérieux voiles de l'eucharistie! Quelle *absurdité* que parmi les fidèles et les croyants, on ait plus d'égards et plus de respect pour la *demeure* d'un prince terrestre, que pour la maison du dominateur suprême du ciel et de la terre, du Seigneur des seigneurs, du Roi des rois! »

L'éloquence des évêques italiens est un peu longue, elle n'en est pas moins instructive. Ils invoquent le droit des gens comme fondement de leur droit divin. L'un vaut l'autre. C'est le droit tel qu'il régnait dans les ténèbres de l'ignorance, et tel est toujours le domaine favori des ténébrions modernes. Ils ignorent même leur propre histoire. Un pape soutint une lutte glorieuse contre Louis XIV pour l'abolition du funeste droit d'asile revendiqué par son ambassadeur. Et ce privilége abusif qu'un pape a aboli, est pour les évêques des Marches, en l'an de grâce 1861, une maxime du droit des gens! Dans quel monde, dans quel temps vivent donc les hauts prélats? Ils ne connaissent que leur droit canonique. C'est un droit écrit au moyen âge, et nos gens d'église ne vivent pas au dix-neuvième siècle, ils vivent au douzième, ils sont contemporains de Gratien, le compilateur des canons. C'est au moyen âge qu'ils ont appris que l'asile était un droit divin. Ils mêlent à cela je ne sais quels souvenirs monarchiques. Où ont-ils vu que la *demeure* d'un souverain jouit du droit d'asile? où ont-ils vu que la *présence* du prince protége le criminel contre les poursuites de la justice? Est-ce là le droit public que l'on enseigne dans les séminaires? Et quand il en serait ainsi, est-ce qu'une superstition royale autorise une superstition religieuse? Si les rois, par orgueil, entravent la justice, et compromettent l'ordre public qu'ils devraient défendre, est-ce une raison pour que le *Roi des rois*, le *Seigneur des seigneurs* imite les misérables passions des hommes? Qu'est-ce qu'une religion qui fonde son droit divin sur les vaniteuses prétentions des princes de ce monde? Que dire de la con-

ception que des évêques se font de Dieu? Il est *présent* dans les églises, par l'effet de la transsubstantiation, présent en chair et en sang. Dieu a donc un corps! N'est-il *présent* que là où la formule magique du prêtre le crée avec un morceau de pain? Que s'il est *présent* partout, on ne pourrait nulle part, par respect pour Dieu, arrêter les criminels! Voilà un droit qui ressemble à la théologie de l'immaculée conception : on le dirait inventé dans une maison d'aliénés.

Mettons le langage des évêques italiens en regard de la réalité. Ils trouvent qu'il y a une haute *inconvenance* à employer la *force* contre un *chrétien*, devant Jésus-Christ. Voyons quels sont ces *chrétiens* que Jésus-Christ prend sous sa protection. Les conciles avouent que l'impunité assurée par l'asile provoquait les crimes; ils constatent que des délits étaient commis en face des lieux saints, en vue de profiter de leur inviolabilité (1). Et Jésus-Christ, c'est à dire Dieu, accorde son appui à ces spéculateurs en crime! Grégoire XIV, qui sanctionna le droit d'asile par une bulle solennelle, reconnaît « que la paix publique était intéressée à la répression de l'immunité des églises », et malgré cela il la maintint. Jésus-Christ veut donc que l'on respecte les églises, les pierres et les poutres, aux dépens de la *paix publique!* Que devinrent les lieux saints grâce au respect pour la Divinité qui y demeure? Des antres de brigands. On lit dans un concordat fait en 1770 entre le roi de Sardaigne et la cour de Rome : « Les gens de mauvaise vie élèvent dans les parvis des temples, des cahutes, des baraques et autres abris fermés de portes, en forme de maison. Ils s'en servent, non seulement pour y avoir une retraite sûre, mais pour y cacher toutes sortes d'armes et d'effets volés; ils y introduisent des femmes publiques; ils sortent de ces repaires pour attaquer les passants, et pour commettre impunément d'autres excès. » Il en résulte, dit le concordat, que les *lieux saints sont indignement profanés* (2). Convenons que si Jésus-Christ est *réellement présent* sous les *mystérieux voiles* du pain et du vin, il se trouve en belle compagnie!

Un de nos grands jurisconsultes, Van Espen, a fait un examen

(1) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 286.

(2) *Wenck*, Codex juris gentium, t. III, pag. 795.

sérieux de la bulle de Grégoire XIV qui est comme la loi fondamentale du droit d'asile. Il dit que le pape a voulu mettre le magistrat laïque dans la dépendance du clergé pour tout ce qui regarde le droit d'asile, c'est à dire, enlever à la justice ce qui constitue son essence, l'indépendance et la souveraineté (1). C'est attaquer l'État lui-même, et les nations souveraines, dont l'État est l'organe. Et cela pour l'ambition immortelle de l'Église! Tout lui est sacrifié, l'existence même de la société. Est-ce ainsi que l'Église rend à César ce qui est à César? Elle prétend rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Et elle ne voit pas qu'elle fait injure à Dieu, quand elle invoque son nom pour ruiner la justice qui est une émanation de Dieu!

N° 3. *La puissance spirituelle de l'Église et la puissance temporelle de l'Etat*

I

Nous aimons tous à nous plaindre du temps où nous vivons; qui de nous n'a maudit la société présente et sa triste condition? Les uns se consolent en rêvant un meilleur avenir, d'autres regrettent amèrement le passé. Ceux-ci sont évidemment dans le vrai. C'est le pape qui le dit. Voulez-vous savoir pourquoi l'Italie est en proie à mille calamités, pourquoi elle a le malheur d'être indépendante et libre; le vicaire infaillible de Dieu vous répondra : « C'est qu'elle méprise l'Église et la foule aux pieds, en violant ses *immunités sacrées.* » Ajoutez-y « qu'elle soustrait à l'autorité des évêques l'enseignement de la jeunesse, qu'elle supprime les couvents, et que, par une *injustice suprême*, elle occupe les biens des associations pieuses (2). »

Le mal dont Pie IX se plaint date de loin. On l'appelle la sécularisation de l'État. Heureux le moyen âge! il n'avait aucune idée du monstre que l'on appelle Dieu-État et qui engloutit toutes

(1) *Van Espen*, Dissertatio canonica de asylo templorum. — Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 418-421.

(2) Allocution de Pie IX, prononcée dans le consistoire secret du 17 décembre 1860. (*Journal historique et littéraire*, t. XXVII, pag. 476.

les libertés dont jouissaient nos pères! C'est à peine si l'on peut dire que l'État existait en germe. Notre bonne mère l'Église prit la place qui était vacante. Elle faisait fonction de juge, et l'on sait avec quelle charité évangélique elle remplissait la mission que Jésus-Christ lui avait donnée, en refusant d'être arbitre. Puisque le Fils de Dieu avait refusé un arbitrage, se dirent les juges d'église, il faut que l'arbitrage soit une abomination; ils le punirent donc, en infligeant une amende aux parties qui transigeaient. Il y eut des conciles qui se plaignirent amèrement de cette façon d'interpréter l'Évangile et de pratiquer la charité. Le synode de Londres rappella aux officiaux, qu'ils étaient établis pour prévenir les procès et pour y mettre un terme, qu'ils manquaient donc gravement à leur devoir en empêchant la conciliation des plaideurs par un motif de lucre; le synode ajouta « que c'était léser le prochain et provoquer la colère de Dieu. » Mais les juges ecclésiastiques continuèrent à défendre les transactions, sans se laisser arrêter par ceux qui disaient que c'était offenser Jésus-Christ, le prince de la paix (1).

Pourquoi les officiaux tenaient-ils tant à perpétuer les procès? Les gens d'église n'agissent jamais que par charité et pour le salut des âmes. Pour rester fidèles à cet esprit ils trafiquaient des procès. C'était le droit commun de ces temps heureux; la justice faisait vivre les juges, de même que le prêtre vivait et vit encore de l'autel. Les juges ecclésiastiques, plus charitables que les juges laïques, ne se bornaient pas comme ceux-ci à exploiter la justice, ils la vendaient. Le pape donnait l'exemple de ces vertus. *Rome est à vendre*, s'écrie au onzième siècle un évêque, en répétant contre Rome chrétienne la sanglante accusation que Jugurtha avait lancée contre Rome païenne. Un autre évêque, grand partisan de la domination cléricale, reproche aux légats pontificaux de décider les affaires les plus importantes par des motifs d'intérêt : « Avec des juges, comme vous, dit-il, l'innocent doit périr, tandis que l'iniquité puissante triomphe (2). » C'étaient des calomnies. Qui ne voit que vendre la justice est un excellent moyen de

(1) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 268 et suiv.

(2) Voyez mon *Etude sur la papauté et l'empire* et mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 270.

mettre fin aux procès? Charité toute pure et préoccupation du salut des plaideurs!

Qui dépouilla l'Église de cette *liberté*, de ce *droit divin?* Qui imagina que juger est l'exercice d'un pouvoir social, que partant il fallut en investir l'État, organe de la société? De mauvais chrétiens, les légistes. Que les choses sont changées aujourd'hui! Au lieu de punir l'arbitrage comme un délit, le législateur civil le favorise; il est allé jusqu'à établir des *juges* dont la mission est de maintenir la *paix* parmi les citoyens. Si nous continuons à dégénérer ainsi, les procès finiront par être tous conciliés, et il n'y aura plus de justice. Dès maintenant, les juges ne vivent plus des procès, ils rendent la justice gratuitement. Quelle déchéance. Aussi voyez quel abîme il y a entre les clercs juges et les juges laïques! Les officiaux étaient la fleur des gens d'église, et l'on sait que les clercs sont des anges sur la terre, que dis-je? des dieux. Quelle heureuse époque que celle où les dieux daignaient juger les hommes! Il faut entendre un contemporain, lui-même clerc et évêque, pour se faire une idée de ces temps heureux que l'on appelle si justement le bon vieux temps. « Les *officiaux des évêques* sont des *sangsues* qui rendent entre les mains de leur *maître* le *sang des justiciables* qu'ils ont bu. Leurs *fonctions* consistent à *susciter des procès*, à *empêcher les transactions*, à *étouffer la vérité*, à *favoriser le mensonge*. Leur *unique soin* est de *faire argent de tout*, ils *vendent la justice*, ils *éternisent les contestations*. Ergoteurs de mots et de syllabes, ils *dressent des embûches aux simples*, afin de leur *extorquer de l'argent*. Pour tout dire, en un mot, les officiaux, *fils de l'avarice*, *esclaves de Mammon*, *se vendent eux-mêmes au diable; leur ministère est le plus sûr moyen d'encourir a damnation éternelle* (1). »

Ce témoignage précieux répond d'avance aux légistes qui abusèrent de leur influence pour séculariser la justice. On voit que les juges d'Église ne procuraient pas seulement le salut des plaideurs, en trafiquant des procès, ils faisaient avant tout leur propre salut. Est-il besoin de comparer les magistrats laïques aux officiaux? Il n'y a plus de sangsues parmi nos juges; ils n'ont plus les évêques pour maîtres; ils n'empêchent plus les transactions, ils

(1) *Petri Blesensis* Épist. XXV. (*Bibliotheca maxima Patrum*, t. XXIV, pag. 955

n'étouffent plus la vérité. Quand même ils auraient la passion de l'or, ils ne peuvent plus vivre des procès, ni extorquer de l'argent aux plaideurs. Quant à se vendre au diable, ils n'y songent pas par l'excellente raison qu'ils ne croient point au diable. Ainsi l'incrédulité vient se joindre aux autres vices de notre magistrature, l'indépendance, l'honorabilité, la science. Quelle chute! et qu'Horace avait raison de dire que les fils valent moins que leurs pères et qu'ils auront encore de pires neveux!

II

La sécularisation de la justice n'est qu'une manifestation du mal qui envahit la société. Pour en comprendre toute la gravité il faut remonter à la source. Au moyen âge l'Église était un pouvoir, elle dominait sur l'État de même que l'esprit domine sur le corps. Quoi de plus naturel, puisque l'Église se confond avec Dieu! *L'Église et Dieu ne font qu'un*. Tel était le premier article de la constitution catholique. Quant à l'État, il n'y en avait point; les rois féodaux étaient sans autorité, et rien de plus juste, car Grégoire VII, le grand pape, nous apprend que les princes sont des hommes *inspirés par le démon*. Fils de Satan, ils doivent plier devant l'Église qui est une avec Dieu. L'État, si l'on peut parler d'État dans la doctrine catholique, procède de l'Église, en ce sens que l'Église lui abandonne le soin de la vie corporelle, bien entendu sous sa direction et son commandement. Telle est la vraie théorie de l'Église et de l'État (1). Aujourd'hui on prétend que l'Église est dans l'État. C'est au contraire l'État qui est dans l'Église. Pie IX dit très bien que l'Église est une société parfaite. Parole profonde, qu'il faut entendre en ce sens que l'Église seule est une société parfaite, l'État n'ayant qu'une existence subordonnée. On comprend maintenant ce qu'il y a d'impie à *séculariser* l'État, c'est à dire à le séparer de l'Église, comme s'il avait en lui-même sa raison d'être. C'est une apostasie véritable, car c'est déclarer que les sociétés humaines sont affranchies de tout lien de dépendance envers Dieu. Telle est la source première des maux qui af-

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 204-206.

fligent l'humanité. Une fois le mal connu, le remède ne saurait être douteux : il faut revenir à Dieu, c'est à dire à l'Église. Pour y convier les nations, il n'y a qu'à mettre sous leurs yeux les traits essentiels du régime qui faisait le bonheur des hommes au moyen âge.

On se plaint aujourd'hui du paupérisme, on craint et non sans raison, que ce fléau ne menace l'avenir de nos sociétés. Les économistes déclarent le mal irremédiable. Qu'ils jettent un coup d'œil sur l'Europe catholique, au moyen âge. Alors il n'y avait point de pauvres. Comment cela? L'Église possédait une grande partie du sol, et pour les terres dont elle n'avait pas la propriété, elle avait la dîme des fruits. Eh bien, cet immense patrimoine était celui des pauvres. Certes, les pauvres n'ont jamais été plus riches. Les incrédules en doutent! Qu'ils lisent les décrets des conciles, ils y verront que les biens de l'Église sont les biens des pauvres (1); d'où suit que l'Église ne saurait être trop riche, car tout en étant riche, elle est pauvre, puisque ses biens sont ceux des pauvres. Que l'on n'accuse pas les clercs de s'être emparés du patrimoine des pauvres à leur profit. Les annales de l'Église répondent à cette calomnie. Nous nous bornerons à quelques traits (2).

Commençons par les premiers siècles, les plus beaux de l'Église. Il y avait quelques évêques qui s'imaginaient que l'Évangile demandait d'eux l'abandon des biens et des plaisirs de ce monde. Tel était Grégoire de Nazianze; mais le saint évêque eut soin de déclarer au sein d'un concile qu'il s'était trompé : « J'ignorais, dit-il, que je dusse disputer de magnificence avec les grands de l'empire. J'ignorais qu'*abusant du bien des pauvres* pour contenter mon luxe et me donner toutes sortes de jouissances, je pusse dépenser en superfluités des choses si nécessaires, et me présenter à l'autel la tête remplie des fumées d'une bonne chère. J'ignorais qu'un évêque dût monter un cheval fougueux, ou se faire traîner dans un char magnifique, entouré d'un faste éclatant... J'ignorais tout cela, la faute est faite, il faut me la pardonner. » Les pères du concile, toujours indulgents, pardonnèrent cette faute, et ils se gardèrent bien d'imiter un si mauvais exemple; ils préférèrent,

(1) *Thomassin*, Discipline ecclésiastique, 3e partie, liv. III, chap. II, §§ 9, 11.
(2) Les détails se trouvent dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I.

comme le dit saint Jérôme, prêcher la pauvreté, tout en ne respirant que la vanité et l'amour des plaisirs charnels.

Le salut joue un rôle dans tout ce que fait l'Église. Quand les Barbares arrivèrent, elle leur apprit que « l'aumône efface les péchés, de même que l'eau éteint le feu. » Cette sainte maxime remplit les trésors de l'Église, et elle ouvrit en même temps le ciel au crime et à la débauche. On lit dans la vie de Dagobert qui, comme tous les Mérovingiens, se distingua par sa vie scandaleuse autant que par sa libéralité envers les couvents : « Il est à croire que tant d'*aumônes* et les prières des saints dont il enrichit les églises plus qu'aucun des rois ses prédécesseurs, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très miséricordieux. » Lorsque les Barbares se montraient trop tenaces, les moines venaient en aide à leur salut, en les dépouillant par la ruse, et même en fabriquant de faux actes qu'ils confirmaient par de faux témoignages. C'est Charlemagne qui l'atteste. Appauvrir les riches pour enrichir les pauvres, n'était-ce point procurer la félicité éternelle des uns et des autres? Agobard, archevêque de Lyon au neuvième siècle, nous apprend ce que les clercs faisaient du bien des pauvres : « Ils dépensent en *chiens* et en *chevaux*, en *officiers* et en *valets*, en *festins scandaleux* et en *ameublements profanes* ce qui n'a été donné à l'Église que pour l'entretien des indigents. »

Nous arrivons au bon vieux temps par excellence, au moyen âge. C'était le bon temps pour les clercs, et partant pour les pauvres. Les moines, au témoignage de Pierre de Blois, disaient tout haut qu'ils rendaient service aux laïques, en les dépouillant de leurs biens, puisque les richesses étaient pour eux une source de péchés, tandis que dans les mains de l'Église, elles servaient à nourrir les indigents. C'est pour avoir le bonheur de distribuer les biens immenses de l'Église aux pauvres, que l'on se disputait les dignités ecclésiastiques. On connaît l'apostrophe de saint Bernard : « Dites-moi, pontifes, que fait l'or dans le frein de vos chevaux? En vain me tairais-je, la voix des pauvres crie contre vous. Ceux qui *sont nus* crient, ceux qui *ont faim* crient : dites-nous, pontifes, que fait l'or dans le frein de vos chevaux? *Est-ce que l'or de vos freins nous empêche* de mourir de faim et de froid. » C'est ainsi qu'au douzième siècle, les prélats soignaient pour les pauvres. A la fin du moyen âge leur charité était encore plus grande : « Les

évêques, dit Clemangis, passent la journée à la chasse, dans les festins et les jeux, et la nuit dans les bras des filles. Les chanoines ne songent qu'à leur ventre. Que dire des prêtres? Tous ceux qui ont peur du travail, prennent la tonsure, et passent ensuite leur vie dans l'orgie et la crapule. » Au concile de Constance un prédicateur téméraire osa dire : « Le patrimoine du Christ est dépensé en jeux et en festins. On aime mieux le jeter aux histrions et aux courtisanes, aux oiseaux de proie et aux chiens, que de le distribuer aux pauvres du Christ. »

Au seizième siècle, les biens de l'Église comprenaient les deux tiers du sol. Que l'on songe au bonheur des pauvres, si ce riche patrimoine leur avait été conservé! C'étaient surtout les hauts prélats qui en jouissaient, et ils le dépensaient à Paris, dans les plaisirs de la capitale. La grande majorité des clercs étaient réellement pauvres; les curés avaient leur portion congrue, deux ou trois cents francs, trop pour mourir, pas assez pour vivre; et les vicaires vivaient de ce qui restait aux curés. Si les évêques et les abbés concentraient dans leurs mains le patrimoine des pauvres, c'était sans doute pour en faire une distribution plus intelligente et plus généreuse. C'est ce que le Parlement de Paris va nous dire. De nombreux arrêts ordonnent aux congrégations de contribuer pour la nourriture des indigents, sous peine d'y être contraints par la saisie de leur temporel. Il s'agit des chapitres et des couvents de Paris. Si les prélats préféraient remettre leurs aumônes aux huissiers du Parlement, après avoir été *taxés*, qu'est-ce que cela fait? N'est-ce pas une preuve qu'ils étaient très économes du patrimoine des pauvres?

Cet état de choses dura jusqu'en 89. Par un horrible sacrilége, l'Assemblée constituante s'empara du patrimoine des pauvres. Voilà pourquoi les prélats émigrèrent, voilà pourquoi l'Église ne peut point se réconcilier avec la Révolution. C'était une injustice évidente, disons le mot, un *vol atroce*. O honte! Il se trouva un évêque pour prendre l'initiative du brigandage; Talleyrand fut un nouveau Judas, dit l'abbé Barruel (1). « Judas, dit le curé Delbos, vendit Jésus-Christ; l'autre Judas vendit le patrimoine de l'Église, le patrimoine des pauvres (2). » La comparaison est caractéris-

(1) *Barruel*, Histoire abrégée du clergé pendant la Révolution, pag. 14.
(2) *Delbos*, l'Église de France depuis la convocation des États génér., t. I, pag. 360, 191.

tique : elle prouve l'énormité de l'attentat dont l'Assemblée nationale se rendit coupable. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est mis sur la même ligne que les cinq milliards de biens que possédait le clergé de France. On conçoit que ce beau patrimoine tienne à cœur aux gens d'église; non pour eux, Dieu les garde d'une pensée d'égoïsme! mais pour les pauvres. Depuis 89 ils ne distribuent plus leurs biens aux pauvres, par l'excellente raison qu'ils n'ont plus rien. Qu'est-ce en effet qu'un traitement de quinze, vingt ou trente mille francs, en comparaison des millions d'autrefois? Le grand coupable, c'est la Révolution. Unissons-nous aux abbés pour la maudire; unissons-nous aussi à eux pour reconstituer le *patrimoine des pauvres*.

III

Il y a un obstacle, c'est l'hérésie des légistes. Ils ont commencé par ameuter les laïques contre l'Église, en prétendant qu'elle finirait par absorber le monde entier. Clovis déjà disait que les *saints* étaient des *amis* sûrs, mais *un peu chers*. Le roi Chilpéric répétait souvent : « Voilà que notre fisc est appauvri! voilà que nos biens s'en vont aux églises! En vérité, ce sont les évêques qui règnent. » Charlemagne se plaint que les évêques et les abbés travaillent chaque jour à accroître leurs possessions, en extorquant des libéralités aux simples d'esprit, au grand préjudice des héritiers. Au douzième siècle, un moine écrivit un ouvrage sur l'*honneur de l'Église;* il s'y trouve un chapitre intitulé « Contre ceux qui disent : *L'on fait tant de donations à l'Eglise, qu'à peine il restera quelque chose à l'Etat.* » Les communes déclarèrent les clercs et les moines incapables d'acquérir; plus tard l'incapacité fut modifiée en ce sens, que l'on exigea l'autorisation du prince. L'Église réclama au nom du salut des âmes : comment, disait-elle, les pécheurs se sauveront-ils, quand ils ne pourront plus rien donner aux moines? Plaintes vaines, hélas! Les rois étaient les plus forts. L'incapacité de l'Église devint le droit commun de l'Europe.

Les adversaires de l'Église, gens incrédules, crient que le clergé est dévoré d'une insatiable cupidité. Fermons la bouche à ces impies, en leur opposant une excellente réponse du cardinal Bellarmin. Dans la république de Venise, le clergé possédait, ici

le quart du territoire, là le tiers, ailleurs la moitié. Si on lui laisse la liberté illimitée d'acquérir, dit le célèbre *Paolo Sarpi*, il n'y a pas de doute qu'il ne s'empare de tous les biens, et les laïques seront les serfs de l'Église. « Mauvaise plaisanterie, répondit Bellarmin. Il a fallu douze cents ans au clergé pour acquérir le quart du sol, mettons la moitié ; il lui faudrait encore douze siècles pour acquérir l'autre moitié. Mais d'ici là, le monde n'existera plus ; car, comme disent les apôtres, nous approchons de la consommation finale. Elle est donc bien vaine la crainte de ceux qui disent que les laïques seront dépouillés de tous leurs biens, si l'on ne met des bornes aux possessions de l'Église. » Il y a un incrédule qui demande si le cardinal se moquait de la fin du monde ou des Vénitiens (1). Encore une mauvaise plaisanterie ! La fin du monde annoncée comme prochaine, il y a dix-huit siècles, par Jésus-Christ et par les apôtres, ne peut certes plus tarder. Dès lors qu'avons-nous de mieux à faire que de songer à notre salut, en donnant tout ce que nous avons aux moines?

Les légistes ont inventé sur ce sujet une théorie qui les conduira tout droit en enfer, ainsi que ceux qui la suivront. C'est une hérésie, dit Pie IX, l'hérésie protestante. Elle considère l'Église comme une simple association, ne jouissant d'aucun droit, sinon, par une concession de l'autorité civile. Il faut dire, au contraire, avec le pape, que l'Église existe par l'institution divine ; qu'elle tient ses droits, non d'un législateur laïque, mais de Jésus-Christ (2). Chose digne de remarque ! Sur cette question, il n'y a qu'une voix dans le sein du catholicisme ; les gallicans, s'il en reste, tiennent le même langage que les ultramontains, preuve que c'est une inspiration de l'Esprit-Saint. Citons quelques témoignages qui établiront d'une manière solide ce point capital de la *liberté* ecclésiastique. Qu'est-ce que l'Église, dit monseigneur Affre ? « C'est une société divine, fondée par Jésus-Christ, dont les lois, les dogmes, la morale, les rites, ont précédé la fondation de tous les États modernes. La loi peut-elle quelque chose sur ce qui est *divin?* Dieu lui a-t-il donné le pouvoir de réformer son œuvre, ou

(1) Les témoignages se trouvent dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I (in-8°).

(2) Allocution du 17 décembre 1860, prononcée dans le consistoire secret. (*Journal historique et littéraire*, t. XXVII, pag. 472.)

de la façonner selon ses goûts changeants et ses capricieuses fantaisies (1)? » Voilà le législateur mis à sa place. Qu'est-il en face de Dieu? Un ver de terre. Les légistes objectent, il est vrai, qu'il reste à prouver que l'Église a été instituée par Dieu ; que les catholiques le disent, mais que les libres penseurs le nient, ainsi que les protestants, et qu'aux yeux du législateur la négation des uns a autant de poids que l'affirmation des autres. Ils ajoutent que la thèse protestante ou philosophique a pour elle la critique historique et la raison, qui l'une et l'autre témoignent contre la révélation, de sorte que le *droit divin* de l'Église repose en définitive sur un fait imaginaire, et sur des preuves plus imaginaires encore. Le législateur se fera-t-il théologien pour discuter l'autorité des Évangiles et l'autorité de la tradition? C'est, concluent les légistes, confondre l'ordre civil et l'ordre religieux. La révélation est une question de foi, tandis que l'existence civile de l'Église est une question de droit ; et le droit nous dit qu'il ne peut y avoir de personne civile sans la loi, parce que les personnes civiles sont des fictions, et que les êtres fictifs ne peuvent tenir leur existence que de la loi, expression de la souveraineté nationale.

Nous répondons à ces chicanes que les légistes ne prouvent qu'une chose, c'est qu'ils méritent leur réputation de mauvais chrétiens. Non, toute société n'est point une personne civile : les francs-maçons, par exemple. Mais qui comparera les oints du Seigneur aux francs-maçons? C'est Dieu qui a institué son Église, et Dieu n'aurait pas le droit de créer des personnes civiles comme il crée des personnes physiques! Monseigneur Affre achevera la réponse : « Si l'être moral, appelé l'Église, a le droit d'exister comme société spirituelle, il est évidemment capable de posséder. *Le simple énoncé de cette proposition suffit pour la démontrer.* » Cette proposition a l'évidence du fameux axiome de Descartes : *Je pense, donc je suis.* L'Église dit : J'existe, donc j'ai le droit de posséder. Vainement les légistes diront-ils, que c'est à l'Église à prouver qu'elle existe. Nous leur répondrons ce que Napoléon répondit aux Autrichiens qui lui parlaient de reconnaître la république française : l'Église est comme le soleil ; aveugles sont ceux qui nient la lumière vivifiante qui répand la vie dans le monde. Monseigneur

(1) *Affre* (monseigneur), Traité des biens ecclésiastiques.

Affre dit à peu près la même chose : « Tout être physique ou moral a droit de chercher à atteindre la fin pour laquelle il existe. La loi qui reconnaîtrait une corporation utile et lui refuserait les moyens nécessaires pour exister, serait absurde. L'Église est utile, la loi le reconnaît, *et ne peut, quand elle le voudrait, refuser de le reconnaître.* » Ceci tranche la question, et met fin au débat. Si l'État disait qu'il ne reconnaît pas l'Église à titre de personne civile, l'Église répondrait : je suis personne civile, malgré l'État.

Les légistes, quoique mauvais chrétiens, ne contestent pas l'utilité de l'Église. Mais de là à reconnaître que les couvents, les fabriques et les séminaires sont des personnes civiles de pur droit divin, il y a loin. Que l'on nous montre, disent-ils, les paroles par lesquelles Jésus-Christ a établi les capucins et les jésuites? Où est-il écrit dans les Évangiles qu'il y aura des séminaires. Il n'y a pas toujours eu des évêchés, ni des cures, ni des fabriques, ni des moines, donc tout cela est arbitraire. Voici même un légiste, très bon chrétien, au jugement de nos évêques, qui dit que le prince a le droit de recevoir ou de rejeter les ordres religieux, et de les expulser après les avoir reçus. Il faudrait être fanatique, dit Portalis, pour contester ce droit à l'État, car ce serait lui refuser le pouvoir de supprimer une institution reconnue dangereuse (1).

Portalis, quoique chrétien, ignorait que les couvents sont le *corps de Dieu*, comme le dit très bien la *Civilta cattolica* (2). Le législateur belge l'a compris, en permettant aux ordres religieux de s'établir en Belgique, malgré l'État, et de s'y maintenir, quand même l'État les trouverait dangereux. Est-ce que des moines, pratiquant la perfection évangélique, peuvent jamais devenir un danger pour la société? Les faits répondent à cette imputation. Nous voyons tous les jours ces spirituels sur la sellette des assises et des tribunaux correctionnels : preuve qu'ils observent les conseils de perfection donnés par Jésus-Christ, le Fils de Dieu. On peut donc à juste titre les appeler le *corps de Dieu*. Le législateur refusera-t-il au *corps de Dieu* les droits d'une *personne civile?* Il faudrait l'envoyer aux petites maisons. Monseigneur Affre généralise la

(1) *Portalis*, Discours et rapports, t. I, pag. 225-227.
(2) *Civilta cattolica*, 6e série, t. II, pag. 52.

doctrine que nous venons de défendre et conclut : «Sous le rapport légal, l'Église ne peut être frustrée du droit d'acquérir. Mais, comme ce n'est pas l'Église en corps qui possède, il s'ensuit que les établissements qui lui sont nécessaires, tels que séminaires, cures, évêchés (ajoutons les couvents) ont une capacité d'acquérir *que la loi ne peut leur refuser.* »

Le débat n'est point resté dans le domaine de la doctrine. Grâce à la réaction religieuse, l'épiscopat élève sa voix dans tous les pays catholiques contre les prétentions de l'État et contre ses usurpations. En Italie, l'Église est réduite à protester, mais elle le fait avec énergie, et de manière à fermer la bouche aux légistes. Quand le parlement de Turin chassa les jésuites et les dépouilla de leurs biens, les évêques adressèrent aux chambres un exposé de la doctrine de l'Église (1). Ils commencent par poser ce principe incontestable que l'*Église a le droit de posséder indépendamment du pouvoir civil.* A quel titre? parce qu'elle forme un *État*, aussi bien que la société laïque. Voilà un argument que monseigneur Affre, en sa qualité de gallican, n'osait pas formuler aussi nettement. Cela répond à tout. Préférez-vous des arguments juridiques? Suivez bien ce raisonnement. Les citoyens sont capables de posséder; eh bien, ils conservent ce droit en formant une société religieuse; donc l'Église peut posséder sans autorisation de la loi. Nous défions les légistes de répondre à cette argumentation. C'est toujours l'évidence de l'axiome cartésien : les citoyens possèdent, donc l'association peut aussi posséder, non plus comme citoyens, mais comme association ; donc les citoyens, en s'associant, forment par cela même une corporation. Cette lumineuse argumentation n'a qu'un inconvénient, c'est que les francs-maçons pourraient s'en prévaloir, et ne serait-ce pas placer l'Épouse du Christ sur la même ligne que les enfants de Bélial?

En Belgique les évêques sont plus heureux ; libres et indépendants en vertu de la constitution, ils parlent et agissent comme il convient à des organes de Dieu. Il y a quelques années, le gouvernement trouva bon de les consulter sur un projet de loi concernant l'administration du temporel des églises. Nos évêques profitèrent de l'occasion pour donner une leçon de droit au ministre de

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XVI, pag. 314.

la justice. Monseigneur Malou vivait encore; nous allons l'entendre. « L'Église n'est pas seulement pour nous une institution divine, fondée pour le salut du monde, et qui en le sauvant par une action céleste, a souvent excité l'admiration des philosophes et des savants qui n'ont pas le bonheur d'en profiter ; elle est aussi, et surtout pour les hommes d'État belges, *un culte constitutionnellement établi*, vivant sous l'égide de nos *lois*, en vertu de la *liberté des cultes;* elle a donc une existence constitutionnelle indépendante du gouvernement. La liberté des cultes lui assure cette existence propre et naturelle, ou elle ne lui assure rien du tout (1). » Voilà un langage qui sent son seigneur et maître. Il y a cependant quelques difficultés que nous nous permettons de soumettre à l'épiscopat belge. D'abord nous ne voyons pas dans notre constitution le mot d'Église catholique, pas même celui d'Église. Elle garantit la liberté des cultes la plus illimitée, même le droit de n'en professer aucun. Ce droit est assuré aux Belges, c'est à dire aux citoyens, aux particuliers; il signifie que les Belges peuvent s'associer pour un but religieux, comme pour un but littéraire ou ministériel, et célébrer telles cérémonies qu'ils veulent. Où monseigneur Malou trouve-t-il que le droit accordé aux individus implique la reconnaissance constitutionnelle de l'Église catholique, avec ses *usages* et ses *lois*, avec ses *institutions*, ses *monastères* et ses *hôpitaux?*

Hâtons-nous d'ajouter que nous ne posons que des questions ; nous ne doutons pas que les habiles jurisconsultes de l'Église n'y trouvent une réponse péremptoire. Nous croyons donc que monseigneur Malou a raison et que nous avons tort. Mais voici un nouveau scrupule. La liberté n'est-elle point garantie à tous les cultes, même à ceux qui pourraient s'établir à l'avenir ? M. Vilain XIIII revendiqua cette liberté pleine et entière pour les saint-simoniens. Donc elle existe aussi pour les mormons. Les mormons peuvent dire, aussi bien que les catholiques, que *leur culte est constitutionnellement établi, en vertu de la liberté des cultes, solennellement proclamée en* 1830; qu'ils ont donc *une existence constitutionnelle indépendante du gouvernement, existence qui comprend, sans aucun doute, le droit de vivre selon leurs croyances, leurs usages et leurs*

(1) *Annales parlementaires de Belgique*, Documents, session de 1864 à 1865, pag. 310.

lois, avec leurs dogmes et leur morale. » Nous nous arrêtons, épouvantés, car les mormons pratiquent la polygamie, à l'instar des vénérables patriarches de la loi ancienne. Mais quoique effrayés de nos conclusions, nous ne voyons pas moyen d'y échapper; car nous n'avons fait que transcrire les conséquences que monseigneur de Bruges déduit de la *liberté des cultes*, et cette liberté est consacrée dans les termes les plus généraux, sans distinction aucune entre les mormons et les catholiques.

Monseigneur Malou repousserait sans doute avec indignation la comparaison que nous faisons entre les mormons et les catholiques. Il n'admet pas même que l'on mette l'Église catholique sur la même ligne que l'Église protestante. L'évêque de Bruges a sur cela des paroles d'un dédain superbe que nous sommes heureux de transcrire : « Le projet de loi *assimile en tout et pour tout* l'Église catholique à ces *cultes nomades, que l'un ou l'autre* AVENTURIER *récemment arrivé de Berlin ou de Genève, fonde à Bruxelles, pour* TENTER LA FORTUNE, à l'aide d'une chapelle *soi-disant évangélique.* » Monseigneur se trompe en accusant le projet de loi d'*assimiler l'Eglise catholique aux Églises protestantes.* Le grand coupable, c'est la Constitution. Elle fait pis que cela, elle ne nomme pas même l'Église catholique, et en ne nommant aucune Église, elle les met toutes sur la même ligne, même celles des mahométans et des mormons. Ou est-ce qu'un seul et même article, en établissant la liberté des cultes, voudrait dire que l'Église catholique est d'institution divine, tandis que les églises protestantes sont des *églises nomades?* que les séminaristes catholiques sont les oints du Seigneur, tandis que les pasteurs protestants sont des *aventuriers?* que les curés vivent très honorablement de l'autel ainsi que les évêques, tandis que si un pasteur protestant reçoit un traitement de l'État, ou un don des fidèles, il *tente la fortune*, comme on la tente en établissant des comptoirs d'escompte et des banques? Ce seraient bien des restrictions mentales dans un petit article de la Constitution. Cependant nous les acceptons, sur la parole de monseigneur de Bruges. Nous croyons donc avec lui qu'il y a une liberté des cultes pour les catholiques, et une autre liberté des cultes pour les *nomades* et les *aventuriers.* S'agit-il de l'Église catholique, la liberté des cultes signifie qu'elle est reconnue constitutionnellement comme une institution di-

vine, qu'elle est une société parfaite, un État. S'agit-il des *nomades*, la liberté des cultes veut dire qu'on les tolère comme ces sociétés industrielles qui *tentent la fortune* en exploitant la cupidité des hommes; il n'y a que cette différence, c'est que les pasteurs et autres *aventuriers* font appel à l'ignorante crédulité des croyants. En vertu de la liberté des cultes, l'Église catholique est personne civile, elle possède, elle acquiert avec une pleine indépendance. En vertu de cette même liberté des cultes, les pasteurs et autres *aventuriers* ont à la vérité la propriété d'une soi-disant chapelle, mais c'est en leur qualité d'*aventuriers*, et non de personne civile. Prétendre le contraire, dit très bien monseigneur Malou, c'est violer la liberté des cultes.

Ici est l'intérêt de la question. Les légistes, et à leur suite le gouvernement belge, soutiennent que l'Église catholique ne peut pas posséder, comme telle. C'est une erreur profonde. Monseigneur Malou vient de prouver que la Constitution accorde ce droit à l'Église catholique, tout en le refusant aux autres églises. Un même article accorde et refuse, bien que le texte n'accorde rien et ne refuse rien. Tout cela est clair comme le jour. Cependant comme cette vérité pourrait ne pas avoir la même évidence pour tout le monde, nous allons compléter la démonstration, en écoutant l'évêque de Liége. Monseigneur commence par établir que la société politique ne peut pas subsister, pas même se concevoir sans la *société spirituelle*, et il va sans dire que par là il entend l'Église catholique, car elle seule a été instituée par Dieu pour gouverner les âmes. Sur cela monseigneur de Montpellier pose cet axiome : « Une société politique, subsistant, sans avoir *dans ses veines* la vie de la société religieuse, est un *phénomène* jusqu'ici *introuvé* et à jamais *introuvable*. » Rien de plus certain. En effet, on sait qu'il y avait dans l'antiquité des *sociétés politiques* dont les jésuites eux-mêmes ont admiré les lois, et l'on sait aussi que Sparte et Rome avaient *dans leurs veines* la *société spirituelle*, autrement appelée Église catholique.

L'axiome si bien établi, il ne reste qu'à en déduire les conséquences : « Comme nulle société spirituelle ne se peut concevoir sans un culte public, ni un culte public sans sacerdoce, il s'ensuit que *la société spirituelle ne saurait* subsister sans posséder des *biens communs*, destinés au *culte*, à l'*acquisition et à l'entretien des*

sanctuaires, à la *subsistance de ses prêtres.* » Eh bien! « Si la société politique ne peut empêcher la société spirituelle d'exister, elle ne peut non plus refuser de lui reconnaître le *droit d'acquérir et de posséder*, droit qui lui est *inhérent, essentiel;* droit qui est fondé sur la nature des choses et que l'*Église catholique tient de son auteur*. Conséquemment la *société politique* doit *prendre des mesures* pour *assurer leurs effets civils* aux *actes d'acquisition* et d'*administration* que fait l'*Église*, comme elle les assure à ceux que font les citoyens (1). » Un mot de commentaire à l'appui du texte. L'*Église catholique tient de son auteur le droit d'acquérir et de posséder*. En effet l'Évangile nous apprend que Jésus-Christ fonda la *société spirituelle* appelée Église; et qu'il fit une loi à ceux qui y voulaient entrer, de tout vendre pour le donner aux pauvres. Tout le monde sait que les apôtres recevaient un traitement sur le patrimoine de l'Église : témoin saint Paul, qui fabriquait des tentes pour vivre. Il fallait encore un trésor aux apôtres pour payer les frais du culte, lequel consistait à rompre un pain; ainsi que pour bâtir des églises, la première des nécessités, attendu que les apôtres fréquentaient les temples des Juifs de même que Jésus-Christ. Enfin nous savons, toujours par l'Évangile, que le chef de la société spirituelle, Jésus-Christ, n'avait pas une pierre pour y reposer sa tête; ce qui donne à ses vicaires le droit de posséder des palais. Ajoutons que Jésus-Christ commanda aux empereurs romains *de prendre des mesures pour assurer leurs effets civils aux actes d'acquisition* et d'*administration* que ferait son *Eglise*. Conclusion : l'Église a le *droit divin* d'acquérir et de posséder, et l'État doit lui garantir l'exercice de ce droit.

IV

Puisque l'Église a un droit divin de posséder, il est naturel qu'elle en use pour reconstituer son patrimoine, le patrimoine des pauvres. Il comprenait d'abord les *dîmes*. En France et en Belgique, les évêques protestent qu'ils ne songent pas à en demander le rétablissement. Ils nous permettront de dire que c'est trop de générosité. Peuvent-ils renoncer à un *droit divin?* Ou nieront-ils que l'Église

(1) *Annales parlementaires de Belgique*, 1864 à 1865, *Documents*, pag. 316.

ait un *droit divin* aux dîmes? Nous avons entendu de faibles chrétiens soutenir qu'une seule chose est de droit divin, l'obligation pour les fidèles d'entretenir le clergé, mais que les moyens varient d'après les temps et les lieux. O temps calamiteux, où les défenseurs mêmes de l'Église font des concessions à l'ennemi! Les témoignages abondent cependant pour établir le droit divin de l'Église. Dans *toutes* les lois, dans *tous* les canons, dit le savant Thomassin, où il est parlé des *dîmes*, cette obligation y est *toujours* considérée comme *fondée sur l'Écriture* (1). Il n'y est pas dit que les fidèles doivent pourvoir à la subsistance des prêtres, il y est dit qu'ils doivent payer la dîme, en vertu de l'Écriture sainte. Une obligation imposée par Dieu ne donne-t-elle pas à l'Église un *droit divin?* Aussi les conciles disent-ils que les fidèles doivent payer la dîme pour le salut de leur âme ; dirait-on aujourd'hui que les contributions qui servent à fournir un traitement aux ministres du culte, sont une question de *salut?* Les conciles déclarent ceux qui refusent de payer la dîme *infidèles*, ils les rejettent du sein de l'Église et les livrent aux démons; dirait-on que ceux qui fraudent les droits d'enregistrement, sont damnés? Aucune désuétude ne peut être opposée à l'Église, dit saint Thomas, parce que les dîmes sont de droit divin (2). Nous concluons avec le Docteur angélique, que les lois qui abrogent la dîme sont nulles. Qu'importe donc que l'Assemblée constituante les ait abolies?

Nous avons pour nous l'autorité de l'épiscopat belge de 1815. Dans le Mémoire adressé au Congrès de Vienne par l'évêque de Gand, il demanda que la *dotation du clergé* fût *absolument indépendante de l'autorité civile*. Il suffit pour cela, dit le prince de Broglie, *de rétablir la dîme*, « considérée de *tout temps* comme un *fonds inaliénable et sacré*, lorsque les révolutionnaires l'abolirent, pour rendre le culte divin et ses ministres dépendants de tous les caprices des démagogues (3). » Il y a une autorité plus haute encore: quand le pape a parlé, tout est décidé. Or le pape a parlé plus d'une fois. Aussi souvent qu'un législateur laïque *ne craint pas* d'abolir les dîmes, Pie IX casse et annule ces lois sacriléges, et

(1) *Thomassin*, Discipline ecclésiastique, 3e partie, liv. I, chap. VII, § 6.

(2) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I, pag. 240-245.

(3) *Mémoire des vicaires généraux de Gand*, pag. 17.

les évêques s'opposent hardiment à leur exécution. Dans les *temps calamiteux* où nous vivons, cela ne sert à rien, il est vrai; mais l'Église n'est-elle pas éternelle? N'est-il pas écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle? Applaudissons donc aux évêques italiens; eux ne renient point le droit divin, ils protestent contre les téméraires qui dépouillent l'Église d'un droit que Dieu lui a donné. « La loi relative aux *dîmes*, disent-ils, est une *loi générale de l'Église.* » *Loi générale!* Entendez-vous, messeigneurs de Belgique! Donc une loi pour les Belges comme pour les Italiens. Et ce n'est pas une loi comme celles que fabriquent nos corps législatifs : « Elle est *fondée sur le droit divin*, et *tout catholique* l'apprend *dès ses plus tendres années*, dans les premières leçons du *catéchisme.* » Le *droit divin* serait-il autre en Belgique qu'en Italie? Y aurait-il un catéchisme *avec les dîmes*, et un catéchisme *sans les dîmes*? Que deviendrait donc l'unité et l'immutabilité de la doctrine catholique?

La conclusion de l'épiscopat des Marches est d'une logique irrésistible :« Le décret du parlement de Turin *annulle* et *renverse* une *loi d'origine divine*, une loi confirmée et sanctionnée par les *dispositions les plus sages des conciles*, même *œcuméniques.* »Voici sa conséquence, elle est effrayante :«Tout changement qu'on prétendrait apporter dans la législation des dîmes, sans l'*agrément* et le *concours* de *l'autorité ecclésiastique*, et principalement du pape, porte en soi la *tache honteuse* de l'*usurpation*, de l'*irrégularité* et du *sacrilége.* » Comme le pape n'a jamais consenti à la suppression des dîmes en Belgique, il s'ensuit que nous sommes toujours sous l'empire d'une loi sacrilége. Hâtons-nous de l'abroger, si notre salut nous est cher!

Le décret du Parlement qui abolit les dîmes dit qu'elles sont injustes et onéreuses pour tous, et spécialement pour les laboureurs. Nous ne trouvons pas de réponse à ce reproche dans la protestation des évêques italiens (1). Mais ce qui se passe en France depuis la malheureuse année 1789, nous dispense de répondre. C'est depuis lors que la propriété est divisée, que la culture s'est améliorée, et qu'une ambition nouvelle a envahi le monde : tous les hommes veulent devenir propriétaires. Funeste ambition qui doit évidemment accroître la richesse publique et

(1) *Le Bien public*, du 9 janvier 1861.

particulière, et avec elle tous les vices. Qui n'a lu, en tremblant, les malédictions de Jésus-Christ contre les riches! Faut-il s'étonner si depuis l'abolition des dîmes, il y a eu un déluge de maux sur la France? Pour peu que l'esprit d'économie pénètre dans les classes inférieures, il n'y aura plus de pauvres. Que deviendra alors le patrimoine de l'Église qui est celui des pauvres? Portons remède au mal, tant qu'il n'est pas accompli. Le remède est indiqué par la tradition de l'Église : il faut l'aider à enlever aux riches ce qu'ils ont de trop, pour reconstituer le patrimoine que l'État a volé à l'Église en 1789.

D'abord c'est une œuvre pie, puisqu'il s'agit du patrimoine des pauvres. Il y a une autre considération qui touche plus directement à la religion. Un directeur du séminaire Saint-Sulpice a mis cette face de la question dans tout son jour. Il rappelle avec complaisance « que chez les peuples les plus sages et les plus civilisés, comme chez les plus barbares et les plus grossiers, rien ne parut plus naturel et plus convenable que d'*honorer* par de *riches offrandes*, la *Divinité* dans la personne de ses *ministres* (1). » Effectivement on sait les riches offrandes que les païens faisaient au bœuf Apis, à Vénus, à Jupiter. Si l'on honorait ainsi les bœufs et les fausses divinités, à plus forte raison faut-il faire des dons magnifiques aux ministres de Jésus-Christ, le docteur d'humilité, qui voulut naître dans une crèche et mourir sur une croix. Le Fils de Dieu est venu prêcher le *royaume des cieux*, royaume essentiellement *spirituel*, qui n'est pas *de ce monde ;* preuve que ses ministres doivent nager dans l'opulence et le faste. C'est en ce sens que Jésus a dit à ses apôtres qu'ils ne doivent avoir qu'un seul manteau et ne pas prendre souci de leurs nécessités physiques.

Les légistes, ennemis nés de l'Église, ont ameuté la chrétienté contre ses richesses excessives ; ils ont déclamé contre l'abus qu'elle en a fait. C'est la haine de la religion qui les inspire. Donc il faut prendre le contre-pied de ces vaines déclamations. C'est ce que font les catholiques modernes. Voici un archevêque qui proclame que l'*Église ne saurait être trop riche* (2). Voilà un savant

(1) *Du pouvoir temporel des papes au moyen âge*, par M..., directeur du séminaire Saint-Sulpice.

(2) *Droste zu Vischering*, über der Frieden unter der Kirche und den Staaten, pag 182.

canoniste qui demande *si Jésus-Christ pourrait jamais avoir trop de biens* (1)? Le docteur Phillips dit, comme nous, que ceux qui attaquent les richesses de l'Église, sont « des hommes irréligieux, des incrédules animés de l'esprit du monde. » Tel était Bordas-Demoulin, qui compare les ultramontains aux adorateurs du bœuf Apis ; il mourut à l'hôpital, preuve que c'était un mondain. Quant à saint Bernard et aux autres saints personnages qui se sont élevés contre les richesses de l'Église, comme étant la source empoisonnée de la corruption du clergé, ils sont véhémentement soupçonnés d'incrédulité. On sait que saint Bernard ne croyait pas à l'immaculée conception de la très sainte Vierge ; cela dit tout. « Que parle-t-on d'abus? s'écrie l'archevêque de Cologne. Donnez la *liberté* à l'Église, rendez au saint-siége toute son *autorité*, et il n'y aura plus d'abus ; l'on ne parlera plus ni de *cupidité*, ni de *corruption*. »

Rien de plus vrai ; l'histoire l'atteste. Il y a eu une époque ou l'*Eglise* était *libre*, où la *papauté* exerçait la *toute-puissance*. Eh bien, on ne savait pas au moyen âge ce que c'était que la cupidité, ni la corruption du clergé. Les dignités ecclésiastiques se vendaient publiquement. Rome donnait l'exemple ; les usuriers qui avançaient l'argent aux candidats étaient en même temps les banquiers du pape. L'immense juridiction qu'exerçait l'Église était une mine d'argent et de scandale. « Tout crime, disait-on, se pardonne à Rome, pourvu que le coupable ait la bourse bien garnie. Soyez parjure, adultère, simoniaque, vous passerez pour un honnête homme, si vous faites reluire l'or aux yeux de vos juges. La cour romaine est un marché où la justice se vend au plus offrant. » Les ultramontains, et qui ne l'est pas depuis la réaction catholique, disent qu'il n'y aura plus ni cupidité, ni corruption, quand on rendra au saint-siége *toute son autorité*. Jamais la papauté ne fut plus puissante que lors de sa lutte avec la maison de Souabe ; elle déposa le plus puissant des empereurs, elle poursuivit les Hohenstaufen jusqu'à la mort. Aussi Rome était-elle le siége de toutes les vertus. Écoutons l'apostrophe que lui adresse un chroniqueur, homme d'église :

« Réjouis-toi, Rome, notre mère ; voilà que les cataractes des

(1) *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 598.

trésors de la terre s'ouvrent; des rivières d'or, des torrents d'argent se précipitent vers toi. Réjouis-toi des iniquités des hommes, c'est toi qui en recueilles les fruits. Réjouis-toi de ta compagne, la discorde, elle s'est élancée du fond des abîmes infernaux pour t'aider à amasser des trésors. Tu possèdes maintenant tout ce dont tu as toujours eu soif; chante un cantique d'allégresse; c'est par la malice des hommes que tu as vaincu le monde, non par ta piété. Ce qui attire les hommes vers toi, ce n'est pas la dévotion, ce n'est pas une conscience pure, ce sont les crimes qu'ils commettent et dont tu leur vends l'absolution. »

C'est un abbé qui trace ce portrait de Rome; il est peint d'après nature. Vers le milieu du treizième siècle, alors que la papauté était à l'apogée de sa puissance, on vit circuler une lettre que Pécunia, impératrice des Romains, adressait à tous ses sujets : « J'habite sur les hauteurs, ma voix se fait partout entendre, je donne la parole aux muets et l'ouïe aux sourds... Tous les rois de la terre, tous les peuples recourent à moi, Rome m'est soumise. C'est ici que je veux demeurer jusqu'à la fin des temps; c'est la cour romaine que j'ai choisie de préférence. Quelle plus grande joie pourrais-je goûter que de voir les cardinaux se prosterner devant moi?... Jamais l'Église ne me ferme son sein, le pape me reçoit toujours à bras ouverts... » L'avarice des papes et des cardinaux devint proverbiale. C'est un poète catholique, le plus grand du moyen âge, qui lança cette sanglante accusation contre les gens d'église : « *Votre Dieu, c'est l'or* (1) ! »

V

Hâtons-nous donc de relever la puissance de l'Église et de son chef, si nous voulons que la perfection évangélique règne sur la terre. Hâtons-nous surtout de reconstituer le patrimoine des pauvres; Jésus-Christ était docteur de pauvreté, et l'Église romaine suit ses traces. Il est bien entendu que si l'Église ne peut être trop riche, cela veut dire que les pauvres le seront; or, les pauvres ne

(1) Voyez les témoignages et d'autres détails dans mon *Etude sur la papauté et l'empire*, pag. 329 et suivantes.

peuvent contribuer aux charges publiques. Donc, l'Église le exempte de toute contribution, de tout impôt. C'est encore une ses immunités, et comme toutes ses libertés, celle-ci aussi est droit divin. Comment en douter? Des conciles ont décidé que par le droit divin et humain, l'État n'avait aucun pouvoir ni sur les biens, ni sur les personnes des clercs. Et les conciles ne sont-ils pas les organes du Saint-Esprit? C'est cette immunité que les légistes ont attaquée avec le plus de violence. « Quoi! disent-ils, les clercs jouissent des bienfaits de l'ordre social, et ils refusent d'en supporter les charges! Quoi! les clercs possèdent le quart, le tiers, la moitié du sol, et ils ne veulent pas payer les impôts que tout propriétaire doit supporter! Singulier patrimoine des pauvres qui sert à enrichir d'oisifs prélats et à appauvrir les membres utiles de la société! Car à mesure que le patrimoine de l'Église s'accroît, les charges des laïques augmentent. Ce seront à la fin les plus pauvres qui devront porter le poids des dépenses publiques, tandis que les riches bénéficiers s'en exemptent! » Telles sont les plaintes des légistes. Les faits répondront à leurs déclamations. Nous avons l'embarras du choix; quelques traits suffiront à notre objet.

Les croisades sont appelées guerres saintes; c'est, en effet, Dieu qui les inspira, c'est à dire que l'Église les prêcha. Elles avaient un but religieux, c'était de conquérir le tombeau de Jésus-Christ sur les infidèles. Le clergé contribua-t-il aux frais des luttes de la chrétienté contre les sectateurs de Mahomet? Les incrédules prétendent que non. Ils oublient d'abord que le clergé acheta les terres des barons qui allaient délivrer le tombeau du Seigneur; c'est donc bien lui qui fournit l'argent. Ensuite il donna aux croisés une chose plus précieuse encore, ses prières. Quand, au douzième siècle, Jérusalem fut prise par les Sarrasins, une assemblée de grands laïques et ecclésiastiques décréta la dîme saladine. C'était violer le droit divin des clercs; ils perçoivent la dîme, mais ils ne la paient pas. Un évêque, Pierre de Blois, personnage aussi pieux que savant, nous dira quel fut le dévoûment de l'Église dans le grave péril où la chrétienté se trouvait. « Il est temps, s'écrie-t-il, de parler. Si le roi veut faire cette expédition, qu'il en prenne les frais sur ses revenus ou sur les dépouilles de l'ennemi, et non sur les églises et les pauvres. Dites au roi qu'il a reçu le glaive temporel pour protéger l'Église et non pour l'opprimer et la spolier.

tre faut résister à cette exaction, sinon l'Église sera réduite en une honteuse servitude. *La cause de l'Eglise est la cause de Dieu*. Si les croisés meurent pour Jésus-Christ, les clercs mourront au besoin pour leur immunité. Est-ce à dire que l'Église ne prenne aucune part aux charges de la chrétienté, dans la guerre contre les infidèles? Elle donne ses prières aux princes, c'est tout ce qu'elle leur doit. »

Voilà un noble langage. *La cause de l'Eglise est la cause de Dieu!* Il faut suivre l'*immunité* des clercs dans ses détails pour voir combien il est vrai que cette liberté est de droit divin. Les communes furent le berceau de l'État. Comme elles devaient défendre les clercs aussi bien que les bourgeois contre les brigandages de la féodalité, il leur parut juste que le clergé contribuât à des dépenses dont il profitait. Les conciles ne l'entendaient pas ainsi; ils accablèrent de leurs foudres les *hommes irréligieux* qui foulaient aux pieds toute crainte de Dieu, en dépouillant leur sainte mère l'Église. Ils reprochèrent aux communes une cupidité, qui, semblable à la sangsue, ne se repaît jamais. La générosité, l'abnégation, le sacrifice se trouvaient évidemment du côté des clercs qui préféraient garder leur argent. Car n'oublions jamais que leurs biens étaient ceux des pauvres. Le clergé lutta avec un courage héroïque pour le maintien de ses franchises. Nous avons raconté ailleurs un incident de cette lutte séculaire. Sur les heureux bords du Rhin, les chanoines étaient propriétaires de vignobles, et ils vendaient leur vin en gros et en détail. En vertu de leur immunité, ils réclamèrent l'exemption de l'impôt qui frappait le débit des boissons. Ils étaient donc marchands de vin privilégiés. Voilà le droit divin. C'est pour assurer aux chanoines la vente de leur vin à un prix avantageux que Jésus-Christ est venu prêcher la *bonne nouvelle* (1)!

L'Église maintint son *droit divin* jusqu'à la Révolution. En France le clergé possédait *cinq milliards de biens*. Cet immense patrimoine étant celui des pauvres, il était très juste qu'il fût exempt de toute charge. Les évêques et les abbés voulaient bien accorder des *dons volontaires* aux rois pour subvenir à de pres-

(1) Voyez les témoignages et les détails dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édit., t. I, pag. 231-240.

sants besoins; mais quand un prince osait représenter cette libéralité comme une obligation, le clergé opposait son *non possumus*: « Nos biens, disait-il, sont consacrés à Dieu; ses ministres peuvent seuls en être les économes et les dispensateurs. Notre conscience et notre honneur ne nous permettent pas de consentir à voir changer en tribut nécessaire ce qui ne peut être que l'offrande de notre amour. *L'autorité souveraine du roi ne s'étend pas au pouvoir d'imposer, sans le consentement de l'Église, les biens ecclésiastiques.* Une fois donnés à l'Église, les biens sont appliqués irrévocablement aux œuvres de religion; il ne peut en être disposé de quelque manière que ce soit sans le consentement du clergé. *Les immunités ne sont pas des erreurs qui ont pris naissance dans des siècles grossiers*, elles ont leur source dans le droit naturel. *La loi ancienne en a fait un précepte de droit positif, et ce précepte est du nombre de ceux que Jésus-Christ a regardés comme toujours subsistants, depuis l'abrogation de la loi de Moïse. Tous les conciles, jusqu'au dernier, celui de Trente, ont confirmé l'immunité du clergé; or, l'autorité d'où sont émanées tant de décisions respectables est celle qui a été établie par Jésus-Christ pour guider les rois et les peuples dans la voie du salut* (1). »

Ainsi, l'immunité des charges a pour elle une triple autorité, la loi ancienne, la loi nouvelle, et la tradition catholique. Qui donc oserait nier que cette liberté soit de droit divin! Maintenant on comprendra la profondeur de la maxime professée par les canonistes modernes, que le patrimoine de l'Église est la *substance du Christ* (2). Comment le législateur laïque a-t-il osé porter la main sur le *corps de Dieu?* C'est plus qu'une usurpation, c'est un sacrilége. Il se permet de défendre à l'Église de posséder sans son autorisation! Les hommes qui n'ont d'autre droit que celui de labourer la terre à la sueur de leur front, prétendent limiter le droit du Christ et de son Épouse la sainte Église! Le législateur ne craint point d'imposer les clercs et leurs biens, alors que Dieu les a affranchis de toute charge! L'Église se rit de ces prohibitions et

(1) Voyez les témoignages et les détails dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. II (in-8°), pag. 20-25.

(2) *Phillips*, Kirchenrecht, t. II, pag. 587-598. — *Soglia*, Institutiones juris ecclesiastici, lib. III, cap. II, § 69.

de ces entraves. Il n'y a point de droit contre le droit. Toutes les lois portées depuis 1789 sont radicalement nulles; le clergé les subit, il n'y obéit pas. Il peut en toute conscience les violer, car violer des lois sacriléges, c'est obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. La fraude même devient sainte; en présence de la force, c'est le seul moyen d'obéir à Dieu. Les légistes crient en vain que si les lois sont violées au nom de la conscience, la société devient une anarchie, nous répondons que les coupables sont ceux qui foulent aux pieds le droit divin!

VI

La sécularisation ne s'est pas arrêtée aux personnes des clercs et aux biens de l'Église; elle s'est attaquée à un sacrement, elle a osé transformer le mariage en un contrat civil. Il en est ainsi en France et en Belgique, et les temps sont si *calamiteux* que les fidèles ne se doutent même pas du crime qu'ils commettent en se présentant devant l'officier de l'état civil pour célébrer leur union. Nous tenons à les éclairer. Écoutons d'abord Pie VII : « Reconnaître dans les mariages catholiques des *publications civiles*, des *contrats civils*, des *divorces civils*, c'est *accorder au prince une puissance sur les sacrements*, c'est dire *qu'il peut mettre la main à l'encensoir*, et *faire prévaloir ses lois sur celles de l'Église* (1). » Nos catholiques voient-ils quel crime est le leur! Tous les jours, ils font des *publications civiles*, bien que le pape leur dise que par là ils accordent aux princes une *puissance sur les sacrements!* Tous les jours ils se présentent à l'hôtel de ville pour y faire des *contrats civils*, bien que le pape leur crie que l'échevin qui préside à la célébration du mariage, *porte la main à l'encensoir!* Il y en a même qui osent faire un *divorce civil*, alors que la loi de l'Église défend le divorce; ils mettent donc eux-mêmes les lois civiles au dessus de celles de l'Église!

Les catholiques de France et de Belgique demanderont : Que

(1) *Daunon*, Essai historique sur la puissance temporelle des papes, t. II, pag. 324 et suivantes.

faut-il faire? Il y a le Code pénal qui sanctionne le mariage civil, et qui défend à l'Église de célébrer le sacrement avant qu'il ait été procédé à l'union civile! Pie VII répond que les évêques doivent faire connaître aux gouvernements « que les dispositions du code civil sur le mariage ne peuvent s'appliquer aux *mariages catholiques* dans un *pays catholique;* que ce serait un *attentat inouï* et une *révolte manifeste* contre les lois de l'Église, une *nouveauté* induisant à l'*erreur* et au *schisme.* » Nous ne pensons pas que les évêques de France et de Belgique aient rempli ce devoir. Eux qui, à juste titre, ont crié à la spoliation, au vol, quand il s'agissait de bourses d'étude et de biens des fabriques, gardent le silence alors que le Code civil nous menace d'un *schisme!* Ils permettent que dans le moindre village, l'officier de l'état civil se mette en *révolte manifeste contre les lois de l'Église*, et ils restent muets en présence de cet *attentat inouï!*

Pie VII continue et apprend aux fidèles ce qu'ils ont à faire. Il s'agit de la *cause de Dieu*, puisque le Code civil est une *révolte manifeste contre l'Eglise*, et qu'il *induit* les fidèles à l'*erreur* et au *schisme*. N'est-ce pas le cas d'appliquer la *sainte maxime* qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes? Pie VII se trouvait en face de Napoléon, et le législateur du Code civil, quoiqu'il eût rétabli les autels, n'entendait point que ses lois fussent violées. Le pape *remit la cause de l'Église entre les mains de Dieu*. Il se borna à enseigner aux fidèles, que la législation canonique seule a le droit de régler les conditions du mariage, que les mariages célébrés par l'Église sont seuls valables. Cela ne peut pas même faire un doute. Si Pie VII n'alla pas plus loin, c'est que les *temps* étaient *calamiteux* et ne permettaient point à l'Église d'user de ses *justes rigueurs* contre les princes qui violent ses lois.

Pie IX est plus osé que Pie VII, grâce à l'heureuse réaction qui s'est faite dans les esprits. Le législateur piémontais ne craignit point d'admettre, comme les auteurs du Code civil, une union civile séparée et indépendante du sacrement. Pie IX, consulté par le roi de Sardaigne, répondit que, hors du sacrement, il n'y avait qu'un pur concubinage : « Une loi civile qui, en *supposant* que le sacrement peut être séparé du contrat, *prétend* en régler la validité, *contredit la doctrine de l'Église*, *usurpe ses droits inaliénables*, et *met sur la même ligne* le *concubinage* et le *sacrement du mariage*, en

les sanctionnant l'un et l'autre comme également légitimes (1). » Que nos catholiques réfléchissent bien à ces graves paroles. Elles émanent de celui qui est infaillible quand il décide en matière de mœurs et de religion. Eh bien, le vicaire de Dieu proclame que l'union civile prononcée en vertu de la loi, par un officier public, est un concubinage, c'est à dire un délit moral. Notre société civile repose sur le mariage civil; elle repose donc sur un délit moral; et tous ceux qui participent à l'application du Code civil, se rendent complices de ce délit moral. Quelle responsabilité pour le législateur, pour les juges, pour les magistrats communaux, pour les citoyens! Quelle responsabilité surtout pour nos évêques qui souffrent un pareil scandale!

Diront-ils que ce qui se passe en Italie ne les regarde point? L'excuse serait mauvaise, car Pie IX a signifié à la Suisse qu'il s'agit d'un dogme et non d'une loi disciplinaire. « L'*Église catholique* enseigne, dit-il, que le *sacrement* est *inséparable* du *mariage*; ceux qui se *marient sacramentellement* contractent *seuls* une union sainte, *valide* et *légitime*, tandis que *ceux qui ne s'unissent que par la loi civile*, vivent dans le *concubinage*. Telle est la *doctrine de l'Église*, doctrine que *tous les États catholiques doivent respecter* et *admettre* comme *base de leurs lois* (2). » Est-ce là la doctrine qui fait la base de la législation en France et en Belgique? Nos lois sont précisément l'opposé de la *doctrine de l'Église*. Ce que l'Église déclare *inséparable*, le Code le *sépare*; il ne s'inquiète pas du sacrement, ne le mentionne même pas, règle le mariage sans tenir aucun compte du droit canonique. D'après nos lois, le mariage civil est le seul qui soit *valide et légitime*, tandis que l'Église catholique le flétrit de *concubinage*. Par contre l'union que l'Église déclare *seule valide* et *légitime*, serait un *concubinage* aux yeux du code, si elle n'était point précédée du mariage civil. Il est temps que cette antinomie cesse. Et elle ne peut cesser que si le législateur revient au droit canonique, comme le veut Pie IX. Il est urgent qu'il répare son erreur; car nos lois sur le mariage blessent la *morale publique*. C'est le vicaire infaillible de Dieu qui a prononcé cette condamnation. Jusqu'à quand les catholiques français et belges lui désobéiront-ils?

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XIX, pag. 460.
(2) *Ibid.*, t. XXII, pag. 242.

Récemment Pie IX a donné un nouvel avertissement à la Belgique et à la France. Le parlement italien, *au mépris des censures ecclésiastiques*, et sans se soucier des *très justes réclamations* du pape et des évêques, publia une loi sur le mariage civil, *comme on l'appelle*, loi, dit Pie IX, non seulement *très contraire à la doctrine catholique*, mais encore au bien de la société civile. Une telle loi *foule aux pieds la sainteté du mariage*, elle en *détruit l'institution*, elle *encourage* un *concubinage tout à fait honteux*. En effet il ne peut pas y avoir de mariage entre les fidèles, sans qu'il y ait en même temps sacrement. Donc c'est au pouvoir de l'Église qu'il appartient *exclusivement* de décréter tout ce qui concerne le sacrement du mariage (1), pour mieux dire, le mariage, puisqu'il est inséparable du sacrement. Le pape finit par *abroger* cette loi sacrilége, de son autorité apostolique; et il déclare nuls, et sans effet, force ni valeur *tout ce qui s'y rattache*. Cette juste condamnation frappe notre Code civil aussi bien que la loi italienne; le législateur français est même le grand coupable, car c'est lui qui a inauguré et sanctionné ce *concubinage tout à fait honteux* que l'*on appelle mariage civil*. Est-ce que les évêques et les fidèles de France et de Belgique ouvriront bientôt les yeux sur l'énormité de leur faute?

Les ennemis de l'Église prétendent que si elle tient tant à ce que le contrat de mariage ne soit point séparé du sacrement, c'est parce que sa domination est en cause. Si, disent-ils, les fidèles prenaient l'habitude de se passer du sacrement, en se mariant, ils pourraient tout aussi bien négliger les autres sacrements, et que deviendrait alors l'autorité du clergé, que deviendrait son influence? Nous répondons, en nous appuyant sur les faits, qu'il ne s'agit pas ici de pouvoir, mais de morale. Pie IX le dit assez souvent pour qu'on le croie. Tout le monde sait d'ailleurs quelle était avant 89, c'est à dire avant la funeste sécularisation du mariage, la sainteté du nœud conjugal. Les rois donnaient l'exemple: preuve Louis XV et le Parc-aux-Cerfs. Et la noblesse, la bourgeoisie, le peuple lui-même imitaient la cour. Jamais il n'y eut plus de moralité qu'au dix-huitième siècle. On en a cherché la cause, il faut être aveugle pour ne pas l'apercevoir; c'est qu'alors le ma-

(1) *Allocution de Pie IX dans le consistoire secret*, du 2 octobre 1866.

riage était un sacrement. Depuis qu'il est un contrat civil, c'est à dire un *concubinage*, on ne voit plus les princes avoir *trois reines*, comme faisait Louis XIV, de religieuse mémoire; on ne voit plus les maris et les femmes vivre dans cette heureuse harmonie qui permettait à chacun de contracter publiquement des liaisons adultérines. Au lieu de vivre dans l'adultère, les époux se divorcent. Quel scandale! Et dire que des enfants dévoués de l'Église osent rompre des mariages que leur sainte mère a consacrés, pour former ensuite une union nouvelle, purement civile! Les grands coupables sont les législateurs qui imitent les impiétés de 92, ou les tolèrent malgré la triste expérience qui s'étale sous leurs yeux! La *Civilta cattolica* s'est chargée de dire la vérité à nos corps législatifs. Ceux qui trouveront son langage un peu sévère n'ont qu'à se rappeler les paroles de l'Écriture sainte : Qui aime bien, châtie durement.

Le parlement italien, disent les révérends pères, en établissant le mariage civil, a prouvé qu'il est une *synagogue de pécheurs*, une *congrégation de mauvais*, c'est à dire un cloaque de damnés. Et dire qu'en Belgique les catholiques qui étaient en majorité au congrès, ont sanctionné cette abomination! Maintenant que les francs-maçons règnent dans nos chambres, il ne faut s'étonner de rien; on peut leur appliquer à la lettre ce que la Revue papale dit des législateurs de Florence : Leurs *délibérations* sont des *orgies*, une *ignoble parodie du délire rationaliste*, une imitation *des bacchanales parisiennes* qui souillèrent la France au siècle dernier. Ces *rationalistes*, que nos législateurs modernes parodient, sont les philosophes du dix-huitième siècle; c'est Rousseau qui présida aux orgies de 93. Aujourd'hui, au lieu de décréter le culte de la déesse Raison, les incrédules décrètent le mariage civil. Ce qui revient au même; si en 93 on adorait des courtisanes, en 1866 on donne la consécration de la loi au concubinage. Heureusement que les droits de l'Église restent saufs. Qu'importe que dans leur délire nos parlements fassent du mariage un concubinage, le délire passe, et les peuples reviendront à la raison. En tout cas, les lois sur ce *qu'on appelle le mariage civil* sont radicalement nulles. C'est comme si les législateurs avaient décrété que Turin est au midi, alors qu'il est au nord. *Il y a impossibilité absolue à ce qu'un pouvoir quelconque fasse une loi sur le mariage*, puisque le *Syllabus* a dé-

claré que ce droit n'appartient qu'à l'Église. Que nos corps législatifs se le tiennent pour dit, et quand le pape parle, qu'ils sachent *que ce n'est pas la voix d'un homme, mais la voix de Dieu* (1) !

N° 4. *L'Église et l'enseignement*

I

En France et en Belgique, les *temps sont si calamiteux* que l'Église n'y ose pas même avouer ses *saintes maximes* sur le mariage; elle n'ose pas davantage revendiquer son *droit divin* aux *dîmes*, ni son *droit divin* à une *juridiction ecclésiastique*, ni son *droit divin* à l'*immunité des impôts*. Ses efforts se concentrent sur la *charité* et sur l'*enseignement* que le Dieu-État veut également séculariser; de sorte que le monstre finirait par absorber tous les droits que Jésus-Christ a donnés à l'Église. La charité et l'éducation! Après 48, l'épiscopat allemand proclama, dans un langage un peu lourd, « que l'Église *ne peut jamais perdre la conscience de son droit* à remplir *en toute indépendance* sa *mission d'éducation*. » Ce qui, traduit en français, signifie que l'Église a le droit divin d'enseigner. « Elle ne peut non plus, et *en aucun temps*, renoncer *au droit qui lui est inséparablement uni* d'être, à l'imitation de son divin fondateur, la *bienfaitrice corporelle* des peuples dont le soin spirituel lui est confié. » Ici les faits parlent haut : « Ce qu'une tendre mère est à ses enfants, l'Église l'a toujours été pour les pauvres et les nécessiteux, *bien entendu* lorsqu'elle était *libre* et *indépendante* quant à la collecte et à la distribution de ses dons. » Ce *bien entendu* va à l'adresse de nos législateurs qui, avec une témérité extrême, ont refusé à l'Église la *liberté de la charité*. Leur aveuglement est incroyable. Ils ignorent complétement ce que l'Église a fait pour les classes inférieures, alors qu'elle était *libre* : « Qui pourrait dénombrer les *fondations pieuses sorties de l'Église* avec autant d'abondance que de diversité? »

On cherche un remède contre la mendicité. Il est tout trouvé. Que l'on consulte l'histoire de l'heureux temps où florissaient les monastères. Les pauvres étant sûrs d'y trouver l'aumône, ne s'in-

(1) *Civilta cattolica*, 6e série, t. II, pag. 258-265.

qui étaient point de leur avenir ; ainsi s'accomplissaient les paroles de Jésus-Christ : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Il y a ici une action mystérieuse de la Divinité, que les évêques allemands réunis à Würzbourg ont très bien décrite dans leur langage mystique : « Connaître la *mystérieuse assistance de l'Esprit divin* et le *secret des bénédictions qu'il répandait même sur l'obole du pauvre* qu'une même confiance déposait aux mains maternelles de l'Église, c'est ce que le calcul humain ne découvrira jamais à l'aide de ses chiffres. » Cela est, en effet, admirable! La pauvreté venant au secours des pauvres ! Il y a, il est vrai, les économistes qui prétendent qu'en nourrissant indistinctement tous les pauvres, l'Église nourrissait la pauvreté, et que c'est sous ce bienfaisant régime que l'Espagne et l'Italie sont devenues des nations de mendiants. L'objection est digne des économistes. Ils ne voient point, les aveugles, que la pauvreté est la gloire du catholicisme. Ont-ils oublié, ou n'ont-ils jamais su qu'il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux? Que doit donc faire notre sainte mère l'Église, dans sa tendre sollicitude pour le salut des hommes? Dépouiller d'abord les riches, par des donations et des testaments ; puis maintenir les pauvres dans leur misère. Telle est la solution du problème social que les révolutions de 48 ont vainement tenté de résoudre. Mais il y a toujours une condition, la *liberté*. C'est la conclusion des évêques allemands, et tout bon catholique doit être de leur avis : « Savoir si l'Église, à l'aide de l'esprit de sacrifice qui anime de pieuses associations, et de sa propre disposition à se faire *mendiante à la porte du riche pour verser les dons de sa libéralité dans le sein du pauvre*, savoir si elle parviendra, *dans les cruelles nécessités de la misère sociale actuelle*, à tendre avec succès sa main aux misérables, c'est là une question dont la solution dépend du mouvement *libre et indépendant de l'Église* (1). » En France et en Belgique, la question est décidée. Les couvents y fleurissent de nouveau comme dans le bon vieux temps. Si l'on ne voit plus les pauvres affluer à leurs portes, c'est sans doute qu'il n'y a plus de pauvres, peut-être aussi les frères

(1) Concile de Wurzbourg. *Memorandum des archevêques et évêques*, du 4 novembre 1848. (*Journal historique et littéraire*, t. XV, pag. 477.)

et les sœurs les soulagent-ils par des voies mystérieuses, pour cacher leur bienfaisance.

II

Le zèle que l'Église met à appauvrir les riches est si évident qu'il est inutile de nous y arrêter. Au besoin nous invoquerions les procès en captation qu'on lui intente; dans nos *temps si calamiteux* on ne respecte plus les *fraudes pieuses*. Toujours est-il que ces accusations mêmes attestent le zèle infatigable de l'Église pour le salut des fidèles, et surtout des riches; ceux-ci ont besoin plus que les pauvres, que la charité de notre sainte mère leur vienne en aide, en les dépouillant de leurs richesses, vrais instruments de damnation. Mais il ne suffit point que les riches deviennent pauvres, et que les pauvres restent dans l'indigence, il faut encore que tous soient des enfants soumis de l'Église; l'Église doit donc avoir le droit de les élever. Cependant le Dieu-État prétend que l'instruction et l'éducation lui appartiennent. Jamais il n'y a eu d'empiétement plus évident sur le *droit divin* de l'Église. L'abbé Combalot, missionnaire apostolique, flétrit avec énergie ces entreprises sacriléges : « Prétendre qu'un *corps séculier* a droit d'usurper cette *sainte paternité des esprits*, c'est *renverser de fond en comble l'ordre établi de Dieu*, pour transmettre aux enfants de l'Église le patrimoine de la vérité, c'est *fouler aux pieds la volonté connue du Roi des rois* » c'est *anéantir l'apostolat du pontificat et du sacerdoce* (1). » L'abbé français dit avec raison que le *Roi des rois* a fait connaître *sa volonté*. C'est ce que les évêques des Marches ont rappelé au législateur de Turin, qui sans doute n'avait jamais ouvert l'Évangile. Par un décret de 1860, il enleva au clergé le contrôle, la surveillance et la direction de l'instruction publique : « *Violation horrible*, » s'écrient les évêques italiens, « *du droit positif divin* (2)! »

Il n'y a que les francs-maçons qui ignorent ces paroles du Fils

(1) *Combalot* (l'abbé), missionnaire apostolique, Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille, sur la guerre faite à l'Église et à la société, par le monopole universitaire, pag. 15. (Paris, 1843.)

(2) Le *Bien public*, du 9 janvier 1861.

de Dieu : « *Allez et enseignez toutes les nations.* » Quand on les leur oppose, ils répondent par de mauvaises plaisanteries : « Quoi ! disent-ils, Jésus-Christ chargea ses apôtres *d'enseigner* le grec et le latin, le droit et la médecine, les mathématiques et la philosophie ! Si les apôtres ont reçu cette mission, ils s'en sont très mal acquittés ; car on ne voit pas que saint Pierre ait fondé à Rome une université catholique, ou un collége de jésuites, pas même une école de petits frères ! » Il y a des incrédules qui prennent un air de docteur en théologie, bien qu'ils ne sachent point leur catéchisme. « L'Église, dit l'un d'eux, n'a d'autre pouvoir que celui que Jésus-Christ a confié à ses disciples. Or Jésus-Christ est-il venu pour professer les sciences, la littérature et la philosophie ? Il est docteur, mais, comme dit saint Augustin, docteur d'humilité. Il prêche, il ne professe pas. Et que prêche-t-il ? La folie de la croix. Obéissant à la voix de leur maître, les apôtres s'en vont enseigner les nations. Que leur enseignent-ils ? Le mépris des choses de ce monde, y compris de la *science qui enfle ;* ils annoncent que le royaume de Dieu va s'ouvrir, et que pour y trouver place, il faut être simple comme l'enfant. Telle est la prédication des apôtres : étrangers, hostiles même à la science, ils n'ont pas pu donner à leurs successeurs un droit quelconque sur la science (1). »

Nous ne répondrons pas aux mauvaises plaisanteries ni à la mauvaise théologie des incrédules. Rome a parlé, cela suffit aux catholiques. Écoutons le pape. Rarement il s'est exprimé avec autant d'abondance. D'habitude il ordonne ou il condamne. En proclamant le *droit divin* de l'Église sur l'enseignement, il s'étend au long et au large, il explique, il prouve ; on voit qu'il a à cœur d'éclairer les fidèles. Malheureusement on ne lit guère les lettres apostoliques : notre siècle frivole préfère lire des romans. Nous voulons contribuer, pour notre part, à répandre les bonnes doctrines en laissant la parole à Pie IX : qu'on n'oublie pas que c'est Dieu qui parle (2).

Pie IX écrit à l'archevêque de Fribourg, ce vaillant prélat né pour être martyr. Il a appris avec une vive douleur que l'on pré-

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*, pag. 413 et suiv.

(2) Bref de Pie IX à l'archevêque de Fribourg, du 14 juillet 1864. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI. pag. 269-273.)

parait dans le grand duché de Bade, un nouveau régime pour les écoles populaires. Les innovations *mettent gravement en péril* l'éducation et l'institution *chrétiennes* de la jeunesse, en la soustrayant à la salutaire discipline et à la vigilance de l'*Église catholique*. L'archevêque, cela va sans dire, toujours animé d'un *zèle ardent pour le salut des âmes*, et toujours prêt à défendre la liberté et les droits de l'Église, opposa une *résistance énergique* aux mesures qui tendaient à restreindre la *liberté* du ministère épiscopal. Pie IX dit que cet héroïsme d'un vieillard combattant généreusement le bon combat, le comble de joie au milieu de ses afflictions : « C'est pour lui une souveraine consolation de voir que *Dieu*, si *riche en miséricorde*, donne aux évêques, pour la *défense du troupeau de Jésus-Christ*, le secours de sa grâce divine avec d'autant plus d'abondance que les œuvres des *hommes ennemis* causent plus de tort à ce même troupeau dans les *temps douloureux* où nous sommes. »

Il y a aussi en France, et en Belgique surtout, des évêques qui montrent un zèle ardent pour la *liberté du ministère épiscopal* et pour le *droit divin de l'Église*. Ils ne manquent pas d'opposer une *résistance énergique* aux lois qui compromettent le *salut des âmes*, en portant ateinte au pouvoir du clergé. Les libres penseurs et même beaucoup de fidèles blâment cette opposition, en la traitant de révolte. Nous espérons que les paroles de Pie IX calmeront leurs scrupules. C'est *Dieu* lui-même qui, dans sa *miséricorde*, a donné à nos évêques le *secours de la grâce divine*. Les *temps douloureux* où nous sommes exigeaient un redoublement de zèle, un courage surhumain. Quand on enlève aux curés la gestion des bourses, quand on veut les empêcher de vendre les biens à leur profit, ou au profit de leurs nièces, il est évident que le *salut des âmes* est en péril, aussi bien que le *droit divin* de l'Église. Voilà pourquoi *Dieu* inspire nos évêques. C'est donc lui qui parle par leur bouche, quand ils s'opposent avec un généreux courage à l'exécution des lois. Que veut-on de plus? Faudra-t-il que Dieu s'incarne pour prêcher la résistance?

Pie IX va nous dire quel est le mal qui ronge la société moderne, et il nous indiquera le remède. Le mal a sa source « dans les *funestes machinations* employées de tous côtés pour éloigner chaque jour davantage des maisons d'éducation publique et même

du sein des familles, la *sainte foi*, la *religion du Christ*, sa doctrine de salut. » D'où viennent ces *pernicieuses machinations?* C'est une conséquence nécessaire des « *doctrines détestables* qui *lèvent audacieusement la tête*, dans ces temps malheureux, au grand détriment de la république chrétienne et de la société civile. » Est-il nécessaire de signaler ces détestables doctrines? On nie avec impudence les *vérités révélées de Dieu*, ou l'on prétend les soumettre à l'examen de la *raison humaine;* on oublie, ou l'on nie que les *choses naturelles* sont *subordonnées* à l'ordre *surnaturel*. Qu'en résulte-t-il? C'est que « les hommes sont éloignés de leur *fin éternelle*, que leurs *pensées* et leurs *actions* sont ramenées aux limites des *choses matérielles* et *fugitives de ce monde*. »

Admirables paroles qui répondent d'avance à toutes les chicanes des incrédules. Ils demandent si Jésus-Christ a donné mission à ses apôtres d'enseigner les mathématiques, le droit et la médecine. Non et oui. Non, Jésus-Christ ne veut pas former des médecins, des légistes, des mathématiciens, mais il veut que les savants et ceux auxquels la science est enseignée, soient chrétiens. Eh bien, qui ne sait que les légistes ne sont occupés que des intérêts de ce monde, et que si on les laissait faire, tous les peuples diraient comme les Vénitiens : « Soyons *Vénitiens* d'abord, après cela nous serons *chrétiens?* » Les médecins sont pires encore ; c'est d'eux qu'on peut dire à la lettre qu'ils négligent l'ordre surnaturel, qu'ils le nient, que toutes leurs pensées sont pour la matière. Or là où est la pensée de l'homme, là il se complaît. Adieu les sacrements ! adieu la révélation ! On se délecte des *choses fugitives* de ce monde, et on ne pense pas plus au salut éternel que s'il n'y avait ni enfer ni paradis. Quant aux mathématiciens, ce sont des raisonneurs à outrance ; ils veulent, à toute force, que deux et un fassent trois. Que devient alors le mystère de la Trinité qui nous enseigne comme une vérité révélée que deux et un font un? Que deviennent tous les mystères? On les *nie avec impudence*, ou *on les soumet à l'examen de la raison humaine*, ce qui aboutit encore à les nier. Il faut donc réprimer ces doctrines détestables. Il n'y a qu'un moyen pour cela, c'est de *subordonner* les *choses naturelles* à l'*ordre surnaturel*, ou, comme on disait au moyen âge, de déclarer que *toutes les sciences* sont *servantes de la théologie*, ce qui nous conduit au droit divin de l'Église sur l'enseigne-

ment. C'est l'Église, en effet, que son *divin auteur* a établie comme la *colonne et le fondement de la vérité*, pour enseigner à tous les hommes la foi divine, ponr *diriger la société et les actions des individus*. Voilà pourquoi les fauteurs des mauvaises doctrines font tous leurs efforts pour dépouiller la *puissance ecclésiastique* de son *autorité;* voilà pourquoi ils cherchent à soumettre les *sociétés humaines* au *pouvoir absolu* de la *puissance civile et politique*. Pie IX ne nomme pas le Dieu-État, parce qu'il ne veut pas profaner le nom de la Divinité en l'accolant à l'État; mais il caractérise et dépeint le monstre en disant qu'il revendique un *pouvoir absolu* sur les sociétés humaines. A ce Dieu-État Pie IX oppose l'Église que l'on pourrait appeler État-Dieu, parce que c'est l'État de Dieu, mieux encore, c'est Dieu lui-même qui veut bien gouverner les hommes, c'est lui qui *dirige* les actions des individus, et il *dirige* aussi les *sociétés*. Si un mauvais légiste vient nous dire qu'un *Dieu-État* ou un *État-Dieu* est la même chose, nous répondrons que d'un côté nous avons un établissement humain, et d'un autre côté la toute-puissance divine. Où sont les téméraires qui osent résister à Dieu ?

Ces téméraires, nous le savons, abondent dans nos *temps malheureux*. Ils nient que l'Église soit une avec Dieu, et ils en reviennent toujours à accuser la sacerdoce d'une insatiable ambition. Pie IX leur répond en signalant les fruits de leurs machinations. Que nos lecteurs méditent les paroles graves que nous allons transcrire : « Un enseignement qui non seulement ne s'occupe que de la *science des choses naturelles* et des *fins de la société terrestre*, mais qui de plus *s'éloigne des vérités révélées de Dieu*, tombe inévitablement sous le joug de l'*esprit d'erreur et de mensonge;* et une *éducation* qui prétend former, sans le secours de la *doctrine* et de la *morale chrétiennes*, l'*esprit* et le *cœur* des jeunes gens, d'une nature si tendre et si susceptible d'être tournée au mal, doit *nécessairement engendrer une race livrée sans frein aux mauvaises passions et à l'orgueil de sa raison*, et des générations ainsi élevées ne peuvent que préparer aux *familles* et à l'*État* les plus *grandes calamités*. »

Ces calamités ne sont plus une hypothèse. Nous pouvons dire avec l'Écriture sainte : aux fruits jugez l'arbre. D'où datent les maux qui affligent les *familles* et l'*État* aussi bien que la religion ?

De la funeste année 1789, que les incrédules saluent comme une ère nouvelle. Ère nouvelle, en effet, puisqu'elle ouvre le règne de l'impiété et du désordre. Et qui a adoré, en 93, des prostituées représentant la déesse Raison? qui a inventé le despotisme de la terreur? qui a dressé la guillotine? qui a plongé l'Europe dans les horreurs des révolutions et des guerres qu'elles engendrent? Les générations élevées par les philosophes. On sait que les hommes de 89 furent élevés par les jésuites ou dans des établissements ecclésiastiques; là on avait bon soin de leur enseigner les *vérités révélées de Dieu*; on y formait, *avec le secours de la doctrine et de la morale chrétiennes*, l'*esprit et le cœur des jeunes gens*. Ce sont les élèves des jésuites qui *se livrèrent* ensuite *sans frein à leurs mauvaises passions, et à l'orgueil de leur raison*. Et aujourd'hui on veut chasser de nouveau les révérends pères! Quel aveuglement et quelle ingratitude!

Le pape insiste sur la nécessité d'une instruction essentiellement religieuse pour les classes inférieures de la société. Il dit très bien que les enfants du peuple doivent être, dès leur plus tendre enfance, soigneusement instruits des *mystères* et des *préceptes* de notre sainte religion; d'où il conclut que dans les écoles primaires, la doctrine religieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche soit l'éducation, soit l'instruction, et dominer de telle sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y soient considérées comme accessoires. On pourrait dire que les écoles populaires, ainsi considérées, font double emploi avec le catéchisme. Mais qu'importe? On ne peut pas trop catéchiser le peuple. C'est en lui enseignant les mystères de la Trinité et de l'immaculée conception qu'on le moralisera, car il est reconnu par tout le monde que rien n'est plus efficace pour développer le sens moral que des dogmes que la raison ne comprend point. Cela apprend aux hommes à se soumettre à Dieu, c'est à dire à l'Église, et c'est là le point capital, l'obéissance passive au clergé étant la première condition de la moralité.

Pie IX attache le plus grand prix à ce que l'instruction populaire soit dans la main de l'Église, et à ce que cette instruction soit purement religieuse. Il a pour cela les meilleures raisons du monde. D'abord c'est l'Église qui a fondé les écoles primaires. Tout le monde sait l'état florissant où elles se trouvaient avant la

funeste révolution de 89. On enseignait si bien le catéchisme, qu'on ne trouvait pas le temps d'enseigner l'*a b c;* aussi personne ne savait lire ni écrire. Que les choses sont changées depuis! On enseigne tant aujourd'hui dans nos écoles, que l'on y oublie le catéchisme. C'est là le but que poursuivent les incrédules, ils voudraient mettre le prêtre hors de l'école, afin d'éteindre dans le peuple la lumière divine de la sainte foi. L'Église ne consentira jamais à cette expulsion ; ce serait violer les commandements de son divin auteur. Elle saura remplir son devoir, en défendant aux fidèles de fréquenter des écoles instituées contre la religion.

III

Tout ce que dit le pape est parfait; c'est Dieu qui parle par sa bouche. Il est certain que l'Église a reçu de Jésus-Christ la mission d'enseigner. Quel sera, dans cet ordre d'idées, le droit de l'État en matière d'instruction? Si ce n'était les temps malheureux où nous vivons, l'Église réclamerait l'enseignement, comme son droit exclusif. Ses défenseurs l'avouent, et pourquoi le cacheraient-ils? Donoso Cortès gourmande les catholiques de France d'avoir demandé la liberté d'enseignement : « Proclamer, dit-il, que l'enseignement est libre, c'est proclamer d'une part, qu'il n'existe pas déjà une vérité connue qui doive être enseignée, que la vérité est une chose qu'on ne possède pas, que l'on cherche encore, et qu'on n'espère trouver que par la discussion approfondie de toutes les opinions; c'est proclamer d'autre part que la vérité et l'erreur ont des droits égaux. Or, l'Église affirme que la vérité existe, et que pour la trouver avec certitude, on n'a qu'à la recevoir d'elle, sans qu'il soit besoin de la chercher par la discussion; elle affirme également que l'erreur n'a jamais aucun droit, tandis que la vérité demeure toujours en possession du droit absolu. *L'Église donc, tout en acceptant la liberté, là où de fait rien de plus n'est possible, ne peut la recevoir comme terme de ses désirs.* » Donoso Cortès nous dit ce que l'Église désire, pour mieux dire, quel est son commandement : *L'Église seule a le droit d'enseigner; quant aux sociétés civiles, elles n'ont pas de droit, elles ont le devoir de recevoir l'enseignement de l'Église* (1).

(1) *Donoso Cortès*, Œuvres, t. II, pag. 240, 241.

Telle est la vraie doctrine. La liberté d'enseignement que les catholiques réclament en Allemagne, en France, en Belgique, est un pis-aller, ou, si l'on veut, un moyen pour le clergé d'obtenir le monopole, sous couleur de liberté, là où il domine sur les esprits. Cela entendu, nous sommes heureux de constater que dans tous les pays catholiques, les évêques défendent avec énergie les droits de l'Église. Après 48, quand l'Allemagne était bouleversée jusque dans ses fondements, les évêques se réunirent en concile à Wurzbourg, pour proclamer les droits de l'Église en face de la révolution triomphante. Parmi ces droits, l'enseignement tient la première place, et il va sans dire que l'Église tient son droit de Dieu. Pour établir ce pouvoir divin, les évêques allemands font appel à l'histoire : « Elle rend à l'Église ce témoignage, disent-ils, que dans la conscience de son *droit divin*, de sa *liberté illimitée* à enseigner, à éduquer et à moraliser l'homme, *elle a atteint le point culminant de la science des arts*, produisant les plus magnifiques monuments depuis l'établissement de ses écoles claustrales et de ses ateliers d'architecture, jusqu'à la fondation de ses *universités* et de ses gigantesques basiliques ; institutions qui toutes reposent sur le fondement d'une éducation qui embrasse l'esprit humain tout entier, pour le préparer à de plus hautes destinées (1). »

Les évêques d'Allemagne, on le voit, ne sont pas des obscurantins ; s'ils demandent la liberté illimitée d'enseigner, c'est au nom de la science, autant qu'au nom de la religion. Qui ne sait en effet que les universités, les colléges et les écoles primaires étaient dans un état déplorable en 1848? C'est que le protestantisme, ou ce qui revient presque au même, le Dieu-État régissait partout l'instruction publique. Quelle distance entre ces établissements, où l'on se donne pour mission de *chercher la vérité*, comme dit Donoso Cortès, et les établissements catholiques où l'on enseigne la vérité divine? L'Allemagne malheureusement n'avait ni université catholique, ni gymnase catholique, ni école primaire catholique. En Belgique, nous sommes plus heureux, ainsi qu'en France. Pour ne pas parler de ce qui se passe sous nos yeux, nos éloges paraîtraient suspects, nous citerons quelques témoignages

(1) Concile de Wurzbourg. *Memorandum des évêques*, du 4 novembre 1848. (*Journal historique et littéraire*, t. XV, pag. 475.)

du dix-huitième siècle. L'Église était alors maîtresse absolue, tandis que aujourd'hui, malgré la liberté illimitée dont elle jouit, elle subit une influence qui doit être funeste, celle de la rivalité des écoles laïques.

Un rapport de l'abbé Nelis nous dira quel était le *point culminant de la science* que les corporations religieuses, et la plus célèbre de toutes, celle des jésuites, avaient atteint après des efforts séculaires : « A l'époque où la société de Jésus fut abolie dans les Pays-Bas, les études étaient tombées dans une *décadence* qui différait peu d'une *barbarie complète*. Les *écoles publiques* étaient régentées ou par les *jésuites*, ou par les *moines* de différents ordres, ou par des *prêtres séculiers*. Les premiers avaient su attirer la *vogue*, mais l'*enseignement était partout également mauvais*. Dans les *meilleurs colléges*, l'explication des auteurs latins se réduisait pendant *sept années d'études*, à une *centaine de vers* de Virgile, à *quelques lignes* de Quinte-Curce et à *cinq ou six des plus courtes épîtres* de Cicéron... *La plupart des auteurs classiques n'étaient pas même connus dans les colléges. On n'y avait jamais entendu parler de la langue grecque*, ni d'*histoire*, ni de *chronologie*, ni de *géographie*. La *grammaire latine* y était traitée d'une *manière pitoyable*. Tout se réduisait à apprendre aux écoliers *un peu de latin du moyen âge ;* car, pour *celui du siècle d'Auguste*, la *plupart* des maîtres ne le connaissaient *que comme on sait que l'on parle à la Chine et au Japon un langage différent du nôtre... La police et la discipline se trouvaient dans un état déplorable.* »

Voilà le *point culminant* auquel était arrivé l'enseignement catholique dans nos heureuses provinces. Si la science avait atteint ce degré de perfection, et si la discipline des mœurs était à la hauteur du développement intellectuel, c'est que l'Église mettait une sollicitude toute particulière à former les futurs ministres du culte. Les séminaires étaient des établissements modèles d'où les lumières et la foi rayonnaient sur tout le pays. C'est l'Université de Louvain, elle-même foncièrement catholique, qui a rendu cet hommage à l'épiscopat belge. Dans une *réclamation* qu'elle adressa en 1784 à Joseph II, elle insiste sur les *chétives connaissances* que puisaient dans les séminaires les ministres de Dieu, puis elle dit : « Ils n'y apprennent *aucun principe*, ils n'y sont pas initiés à l'Écriture sainte, ils restent étrangers à l'histoire ecclésiastique.

Qu'en résulte-t-il? C'est qu'ils *croupissent toute leur vie* dans l'*ignorance*, au *grand détriment du salut des âmes, et au grand avantage de la superstition* (1). »

Nous revenons aux évêques d'Allemagne; on voit qu'ils ont quelque raison de s'enorgueillir d'une si magnifique tradition; aussi proclament-ils fièrement que l'Église ne peut sans se renier elle-même, renoncer à son *droit héréditaire* sur l'humanité. L'*héritage* est beau, l'Église tient à l'étendre, c'est son devoir. Pour qu'elle puisse remplir sa mission divine, elle déclare « qu'elle réclame aujourd'hui, *comme toujours*, la *liberté illimitée d'enseignement*, comme aussi le droit de fonder et diriger des instituts d'instruction et d'éducation qui lui soient propres, *et cela dans le sens le plus large.* » La *liberté illimitée dans le sens le plus large*, cela est bien, mais cela ne suffit point. L'État aura-t-il aussi la *liberté* de fonder des établissements d'instruction? Les libres penseurs, les incrédules, les francs-maçons jouiront-ils de la même *liberté?* Ce serait la *liberté du mal*, et nous savons que le pape ne veut point d'une pareille liberté. N'a-t-il pas mille fois raison? Nous allons voir que la *liberté illimitée* d'enseigner revendiquée par l'Église, veut dire le monopole de l'enseignement.

En Belgique l'Église possède la *liberté illimitée* d'enseigner que le concile de Wurzbourg réclamait avec tant de raison en 1848. Elle a son université, elle a de nombreux colléges, et l'enseignement primaire est dans sa main. L'État n'a aucune action sur les établissements du clergé, pas même un droit d'inspection et de surveillance. L'Église est réellement un État dans l'État, mais cela ne lui suffit point, il faut qu'elle domine encore sur l'État laïque. C'est ce que l'évêque de Liége, monseigneur van Bommel, va nous dire. Il s'est donné la peine d'écrire un *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique, primaire et secondaire*. Il ne s'agit pas de l'enseignement libre, mais des écoles établies et payées par l'État. Monseigneur part de ce fait que la Belgique est un pays catholique par excellence, d'où il conclut fort bien que l'État ne saurait employer l'argent des contribuables, pour donner une institution légale, étrangère à leur religion. Le raisonnement est d'une évidence incontestable; il n'a qu'un défaut, c'est que l'on en pourrait

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. II, in-8°, pag. 419-422.

induire que les catholiques seuls doivent supporter les frais de leur culte, ce qui reviendrait à la fameuse maxime de Cambon : que celui qui veut la messe la paie. Passons sur cet inconvénient qui n'en est pas un en fait, puisque l'État paie les traitements des ministres du culte, et il y est obligé en vertu de la constitution. L'instruction publique étant nécessairement religieuse, elle doit être placée sous la surveillance et la direction de la religion, c'est à dire des évêques qui seuls ont reçu de Jésus-Christ mission d'enseigner les peuples. On prétendait jadis que l'État avait aussi le devoir d'enseigner. Monseigneur de Liége nous dit que l'État peut avoir des écoles, mais à condition de les remettre entre les mains des évêques : l'État paie et les évêques enseignent.

Voilà qui est admirable, c'est absolument la doctrine du bon vieux temps où l'on disait que l'État était le *bras armé* de l'Église. Il n'y a qu'un léger changement, l'État est le *bras payant*. Mais qu'arrivera-t-il si l'État refuse le rôle d'officier payeur? Refuser! il n'oserait. S'il méconnaissait le droit divin de l'Église, c'est à dire s'il ne payait point, les évêques feraient une révolution. Écoutons l'évêque de Liége : « La question de l'enseignement est vitale pour la Belgique. Pourquoi? *Parce que déjà deux gouvernements, pour l'avoir mal comprise, se sont grièvement fourvoyés, au point de compromettre leur existence.* » On sait que les deux princes qui *se fourvoyèrent si grièvement* sont Joseph II et Guillaume Ier; celui-ci fut chassé, l'autre manqua de l'être. Les évêques protestent, à la vérité, qu'ils ne prêchent que la résistance passive; mais monseigneur van Bommel nous expliquera comment la résistance passive conduit à une catastrophe inévitable : « Une *instruction étrangère à la religion* serait ce qu'elle a déjà été *deux fois*, une *cause générale de mécontentement* dans le *clergé*, dans *toutes les familles religieuses* et dans *le peuple*; elle deviendrait *de nouveau*, sur *toute la surface du pays*, une *raison légitime d'opposition forte, compacte et générale*, qui aurait *sa racine* dans les sentiments et les croyances des masses. » Monseigneur est trop modeste. Cette *opposition forte, compacte* et *générale* a encore une autre *racine* que les *sentiments des masses*. Qui apprend aux classes illettrées que l'*Église doit enseigner* et que l'*État doit payer?* Ne seraient-ce pas les évêques? De même ne seraient-ce point les évêques qui par leurs mandements et leurs manifestes répandent le *mécontentement* dans les *familles*

religieuses et dans *le peuple?* Et quand le mécontentement s'est répandu *sur toute la surface du pays*, la révolution n'est-elle pas inévitable? Monseigneur de Liége ne le cache point; il s'écrie : « *Deux fois la question de l'instruction*, mal résolue, a *compromis l'existence* des gouvernements qui l'avaient mal comprise. *Voulez-vous recommencer une troisième fois la même faute?* » Et que feraient les évêques si le gouvernement refusait de leur abandonner l'enseignement? Monseigneur répond sans hésiter que lui « sera prêt à *pratiquer* comme *évêque* ce qu'il *enseigne* comme *écrivain*, si les circonstances venaient à lui en faire une obligation grave (1). »

L'Église enseigne, l'État paie. Voilà ce que signifie la liberté de l'enseignement, au témoignage d'un évêque belge. On comprend maintenant pourquoi les catholiques de France réclamèrent à cor et à cri, la *liberté comme en Belgique*. Mais la position de l'épiscopat français est bien plus difficile, il n'a pas l'indépendance dont jouissent nos évêques; il reçoit ses pouvoirs de l'État, et d'un État tout-puissant. Cependant il faut rendre justice au clergé de France, il n'a plus rien de gallican, il est audacieux et entreprenant, comme les plus téméraires des ultramontains. Nous allons entendre l'abbé Combalot, missionnaire apostolique. Il adressa en 1843 un *Mémoire* aux évêques de France et aux pères de famille, sur la guerre faite à l'Église et à la société par le monopole universitaire. Sa brochure le conduisit devant la cour d'assises, il fut condamné. C'est donc un martyr de la liberté ecclésiastique au dix-neuvième siècle. Sa parole aura d'autant plus d'autorité.

L'Église tient son droit de Dieu. Ce ne sont pas seulement les célèbres paroles de Jésus-Christ qui l'établissent; saint Paul écrivant aux Galates, leur dit : « Mes petits enfants, je vous engendre une seconde fois, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » Et aux Corinthiens : « Je vous ai engendrés en Jésus-Christ, par la prédication de l'Évangile. » Cela veut dire que saint Paul enseigna l'*a b c* aux *petits enfants* de Galatie, et la belle littérature aux habitants de Corinthe. A l'exemple du grand apôtre, les évêques peuvent et doivent tout enseigner : « Ils ont reçu de Jésus-Christ une *haute et sublime paternité*, pour enfanter les âmes à la vie de

(1) Voyez les témoignages et les détails dans mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, t. II, in-8°, pag. 395 et suiv.

la grâce, à la *vie surnaturelle.* » Comment se développe cette vie de l'âme? Évidemment par une éducation *pleinement catholique*, dont l'épiscopat seul est *l'arbitre souverain.* » En effet, si l'État se mettait à enseigner aux enfants l'addition et la soustraction, comment la *vie de l'âme* se développerait-elle chez eux? Il faut que la multiplication et la division soient *pleinement catholiques* pour que cet enseignement engendre cette vie *supérieure* et *divine*, *plus substantielle*, *plus réelle même que celle de la nature.* Le baptême et la première instruction ne suffisent point. Pour que la *vie de Dieu* se greffe sur la *vie terrestre*, il faut une *action permanente et continue;* il faut que le grec et le latin, il faut que le français et l'anglais s'enseignent par ceux qui sont les *organes* ou les *instruments générateurs* de la *vie surnaturelle.* La géométrie aussi et l'algèbre doivent être confiés à la *pastorale sollicitude* des évêques, sinon il est impossible que *l'âme se dilate*, il faut la *maternelle tendresse* du *pontificat* et du *sacerdoce*, pour que la jurisprudence et la médecine fécondent la *greffe* surnaturelle dont parle saint Paul (1).

Le droit divin de l'Église a un fondement inébranlable dans sa *paternité divine :* « Je vous ai établis, pour que vous enfantiez les âmes à ma vie. » Que les incrédules n'objectent pas qu'il s'agit dans l'Évangile du royaume des cieux, et que la vie dont parle saint Jean est la vie céleste. Si l'enfant est enfanté à la vie véritable, est-ce que par cela même il ne sera pas enfanté à la vie de l'*intelligence?* Il y a plus. « Le *pontificat seul* peut faire l'homme *social*, » dit très bien l'abbé Combalot (2). Cela répond à la critique que les incrédules osent faire de la doctrine évangélique. « Bonne pour l'autre monde, disent-ils, mais pour ce monde-ci, il faut un enseignement qui apprenne aux hommes à remplir leur mission de citoyen, d'industriel, de commerçant; la grâce surnaturelle leur sera de très peu de secours, quand il s'agit de diriger une fabrique, ou d'administrer un chemin de fer; la science des arts et métiers, des mines, des travaux publics, leur sera infiniment plus profitable. » Les malheureux! Ils ne voient pas qu'en attaquant la vérité révélée, ils en font le plus grand éloge, et qu'en célébrant leurs sciences positives, ils en font la satire! Comme le

(1) *Combalot* (l'abbé), Mémoire, pag. 11-13.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 14.

dit énergiquement un prélat belge : « Sans la religion, il ne reste qu'une science *toute animale* (1). » Qu'est-ce, en effet, que l'homme, si l'on fait abstraction de la vie *greffée*, de la vie de la grâce? Un animal. Il est clair comme le jour que Socrate et Marc-Aurèle, qui ne furent point *greffés*, qui vécurent de la vie de la nature, n'étaient que des *animaux*.

Que l'on juge par là de la science laïque; comparée à la science catholique, c'est le royaume des ténèbres comparé au royaume de la lumière. Les libres penseurs se vantent qu'eux seuls ont une philosophie, parce que, disent-ils, il n'y a pas de philosophie sans liberté de penser. Nous répondrons avec l'abbé Combalot que l'Église *seule* détermine, par des *dogmes certains*, quelles sont, *dans l'état actuel de l'homme*, les *bases de la raison* : donc l'Église seule peut donner à l'*intelligence* les notions *complètes* et *immuables* de Dieu, de l'homme, de l'origine des choses, des rapports qui dérivent de la coexistence du Créateur et des créatures. Le rationalisme ne sait ce que c'est que la *Trinité*, tandis que la philosophie catholique donne une notion *complète* à l'*intelligence* d'un mystère que l'intelligence ne peut pas concevoir. Et cette notion est *immuable*. La raison humaine est progressive, la raison catholique a l'avantage de ne point faire de progrès; elle est aujourd'hui ce qu'elle était du temps où Tertullien disait que les dogmes sont vrais parce qu'ils sont absurdes. Les rationalistes ne savent rien de l'*homme* et de l'*origine des choses*, tandis que la science catholique sait que l'homme naît damné parce que Adam a mangé une pomme. Il est donc vrai de dire, que l'Église seule pose et résout tous les grands problèmes de « la philosophie (2). »

« L'Église a aussi une histoire qui *seule* indique nettement l'*action de la divine Providence dans les événements d'ici-bas*. Illustrons cette grande vérité par un exemple. Henri III a péri par le couteau de Clément. Les historiens laïques frétrissent ce régicide, et ils accusent l'Église de l'avoir provoqué par les prédications furibondes de ses moines. Ils ne comprennent pas l'*action de la divine Providence* dans cet événement. L'Église seule le sait. Sixte-

(1) *Mandement de l'archevêque de Malines*, du 8 avril 1856. (Le *Bien public*, du 14 mai 1856.)

(2) *Combalot* (l'abbé), Mémoire, pag. 16.

Quint déclara, dans un consistoire, que l'*heureux succès* de la mort d'Henri était un *témoignage manifeste* du bon *vouloir de Dieu pour le royaume de France* (1). Voilà le secret de Dieu *nettement indiqué;* son vicaire infaillible pouvait seul découvrir un témoignage de la miséricorde divine dans un assassinat. N'est-il pas bon que la jeunesse apprenne à révérer la main de Dieu dans les crimes des fanatiques? C'est une des voies par lesquelles la *paternité divine* de l'Église se manifeste avec éclat.

L'Église a encore une *littérature divine;* on l'appelle l'Écriture sainte. Il va de soi que les livres sacrés sont autant au dessus des livres laïques que Dieu est au dessus des hommes. Cette littérature a un caractère particulier. Quand les hommes écrivent, c'est pour se faire comprendre. Il n'en est pas ainsi du Saint-Esprit. Ce qu'il dicte est la *source de toute lumière*, dit l'abbé Combalot, de toute éloquence et de toute vertu, mais les simples mortels ne comprennent point; le pontificat seul entend pleinement ce que Dieu veut dire, lui seul peut l'expliquer à la jeunesse. Quel abîme entre la littérature *divine* et la littérature profane! Celle-ci, la littérature de Platon, de Virgile, de Corneille, de Shakespeare, de Gœthe est *sensuelle*, *égoïste* et *sceptique* (2); elle est la source des ténèbres intellectuelles et morales qui couvrent le monde. Heureusement qu'il y a la lumière de la Bible; les hommes ne la voient point, mais elle ne les éclaire pas moins.

Les ennemis de l'Église osent lui reprocher que ses livres saints sont en opposition avec les découvertes de la géologie. C'est le contraire qui est la vérité. L'Église possédant la vérité dans les choses surnaturelles, comment ne la posséderait-elle pas dans les choses naturelles? Notre abbé dit « qu'elle a des *dogmes explicateurs* des *phénomènes physiques*, *psychologiques* et *géologiques* (3). » Ce que la psychologie vient faire entre la physique et la géologie, nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il y a une géologie catholique « qui seule connaît les causes véritables de l'altération et de la dégradation des choses. » L'abbé a oublié l'astronomie catholique; elle enseigne que le soleil tourne autour de la terre, et que le ciel

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, t. III, pag. 171.
(2) *Combalot* (l'abbé), Mémoire, pag. 17.
(3) *Idem*, *ibid.*, pag. 18.

est une voûte parsemée de points brillants que nous nommons étoiles. L'astronomie laïque prétend que ces vérités divines sont de grossières erreurs. Il faut dire que les astronomes sont des impertinents; c'est ce que l'inquisition romaine a fait sentir à Galilée.

Il est inutile d'ajouter « que l'épiscopat a *seul* reçu la mission de faire l'éducation *morale* de la jeunesse catholique. » Si nous en parlons, c'est pour constater un don singulier qu'ont les frères chargés de l'enseignement des enfants pauvres. Un journal catholique dit qu'ils ont une *vocation individuelle*, *toute spéciale*, qui leur est *propre* (1). C'est quelque chose comme le don des langues que les Saint-Esprit fit aux apôtres. La chose est tout aussi miraculeuse; car des hommes arrachés à la charrue se trouvent subitement capables d'enseigner ce qu'eux-mêmes ne savent point. Chose plus miraculeuse encore! On en voit tous les jours devant les tribunaux correctionnels accusés de délits contre les mœurs, et cependant ils ont une mission toute spéciale de faire l'éducation morale de la jeunesse! Les victimes de leur incontinence sont les enfants qu'ils avaient charge de moraliser. Ils les moralisent donc en les corrompant. Voilà un prodige qui l'emporte sur celui de la Salette!

L'abbé Combalot a oublié un don de l'Église, c'est le beau style. Nous avons beaucoup cité, en partie par conscience, pour mettre les témoignages dans toute leur vérité sous les yeux de nos lecteurs, mais aussi pour leur faire admirer le talent de bien dire du souverain pontife, des évêques et des abbés. L'abbé Combalot rivalise avec les évêques belges. Il oppose l'éducation que l'Église donne à l'éducation laïque. Les bienfaits de l'Église, tels que la corruption de l'enfance, « sont le fruit d'une éducation qui *émerge de l'élément révélé*. Tandis que dans les écoles laïques, *l'impiété, après s'être assise sur les ruines matérielles qu'elle a faites*, veut encore régner sur les âmes. » L'abbé français flétrit avec une juste indignation « les hommes du monopole, c'est à dire les professeurs laïques, *qui versent le vin de la révolte dans le cœur de la jeunesse, du haut de la chaire publique.* » Cela est sublime comme la Bible et comme le langage de la Dame de la Salette. Si du

(1) *Le Bien public*, du 19 septembre 1855.

moins la malheureuse jeunesse confiée aux établissements de l'État se distinguait par son savoir! « On fait grand bruit *du progrès scientifique dans les études universitaires*. La vérité est que l'université pousse les jeunes générations au *brutisme de l'intelligence* (1). »

Que dire de la religion et des mœurs! « On *épouvanterait la terre* si on racontait les scènes d'impiété, de sacriléges et de scandales devenus si fréquents dans l'histoire des colléges du monopole. Ah! qu'ils auront *une pesante mémoire à porter*, ces hommes *qui moissonnent un salaire homicide sur l'âme et sur la foi des jeunes générations!* » Ici l'abbé touche au sublime des prophètes! L'obscurité du moins y est. Parfois aussi le langage du *missionnaire apostolique* est foudrayant, et il illumine les hommes et les choses d'une clarté sinistre : « Laissez-moi vous demander si la conscience et si Dieu peuvent permettre à un père de famille de placer ses enfants dans des *maisons suspectes*... (2). » Nous ne continuons pas parce que nous ne voulons pas nous exposer à des poursuites criminelles, à la suite de notre abbé.

IV

Nous avons exposé les vœux, nous disons mal, les exigences de l'Église en fait d'enseignement. Elle veut, non pas la liberté, mais la domination, et là où elle a l'air de se contenter de la liberté, elle s'en sert pour obtenir le monopole. Donner la liberté illimitée à l'Église dans un pays où le catholicisme règne encore sur les âmes, c'est lui donner l'empire. Elle seule pourra user de cette liberté, elle seule aura des écoles, où elle façonnera à sa guise l'esprit de l'enfance et de la jeunesse. Est-ce uniquement pour le salut des âmes que l'Église veut être maîtresse absolue de l'instruction? Un chanoine allemand dit que celui qui a en son pouvoir l'enseignement est maître du monde (3). Leibniz a déjà dit la même chose, et cela est si évident qu'il est inutile d'y insister. C'est la raison pour laquelle l'Église cherche par tous les

(1) *Combalot* (l'abbé), Mémoire, pag. 23, 24, 26, 37.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 42, 50.
(3) *Hirscher*, l'Etat actuel de l'Eglise, traduit par *St.*, pag. 14.

moyens à s'emparer de la direction des générations naissantes. Du temps qu'elle dominait sur les princes et les peuples, elle était aussi en possession de l'instruction, mais elle usait de son pouvoir d'enseigner pour ne pas enseigner ou pour enseigner le moins possible. Pourquoi met-elle aujourd'hui tant d'ardeur à fonder des écoles de tout genre, des écoles qui n'ont rien de commun avec la mission surnaturelle qu'elle prétend avoir reçue de Dieu? Les aveugles seuls peuvent se faire illusion sur le but que poursuit l'Église : elle veut ressaisir la domination que la réforme, la philosophie et la révolution lui ont enlevée.

Réussira-t-elle? Les adversaires de l'Église le craignent; ses amis font semblant de ne pas prendre ces craintes ou ces accusations au sérieux. En effet, il y a de la folie à vouloir ressusciter une domination que nos pères n'ont pas voulu subir. Mais ne nous hâtons pas trop de rire de cette folie. Ce qui paraît un rêve deviendrait une réalité, si jamais l'Église parvenait à s'emparer de l'enfance et de la jeunesse; car elle disposerait de l'avenir de la société, et faut-il ajouter, après tout ce que nous avons dit, quel usage elle ferait de son pouvoir? Là même où elle est en face de rivaux redoutables qui lui disputent le pouvoir, elle affiche des prétentions exorbitantes, inouïes. Il lui faut la disposition des bourses de fondation en Belgique, sinon elle se met en révolte contre la loi. Est-ce pour le salut des âmes que les curés doivent avoir la faculté de disposer des fondations au profit de leurs nièces? Là où l'Église est maîtresse, là du moins où elle croit l'être par l'influence qu'elle exerce sur la crédulité ignorante, elle va bien plus loin. Nous avons entendu le pape réclamer les dîmes comme un droit divin. Est-ce que le salut des âmes est intéressé à ce que l'Église perçoive un impôt, le plus lourd, le plus funeste de tous? Nous avons entendu des évêques soutenir que l'Église ne saurait être trop riche, et partout elle est à l'œuvre pour reconstituer son patrimoine. Est-ce pour le salut des riches que les jésuites les dépouillent de leurs biens? Est-ce pour le salut des clercs qu'on veut les enrichir, alors que Jésus-Christ tonne contre les richesses, alors que tous ceux qui prennent à cœur le spiritualisme évangélique, crient que la corruption du clergé et sa puissance vont toujours de pair? Nous avons entendu le pape réclamer les immunités dont l'Église jouissait jadis comme

un droit divin. Est-ce pour le salut des âmes que les chanoines se faisaient marchands de vin privilégiés? Est-ce pour le salut des âmes que le clergé, possesseur de la moitié des biens, refusait de contribuer aux charges publiques? Est-ce pour le salut des âmes que l'on veut soustraire les clercs à la juridiction laïque, alors que l'histoire nous dit que les oints du Seigneur, grâce à leur immunité, deviennent des malfaiteurs oints? Est-ce pour le salut des âmes que l'Église ouvre ses asiles aux voleurs et aux assassins, alors que ses propres annales attestent que l'asile transforme les lieux saints en bouges, tout en entravant l'État dans l'accomplissement du premier de ses devoirs, le maintien de l'ordre social.

Tout ce que l'Église réclame est à ses yeux un droit divin, donc indépendant de la concession de l'État. Quand le législateur lui enlève les dîmes, quand il reprend des biens qu'elle détourne de leur destination, quand il abolit sa juridiction et ferme ses asiles, les évêques protestent et résistent, le pape applaudit à leur révolte, il casse et annule les lois, il les abroge comme maître et seigneur des rois et des nations. Et les défenseurs de l'Église crient à la calomnie, quand on l'accuse de ressusciter les abus du du moyen âge! Qu'y avait-il donc de plus au moyen âge que ce que l'Église revendique en plein dix-neuvième siècle à titre de droit divin? Les dîmes et le patrimoine des pauvres, la juridiction et les immunités, ne sont-ce pas là les attributs de sa souveraineté tout ensemble et les abus qui y sont attachés? Quand les évêques protestent contre les lois, et déclarent s'opposer à leur exécution, quand le pape les abroge, en vertu de sa puissance pontificale, veut-on bien nous dire ce que devient l'indépendance de l'État? Cette indépendance de la souveraineté civile, les évêques la reconnaissent, ils la proclament, mais avec la restriction mentale, que dès que les intérêts spirituels sont en cause, l'État est incompétent, que ce qu'il fait est nul de plein droit, et c'est naturellement à eux à décider quand la religion est en cause. Or la religion est en cause, dès que l'Église a un intérêt d'ambition, et l'Église est intéressée dès que l'on touche aux clercs, fût-ce pour des choses purement temporelles. Faut-il demander où est l'intérêt spirituel dans les fondations de bourses? dans les dîmes? dans les captations? dans la spoliation des familles, dans les immunités? Question de cupidité ou de domination! Eh bien, quand

pour sa cupidité ou son ambition, le clergé désobéit au législateur, quand le pape applaudit à cette sainte révolte, quand lui-même y excite, en cassant les lois sur les dîmes, sur l'asile, sur le mariage civil, on dira que l'Église a un profond respect pour l'indépendance du pouvoir civil!

S'il y a une puissance qui a le droit d'abroger les lois civiles quand il lui plaît de déclarer ces lois contraires au salut des âmes, contraires au pouvoir qu'elle tient de Dieu, c'est évidemment cette puissance qui est souveraine, et la souveraineté civile n'est plus qu'une dérision. Le débat entre l'Église et l'État est donc une lutte de souveraineté. Cette lutte date du jour où l'État a eu conscience de son indépendance. C'est le plus saint des rois, Louis IX qui l'a commencée; les légistes l'ont poursuivie, les réformateurs et les philosophes ont vaincu, et la révolution a consacré la victoire. La réaction qui a suivi la tourmente révolutionnaire, a donné à l'Église l'espoir de rétablir sa puissance. Des succès passagers, tels que le concordat autrichien, l'ont énivrée. Elle se dit déjà la maîtresse du monde. Il va à l'Église comme à tous ceux que Dieu veut perdre, ils courent à leur perte, au moment même où ils croient triompher. Le pape et les évêques sont des hommes du douzième siècle; élevés dans les sentiments, dans les idées, dans les préjugés du moyen âge, ils ne comprennent pas plus les besoins, les tendances de notre siècle que Grégoire VII et Innocent III, s'ils pouvaient ressusciter. La réforme, la philosophie, la révolution ont passé, sans que ces momies aient été réveillées de leur sommeil séculaire; elles en sont toujours à leur droit divin, et ne rêvent que dîmes, patrimoine des pauvres, immunité, puissance ecclésiastique, bien que la société ne comprenne plus le sens de ces prétentions d'un autre âge. Les vicaires de Dieu ne se doutent pas que tout a changé depuis huit siècles. Si au lieu de maudire la Révolution qui a consacré ces changements, ils ouvraient leux yeux pour voir, ils s'apercevraient que la lutte qu'ils veulent recommencer est impossible.

Au moyen âge la domination de l'Église se conçoit. Elle régnait sur les âmes, au milieu d'une société barbare dont elle était appelée à faire l'éducation. Elle s'empara du pouvoir qui appartient à l'intelligence sur la matière. L'Église était donc, dans la réalité des choses, une puissance spirituelle. En est-il encore de même au

dix-neuvième siècle? La question ressemble à une insulte. Est-ce en proclamant l'immaculée conception que le pape éclaire les intelligences et échauffe les âmes? est-ce en fabricant des miracles que le clergé témoigne de sa supériorité intellectuelle et morale? est-ce en exposant à l'adoration des fidèles des ossements de chevaux ou des vieilles guenilles que les évêques moralisent les populations des campagnes qui croupissent encore, après dix-neuf siècles de christianisme, dans l'ignorance et la superstition? La puissance de l'esprit est passée dans le sein de la société laïque, et elle la met à profit pour répandre les lumières parmi les classes inférieures. C'est en ce sens que la puissance spirituelle appartient à l'État, c'est en ce sens qu'il doit l'exercer.

Si l'Église a changé au point de n'être plus qu'une ruine, l'État aussi a radicalement changé depuis le moyen âge. Où sont les mille et une petites baronnies dans lesquelles chaque baron était roi? Il n'y a plus ni vassaux, ni souverains, il n'y a plus ni seigneurs ni serfs. La royauté a commencé par prendre la place de la féodalité. Depuis 89, les rois s'en vont et cèdent la place aux peuples souverains. Conçoit-on que dans une société aussi différente du moyen âge, on veuille rétablir la puissance ecclésiastique qui était née d'un état social dont il ne reste de souvenir que dans l'histoire? Autant vaudrait ressusciter les saints et les guerriers du moyen âge. C'est dire que le triomphe de l'Église dans la guerre qu'elle a déclarée à l'État est une impossibilité absolue. Il faudrait un miracle pour rappeler les morts à la vie, et le temps des miracles est passé. Que dis-je? les morts ressusciteraient, qu'ils combattraient eux-mêmes les prétentions de l'Église. Les rois ont subi parfois la domination de Rome, ils ne l'ont jamais acceptée. Et l'on veut que les peuples plient devant un pouvoir que les princes n'ont pas voulu reconnaître!

Nous disons que l'Église court à sa perte, alors qu'elle croit regagner sa puissance. Les momies qui trônent à Rome et sur les siéges des évêques, ne s'aperçoivent pas qu'elles luttent contre des nations souveraines. Sous l'ancien régime, les rois, dans l'intérêt de leur ambition, jugèrent convenable de partager le pouvoir suprême de l'Église. Les nations ne consentiront pas à ce partage, car ce serait abdiquer. Elles n'ont point l'égoïsme des princes ni leurs petits calculs; elles sont si puissantes qu'elles n'ont pas de

rivalité à craindre. Mais aussi elles tiennent à leurs droits. De là cette antipathie instinctive contre le clergé et sa domination, qui entraîne même des catholiques dans le camp du libéralisme. Et c'est quand les nations sont si jalouses de leur indépendance, que l'Église revendique son droit divin qui annule la souveraineté civile! Les ennemis de l'Église ont tort de craindre son triomphe car le jour de son triomphe serait le jour de sa ruine. Si nous le craignons, si nous voulons l'arrêter sur la pente de l'abîme, c'est que les intérêts de la religion sont en cause. L'abus que l'Église fait de son influence, compromet le christianisme. Qui saurait dire combien l'immaculée conception a fait d'incrédules! Et la Salette est-elle bien propre à donner crédit à la religion chrétienne? A ces scandales, la papauté a trouvé bon d'en ajouter un qui a soulevé toutes les consciences contre le christianisme traditionnel; c'est l'attentat contre la nature et contre les droits les plus sacrés dans l'affaire Mortara.

§ 4. Le droit divin de l'Église et le cri de l'humanité

N° 1. *Mortara et le droit de l'Église*

I

En l'année 1858, une servante chrétienne baptisa l'enfant d'une famille juive chez qui elle était en service. L'enfant était malade, sur le point de mourir, prétendait la zélée catholique, elle voulait le sauver de la mort éternelle. Mais l'enfant ne mourut point. Alors le gouvernement pontifical ordonna que le jeune Mortara fût enlevé de la maison de son père, pour être élevé chrétiennement dans un établissement religieux.

Tel est le fait. Le premier cri d'indignation partit d'une communauté juive d'Alexandrie. Elle protesta contre l'acte *cruel* et *barbare* dont la famille Mortara était la victime; elle réclama « l'appui de la presse universelle, et fit appel à l'humanité tout entière, afin que par tous les moyens possibles on tâchât de réparer les maux passés et de prévenir ceux qui pourraient atteindre leurs coreligionnaires dans les pays où les lois étaient impuissantes contre

de si horribles attentats. » L'appel fut entendu ; partout, l'opinion publique prit parti contre le pape. Jamais le mépris que l'Église catholique fait de la nature n'avait excité une pareille émotion. La presse ultramontaine, malgré son audace bien connue, fut épouvantée de la réprobation unanime qui retentissait dans le monde civilisé. Mais peu à peu elle s'enhardit ; elle essaya même de plaisanter sur le bruit que l'on faisait dans toute l'Europe, pour un fait si simple et si légitime. Écoutons un des révérends pères qui rédigent la *Civilta cattolica*, ne fût-ce que pour avoir une idée du sens moral des gens d'église : « Le baptême et l'enlèvement de Mortara excitèrent un guêpier de déclamations et de diatribes dans les journaux, au point d'en assourdir le monde. On oublia le Congrès de Paris et l'attentat contre la vie de l'empereur. Dans toute l'Europe, dans toutes les langues, dans les journaux de toutes les couleurs, on ne parla point d'autre chose pendant des mois. Ceux qui jetaient les plus hauts cris étaient ceux qui connaissaient le moins les principes de la matière ; ils tombaient des nues, ils fronçaient le sourcil, ils ouvraient la bouche toute grande, ils ne comprenaient pas (1). »

Voilà comment on traite à Rome, dans l'entourage du pape et sous son inspiration, la révolte de la conscience universelle. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas, dit-on ; du plaisant à l'odieux il n'y en a aucun, quand la plaisanterie blesse le sens moral. La bouffonnerie tourne alors contre les bouffons. On accuse notre siècle d'indifférence religieuse, on l'accuse de matérialisme, d'athéisme. Cependant voilà que le monde civilisé s'émeut, il oublie ses divisions, et ce qui paraît lui tenir le plus à cœur, ses intérêts et ses passions, il oublie tout pour parler, de quoi ? d'un enfant enlevé à sa mère. Et qui essaie de tourner ce généreux mouvement en ridicule ? Des révérends pères, qui se disent les disciples par excellence de Jésus-Christ. Nous le demandons : de quel côté est la religion, de quel côté est le mépris de la religion ?

La presse catholique de France n'osa pas insulter aussi ouvertement à la conscience générale. Elle aurait bien voulu donner le change à l'opinion publique, en faisant passer un acte de barbarie pour un acte de haute charité. « Un cas de force majeure, dit

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 388.

M. Veuillot, jette dans les bras du pape un enfant que la Providence a voulu retirer des ténèbres du judaïsme. Suivant les lois de la religion, il ne pouvait pas plus le refuser que tout homme ne pourrait, suivant les lois de l'humanité et de l'honneur, refuser asile à son frère, en danger de mort. L'Angleterre qui ne se fait pas faute de déclamer contre le pape au sujet de l'affaire Mortara, se glorifie d'être le refuge inviolable de tous les bannis du monde, de tout ce qu'il y a en Europe d'ennemis de l'ordre et du repos public. Le pape donne ce même refuge à l'innocent. Étendant la main sur ce pauvre enfant que la Providence lui a donné et que la synagogue et l'incrédulité veulent lui reprendre, il répond qu'il ne peut pas le livrer, qu'il ne peut pas s'affranchir des règles saintes tracées par ses prédécesseurs, des *lois de l'Église de Jésus-Christ* qui sont les lois de son État (1). »

Cette charité, feinte ou réelle, ne trouva point faveur. Chose remarquable, il y eut des prêtres catholiques qui osèrent se prononcer contre le pape. Ils nièrent que *les lois de l'Église de Jésus-Christ* permissent de ravir à leurs parents des enfants baptisés à leur insu ou malgré eux. Que le contraire, disaient-ils, ait été soutenu au moyen âge par quelques casuistes, est-ce une raison pour rendre le clergé responsable de ces excentricités? Il est faux qu'une telle opinion ait été généralement professée par les écrivains catholiques. Les théologiens français enseignent qu'il n'est pas permis de baptiser les enfants des infidèles malgré leurs parents; car il faudrait les enlever à leurs parents pour prévenir le danger que courraient leur foi et la grâce du baptême; or enlever les enfants à leur famille, c'est violer le *droit naturel*, ce qui serait tout aussi illicite que de leur ravir par la violence les biens qu'ils possèdent légitimement. « Ce qui n'est susceptible d'aucun doute, ajoute l'abbé *Delacouture*, c'est que les *droits de la nature sont inviolables*, et que la *religion ne peut jamais les enfreindre*. Une institution qui méconnaîtrait ce principe, ne serait qu'un reste de cette doctrine du *moyen âge*, qui avait étendu la juridiction ecclésiastique au delà de ses justes bornes ; il est assurément permis de désirer qu'elle modifie ses règlements, et qu'elle re-

(1) *Veuillot*, Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, 2e série, t. V, pag. 101 et suiv.

nonce à des *prétentions* que *désavouent la nature et le droit public de toutes les nations* (1). »

Qui a raison? le pape ou les prêtres qui osèrent désapprouver ce que le saint-père avait fait? Le droit de l'Église est évident, il est pour le pape. Qu'importent les droits de la nature? Il ne s'agit point du droit naturel, mais des *lois de l'Église de Jésus-Christ*. Il est bon toutefois de constater que, de l'aveu d'un prêtre catholique, et il n'était pas seul de son avis, le droit de l'Église est *désavoué par la nature*, aussi bien que par le *droit public de toutes les nations*. Voilà encore une fois une opposition entre l'Église et la société civile. C'est une opposition religieuse tout ensemble et politique; ce sont nos sentiments et nos idées, autant que nos lois qui se révoltent contre ce qu'on appelle les *lois de l'Église de Jésus-Christ*, et cette révolte est universelle, au dire même des jésuites. Le fait est considérable, et il mérite que l'on s'y arrête. Nous laissons la parole au pape et à ses défenseurs.

II

« *Les enfants des infidèles doivent-ils être baptisés malgré leurs parents, lorsqu'ils n'ont pas encore l'usage de la raison?* » C'est dans ces termes que les ultramonitains posent la question. Le mot *infidèles* a deux sens. Dans le langage vulgaire, on entend par là tous ceux qui sont hors de l'Église, soit qu'ils n'aient pas été baptisés, soit qu'ils aient déserté la foi de leur enfance, en embrassant l'hérésie ou la libre pensée. Les théologiens, au contraire, n'appellent infidèles que ceux qui n'ont pas reçu le baptême, les autres sont des hérétiques ou des incrédules. Il importe de ne pas perdre cette différence de vue. En effet, l'Église prétend avoir un droit sur les hérétiques et à plus forte raison sur les incrédules, parce qu'ils sont baptisés; tandis qu'elle n'en réclame pas sur les infidèles qui ne le sont pas. C'est d'après cette distinction que les théologiens répondent à notre question. Tous disent que l'on peut et que l'on *doit*, si cela est opportun, *baptiser les enfants des hérétiques, malgré leurs parents*. C'est la décision de saint Thomas; la raison en est que ces enfants comme leurs parents sont

(1) *Delacouture* (l'abbé), Lettre du 15 octobre 1858, adressée au *Journal des Débats*.

soumis à l'Église. Saint Thomas ajoute que si on les baptise, il faut aussi les soustraire à la puissance de leurs parents (1). Ce premier point est bon à noter. L'Église peut donc, quand elle le trouvera opportun, nous enlever nos enfants à nous libres penseurs, parce que nos parents nous ont fait baptiser!

Quant aux enfants des *infidèles*, ils ne doivent pas être baptisés, malgré leurs parents, tant qu'ils n'ont pas l'usage de leur raison. C'est la doctrine de saint Thomas, et Benoît XIV l'a sanctionnée par un décret du 28 février 1747. Il serait contraire à la justice, dit le Docteur angélique, d'enlever l'enfant à ses parents à un âge où, de droit naturel, il est sous leur garde. Voilà, en apparence, le droit des parents infidèles sauvegardé, et c'est cette apparence qui a trompé des écrivains catholiques. Mais il y a toujours une réserve, une restriction, mentale ou non, qui détruit les concessions que le catholicisme semble faire à la nature. Après avoir décidé que les enfants des infidèles ne peuvent pas être baptisés malgré leurs parents, tant qu'ils n'ont pas l'âge de raison, les défenseurs de l'Église posent cette autre question : « Peut-il se présenter quelque circonstance où il soit *licite* et *convenable* de baptiser, *malgré ses parents* infidèles, un enfant *quoiqu'il n'ait pas encore l'usage de la raison?* » Et que répond Benoît XIV? Qu'il y a *quatre* circonstances dans lesquelles cela se peut faire. L'une est le péril de mort, le cas où était Mortara : « S'il arrive, dit le pape, qu'un chrétien trouve un enfant juif en danger de mort, il fera certes *une chose très louable* et *très agréable à Dieu*, en procurant le salut éternel à cet enfant par l'eau baptismale. » Benoît cite plusieurs décrets du saint-office qui l'ont décidé ainsi. L'exception se comprendrait au point de vue catholique, si le péril de mort était la condition sous laquelle le baptême peut être valablement administré; car, en ce cas, on n'enlève pas les enfants à leurs parents et on les sauve de la mort éternelle. On viole, il est vrai, le droit du père : mais qu'importe? le droit de Dieu n'est-il pas au dessus des droits de la nature? Mais, en réalité, l'exception est beaucoup plus large, elle l'est tellement qu'elle détruit la règle.

C'est ce que va nous apprendre une troisième question : « Le baptême conféré aux enfants, malgré leurs parents infidèles, est-il

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 79.

valide, lors même que les enfants n'ont pas encore atteint l'âge de raison, et *qu'ils ne se trouvent pas en péril de mort?* « Benoît XIV répond : ils sont valablement baptisés, quoique le baptême leur ait été donné malgré leurs parents, et qu'il n'y ait point péril de mort; en effet, *la capacité du sujet*, *la matière et la forme* suffisent pour la validité du baptême. Il y a un canoniste qui a prétendu le contraire, mais son opinion est rejetée unanimement comme *bizarre*, *fausse*, *contraire à la raison*, *ridicule* même. Les parents ne sont pour rien dans le baptême. Ils présentent, à la vérité, l'enfant, mais ce n'est qu'en apparence; en réalité, c'est l'Église, c'est la société des saints et des fidèles qui le présente. Le saint-office l'a décidé ainsi. Une chrétienne donna le baptême à une petite fille juive de trois ans et demi, malgré les parents. Les *éminentissimes seigneurs* décidèrent que le baptême était valable; ils ajoutèrent que l'on devait réprimander très sévèrement la femme qui avait administré le baptême, parce que les *moyens* ne sont pas licites par cela seul que la *fin* est bonne, ce qui n'empêche pas que l'enfant ne doive être élevée chez des chrétiens; et parvenue à l'âge de la raison, elle pourra être *contrainte* à persévérer dans la foi catholique. Le père, quoique ayant refusé son consentement, doit fournir ce qui est nécessaire pour la subsistance de l'enfant qu'on lui enlève (1).

Tel est le droit catholique. On voit par la décision des *éminentissimes seigneurs* que l'enfant, bien que baptisé malgré ses parents, peut leur être enlevé. Cela s'appelle confier l'enfant à des personnes fidèles pour qu'elles l'élèvent pieusement, et le séparer de ses parents à cause du danger d'apostasie. Enlever un enfant à sa famille, n'est-ce pas violer la puissance paternelle? Non, le droit que l'Église a acquis par le baptême doit prévaloir; l'*intérêt de l'enfant* le demande, ainsi que l'*honneur de Dieu*, de la *religion* et du *sacrement*. Tel est aussi l'avis de Benoît XIV. Il avoue qu'il a paru dur à quelques-uns, mais ceux qui écoutent la voix de la nature sont évidemment dans l'erreur. Ce qui ne laisse aucun doute, c'est que les *éminentissimes seigneurs* l'ont jugé ainsi.

Reste une dernière question. Le baptême administré à un enfant qui n'a pas atteint l'âge de raison, est *valable* quoiqu'il soit

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 82 et suiv. — *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 397-399.

illicite. Ainsi le veut l'honneur de Dieu. Que si les enfants ont atteint l'âge de raison, alors tout va de soi; on peut les baptiser malgré les parents, et le baptême sera *licite* et *valable*. Quel est cet âge de raison? Benoît XIV décide que c'est l'âge de sept ans. A cet âge, les enfants commencent, quant aux choses qui sont du *droit divin* ou *naturel*, à être en leur propre pouvoir; c'est pourquoi, ils peuvent, en vertu de *leur propre volonté*, recevoir le baptême, malgré leurs parents. Admirons la raison catholique! D'après nos lois, c'est à l'âge de sept ans que commence l'instruction primaire. Les pauvres petits ne connaissent encore ni *a*, ni *b*, et déjà ils savent ce qui est de *droit divin* et de *droit naturel*, et déjà ils ont le *pouvoir* de résister à la puissance paternelle. Ce que c'est que la puissance paternelle pour les catholiques! S'agit-il d'enlever à l'État le droit d'enseigner, pour le donner aux évêques et aux moines, alors les pères de famille sont tout-puissants, fût-ce jusqu'au delà de la majorité; leur pouvoir domine sur la souveraineté nationale parce qu'ils sont les prête-nom de l'Église. S'agit-il d'enlever les enfants à leurs parents, en blessant tout ensemble les convictions religieuses et l'affection du père, tout change : à *sept* ans, l'enfant fait la loi à l'auteur de ses jours, car il a atteint l'âge de raison. En définitive, la puissance paternelle est un instrument dans les mains de l'Église : le père fidèle a un pouvoir absolu sur l'éducation de son enfant pour transmettre ce pouvoir à l'Église : le père infidèle n'a plus rien à dire à ses enfants âgés de sept ans, afin de permettre à l'Église de s'emparer d'eux.

Revenons à l'enfant Mortara. Que deviennent, en présence du droit catholique, les déclamations des journaux incrédules, et les protestations de quelques prêtres qui se font leurs correspondants? Mortara a-t-il été valablement baptisé? Le pape répond : oui. Est-ce que par hasard les incrédules en savent plus que le pape? Ils ont nié que Mortara fût en danger de mort, et pour le prouver, ils se sont mis en quête de certificats de médecin. Et qu'importe? Supposez qu'il n'y ait pas eu péril de mort? La servante chrétienne qui l'a baptisé, se sera trompée dans son zèle, le baptême sera *illicite*, si l'on veut, il n'en sera pas moins *valable* (1). Mortara n'en sera pas moins chrétien; on le *contraindra*,

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 402.

au besoin, à rester dans le sein de l'Église. Pour aider à cette douce violence, on enlève le petit Mortara à son père. Quoi de plus simple! Il n'est plus juif, il est chrétien. L'*honneur de Dieu* exige qu'il soit séparé de ses parents juifs (1)!

N° 2. *Le cri de la conscience et le droit divin de l'Église*

I

Le droit catholique n'a point converti les pères et les mères. Nous parlons des croyants qui conservent une étincelle de sens moral; ils disent que les *lois de l'Église de Jésus-Christ*, telles que le pape les applique, sont affreuses. Elles sont un attentat contre le droit divin et humain, ajoutent les libres penseurs. Quoi! un enfant est arraché à ses parents, parce qu'il a plû à une servante fanatique de lui jeter quelques gouttes d'eau sur la tête! Cela suffit pour briser le lien qui attache l'enfant à son père, à sa mère! Dès ce moment il devient chose de l'Église! Il n'était pas libre de répudier le baptême, parce qu'il n'avait pas l'âge de raison, et il ne sera pas libre de le répudier quand il aura atteint l'âge de raison! C'est l'*honneur de Dieu* qui le veut ainsi! L'*honneur de Dieu* veut que le lien qu'il a établi entre l'enfant et les auteurs de ses jours, soit brisé! L'*honneur de Dieu* veut que des êtres auxquels il a donné la raison, soient traités comme des machines!

L'enlèvement de l'enfant Mortara ne nous montre pas encore tout ce que les *lois de l'Église de Jésus-Christ* ont d'épouvantable. On prétend que Mortara était en danger de mort. Ceux qui croient à la damnation des enfants non baptisés doivent s'émouvoir à la pensée que l'enfer attend la pauvre petite créature qui va mourir. Cela est si naturel que nous ne comprenons pas comment la charité catholique ne soustrait pas à ce danger tous les enfants des infidèles. Le salut éternel de milliers d'enfants ne doit-il pas l'emporter sur toutes les considérations? Mais le droit divin de l'Église dépasse de beaucoup le fait Mortara. N'y eût-il aucun

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 26.

danger de mort, le baptême administré, à l'insu, malgré les parents à un enfant qui vient de naître, est valable. Pourvu que la formule magique ait été employée, l'enfant devient la propriété de l'Église, elle peut l'enlever à sa famille. Elle a ce droit, non seulement pour les enfants des juifs ; elle l'a aussi pour les enfants des infidèles. Or, il y a des milliers d'infidèles dans le monde catholique, non croyants, athées, matérialistes; leurs enfants pourront être baptisés malgré eux, et dès lors ils sont serfs de l'Église, serfs puisqu'ils n'auront plus leur libre arbitre dans l'affaire la plus sérieuse de l'homme, le salut. Ce n'est pas tout. L'enfant mineur peut disposer de son avenir, s'il a l'âge de raison, et cet âge est fixé à sept ans par le vicaire infaillible de Dieu. A cet âge, l'enfant ne peut pas disposer d'un centime, et il peut disposer de sa foi! A cet âge, l'enfant est tenu d'habiter chez ses parents, et il peut les abandonner pour toujours, en recevant quelques gouttes d'eau sur la tête! Des bonbons suffisent à ce prétendu âge de raison pour séduire les innocentes créatures qu'un fanatique ou même un ennemi veut enlever à ses parents, et la conversion que la vertu miraculeuse d'une dragée aura opérée, on l'attribuera à la grâce de Dieu. Le pape doit ouvrir ses bras paternels à ces pauvres réfugiés, et si on les lui réclame, il dira : l'*honneur de Dieu* veut que l'enfant qui vous a été soustrait par la ruse, par le dol, dans un but coupable, l'*honneur de la religion et de l'Église* veulent qu'il vous devienne étranger à jamais!

Nous disons que les *lois de l'Église de Jésus-Christ* sont épouvantables. Qui a mis les enfants sous la direction de leurs parents? La nature, c'est à dire Dieu. C'est un devoir plus qu'un droit. Ceux qui donnent le jour à un enfant, ont charge d'âme; s'ils ne remplissent pas le devoir que la paternité leur impose, la société peut et doit intervenir pour les y forcer. Le droit est pour l'enfant, et ce droit consiste dans la liberté de développer toutes ses facultés. Cela conduit à des *lois* bien différentes de celles de l'Église. Si l'enfant doit conserver sa liberté pleine et entière pour le développement de ses facultés, le baptême, fût-il administré avec le concours des parents, est une violation de son droit. En effet, on prend au nom de l'enfant des engagements que l'on n'a pas le droit de prendre ; on l'enchaîne à une foi positive, on le fait membre d'une Église, et on dispose par là de sa liberté et de son avenir.

La postérité s'étonnera un jour que des attentats aussi criminels se soient exercés pendant des siècles, au vu et su de la société civile, et qu'elle ait laissé faire. On comprend le baptême dans un âge de foi universelle, on ne le comprend plus dans un âge où la raison prend la place de l'aveugle crédulité. L'enfant a droit à la libre pensée, il a droit à devenir un homme dans la plénitude du mot. Cependant, à peine a-t-il vu le jour, que l'on dispose de sa raison et de sa foi, qu'on l'enrôle dans les rangs de la superstition : c'est comme si l'on pratiquait sur lui l'opération de l'aveuglement intellectuel. Que dirait-on d'une société où l'on ôterait la vue aux nouveau-nés, pour en faire des machines obéissantes dans les mains des gouvernants ? C'est ce qui se fait dans le baptême ; on ôte aux enfants baptisés une lumière bien plus précieuse que la lumière physique, on aveugle leur raison avant qu'ils aient conscience d'eux-mêmes. Et on s'y prend de façon à ce que l'opération réussisse bien ! Quand la raison s'éveille, elle est déjà enchaînée, et elle portera ses chaînes pendant toute cette vie, jusqu'à ce que Dieu l'appelle à la liberté. Cela se nomme *sauver* les enfants. Comment faudrait-il s'y prendre, si on voulait les perdre ?

Mettons le droit de l'Église en regard du droit de l'enfant ; l'antinomie est complète. Dès que l'on admet la vertu miraculeuse de quelques gouttes d'eau, le droit de l'Église est évident. Les révérends pères qui rédigent la *Civilta cattolica*, on raison de dire aux journalistes qui invectivent contre le pape, qu'ils ne connaissent point leur catéchisme : « Dans un siècle de foi, l'enlèvement de Mortara eût passé inaperçu, il n'aurait pas même excité l'attention publique, car il suffit d'un peu de foi pour le comprendre et pour y applaudir. Si les écrivains qui ont prétendu donner des leçons de théologie au pape, avaient possédé les premières notions de la doctrine chrétienne, ils auraient su ce que c'est que le baptême, et ils n'auraient pas opposé à l'Église la puissance paternelle qui n'a rien à faire en matière de sacrements. Mais chose triste à dire, dans toute la France, il ne se trouva qu'un seul journal, l'*Univers*, qui osa tenir tête aux fureurs conjurées contre l'Église. Sa voix fut étouffée par un concert de clameurs. Les adversaires de l'Église triomphèrent. Triste triomphe, qui ne prouve qu'une chose, c'est que les écrivains qui passent pour organes de l'opinion publique ne savent point leur catéchisme. » Les révé-

rends pères apostrophent les journalistes de toutes les couleurs et leur crient : « Non seulement vous n'avez pas la foi, mais vous n'en avez pas les premières notions; faut-il s'étonner si vous jugez comme les aveugles des couleurs! si vous ne voyez pas la *justice*, là où il faut un sentiment de *foi* pour apercevoir la *justice!* si vous appelez violation de la justice naturelle ce qui est un acte de *justice* autant que de charité (1). »

Les révérends pères ont parfaitement raison; les hommes, nous parlons des catholiques, ne connaissent plus leur catéchisme. Mais ont-ils bien réfléchi à la portée de ce fait, avant de le proclamer d'un air moitié d'insulte, moitié de triomphe? Il ne s'agit pas seulement de quelques centaines de journalistes qui ont oublié leur catéchisme, en supposant qu'ils l'aient jamais su. Les journaux de l'Europe entière ont déclamé pendant des mois entiers contre les *lois de l'Église de Jésus-Christ*. Ces journaux ont des millions de lecteurs, la partie la plus intelligente de la chrétienté. Les révérends pères de Rome ne se sont-ils pas dit que des millions de catholiques applaudissaient aux violentes attaques de leur journal favori contre la conduite du pape dans l'affaire Mortara? Non pas qu'ils cessassent d'être catholiques, mais ils ne se doutaient pas que le catholicisme approuvât, que dis-je? qu'il commandât comme une *action agréable à Dieu* ce qu'eux, dans leur conscience, flétrissaient comme une barbarie, comme un attentat contre la nature et contre Dieu! Les malheureux! ils ne savent pas leur catéchisme. Ainsi des millions de fidèles qui comptent parmi les catholiques, qui se croient catholiques, ignorent les *premières notions* de la foi qu'ils professent! Et cela, après un demi-siècle de réaction catholique! Les hommes de réaction ont vraiment bonne grâce de se vanter d'un pareil triomphe!

Les plus excusables sont ces millions de catholiques qui ne savent point leur catéchisme. Il faut croire qu'on le leur a mal enseigné. On leur dit que le christianisme est une religion de charité, et que notre sainte mère l'Église est la charité incarnée. Et ils surprennent le pape en flagrant délit d'une barbarie incroyable, enlevant un enfant à sa mère! Ils ne savent pas qu'il y a barbarie et barbarie, et que la barbarie catholique est le sublime de la cha-

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 394.

rité. C'est cette *charité* qui brûla des milliers d'hérétiques sur les bûchers de l'inquisition. C'est cette *charité* qui inspira les bourreaux de la Saint-Barthélemy. Cette *charité* s'appelle aussi *justice*. Il y a justice et justice. La *justice humaine* ne punit que les coupables, elle répudie comme une cruauté d'un autre âge la punition des enfants pour les fautes de leurs parents. La justice divine, au contraire, damne des innocents qui viennent de naître pour la faute d'Adam. C'est parce que l'immense majorité des fidèles ne comprennent pas cette justice, que leur conscience s'est révoltée contre le pape et contre les lois de l'Église de Jésus-Christ. Il faut avoir pitié de leur ignorance et leur apprendre le catéchisme.

Ils savent, il faut l'espérer, ce que c'est que le baptême. Eh bien, là est le nœud de la question. Le jeune Mortara a-t-il été baptisé? son baptême est-il valable? Tout dépend de là. Or, qui est compétent pour décider de la validité d'un sacrement? Sont-ce les journalistes? Les *éminentissimes seigneurs* qui forment le saint office ont décidé que le baptême a été administré au petit Mortara, et qu'il est valable. Si Mortara a été baptisé, il est chrétien, il est membre de l'Église, de la société des saints. Tout ce qui reste à savoir, c'est si cet enfant arraché au démon, doit lui être rendu. Un bénédictin exposera, mieux que nous ne pourrions le faire, ce qu'il y a d'impie dans cette supposition : « Les chrétiens qui s'*étonnent* aujourd'hui, qui osent murmurer le mot de *moyen âge*, auraient donc trouvé bon que le saint-père *livrât* à un père juif cet enfant que la *grâce divine* a *providentiellement conquis*, ce *frère*, ce *membre de Jésus-Christ*, ce *temple de l'Esprit-Saint*, en l'âme duquel le baptême a infusé les *vertus théologales*, cet *héritier du royaume céleste;* ils auraient donc voulu que cet élu encourût le risque certain de voir flétrir en lui le *divin* caractère dont il est marqué pour l'*éternité;* ils auraient voulu que *sa bouche apprît à blasphémer Jésus-Christ qui l'a régénéré*, que pour obéir aux leçons de la famille et aux traditions de la synagogue, il prît en exécration ce sceau ineffaçable dont il est marqué, en un mot qu'il devînt un *apostat* (1). »

Dom Guéranger aurait pu se contenter de ce dernier mot, il dit tout. Mais c'est encore un mot que les fidèles ont de la peine à

(1) *Dom Guéranger*, cité dans le *Bien public*, du 26 octobre 1858.

comprendre. « Quoi! se disent-ils, un enfant né juif, sur la tête duquel une servante catholique a versé l'eau du baptême, devient membre du Christ, sans s'en douter, car il n'a pas atteint l'âge de raison; puis, cet enfant reste dans le sein de sa famille, il continue, après comme avant le baptême, à ne pas pratiquer de culte, puisqu'il est enfant ; vient l'âge de raison, sept ans, il suit ses parents au *temple*, et il se trouve, que sans le savoir, il est *apostat!* Peut-on apostasier, c'est à dire commettre un *crime*, sans avoir conscience de quoi que ce soit? » Le bon sens et le sens moral disent non. Le catéchisme dit oui. Sans avoir conscience de rien, le petit Mortara est devenu *membre de Jésus-Christ* par la *grâce divine*, qui l'a *conquis*, une servante idiote faisant fonction de providence. S'il est devenu *membre ds Jésus-Christ* sans le savoir, pourquoi ne pourrait-il pas, à son insu, devenir membre de Satan? Il était *héritier du royaume céleste*, le voilà héritier du royaume des ténèbres; il était marqué du signe de la rédemption, maintenant il est marqué du signe de réprobation, il est *apostat*. Chrétiens ignorants, vous vous étonnez de cela, vous *murmurez* contre cette doctrine du moyen âge. Faut-il donc vous apprendre qu'en naissant vous êtes membres de Satan? que le baptême doit chasser le démon qui vous possède, pour que la *grâce divine* vous régénère. Et pourquoi êtes-vous membres de Satan, au moment même de votre naissance? C'est pour un crime commis par Adam, dont vous vous croyez innocent, et dont vous n'avez certes pas conscience. Si vous compreniez le mystère de la chute et de la rédemption, le péché originel et le baptême, vous béniriez le pape au lieu de *murmurer*. Mais vous ne comprenez plus rien des mystères; vous ne connaissez et vous n'aimez que les choses naturelles. Ici nous entrons dans le côté le plus sérieux du débat soulevé par le baptême du jeune Mortara.

II

Les droits du père, les droits de la nature, voilà les grands mots avec lesquels on a ameuté l'Europe contre le pape et contre les *lois de l'Église de Jésus-Christ*. Écoutons les révérends pères de la *Civilta cattolica*, ils mettront les bavards à leur place. D'abord c'est une impertinence, rien que de supposer que l'Église foule

aux pieds la puissance paternelle. Elle n'a pas attendu le siècle des lumières où nous vivons, elle n'a pas attendu les leçons que veulent bien lui donner des journaux payés par les juifs, pour savoir qu'elle doit respecter l'autorité des parents sur leurs enfants. Les lois mêmes contre lesquelles on déclame témoignent de son respect. Elle défend de donner le baptême aux enfants des infidèles. Il y a des restrictions, il est vrai, nous les avons signalées; mais les exceptions, comme disent les légistes, confirment la règle. Donc l'Église respecte les droits du père, alors même qu'elle les viole. Elle les respecte encore, quand elle enlève à ses parents un enfant baptisé au mépris de leur autorité. Ne dit-elle pas aux servantes chrétiennes : « Vous ne baptiserez pas les enfants des juifs que les mères vous confient. Si cependant vous les baptisez en violant ma défense, je maintiens le baptême, et je m'empare de l'enfant, malgré le père (1). »

Cruelle dérision, s'écrient d'une voix unanime les journalistes, organes du siècle des lumières. Non, messieurs, rien de plus sérieux. Ceux d'entre vous qui ont étudié la jurisprudence, savent que bien souvent deux droits viennent en collision. L'un doit céder. Lequel? Le père a puissance sur son fils; cependant quand il l'a élevé, l'État s'en empare pour l'envoyer à une boucherie quelconque, tantôt en Afrique, tantôt en Italie, tantôt en Allemagne. Qui doit céder? l'État au père ou le père à l'État? Le droit supérieur l'emporte sur le droit qui lui est subordonné. Eh bien, n'y a-t-il pas un droit qui domine celui du père, tout ensemble et celui de l'État? L'Église a aussi sa paternité, paternité spirituelle, qui engendre les âmes, qui donne la vie éternelle. Quand la paternité de l'esprit est en collision avec celle du corps, sera-ce le sang qui l'emportera sur la source de la vie spirituelle (2)?

Le droit de l'Église se confond en réalité avec le droit de l'enfant dont elle est la gardienne. Ici les ultramontains se rencontrent avec les libres penseurs. Seulement les premiers ne reconnaissent le droit de l'enfant que pour le confisquer au profit de l'Église, tandis que les autres veulent que la liberté de l'enfant soit pleinement sauvegardée. Deux droits se trouvent en présence,

(1) Voyez la *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 397 et suiv.
(2) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 409 et suiv.

dit dom Guéranger : celui des parents sur l'éducation de leur enfant, et celui de l'enfant lui-même à jouir des avantages qu'il a obtenus pour son baptême. De ces deux droits, l'un appartient à l'*ordre de nature*, l'autre à l'*ordre surnaturel;* tous deux viennent de Dieu ; lequel l'emportera ? Le droit surnaturel, sans aucun doute. Il est évident que *Dieu qui impose à l'enfant l'obligation de vivre en chrétien*, ne peut autoriser en même temps les parents à étouffer en lui le christianisme. La *puissance paternelle* est donc dévolue, pour l'*éducation de l'enfant*, à une *puissance plus haute*, celle de l'*Église*. C'est à cette autorité qu'il appartient de protéger l'individualité chrétienne de l'enfant, jusqu'à ce qu'elle n'ait plus rien à craindre des influences de famille.

Oui, la lutte est entre l'*ordre de nature* et l'ordre *surnaturel*, ou entre la *révélation miraculeuse* et la *révélation progressive*. Tant que le débat porte sur le dogme, les catholiques sont unanimes, en apparence du moins ; ils sont pour l'*ordre surnaturel* contre l'*ordre de nature*. En réalité la plupart ne croient plus à l'*ordre surnaturel*, leur foi n'est qu'une fiction qui est en contradiction avec tous leurs sentiments, avec toutes leurs idées, avec tous leurs instincts. Voilà pourquoi, quand le conflit éclate dans une de ces circonstances où l'absurdité du surnaturel est palpable, les fidèles se joignent aux libres penseurs contre l'Église et contre l'ordre surnaturel dont elle est l'organe. C'est cette opposition entre la foi apparente des catholiques et leur incrédulité réelle qui donne tant d'intérêt et tant d'importance à l'affaire Mortara ; mais aussi c'est dans cette affaire que l'*ordre surnaturel* a pris soin de montrer tout ce qu'il a d'odieux et de révoltant. Voilà pourquoi nous y insistons. Écoutons donc le père Guéranger. L'abbé de Solesmes constate l'opposition contre l'ordre surnaturel, qui existe dans notre société ; il l'appelle le *naturalisme*, et il dit que le naturalisme envahit tout : « L'un des indices les plus frappants de l'envahissement du *naturalisme* chez nous, est, sans aucun doute, l'impression *d'étonnement*, *pour ne rien dire de plus*, que produit çà et là l'affaire du juif Mortara. Il y a un siècle, pas un chrétien n'eût témoigné la moindre surprise de la conduite qu'a tenue le souverain pontife ; chacun, en apprenant ce fait du baptême d'un enfant juif, se fût inquiété des *périls qui allaient menacer l'âme* de ce néophyte, remis en contact avec des parents plongés

dans les *ténèbres du judaïsme*. Aujourd'hui il nous faut entendre d'autres *chrétiens blâmer* la manière d'agir du chef de l'Église, *sans montrer nul souci* de la persévérance de ce frère que le saint baptême leur a donné (1). »

Pourquoi des *chrétiens* témoignent-ils cet *étonnement, pour ne pas dire plus?* pourquoi *blâment*-ils celui qu'ils proclament infaillible, alors qu'il s'agit d'un sacrement? Ne serait-ce point qu'ils ne sont pas très convaincus des *périls* qu'allait courir l'âme du petit Mortara? Ne serait-ce pas qu'à leurs yeux les *ténèbres du judaïsme* ne sont plus qu'un mot vide de sens? Ils restent catholiques, parce qu'ils sont nés dans le catholicisme, et ils trouvent très naturel qu'un juif reste juif; ils ne s'inquiètent pas le moins du monde du salut de ceux qui sont hors de leur Église, parce que leur conviction instinctive est que l'on peut faire son salut dans toutes les religions, ce qui implique qu'aucune n'est révélée de Dieu. Dès lors que leur importe la *persévérance* du petit Mortara? Ils auraient préféré que le pape le laissât à sa famille, parce que, sans s'en rendre compte, ils mettent les *ténèbres du judaïsme* sur la même ligne que les lumières du christianisme. Reste à savoir si la conviction instinctive, qui existe chez tant de fidèles, n'est pas plus vraie que la prétendue lumière de la révélation. C'est ce que l'affaire Mortara va nous dire.

Dom Guéranger demande comment s'est opérée cette *révolution* dans les idées *d'un si grand nombre*. Révolution est le mot, et il faut l'appeler par son nom, c'est la désertion du christianisme traditionnel. Il est aisé de le dire, répond l'abbé de Solesmes. Lui-même ne se doute pas qu'il va prononcer la sentence de condamnation contre le christianisme: « Les *chrétiens* sont préoccupés en *premier lieu*, non du *souverain domaine du Christ sur tous* ceux que le *sacrement régénérateur* a faits ses membres, mais de l'autorité de la *famille naturelle* sur les enfants; non des *droits de l'Église*, mère commune, mais des *préjugés païens* de la *société moderne;* non du *salut éternel* de l'enfant, mais des idées de *liberté personnelle* qui leur semble une *conquête* à la conservation de laquelle il faut *tout sacrifier*. Ce n'est qu'à travers ces *préjugés naturalistes* qu'ils consentent à voir les *vérités de la foi* et de *la pratique chrétiennes*. »

(1) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 43 et suiv.

Ce n'est pas assez dire. Là où règnent les *préjugés naturalistes*, la foi au surnaturel n'existe plus; on peut la conserver en apparence, par habitude, par irréflexion ; en réalité, elle cesse d'agir sur les âmes, c'est une foi morte. C'est dire que le christianisme traditionnel est mort ou mourant. Aussi le père Guéranger finit par s'écrier : « Et l'on s'étonne que nous jetions le *cri d'alarme*, que nous réclamions contre les *progrès du naturalisme*, que nous avertissions les fidèles de veiller sur eux, et de se garder des *miasmes délétères* au milieu desquels il leur faut vivre (1) ! »

Hélas ! le cri d'alarme vient trop tard. Une société qui *se préoccupe* avant tout de la *liberté personnelle*, qui voit dans les droits individuels de l'homme la plus précieuse de ses *conquêtes*, conquête à laquelle elle sacrifie les *droits de l'Église*, cette société n'est plus chrétienne. L'abbé de Solesmes croit la flétrir, en disant qu'elle est imbue de *préjugés païens*. Que l'on appelle les sentiments de la *société moderne*, du paganisme, que l'on crie contre ces *miasmes délétères*, rien de mieux pour un moine bénédictin ! Mais la société le laisse prêcher derrière les murs de son couvent, et elle continue à marcher dans la voie où elle est entrée depuis des siècles. Et elle est dans la voie de la vérité. Ce qu'on appelle *préjugé naturaliste*, est tout simplement la lumière de la raison qui chasse les ténèbres des prétendues *vérités de foi*. Oui, la société tient à la conquête de la *liberté personnelle ;* c'est dans la pratique des droits conquis en 89 qu'elle place son *salut ;* c'est là pour elle le *sacrement régénérateur* et non le baptême qui fait de l'enfant un membre du Christ, car si par le baptême le néophyte devient membre du Christ, il tombe par là même sous la domination de l'Église, il abdique sa personnalité, son individualité, au point que les plus parfaits parmi les *membres du Christ* s'appellent des cadavres.

Dom Guéranger se révolte en vain contre le paganisme qui envahit la société. Lui-même sent l'immense puissance des idées de *liberté* qui ont pris la place des vérités de foi. Il cherche à leur donner satisfaction. A l'entendre, le catholicisme sauvegarde la liberté de l'enfant, bien mieux que la doctrine naturaliste ne le fait. L'abbé de Solesmes interpelle les chrétiens si préoccupés des conquêtes de 89 : « Vous parlez toujours d'*individualité*, dit-il ;

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 44.

selon vous, c'est l'*individualité qui importe avant tout*; et vous ne voyez pas que c'est vous-mêmes qui la sacrifiez à plaisir! Chez l'enfant baptisé, ne le fût-il que d'un jour, nous la découvrons grande, sublime, parce qu'elle est *surnaturelle*. Cet enfant qui, un instant auparavant, n'était qu'un pauvre petit être *maculé de la tache originelle*, sans *valeur propre* que celle de membre chétif et impuissant de l'espèce humaine, à peine l'eau baptismale l'a-t-elle touché, qu'il est devenu *participant de la nature divine*, qu'il a été investi de *droits infiniment plus précieux* que ceux qui lui seront conférés à l'âge d'homme par vos *constitutions les plus libérales*. C'est un *jeune roi*, et d'un royaume qui dépasse en grandeur et en richesses tous ceux de la terre. Et, vous qui êtes aussi appelés à ceindre une *couronne*, vous serez indifférents à cette *royale individualité* de votre frère, parce qu'elle n'est que celle d'un enfant, vous l'exposerez lâchement à s'éteindre dans une dégradation lamentable (1)! »

Bien des chrétiens, partisans des droits individuels conquis par la Révolution de 89, auront souri en lisant cette théorie catholique de l'individualité. Dom Guéranger ne voit point que l'individualité *surnaturelle* qu'il exalte tant, anéantit l'individualité véritable, celle à laquelle l'homme moderne tient avant tout, parce qu'elle est une condition de son développement physique, intellectuel et moral. Nous ne demandons pas à être *rois*, nous ne voulons pas de *royaume*; ce sont les gens d'église qui confondent la liberté avec la domination et qui se croient libres dans la mesure du pouvoir qu'ils exercent. Si les conquêtes de 89 ne nous donnent pas de royaume, elles nous donnent mieux que cela, la liberté de notre pensée, de notre âme et de nos actions. Que vient-on nous parler d'une individualité *surnaturelle*, alors que la liberté individuelle a pour domaine la nature et toutes ses manifestations! Non, notre nature n'est pas *maculée par une tache originelle*, elle n'est qu'imparfaite et elle supporte les conséquences de son imperfection; mais, si elle est imparfaite, elle est aussi perfectible, et ce perfectionnement est notre mission et fera notre salut. L'*eau baptismale* est-elle l'instrument de nos progrès, ou est-ce le libre mouvement de nos facultés? Et qu'est-ce que le surnaturel,

(1) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 49.

qu'est-ce que les sacrements ont de commun avec cette activité de l'intelligence? Loin d'y aider, ils l'entravent, et la rendent même impossible.

L'abbé de Solesmes voudrait nous persuader que c'est au christianisme, que c'est à l'Église que l'enfant doit sa liberté. « Vous nous reprochez, dit-il, de rétrograder jusqu'au *moyen âge*, et c'est vous qui rétrogradez jusqu'au *paganisme*. Alors, en effet, le père de famille était maître absolu, souvent même il avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Laissez-nous donc vous dire que nous ne sommes plus sous ce *droit de nature;* nous avons été *affranchis* et c'est au *baptême* que nous devons la *liberté*, cette liberté en présence de laquelle toutes les autres ne sont rien, la liberté d'être enfants de Dieu, par cette génération qui ne procède ni de la chair, ni du sang, mais de Dieu lui-même (1). » Le *paganisme* que le père Guéranger reproche aux chrétiens qui blâment l'enlèvement du petit Mortara, est le crime de l'Église, ce n'est certes pas le crime de la liberté. Où donc l'abbé de Solesmes a-t-il vu que le *droit de nature* permet aux pères de disposer de la vie et de l'avenir de leurs enfants. Où a-t-il vu que les adversaires du pape réclament la puissance absolue du père sur ses enfants? Il y a des siècles que cette *puissance* est devenue un *devoir ;* et qui l'a ainsi transformée? C'est l'esprit de liberté individuelle que les Germains ont donné au monde, ce n'est pas le baptême. Le baptême, loin d'affranchir l'enfant, le rend esclave de l'Église, il tue son individualité, autant que la chose peut se faire, car il lui impose une foi qui enchaîne l'intelligence; et s'il veut plus tard quitter cette foi, on lui dit qu'il n'en a pas le droit, on lui dit que l'Église a empire sur lui, qu'elle peut le contraindre à rester dans son sein. *Contraindre* l'homme à garder une foi qui n'est pas la sienne, cela s'appelle *s'affranchir* dans la doctrine catholique!

Après cela, nous avouons volontiers l'extrême inconséquence des fidèles qui *s'étonnent,* il y a plus, qui blâment la conduite du pape, en invoquant la *loi de nature* contre l'*ordre surnaturel*. Le père Guéranger et la *Civilta cattolica* ont raison de s'étonner à leur tour et de blâmer ces faibles chrétiens. Ils ne savent donc pas ceux qui invoquent le *droit de nature* contre les *lois de l'Église de*

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 48.

Jésus-Christ, que la religion au nom de laquelle ils parlent, réprouve la nature, en ce sens du moins qu'elle la subordonne à la grâce. Faut-il leur rappeler les paroles mêmes du Christ? « *Je suis venu séparer le fils du père, la fille de la mère. L'homme aura des ennemis jusque dans sa maison. Celui qui aimera son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi.* » Donc les liens naturels doivent céder, quand le devoir surnaturel réclame. Ce principe n'est ni plus ni moins qu'une des bases fondamentales du christianisme. Que les infidèles, s'écrie dom Guéranger, parlent au nom de la nature, on les plaint, on peut les excuser; mais que des hommes qui font profession du christianisme se laissent aller à de telles idées, est-il rien qui nous montre plus clairement à quel degré le siècle a perdu le sens de la foi? C'est le *naturalisme* qui inspire de telles pensées à des chrétiens qui prétendent rester chrétiens, c'est le *naturalisme* qui fausse leur jugement et qui aveugle leur entendement (1). Oui, dit la *Civilta*, dans son langage emporté, tout le bruit que l'on a fait pour le petit juif, toutes les plaintes, la surprise, l'étonnement, la raillerie, la fureur, le désespoir, tout cela témoigne combien est profonde la plaie de notre siècle, le *naturalisme* ou le *rationalisme*. Ajoutons que cette plaie est celle du catholicisme, car ce sont des catholiques qui osent blâmer le pape, ce sont des catholiques qui osent scruter les droits de l'Église (2)!

Nous comprenons ce cri de douleur, mais nous trouvons les révérends pères et l'abbé de Solesmes très imprudents de tant insister sur l'opposition entre la nature et le christianisme. Ne se sont-ils pas demandé pourquoi le rationalisme ou le naturalisme envahit les rangs des fidèles? Ce n'est pas d'aujourd'hui que cela se fait. Le mal date de loin. Il y a toujours eu une opposition de la nature contre le surnaturel, contre la grâce, les mystères, les sacrements, la foi. Cette opposition commença par détacher de la religion traditionnelle les philosophes et les libres penseurs. Aujourd'hui le mal sévit dans toutes les classes ; ceux qui en sont atteints restent la plupart dans le sein de l'Église, mais évidemment ils ne sont plus catholiques. C'est une révolution, dit l'abbé Guéranger. Oui, mais quelles en sont les causes? Les hommes ne peu-

(1) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 46.
(2) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 385, 401 et suiv.

vent plus croire au surnaturel; la grâce, les mystères, les sacrements, la foi ne sont plus que des mots, auxquels les fidèles n'attachent aucun sens. Qu'une occasion se présente où leurs vrais sentiments sont blessés par ce surnaturel, l'opposition éclatera; non pas qu'ils s'attaquent au dogme, mais ils ne veulent pas croire que le dogme ait la signification qu'il a réellement.

Maintenant, nous demandons aux révérends pères de la *Civilta* et à l'abbé de Solesmes : « Croyez-vous que vous ramènerez à la foi ceux qui, sans en avoir conscience, l'ont désertée, en leur disant que l'Évangile les oblige à approuver l'enlèvement de Mortara? Vous vous évertuez à démontrer que cet enlèvement est légitime, que c'est un acte de *charité* et de *justice*, par la raison que la *nature* doit céder devant la *grâce*, la *conscience* devant le *sacrement*. N'est-ce pas leur dire : si vous blâmez le pape qui enlève un enfant à sa mère, vous blâmez Jésus-Christ? N'est-ce pas leur dire : si vous ne croyez pas à la puissance du surnaturel dans l'affaire de Mortara, vous n'y pouvez pas croire, quand il s'agit de votre salut, vous n'êtes plus chrétiens? Quel sera le parti que prendront les fidèles que vous voulez éclairer? Ceux qui réfléchissent rejeteront tout votre surnaturel et se feront libres penseurs. Ceux qui obéissent à leur conviction instinctive sans la raisonner, resteront peut-être dans le sein de l'Église, mais ils cesseront d'être chrétiens. Vous avez voulu combler l'abîme creusé par le rationalisme, et vous l'élargissez au point qu'il engloutira le christianisme traditionnel! »

N° 3. *Pie IX. Non possumus*

I

L'attentat contre l'enfant Mortara fut consommé à l'abri et sous la protection des baïonnettes françaises. N'était-ce pas rendre la France complice d'un crime de lèse-humanité? Le gouvernement impérial réclama, et les bonnes raisons ne lui manquaient point; il invoqua l'intérêt de ceux-là mêmes qui s'obstinaient à se perdre. Vains efforts! Pie IX répondit : *non possumus*. On aurait dû le pré-

voir, dit M. Veuillot (1). « Il ne dépend pas du pape de changer les conditions du baptême et de faire qu'un baptême valide ne le soit pas. Il ne dépend pas du pape d'ôter à un enfant baptisé son caractère de chrétien, de lui ravir les *droits* que ce caractère confère, de l'affranchir des *devoirs* qu'il impose. Il ne dépend pas du pape d'abolir la loi de *justice* et de *charité* qui l'oblige à assurer à cet enfant la jouissance de ses *droits de chrétien*, et le moyen de remplir les *obligations de son baptême*. Il ne dépend pas du pape d'empêcher qu'un enfant chrétien, abandonné à une famille juive, ne soit exposé à un péril moralement certain d'apostasie, et il ne dépend pas de lui non plus de s'affranchir du devoir de le soustraire à ce péril, si cela est possible. »

Cela est vrai au point de vue du droit surnaturel de l'Église. Les ultramontains triomphent de la résistance invincible que le pape opposa à toutes les *clameurs* et à toutes les *menaces*. Ils exaltent Pie IX et le portent aux nues. La conscience universelle révoltée n'est, à leurs yeux, que mensonge et niaiserie. Ils opposent à cette scène ignoble où des *cyniques* ameutent des *niais*, la grande figure du pape qui console et rassure la foi : « Pie IX, affligé et tranquille, représente bien celui qui aurait encore voulu souffrir la mort de la croix, n'eût-il eu à racheter qu'une seule âme. Ainsi le vicaire de Jésus-Christ affirme quelle est la valeur d'une âme, devant tout ce monde abaissé qui ne le sait plus. C'est pour un pauvre enfant juif que le souverain pontife affronte ces contradictions, subit ces avanies, boit ce fiel des *défections*, des *ingratitudes* et des *lâchetés*. Le *salut* d'un *petit enfant*, la *protection* et le *respect* qu'il doit à une *âme chrétienne*, l'enchaînent sur ce calvaire... Il reste là, inébranlable, priant Dieu pour ceux qui l'injurient. Le monde, à l'heure qu'il est, n'a pas de plus beau spectacle. (2). »

Faut-il prendre cet hymne au sérieux? Est-il bien vrai que le pape ait prononcé son *non possumus*, rien que pour assurer le *salut* d'un *petit enfant*, rien que par respect pour une *âme chrétienne?* Nous ignorons les motifs du refus que Pie IX opposa aux réclamations de la France; mais nous connaissons l'ambition éternelle de la papauté, et ses défenseurs ne la cachent guère. Ils parlent,

(1) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 29, 116.
(2) *Idem*, *ibid.*, t. V, pag. 32.

il est vrai, des *droits* que le sacrement donne au *chrétien*, et que le pape a défendus dans la personne du petit Mortara, mais ils ajoutent que le baptême impose aussi des *obligations* et que le pape a dû veiller à ce que ces *devoirs* fussent remplis. Les *droits* et les *devoirs* regardent l'*Église* bien plus que le *pauvre petit juif*. Est-ce qu'un chrétien a des *droits?* Sa vie n'a qu'un objet, son salut; c'est là ce que les défenseurs de Pie IX appellent le *droit de chrétien*. Or, le salut place le fidèle dans la dépendance la plus étroite de l'Église, car elle seule peut le guider dans la voie qui conduit à la béatitude. Singuliers droits qui donnent à l'Église une puissance absolue sur celui qui les exerce! Les *obligations* que le *chrétien* contracte par le *baptême* sont plus singulières encore; il est obligé sans avoir consenti; il peut être *contraint* à remplir des engagements qu'une servante fanatique a contractés en son nom. Tels sont les précieux bienfaits que confère le baptême! Qui en profite? est-ce le *pauvre petit juif* ou est-ce l'Église? est-ce l'*âme* d'un enfant ou est-ce la domination du pape?

Il y a un *sacrement* en cause, soit. L'*ordre surnaturel* est en lutte avec l'*ordre de nature*. Soit encore. Mais la foi au *surnaturel* n'est-elle pas le fondement le plus solide de la puissance ecclésiastique? Que deviendra l'Église, que deviendra la papauté, le jour où les fidèles ne croiront plus à l'efficacité miraculeuse de l'*eau baptismale*, quand ils croiront que le *pauvre petit juif* aurait pu se se sauver dans les *ténèbres du judaïsme*, aussi bien que dans la lumière du catholicisme romain? Ce jour approche, les papes et leurs défenseurs le sentent. De là leurs cris d'alarme. La révélation miraculeuse et l'autorité de l'Église qui s'y appuie sont en danger. C'est pour sauver sa domination et non pour sauver une âme que le souverain pontife résiste à toutes les réclamations, et qu'il répond à la révolte de la conscience : *non possumus*. En effet, il ne peut point céder, car en cédant il abdiquerait. Voilà la raison de ce grand courage que les ultramontains admirent tant. C'est l'instinct de la conservation. Ajoutez-y l'insatiable ambition qui a toujours caractérisé le sacerdoce, et surtout la cour de Rome. Que les *lois de l'Église de Jésus-Christ* violent tous les droits de la nature et foulent aux pieds les sentiments les plus sacrés, qu'importe? La raison et la nature doivent céder devant le droit divin des papes!

II

La papauté n'a point cédé. Est-ce que la conscience publique aurait cédé? Les ultramontains chantent victoire, tout en constatant que le courant de l'opinion publique est contre eux. Il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église ; les luttes séculaires contre le christianisme n'ont abouti qu'à témoigner qu'il est indestructible. De leur côté les ennemis du catholicisme triomphent de le voir se compromettre avec le siècle (1). Qui a raison? L'Église a dix-neuf siècles d'existence, cela est vrai; mais qu'est-ce que le fait prouve quand il s'agit de de l'empire des idées? Or, si les idées ont quelque influence, certes ce doit être dans la destinée d'une puissance qui s'appelle spirituelle, et qui réclame sur les âmes la domination que l'âme exerce sur le corps. Pour juger du résultat de la lutte où l'Église est engagée, il faut donc voir, si son influence sur les esprits y a gagné ou perdu.

Il y a des journaux religieux qui n'osèrent pas parler de l'affaire Mortara. Les ultramontains, défenseurs par excellence de l'autorité ecclésiastique et apologistes attitrés du pape, ne pouvaient pas garder ce prudent silence. Ils prirent leur courage à deux mains, et se félicitèrent du scandale que la conduite du pape avait excité dans l'Europe entière. L'*Univers* déclara que le retentissement donné à l'affaire Mortara était un événement providentiel. Il avoue qu'il peut entraîner des inconvénients, mais cela n'est rien en comparaison du bien qui en sera la conséquence. Les inconvénients sont de l'ordre temporel, et le bien est de l'ordre spirituel. Où la famille ultramontaine trouve-t-elle ce bien? Les déclamations des ennemis de Rome prouvent qu'ils ne savent plus ce que c'est que le baptême, quel prix l'Église y attache, quels effets elle lui attribue. Il est évident aussi que beaucoup de chrétiens l'ont oublié; les uns et les autres ont besoin de l'apprendre; ils l'apprendront (2).

Voilà une de ces hautaines justifications que les défenseurs de

(1) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 50.
(2) *Veuillot*, Mélanges, 2e série, t. V, pag. 18 et suiv.

l'Église lancent dans le monde, quand ils sont à bout de raisons. La déroute est complète. Il est très vrai que les incrédules ne se doutaient pas, quand une servante jeta quelques gouttes d'eau sur la tête d'un enfant juif, que subitement cet innocent était devenu un *roi*, un roi plus puissant que l'empereur des Français. Le croiront-ils après que le père Guéranger et la *Civilta cattolica* le leur auront expliqué? Il faut avouer aussi, puisque les ultramontains eux-mêmes le disent, que beaucoup de chrétiens avaient oublié ce que c'est que le baptême. Le pape le leur a appris. Un petit juif d'un an est baptisé par une pieuse servante; dès cet instant il porte dans son *âme* l'indélébile et précieuse empreinte du christianisme (1). Mortara chrétien n'appartient plus à ses parents. Les *éminentissimes seigneurs* du saint-office décident qu'il peut, qu'il doit leur être enlevé. Croit-on que les *éminentissimes seigneurs* et le souverain pontife auront converti beaucoup de mères catholiques ? Et qui profitera de ce conflit entre le cri de la nature et la foi ? Quand on voit par un exemple bien palpable que la foi viole les droits de la nature, est-ce la foi qui y gagnera, ou est-ce la nature?

Le baptême, avec ses effets miraculeux, est une chimère pour les libres penseurs. Peut-être les fidèles auraient-ils continué à y croire, du moins en paroles, mais le pape a trouvé bon d'ouvrir les yeux aux plus crédules, aux plus aveugles, sur les conséquences affreuses du baptême donné à un *pauvre petit juif*, à l'insu et malgré ses parents. Le sacrement, ainsi confondu avec le mépris de la nature, avec la domination de l'Église, conservera-t-il encore beaucoup de partisans dans une société qui ne connaît que la nature et qui déteste le joug du clergé? Si le pape a ébranlé la foi au surnaturel, par l'odieux de ses prétentions, ses défenseurs ont achevé de le décréditer par le ridicule. Il suffit d'entendre les révérends pères de la *Civilta* raconter les effets prodigieux que le baptême opéra sur le jeune Mortara, pour rire du sacrement le plus essentiel du christianisme.

L'enfant avait sept ans quand le gouvernement pontifical le réclama. Comment les choses se passèrent-elles dans l'exécution de cette œuvre de *charité* et de *justice?* Les jésuites romains répon-

(1) *Civilta cattolica*, 2e série, t. XII, pag. 589.

dent que l'on eut recours *quelque peu* (*per piccola parte*) au bras séculier. Lisez qu'il fallut employer la force pour arracher l'enfant à sa mère. Les révérends avouent que le pauvre petit se débattit contre la sainte violence qu'on lui faisait, et demanda à cor et à cri qu'on le rendît à ses parents. Cet aveu est calculé pour la scène qui va suivre. On expliqua au petit Mortara que par la grâce de Dieu il était devenu chrétien. Subitement la grâce opéra; l'enfant comprit les bienfaits surnaturels du baptême qu'il avait reçu, et il déclara qu'il voulait rester chrétien. Et les révérends d'admirer l'intelligence du petit saint de sept ans! Admirons de notre côté les révérends, et admirons encore les simples, s'il y en a, qu prennent les révérends aux sérieux.

Ce n'est pas tout. Le néophite écrivit une lettre charmante à sa mère, pleine d'affection, mais en même temps l'enfant du miracle déclara sa ferme résolution de rester chrétien : il avait, disait-il, trouvé un nouveau père, le pape! Ce que c'est que le sacrement! et surtout le sacrement administré à un juif? Nos enfants, quoique nés chrétiens, ne savent pas encore à sept ans ce que c'est que le pape. Le petit Mortara, arraché à sa mère, par ordre du pape, avait quelque raison de le connaître, mais aussi de le détester. Eh bien, telle est la vertu miraculeuse de l'eau baptismale que l'enfant aima son ravisseur et l'appela son père. Oh les béats! Ils s'extasient sur le petit prodige de la grâce divine! Il a une connaissance si pleine et si claire de son nouvel état, bien que cet état soit un état surnaturel, l'effet d'un mystère auquel les plus grands théologiens ne comprennent rien et ne peuvent rien comprendre. Et lui, enfant de sept ans, comprend! Il est bien décidé à persévérer dans la foi, à quelque prix que ce soit. C'est l'étoffe d'un martyr. Et ne croyez pas qu'il a oublié ses parents! Il les aime tendrement, mais comme un chrétien doit aimer ses père et mère, avec une volonté bien arrêtée de rester loin d'eux (1)!

En vérité, il y a du plaisir à être jésuite, et nous comprenons que le métier tente les malins et les sceptiques. Comme ils doivent rire dans leur barbe et s'amuser de la bêtise humaine! Rendons-leur le service de répandre leur malice dans le monde incrédule: peut-être la grâce touchera-t-elle un de nos lecteurs. Les mille

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 390, 393.

journaux qui déclamèrent contre le pape, l'accusaient de barbarie, de cruauté ; ils reprochaient au saint-père de fouler aux pieds les sentiments les plus naturels, les plus légitimes, les plus sacrés ! Calomnie de juifs ou de francs-maçons. Ils ne croyaient pas eux-mêmes à la comédie qu'ils jouaient. Qui ne sait que les juifs sont les banquiers de l'Europe, pour mieux dire les maîtres et seigneurs, ce que furent jadis les rois? Eh bien, ces gens qui nagent dans l'or, le répandirent à pleines mains parmi les journalistes. De là la tempête de bons sentiments qui inonda le monde civilisé. Est-ce que les révérends de la *Civilta* n'ont pas raison de traiter ces bavards, de charlatans, de saltimbanques (1)? Ils sont pires que les pauvres diables qui viennent débiter leurs drogues dans nos foires ; car feindre l'indignation, la charité, l'humanité pour de beaux deniers comptants, est une infamie. Les révérends ont aussi leurs bons sentiments, écoutons. Mortara fut placé dans un collége, sans qu'il en coûtât un centime à ses parents, et le saint-père pourvoira à son avenir (2). Aurait-il été plus heureux chez ses parents ? Et les organes de l'opinion publique. achetés par Rothschild et compagnie, osent accuser le pape de cruauté ! C'est comme si l'on accusait de cruauté ceux qui achètent des nègres, alors que chez leurs maîtres les esclaves mangent du pain blanc, tandis que, étant libres, ils n'avaient que du pain noir.

Les juifs et les francs-maçons ont aussi accusé le pape de violer la liberté de conscience. La liberté de conscience de qui? demande *dom Guéranger*. « Vous voulez sauvegarder la liberté de conscience dans un *père juif*, et vous *sacrifiez sans pitié* cette même *liberté* dans un *chrétien*. Qu'importe son âge? Il est aussi chrétien que vous l'êtes vous-mêmes ; mais il a besoin d'être protégé et vous le livrez (3) ! » Ainsi le pape en enlevant un enfant à son père, parce que cet enfant a été baptisé par une servante. sauvegarde la *liberté de conscience* de cet enfant. Mais la *liberté de conscience* ne suppose-t-elle pas l'éveil de la *conscience* et la volonté éclairée d'user d'un *droit?* Et l'enfant, dont le pape a sauve-

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 392.
(2) *Ibid*, 3e série, t. XII, pag. 408.
(3) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 49 et suiv.

gardé la *liberté de conscience*, avait sept ans, lorsqu'il fut enlevé à son père ! Est-ce qu'il y a une *conscience* à *sept ans?* est-ce qu'il y a une *liberté* à *sept ans?* Soyez donc plus francs, et avouez qu'il ne s'agit point de la *liberté* de l'*enfant*, mais de la *liberté* de l'*Église*, et cette *liberté* signifie *domination*. La *Civilta cattolica* nous dira à quoi aboutit la *liberté de conscience* chez le *pauvre petit juif*, baptisé à son insu et malgré ses parents (1). D'abord le néophyte doit être enlevé à ses parents ; et si ceux-ci résistent à cette violence impie, l'Église invoquera l'appui du bras séculier. Les gendarmes assureront la *liberté* du petit juif, en l'arrachant par la *force* à ceux que Dieu lui a donnés pour protecteurs. L'enfant grandit ; devenu majeur, il veut user de sa *liberté* pour rentrer dans le sein du judaïsme. Que dit l'Église ? « Vous êtes *libre*, il est vrai, cela veut dire que vous êtes affranchi de la puissance du démon par le baptême ; mais vous n'êtes pas libre de déserter l'Église à laquelle vous appartenez. Si vous le faites, vous serez apostat, et vous serez puni comme tel. » Voilà la *liberté de conscience* que le pape assure aux petits juifs baptisés malgré leurs parents !

III

Le *bras séculier* invoqué par l'Église pour arracher par la violence un enfant à ses parents, telle est l'image exacte des rapports qui existent entre l'Église et l'État dans la doctrine catholique. Quand on s'en tient aux paroles, aux protestations de nos évêques, on pourrait croire que les libres penseurs calomnient l'Église en l'accusant d'absorber l'État, et de détruire l'indépendance de la souveraineté civile. L'affaire Mortara nous apprend quelle est la valeur de ces paroles et de ces protestations. Au moyen âge, on disait que l'Église avait les deux glaives, qu'elle gardait le glaive spirituel, et qu'elle confiait le glaive temporel aux princes. Mais à quelle condition l'Église consentait-elle à investir les princes de la puissance temporelle ? Au premier signe du pape, les princes devaient mettre le pouvoir dont ils avaient le dépôt à la disposition de l'Église. L'Église commandait, l'État

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. XII, pag. 416.

obéissait. Tel était l'idéal catholique au moyen âge. A-t-il changé depuis le douzième siècle?

Une chose a changé : les princes n'entendent plus être le bras armé de l'Église. D'abord il y en a, et c'est le grand nombre, qui sont hérétiques ou schismatiques. Puis, ceux-là mêmes qui restent dans le sein de l'Église ont conscience de leur indépendance; organes de la souveraineté, ils ne veulent ni ne peuvent se faire les instruments de l'Église. Les faits ont donc subi une révolution complète depuis le moyen âge. En est-il de même de la doctrine de l'Église? L'abbé de Solesmes que nous avons beaucoup cité, répond fièrement : « L'Église est d'autant plus forte qu'on lui fournit une meilleure occasion de mettre au jour l'*inflexibilité de ses doctrines*. Elle est arrivée au dix-neuvième siècle de son existence, *parce qu'elle n'a jamais varié;* elle continuera d'user successivement tous les systèmes de la politique, toutes les phases des révolutions, *parce qu'elle ne variera jamais* (1). » Ainsi l'Église *n'a jamais varié et elle ne variera jamais*. En effet, elle prétend au dix-neuvième siècle comme au douzième, qu'elle peut toujours invoquer le bras séculier. C'est dire que l'État est un instrument dans ses mains.

Seulement la formule n'est plus la même. L'Église n'ose plus réclamer les deux glaives; ses défenseurs ont donné à la servitude de l'État un tour moins choquant dans l'expression : « L'État reçoit la vérité de l'Église, dit la *Civilta cattolica*, et il lui prête main forte (2). » La formule est un peu adoucie pour la rendre acceptable, mais elle a le même sens. Si l'on disait aux princes qu'ils tiennent leur pouvoir de l'Église, et qu'ils lui doivent obéir au moindre signe de sa volonté, ils résisteraient à une pareille outrecuidance, ou ils en riraient. Mais peuvent-ils refuser de recevoir la *vérité* des mains de l'Église, Épouse du Christ? des mains du pape, vicaire infaillible de Dieu? Non certes, s'ils sont catholiques; et s'ils ne le sont pas, ils sont déchus de leur trône, en vertu des *saintes maximes* proclamées par les papes et par les conciles. Eh bien, si les princes reçoivent la *vérité* de l'Église, ils devraient avoir perdu le sens pour ne pas lui prêter leur appui.

(1) *Dom Guéranger*, dans les Mélanges de *Veuillot*, 2e série, t. V, pag. 50.
(2) *Civilta cattolica*, 6e série, t. II, pag. 144.

En effet, cette vérité n'est-elle pas révélée de Dieu? et où est l'homme qui oserait refuser son concours à Dieu?

Donc, peu importent les mots, l'État est toujours le bras armé de l'Église. Faut-il demander ce que devient l'indépendance de la souveraineté civile, lorsqu'elle sert d'instrument à la puissance dite spirituelle? Peut-on dire du glaive qu'il est libre et indépendant, quand il doit frapper selon la volonté de celui qui le tire? Il ne peut même plus être question d'une *souveraineté civile*, quand cette souveraineté dépend d'une autre autorité qui commence par lui tracer les limites de son action en lui abandonnant le soin des affaires temporelles, affaires qu'elle se réserve de définir; quand ensuite la souveraineté civile est obligée de se servir du pouvoir qu'on lui laisse, selon les commandements de l'Église. C'est une niaiserie de poser la question. Cependant cette niaiserie fait l'essence de la doctrine catholique.

Dom Guéranger dit que l'Église est heureuse quand il se présente une circonstance où elle peut montrer l'inflexibilité de sa doctrine. L'affaire Mortara fut une de ces bonnes fortunes. Nous voulons contribuer au bonheur de l'Église, en y insistant. L'État reçoit la vérité de l'Église. Comme l'État ne sait point, ou a oublié ce que c'est que le baptême, l'Église le lui apprend. Le sacrement veut dire que la première folle venue peut baptiser votre enfant malgré vous. Dès lors il ne vous appartient plus, il est la propriété de l'Église. Vous êtes en famille, à table; vient un messager envoyé par les *éminentissimes seigneurs* du *saint-office*, il réclame votre enfant. Vous jetez cet impudent sbire à la porte. C'est que vous n'avez pas encore compris la vérité que l'Église vous enseigne. Les gendarmes vont vous l'apprendre. En effet, les *éminentissimes seigneurs* s'adressent à l'État, et demandent qu'il prête appui à la vérité. L'État ne peut pas refuser ce service au *saint-office*, car le *saint-office*, c'est l'Église, et l'Église, c'est Dieu. Donc il met ses gendarmes à la disposition des *éminentissimes seigneurs*. Les gendarmes arrivent et conduisent votre fils dans un collége de jésuites, ou votre fille dans un couvent de jésuitesses. C'est ainsi que *l'État reçoit la vérité de l'Église et lui prête son appui*.

Ce n'est pas tout. L'Église n'enseigne pas seulement la vérité aux hommes, elle assure encore leur liberté. L'affaire Mortara nous

l'a appris. Vous êtes libre penseur, et vous respectez la libre pensée dans l'enfant que Dieu vous donne. En effet cet enfant qui vient de naître est une âme créée de Dieu, elle a son individualité; cet enfant est peut-être destiné à devenir un Spinoza, de quel droit en feriez-vous un moine? Vous ne le faites pas baptiser. Vous cherchez à développer toutes les facultés dont Dieu l'a doué : croyant que c'est là votre devoir tout ensemble et le droit de l'enfant. Vous ne lui imposez pas vos convictions religieuses, si vous en avez, vous laissez sa raison et son âme se développer librement. Mais voilà qu'une servante jette quelques gouttes d'eau sur la tête de votre enfant, en prononçant une formule magique. Sur cela arrivent les sbires des *éminentissimes seigneurs*, et votre fils est conduit dans un établissement catholique. Adieu la liberté! adieu la libre pensée. Il sera catholique, bon gré, mal gré, il sera moine ou religieuse, et celui que Dieu avait créé pour être un Spinoza, édifiera les vieilles femmes par son idiotisme. Voilà comment l'Église enseigne la vérité aux hommes et assure leur liberté.

Rendons grâces au pape de ce qu'il a mis dans tout son jour le respect que l'Église a pour *l'indépendance de l'État*, et pour *la liberté des citoyens!*

SECTION III

L'ULTRAMONTANISME ET LA LIBERTÉ

§ 1. L'Église et la liberté d'après les catholiques libéraux

I

Les rapports de l'Église avec l'État sont un terrain peu favorable pour le libre penseur qui attaque l'Église et sa domination; il a l'air de la calomnier. En effet, elle proteste par tous ses organes qu'elle a le plus profond respect pour l'indépendance du pouvoir civil; à l'entendre elle ne demande que la liberté, et comment la lui refuser alors que la liberté est le droit commun? Ne serait-ce pas une injustifiable tyrannie de placer l'Église sous le pouvoir absolu de l'État, alors que l'État a été dépouillé de son pouvoir

absolu à l'égard des citoyens? Quoi! l'État a pour fin la liberté, et il ne veut pas reconnaître la liberté à l'Église? N'est-ce pas reconstituer le Dieu-État de l'antiquité? Il y a des libéraux qui se laissent émouvoir par ces plaintes. Tenant eux-mêmes à la liberté, comme au plus grand bien de la vie, ils croient que l'Église est sincère, quand elle réclame la liberté pour elle; ils supposent naturellement que la liberté que l'Église demande est la liberté telle qu'eux la comprennent. Dans cette conviction, ils voient de mauvais œil ceux qui combattent les prétentions de l'Église; ils les traitent volontiers de retardataires, et leur reprochent comme une inconséquence, la défiance qu'ils témoignent à l'Église et les restrictions auxquelles ils veulent la soumettre. C'est pour répondre à ces susceptibilités qui ont leur source dans l'amour de la liberté, que nous avons longuement insisté sur les rapports de l'Église avec l'État. Nous croyons avoir démontré que la *liberté*, dans la bouche de l'Église, veut dire *domination* et que la *liberté de l'Église*, ainsi entendue, serait la *servitude de l'État*. Nous savons que la *servitude de l'État* ne touche pas grandement certains démocrates qui ne demanderaient pas mieux que de voir l'État annulé. Ce qui les préoccupe exclusivement, c'est que l'individu jouisse de la plus grande liberté possible. Eh bien! plaçons-nous sur le terrain de la liberté individuelle. Il nous sera très facile de prouver que l'Église détruit la liberté des individus, aussi bien que l'indépendance de l'État. Et c'est la même prétention de l'Église qui anéantit la liberté, comme elle anéantit la souveraineté, sa prétention à la toute-puissance, sous le nom de *liberté*, sa prétention à un *droit divin* qui domine tout droit humain, au point de le rendre impossible.

Il y a un fait qui devrait ouvrir les yeux à tous ceux qui ne sont pas complices de l'Église. C'est qu'elle a été l'ennemie constante, acharnée, de la liberté si chère aux libres penseurs, de la liberté telle que la Révolution l'a proclamée en 89. Nous avons produit ailleurs les témoignages qui constatent cette hostilité séculaire (1). Ce sont des faits recueillis dans les annales mêmes de l'Église. Nous allons compléter la démonstration. Les défenseurs de

(1) Voyez mon *Etude sur la Révolution*, 1re partie. (T. XIIIe des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

l'Église aiment à opposer à ses adversaires l'autorité d'un historien célèbre, engagé dans les luttes politiques et religieuses de notre temps. M. Guizot n'est certes pas hostile au christianisme traditionnel; lui, réformé, a pris parti pour la papauté contre l'Italie, il a pris parti pour l'orthodoxie la plus étroite contre le protestantisme avancé. M. Guizot nous dira ce que la liberté doit à l'Église.

Il écrit en 1861 : « Je le sais, et *je le reconnais à regret*, que la *liberté religieuse*, cette *conquête*, ce *trésor* de la *civilisation moderne* n'y a *pas été introduite et fondée* par des *croyants chrétiens*. » C'est un aveu arraché par la vérité, un aveu qui coûte à celui qui le fait, car il témoigne non seulement contre l'Église catholique, mais aussi contre les églises protestantes. A qui devons-nous ce *trésor* inestimable, cette *conquête* précieuse? « C'est l'*esprit humain*, répond M. Guizot; c'est la *société laïque* qui a donné la liberté à la *société religieuse*, je *devrais dire* qui la lui a *imposée* (1). » Ainsi le christianisme traditionnel, réformé aussi bien que catholique, ne voulait pas de la liberté religieuse. Il a fallu qu'elle lui fût *imposée*. Imposée, par qui? Par l'*esprit humain*. Qu'est-ce à dire? Ce n'est pas l'esprit humain, en tant qu'il est éclairé par la révélation; car tous les organes de la révélation, de la vérité divine, s'y sont opposés. C'est la raison naturelle qui, sans la révolution miraculeuse et malgré elle, a fait cette *conquête de la civilisation moderne*. Chose remarquable! C'est la *société laïque*, c'est à dire les hommes du corps, de la matière, les hommes qui, sans le secours de l'Église, sont livrés en proie au démon, c'est le troupeau qui a dû éclairer ses pasteurs, et parmi ces pasteurs celui-là même qui se dit le vicaire de Dieu. Ce prêtre infaillible s'est donc trompé sur l'essence de la civilisation moderne, la *liberté religieuse*. Cela est grave. Si nous jouissons de cette liberté capitale, c'est malgré l'Église; nous la devons à l'*esprit humain*, disons le mot que M. Guizot ne dit point, nous la devons aux philosophes, aux libres penseurs.

Il y a un fait plus grave : « J'ajoute, poursuit M. Guizot, que la *société laïque* est *seule* capable de *protéger* et de *maintenir* au profit de tous la *liberté religieuse*. Si cette *liberté* était placée *sous la main*

(1) *Guizot*, l'Église et la Société chrétienne en 1861, pag. 37 et suiv.

et laissée à la discrétion du *pouvoir religieux*, elle serait *partout*, je le crains, gravement compromise. » Puisque la *société laïque* a *conquis* la liberté religieuse malgré le *pouvoir religieux*, pour mieux dire contre lui, il est assez naturel qu'elle la doive défendre contre le *pouvoir religieux* qui n'est autre que l'Église. Les défenseurs de l'Église prétendent qu'elle n'a jamais voulu l'intolérance civile, qu'elle a proscrit seulement l'indifférence religieuse ou la tolérance dogmatique. Or, M. Guizot ne soutient certes point l'indifférence religieuse ; néanmoins il accuse l'Église, toutes les Églises chrétiennes, d'être hostiles à la liberté religieuse, ce qui ne peut être que la *tolérance civile*. Il est donc certain que, si les églises chrétiennes étaient maîtresses, elles ne respecteraient pas la liberté religieuse, et il en serait ainsi *partout*, selon M. Guizot. Ce n'est donc pas sans raison que les libéraux se défient de l'Église et qu'ils lui supposent des arrière-pensées ; ce n'est pas sans raison qu'ils disent que, si elle était maîtresse aujourd'hui, elle rétablirait demain le *saint* tribunal de l'inquisition.

Est-ce seulement à la liberté religieuse que l'Église est hostile? Cela est impossible, car la liberté religieuse n'est que l'une des manifestations de la liberté ; c'est un des droits que l'Assemblée constituante proclama en 89, et qu'elle déclara inaliénables, imprescriptibles, parce que l'homme les tient de Dieu. Qu'est-ce que l'Église pense de ces principes de 89 ? « C'est un *lieu commun historique*, répond M. Guizot, et ce *lieu commun est fondé*, que, depuis le seizième siècle, le catholicisme a été en général hostile à la liberté (1). » N'est-ce que depuis le seizième siècle? M. Guizot prétend « que le pouvoir spirituel a souvent et efficacement protégé, contre le despotisme temporel, les libertés sociales. » C'est là une illusion du chrétien. D'où date le premier éveil de la liberté? Du mouvement communal ; or l'Église fut l'ennemie constante des communes, depuis le pape jusqu'au moindre abbé. Où la liberté fut-elle d'abord consacrée ? En Angleterre, dans la Grande Charte. Or nous avons la bulle d'Innocent III qui la casse et l'annulle.

Mais peu nous importe, pour le moment. Contentons-nous de l'aveu qu'à partir du seizième siècle, l'Église s'est « partout alliée

(1) *Guizot*, l'Église et la Société chrétienne en 1861, pag. 66.

avec le pouvoir absolu, et l'a soutenu pour s'y appuyer. » C'est la fameuse union du trône et de l'autel, célébrée par les écrivains catholiques comme l'idéal de la société. Qu'en pense M. Guizot? « Là où cette alliance s'est accomplie, dit-il, la liberté religieuse et la liberté politique en ont également souffert : *la conscience et la liberté ont vécu sous le joug.* » Qui a brisé la fatale union de ces pouvoirs despotiques? Les peuples et les révolutions. Est-ce que l'Église a profité de l'expérience? va-t-elle se rallier à la liberté, franchement, sans l'arrière-pensée de ressaisir sa domination? M. Guizot n'ose pas répondre du bon vouloir de l'Église. Il croit cependant que la papauté pourrait accepter pleinement le principe de la liberté religieuse, non pas l'indifférence de l'esprit, mais l'incompétence et l'illégitimité absolue de la force en matière de foi. Il croit que ce principe ne touche à aucune des bases essentielles du catholicisme. N'est-ce pas une nouvelle illusion? Quoi! les papes reconnaîtraient « l'autorité de l'esprit seul sur l'esprit! » Et que deviendrait donc l'autorité de l'Église? Quoi! un pape proclamerait « la réforme politique du catholicisme! » Et que deviendrait l'infaillibilité du saint-siége, le plus cher dogme des ultramontains? Que deviendrait l'immutabilité, cette sainte inflexibilité qui ne permet pas à Pie IX d'écouter le cri de la conscience universelle quand elle proteste contre l'enlèvement d'un enfant juif baptisé malgré ses parents? Il y a des canons et des bulles sans nombre qui condamnent la liberté religieuse, et un pape viendrait abroger ces bulles et ces canons, alors que les papes et les conciles se fondaient sur l'Écriture sainte pour proscrire la liberté comme un crime! M. Guizot finit par avouer que l'Église ne marche pas dans la voie de la liberté, que nous sommes près de rétrograder au lieu d'avancer (1). L'Encyclique de Pie IX n'a-t-elle pas donné pleine raison à ceux qui disent que l'Église est encore plus incurable qu'infaillible?

Il est vrai qu'il y a un mouvement en sens contraire dans le sein de l'Église. Il y a des écrivains qui veulent concilier la liberté et le catholicisme; il y a des hommes politiques qui ont attaché leur nom à cette tentative généreuse. Nous allons les entendre. Ils nous diront si le catholicisme peut accepter les principes de 89.

(1) *Guizot*, l'Église et la Société chrétienne en 1861, pag. 68-71.

Puis nous demanderons à Pie IX ce qu'il pense de l'alliance de la *liberté* et de l'autel. L'Encyclique nous répondra.

II

En 1863, les catholiques de France, de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne se réunirent à Malines. Un des beaux esprits de la réaction religieuse se rendit au congrès. Montalembert, tout jeune encore, se laissa séduire par le génie ardent de Lamennais ; sous son inspiration il combattit pour la liberté et la religion. Il resta toujours fidèle à la foi de sa jeunesse. Le discours qu'il prononça, en 1864, est l'expression la plus exacte des aspirations, comme des croyances du petit groupe d'écrivains et d'hommes politiques qui ont pris pour devise l'alliance de la liberté et de l'Église. L'illustre orateur fut accueilli avec enthousiasme et applaudi avec frénésie, au moins par une partie de l'assemblée. Nous allons lui laisser la parole.

M. Montalembert avoue que la société moderne, et par là il entend la société de 89, fait peur aux catholiques ; il dit qu'ils n'ont encore appris ni à connaître la liberté, ni à l'aimer, ni à la pratiquer. Beaucoup d'entre eux sont par le cœur, par l'esprit, de l'ancien régime, c'est à dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience. L'orateur catholique n'osait pas, au milieu d'une assemblée catholique, parler mal de cet ancien régime ; il suffit, dit-il, de lui reconnaître un défaut, mais capital : « Il est mort, et il ne ressuscitera jamais ni nulle part (1). » On voit que Montalembert ne répudie pas le moyen âge, il ne le condamne pas, il le déclare seulement impossible. Que veut-il mettre à sa place ? Ce qui lui tient avant tout à cœur, comme à tout catholique, la liberté de l'Église. La liberté est pour l'Église le premier des biens, la première des nécessités. Mais comment peut-elle être libre dans la société moderne ? Elle ne peut l'être qu'au sein de la liberté générale. Il en était autrement au moyen âge, que l'orateur appelle les grands siècles de l'his-

(1) *Assemblée générale des catholiques en Belgique*, 1re session à Malines, 1863, t. I, pag. 170.

toire chrétienne. Nos pères ne connaissaient guère la liberté que sous forme du privilége. M. Montalembert croit que ces priviléges formaient un ensemble suffisant de garanties. Singulière illusion pour un homme qui aime la liberté avec passion! Il croit que l'Église offrait souvent aux libertés publiques ou individuelles un asile, une protection qui leur faisait défaut. Si on lui demandait quelle protection l'Église accorda à la liberté de conscience et à la libre pensée, il devrait répondre : les bûchers et les cachots de l'inquisition. Ce que l'orateur ajoute est plus étrange encore. Quand la monarchie absolue eut partout détruit les libertés du moyen âge, la *puissance* et les *immunités* de l'*Église* parurent aux yeux de certains peuples une compensation plus ou moins suffisante de tout ce que les princes leur avaient enlevé (1). Quoi! la *puissance de l'Église* tenait lieu de liberté! Et cette puissance, M. Guizot vient de nous le dire, était alliée du despotisme temporel, et s'entendait avec lui pour tenir les peuples sous le joug. Les *immunités de l'Église* tenaient lieu de liberté! Les *immunités* donnaient à l'Église le droit d'asile, une juridiction privilégiée, un riche patrimoine, et les dîmes. Qu'est-ce que cela a de commun avec la liberté?

Laissons-là les *immunités* et la *puissance* de l'Église, puisque M. Montalembert les déclare mortes, et il ne croit pas au miracle de leur résurrection. L'orateur formule ses vœux dans ces mots qui ont eu tant de retentissement : L'*Église libre dans l'État libre*. Par elles-mêmes les formules n'ont pas une grande valeur; il faut voir le sens qu'on leur donne. Aucune liberté particulière, et celle de l'Église moins que toute autre, ne peut exister que sous la garantie de la liberté générale. L'*État libre* veut donc dire la *liberté générale;* c'est la *liberté comme en Belgique,* dit M. Montalembert. Il y a une de ces libertés, celle de la presse, dont il fait un magnifique éloge. Il ne veut pas de mesures préventives contre les abus du droit, comme les catholiques ultramontains qui n'admettent que la liberté du bien. Nous applaudissons à cette franche revendication de la liberté. Mais comment l'orateur la concilie-t-il avec la censure ecclésiastique? La censure est-elle une de ces *immunités* qui tenaient jadis lieu de *libertés?* M. Montalembert garde un

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (T. I, pag. 173.)

prudent silence sur ces questions. Imitons-le, et continuons à écouter ce qu'il veut bien nous dire.

Il y a une autre liberté que M. Guizot place en première ligne parmi les conquêtes de la société moderne. M. Montalembert l'affirme avec une éloquente énergie : « De toutes les libertés dont j'ai pris jusqu'à présent la défense, la liberté de conscience est à mes yeux la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, la plus nécessaire. J'ai aimé, j'ai servi toutes les libertés, mais je m'honore surtout d'avoir été le soldat de celle-là... Oui, il faut aimer et servir toutes les libertés; mais entre toutes, c'est la liberté religieuse qui mérite le respect le plus tendre, qui exige le dévoûment le plus absolu, car c'est elle qui plane sur les régions les plus hautes et les plus pures, en même temps que les plus vastes... Elle est la seule qui illumine deux vies et deux mondes, la vie de l'âme comme la vie du corps, le ciel comme la terre... » M. Montalembert demande si l'on doit se borner à réclamer la liberté pour la *vérité*, et la refuser à l'*erreur;* c'est demander si on peut la revendiquer pour soi, et la refuser à ceux qui ne pensent pas comme nous. Il répond nettement : *Non*. Il sait que des écrivains catholiques ont essayé de réhabiliter des *hommes* et des *choses* que, dans sa jeunesse, personne parmi les catholiques ne songeait à défendre. Faut-il nommer ces *choses* et ces *personnes?* L'*inquisition* et ses *bourreaux*, couronnés ou non : « Je le déclare, dit Montalembert, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir ou de défendre la religion. Les bûchers allumés par une main catholique me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs (1). » Ici l'orateur catholique flatte son Église. C'est elle qui a dressé les premiers bûchers, c'est elle qui a inventé le saint tribunal de l'inquisition, c'est à Rome que siégent encore en plein dix-neuvième siècle les *éminentissimes seigneurs du saint-office;* ce sont des princes catholiques qui ont servi de bourreaux à l'Église, et que la réaction catholique voudrait réhabiliter !

Pour réhabiliter des *démons* et les transformer en saints, il faut altérer l'histoire. M. Montalembert, à force de vouloir ménager

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (T. I, pag. 305, 315.)

l'Église, ou l'excuser, aboutit également à fausser les faits. « Si j'avais le temps, dit-il, de vous faire un cours d'histoire, moi qui ne suis pas tout à fait étranger à l'histoire du moyen âge, des siècles de foi exclusive et prépondérante, j'entreprendrais volontiers de vous démontrer que, sauf quelques *rares* et *trop fameuses exceptions*, la *contrainte* en matière religieuse n'y a joué qu'un rôle *insignifiant*, et que la foi catholique n'a *rien* dû ou *presque rien* à l'emploi de la force, contre les infidèles ou contre les hérétiques. Mais ce serait là de l'*archéologie* (1). » Quoi! la persécution est une *rare excepton!* la *force* n'a joué qu'un rôle *insignifiant* contre les *hérétiques* et contre les infidèles! Et qu'est-ce donc que les bûchers qui se dressent au onzième, au douzième siècle dans toute l'Europe? Qu'est-ce que les croisades contre les Albigeois et contre les populations païennes du nord? Qui a *converti* les Prussiens? qui a *converti* les Saxons? Le fer et le feu. Qui a extirpé l'hérésie? Les bûchers et les guerres *saintes*. Qui a fait appel à la contrainte matérielle contre les protestants? qui a essayé de noyer la réforme dans le sang? L'Église. Ceci n'est plus de l'*archéologie*, c'est de l'histoire moderne, que dis-je? c'est de l'histoire contemporaine. Les papes maintiennent les *saintes maximes* qui enseignent que la contrainte est légitime contre les hérétiques. C'est en vertu de ces *saintes maximes* que l'enfant d'un juif, baptisé par le premier venu, appartient à l'Église, et qu'il peut être contraint à y rester. M. Montalembert avait-il oublié Mortara? Les catholiques ont le don de l'oubli à un haut degré. Ceux-là mêmes qui viennent déclarer dans une assemblée solennelle *qu'ils ne sont pas étrangers à l'histoire*, font dire à l'histoire le contraire de ce qu'elle dit.

On voit que le brillant orateur a raison de ne pas aimer l'*archéologie*. Mettons que ce soit de l'histoire ancienne. M. Montalembert répudie cet héritage de sang, bien que la tradition ait pour elle les papes et les conciles; aussi a-t-il soin de dire qu'il n'exprime qu'une opinion individuelle. C'est avouer que le libéralisme catholique n'est pas la doctrine de l'Église. Pour le moment peu nous importe, nous cherchons seulement à savoir ce que veulent les libéraux catholiques. M. Montalembert dit que le système de la

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (*Assemblée des catholiques*, 1re session, t. I, pag. 308.)

contrainte en matière religieuse, en supposant qu'il ait produit de grands résultats dans le passé, est voué à une incurable impuissance dans le siècle où nous sommes. Il en appelle à l'expérience. Que sont devenus les pays d'inquisition, l'Espagne, le Portugal, l'Italie? Qu'a produit le despotisme clérical? « Un engourdissement universel des âmes et des intelligences chez les honnêtes gens; une colère impuissante chez un petit nombre de gens zélés, chez les autres la passion fanatique du mal. On avait garrotté et étouffé l'esprit public, qui ne s'est réveillé que pour se livrer à l'ennemi (1). »

Le comte de Montalembert reconnaît qu'il est difficile aux catholiques, malgré cette expérience, d'admettre la *liberté de l'erreur* : « Croire à la vérité, au point d'y consacrer son repos et sa vie, et cependant respecter la liberté de l'âme chez celui qui ignore ou abandonne la vérité, voilà ce qui a paru difficile jusqu'ici, et ce qui toutefois semble n'être qu'un acte simple et naturel de la *justice* ou au moins de la *charité* chrétienne. » Comment les *chrétiens* verraient-ils un acte de *charité* à laisser une âme dans l'*erreur*, alors que cette erreur sera la cause de sa mort éternelle? Et ce qui est la cause de la damnation, ne doit-il pas être un crime? Dès lors la *justice* aussi bien que la *charité* ne demandent-elles pas que celui qui est dans l'*erreur*, soit *contraint* de l'abandonner? L'orateur catholique répond : « Charité ou non, il faudra bien désormais s'y conformer, car désormais il ne sera plus possible à personne d'employer la contrainte matérielle dans l'ordre religieux. Avant un siècle d'ici, non seulement nul ne songera à y recourir, mais *nul ne comprendra qu'elle ait jamais pu être nécessaire*. Il en sera comme de la dîme, de l'immunité ecclésiastique, très nécessaires et très légitimes dans leurs temps, mais dont la nécessité disparaît avec le temps, et, une fois disparues, personne n'y pense plus. Il y a cent ans, personne ne concevait une Église sans dîmes et sans immunités. Aujourd'hui, en France, en Belgique, en Angleterre et en Amérique, qui donc y pense encore (2)? »

Nous pourrions répondre qu'il y a quelqu'un qui y pense, c'est

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (*Assemblée des catholiques*, 1re session, t. I, pag. 308.)

(2) *Idem, ibid.* (T. I, pag. 319 et suiv.)

le pape. Ne l'avons-nous pas entendu casser et annuler des lois qui abolissent les dîmes et les immunités? Cela n'empêche pas que M. de Montalembert n'ait parfaitement raison. Il y a un maître dont personne ne peut répudier les leçons ni les commandements, c'est la nécessité. Oui, l'Église subira la liberté de conscience comme elle a subi la suppression des dîmes et des immunités. Reste à savoir si l'humanité est disposée à maintenir une Église, à qui il faut faire violence pour qu'elle plie sous des principes et des vérités qui font l'essence de la civilisation moderne. En disant que l'Église sera obligée de céder devant la force des choses, M. de Montalembert n'avoue-t-il pas qu'il y a une opposition radicale entre la société et l'Église? C'est cette opposition que M. Guizot a signalée; l'Église réprouve les conquêtes que la société laïque a faites, et rien de plus naturel, puisque la société a conquis la liberté contre l'Église. Est-ce une religion qui réprouve ses plus légitimes aspirations qu'il faut à l'humanité?

Par une singulière contradiction, M. de Montalembert, après avoir avoué que les catholiques n'aiment pas la liberté de conscience, et qu'ils la subissent par nécessité, appelle la liberté de conscience une liberté catholique. Il prétend qu'elle a la même origine que le christianisme et que l'Église (1). Ceci est de la fantaisie toute pure. Est-ce que les martyrs qui résistèrent au despotisme religieux des empereurs, moururent pour la liberté religieuse? Ces mêmes évêques qui répondaient aux empereurs, *non possumus*, furent à peine reconnus par l'État, qu'ils excitèrent les princes chrétiens à persécuter les hérétiques et les païens. Le berceau de l'Église est aussi le berceau de l'intolérance religieuse et civile. C'est ce que M. Guizot a reconnu, la rougeur au front. Les catholiques préfèrent altérer l'histoire. Mais on a beau nier les faits, les faits proclament avec M. Guizot cette vérité accusatrice de l'Église : ce n'est pas elle, c'est la *société laïque* qui nous a donné la liberté de conscience, et c'est encore la société laïque qui est obligée de la défendre contre la puissance ecclésiastique.

Le passé de l'Église est entaché de sang. On conçoit que cet héritage pèse à une âme généreuse; mais les plus libéraux parmi les catholiques n'osent pas répudier ouvertement cette horrible

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (T. I, pag. 306.)

tradition : tantôt ils imputent l'intolérance au protestantisme, tantôt à l'État. M. de Montalembert a raison de dire que nous ne devons pas la liberté de conscience aux réformateurs ; mais si Calvin, si le doux Mélanchthon furent intolérants, à quelle école avaient-ils appris que l'erreur religieuse est un crime ? Qui est le vrai coupable, le maître catholique ou le disciple réformé? M. de Montalembert est encore plus injuste quand il s'en prend à l'État. Est-ce l'État qui a créé le crime imaginaire d'hérésie? Qui a enseigné aux princes que leur premier devoir était d'extirper l'erreur et de défendre la vérité, au besoin par le fer et le feu? L'Église. Et voilà l'orateur catholique qui vient nous dire : « Ce n'est pas contre l'*Eglise*, c'est contre l'*État*, et contre *lui seul* que je revendique cette liberté de conscience, qui est à la fois le droit, le mérite et le danger suprême de l'homme (1). » Cela n'est plus de la fantaisie, ni de l'illusion, c'est de l'injustice et de l'ingratitude. Est-ce un pape ou un concile qui a proclamé la liberté de conscience, et l'État s'y est-il opposé? Les hommes de 89 étaient-ils des gens d'église?

Au lieu de blâmer l'illustre orateur, nous devrions peut-être le plaindre. Il aime la liberté, il aime la religion ; il voit que dans le sein de l'Église la plupart des catholiques restent attachés aux vieilles maximes d'intolérance, et il n'ose pas les heurter de front. Que fait-il? au lieu de s'en prendre aux *saintes maximes*, il s'en prend à l'État. Il faut lui savoir gré de ses bons sentiments, et lui tenir compte de la difficulté de sa position. Au Congrès de Malines, il prononça de nobles paroles sur la bonne foi dont les catholiques devraient donner l'exemple, et dont malheureusement ils sont les premiers à s'écarter. Quel est le sanglant reproche que les ennemis de l'Église font à ses défenseurs? C'est qu'ils invoquent la liberté, tant qu'ils sont les plus faibles; s'ils étaient les plus forts, ils se tourneraient contre la liberté. Eh bien, la presse ultramontaine en France mérite cette flétrissante accusation. Avant 48, elle disait : « l'Église ne demande rien de plus que la liberté, la liberté de tout le monde. » Quand, après le coup d'État de 52, elle se crut sûre de la protection du pouvoir, elle soutint « que l'Église seule devait être libre. » A cette ignoble conduite, le comte de Montalembert oppose les paroles du roi Jean : « Si la bonne foi était bannie du

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (T. I, pag. 306, 305.).

monde, elle devrait se retrouver sur les lèvres d'un roi de France.» Messieurs, s'écria l'orateur catholique, pour la défense de notre foi, soyons tous des rois de France (1). »

III

On ne saurait mieux dire. M. de Montalembert était-il l'organe de l'Assemblée qui lui prodigua ses applaudissements? Les Belges s'y trouvaient en majorité; et, en Belgique, les catholiques ont la prétention d'être les partisans les plus sincères de nos libertés constitutionnelles. Un des chefs du parti prit la parole au Congrès de Malines. Le révérend père Dechamps, aujourd'hui archevêque, est un fantaisiste, qui arrange l'histoire au gré de ses rêves. M. Guizot, si favorable au christianisme et à l'Église, dit que c'est la société laïque qui a conquis la liberté et qui l'a imposée à la société religieuse. Ceci n'est pas une opinion, c'est un fait que nous avons établi ailleurs, les annales de l'Église à la main (2). Eh bien, M. Guizot a mal lu et les faits se trompent; notre révérend père va nous enseigner l'histoire arrangée à la façon catholique : « La liberté civile, devenue générale, est *évidemment* l'œuvre de l'Église de Jésus-Christ, puisque c'est elle qui a rompu les chaînes des esclaves, et qui par la foi à l'*égalité des hommes* devant Dieu, a préparé leur *pleine égalité devant la loi*. L'action de l'Église a aussi favorisé le développement de la liberté politique, et la tolérance civile en matière de religion (3). »

Le *révérend père de la congrégation du Très-Saint Rédempteur* ne se doute point que ces affirmations sont le contre-pied de la vérité. Il est en opposition, non seulement avec M. Guizot, mais aussi avec M. de Montalembert. L'orateur français avoue que les catholiques ne peuvent point se faire à un régime de liberté générale, et voici le père Dechamps qui nous apprend que cette liberté générale est l'œuvre de l'Église. Il faudrait donc dire que les catholiques ne comprennent rien à ce qu'ils ont fait et que leur propre

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (T. I, pag. 316.)

(2) Voyez mon *Etude sur la révolution*, 1re partie. (T. XIIIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.)

(3) Discours du révérend père *Dechamps*, de la congrégation du Très-Saint Rédempteur. (*Congrès de Malines*, 1re session, t. I, pag. 417.)

œuvre leur fait peur! Le père Dechamps, va plus loin. Il revendique pour son Église la liberté civile, politique et religieuse. Et il ne sait pas même la différence entre l'égalité et la liberté. L'affranchissement de l'esclave fera-t-il de lui un homme libre, s'il vit dans un pays où personne n'est libre? Et puis, est-il vrai que l'*égalité devant Dieu* conduise à l'*égalité devant la loi?* Six siècles avant Jésus-Christ, le Bouddha prêcha l'égalité religieuse dans l'orient, et l'égalité civile n'y existe pas encore. Quant à la liberté politique et religieuse que l'Église aurait fondée, nous ne savons trop quoi répondre à un haut prélat, pour rester dans les termes de la politesse. Nous dirons donc que c'est un rêve. Le révérend père rédemptoriste n'y met pas tant de façon : « Il a fallu, dit-il, la *falsification systématique de l'histoire, falsification dont on s'est rendu si coupable pendant ces trois derniers siècles*, pour amener tant d'esprits à en douter, ou même à croire le contraire. » Suivons un instant le père Dechamps dans ses hypothèses, pour avoir une idée des fictions auxquelles le libéralisme catholique doit recourir quand il veut trouver un appui dans la tradition.

Le père Dechamps est si convaincu de ce qu'il dit, qu'il s'écrie : « Et d'abord comment douter, en présence des *faits*, que l'action de l'Église ait été favorable au développement de la liberté politique? N'est-ce pas quand les nations se sentaient et se déclaraient filles de l'Église que l'on vit surgir les chambres catholiques d'Angleterre, les Cortès d'Espagne, les Diètes germaniques, les républiques d'Italie et d'Helvétie, les États de France, de Belgique et d'ailleurs, et les communes si pleines de vie de nos pères? » Oui, l'Europe était catholique, quand les communes s'établirent; est-ce à dire que les communes soient l'œuvre de l'Église? Les annales écrites par les gens d'église, les bulles des papes et les lettres des évêques attestent que tous les clercs, depuis le souverain pontife jusqu'aux moines, étaient hostiles aux franchises communales, et que si les communes se sont établies, c'est malgré la violente opposition du clergé (1). Voilà un fait considérable qui s'est accompli pendant que l'Europe était catholique, non seulement sans le concours de l'Église, mais malgré elle et contre elle.

(1) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur la féodalité et l'Eglise*,. (T. VIIe de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

Or les communes sont réellement le berceau de la liberté moderne. Les *faits* invoqués au Congrès de Malines disent donc tout le contraire de ce qu'on leur fait dire : faut-il appeler cela *falsification systématique de l'histoire?* Si ce n'est pas falsification, c'est ignorance extrême et aveuglement incroyable.

Ce qui est vrai des communes, ne serait-il pas vrai des Chambres catholiques, des Cortès, Diètes et États? Nous avons déjà relevé plus d'une fois la *falsification de l'histoire* dont les écrivains catholiques se rendent *coupables*, quand ils prétendent que la première charte, celle de 1214, est due à l'influence de l'Église, alors que nous avons la bulle d'Innocent III, fulminée dans un concile général, par laquelle il casse la charte et excommunie les barons qui l'extorquèrent à leur misérable roi. Que dire de l'Espagne? Le clergé y eut de bonne heure une grande autorité; s'en servit-il pour développer la liberté? L'histoire répond que, sous l'influence de l'Église, la liberté germanique fut détruite au profit de la royauté (1). Les diètes d'Allemagne et les États de France et d'*ailleurs* ont si peu assuré la liberté que partout ces assemblées disparurent, et pendant qu'elles existaient, elles n'ont rien fait pour la liberté, témoin les États généraux de France qui furent toujours beaucoup plus préoccupés de l'exercice du pouvoir que de la liberté véritable. Nous l'avons prouvé ailleurs, en citant les *faits* (2).

Comment se peut-il que les *faits* soient cités en sens contraire? Nous avons insisté plus d'une fois sur l'altération *systématique* de l'histoire, dont les écrivains de la réaction catholique se rendent *coupables*. Nous ne connaissons pas de crime plus grave. L'histoire est la manifestation des desseins de Dieu; l'altérer, c'est fausser l'œuvre de Dieu. Et ce sont des ministres de Dieu, ce sont des moines, ce sont des évêques qui commettent cet attentat! Et grâce à cette *falsification systématique*, l'erreur se répand comme une maladie contagieuse. Elle pénètre dans toutes les classes, par l'action irrésistible de l'enseignement, et en définitive, l'erreur passe pour vérité, et la vérité est flétrie comme une erreur. Dans le débat actuel, le libéralisme catholique fausse l'histoire, en appa-

(1) Voyez les témoignages dans mon *Etude sur les Barbares et le catholicisme*. (T. V° de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

(2) Voyez mon *Etude sur la révolution*, 1re partie. (T. XIII° de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*)

rence, pour y découvrir des témoignages et des autorités au profit de la liberté. En réalité, l'altération de l'histoire doit profiter à l'Église. S'il était vrai que sous l'empire du catholicisme, la liberté civile, politique et religieuse eût été partout établie, il faudrait dire que toutes les luttes soutenues depuis le seizième siècle pour conquérir ces libertés ont été des luttes à contre-sens, il faudrait se hâter de revenir au moyen âge, qui assurait si bien toute espèce de liberté! Est-ce à cela que doit aboutir le libéralisme catholique?

Si nous devons la liberté à l'Église, que faut-il penser de la réforme, de la philosophie et de la révolution? Monseigneur Dechamps répond à notre question. Il dit que le *développement régulier des libertés politiques*, dans toute la chrétienté a été *brusquement arrêté*, et que le *régime absolu s'est généralisé en Europe*, précisément quand la *prétendue réforme* souleva les esprits contre l'Église, et *rompit l'harmonie des deux puissances* (1). Voilà l'idée que l'on se fait de la réformation dans le monde de catholique, parmi les libéraux catholiques! Il est entendu que rois et les papes, au moment où la révolution religieuse éclata, étaient occupés à *développer* régulièrement les *libertés politiques*. François Ier et Léon X ne songeaient qu'à établir le régime représentatif en France : preuve le concordat par lequel ils dépouillèrent l'Église elle-même de son droit d'élection, et la mirent dans la main du roi. Tout le monde connaît l'amour que Ferdinand d'Espagne et les Tudor d'Angleterre avaient pour la liberté. Si le catholique Ferdinand d'Aragon viola toutes les franchises de la nation, c'est la faute de Luther. Si Henri VII introduisit le despotisme en Angleterre, c'est la faute de Calvin. Si au dix-septième siècle des parlements réformés établirent définitivement la liberté en Angleterre, c'est grâce au catholicisme. Si, au contraire, la liberté périt en France, malgré l'alliance du trône et de l'autel, c'est la faute des huguenots. Que l'Europe se hâte donc de rejeter la *prétendue réforme* de son sein; c'est le seul moyen de consolider la liberté générale. Il va sans dire que la philosophie doit être anéantie aussi bien que le protestantisme, car c'est encore un *fait*

(1) Discours du révérend père *Deschamps* au congrès de Malines (1re session, t. I, pag. 418.)

de l'histoire catholique que Spinoza est disciple des réformateurs. Quant à la Révolution, qui ne sait qu'elle est fille de Voltaire et de Calvin?

Notre conclusion est celle de monseigneur Dechamps : « Il est impossible de le nier : la *foi*, la *science*, les *faits* démontrent que l'action de l'Église par l'harmonie des puissances est favorable au développement de la liberté politique. » L'orateur catholique se demande s'il en est de même de la liberté religieuse. Est-ce que la tolérance civile n'est pas due au protestantisme et au rationalisme? Le père Dechamps se fâche rien que d'entendre poser la question. « Non, s'écrie-t-il, mille fois non; loin d'avoir été par lui-même un principe de tolérance, le protestantisme est le type le plus prononcé de l'intolérance civile, dans ses *actes* et dans ses *doctrines*. » Le père rédemptoriste a raison. En effet, c'est dans un pays protestant, en Amérique, que pour la première fois la vraie liberté religieuse a été proclamée. Ajoutez-y que la tolérance très restreinte, que Henri IV accorda à ses anciens coreligionnaires, leur fut enlevée par un roi catholique. Voilà pour les *actes*. Quant aux *doctrines*, ce sont des penseurs protestants qui les premiers revendiquèrent la liberté de conscience (1). Il faut donc crier avec monseigneur Dechamps : « Non, mille fois non, le protestantisme a été et il est resté le type de l'intolérance civile. »

Est-il besoin de parler du rationalisme, cet *enfant naturel* du protestantisme, comme l'appelle très bien monseigneur Dechamps? « Il a imité son père et l'a même dépassé dans cette *cruelle voie*. » La flétrissure est sévère, mais elle est méritée. Tout le monde connaît la *cruauté* de Spinoza, le chef des rationalistes; il est aussi le grand promoteur de l'intolérance civile, qu'il a formulée dans cette affreuse maxime : *la fin de l'État, c'est la liberté*. Locke réunit le poison de la réforme et le vénin de la philosophie; cela explique comment il est devenu le fauteur de l'intolérance civile en prêchant la tolérance. Ce n'est qu'avec horreur que l'on doit prononcer le nom de Voltaire. Quelle cruauté chez cet *enfant naturel* de la réforme! le malheureux pleurait le 24 août, au souvenir de la Saint-Barthélemy, tandis qu'il aurait dû illuminer son

(1) Voyez les témoignages dans mes *Etudes sur la guerre de religion et sur la révolution*. (T. IX et XIV de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

château de Ferney, à l'imitation des papes. Puis cet homme *cruel* souleva l'Europe contre les juges qui, imbus de la douceur catholique, condamnèrent des enfants à un supplice affreux pour avoir profané une hostie. Veut-on une dernière preuve de sa *cruauté*, et de la cruauté de tous les philosophes? C'est qu'ils désertèrent l'Église, et fondèrent un nouveau culte qu'ils appelèrent *humanité*.

Quelle différence entre la philosophie et l'Église! « L'Église, dit monseigneur Dechamps, n'a jamais approuvé l'emploi du glaive de la puissance civile que contre des sectaires *séditieux*; elle n'est intervenue dans les mesures *défensives* prises en ce cas par les souverainetés et les nations chrétiennes que pour en modérer les rigueurs et en condamner les excès (1). » Les philosophes, ces hommes *cruels*, ont réclamé pendant des siècles, la tolérance, au nom de l'humanité, et en 89 ils l'ont inscrite dans la constitution française comme un droit inaliénable, imprescriptible de l'*homme*. Que n'ont-ils imité la charité chrétienne! C'est au nom de la charité que saint Augustin, le docteur de l'Occident, a fait de l'intolérance un dogme. C'est au nom de la charité que les évêques ont excité les empereurs chrétiens à porter des lois contre l'*hérésie!* Tant il est vrai, comme le dit le père Dechamps, que ce sont les souverains qui ont voulu punir la *sédition*! En effet, il n'y avait pas de loi sur les séditieux, il a fallu qu'on en fît contre les *séditieux hérétiques*. L'histoire atteste d'ailleurs que les papes et les conciles ordonnèrent aux princes d'extirper l'hérésie, et cela sous peine de déchéance; ce qui prouve que l'*Église n'a jamais approuvé l'emploi du glaive* que contre des *sectaires séditieux*. Ce furent les papes qui prêchèrent les croisades contre les hérétiques et contre les princes qui les protégeaient, preuve évidente que les sectaires étaient coupables de *sédition*. Inutile de parler de l'inquisition. L'histoire catholique enseigne que le *saint-office* n'a jamais demandé le sang de ceux qu'il livrait au bras séculier; il les recommandait, au contraire, à l'indulgence des juges laïques, ce qui voulait dire que les malheureux devaient périr sur le bûcher. Enfin depuis la *prétendue réforme*, l'Église n'a fait que prê-

(1) Discours du révérend père *Dechamps* au congrès de Malines (1re session, t. I, pag. 420 et suiv.)

cher la tolérance; c'est parce que les protestants n'en voulaient pas, que l'Europe a été couverte de sang et de crimes au seizième et au dix-septième siècle.

Monseigneur Dechamps a encore fait d'autres découvertes dans l'histoire de la liberté religieuse. Nous avons cité ailleurs les provocations au meurtre des huguenots qui retentissaient dans les chaires catholiques et qui aboutirent à la Saint-Barthélemy (1). Selon le père Dechamps, « la Saint-Barthélemy fut provoquée par la longue chaîne de séditions et de massacres dont les huguenots s'étaient rendus coupables. » Nous avons prouvé, par des lettres mêmes de Louis XIV, que les réformés étaient les plus obéissants comme les plus industrieux de ses sujets; ce qui signifie, selon monseigneur Dechamps, qu'ils étaient *manifestement prêts pour la sédition*, et que c'est à titre de *séditieux* qu'ils furent convertis par les dragons. Nous avons dit que les évêques demandèrent que ces *convertis* fussent *contraints* d'aller à la messe; ce qui, d'après monseigneur Dechamps veut dire « que les évêques élevèrent hautement la voix afin qu'on n'usât pas envers eux d'une contrainte que la foi condamne (2). »

Nous le demandons maintenant : qui mérite le reproche de *falsifier systématiquement* l'histoire? Ceux qui accusent l'*Église* d'intolérance, en citant les paroles mêmes et les actes les plus authentiques des papes et des évêques? ou ceux qui disent que les réformés *étaient manifestement prêts à la révolte*, alors que Louis XIV dit le contraire? Ceux qui affirment que les évêques repoussèrent la *contrainte*, alors que les évêques conseillèrent la *contrainte*? Ceux qui soutiennent que les huguenots provoquèrent la Saint-Barthélemy, alors que nous avons les sermons incendiaires des curés de Paris qui prêchèrent le massacre? ceux qui prétendent que les *hérétiques* furent punis comme *séditieux*, alors que les décrets des conciles et les bulles des papes disent que leur seul crime consistait dans l'hérésie? Monseigneur Dechamps a donc raison de crier à la falsification de l'histoire. Il a raison de traiter

(1) Voyez mon *Etude sur les guerres de religion*. (T. IXe des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

(2) Voyez mon *Etude sur la Révolution*, 2e partie. (T. XIVe des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

de *misérables* les libres penseurs qui accusent l'Église d'intolérance (1). Si les libres penseurs usaient de représailles!

IV

Monseigneur Dechamps a pour frère un homme politique, ancien ministre, tout aussi fantaisiste que l'archevêque. Il se trouvait également au Congrès de Malines. C'est le chef des libéraux catholiques en Belgique, et où connaît-on mieux, où pratique-t-on mieux la liberté que dans notre heureuse patrie? M. de Montalembert aimait à répéter à Malines le vœu de ses coreligionnaires de France : *la liberté comme en Belgique!* M. Dechamps, vrai type des libéraux catholiques, ne prononce pas deux mots sans que le troisième soit la liberté. Qui, mieux que lui, pourrait nous dire comment les catholiques l'entendent?

M. Dechamps dit, comme le comte de Montalembert, que la liberté religieuse est une liberté catholique, et il le démontre : « La liberté religieuse, n'est-ce pas l'Église qui aujourd'hui en est *presque* la seule sauvegarde, puisque *seule, parmi tous les cultes* et *contre tous les rationalismes*, elle a établi et elle maintient la distinction entre la société civile et la société religieuse, et leur mutuelle indépendance? *Voilà la racine de la liberté de conscience* (2). » Si cette *distinction* était la *seule sauvegarde* de la liberté religieuse, celle-ci n'existerait pas longtemps, pour mieux dire, elle n'aurait jamais été établie; la distinction de l'ordre *civil* et de l'ordre *religieux* remonte à Jésus-Christ. *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César*. On peut dire que ces paroles célèbres sont le principe de la liberté de conscience. Mais il faut ajouter que ce n'est pas l'Église qui tira la conséquence. Loin de là. A peine fut-elle reconnue qu'elle persécuta tous ceux qui

(1) *Dechamps*, le Libre examen des vérités de la foi, pag. 282 : « Y a-t-il une *injustice* plus capable de *soulever le cœur* que celle de ces *misérables* qui voudraient imprimer le sceau de l'*intolérance* et de la cruauté au *front maternel* de l'Église? » — *Ibid.*, pag. 285 : « C'est vous que de *perfides calomniateurs* représentent comme une mère sans cœur. »

(2) *Assemblée générale des catholiques en Belgique*, 1re session à Malines, t. I, pag. 94.

étaient hors de son sein. L'Église, née intolérante, resta intolérante, aussi longtemps qu'elle eut le pouvoir. Si donc la distinction de l'ordre religieux et de l'ordre civil implique la liberté de conscience, l'Église viola ouvertement la loi évangélique. Certes au moyen âge, personne ne songeait à contester à l'Église l'indépendance dans l'ordre religieux. A-t-elle mis son indépendance à profit pour assurer la *liberté de conscience?* L'inquisition, appelée *saint*-office, et les croisades contre les fidèles et les païens, appelées guerres *sacrées*, répondent à notre question.

Qui donc a conquis la liberté religieuse et contre qui? M. Guizot nous l'a dit. Ce n'est pas la société religieuse; en dépit des paroles du Christ elle est restée intolérante. C'est l'*esprit humain*, ajoute M. Guizot, qui imposa la *liberté de conscience* à l'Église. Qu'est-ce à dire? L'esprit humain, n'est-ce pas la raison? Et quand la raison se décide par ses seules forces, sans le secours de la révélation, ce procédé ne s'appelle-t-il pas le rationalisme? Cependant M. Dechamps glorifie l'Église de maintenir *seule* contre *tous les rationalismes*, la distinction de l'ordre *civil* et de l'ordre *religieux*, et par suite la *liberté de conscience*. C'est la raison *seule* qui a conquis la liberté religieuse contre l'Église, et c'est l'Église qui la maintiendrait contre la raison! Si l'absurdité a un idéal, c'est celui-là. Et qui donc a appris à M. Dechamps et aux libéraux catholiques que les rationalistes, ainsi que tous les *cultes*, à l'exception de l'Église, repoussent la distinction de la religion et de l'État? Ne sont-ce pas les philosophes ou leurs disciples qui ont inscrit cette distinction dans les lois en 89? Et ils ne l'ont pas répudiée depuis; ils la défendent comme la conquête la plus précieuse de 89. Quant aux cultes protestants, ils font mieux que soutenir la distinction de l'ordre civil et de l'ordre religieux, ils demandent que la distinction soit garantie par la séparation de l'Église et de l'État, tandis que les catholiques, y compris les libéraux repoussent cette séparation et réclament l'alliance des deux puissances. Il y a même des *cultes* protestants qui pratiquent la séparation, en renonçant volontairement à tout traitement et à tout subside. Les catholiques, libéraux ou non, sont-ils disposés à en faire autant? Et l'on vient reprocher aux protestants de méconnaître la séparation de la société civile et de la société religieuse!

M. Guizot dit que si la liberté religieuse était à la discrétion de l'Église, elle courrait grand risque d'être anéantie. L'historien français se trompe. M. Dechamps lui apprendra que *partout* c'est l'Église qui réclame la liberté religieuse, et que presque partout on la lui dispute ou on la lui refuse (1). Qui a raison, M. Dechamps ou M. Guizot? M. Guizot parle de la vraie liberté de conscience, de la liberté reconnue à tout homme de manifester, comme il l'entend, ses convictions religieuses. Est-ce aussi en ce sens que les libéraux catholiques l'entendent? L'Église certes ne l'entend pas ainsi. Quand elle réclame la liberté, c'est la sienne, et cette liberté-là veut dire privilége, domination, intolérance. Est-ce que les prétentions des libéraux catholiques n'aboutiraient pas au même résultat? Écoutons encore un instant leur organe pour constater le déplorable abus que les libéraux catholiques font du mot de *liberté*.

Parmi les pays où l'on dispute la liberté à l'Église se trouve la Belgique. D'après M. Dechamps, il n'y aurait donc pas de liberté religieuse chez nous; il n'y en aurait du moins pas pour l'Église catholique. Or, dans ce même Congrès de Malines, où M. Dechamps prétendait que l'on disputait la liberté à l'Église, et qu'on la lui refusait, le comte de Montalembert s'est écrié : « A l'heure qu'il est, l'*Église* est encore *plus libre, plus heureuse, plus respectée ici qu'en aucun autre pays du monde* (2). » Il y avait aussi à Malines un cardinal venant d'un pays où l'on connaît et où l'on pratique la liberté. Monseigneur Wiseman demanda aux orateurs belges qui se plaignaient que l'Église était opprimée en Belgique où étaient les oppresseurs? N'est-ce pas la nation qui est souveraine? et la nation n'est-elle pas catholique? C'est donc la nation qui s'opprimerait elle-même? Alors de quoi se plaindrait-elle (3)? Si l'*Église* a, en Belgique, *une liberté qu'elle n'a nulle part ailleurs dans le monde*, et si malgré cela, elle se plaint, ne serait-ce point qu'elle veut autre chose que la liberté, c'est à dire la domination? M. Dechamps répond au Congrès de Malines : « La liberté pour nos œuvres, instruire les enfants, nourrir les pauvres, soulager les

(1) *M. Dechamps*, Discours au Congrès de Malines, 1re session, t. I, pag. 95.
(2) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines, 1re session, t. I, pag. 319.
(3) *Assemblée générale des catholiques en Belgique*, 1re session, t. I, pag. 265.

isérables, évangéliser les classes ouvrières et la richesse, voilà la *domination* que nous voulons exercer » Cette *domination* tient de l'idylle, mais est-ce bien là la réalité des choses? Est-ce que l'on dispute à l'Église la mission d'évangéliser les riches et les pauvres? Est-ce pour cela que les évêques adressent des manifestes électoraux à la nation? Qu'y a-t-il de commun entre les fondations de bourses, le temporel des cultes et l'Évangile? Qui dépouille les pauvres et le culte? Les ministres du culte qui gèrent infidèlement les biens dont ils ont l'administration, ou l'État qui veut assurer une bonne gestion du patrimoine des pauvres? C'est donc autre chose que l'Église demande, la domination, le pouvoir. Est-ce à cela qu'aboutit le libéralisme catholique?

IV

Il y a à Liége une revue catholique qui exprime les opinions des catholiques modérés, raisonnables. Le *Journal historique et littéraire* ne chante point des hymnes à la liberté, mais il l'accepte. Il peut donc passer pour un organe du libéralisme catholique qu'il a plus d'une fois défendu contre les ultramontains de son parti. Le *Journal historique* dit, comme M. de Montalembert, que les cathoques qui rêvent la restauration du vieux régime, devraient méditer les paroles de Tocqueville que nous allons transcrire : « Le développement graduel de l'égalité des conditions est un fait providentiel. Il en a les principaux caractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine : tous les événements, comme tous les hommes servent à son progrès. Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de si loin, pourra être suspendu par les efforts d'une génération? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et les rois, la démocratie s'arrêtera devant les bourgeois et les riches (1)? » Pense-t-on, ajouterons-nous, que la démocratie, après avoir vaincu la royauté, se laissera dominer par l'Église? Ce que Tocqueville dit du mouvement d'égalité, on peut le dire aussi du mouvement de liberté. Il plonge ses racines jusque dans les premières origines de la société européenne; ce sont les Germains qui ont donné aux

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXX, pag. 611.

peuples modernes l'amour de la liberté, et aussi longtemps qu'ils auront une goutte de sang germain dans les veines, ils tiendront à être libres. Ils ont secoué le joug des barons du moyen âge, puis ils ont brisé les fers de la monarchie absolue, et ils plieraient la tête devant un prêtre !

Il faut laisser là les rêves, dit le *Journal historique*, et revenir au monde des réalités. Mais ne se fait-il pas illusion à son tour, quand il ajoute que l'esprit chrétien est au fond du mouvement qui tend à l'égalité et à la liberté ? « L'égalité de tous les hommes devant la loi comme devant Dieu, leur liberté comme membres du corps social, sont bonnes en elles-mêmes. Ce n'est pas Dieu, ce n'est pas la *nature* qui a créé le servage, qui a mis les priviléges et les exemptions d'un côté, et les charges de l'autre ; ce sont les passions humaines qui ont fait cela, et il ne peut y avoir de mal à corriger leur ouvrage (1). » Non, certes ; mais n'y a-t-il pas un autre principe dans le mouvement qui entraîne les sociétés modernes ? La liberté n'est-elle pas avant tout la libre pensée ? Et la libre pensée ne tend-elle pas à ruiner les fondements de la révélation chrétienne ? Ne serait-ce pas pour cela que les catholiques tournent leurs regards vers le passé et le regrettent ?

Les libéraux catholiques ne s'aperçoivent pas qu'en conviant leurs coreligionnaires à se rallier à la liberté, au nom du christianisme, ils sont dans une illusion singulière, qu'ils se contredisent eux-mêmes et la réalité des choses. Sans doute, quand on parle au nom de *Dieu* et de la *nature*, on peut dire que l'égalité et la liberté sont bonnes en elles-mêmes. Mais depuis quand le christianisme est-il la religion de la *nature?* Est-ce au nom de la *nature* que saint Paul et les Pères de l'Église disent aux esclaves que la liberté est chose indifférente ? Est-ce au nom de la *nature*, que l'Église a fait une guerre impitoyable à l'hérésie et à la libre pensée ? Laissons là la *nature*, quand il est question d'une religion révélée, qui déclare la *nature* profondément viciée, et qui par cela même est portée à réprouver tout ce que la *nature* demande. S'il était vrai que l'esprit chrétien est au fond du mouvement qui emporte les sociétés modernes, pourquoi les catholiques le verraient-ils avec tant de défiance ? Se défie-t-on de sa propre cause ? de ses propres

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXVIII, pag. 507.

œuvres? On le nierait en vain. La liberté et le catholicisme ont été ennemis dans le passé, et ils le sont encore. Il y a plus, ils sont incompatibles. Au moins faudrait-il une révolution pour réconcilier ces adversaires, et à entendre les malédictions qui partent de Rome, nous ne voyons pas que cette révolution soit près de se faire.

Elle est faite, dit le *Journal historique* : « Que la religion s'accommode des libertés qu'amène le mouvement démocratique, c'est ce que démontre l'expérience dans les pays où ces libertés sont le plus largement pratiquées depuis longtemps : témoin entre autres, l'Amérique du Nord, où s'élève une nouvelle Église, qui s'accroît avec une étonnante rapidité. Mais sans chercher les exemples au loin, la Belgique peut heureusement se citer elle-même. Certes, nous n'avons pas à nous plaindre de nos institutions libérales ; et à la vue des résultats obtenus par un usage de plus de trente ans, les catholiques en particulier ne peuvent pas être tentés de préférer le despotisme à la liberté (1). » Il y aurait bien des choses à dire sur la *liberté comme en Belgique ;* nous l'avons fait ailleurs (2). Quelle est la liberté que les catholiques aiment? C'est celle de leur Église, ils n'en connaissent point d'autre. C'est parce que l'Église jouit en Belgique d'une liberté illimitée, que les catholiques étrangers, français et allemands envient nos institutions. Mais les catholiques ont-ils le même amour pour la liberté de penser, et la liberté religieuse?

Le *Journal historique* pose nettement la question : « Les catholiques peuvent-ils aimer sincèrement et sans arrière-pensée, les *libertés modernes*, dites de *quatre-vingt-neuf?* » Et il répond tout aussi franchement : « Un fait qui ne paraît pas douteux, répondrait à cette question ; c'est l'attachement des Belges catholiques à ces libertés, c'est l'*unanimité* et la *chaleur* avec lesquelles cet attachement s'est manifesté, au Congrès de Malines, après le discours de M. de Montalembert. Nous sommes persuadés que si *tous les catholiques du pays* avaient pu assister à l'assemblée et entendre les paroles de l'orateur, leur *assentiment* et leurs *applaudissements* eussent éclaté avec la *même force*, et le *même ensemble*, et

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXVIII, pag. 307 et suiv.
(2) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la Révolution.*

que le *petit nombre de dissidents*, perdus dans la foule, n'auraient pas réclamé et protesté davantage (1). »

Voilà une déclaration catégorique. L'immense majorité des Belges sont donc attachés aux libertés de 89. Nous allons voir ce que l'on pense de ces mêmes libertés à Rome, nous allons entendre Pie IX les maudire, et ses organes, les jésuites, leur faire une guerre à mort. Avant d'écouter le pape et la *Civilta cattolica*, il faut nous arrêter encore un instant au libéralisme catholique. Il est donc bien entendu qu'il accepte pleinement, sans arrière-pensée, les libertés de 89. Que dis-je? il y applaudit. C'est applaudir à la révolution, dans ce qu'elle a de plus essentiel. Qui a fait la Révolution, et contre qui a-t-elle été faite? La Révolution est fille du dix-huitième siècle, fille de Voltaire et de Rousseau. Applaudir aux principes de 89, c'est applaudir l'œuvre de la philosophie. Et que voulaient les philosophes? Ils réclamaient les droits de la nature contre le catholicisme. C'était au fond une réaction violente contre le christianisme traditionnel, contre l'élément surnaturel de la religion, contre la domination de l'Église fondée sur une parole prétendument révélée. La Révolution donna gain de cause aux philosophes; elle ne se borna pas à formuler les principes de *quatre-vingt-neuf;* elle essaya d'abolir le catholicisme et de le remplacer par la religion de la nature, tant il est vrai que la liberté conduit à la ruine du catholicisme. La Révolution a échoué dans ses tentatives religieuses; mais la haine des révolutionnaires pour la religion du passé n'est pas éteinte ; ils travaillent toujours à sa ruine, et quand le mouvement démocratique leur rendra le pouvoir, ils s'en serviront contre l'Église.

Voilà les dangers qui sont cachés sous les libertés de *quatre-vingt-neuf*. On peut les résumer en un mot, la *libre pensée;* et qui dit libre pensée, dit négation du christianisme traditionnel. Est-ce que les catholiques libéraux ont bien réfléchi à cette solidarité de la libre pensée et des principes de 89? En applaudissant aux libertés modernes, savent-ils qu'ils applaudissent aux attaques de la philosophie contre la révélation ? Là ne se bornent pas leurs contradictions. Ils répudient le passé, ils déclarent qu'il est mort et qu'il ne ressuscitera point. Quel est ce passé dont le libéralisme

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXX, pag. 605 et suiv.

catholique fait si facilement son deuil? Ce sont les *grands siècles du catholicisme*, comme dit M. de Montalembert. Le catholicisme a régné au moyen âge, et depuis la réforme jusqu'à la révolution, il s'est maintenu comme religion dominante dans les pays qui restèrent attachés à Rome. Répudier le passé, c'est donc répudier le catholicisme tel qu'on l'entendait au moyen âge, avec son patrimoine des pauvres, avec ses dîmes, avec ses immunités, et aussi avec son intolérance et son esprit de domination. Et au nom de quels principes le libéralisme catholique condamne-t-il le catholicisme du moyen âge? Au nom des libertés de *quatre-vingt-neuf*. Qu'est-ce à dire? Si l'on applaudit aux principes de 89, c'est sans doute parce que ces principes sont vrais. Or, il est impossible que les contraires soient vrais. Si les libertés de 89 sont la vérité, le catholicisme du moyen âge qui niait ces libertés, ne saurait être la vérité. Nous aboutissons à cette conséquence, devant laquelle tout catholique doit reculer épouvanté, que le libéralisme catholique répudie le catholicisme comme une œuvre d'erreur, qu'il lui préfère la philosophie, qu'il lui préfère la Révolution.

Les catholiques libéraux sentent le danger, ils cherchent à y échapper en disant que les libertés modernes sont identiques avec le christianisme. C'est éviter Scylla pour échouer contre Charybde. D'abord, pour défendre une thèse contredite par les annales mêmes de l'Église, ils doivent altérer l'histoire, ce qu'ils reprochent aux libres penseurs d'avoir fait depuis trois siècles; ils *falsifient* les faits les plus certains, les plus authentiques. Là où l'histoire dit avec M. Guizot que l'Église a été hostile à la liberté, les catholiques libéraux lui font dire que nous devons à l'Église toutes les libertés dont nous jouissons. Là où l'histoire dit que l'alliance de l'Église et de la royauté a été l'alliance de deux despotismes, les libéraux catholiques lui font dire que cette alliance a assuré le développement régulier de la liberté. Là où l'histoire dit que c'est la société laïque, l'esprit humain qui a *imposé* la *liberté de conscience* à l'Église, les libéraux catholiques lui font dire que la *liberté religieuse* est une *liberté catholique*.

A quoi tend ce travail de *falsification systématique?* Nous employons l'expression d'un révérend père aujourd'hui archevêque. A réconcilier les catholiques avec la liberté, pour mieux dire à réconcilier l'humanité moderne avec le catholicisme. Vaines ten-

tatives! Ce n'est pas par des faux que l'on rendra à l'Église l'influence qu'elle a perdue. Le temps des *fausses décrétales* est passé. Loin de ramener la société laïque à l'Église, on l'en éloigne. Les faux historiques peuvent faire illusion à l'ignorance des séminaristes, ils ne tromperont pas la société laïque, car la science l'éclaire sur les fraudes pieuses de ceux qui voudraient l'exploiter. Elle se dit que la cause du libéralisme catholique doit être très mauvaise, puisqu'il est obligé d'altérer l'histoire pour y trouver des témoignages. Il y a plus. Ce qui fait la force du catholicisme, c'est sa prétendue certitude et son immutabilité. Les âmes faibles se sentent attirées par la force; ceux qui ne supportent pas le doute, ni le rude travail de la pensée, aiment à se reposer sur l'oreiller d'une foi toujours et partout la même. Mais voici que les catholiques libéraux leur apprennent que l'Église a changé. Jadis elle réclamait la dîme à titre de *droit divin*, elle réclamait ses immunités à titre de *droit divin*, elle réclamait la domination à titre de *droit divin*, elle brûlait les hérétiques et elle déposait les princes en vertu de son *droit divin*. Tout cela est aujourd'hui de l'*archéologie*, dit M. de Montalembert. Quoi! le *droit divin* est de l'*archéologie!* Le *droit divin* change-t-il? vieillit-il? peut-il devenir de l'histoire ancienne? peut-il être abrogé? Si le *droit divin* change, la vérité divine change aussi, car le *droit divin* de l'Église est l'expression de la vérité révélée, il est écrit dans les textes sacrés, œuvre du Saint-Esprit. Si le droit divin est à l'état d'*archéologie* après quelques siècles, qui nous garantit qu'il n'en sera pas de même de la vérité révélée? Il n'y a donc plus rien d'immuable. Que devient alors l'immutabilité de l'Église et de la foi? Il est prouvé que l'Église s'est trompée au moyen âge, en invoquant le *droit divin*, la révélation, l'Écriture, pour y appuyer ses dîmes, ses immunités et sa domination. Si elle s'est trompée sur son droit divin, elle s'est trompée par cela même sur l'Écriture et sur la révélation. Adieu dès lors le doux oreiller de la certitude qui retenait les âmes dans le sein de l'Église! Les libéraux catholiques leur apprennent qu'elles y cherchent ce qui ne s'y trouve point. A quoi bon alors l'Église?

Ainsi les catholiques libéraux ruinent de leur propre main l'immutabilité de l'Église et de la foi. En vérité, il ne valait pas la peine de falsifier l'histoire pour aboutir à un pareil résultat! Le

pape va nous dire si nous avons fait une juste appréciation du libéralisme catholique. Et quand le pape a parlé, tout est décidé pour les enfants dévoués de l'Église.

§ 2. L'Église et la liberté d'après l'Encyclique

I

L'Encyclique condamne le libéralisme et la civilisation moderne. Qu'est-ce à dire? Est-ce la liberté que le pape a entendu réprouver? Grand fut l'embarras des catholiques libéraux, qui venaient d'applaudir au Congrès de Malines le brillant orateur, dont la parole éloquente célébrait la liberté comme la grande conquête de la civilisation chrétienne. Un des chefs du parti, prenant son courage à deux mains, fit semblant de dire *sa pensée* sur l'Encyclique (1). Nous disons que M. Dechamps a fait semblant de dire ce qu'il pense. En effet, le *Syllabus* annexé à l'Encyclique, précise clairement ce que *pense* le pape, ce qu'il réprouve. Si l'organe du libéralisme catholique voulait dire sa *pensée* sur l'Encyclique, il aurait dû suivre le pape pas à pas et déclarer s'il réprouve ce que le pape réprouve. M. Dechamps s'en garde bien. Il commence par dire qu'il ne s'arrêtera pas à des *mots isolés* ou *qui peuvent paraître obscurs*. C'étaient, au contraire, ces *obscurités* qu'il fallait expliquer, et si les *mots isolés* donnent une fausse idée de la doctrine pontificale, il y avait une raison de plus pour y insister. Tel n'est point l'avis de M. Dechamps. Il préfère *aller au fond* et *envisager l'ensemble*. Singulier moyen d'*aller au fond*, que de ne pas approfondir! Et comment connaître *l'ensemble*, si l'on ignore les détails?

Allons donc *au fond*. Qu'y trouvons-nous? Un déluge de mots sonores. « Qui frappe l'Encyclique? c'est le *naturalisme*, l'*athéisme social*, l'*indifférence à la base de tout*, la *sécularisation universelle*, l'*État-Dieu*, l'*antagonisme* et l'*hostilité entre la société religieuse et la société civile*, substitués à la concorde mutuelle, à l'union de conseils entre le *sacerdoce* et l'*empire; ce n'est pas la liberté même*,

(1) *Revue générale*, Introduction.

c'est le *libéralisme moderne* et la *Révolution* (1). » Dans tous ces grands mots, il y en a un ou deux qui touchent au débat que l'Encyclique a soulevé. Le pape ne condamne pas la *liberté*, il condamne le *libéralisme moderne* et la *Révolution*. M. Dechamps n'aime point les mots clairs, il préfère ceux auxquels on peut donner tel sens que l'on veut. Qu'est-ce que le *libéralisme moderne?* et en quoi diffère-t-il de la *liberté?* Nous cherchons vainement une réponse à notre question dans ce que dit M. Dechamps du *fond* et de l'*ensemble*. Nous sommes donc forcé de nous tenir à un autre mot qui présente un sens un peu plus précis. Le pape réprouve la *Révolution* et non la *liberté*.

Si le pape ne condamne pas la liberté, c'est sans doute parce qu'elle lui paraît *bonne* en elle-même, ainsi que le dit le *Journal historique*. Mais la *liberté* ne daterait-elle pas par hasard de la *Révolution?* Les principes qui constituent la *liberté*, ne s'appellent-ils pas les principes de 89? Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est le *Journal historique*, organe très autorisé du catholicisme, et il déclare que lui ainsi que les catholiques belges, sauf une imperceptible minorité, acceptent ces principes, sans arrière-pensée. Le pape, au contraire, qui réprouve la Révolution, doit aussi réprouver les principes de 89, et par suite la *liberté*, la liberté telle que l'entendent les catholiques de Belgique. Nous ne savons comment échapper à cette conclusion. Dira-t-on que le pape adore la liberté, tout en maudissant la Révolution? Ce serait dire que le pape maudit tout ensemble et qu'il adore la même chose.

Telle est, en réalité, non la position du pape, mais celle des catholiques libéraux. Le pape n'a jamais dit, comme M. de Montalembert, que le passé est mort; il n'a jamais dit, comme le *Journal historique*, qu'il *aime sincèrement* et *sans arrière-pensée*, les *libertés de quatre-vingt-neuf*. Il peut donc, sans contradiction aucune, condamner ces libertés. Mais les catholiques libéraux, ceux qui au Congrès de Malines ont applaudi l'orateur français, ceux qui proclament que la *liberté religieuse* est une *liberté catholique*, et que les libertés politiques aussi se sont développées sous l'influence bienfaisante de l'Église? Ils répondent qu'ils sont

(1) *Revue générale*, 1865, t. I, pag. 27.

des fils soumis de l'Église. Donc ils acceptent l'Encyclique qui frappe la *Révolution*, par suite les principes de 89, et par conséquent la liberté (1). Et ils aiment en même temps d'un amour *sincère*, sans arrière-pensée ces principes de 89, partant la Révolution, en tant du moins qu'elle a proclamé ces principes.

Il y a quelqu'un de trompé ici. Serait-ce le pape? On est fils soumis de l'Église, sauf à ne pas croire ce que croit le saint-père. Qu'est-ce qu'une soumission accompagnée de restrictions mentales? Ou serait-ce la liberté que l'on trompe? Si l'on est fils *soumis* du pape, *sans arrière-pensée*, si l'on aime *sincèrement* l'Encyclique, il est difficile d'aimer *sincèrement* et *sans arrière-pensée* la *liberté*, en tant que la *liberté* signifie les *principes de* 89. Ou seraient-ce les libéraux que les défenseurs de l'Église veulent tromper, en leur persuadant que l'Encyclique est très compatible avec la *liberté*, bien qu'elle répudie la Révolution? Ou est-ce que peut-être les catholiques libéraux commencent par se tromper eux-mêmes avant de tromper les autres? Ces illusions forcées sont une nécessité de leur position, s'ils sont de bonne foi. Aimant la *liberté* et la *religion*, ils doivent croire que la liberté s'allie avec le christianisme traditionnel; ils ne peuvent pas croire que le pape réprouve la *liberté*, alors même qu'il réprouve le *libéralisme*, alors même qu'il condamne la Révolution qui la première a proclamé les droits de l'homme. Ils reculeront jusqu'à la dernière extrémité devant ce terrible choix, ou renoncer à leur amour pour la liberté, ou déserter l'Église. Mais le moment viendra où le choix devra se faire.

La position où l'Encyclique a placé les catholiques libéraux fait pitié. Au Congrès de Malines, le comte de Montalembert cita ces paroles de l'évêque d'Orléans : « Vous avez fait la révolution de 89 sans nous et contre nous, mais *pour nous*, Dieu le voulant ainsi *malgré vous*. » C'était avouer, autant qu'un évêque le peut faire, que la Révolution fut catholique *malgré elle*. Le *Journal historique* allait plus loin, et déclarait que les catholiques *aimaient sincèrement*, et *sans arrière-pensée*, l'œuvre de la Révolution, les *libertés de quatre-vingt-neuf*. Et voilà qu'après l'Encyclique, ces mêmes catholiques libéraux, qui avaient applaudi M. de Monta-

(1) *Dechamps*, dans la *Revue générale*, 1865, t. I, pag. 27-29.

lembert, et qui aimaient si *sincèrement les libertés de* 89, sont obligés de les répudier; ne pouvant le faire ouvertement, ils ont recours à de misérables distinctions : ils aiment la *liberté*. mais ils détestent la Révolution qui nous l'a donnée. Si tel est aussi l'avis du pape, comme le prétendent les catholiques libéraux, si l'on a mal interprété l'Encyclique, pourquoi le saint-père qui aime tant à parler, n'ouvre-t-il pas la bouche pour dire sa vraie pensée? On le calomnie, dit-on, en lui faisant dire le contraire de ce qu'il a voulu dire. Il aurait un moyen si simple de confondre ses calomniateurs. On altère le sens de ses paroles : eh bien, qu'il les explique!

Si le pape garde un silence obstiné, alors qu'il pourrait tirer d'un cruel embarras ses fils soumis, les catholiques libéraux, par contre, il y a à Rome, une Revue, qui parle beaucoup et dont le langage est on ne peut pas plus explicite. La *Civilta cattolica* est le Moniteur du catholicisme; elle nous dira ce que le pape pense des *libertés de* 89, que nos catholiques libéraux aiment d'un amour si sincère.

II

Nous avons dit souvent que les apologistes du catholicisme sont les ennemis les plus dangereux de la cause dont ils se font les champions (1). Ce n'est pas leur faute. Il y a des causes qui ne se peuvent point défendre. Telle est la thèse des catholiques qui, tout en détestant avec le pape la *Révolution* et le *libéralisme*, voudraient croire ou faire croire que le pape n'est pas ennemi de la liberté et que la Révolution a fait malgré elle les affaires du catholicisme. Cela explique l'embarras des jésuites, qui rédigent la *Civilta*. Il suffit de lire leur Revue pour être bien convaincu qu'il y a opposition, disons mieux, incompatibilité radicale entre le catholicisme et la liberté. Tel est bien l'avis des révérends pères; chez eux, il n'y a pas une ombre d'illusion. Hommes du passé, c'est le passé qu'ils veulent restaurer. Ils ont été créés pour cela. Au seizième siècle, l'ennemi à combattre s'appelait la réforme; au

(1) On peut voir des exemples de ces apologies malencontreuses dans mes *Etudes sur la Philosophie du dix-huitième siècle et sur la Révolution*. (t. XII, XIII et XIV de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

dix-neuvième c'est le rationalisme, c'est la liberté que la société moderne doit à la raison, au témoignage de M. Guizot.

Le mauvais vouloir, il faudrait dire la haine des révérends pères pour les *libertés de quatre-vingt-neuf*, éclate dès les premiers mots qu'ils écrivent. On parle haut, disent-ils, des principes de 89; mais où sont-ils ces principes? où les trouve-t-on? Vraiment, mes Pères, ces fameux principes sont donc introuvables! Ne dirait-on pas qu'il s'agit de faire des fouilles pour découvrir quelque monument assyrien ou carthaginois, enseveli depuis des siècles? Les pères jésuites n'ont pas cherché bien longtemps, et ils ont trouvé. La chose n'était pas très difficile; car les principes de 89 sont inscrits dans la *Déclaration des droits de l'homme*, laquelle est placée en tête de la Constitution de 1791, et se trouve dans toutes nos collections de lois. La *Civilta* transcrit ladite *Déclaration* (1). Voilà la première difficulté qui est levée. Nous connaissons les principes de 89, nous pouvons du moins les connaître, puisque nous les avons sous nos yeux, imprimés dans de beaux textes.

C'est donc la célèbre déclaration de 89 qui est l'objet du débat. La date seule suffit pour la rendre suspecte. *Quatre-vingt-neuf* est le couronnement du dix-huitième siècle, du siècle de Voltaire, du siècle de l'incrédulité, de l'athéisme et du matérialisme. Qu'est-ce que ce siècle infâme pouvait produire de bon? Tout ce qui vient d'une source empoisonnée est poison. L'Assemblée constituante est comme un cloaque, où les immondices du dix-huitième siècle se sont donné rendez-vous. C'est le tiers état qui y domine, avec quelques rénégats de la noblesse et quelques apostats du clergé. Et qu'est-ce que le tiers? Sieyès répondit à cette question que le tiers état, c'était la nation moins quelques milliers de privilégiés. Les révérends pères répondent que le tiers était le plus *corrompu* comme le plus nombreux des trois ordres. Qui ne sait, en effet, qu'au dernier siècle la noblesse brillait par ses bonnes mœurs, et le haut clergé par ses vertus? Il y avait, il est vrai, dans le tiers-état d'austères jansénistes. C'étaient les pires. Athée, soit! disait le pieux Louis XIV, mais janséniste! Il y avait aussi des avocats par

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VII, pag. 513 et suiv. (Une série d'articles sur les principes de 89.)

centaine. Autant de mauvais chrétiens. C'est un proverbe, la sagesse des nations, qui le dit. Mais ce n'est pas assez dire. Les pères jésuites déclarent que les 374 avocats, les magistrats et les jansénistes étaient tous des philosophes à la façon du dix-huitième siècle, c'est à dire des sophistes, ou comme s'expriment les révérends, des *philosophastres*. Cependant, chose singulière, ces *philosophastres* avaient fait leur philosophie chez les jésuites! Mauvais élèves qui, au lieu d'étudier les cahiers de leurs maîtres, lisaient Jean Jacques. C'est dans le *Contrat social* qu'ils apprirent leur politique, laquelle consistait à détruire tout ce qu'il y avait de sacré sur la terre et au ciel, et avant tout le christianisme.

Qui connaît les ouvriers, connaît l'œuvre. De quoi s'occupent ces grands législateurs? Ils passent des mois entiers à discuter sur les *droits de l'homme*. Ce sont là les fameuses libertés de *quatre-vingt-neuf*, les libertés que les catholiques libéraux *aiment* d'un amour si *sincère*. Qu'en pense le Moniteur de la Papauté? Les révérends de la *Civilta* demandent, comme avait déjà fait le comte de Maistre, ce que c'est que les droits de l'*homme;* ils ne comprennent pas, eux qui ont suivi un cours complet de théologie. Ils comprennent bien ce que c'est qu'un *cadavre*, mais un *homme!* C'est quand on ne comprend pas, que l'on critique le mieux. Les législateurs de 89, en formulant les *droits de l'homme*, avaient sans doute prétention de légiférer pour le genre humain! Orgueil souverainement ridicule! Ils avaient appris cela chez Voltaire et chez Rousseau, *philosophastres* pétris d'orgueil qui parlaient toujours de l'humanité. Les voilà à l'œuvre. Sans doute que la *Déclaration des droits de l'homme* est une panacée qui va régénérer le monde, et le transformer en paradis. Quels drôles de législateurs! On dirait des enfants occupés sérieusement à bâtir un château de cartes. Ils sont persuadés, nos hommes de 89, qu'il suffit de proclamer les *droits de l'homme*, pour faire le bonheur du genre humain! Aux fruits vous pouvez juger l'arbre. Il y a bientôt cent ans que les hommes possèdent leurs droits formulés en articles. Voyez comme ils sont heureux! Tous les huit jours, ils font une révolution, sans doute parce qu'ils s'ennuient de leur félicité (1)!

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VII, 2e article, pag. 653 et suiv

Il y a plus d'un siècle, il y en a bientôt dix-neuf que Jésus-Christ prêcha le royaume des cieux. Ses disciples croyaient que ce royaume allait s'ouvrir prochainement sur cette terre. Les années et les siècles se passèrent, et le règne de mille ans avec ses prodiges et ses merveilles fut relégué parmi les rêves. On s'en consola en pensant que le christianisme ferait le tour du monde, et que la parole du Fils de Dieu régénérerait le genre humain. Nouvelle illusion! Saint Paul s'imaginait que l'Évangile était répandu parmi toutes les nations, et il est encore inconnu après dix-neuf cents ans, dans la plus grande partie de la terre. A-t-il au moins répondu à l'attente de ses sectateurs, là où il domine? Pendant des siècles il a régné sur les âmes; l'Église, qui se dit l'organe de la vérité révélée, avait en main les générations naissantes, c'est à dire l'avenir de l'humanité; encore au siècle dernier, elle avait le monopole de l'instruction. A quoi aboutit cette domination séculaire? A une révolution religieuse au seizième siècle, et à une révolution plus radicale au dix-huitième. En vérité, mes révérends pères, il n'y a pas de quoi vous vanter!

La comparaison cloche, dit la *Civilta*. Qu'importe que le christianisme n'ait pas encore porté tous ses fruits? Patience! Il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église. Tandis que l'édifice de 89 a croulé, à peine élevé. C'est que les législateurs *philosophastres* avait entrepris de construire une société nouvelle, sur les fondements de l'athéisme. L'athéisme! Y pensez-vous, mes Pères? Vous venez de transcrire la déclaration des droits, et on lit ces paroles dans le préambule : « L'Assemblée nationale reconnaît et déclare, *en présence et sous les auspices de l'Être suprême*, les droits suivants de l'homme et du citoyen. » On ne trouve pas ce sentiment religieux dans nos constitutions modernes, pas même dans celles qui ont été faites par des abbés; pourquoi donc les révérends pères accusent-ils les constituants d'avoir oublié Dieu, alors qu'ils placent son nom au frontispice de leur ouvrage? D'abord l'*Être suprême* leur déplaît souverainement. Cela sent le *Vicaire savoyard*. Il fallait dire Jésus-Christ, ou mieux encore, la très sainte Vierge. Puis, qu'est-ce que cela veut dire, en *présence* de l'Être suprême? Depuis quand Dieu fait-il fonction de *notaire?* Erreur, mes révérends. Il fait fonction de *témoin*. Et Dieu n'est-il pas témoin de nos œuvres? N'est-

il pas bon que nous nous rappelions sans cesse sa présence? Les constituants disent encore qu'ils font leur déclaration *sous les auspices* de l'Être suprême. Ici il ne s'agit plus de notaire. La pensée des *philosophastres* ne saurait être douteuse. Ils proclament les *droits de l'homme*, ils les *déclarent*, ils ne les donnent pas. Qui donc les a donnés à l'homme? Ne serait-ce point la nature, ou l'*Être suprême?* Et ceux qui se disent disciples du Christ osent railler une pensée aussi religieuse!

III

Si le préambule de la *Déclaration* n'est pas du goût des révérends, l'œuvre leur déplaît encore davantage. De quoi s'agit-il dans la Déclaration des *droits de l'homme et du citoyen?* Il s'agit de définir la limite entre les droits de l'État et les droits des individus : question capitale pour la liberté. Le plus grand des philosophes modernes formule la mission de l'État et les droits de l'homme dans ces admirables paroles : « *La fin de l'État, c'est la liberté.* On trouve la même pensée dans la déclaration de 89 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme?* » C'est dire que la liberté est le but et l'État le moyen ; que l'État est fait pour les individus, et non les individus pour l'État. N'est-ce pas là l'essence de ce que nous appelons liberté? La faculté pour l'homme de se développer librement, et de faire ce qu'il veut, sous la garantie de l'État. Ce n'est pas l'avis de nos Pères. Ils ne comprennent toujours pas. Ou feraient-ils semblant de ne pas comprendre? Ce n'est pas une loi, disent-ils, c'est une thèse. Eh qu'importe? thèse ou loi, pourvu que ce soit une vérité, et une vérité fondamentale? La thèse n'est pas vraie, répondent les jésuites romains; elle suppose que l'homme dans son état naturel, est sauvage, qu'il est un loup pour son semblable, et qu'un contrat social est nécessaire pour dompter ses mauvaises passions. Ce sont les fausses doctrines de Hobbes et de Rousseau, auxquelles depuis longtemps personne ne croit plus (1).

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 120.

Les révérends pères qui ont lu Hobbes et Rousseau, ont lu sans doute Don Quichotte. Ils se rappellent donc le fameux exploit de l'illustre chevalier contre les moulins à vent. Est-ce qu'eux aussi ne ressembleraient pas au chevalier de la Manche? En combattant Rousseau et Hobbes, ne se battent-ils pas contre des moulins à vent? Qu'est-ce que le principe si bien formulé par Spinoza et par la Constituante a de commun avec les erreurs de Hobbes et les paradoxes de Rousseau? Il s'agit bien de *sauvages* et de *contrat social!* Est-ce que l'homme tient ses droits de l'État ou de la nature? Voilà la question. S'il les tient de l'État, l'État peut aussi les lui enlever, et nous aboutissons à l'État antique, à l'État de Platon, à l'État de Sparte et de Rome, qui absorbe l'individu, qui l'annule. Est-ce de la nature que l'homme tient ses droits, l'État ne peut pas l'en dépouiller, il doit, au contraire, les assurer et les garantir. Quelle est la vraie solution? La vérité proclamée par Spinoza et par l'Assemblée nationale est éclatante comme la lumière du soleil. Il n'y a que des jésuites, des cadavres, qui ne la voient point et ne la sentent pas.

Nos révérends savent une chose à merveille, c'est d'ergoter. On voit qu'ils ont été à l'école chez les scolastiques. La Déclaration de 89 dit que le *but de toute association politique est la conservation des droits de l'homme*. Non, disent nos pères, ce n'est pas là le but *principal* de l'État. En effet, pour qu'il soit appelé à *conserver* les droits de l'homme, c'est à dire à les *défendre*, il faut que ces droits soient *attaqués*. Or, on peut très bien supposer que ces droits sont respectés. Comment cela? Rien de plus simple. On n'a qu'à supposer que l'*homme est parfait* (1). O admirable science des théologiens! On les accuse d'enseigner que la nature de l'homme est viciée par le péché originel. Et voilà qu'ils admettent que l'homme est *parfait*. Ce n'est qu'une supposition, il est vrai; mais pour qu'une supposition ait le bon sens, pour qu'on puisse s'en prévaloir contre une doctrine, il faut qu'elle soit réalisable. C'est donc une chose entendue : l'homme peut être parfait, preuve les révérends qui pratiquent la perfection évangélique. Ils se gardent bien d'attaquer les droits de qui que ce soit. Donc l'Assemblée constituante a eu tort de dire que l'État est fait pour les individus. Est-ce

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 21.

que par hasard les jésuites seraient d'avis que les individus sont faits pour l'État?

Les pères de la *Civilta* vont apprendre au constituants quel est le but de l'État. C'est le perfectionnement de l'homme. Aristote l'a déjà dit, et les *philosophastres* de 89 l'ignorent! C'est ce que nous allons voir. L'homme a pour mission de se perfectionner, de développer toutes ses facultés. Est-ce que les philosophes du dix-huitième siècle auraient ignoré cette vérité banale, eux qui ne rêvaient que progrès? Ils l'ignoraient si peu que Turgot et Condorcet formulent la doctrine de la perfectibilité avec infiniment plus de précision qu'Aristote ne pouvait le faire (1). Reste à savoir quelle est la meilleure voie du perfectionnement. Aristote et tous les anciens croyaient que l'État devait présider au développement de l'individu. Il en résultait que l'individu était subordonné à l'État, absorbé par l'État. Les *philosophastres* du dix-huitième siècle, au contraire, pensaient que le meilleur moyen de développer les facultés de l'homme, c'était de lui laisser une entière liberté. Rousseau voulait qu'on respectât la liberté de l'enfant au berceau. Les révérends dédaignent les *philosophastres*, comme de juste. Ils sont pour Aristote, pour l'État; mais n'y a-t-il pas une restriction mentale? n'est-il pas sous-entendu que l'État doit être subordonné à l'Église? n'est-ce pas à l'Église, en définitive, à diriger l'homme dans la voie de son perfectionnement? Les hommes de 89 ne le pensaient point; c'est leur grand tort. Ils voyaient, au contraire, un ennemi dans l'Église, et ils demandaient que l'État assurât les individus contre cet ennemi. Qui est dans le vrai, les hommes de 89 ou les jésuites?

IV

Nous connaissons le but de l'association politique, c'est de sauvegarder les droits de l'homme. Parmi ces droits figurent en première ligne la *liberté* et l'*égalité;* puis viennent la *propriété*, la *sûreté*, la *résistance à l'oppression*. Qu'est-ce que tout cela? demandent les révérends pères. Un traité de droit naturel. Chose *vaine*,

(1) Voyez mon *Etude sur la Révolution*, 1re partie. (T. XIII de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

ridicule et *dangereuse* dans une Constitution. Laissez ces discussions aux enfants qui sont sur les bancs de l'école. Comment une assemblée de gens ayant leurs cinq sens peuvent-ils s'amuser à de pareilles balivernes (2)? En effet, le mot sacré de *liberté* devient une niaiserie, dans les mains des révérends pères. Le lecteur décidera si c'est le principe tel qu'il est formulé par la Constituante qui est niais, ou si ce sont les interprètes qui le travestissent. On lit dans l'article 1er de la Déclaration de 89 « que les hommes *naissent* et *demeurent libres.* » Voici la *traduction* faite par les jésuites italiens; ils ont voulu donner raison au proverbe national : *traduttore, traditore :* « L'individu pendant toute sa vie, depuis le bercean jusqu'à la tombe, n'est soumis à aucune autorité, à aucune loi, qui soit supérieure à sa volonté ou à son caprice. » Là-dessus, les révérends s'écrient : c'est la théorie de la révolution permanente, c'est l'anarchie (2)! Suit une longue argumentation pour apprendre aux constituants qu'il n'y a point de liberté *absolue.* Cela suppose que la Déclaration de 89 fait de la liberté un droit absolu. Or, en lisant les premiers articles, nous trouvons une *définition* de la liberté, qui en est une véritable limitation : « La liberté consiste à pouvoir faire *tout ce qui ne nuit pas à autrui.* » Il y a donc une loi *supérieure* à la *volonté* ou au *caprice* des individus; elle leur défend de nuire à autrui. « Ainsi, dit la *Déclaration*, l'exercice des *droits naturels* de chaque homme n'a de *bornes* que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. » Donc la *liberté* a des *bornes;* partant elle n'est pas absolue, et en faisant dire à la Constituante que la *liberté* est *absolue*, les jésuites lui font dire le contraire de ce qu'elle dit.

Voici un échantillon de la rhétorique des pères, ainsi que de leur bonne foi : « L'enfant au maillot est-il libre? » Oui, d'après la Déclaration de 89, puisqu'elle dit que les hommes *naissent* libres. Bon. Voilà donc un petit citoyen qui est libre dans son berceau. « Libre de mourir de faim, si ses parents ne prennent pas soin de lui! Preuve que l'homme ne naît point libre. » Pardon, mes pères, l'homme a déjà des droits dès sa naissance; il a

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 22, 23.
(2) *Ibid.*, t. VII, pag. 658.

droit à son développement le plus large, le plus complet. Et c'est pour lui assurer ce droit qu'il y a un État. Car il y a des gens qui veulent mettre l'intelligence au maillot, comme jadis on emprisonnait le corps. Rousseau affranchit l'enfant de sa prison matérielle, en même temps qu'il réclama la plus entière liberté pour son développement intellectuel et moral. Voilà le droit de l'enfant au maillot. Il n'est pas vrai, continuent les jésuites, que les hommes naissent et demeurent libres. Est-ce que par hasard les femmes ne comptent point parmi les êtres humains? Eh bien, qui ne sait que la femme est sujette à l'homme ? La Bible le dit, et tous les législateurs l'ont placée sous la *puissance* de son mari. Qu'est-ce à dire? la femme ne *naît* donc pas *libre*, ou du moins elle ne *demeure* pas libre. Était-elle libre, et cesse-t-elle de l'être après son mariage ? Alors elle a *aliéné* sa *liberté*. Donc les constituants ont tort dans toute hypothèse : la femme ne naît pas libre, ou sa liberté est aliénable (1). Nos savants jésuites ne savent point que, d'après notre droit moderne, la femme est aussi libre que l'homme. Ils ne savent pas que la puissance maritale n'est plus une *puissance*, mais une *protection*. Les hommes aussi jouissent de la protection de l'État ; sont-ils moins libres pour cela?

Si les révérends pères lisent ce que nous venons d'écrire, ils riront de notre simplicité. Eux-mêmes ne se prennent pas au sérieux. Croirait-on qu'après avoir démontré d'après toutes les règles de la scolastique, que la *liberté* proclamée par la Déclaration de 89 est un non-sens, ils finissent par y découvrir un sens? Et quel est ce sens? « C'est que l'homme ne naît point esclave, ni dans la dépendance de personne. Mais à quoi bon dire une vérité aussi évidente? Cela était devenu un lieu commun; grâce à l'Église, il n'y avait plus de servitude ! » Êtes-vous bien sûrs, mes révérends pères, qu'il n'y avait plus de serfs, et que c'est grâce à l'Église qu'il n'y en avait plus? Si vous aviez lu Voltaire, vous y auriez appris qu'il y avait encore des mainmortables à la fin du dix-huitième siècle. Et où se trouvaient-ils? Dans les domaines de l'Église. Des moines étaient propriétaires de serfs. Voltaire, le roi des *philosophastres*, fit de vains efforts pour obtenir l'abolition de cette servitude. Les moines résistèrent, et comme de juste, ils

(1) *Civilta cattolica*, 6e série, t. III, pag. 658.

l'emportèrent. C'est donc *grâce à l'Église*, qu'il y avait encore des serfs, alors que dans la société laïque, la servitude avait disparu (1). Qui abolit les derniers débris de l'esclavage? L'Assemblée constituante, cette Assemblée composée d'hommes *corrompus*, de *philosophastres*, de disciples de Rousseau et de Voltaire. La proclamation de la *liberté* n'était donc pas chose aussi inutile que les pères jésuites le disent.

La *liberté* a encore d'autres ennemis que les propriétaires d'esclaves. Qu'importe qu'il n'y ait plus d'esclavage, si les hommes libres n'ont point de droits à exercer? Or n'y a-t-il pas quelqu'un qui s'appelle Église, et qui confisque tous les droits à son profit? Les jésuites, par exemple, quand ils régnaient au Paraguay, respectaient-ils la liberté des Indiens, alors qu'ils les maintenaient pendant toute leur vie dans un état d'enfance intellectuelle et morale? Après cela, on vient nous citer les plus illustres docteurs de la compagnie, Suarez, Bellarmin, qui professent des principes aussi favorables à la liberté que les *philosophastres*. Oui, de belles paroles, on nous en donne à satiété. Mais ne demandez pas plus. La *Civilta* vous dira que le tort des constituants a été de transformer un principe d'une vérité *absolue*, en un principe *concret* (2). Qu'est-ce à dire? Les jésuites vous promettent la *liberté* au septième ciel, à condition qu'il leur soit permis de tenir dans ce bas monde le troupeau humain dans la dépendance complète de l'Église.

Les révérends pères n'aiment pas plus l'*égalité* que la *liberté*. C'est une leçon à l'adresse des bonnes âmes qui croient que l'égalité civile et politique est un bienfait du christianisme. L'égalité *absolue*, à la bonne heure! Mais l'égalité *concrète!* Absurdité, dit la *Civilta*. Suit une amplification de rhétorique : « Est-ce que le pauvre est l'égal du riche? est-ce que le crétin est l'égal du savant? » Les constituants étaient non seulement des hommes *corrompus*, mais des sots. Ignorer que le mendiant n'est pas l'égal du millionnaire! qu'un capucin n'est pas l'égal d'un jésuite! Nous sera-t-il permis de plaider la cause de ces ignorants? L'égalité dont les révérends font une si spirituelle satire, c'est l'éga-

(1) Voyez mon *Etude sur la Révolution*, 1re partie. (T. XIII, des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

(2) *Civilta cattolica*, 5e série. t. VII, pag. 663.

lité de *fait*. Est-ce aussi cette égalité de fait que la Déclaration de 89 a consacrée? Les jésuites de la *Civilta* auront mal lu, car le premier article porte que les hommes sont *égaux en droits*. Simple inadvertance! Non, c'est encore un moindre péché. Les pères italiens ne comprennent pas bien le français; ils ont bien lu que les hommes naissent et meurent *égaux en droits*, mais voici ce que cela signifie selon eux. « Vous êtes pauvres, tandis que votre voisin est millionnaire, vous lui dites : D'après la Déclaration de 89, nous sommes égaux en droits, c'est à dire que j'ai sur les biens de la terre autant de droits que vous. Partageons s'il vous plaît, vos terres et vos capitaux. » Sur cela un long éclat de rire : l'égalité réelle est une dérision, « *una burla solennissima* (1).

L'égalité de fait est, il est vrai, une mauvaise plaisanterie; mais qui sont les mauvais plaisants? Telle que les révérends pères l'entendent, c'est le communisme le plus grossier. Est-ce que les hommes *corrompus* de 89 étaient des communistes? Singuliers communistes que ceux qui placent la *propriété* sur la même ligne que l'égalité, qui l'appellent un droit *inviolable* et *sacré!* Faire dire aux constituants qu'ils proclament le communisme, alors qu'ils déclarent la propriété individuelle un droit *sacré*, inviolable, cela s'appelle-t-il à Rome, dans l'entourage du pape, une mauvaise plaisanterie? En français, cela s'appelle altérer la pensée du législateur, pour le rendre odieux et ridicule! Mais pourquoi prendre les jésuites au sérieux? Est-ce que les révérends pères disent ce qu'ils pensent, et pensent-ils ce qu'ils disent?

V

Peut-être faisons-nous tort aux jésuites romains. L'éducation que l'Église donne à ses prêtres et à ses moines doit conduire à l'aveuglement intellectuel et moral. On vante la science des rédacteurs de la *Civilta*. Savants ils sont, mais c'est la science du moyen âge, la scolastique de saint Thomas, greffée sur le jésuitisme du seizième siècle. Bellarmin et Suarez sont leurs oracles. De là ces ergoteries qui ont l'apparence d'un raisonnement, et qui

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VII, pag. 670.

sont au fond des puérilités. La déclaration de 89 dit « que la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Là-dessus nos scolastiques du treizième siècle et nos casuistes du seizième demandent si les constituants parlent du *libre arbitre*, ou de la *liberté morale*, ou de la *liberté civile*. En effet il est difficile de savoir si la Déclaration de 89 est une œuvre de *théologie*, de *philosophie*, ou de *politique*. L'embarras des révérends pères est réel. Seulement, comme la *Déclaration* se trouve placée en tête d'une Constitution, ils auraient pu supposer, sans risque de se tromper grandement, qu'il s'agissait d'une œuvre politique, et que par conséquent la liberté dont elle parle, n'a rien de commun avec la *liberté morale*, ni avec le *libre arbitre*. En vérité, mes pères, on a tort de vous accuser de rouerie. Vous êtes des simples, car vous ne comprenez pas ce que des enfants comprendraient. Serait-ce peut-être la simplicité du paysan du Danube? Ce qui pourrait le faire supposer, c'est que nos jésuites terminent par une bordée d'injures à l'adresse des constituants (1). On sait que le vocabulaire de la langue italienne est riche en injures; les révérends le savent par cœur, et ils s'en servent avec une verve qui doit faire envie aux arlequins de la foire.

La *Déclaration des droits* porte que nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Elle dit aussi que la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul n'en peut être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. Les révérends pères approuvent fort ces maximes, sans s'apercevoir que ce sont des applications du principe de liberté qu'ils ont si amèrement critiqué. Qu'est-ce, en effet, que la liberté individuelle sinon la garantie de notre individualité? qu'est-ce que l'inviolabilité de la propriété, sinon le respect de cette même individualité qui constitue l'essence de la liberté telle que les peuples modernes l'entendent? Il se trouve donc que les jésuites de la *Civilta* approuvent et désapprouvent la même chose. Que dis-je? Ils blâment l'Assemblée nationale, alors même qu'ils applaudissent aux vérités qu'elle consacre. « A quoi bon, disent-ils, écrire dans la Constitution que

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 291 et suiv.

la liberté individuelle et la propriété sont garanties ? Cela a-t-il empêché les emprisonnements, les exécutions et les confiscations de la Terreur ? Cela a-t-il empêché les gouvernements qui se sont succédé en France, de violer tous les droits déclarés inviolables (1) » Hélas ! le fait est loin d'être en harmonie avec le droit. Cela est-il une raison pour ne pas proclamer le droit? Le bon sens répond que c'est une raison pour le proclamer sur les toits, afin qu'il pénètre dans les mœurs. Est-ce que dès maintenant, et malgré nos défaillances, la liberté n'est pas mieux assurée en France, que sous l'ancien régime? Y a-t-il encore des lettres de cachet et des bastilles ? Sous le ministère du cardinal de Fleury il y eut soixante mille lettres de cachet. Est-ce ce bon vieux temps que les jésuites de Rome regrettent?

Le mauvais vouloir, la haine des révérends contre les principes de 89, éclatent alors même qu'ils prétendent y applaudir. Ils leur reprochent d'être des *formules sèches*, *arides*, *sans vie*, et *sans couleur*. Ne dirait-on pas qu'une Constitution doit être un poème ou une amplification de rhétorique, à la façon des articles de la *Civilta?* C'est de la *théorie*, continuent nos critiques, et c'est de la *pratique* qu'il nous faut (2). Les savants jésuites ignorent-ils que c'est la pensée qui gouverne le monde ? La Constitution d'un peuple n'est autre chose que sa pensée sur les grands problèmes sociaux. C'est la précision, la clarté qui en font le mérite. Et nos révérends connaissent-ils des lois mieux rédigées que les lois françaises? Si elles n'ont pas encore pénétré dans les mœurs, est-ce parce que ce sont des formules sèches et arides ? est-ce parce que ce sont des théories sans aucun rapport avec la vie réelle? La source du mal n'est point là. Elle est dans un défaut de la race française, c'est qu'elle n'a point le respect du droit, le culte de la loi. Et si elle ne l'a pas, ne serait-ce pas la faute, en partie du moins, de ceux qui bravent les législateurs et qui violent les lois? Qui a donné en France l'exemple du mépris de la loi? qui a prêché la résistance aux principes de 89 ? Qui prêche encore aujourd'hui que ces principes, qui forment la base de notre ordre social, ne sont que des faits? Qui excite les citoyens à la résistance contre les lois, quand

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 296.
(2) *Ibid.*, t. VIII. pag. 298.

ces lois déplaisent à l'Église? Voilà une question à laquelle les pères jésuites pourraient répondre mieux que qui que ce soit.

Vous dédaignez la théorie, mes révérends, vous préférez les règles de la vie pratique. Eh bien, voici un principe de 89 qui est la la vie de nos sociétés modernes : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Les lecteurs incrédules s'attendent sans doute à ce que les jésuites de Rome jettent feu et flamme contre un principe qui consacre la liberté religieuse. Du tout, ils l'acceptent. Voyez comme on les calomnie, ces bons pères ! Ils ajoutent que la sainte Église a toujours admis la liberté religieuse. Qui l'aurait cru? Bien entendu qu'il y a une restriction, comme il y en a toujours quand les jésuites parlent. D'abord il faut qu'il s'agisse de simples *opinions*. Puis la liberté des *opinions* n'est admissible que dans les matières où il est permis à l'homme d'avoir des opinions. Ainsi peut-on manifester librement les opinions, sur les dogmes chrétiens? Évidemment non. Sur la morale? Pas davantage. Sur des matières qui touchent à la religion ou à la morale? Encore non (1). C'est le domaine de l'Église. En quoi consistera donc la liberté religieuse? Vous êtes libres d'avoir telles opinions religieuses que vous voudrez, à condition qu'elles soient conformes au catéchisme. Et on dira que les jésuites ne sont pas des malins!

Ainsi la *Civilta* accepte la liberté des opinions, et elle la répudie. Voilà comment on entend à Rome l'alliance de la liberté et de la religion. Pourquoi l'Église n'admettrait-elle pas la liberté de conscience? N'est-ce pas une liberté catholique? Ce sont les martyrs, ce ne sont pas les philosophes qui l'ont conquise. Sur ce point, les ultramontains sont d'accord avec M. de Montalembert. Est-ce que les catholiques libéraux entendent aussi la liberté, comme on l'entend à Rome? Les martyrs ont conquis la liberté de conscience! Oui, pour eux. Mais l'Église l'a confisquée. Elle défend d'user de violence pour convertir les infidèles et les juifs. Mais si un prince emploie la violence pour convertir les païens, elle applaudit. Charlemagne baptise les Saxons dans le sang. Excellent baptême, dit le pape. Les chevaliers teutoniques conver-

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 446 et suiv.

tissent les Prussiens par le fer et par le feu. Pour les encourager dans cette bonne œuvre, les papes leur donnent les terres des infidèles. L'Église désapprouve le baptême des enfants juifs, malgré leurs parents, sauf quelques restrictions commandées par le salut des âmes. C'est en vertu d'une de ces réserves que le petit Mortara fut baptisé, et que le pape l'enleva à ses parents. Quand même le baptême serait illicite, l'enfant baptisé n'en devient pas moins le bien de l'Église. Et les hérétiques, messieurs les révérends! L'Église ne peut-elle pas les contraindre à rentrer dans son sein? Évidemment, quoi de plus légitime? Les hérétiques n'appartiennent-ils pas à l'Église par leur baptême? Ce sont des sujets révoltés. L'Église n'est-elle pas en droit de punir la révolte (1)? Voilà en *fait*, la liberté de conscience, telle que les martyrs l'ont conquise, telle que l'Église la pratique.

De quoi vous plaignez-vous? disent les jésuites romains. Nous appliquons à la lettre l'article 10 de la Déclaration de 89. Il consacre la liberté des opinions, mais il y met une restriction, et cette restriction est la nôtre : « Pourvu que la manifestation des opinions ne trouble pas l'*ordre public* établi par la loi. » Eh bien ! dans les pays où la nation est catholique, le respect du catholicisme est l'*ordre légal*. En effet l'Église n'est-elle pas une *société parfaite* qui a le droit et le devoir de se défendre ! Or, les hérétiques l'attaquent, ils l'insultent, ils veulent la ruiner. Et cependant ces hérétiques lui appartiennent par leur baptême ! Parfaitement raisonné, mes révérends. Mais il faut être conséquent jusqu'au bout. Les libres penseurs appartiennent aussi à l'Église par le baptême ; vous pouvez donc aussi les contraindre. Que devient alors leur liberté? Ils sont libres à condition de ne pas penser librement. Qu'importe même qu'ils soient baptisés? Supposez qu'ils ne le soient pas. Ils ne sont pas moins des ennemis qui attaquent l'Église, qui la détruiraient si cela était en leur pouvoir. L'Église qui est une *société parfaite*, c'est à dire un État, doit avoir le droit de repousser ces attaques, même par la force. Il faut en dire autant des juifs et des infidèles. Ce sont des ennemis extérieurs, tandis que les hérétiques sont des ennemis intestins. Or, les ennemis extérieurs peuvent compromettre l'existence de l'Église, aussi bien

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 448 et suiv.

que les luttes qui déchirent son sein ; donc en sa qualité de société parfaite, elle peut leur rendre guerre pour guerre. En définitive, la liberté de conscience, telle que les jésuites de la *Civilta* l'entendent, légitime l'*inquisition* contre les hérétiques, les *bûchers* contre les libres penseurs, les *croisades* contre les infidèles. Avec ces innocentes réserves, les révérends pères applaudissent à la liberté des opinions consacrée par la Déclaration de 89.

Il ne s'agit jusqu'ici que de la *liberté de conscience*. C'est un droit si naturel que l'on ne conçoit pas qu'on le puisse discuter. Il faut être un inquisiteur ou un jésuite pour le mettre en doute. Y a-t-il une force humaine qui puisse *contraindre* la conscience? car c'est de la *contrainte* qu'il est question. Après la révocation de l'Édit de Nantes, les évêques voulurent employer la force pour obliger les prétendus convertis d'aller à la messe. Se sont-ils bien trouvés des missionnaires *bottés?* Les constitutions modernes ne prononcent même plus le mot de *liberté de conscience*. Elles consacrent la *liberté des cultes*. Qu'en pense la *Civilta cattolica ?* C'est demander ce que le pape pense d'une liberté que les catholiques libéraux déclarent aimer par dessus toutes les autres.

Les révérends venaient de lire dans le *Correspondant*, l'organe des catholiques libéraux, ces paroles : « De quelque côté que nous nous tournions, c'est la *liberté* que nous trouvons pour *remède*, et que nous sommes *réduits* à réclamer pour le citoyen comme pour l'Église. » Ah ! disent les révérends, la *liberté* est un *remède*, c'est à dire un médicament plus ou moins amer que l'on est réduit à avaler malgré soi. De même que les drogues en elles-mêmes sont un mal, parfois un poison, de même la *liberté* en elle-même est un *mal;* on s'y *résigne*, comme on se résigne à prendre un remède, pour éviter un mal plus considérable. Telle est l'introduction que la *Civilta* met en tête de son commentaire sur la liberté des cultes (1). On sent que les révérends pères sont mal à l'aise. N'ont-ils pas été créés pour combattre la révolte de l'hérésie contre l'Église? Ne doivent-ils pas par la loi même de leur institution combattre la libre pensée, mille fois plus dangereuse pour le christianisme traditionnel? Et les voilà obligés d'accepter, au

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 537 et suiv.

moins en apparence, cette funeste liberté! Heureusement qu'ils ont fait un cours de scolastique. Ils adressent une invocatiou au génie de la distinction, et cette divinité bienfaisante leur répond par la *thèse* et l'*hypothèse*.

La *thèse*, c'est la vérité, c'est la réalité. Écoutons donc ce que les révérends pères pensent de la liberté des cultes en elle-même, d'une manière absolue, abstraction faite des circonstances particulières de temps et de lieu : « C'est une liberté *absurde* par ce qu'elle suppose, et *antisociale* par ce qu'elle produit. On ne peut donc pas la considérer comme un bien absolu, encore moins doit-on la désirer comme telle. » Que nos lecteurs se rappellent le dithyrambe chanté au Congrès de Malines en l'honneur de la liberté des cultes, par M. de Montalembert, et applaudi par tous les catholiques libéraux. C'est le contre-pied de la *Civilta*. Ce que les uns exaltent, les autres le ravalent. Ce qui pour les jésuites, et par conséquent pour le pape est *antisocial* et *absurde*, est pour les catholiques libéraux la liberté la *plus précieuse*, la *plus légitime*, la *plus sacrée*. L'antinomie ne saurait être plus complète. Que les catholiques auxquels la liberté est chère, écoutent ce que le saint-père leur enseigne par l'organe de la *Civilta*.

D'abord la *liberté des cultes* viole le *droit* des catholiques. Comment la *liberté* qui donne aux catholiques le *droit* d'exercer leur culte, peut-elle violer leur *droit?* C'est que les catholiques ne se contentent pas de la liberté, il leur faut la domination. Nous l'avons dit et répété. Maintenant c'est le pape lui-même qui va nous le dire. De ce que les catholiques ont le *droit* d'exercer leur culte, la *Civilta* conclut qu'ils ont aussi droit à être *protégés dans cet exercice*. Que diraient les révérends, si un journaliste, libre penseur, raisonnait comme eux? « J'ai le *droit* de manifester mes opinions, dirait-il, donc l'État doit me *protéger* dans l'exercice de mon droit, c'est à dire qu'il doit prendre des abonnements à mon journal. » Les pères lui répondraient que la liberté est tout ce à quoi il a droit, et que c'est à lui à en user à ses risques et périls ; que la seule *protection* qu'il puisse réclamer est celle que l'État accorde à tous les citoyens en les défendant contre la violence. Continuons. L'Église a donc droit à être *protégée*. « Dès lors, dit la *Civilta*, l'État n'a pas le droit de protéger d'autres cultes, car ce serait reconnaître que tous sont également vrais, ce qui est ab-

surde; ce serait dire qu'il doit protéger l'erreur aussi bien que la vérité, ce qui est également absurde. » Que diront nos catholiques libéraux de cette *déclaration des droits de l'Église?* Eux qui ont écrit dans notre Constitution que l'État doit payer des traitements aux ministres de tous les cultes? L'État protége donc tous les cultes! Chose souverainement absurde, dit le pape : peut-il accorder une égale protection à l'erreur et à la vérité? Très bien raisonné. Seulement la conséquence logique est celle-ci, que l'État ne doit protéger aucun culte, puisqu'il n'a aucune capacité pour distinguer l'erreur de la vérité.

Le pape et les révérends pères ne comprennent rien à notre société moderne. Voilà les fortes têtes du catholicisme qui discutent longuement sur la *liberté des cultes;* et ils aboutissent à nier la liberté au nom du *droit* qui appartient aux catholiques d'exercer leur culte. Ils ne se doutent pas que les protestants, que les juifs, que les mahométans mêmes et les mormons ont absolument le même droit; d'où suit que chacune de ces religions pourrait faire le même raisonnement que le pape, et réclamer pour elle seule le droit d'exercer son culte. Non, dit la *Civilta*, même dans les pays où règne la liberté des cultes, on ne permettrait pas d'élever une *mosquée* ou une *pagode* (1). Erreur, messieurs les révérends. En Belgique, les catholiques ont inscrit dans la Constitution le droit pour tout culte d'avoir son exercice public; les mahométans pourraient donc y élever une mosquée, et les païens une *pagode*. Un des chefs du parti catholique réclama au sein du Congrès pleine liberté pour les saint-simoniens de prêcher leur doctrine. Si à Rome on ignore tout cela, c'est qu'à Rome on vit avec saint Thomas et avec Bellarmin, c'est qu'à Rome il y a des hommes du treizième siècle et du seizième qui prétendent gouverner une société dont ils ignorent les sentiments et les idées, dont ils ignorent même les lois tout en les critiquant.

Nous savons pourquoi la liberté des cultes est *absurde*, c'est parce qu'elle ne donne pas à l'Église la domination à laquelle elle a droit. Elle est aussi *antisociale*, car elle rompt l'*unité religieuse*, qui est le fondement le plus solide de l'*unité sociale*. Ceci est encore une réminiscence du moyen âge et du seizième siècle. Il

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 548 et suiv.

n'est point vrai que la *liberté des cultes* ait rompu l'*unité religieuse* ; la tunique sans couture de Jésus-Christ était déchirée avant que la liberté des cultes existât. Le pape a-t-il oublié le schisme grec? C'est contre la domination de Rome que les Grecs se sont insurgés, ce n'est pas au nom de la liberté religieuse ; le mot était aussi inconnu que la chose aux neuvième siècle. La réforme aussi ne s'est pas faite au nom de la liberté des cultes ; sur ce point les catholiques sont d'accord avec les libres penseurs. Pourquoi l'unité religieuse a-t-elle été rompue? Il y a de cela une raison profonde que les savants jésuites devraient connaître, et qu'ils apercevraient certainement, s'il leur était permis d'ouvrir les yeux pour voir. L'unité de foi est une impossibilité, parce qu'elle est contraire aux desseins de Dieu. Dieu ne veut pas l'unité absolue, il veut l'unité dans la diversité. De là la division du genre humain en races et en nations distinctes. Ce même principe amène aussi une inévitable division dans les croyances religieuses. L'idéal d'une foi unique dans laquelle toutes les âmes se reposeraient, est faux. Cela n'est ni dans notre nature, ni dans notre destinée, dit M. Guizot : « Le genre humain est voué au *travail* et à la *lutte* dans la *recherche de la vérité*, non pas *au repos dans le sein de la vérité* (1). » Ce n'est pas un libre penseur qui a écrit ces paroles profondes, c'est un chrétien orthodoxe. Qu'est-ce, en réalité, que l'unité tant vantée du catholicisme? La mort, répond un autre chrétien, également orthodoxe : « Il n'y a point de vie là où il n'y a point de sectes, dit Vinet; l'uniformité est le symptôme de la mort. » C'est pis que la mort, l'uniformité n'est qu'apparente, l'unité est une fiction. Qu'est-ce qu'il y a en dessous du masque? Une révoltante hypocrisie. Que les catholiques méditent les paroles sévères que nous allons transcrire : « La conviction religieuse, simulée ou dissimulée, a pris rang parmi les fictions sociales, et au premier rang parmi les plus nécessaires. *Afficher la croyance qu'on n'a pas*, *déguiser la croyance qu'on a*, voilà une des sagesses, je ne dirai pas les plus recommandées (la honte serait trop flagrante), mais certainement les plus pratiquées (2). » C'est une autre espèce de mort, pire que la pourriture du corps, c'est la

(1) *Guizot*, l'Église et la société chrétienne en 1861, pag. 9.
(2) *Vinet*, Essai sur la manifestation des convictions religieuses, pag. 371 et 99.

pourriture de l'âme. Combien y a-t-il de catholiques qui n'appartiennent à l'unité romaine que par cette affreuse hypocrisie?

Cela n'empêche pas l'Église de Rome de poursuivre la chimère de l'unité. Elle fait la guerre à toute diversité. Jadis il y avait des Églises nationales; aujourd'hui on les flétrit comme si elles étaient coupables de schisme. On oublie que Bossuet était gallican. Rome ne souffre plus aucune dissidence, pas même dans le rituel. Y a-t-il plus de religion en France, depuis qu'on y lit le Bréviaire romain. Rome veut l'unité absolue. Elle croit par là faire preuve de force; ce pourrait bien être tout le contraire, dit un philosophe français, l'avenir nous en apprendra davantage (1). Pourquoi les fidèles plient-ils si facilement sous l'uniformité que le saint-siége leur impose? Est-ce foi, ou est-ce indifférence? Et qui y gagne? est-ce la religion ou l'hypocrisie?

Nous revenons à la liberté des cultes. En *thèse*, les jésuites et le pape la détestent. En *hypothèse*, ce peut être une *nécessité*. Ici nous suivons pas à pas la *Civilta*, afin que les catholiques libéraux et les libéraux, catholiques ou non, sachent ce que l'on pense à Rome de la liberté des cultes. « A raison des *circonstances particulières* où se trouve un peuple, la *liberté des cultes* peut être considérée comme un *bien relatif*, et accordée à ce titre ou garantie par des gouvernements catholiques. » L'organe du pape ne dit point quelles sont ces circonstances; il les a en abomination, rien de plus naturel. Ce sont les *temps calamiteux* où nous vivons, qui lui arrachent cette concession. Voilà pourquoi les révérends pères n'aiment pas de s'y arrêter, ils en souffrent. La *Civilta* insiste seulement sur un point, et il est capital : « Il ne faut point, dit-elle, faire d'un *bien relatif* un *bien absolu* et le célébrer comme une *conquête de* 89. C'est un *mal moindre*, un *remède*. Ce n'est pas un *droit* que l'on confère à l'*erreur*, c'est une *tolérance* que l'on exerce à l'égard de ceux qui y sont (2). »

Constatons d'abord que sur ce point, et il est capital, le pape, par l'organe de la *Civilta*, réprouve décidément le libéralisme catholique. Au Congrès de Malines, M. de Montalembert posa la question en termes clairs et formels : « Peut-on *aujourd'hui* de-

(1) *Rémusat*, de la Réforme et du Protestantisme. (*Revue des Deux Mondes*, juin 1854.)

(2) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 545 et suiv.

mander la *liberté* pour la *vérité*, et la refuser à l'erreur? Je répo-; nettement, *non*. » Eh bien, là où les *libéraux* catholiques dis- *non*, la *Civilta* dit *oui*. Dira-t-on que l'orateur français parle t *hypothèse?* Non, il dédaigne ces misérables distinctions. Il sait qu'il heurte un préjugé catholique : « *Incedo per ignes*, » s'écrie-t-il. Le terrain sur lequel il s'avance, brûle sous ses pieds. Cela ne l'arrête point. Il proclame la liberté religieuse, non comme un *moindre* mal, non comme un *remède*, mais comme une *conquête* de la civilisation moderne, il la célèbre comme un droit *sacré*. Tandis que pour le pape il n'y a point de *liberté*, il n'y a que la *tolérance* d'un *mal*.

Il est vrai que la *Civilta* ajoute : « Cette *tolérance* devient un *droit*, si la constitution d'un pays la reconnaît. Alors les catholiques doivent la respecter, et c'est une calomnie de les accuser de vouloir la détruire. » Voyons si la calomnie est aussi atroce que le disent les jésuites. Que pensent-ils de cette concession faite à l'erreur, à raison des circonstances particulières où un peuple se trouve? C'est un *droit*, puisqu'il est consacré par une *loi*. Mais ce *droit* est-il du goût des révérends pères? l'appellent-ils un droit *sacré?* Ils disent tout crûment que c'est un *moyen de perdition* (1). Et il est difficile qu'il en soit autrement. Faire une concession à l'*erreur*, quand on la ferait le couteau sur la gorge, est certes un mal, car cette concession fortifie l'*erreur;* elle peut invoquer l'autorité de la loi, et dire qu'elle use d'un *droit*. Que l'on songe à la profonde immoralité qui se trouve dans cette proposition! L'*erreur* s'enseigne, elle se répand comme une maladie contagieuse, et cela se fait à titre de *droit!* Le poison a le *droit* d'empoisonner les âmes! S'il y a une voie de *perdition*, c'est certes celle-là.

Nous disons que la liberté de l'erreur, considérée comme *droit légal*, est la liberté de l'empoisonnement. La *Civilta* a une autre comparaison tout aussi énergique. Un journal religieux de France avait dit que, depuis la Réforme, la liberté religieuse est une nécessité. « Mieux vaut, ajoute l'*Ami de la religion*, une liberté honorable aux *forts* et aux *faibles*, qu'une persécution réciproque, dangereuse pour tous, et tôt ou tard odieuse à tous. » Que répond la *Civilta?* « Que c'est la liberté pour les *assassins* comme pour les

(1) *Civilta cattolica*, 6e série, t. II, pag. 130.

nêtes gens, et que cette liberté aboutira à l'oppression des *honnêtes gens* par les *assassins* (1). » La liberté religieuse, quoique formant un *droit*, est donc la liberté d'assassiner les *honnêtes gens*. Il va sans dire que les *honnêtes gens*, ce sont les *catholiques*, et que les *assassins* sont les *hérétiques* et les *libres penseurs*. Conçoit-on que l'*assassinat* soit un *droit?* Et si la force des choses en fait un droit, conçoit-on que les catholiques *respectent* ce *droit?* Aussi longtemps qu'ils auront le couteau sur la gorge, ils se laisseront assassiner. Soit, mais dès qu'ils seront libres, ils mettront certes les *assassins* sous bonne garde, et qui pourrait leur en vouloir? Ce qui veut dire que les catholiques respectent fort le *droit* des non-catholiques, aussi longtemps qu'ils ne sont pas assez forts pour faire la loi aux protestants, aux juifs et aux libres penseurs. Mais du jour où ils le pourront, ils aboliront la *liberté* des cultes, et ils auront certes raison.

Quelle est, en définitive, la doctrine des catholiques? Ils se fâchent quand on leur reproche d'être les hommes d'un autre âge. Eh bien, voici le Moniteur de la papauté qui reproduit littéralement la théorie et la pratique du douzième siècle. Tous les docteurs enseignent que l'État est subordonné à l'Église. Cela est dans la nature des choses. L'État représente le corps, l'Église représente l'âme. De même que l'âme domine sur le corps, l'Église doit dominer sur l'État. Qu'est-ce que le corps, dans ses rapports avec l'âme? Il est l'instrument de l'âme, il doit donc servir à l'âme; de même l'État sert d'instrument à l'Église. C'est en ce sens que tous les docteurs enseignent que l'État est le bras armé de l'Église. Ils expriment cette subordination de l'État par l'image des deux glaives. Il y a deux puissances, la temporelle et la spirituelle, représentées par les deux glaives dont parle l'Écriture. Les deux glaives appartiennent à l'Église, elle garde le glaive spirituel, et elle confie le glaive temporel aux princes, à la condition que ceux-ci le tirent sur le commandement, ou, comme le dit saint Bernard, sur un simple signe de l'Église. Que signifient ces symboles? Que si l'État est investi de la puissance temporelle, il doit l'employer au service de l'Église, et avant tout la défendre contre ses ennemis. Le premier devoir des princes est donc, au dire de tous les doc-

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 131 et 132 note.

teurs, de réprimer l'hérésie et de maintenir la pureté et l'unité de la foi (1).

Nous avons dit que la doctrine catholique sur les rapports de l'Église et de l'État détruit tout ensemble l'indépendance du pouvoir civil, et la liberté des individus. Eh bien, voici la *Civilta*, c'est à dire le pape, qui nous donne raison. C'est parce que l'État procède de l'Église, qu'il lui est subordonné, comme le corps à l'âme, comme le moyen au but. Les princes sont tenus de poursuivre l'hérésie et de la détruire; l'Église définit l'hérésie, et livre les hérétiques au bras séculier, puis le bras séculier dresse les bûchers et les allume. L'Église prêche les croisades, soit contre les hérétiques, soit contre les païens; puis les princes prennent la croix et imposent la foi de Rome aux vaincus. Telles sont les *saintes maximes*, professées par les docteurs, telle est la pratique constante de l'Église; les princes lui servent de bourreaux, pour exterminer tous ceux qui osent lui résister. On voit à quoi sert la subordination de l'État à l'Église : elle assure le salut des âmes, disent les docteurs, mais c'est par le fer et par le feu.

Il est donc bien constant qu'à Rome on professe toujours la doctrine du douzième siècle, et on la pratique même, autant que la décrépitude peut imiter la force de l'âge. Que deviennent en présence de ce langage clair et formel, les apologies des catholiques libéraux? Ils distinguent la tolérance dogmatique et la tolérance civile. L'Église, disent-ils, repousse la tolérance dogmatique, c'est là l'intolérance qu'on lui reproche. Ceux qui l'accusent ne s'aperçoivent pas que la philosophie partage la doctrine de l'Église. Qu'est-ce, en effet, que l'intolérance dogmatique? « La distinction du vrai et du faux; or, l'obligation morale de rechercher le vrai, de s'attacher au vrai, et de s'écarter du faux, est précisément ce qui constitue l'esprit et le devoir philosophique, aussi bien que l'esprit et le devoir religieux. En ce sens, la vraie religion est et doit être exclusive, absolue, ou bien elle n'est pas une vérité (2). » Est-il bien vrai que l'*intolérance dogmatique* n'est pas autre chose? L'Église condamne l'hérésie.

(1) *Civilta cattolica*, 6e série, t. II, pag. 134 et suiv. — Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*.

(2) La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, par *monseigneur l'évêque d'Orléans*, § 5, pag. 56.

Rien de plus innocent. Mais se contente-t-elle de cela? Que fait-elle des herétiques? Elle les livre au bras séculier. Dans quel but? Les bûchers répondent pour nous! Est-ce que la philosophie a aussi un bras séculier à qui elle livre ceux qui ne pensent pas comme elle, pour les convertir en les brûlant?

Les catholiques libéraux ajoutent que l'Église, tout en repoussant la tolérance dogmatique, admet la tolérance civile (1). A cette altération de l'histoire, imaginée pour masquer l'intolérance de l'Église, nous opposerons la doctrine de tous les docteurs, et le Moniteur de la papauté. Qu'est-ce que la tolérance civile, quand les princes sont obligés de protéger l'Église, et de ne protéger qu'elle? Que deviennent les cultes non protégés, ceux qui professent l'erreur? Les princes sont tenus par leur office de les extirper. Voilà la *tolérance civile* de l'Église. D'où date la vraie tolérance? Elle est le fruit des luttes sanglantes qui déchirèrent l'Europe au seizième et au dix-septième siècle. La paix de Westphalie en fit une loi européenne, en quelque sorte, mais elle n'établit encore qu'une tolérance très restreinte. Que pense-t-on à Rome de cette paix fameuse? Le pape protesta contre la paix de Westphalie, et aujourd'hui encore, la *Civilta*, organe du saint-siége, nous apprend que la paix de Westphalie, en établissant la *liberté de conscience*, inaugura la civilisation moderne, que l'on devrait appeler le *matérialisme*, c'est à dire l'*athéisme* (2).

L'Église, au dire des catholiques libéraux, admet la *tolérance civile*. Voyons cette tolérance à l'œuvre. Pour nous, laïques, libres penseurs ou non, elle signifie liberté religieuse. Or la liberté religieuse implique le *droit* pour tous de manifester leurs croyances, comme ils l'entendent. Écoutons M. Guizot, c'est un chrétien orthodoxe : « La *liberté religieuse*, c'est la liberté des *philosophes* comme celle des *prêtres* et des *fidèles*. L'État leur doit à *tous* la *même plénitude* et la *même sécurité* dans l'exercice de leur *droit* (3). » Quand M. Guizot, calviniste outré, prit parti pour le pape contre l'Italie, grande fut la joie à Rome : on croyait déjà que l'illustre homme d'État était près de rentrer dans le sein de

(1) *Dechamps*, dans la *Revue générale*, 1865, t. I, pag. 32.
(2) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VII, pag. 388 et suiv.
(3) *Guizot*, l'Église et la Société chrétienne en 1861, pag. 41, 42.

l'Église. On ne sait pas encore à Rome ce que c'est qu'un calviniste. M. Guizot ne se convertira jamais, mais peu nous importe. Nous demandons seulement ce que le pape pense de la liberté religieuse, telle que M. Guizot la définit. La *Civilta* va nous le dire : « Quoi! s'écrie-t-elle. L'*égalité de droit* à celui qui croit et obéit à Dieu, et à celui qui lui résiste et qui se révolte contre le Seigneur! Une *égale plénitude de protection et de faveur* pour l'un et pour l'autre! Et dire que c'est là un *devoir* de l'État! Cela est impossible pour les gouvernements catholiques; comment protégeraient-ils ceux qui ne croyant pas, seront damnés? Cela n'est possible que là où la loi est *athée* et l'État sans religion. Une pareille *liberté* est la *servitude de la religion* (1). »

Nous disons que la *liberté de l'Église* est la *servitude* de l'*État* et des *citoyens*. Le pape, par l'organe de la *Civilta*, dit la même chose. Nos constitutions proclament toutes la *liberté religieuse;* cette liberté, comme le dit M. Guizot, comme le dit le bon sens, implique *égalité* complète pour le croyant et le non-croyant. Le pape, au contraire, trouve que mettre sur la même ligne celui qui croit et celui qui ne croit pas, les protéger également, c'est une énormité, c'est protéger les *damnés* à l'égal des élus, c'est protéger l'enfer à l'égal du ciel. Et le résultat de cette *protection?* C'est l'avilissement de la foi, c'est la *servitude de la religion*. Que faut-il donc pour que la *religion soit libre?* Il faut qu'elle seule soit protégée, c'est à dire que les non-croyants soient mis hors du droit commun, hors de la loi. La *liberté de la religion* veut donc dire la *servitude de la conscience*.

Vaut-il la peine, après cela, de revenir sur la *thèse* et l'*hypothèse?* Les révérends pères aiment à se moquer du monde, et il faut avouer que le monde le mérite bien, puisqu'il se prête si facilement à la duperie. L'Église déteste la liberté religieuse en *thèse;* c'est dire que la liberté est pour elle l'abomination de la désolation, c'est la liberté des assassins, c'est la liberté des damnés. Mais l'Église accepte la liberté religieuse en *hypothèse*, quand les *temps si calamiteux* où nous vivons, lui en font une nécessité. Quelle est la valeur de cette *hypothèse?* Est-ce que l'Église croit que la tolérance, que la liberté religieuse est un bien? Un bien *relatif*, oui,

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. XII, pag. 679-682.

en tant que l'Église en profite, comme un moindre mal vaut mieux qu'un plus grand, comme un *remède* vaut mieux que la *maladie*. Mais la maladie est un état anormal et passager. On prend des remèdes pour se guérir, et non pour perpétuer la maladie. Elle cessera donc, et elle fera place à la santé. La santé c'est la *thèse;* et la thèse signifie que l'Église seule a droit à la liberté, elle signifie que la *liberté de conscience* est une liberté *absurde* et antisociale. Telle est la doctrine de la *Civilta*, telle est donc la doctrine du pape. L'*hypothèse* fera place à la *thèse*, la liberté fera place à la domination de l'Église.

VI

La *Déclaration* de 89 dit que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. » C'est un de ces droits *naturels*, *inaliénables* et *sacrés*, que l'homme tient de Dieu. Tout citoyen, dit l'article 11, peut donc *parler*, *écrire*, *imprimer* librement. La *Civilta* n'en croit rien. Quoi! la liberté de la presse serait un droit naturel! Et voilà trois siècles que la société de Jésus existe, et elle ne sait rien de ce droit naturel! Suarez, Bellarmin n'en savaient rien! Il a fallu les orgueilleux et vaniteux personnages de 89 pour découvrir ce qu'ignoraient les plus fortes têtes de la Compagnie! La *Civilta*, pour mieux dire le pape, ne se borne pas à donner une leçon de modestie à l'Assemblée constituante; le saint-père et ses amis les jésuites donnent encore une leçon de droit naturel aux *philosophastres* qui y dominaient. Comment la *liberté* de la *presse* serait-elle un droit *naturel*, alors que la *presse* est un moyen artificiel de communiquer ses pensées (1)? Ainsi pour qu'un droit soit naturel, il faut qu'Adam et Ève en aient usé au sein du paradis terrestre! La presse à vapeur n'était pas inventée à cette époque, il n'y avait pas de journal, pas même de *Civilta*, donc la liberté de la presse n'est pas un droit *naturel!*

Les pères jésuites font cependant une concession; ils ne flétrissent pas la liberté de la presse comme un mal, comme le droit d'empoisonner et d'assassiner les âmes. C'est un droit posi-

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 548 et suiv.

tif que la loi peut établir ou peut ne pas établir selon les circonstances. Ainsi le législateur peut ne pas permettre aux hommes de communiquer librement leurs pensées et leurs opinions! Vous avez oublié, mes pères, que l'homme a pour mission de se perfectionner, et selon vous, l'État n'a point d'autre mission que de l'aider à développer ses facultés intellectuelles et morales. Or, supposez que les hommes soient tous muets et sourds, comment développeraient-ils leur intelligence et leur âme? Ils vivraient comme vivaient les Indiens, que vous éleviez si admirablement au Paraguay, dans l'état d'innocence, vrai paradis terrestre. A quoi bon la liberté de communiquer ses pensées pour ceux qui ne pensent point?

Sachons gré néanmoins au pape et à ses conseillers les jésuites de ce qu'ils consentent à nous laisser la presse. Il va sans dire qu'il y a une *liberté* qui domine celle de *parler*, d'*écrire* et d'*imprimer*; c'est celle de l'Église. Celle-ci vient de Dieu, tandis que l'autre est faite de main d'homme : preuve, la presse à vapeur. Dieu même a donné à l'Église le droit, et il lui a imposé le devoir d'enseigner la vérité; donc elle a le droit et le devoir de proscrire les livres qui attaquent la foi. C'est de plus une œuvre de charité. La presse aussi pourrait devenir un moyen d'empoisonner les âmes. Pour prévenir ce meurtre, le concile de Trente a établi la censure. Nos constitutions abolissent la censure, et M. de Montalembert a exalté dans des termes magnifiques cette liberté sans entraves. Il a tort. Le pape, par l'organe de la *Civilta*, enseigne que la meilleure *garantie* de la *liberté*, pour ceux qui *écrivent* et pour ceux qui *lisent*, c'est la *censure ecclésiastique*. Voyez comme nos faiseurs de constitutions sont simples! Ils s'imaginent que la censure est une *entrave*, ils prétendent qu'elle empêche le bien et ne prévient pas le mal. Les malheureux ont oublié que l'Église est infaillible en matière de foi et de mœurs. Il est vrai que l'on n'a jamais pu savoir qui est cette Église infaillible : sont-ce les conciles? est-ce le pape? Ce qui est certain, c'est que les censeurs sont infaillibles. Tout bon catholique doit le croire. Ce qui décide la question. Écrivains et lecteurs ne doivent-ils pas s'estimer heureux de ce que des hommes infaillibles veulent bien les éclairer? Quant aux écrits qui sont étrangers à la religion et à la morale, l'Église ne s'en mêle point, parce qu'il est écrit que Dieu a

livré le monde aux disputes des hommes (1). L'histoire de la censure témoigne du respect qu'elle professe pour la liberté. C'est ainsi que le pape a pris soin de proscrire, par une bulle formellé, tous les ouvrages de Charles Dumoulin, de ce célèbre jurisconsulte à qui la postérité reconnaissante a donné le titre glorieux d'oracle du droit coutumier. Le pape voulait que les écrits de ce *méchant* homme fussent anéantis (2). C'est avec cette sollicitude attentive que l'Église veille au salut des âmes et à la liberté des écrivains. Dans les *temps calamiteux* où nous vivons, elle ne peut plus exercer son œuvre de charité, du moins le bras temporel lui refuse son appui. Mais patience ! cela est l'*hypothèse*, la *thèse* viendra. En attendant les *éminentissimes seigneurs* de Rome continuent à censurer et à enrichir l'*Index* des marques de leur charité, et les révérends déclarent fièrement qu'ils continueront jusqu'à la fin des siècles, en dépit des constitutions de 89 et de 93.

VII

Nous avons parcouru les droits les plus essentiels de l'homme. C'est la vraie liberté, telle que les peuples modernes la désirent. Il faut des garanties pour l'assurer; de là la nécessité des formes constitutionnelles. Tel est l'objet de l'article 16 de la Déclaration de 89 qui porte : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. » Admirable principe! s'écrient les révérends. Il a valu à l'Europe plus de constitutions que d'almanachs. Quel bonheur pour les peuples! Ils y ont gagné le despotisme qui, avant 89, était chose inconnue. Ceux qui connaissent l'histoire, savent que la France, sous le bienheureux régime de Louis XV, jouissait d'une liberté qui faisait envie aux Anglais : preuve les quatre-vingts ou cent mille lettres de cachet qui garantissaient la liberté des habitants du royaume très chrétien. Les libertés abondaient en Espagne, en Italie, avant tout la liberté de

(1) *Civilta cattolica*, 3e série, t. I, pag. 388-392.

(2) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I; et mon *Etude sur la Révolution*, 1re partie.

(3) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 550 et suiv.

mendier. Elles n'étaient pas écrites sur le papier, mais on les pratiquait, ce qui vaut mieux. Jamais la mendicité ne fut plus florissante. Qui détruisit toutes ces libertés ? La Révolution. Et les libéraux célèbrent l'ère de 89, comme l'ère de la liberté (1) !

La manie des constitutions a gagné le monde entier. Dans leur grande charité, les jésuites de Rome, inspirés par le vicaire de Dieu, prennent pitié des peuples. Puisqu'ils veulent absolument une constitution, les révérends leur en proposent une. Elle n'est pas longue ; deux articles suffisent pour assurer à tout jamais le bonheur des nations. Article 1er : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État. » Article 2 : « La forme du gouvernement est monarchique. » Avec ces deux articles, dit le *Moniteur* de la papauté, l'on peut se passer de toutes les libertés de 89 et de toutes les garanties constitutionnelles. La vraie garantie est la conscience chrétienne (2). Cela s'appelle l'État chrétien. L'histoire atteste que jamais prince catholique n'abusa de son pouvoir, à moins que ce ne soit Joseph II (3). Mais on sait que ce prince était imbu des fausses maximes du gallicanisme. Pour juger la monarchie chrétienne, il faut prendre comme exemples et comme modèles des rois orthodoxes. Tel fut Philippe II; les *philosophastres* l'ont appelé le *démon* du midi ; raison pour les catholiques d'en faire un ange. Il fut, à la vérité, le bourreau des Pays-Bas, mais c'était pour procurer le salut de ses sujets. Si l'on vous brûle, pour sauver votre âme, qu'avez-vous à dire? Tel fut encore Louis XIV, de pieuse mémoire. Il viola l'édit de Nantes, disent les *philosophastres :* lisez qu'il rendit la liberté à l'Église, véritablement opprimée par les hérétiques. Que sont, en présence de ces rois, les princes constitutionnels ? Toutes les constitutions ne valent pas la *conscience* de Philippe II, roi assassin, et de Louis XIV, roi doublement et triplement adultère.

Il suffit de comparer la *monarchie chrétienne* avec la royauté constitutionnelle, pour mettre au grand jour la supériorité des Philippe II et des Louis XIV. Dans la monarchie chrétienne, la volonté du souverain fait la loi. N'allez pas crier à l'arbitraire,

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. X, pag. 675-680.
(2) *Ibid.*, 5e série, t. X, pag. 681 et suiv.
(3) *Ibid.*, 5e série, t. VIII, pag. 445.

les révérends vous répondront que le prince chrétien est guidé par l'Église. Voilà pourquoi Louis XIV fit le salut de ses sujets huguenots en les convertissant par des dragons. On vante le régime représentatif parce que « la loi y est l'expression de la volonté générale, » comme dit la Déclaration de 89. Tous les citoyens, ajoute l'article 6, ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants, à la formation de la loi. Magnifique garantie! Nous avons vu le peuple souverain à l'œuvre, disent les pères jésuites, pour mieux dire, le pape Pie IX. C'était l'empire de la *canaille*. Mettez qu'il y eût des hommes en gants jaunes; cela n'y fait rien. Toujours est-il que, grâce à cette conquête de 89, les États chrétiens sont tombés plus bas que les sociétés païennes (1). Est-ce que les pères jésuites regretteraient le régime d'Athènes et de Rome? Chez les anciens la *canaille* s'appelait esclaves, et les esclaves étaient exclus de la société civile et politique. Mais les catholiques ne font-ils pas honneur au christianisme d'avoir détruit l'esclavage? C'est donc le christianisme qui aurait introduit la *canaille* dans la société, et si après dix-huit siècles, le peuple est encore à l'état de *canaille*, ne serait-ce point la faute de notre sainte mère l'Église qui, chargée d'instruire et de moraliser les hommes, s'est si mal acquittée de ses fonctions d'institutrice?

En dépit des précieuses garanties que donne la *conscience chrétienne* des princes, la Révolution de 89 a éclaté dans un royaume *très chrétien*, et depuis lors elle s'est établie à demeure dans les pays catholiques, tandis que l'hérétique Angleterre jouit d'une profonde tranquillité au milieu des tempêtes qui bouleversent l'Europe. Le pape, victime lui-même d'une révolution, ne peut certes pas approuver les révolutions, et les révérends pères ont aussi leurs raisons pour ne pas les aimer, car d'habitude le premier mouvement des peuples insurgés est de chasser la Compagnie de Jésus. En bons chrétiens, les jésuites prêchent l'obéissance aux puissances établies. La Déclaration de 89, au contraire, dit que la *résistance à l'oppression* est un droit *naturel* et *imprescriptible* de l'homme. Cela suppose que le peuple est souverain. Les constituants disent, en effet, que « le principe de toute souveraineté réside dans la nation. » Que pense le pape du principe

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 438 et suiv.

qui, exprimé ou non, est celui de toutes nos constitutions? C'est une absurdité, dit la *Civilta*, pis que cela, une *maxime criminelle* (1). Entendez-vous, catholiques de Belgique? Notre société repose sur une *maxime criminelle*, car elle est écrite en toutes lettres dans notre Loi fondamentale, et chose affreuse à dire, elle y a été insérée par une majorité catholique. Les catholiques sont des enfants soumis de l'Église, ils croient donc ce que croit le pape, ils croient que la souveraineté du peuple est une *maxime criminelle;* comme c'est cependant la base de leur Constitution, ils respectent fort cette *maxime criminelle*. Respecter une *maxime criminelle*, cela n'est-il pas un crime? Heureusement que nous avons la *thèse* et l'*hypothèse*, ce qui permet d'abhorrer et d'adorer tout ensemble la *maxime criminelle* et la souveraineté du pape!

Le droit de résistance, en tant qu'il implique la souveraineté du peuple est donc une *maxime criminelle ;* considéré en lui-même, c'est une dérision. Supposez que cent mille Français trouvent qu'ils sont opprimés par l'empereur; ils résisteront à l'oppression, la Déclaration de 89 à la main. Malheureusement les gendarmes viendront les mettre à la raison, et pour avoir usé d'un *droit naturel*, *imprescriptible* de l'homme, ils iront passer quelques années au bagne, heureux si on ne les déporte pas! Oui, la résistance à l'oppression est une mauvaise plaisanterie, quand de mauvais plaisants supposent qu'une imperceptible minorité a le droit de s'insurger contre un régime que la nation a sanctionné par des millions de suffrages. Est-ce que la résistance à l'oppression a aussi été une mauvaise plaisanterie au 14 juillet 89? Demandez aux Stuarts, s'il y en a encore, demandez aux Bourbons, si la résistance à l'oppression est une plaisanterie!

La résistance à l'oppression et le droit de révolution sont des maximes *criminelles*, de mauvaises plaisanteries, et c'est aussi une *vérité* banale. Écoutez les révérends pères; vous croiriez entendre Robespierre ou Marat : « Tout être a le droit de résister à qui l'opprime, même l'animal, même la plante. Et tout être résiste à l'oppression. » Voilà qui est merveilleux! Comment un seul et même droit peut-il être un *crime*, une *niaiserie*, et une *vérité* tellement évidente, qu'il était *inutile* de la proclamer, selon les pères

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 24, 25.

jésuites? Rien de plus simple. Quand les révérends veulent rendre la Révolution odieuse, ils l'appellent un crime. Quand ils veulent la rendre ridicule, ils disent que le droit de résistance est une folie. Quand ils trouvent une révolution qui est de leur goût, ils battent des mains, et dans leur enthousiasme ils s'écrient que la plante même a le droit de faire une révolution. Quelles sont les révolutions qui plaisent si fort au pape et aux jésuites? La *Ligue* d'abord, puis la *Révolution belge* (1). La Ligue! Grand Dieu! La Ligue dont les passions conduisirent au régicide, comme elles avaient conduit à la Saint-Barthélemy! la Ligue qui fit une guerre au meilleur des rois par la seule raison qu'il était huguenot, et qui se jeta dans les bras de Philippe II, le roi bourreau! La Révolution belge, soit. Bien qu'au point de vue politique, ce soit la moins justifiable des révolutions, elle donna la liberté illimitée à l'Église, tout en désarmant l'État. On conçoit que les jésuites y applaudissent, puisque, grâce à elle, les jésuites règnent en Belgique!

La *Civilta* a publié de longs articles sur les principes de 89, nous venons de les résumer, il eût fallu les transcrire en entier pour donner une idée de l'horreur que nos libertés inspirent aux révérends pères, et de la haine qu'ils leur portent. Arrivés à la fin de leur tâche, ils éprouvent le besoin de conclure. Quelle conclusion! Une nuée d'injures : « *Absurdité*, *sottise*, *stupidité*, *vanité*, *orgueil*, *fausseté*, *gasconnade*, *pédantisme*, *extravagance*. Bref, la Déclaration de 89 est *impie* et *puérilement orgueilleuse*. » Ce qui s'y trouve de vrai, ce sont des vérités banales, aussi vieilles que le christianisme, des vérités que les *idiotes* et les *enfants* connaissent. Toute fable a sa morale. Le conte que les jésuites viennent de débiter, a aussi la sienne. C'est depuis que nous avons les principes de 89, que les peuples sont esclaves. Ces fameux principes sont donc des principes de servitude (2).

Complétons la pensée des révérends pères, c'est à dire du pape dont ils sont les organes. Les libéraux prétendent que la liberté date de 89. Erreur! la liberté régnait avant 89. En effet, l'ancien régime était l'idéal de la monarchie chrétienne, il réalisait l'utopie

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. VIII, pag. 28 et suiv.
(2) *Ibid.*, 5e série, t. X, pag. 682-687.

que l'on rêve à Rome : le catholicisme religion de l'État, et un roi absolu. Avec cela les libertés abondaient : la liberté religieuse avant tout, puisque l'Église était *libre*, c'est à dire maîtresse, tandis que les réformés n'existaient plus même de nom : la liberté de la presse, en effet les gens d'Église exerçaient la censure, et l'*Emile* de Rousseau était brûlé par la main du bourreau : la liberté individuelle, car on délivrait les lettres de cachet par centaines de mille. Ajoutez-y la liberté des mœurs, qui permettait à une prostituée de bas étage de régner sur la France. La Déclaration de 89, hélas! mit fin à cet âge d'or, où l'Église libre disposait d'un patrimoine de trois milliards; au lieu de la *liberté de l'Église*, elle consacra la *liberté religieuse*, ce qui détruit la liberté des catholiques; elle abolit les bastilles, et mit la liberté individuelle sous la protection des lois et des magistrats; elle remplaça la censure de la Sorbonne, par la censure de l'opinion publique. Enfin elle rompit les dernières chaînes de la servitude; c'est depuis lors que nous sommes esclaves. Hâtons-nous de proscrire ces prétendues libertés qui nous ont mis dans les fers, et revenons au vieux régime.

Mais lequel? Sur ce point la pensée des pères jésuites et du pape n'est pas assez claire, nous allons essayer de l'expliquer, en nous aidant des excellents principes qu'ils ont posés. Ce n'est pas le régime du dix-huitième siècle, car à cette époque l'Église subissait le joug des parlements, et les rois lui faisaient la guerre : témoin Joseph II. Ce n'est pas davantage le régime de Louis XIV; c'est sous son règne que parut une *Déclaration* presque aussi funeste que celle de 89, la Déclaration du clergé gallican, œuvre de l'esprit de schisme qui touche à l'hérésie. Le seizième siècle est l'époque néfaste de la Réforme qui brisa la liberté de l'Église. Il faut remonter plus haut. Ne nous arrêtons pas à la Renaissance, ce fut la source du mal, car c'est depuis lors que le paganisme a envahi le monde. Remontons donc encore. Le quatorzième siècle est celui du grand schisme d'Occident; c'est alors que les conciles revendiquèrent la souveraineté et voulurent faire du pape un roi constitutionnel, ce qui eût été la ruine de toute liberté. Il faut donc remonter jusqu'au treizième siècle, âge heureux entre tous : la scolastique florissait ainsi que la liberté de l'Église. Quand nous disons le treizième siècle, nous y comprenons aussi

le douzième et le onzième, bref le moyen âge. Il ne lui manquait qu'une chose, les rois n'étaient pas assez absolus ; mais on y pourvoira. Par contre la liberté régnait. Le servage était général, et l'Église jouissait de toutes ses immunités, elle avait les dîmes, la juridiction ecclésiastique, l'asile, le patrimoine des pauvres avec l'exemption des charges ; enfin, elle déposait les rois et disposait des couronnes. Comme témoignages de la liberté de l'Église, nous avons encore l'inquisition et ses bûchers, les croisades contre les hérétiques. Qu'est-ce que les principes de 89, en comparaison de cet idéal de liberté ?

§ 3. Qui a raison ?

N° 1. *La liberté au tribunal de l'Église*

I

Une lutte ardente divise le monde moderne, la lutte de la liberté contre le passé incarné dans le christianisme traditionnel. Les libéraux reprochent au catholicisme de réprouver la liberté et avec elle toutes les conquêtes de la civilisation. Les défenseurs de l'Église se récrient contre cette accusation ; mais, chose singulière, au sein d'une Église qui se vante de son unité, on ne s'entend pas plus qu'à la tour de Babel. Il y en a qui ont la prétention d'être plus libéraux que les libéraux, et comme ils sont en même temps ou se disent du moins enfants dévoués de l'Église, ils affirment hardiment que toutes les libertés, même la liberté religieuse, sont chrétiennes, disons mieux catholiques. Ne leur opposez pas les encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX, ils vous prouveront que les papes n'ont jamais songé à proscrire la liberté, que le seul but de Grégoire XVI était de condamner la fausse doctrine de Lamennais, et le but de Pie IX de flétrir le matérialisme qui déborde dans notre société (1). Ne les accusez pas d'être des hommes d'un autre âge, ils ont toujours la liberté à la bouche, et ils chantent au besoin des hymnes en son honneur en pleine

(1) *Dechamps*, dans la *Revue générale*, t. I, pag. 31 et suiv.

assemblée catholique. Que voulez-vous de plus? Nous voudrions qu'ils s'entendissent avec les ultramontains, car eux-mêmes se glorifient de ce titre. Mais il y a ultramontains et ultramontains. Pour savoir la vraie opinion de l'Église, ne faut-il pas écouter la *Civilta*, organe officiel de la papauté? Est-elle aussi enthousiaste des *conquêtes* de la civilisation moderne, de ces conquêtes de 89, que les catholiques libéraux célèbrent à l'envi des libres penseurs?

Oui, ce sont des *conquêtes*, s'écrie le Moniteur du saint-siége; mais il faut savoir ce que parler veut dire. Le christianisme, dit la *Civilta*, et par christianisme elle entend naturellement l'Église catholique apostolique et romaine, l'Église a résisté de toutes ses forces à l'application des principes de 89. Il a fallu lui faire violence, la dépouiller de son patrimoine, lui enlever ses immunités, l'affaiblir, la détruire même, autant que les hommes le peuvent, en abolissant sa liberté, pour lui imposer ces fameux principes. En ce sens ils sont une *conquête*, une conquête faite sur l'Église, et contre elle (1). Ce n'est pas aux catholiques à célébrer la victoire de l'impiété sur la religion de Jésus-Christ. Faut-il conclure de là que les ultramontains de Rome réprouvent la liberté? Dieu les en garde! cela les mettrait mal avec le monde qui est idolâtre de liberté. Nous aussi, disent les révérends de la *Civilta*, nous aimons la liberté, mais c'est la bonne, la vraie, la liberté chrétienne, la *liberté du bien;* la liberté que nous répudions, c'est la *liberté du mal*, la liberté qui est un esclavage, le pire de tous, celui du péché, celui qui fait que nous sommes sujets de Satan. Jésus-Christ nous a délivrés de cette liberté-là. Comment veut-on que l'Église la réclame ou qu'elle l'approuve? L'Épouse du Christ offrira-t-elle la main à Satan que le Christ a vaincu? Il est vrai que l'Église peut se trouver dans la fâcheuse nécessité de souffrir le mal, comme les médecins sont parfois obligés d'employer le poison pour guérir une maladie. Est-ce à dire que les médecins recommandent le poison comme une chose bonne en elle-même et comme un aliment dont les hommes feraient bien de se nourrir? L'Église n'accepte le mal que quand elle y est forcée, pour mieux dire, elle ne l'accepte jamais, elle le subit; elle n'accepte donc pas la

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. XI, pag. 28.

liberté du mal, elle proteste contre cette liberté funeste, elle la flétrit, comme la tolérance du mal. Donc moins il y a de liberté, et mieux cela vaut, car c'est une diminution du mal. L'idéal serait qu'il n'y eût pas de liberté, sauf celle du bien, c'est à dire celle de l'Église. Ainsi plus une société est libre, plus elle est imparfaite; à mesure qu'elle s'affranchit de la liberté, elle gagne en perfection (1). C'est Rome la société par excellence, le type des États chrétiens; tandis que l'Angleterre et les États-Unis sont les sociétés les plus imparfaites. Là règnent la lumière et le Christ, ici règnent les ténèbres et Satan.

La *Civilta* ne parle pas en son nom. Elle ne dit pas : nous, les révérends pères de la Compagnie de Jésus, nous croyons ceci ou cela. Elle dit : l'Église ne connaît et ne veut d'autre liberté que celle du bien. Est-ce réellement là l'opinion de l'Église? Nous avons déjà répondu à la question; nous avons prouvé, en citant les paroles et les actes des papes, en transcrivant les témoignages des docteurs les plus illustres du catholicisme, que l'Église a toujours été hostile à la liberté, telle que la société civile l'entend (2). Nous allons compléter notre démonstration en demandant à la réaction catholique ce qu'elle pense de la liberté. Nous ne nous adresserons pas seulement aux ultramontains de Rome. Eux sans doute, mieux que personne, peuvent nous dire quels sont les vrais sentiments de la papauté dont ils sont les organes. Mais nous écouterons aussi les voix dissidentes, les hommes qui parlent au nom de la liberté, qui s'en disent les défenseurs. Nous nous trompons fort, si le catholicisme libéral n'aboutit pas au même résultat, ou peu s'en faut, que le catholicisme ultramontain. Notre enquête prouvera que Pie IX a raison de proclamer que le christianisme traditionnel est incompatible avec la civilisation moderne.

La liberté moderne et la réaction catholique portent la même date. A peine l'héroïque élan de 89 a-t-il affranchi la France, que des voix ennemies se font entendre. D'où partent les attaques contre la Révolution? Ce sont les evêques qui protestent, qui

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 275-277, 279, 280, 289-291.

(2) Voyez mes *Etudes sur la Révolution*. (T. XIII et XIV des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

intriguent, en attendant que le fanatisme soulève les populations et allume la terrible guerre de la Vendée. Les écrivains catholiques ont eu l'audace de contester des faits authentiques. Nous les avons rétablis. Une voix plus autorisée que la nôtre va leur imposer silence : le pape lui-même, par l'organe de son Moniteur, nous dira ce que la papauté pense des libertés de 89. La *Civilta* dit qu'au moment où elles sortirent de l'antre du philosophisme, pour infester la France et pour bouleverser l'Europe, le souverain pontife éleva la voix pour les condamner. Quelle est la source infecte du mal? L'impiété voltairienne, que l'on exalte sous le nom magnifique de *liberté de penser*. Dans un consistoire secret tenu le 29 mars 1790, Pie VI épancha la douleur que lui causait la révolution française; il attribua les maux qui affligeaient le royaume très chrétien, au poison des fausses doctrines : « L'Assemblée nationale, dit-il, a pris à cœur de perpétuer le désordre, en assurant une liberté *illimitée* à la manifestation des opinions, même religieuses. » *Illimitée* n'est pas le mot, car la Déclaration de 89 porte que les citoyens répondront de l'abus qu'ils feront de la liberté, dans les cas déterminés par la loi. La liberté était donc *limitée*, comme elle l'est en vertu de notre Constitution. C'est cette *liberté illimitée* que Pie VI qualifia de *droit monstrueux* : « Que peut-il y avoir de plus *insensé*, s'écrie-t-il, que d'établir parmi les hommes une *liberté effrénée* qui semble *étouffer la raison*, le don le plus précieux que la nature ait fait à l'homme et le seul qui le distingue des animaux (1)? » La *liberté effrénée* que le pape flétrit avec tant d'énergie, est la *liberté religieuse*, sans le tribunal du saint-office pour la régler, et la *liberté de la presse*, sans la censure des *éminentissimes seigneurs*. C'est la liberté telle que les catholiques l'ont inscrite dans la Constitution belge. Notre liberté est donc une *liberté animale*, elle *étouffe notre raison; insensés* sont les abbés qui l'ont établie et célébrée au sein du Congrès!

Que la liberté religieuse soit une vraie persécution de l'Église, l'Assemblée nationale en a donné une preuve bien évidente. Pie VI écrit à l'Archevêque de Bordeaux que l'unique but des constituants

(1) *Theiner*, Documents inédits sur les affaires religieuses de France, de 1790 à 1800, t. I, pag. 2. — Voyez *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 674 et suiv.

est de détruire le catholicisme, sous le masque de la liberté. Faut-il s'étonner si le pape réprouve tout ce qui s'appelle liberté, jusqu'à l'admissibilité des citoyens aux fonctions publiques, sans distinction de croyances religieuses? Au lieu d'écouter des philosophes qui la séduisent par une vaine apparence de liberté, dit le pape, la France aurait dû se rappeler « que les peuples les plus heureux sont ceux qui obéissent à leurs rois. » Bien entendu que l'Église est là pour les éclairer et les guider. Le grand crime de l'Assemblée nationale est d'avoir refusé de déclarer le catholicisme *religion dominante* en France. Ainsi aux innovations *monstrueuses* de 89, Pie VI oppose l'ancien régime où l'Église dominait en effet, et où les rois, témoin Louis XV, faisaient le bonheur de leurs sujets, en allant tous les jours à la messe, et en s'associant des prostituées pour gouverner le royaume très chrétien (1).

Ce que Pie VI condamne, un autre pape pourrait-il l'approuver? Impossible. Car les libertés de 89 sont des hérésies; c'est l'erreur du fameux hérésiarque Marsile de Padoue, renouvelée par Wiclef, Jean Hus et Luther, qui tous voulaient anéantir la liberté de l'Église, en la subordonnant à l'État, en permettant à l'État de s'emparer des biens ecclésiastiques, ce qui est un vrai *sacrilége*. Le mot est de Pie VI (2). S'il nous paraît singulier, c'est que nous sommes devenus étrangers à la tradition catholique. Faut-il s'en étonner, quand les défenseurs mêmes de l'Église l'ignorent ou l'oublient? Nous avons entendu un père rédemptoriste, aujourd'hui archevêque, accuser de *mensonge* les écrivains téméraires qui osent accuser l'Église d'intolérance; Monseigneur va jusqu'à les traiter de *misérables*. Parmi ces misérables qui *mentent* se trouvent les révérends pères jésuites qui rédigent la *Civilta*, qué dis-je? Pie VI lui-même! Le pape va apprendre à monseigneur Dechamps qui est un *misérable* et qui *ment*. L'Église peut-elle user de violence contre les infidèles? Non, dit Pie VI, et sur cela, sans doute, les révérends crient à la calomnie contre les incrédules. Patience! Y a-t-il encore des infidèles dans nos sociétés modernes! Les théologiens appellent infidèles ceux qui ne sont pas baptisés; or, les protes-

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 679. — *Theiner*, Documents inédits, t. I, pag. 9.

(2) Lettre de Pie VI à l'archevêque de Sens. (*Theiner*, Documents inédits, t. I, pag. 55. — *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 680.)

tants, les libres penseurs mêmes ont reçu le sacrement essentiel qui nous donne la dignité de chrétien. Il n'y a que les juifs qui ne soient pas régénérés par l'eau baptismale, mais il y a moyen de la leur administrer malgré eux, témoin le petit Mortara, donc par la force; et cette violence, quoique le pape la désavoue en théorie, il l'approuve néanmoins, quand le fait est consommé, jusqu'à enlever les enfants à leur mère. Voilà comment la sainte Église condamne la violence faite aux juifs, les seuls infidèles que nous connaissons dans les États chrétiens. Est-ce que l'Église déclare aussi la force illégitime, quand il s'agit des hérétiques et des libres penseurs? Pie VI dit que tous ceux qui reçoivent le baptême, se *soumettent* par cela seul à l'Église, bien qu'ils le reçoivent à un âge où l'on ne sait ce que c'est que le sacrement et la *soumission* qu'il entraîne. Si donc un protestant ou un libre penseur déserte l'Église, il peut être forcé à y rentrer. C'est, dit Pie VI, la doctrine de saint Thomas; Benoît XIV l'a professée, et il va sans dire que la *Civilta* y applaudit (1). Voilà des *misérables* d'assez bon lieu, et comment les accuser de *mensonge*, alors que ce sont eux les organes de la *vérité* éternelle, et les organes infaillibles?

Il y eut à la fin du dix-septième siècle un acte d'intolérance civile que l'on invoque souvent contre l'Église, c'est la révocation de l'édit de Nantes. Les apologistes prétendent, l'un que l'Église y resta étrangère, un autre que le pape désapprouva Louis XIV; il y en a qui vont jusqu'à soutenir que les réformés étaient *manifestement prêts à la révolte*, ce qui est *manifestement* contraire à la vérité, de l'aveu même de Louis XIV. La *Civilta* sait mieux comment on défend l'Église catholique; le bon moyen de prendre son parti, n'est point de nier l'intolérance, mais de la légitimer par la plus haute autorité, celle du vicaire infaillible de Dieu. Pie VI flétrit, non point la révocation de l'édit de Nantes, mais l'édit qui accorda la tolérance civile aux huguenots. Mauvais en lui-même, il fut encore plus funeste par ses conséquences; c'est le principe de la Révolution, dit le pape; en effet, il donna pour la première fois la liberté religieuse aux réformés. Et cette liberté, quoique

(1) Lettre de Pie VI à l'archevêque de Sens. (*Theiner*, Documents inédits, t. I, pag. 39.) — *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 682.

détruite par Louis XIV, finit par être consacrée par l'Assemblée constituante. Il faut réprouver le mal dans sa source. Pie VI avait donc raison de condamner l'édit de Henri IV, et la *Civilta* a raison de s'indigner contre les catholiques qui s'évertuent à démontrer que le pape réprouva l'édit de révocation (1).

Faut-il donc dire que Pie VI condamne la liberté? Le bon sens dit oui, puisqu'il répudie toutes les libertés proclamées en 89. Nous croyons bien que tel est l'avis des révérends pères qui rédigent la *Civilta*. Mais les jésuites ne peuvent pas dire tout ce qu'ils pensent. Il y a les aspirations ardentes de tous les peuples, il y a l'Italie qui menace le pape à Rome même. Il faut ménager l'ennemi. Il faut donc, tout en approuvant le pape qui a condamné les principes de 89, soutenir haut et ferme qu'il n'a point condamné la liberté. Mais comment faire croire qu'en flétrissant la Déclaration de 89, d'où date notre liberté, le pape n'a point flétri la liberté? Le cas est difficile; les révérends se tirent d'embarras d'une façon admirable ; ils se moquent de la liberté, tout en ayant l'air de dire que les papes l'aiment et la protégent. Aux ennemis de l'Église les jésuites répondent en citant la bulle *In Cœna Domini*, cette quintessence de l'ultramontanisme. Le trait est délicieux. Que dit la bulle *In Cœna?* Elle frappe d'excommunication tous ceux qui attaquent, violent ou lèsent d'une manière quelconque la *liberté de l'Église*. Voilà un premier témoignage de l'amour des papes pour la *liberté*. En voici un second. La bulle frappe les princes qui établissent de nouveaux péages, tels que des droits de barrière et foulent ainsi leurs pauvres sujets (2)! Preuve que les papes aiment la liberté. Donc Pie VI, tout en flétrissant les libertés de 89, les aimait (3)!

II

Les apologistes de l'Église ressemblent à des naufragés qui s'accrochent à toutes les planches de salut, à celles-là mêmes qui doivent les entraîner dans les abîmes. Quand on leur oppose la

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 682.
(2) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*, 2e édition, t. I.
(3) *Civilta cattolica*, 4e série, t. I, pag. 676.

doctrine constante de Rome, quand on prouve que les actes du saint-siége sont en harmonie avec ses antipathies, ils répondent que jamais les papes n'ont cassé et annulé les Constitutions de 89. Loin de là. Est-ce que Pie VII n'a pas sacré Napoléon? n'a-t-il pas reçu en personne le serment prêté par l'empereur, et ce serment ne contenait-il pas l'engagement formel de respecter la liberté des cultes? Il faut entendre sur ce point l'évêque d'Orléans. C'est à ses yeux un fait considérable et qui doit éclairer les hommes sincères. La formule du serment inquiéta d'abord le souverain pontife. N'impliquait-il pas l'indifférentisme et la négation de l'autorité de l'Église et des droits imprescriptibles de la vérité? Voilà ce que le pape, avec raison, voulut savoir. Le cardinal Consalvi demanda des explications. Le cardinal Fesch répondit que ces mots n'impliquaient nullement le mauvais principe que redoutait le pape, mais la simple tolérance civile et la garantie des individus. Pie VII se déclara satisfait, Napoléon prêta le serment devant le pape et il fut sacré (1).

Est-il vrai que les choses se passèrent aussi simplement? et ce fait si mémorable implique-t-il que la papauté accepte la tolérance civile comme un principe? Pie VI venait de déclarer que la liberté de manifester ses opinions, même en matière religieuse, était un droit *monstrueux*, *insensé*. Et Pie VII aurait reconnu ce même droit, dès qu'on lui eut expliqué que la Constitution de l'an VIII établissait seulement la tolérance civile et la garantie des individus? Mais il en était de même de la Déclaration de 89. Conçoit-on que le saint-siége proclame par la bouche de Pie VI que la liberté religieuse est un droit *monstrueux* et *insensé*, et que quelques années plus tard le saint-siége déclare par la bouche de Pie VII, que cette même liberté religieuse est une garantie légitime des individus? En 1790, le pape dit que la doctrine constante de l'Église est que les hérétiques peuvent être forcés à rentrer dans le sein de l'Église, ce qui justifie la révocation de l'édit de Nantes, les missions bottées, les bûchers de l'inquisition et les croisades. Et en 1806 le pape aurait répudié la doctrine constante et la pratique tout aussi constante de l'Église? Si cela était, que

(1) La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 decembre, par *monseigneur l'évêque d'Orléans*, § 5, pag. 56.

deviendrait l'immutabilité de Rome? Que deviendrait son infaillibilité? Et ce sont des apologistes qui ébranlent ainsi les fondement les plus solides du catholicisme romain. Les malheureux! pour échapper à un écueil, ils vont échouer contre un autre.

Nous croyons, avec la *Civilta*, que les apologistes se trompent, qu'ils font injure à la papauté en voulant faire croire qu'elle accepte le principe de la tolérance civile. M. Thiers nous apprend ce qui se passa à Rome, quand on y délibéra sur le sacre de Napoléon, accompagné d'un serment de respecter la liberté des cultes. Dans la commission consultée par Pie VII, il ne se trouva que cinq cardinaux qui pensèrent que le serment n'était pas un obstacle insurmontable au sacre; quinze furent d'un avis contraire. Les premiers sentiments sont toujours les meilleurs. Pie VII et les momies romaines finirent par consentir au sacre. Cela implique-t-il que le pape approuva la tolérance civile? Il l'approuva si peu qu'il continua à la réprouver. Quand Napoléon demanda, en 1808, que le pape admît l'exercice public de tous les cultes, Pie VII opposa un refus absolu. « Cet article, dit-il, étant en opposition avec les *canons* et les *conciles*, avec la *religion catholique*, et à cause des funestes conséquences qui en résulteraient, avec la tranquillité et le bonheur de l'État, nous l'avons rejeté (1). » La déclaration est formelle. Il ne s'agit point d'un refus de circonstance sur lequel un jour la papauté pourrait revenir; la liberté des cultes étant contraire à la *religion catholique*, comment le pape pourrait-il jamais la consacrer de son autorité? Pie VII y songeait si peu, que dans cette même lettre de 1808 adressée aux cardinaux, il s'opposa même à l'introduction du Code civil que Napoléon lui demandait. Et pourquoi? parce que c'est une législation subversive des *saints canons* et des *décisions des conciles*. Ainsi le Code Napoléon est hérétique! En effet, il établit le mariage civil, et il autorise le divorce. Jusque-là va la tolérance civile de Pie VII. En 1809, il adressa à son légat à Vienne la fameuse circulaire où il rappelle les *saintes maximes* qui déclarent déchus de leur souveraineté les princes hérétiques. Ces *saintes maximes* disent encore bien d'autres choses. On y lit que l'hérésie

(1) Circulaire de Pie VII, du 5 février 1808, adressée aux cardinaux. (*Schoell*, Archives historiques et politiques, t. III, pag. 164.)

est un crime, qui doit être extirpé par le fer et par le feu. Et l'on veut que les papes tolèrent le crime ! S'ils souffrent ce qu'ils ne peuvent empêcher, c'est nécessité, ce n'est pas tolérance. Pie VII lui-même nous le dit dans sa lettre de 1809 : les temps sont *si calamiteux* qu'il n'est pas même permis au saint-siége de rappeler les *saintes maximes* sur l'hérésie ; comment pourrait-il songer à les appliquer ? Mais cessent-elles pour cela d'être *saintes* (1) ?

En 1814, le débat se renouvela. La Charte octroyée par Louis XVIII, consacrait aussi la liberté des cultes. On sait que ce principe était inscrit dans le plan de constitution présenté par le sénat conservateur. Pie VII, à qui il fut soumis, remarqua avec un *chagrin amer* (2) l'article qui promettait la liberté illimitée des cultes, c'est à dire ce même droit que l'Assemblée constituante proclama dans la déclaration de 89, ce droit qualifié de *monstrueux* et d'*insensé* par Pie VI, ce droit que Pie VII, dit-on, reconnut en 1804 en sacrant Napoléon. Qu'en pense le pape en 1814 ? Pie VII fit remettre à Della Genga depuis Léon XII, son envoyé extraordinaire en France, un bref pour l'évêque de Troyes. Le pape y exprime la douleur que lui causait l'article sur la liberté des cultes, et charge l'évêque de Troyes de faire à cet égard d'instantes représentations à Louis XVIII. Proclamer la liberté des cultes, dit-il, assurer à tous la même protection, c'est infliger une plaie mortelle à la religion catholique. En effet, c'est confondre l'erreur avec la vérité, ou, comme on dit aujourd'hui, c'est reconnaître la liberté du mal. C'est encore « mettre sur la même ligne, les sectes des hérétiques, la *perfidie* même des juifs, et l'Église, la sainte et immaculée Épouse de Jésus-Christ, hors de laquelle il ne peut pas y avoir de salut (3). » Évidemment Louis XVIII n'entendait pas consacrer l'indifférentisme, lui qui déclara la religion catholique, religion de l'État. La Charte n'accordait rien que la tolérance civile aux cultes dissidents. Et cependant Pie VII réclame, il voit là une *plaie mortelle* infligée au catholicisme ! Et il n'a pas tort au point de vue de l'Église. La liberté religieuse la tuera ; car cette liberté

(1) *Daunou*, Essai sur le pouvoir temporel des papes, t. II, pag. 319.

(2) « Cum acerbissimo cordis dolore. »

(3) Le texte du bref est rapporté par le *Journal historique :* il l'opposa comme une objection aux doctrines de liberté qui se firent jour après 48. (T. XIV, pag. 599.)

est identique avec la liberté de penser, et la libre pensée est inaliable avec le christianisme traditionnel.

III

En 1830, un nouveau souffle de liberté passa sur l'Europe; il enflamma un prêtre éloquent. Lamennais vit de près ce qu'avait produit l'alliance de la religion et du despotisme; il crut qu'il n'y avait qu'une voie de salut pour l'Église, c'était de prendre parti pour la liberté. On sait l'immense retentissement qu'eut le journal fondé par Lamennais, Montalembert et Lacordaire; il fut accueilli avec enthousiasme par le jeune clergé, mais il trouva des ennemis tout aussi passionnés dans l'épiscopat, et surtout à la cour du pape. Les trois amis se décidèrent à suspendre la publication de l'*Avenir*, et à aller à Rome pour se justifier d'abord, ensuite pour convertir le saint-siége à l'alliance de la liberté et du catholicisme. Ils adressèrent un Mémoire à Grégoire XVI, où ils exposèrent les circonstances et les motifs qui les avaient déterminés à enseigner une doctrine, inouïe dans le sein de l'Église (1).

« L'Église, disaient les rédacteurs du *Mémoire*, était *haïe* par une *grande partie du peuple*, qui, *fortement attachée aux libertés* promises par Louis XVIII, soupçonnait le clergé d'avoir fait alliance avec un parti pour détruire cet ordre de choses... A tort ou à raison, l'attachement du clergé pour la maison de Bourbon avait pris une apparence trop exclusivement politique aux yeux de la nation, qui crut y voir une sorte d'alliance ou de conjuration de l'Église et de la royauté contre les libertés publiques; le clergé fut dès lors traité en ennemi. Il devint solidaire de tous les actes du gouvernement, et pendant seize années, les actes du gouvernement furent l'objet d'une opposition violente, d'une *haine* qui alla croissant jusqu'au bout, et qui retombait sur le clergé, *mais plus forte encore contre lui que contre le gouvernement*... La foi et la piété allèrent en diminuant; la pratique des devoirs religieux devint chaque jour plus rare, parce que, dans l'état des esprits, elle

(1) Le *Mémoire* se trouve dans les *Affaires de Rome*, de Lamennais. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 57 et suiv., édition *Pagnerre*.)

impliquait une sorte d'abandon de la cause nationale. A cet égard, un immense changement s'opéra, surtout dans la jeunesse, que la crainte d'un despotisme qui semblait vouloir s'appuyer sur la religion, repoussa vers la philosophie du dix-huitième siècle. »

Le *Mémoire* ne dit point les choses dans leur nue vérité. Il est certain qu'il y eut une vraie alliance entre le trône et l'autel, et que cette alliance était une conjuration contre les libertés publiques. Le despotisme de l'État aimait à s'appuyer sur le despotisme de l'Église, et le despotisme de l'Église trouvait un appui dans celui de l'État. Jamais l'Église ne parut plus florissante, et jamais la religion ne fut moins respectée. La leçon n'a guère profité, pas même aux catholiques libéraux. Car nous les avons entendus à Malines défendre l'alliance de la royauté et de l'Église, non pas l'alliance de deux despotismes, mais la protection de l'État pour les intérêts religieux, ce qui implique la subordination de l'État et la domination du clergé, et c'est précisément contre cet envahissement de l'Église que se fit la réaction voltairienne sous la restauration. Ainsi la domination de l'Église aboutit à l'incrédulité! Nous l'avons dit bien des fois dans le cours de ces *Études;* il est bon d'entendre cette vérité proclamée par des hommes sincèrement attachés à la foi catholique.

Le despotisme ayant si mal profité à l'Église et à la religion, ne faisait-on pas bien de déserter les vieilles traditions du trône et de l'autel, et d'accepter la liberté? Puisque la liberté était devenue un besoin si impérieux pour les peuples, qu'ils préféraient déserter l'Église plutôt que d'y renoncer, la plus simple prudence, à défaut de conviction, ne commandait-elle point de concilier le catholicisme avec une tendance aussi irrésistible? Le *Mémoire* adressé au pape parle peu de liberté; les rédacteurs de l'*Avenir* savaient que ce mot n'était pas en faveur à la cour de Rome; ils se bornent à constater comme un fait que la religion catholique n'est incompatible ni avec la liberté des cultes, ni avec la liberté d'enseignement, ni avec la liberté de la presse, ni avec aucune forme de gouvernement. « L'Église, disent-ils, a vécu sous tous les régimes; elle a subi tour à tour l'épreuve de la persécution, de la liberté, du pouvoir; elle a vu passer des monarchies et des républiques sans nombre; et aujourd'hui elle envoie des évêques aux États-Unis, sans avoir jamais songé à se plaindre de la liberté qui les

protége à l'égal de tous les citoyens, et qui les aide à peupler de catholiques ces immenses régions. »

Le langage de *l'Avenir* était plus franc et plus chaleureux. Dès son premier article, Lamennais disait : « En moins d'un demi-siècle on a vu tomber la monarchie absolue de Louis XIV, la république conventionnelle, le Directoire, les Consuls, l'Empire, la monarchie selon la Charte. Qu'y a-t-il donc de stable? et dans ce mouvement précipité qui emporte les peuples et leurs lois, leurs institutions, leurs opinions, qu'est-ce qui demeure, qu'est-ce qui survit au cœur des hommes? Deux choses, seulement deux choses, *Dieu* et la *liberté*. Unissez-les, tous les besoins intimes et permanents de la nature humaine sont satisfaits, et le calme règne dans l'unique région où il puisse régner sur la terre, dans la région de l'intelligence. Séparez-les, le trouble aussitôt commence et va croissant, jusqu'à ce que leur union s'opère de nouveau (1). »

Dieu et la liberté! Ce sont les paroles prononcées comme une bénédiction par Voltaire sur la tête du petit-fils de Franklin. Le patriarche de Ferney appuyait sur la liberté plus que sur Dieu. Lamennais, le prêtre ultramontain, faisait de la liberté, sinon un instrument, du moins un appui pour la religion. Comme il le dit dans son magnifique langage, les hommes s'étaient effrayés de Dieu, en trouvant la servitude près de l'autel. De leur côté, les catholiques nourrissaient une longue défiance pour tout ce qui se présentait sous le nom de liberté. Ce nom réveillait en eux des souvenirs sinistres; il se confondait dans leur esprit avec la haine du christianisme. Lamennais essaya de les réconcilier avec la liberté, en démontrant que les catholiques étaient intéressés à ce que les libertés politiques fussent assurées à tous, afin qu'eux aussi en jouissent : « Qu'ont-ils à désirer, sinon la jouissance effective et pleine de toutes les libertés qu'on ne peut légitimement ravir à aucun homme, la liberté religieuse, la liberté d'éducation, et, dans l'ordre civil et politique, celles d'où dépendent la sûreté des personnes et des propriétés, avec la liberté de la presse, qui, ne l'oublions pas, est la plus forte garantie de toutes les autres? Souhaiter autre chose, c'est souhaiter l'oppression de l'Église et la

(1) *Lamennais*, Questions politiques et philosophiques (articles extraits de l'*Avenir*), t. VIII, des *Œuvres*, pag. 77 et suiv.

ruine de la foi. Voilà ce que tous doivent vouloir, parce que c'est le premier intérêt de tous (1). »

Lamennais voulait aussi gagner les indifférents et les libres penseurs à la cause de la religion. Les ennemis de l'Église se défient de ses paroles; ils savent ce que la liberté veut dire dans sa bouche. Lamennais leur tint un langage si franc, qu'il était impossible de ne pas croire à sa bonne foi. « Nous n'avons pas d'arrière-pensées, nous n'en eûmes jamais : notre parole, c'est toute âme. Espérant donc d'en être crus, nous dirons à ceux dont les idées diffèrent, sur plusieurs points, de nos croyances : Voulez-vous sincèrement la liberté religieuse, la liberté d'éducation, sans laquelle il n'est point de liberté religieuse, vous êtes des nôtres; et nous sommes des vôtres aussi, car nous voulons non moins sincèrement, avec la liberté de la presse, les libertés civiles et politiques *compatibles avec le maintien de l'ordre*. Toutes celles que les peuples, dans le développement graduel de leur vie, *peuvent supporter*, leur sont dues, et leur progrès dans la civilisation se mesure par leur progrès non fictif, mais réel, dans la liberté. »

Lamennais cherchait tout ensemble à reconcilier les catholiques avec la liberté, et à faire aimer la religion aux libres penseurs, en montrant que la liberté et le christianisme sont identiques : « La plus profonde révolution que le genre humain ait subie, fut l'établissement du christianisme; celle qui, depuis cinquante ans, s'opère en Europe, n'en est que la continuation. Qui ne voit pas cela, est totalement incapable de rien voir, et plus incapable de rien comprendre aux événements contemporains. Dix-huit siècles de labeur ont à peine suffi à les préparer. Car de quoi s'agit-il? Qu'est-ce qui agite les peuples et les émeut si profondément? Il s'agit pour eux de substituer, dans les bases mêmes de la société, un principe à un autre principe, l'inégalité de nature à l'égalité de race, la liberté de tous à la domination native et absolue de quelques-uns. Et cela qu'est-ce autre chose que le christianisme s'épandant au dehors de la société purement religieuse, et animant de sa vie puissante le monde politique, après avoir perfectionné le monde intellectuel et moral (2)? »

(1) *Lamennais*, Œuvres, t. VIII, pag. 78-80.
(2) *Idem*, de l'Absolutisme et de la Liberté. (*Œuvres*, t. VII, pag. 281 et suiv.)

Lamennais est bien convaincu que le mouvement qui agite les peuples chrétiens, n'est que l'action sociale du christianisme qui tend incessamment à réaliser dans l'ordre politique et civil, les libertés que contient en germe la maxime fondamentale de l'égalité des hommes devant Dieu. Est-ce à dire que le développement des libertés individuelles soit l'idéal du christianisme? Non, et tel n'est pas non plus l'idéal de Lamennais. Ce n'est à ses yeux qu'un état transitoire : « Lorsque rien n'est fixé dans le monde, ni l'idée du droit et du pouvoir, ni l'idée de justice, ni l'idée même du vrai, on ne peut échapper à une effroyable succession de tyrannies que par un développement immense de liberté individuelle, qui devient la seule garantie possible de la sécurité de chacun, *jusqu'à ce que les croyances sociales se soient raffermies*, et que les intelligences dispersées pour ainsi dire dans l'espace sans bornes, recommencent à graviter vers un centre commun. » Ceci nous conduit à un tout autre idéal que la liberté. C'est l'unité à laquelle Lamennais aspire : « Naturellement la société religieuse et civile, l'Église et l'État sont inséparables ; ils doivent être unis comme l'*âme et le corps :* voilà l'*ordre*... Nous croyons fermement que le développement des lumières modernes ramènera un jour non seulement la France mais l'Europe entière à l'*unité catholique*, qui, plus tard, et par un progrès successif, attirant à elle le reste du genre humain, se constituera par une même foi dans une même société spirituelle (1). » Que deviendrait la liberté dans cette unité idéale? Lamennais ne répond pas à la question, mais l'histoire donne la réponse, elle nous apprend que l'unité catholique ne laisserait pas même subsister le nom de liberté.

A Rome on ne s'enthousiasme guère. Lamennais voulait que les successeurs des apôtres reprissent la pauvreté évangélique, en renonçant à tout salaire, à tout avantage temporel. Le bâton de l'apôtre n'est pas du goût des cardinaux et des évêques, et la liberté pas davantage. Une déclaration solennelle du saint-siége apprit à Lamennais qu'il s'était trompé, en voulant concilier le catholicisme avec la liberté. L'Encyclique de Grégoire XVI est si claire, si évidente, qu'il faut fermer les yeux à la lumière, pour

(1) *Lamennais*, Questions politiques et philosophiques. (*Œuvres*, t. VII, pag. 81, 91, 92.)

nier qu'elle condamne les principes de 89. Mais cet acte a aussi tant d'importance, que nous devons nous y arrêter. On ne lit guère les bulles des papes, quoi qu'on en parle beaucoup. Les défenseurs de l'Église profitent de cette ignorance pour faire dire à l'Encyclique le contraire de ce qu'elle dit, puis ils semblent triompher, et cela aux dépens de la vraie liberté. Le meilleur moyen de déjouer cette tactique est d'écouter Grégoire XVI et ceux qui sont autorisés à parler au nom du pape. Quant aux apologies des catholiques libéraux, elles témoignent, comme toujours, contre les apologistes et contre l'Église qu'ils veulent défendre.

Grégoire XVI, de même que Pie VII, parle à ses vénérables frères les évêques, le cœur percé d'une profonde tristesse. Les ténèbres règnent ; c'est l'heure où les enfants d'élection sont criblés comme le blé. » Vous voyez sous vos yeux, dit le pape, le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées, et la majesté du culte divin est blâmée, profanée, tournée en dérision par des hommes pervers. De là il arrive que la saine doctrine se corrompt, et que les erreurs de tout genre se propagent audacieusement... La divine autorité de l'Église est attaquée, ses droits sont anéantis... Les gymnases et les universités retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses, qui ne sapent plus la foi catholique en secret et par des détours, mais qui lui font publiquement une guerre criminelle (1)... »

Le pape appelle les évêques à défendre la cause commune qui est la cause de Dieu. Défendre contre qui? La bulle est dirigée contre Lamennais et sa doctrine. Amis et ennemis s'accordent sur ce point. Après les lamentations que nous venons de transcrire et qui sont de style dans les bulles pontificales de notre temps, Grégoire XVI ajoute qu'il ne suffit pas de déplorer le mal, qu'il faut s'efforcer de le guérir. Le pape va mettre le doigt sur la plaie : « Rappelez-vous, dit-il, que l'Église est ébranlée *par quelque nouveauté que ce soit*... Qu'elle soit donc ferme et inébranlable cette unité qui réside dans la chaire de saint Pierre comme sur son fondement... » Quelles sont les *nouveautés* dont le pape se plaint?

(1) Nous suivons le texte de l'Encyclique qui se trouve dans *Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 318 et suiv.)

Lamennais ne songeait certes pas à altérer le dogme, il ne pensait pas davantage à ébranler l'unité de l'Église ; mais il la voyait attaquée par l'indifférence des uns, par l'hostilité des autres, il croyait que si l'Église avait perdu l'empire des âmes, la cause en était la dépendance où elle se trouvait à l'égard des princes ; il l'appelait à la liberté, et pour conquérir son indépendance, il demandait la liberté générale. Ici était la *nouveauté*. Quoi ! s'écrie le pape, « l'Église, pour nous servir des paroles du concile de Trente, a été instruite par Jésus-Christ et ses apôtres, elle est enseignée par l'Esprit-Saint qui lui enseigne incessamment toute vérité, » et on vient nous dire qu'elle a besoin d'une *certaine restauration et régénération* pour se *conserver* et *s'accroître !* Cela est *absurde* et *souverainement injurieux* pour l'Épouse du Christ. » Lamennais se trompait-il en disant que l'influence de l'Église allait en s'affaiblissant? Le pape lui-même en convient. Mais il ne veut pas avouer que l'Église ait besoin de se *régénérer;* c'est faire injure à sa divinité, à son immutabilité. Sur ce point encore Lamennais avait raison. Au quatorzième siècle, il n'y avait qu'une voix sur la nécessité de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres ; les conciles le disaient, les papes eux-mêmes le disaient. Si l'Église avait besoin d'une réformation au quatorzième siècle, est-ce lui faire une injure que de demander sa régénération au dix-neuvième? Si au quatorzième siècle, l'Église était parvenue à se régénérer, elle eût prévenu la révolution de Luther et de Calvin. Aujourd'hui, en refusant de se régénérer, elle court au devant d'une révolution nouvelle.

Quel est le moyen que Lamennais proposait pour régénérer l'Église? La liberté ; il espérait que la *liberté* lui rendrait la vie. Transcrivons les belles paroles qu'il adressa aux *ministres de celui qui naquit dans une crèche et qui mourut sur une croix :* « Remontez à votre origine, retrempez-vous volontairement dans la pauvreté, dans la souffrance, et la parole du Dieu souffrant et pauvre reprendra sur vos lèvres son efficace première. Sans autre appui que cette divine parole, descendez, comme les douze apôtres, au milieu des peuples, et recommencez la conquête du monde. » Il y a bien des illusions dans cette magnifique apostrophe. Non, la religion du passé ne suffit point pour reconquérir le monde. Lamennais lui-même le pressentait, quand il demandait que l'Église

acceptât franchement les libertés modernes. Il est certain que c'est là la première condition pour que l'Église puisse agir sur les esprits, car dès l'instant où elle déserte la liberté, les hommes la désertent. Les momies qui trônent à Rome ne comprennent pas cela. Nous allons entendre le vicaire infaillible de Dieu repousser les principes qui seuls pourraient assurer le salut du christianisme traditionnel.

La racine des mauvais principes que Grégoire XVI flétrit, est, selon lui, l'*indifférentisme*, c'est à dire cette opinion perverse d'après laquelle on peut acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes. « C'est de cette *source infecte* de l'indifférentisme que découle la maxime *erronée* et *absurde*, ou plutôt le *délire* qu'il faut assurer à tout le monde la *liberté de conscience*. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la *liberté d'opinion* pleine et sans bornes qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile. » Le pape avait raison de rattacher la liberté religieuse à l'indifférentisme ; c'est depuis que les hommes sont convaincus qu'ils peuvent faire leur salut dans toute religion, qu'ils ont appris à se tolérer les uns les autres, et que la tolérance est devenue un droit. Mais c'était certes faire injure à Lamennais que de supposer seulement que lui fût coupable de cette erreur dogmatique. Qui donc avait jeté le premier cri d'alarme contre l'indifférence en matière de religion? Qui l'avait combattue avec une éloquence chaleureuse? Si Lamennais prêchait la liberté de conscience, c'était comme une voie pour arriver à l'unité catholique la plus absolue et la plus universelle. Nous venons de constater le fait, en citant ses paroles.

Toujours est-il que Grégoire XVI rapporte à l'*indifférentisme* toutes les libertés que Lamennais acceptait comme un bien, au moins dans l'état actuel de la société. Ces fameuses libertés, dit la *Civilta*, sont donc des libertés *hérétiques*, car l'*indifférentisme* découle de la Réforme ; voilà pourquoi le pape les flétrit comme un *délire* (1). Telle est la liberté de la presse, liberté *funeste*, et *dont on ne peut avoir assez d'horreur* : « Nous sommes épouvanté, dit Grégoire XVI, en considérant de quelles doctrines ou plutôt de

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. IV, pag. 24, 25.

quelles *erreurs monstrueuses* nous sommes accablés, et en voyant qu'elles se propagent au loin et partout par des écrits de toute sorte. « Ici le pape combat ouvertement le libéralisme, catholique ou non, qui professe que la liberté de la presse porte en elle-même le remède au mal ; il ne comprend point la liberté de l'erreur, et ne croit pas que le mal soit compensé par le bien : » Quel homme en son bon sens, s'écrie Grégoire, dira qu'il faut laisser librement se répandre des poisons, les boire même parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort? « A ces détestables maximes du libéralisme le pape oppose la discipline constante de l'Église. La tradition rapporte que déjà les apôtres brûlèrent publiquement une grande quantité de mauvais livres. L'Église fit mieux : elle établit la censure préventive, seul moyen d'empêcher le mal, tout en permettant au bien de s'accomplir. Quant aux mauvais livres publiés malgré la censure, les papes recommandent le remède énergique employé par les apôtres. « Il faut combattre avec force, dit Clément XIII, et tâcher d'exterminer cette *peste mortelle;* car jamais on ne retranchera la matière de l'erreur, qu'*en livrant aux flammes les coupables éléments du mal.* » La conclusion de Grégoire XVI est que la doctrine du libéralisme est fausse, téméraire, injurieuse au saint-siége, et il a soin de répéter, qu'il réprouve l'erreur de ceux qui non seulement rejettent la censure des livres comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de *malignité*, qu'ils la présentent comme contraire aux principes du droit et de la justice, et qu'ils *osent* refuser à l'Église le droit de l'ordonner et de l'exercer.»

Telle est la sentence de l'Encyclique sur les libertés qui tiennent le plus à cœur aux sociétés modernes, la liberté religieuse et la liberté de la presse. Les libéraux se sont récriés contre l'Encyclique, comme si Grégoire XVI avait proclamé des principes nouveaux, inouïs. Ils ignorent la tradition de l'Église; le pape a pris soin de déclarer que, dans sa lettre Encyclique, il n'imposait pas de nouveaux préceptes, mais ce qui avait été établi par la *tradition des apôtres et des pères* (1). » Ces paroles sont considérables. Ce qui est établi par la *tradition des apôtres et des pères*, est *de foi*.

(1) Bref de Grégoire XVI, adressé à l'évêque de Rennes, du 5 octobre 1833. (*Lamennais*, Affaires de Rome, pag. 371 du tome VIII de ses *Œuvres*.)

Il est donc *de foi* que la liberté de conscience est un *délire*, et la liberté de la presse un *poison*. Ces libertés étant contraires à la foi, sont par cela même des libertés hérétiques, comme dit la *Civilta*. Or toutes nos Constitutions consacrent la liberté religieuse et la liberté de la presse, toutes sont donc hérétiques. Ces conséquences ont épouvanté les catholiques libéraux; ils ont prétendu que l'on donnait à l'Encyclique une portée qu'elle n'a point. Avant de nous engager dans ce débat, nous ajouterons aux paroles textuelles de Grégoire XVI, que nous venons de transcrire, un commentaire puisé aux meilleures sources.

Rappelons d'abord que l'Encyclique est dirigée contre Lamennais et les doctrines qu'il défendait dans l'*Avenir*. Ce sont donc ces doctrines qu'il faut préciser pour savoir ce que le pape a entendu condamner. Or qui peut mieux savoir que Lamennais ce qu'il a voulu dire et en quoi, selon le pape, il s'est trompé. L'Encyclique dit que la *liberté de conscience* est un *délire*. Lamennais en conclut qu'il est *de foi* que la *tolérance civile des cultes doit être réprouvée par les catholiques*. « Si la *liberté de conscience*, dans l'*ordre purement civil*, est incompatible avec la profession du catholicisme, ce sera pour tout catholique un *devoir absolu de ne tolérer aucune religion différente de la sienne*, et par conséquent d'employer la *force même*, sitôt que la *prudence* le lui permettra, pour en interdire l'exercice. Cette obligation imposée aux catholiques de ne tolérer aucune croyance opposée à la leur les constituera dans un état de guerre permanent avec le reste du genre humain, et produira, nécessairement, ainsi que le prouve l'expérience, d'atroces persécutions, des luttes sanglantes et interminables. » Lamennais demande, si l'on doit regarder les violences, les haines, les fureurs suscitées entre des frères, les emprisonnements, les tortures, les bûchers, les échafauds, les massacres, inévitables résultats du précepte d'intolérance, comme une chose voulue et commandée, au moins indirectement par le fondateur du christianisme, dont la doctrine, résumée par lui-même, se résout dans l'amour de Dieu et du prochain? « *Je ne le pensais pas*, dit-il, *quant à moi* (1). »

Ce que Lamennais *ne pensait pas*, le pape le doit penser, puisque

(1) *Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 161-163.)

le pape condamne ce que Lamennais enseignait. Les annales de l'Église sont là d'ailleurs pour attester qu'elle ne recule devant aucune violence pour ramener les hérétiques à la foi. Si ces violences sont en opposition avec l'esprit de l'Évangile, elles ne sont certes pas contraires à l'esprit de Rome. Quant à la liberté de la presse, l'Encyclique dit que c'est une *liberté funeste* et *dont on ne peut avoir assez d'horreur*. Lamennais avoue que l'on peut abuser de la presse, toutes les législations répriment ces abus; mais la répression des abus n'est pas, il s'en faut de beaucoup, la destruction de la liberté; elle en est, au contraire, la reconnaissance, et, sous un point de vue très vrai, la garantie. Qu'est-ce que la presse, sinon une extension de la parole? Or, que dirait-on de cette maxime : *La liberté de la parole est une liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur?* Elle signifierait qu'on ne doit laisser à personne la liberté de manifester par la parole, soit orale, soit écrite, des pensées *fausses* et dès lors dangereuses, c'est à dire des choses contraires à la doctrine catholique. Et le pape étant le dernier et souverain juge de ce qui est ou non conforme à la doctrine catholique, il faudrait créer un vaste système de censure ecclésiastique qui, de degrés en degrés, remonterait jusqu'à lui. Ce serait donc un point de foi que toute pensée humaine est soumise de droit au jugement du pape, et qu'*on ne saurait avoir assez d'horreur* d'un état de choses où chacun jouirait de la liberté d'écrire et de publier quoi que ce soit sans y être préalablement autorisé par le pape ou par un de ses délégués. Lamennais ajoute : « Il était, je l'avoue, hors de mon pouvoir d'admettre une maxime dont le développement conduisait à des conséquences si étranges, et dont l'application, s'il était possible seulement de la tenter, révolterait aussitôt l'instinct universel et bouleverserait la société jusqu'en ses dernières profondeurs (1). »

Tel est le commentaire que Lamennais fait de l'Encyclique, en ce qui concerne la liberté religieuse et la liberté de la presse. S'est-il trompé? Cela est difficile à croire. Une chose est certaine, c'est que le pape n'a point condamné le commentaire, comme il a condamné les doctrines de l'*Avenir*. Ceci est un point qui mérite réflexion. Le pape n'est pas avare de ses foudres, il en a pour

(1) *Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII. pag. 163-165.)

toutes les erreurs du libéralisme; tandis qu'il ne lui est jamais arrivé de censurer les défenseurs de l'Église, quelque exorbitantes que fussent leurs prétentions. Il laisse louer l'inquisition, il laisse réprouver la tolérance purement civile, sans qu'une parole de réprobation tombe de sa bouche. Il lance une Encyclique, contre Lamennais, quand l'illustre écrivain prêche l'alliance de la religion et de la liberté; il garde le silence quand Lamennais écrit que l'*Encyclique* fait de l'intolérance civile une règle de foi, et un dogme de la censure. Qu'est-ce à dire? Lamennais a donc bien interprété les paroles de Grégoire XVI. Et comment en douter? L'intolérance n'est-elle point d'origine catholique? et la censure n'a-t-elle pas été établie par les conciles et par les papes?

Nous avons encore un autre commentaire de l'Encyclique. Le cardinal Pacca fut chargé par Grégoire XVI de remettre un exemplaire de sa Lettre Encyclique à Lamennais. Par égard pour les services que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avait rendus à la religion, son nom et les titres de ses ouvrages ne furent point mentionnés dans la bulle pontificale. Le cardinal prit soin d'apprendre à Lamennais quels étaient les points principaux qui, après l'examen de l'*Avenir*, avaient déplu davantage à Sa Sainteté. Les voici : « D'abord le saint-père n'aime point que l'on discute en présence du public les questions délicates qui appartiennent au gouvernement de l'Église. Le saint-père *désapprouve* aussi et *réprouve* même les doctrines relatives à la liberté *civile* (c'est le cardinal qui souligne) et politique, lesquelles tendent de leur nature à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains. Cet esprit est en ouverte opposition avec les principes de l'Évangile et de notre sainte Église, laquelle prêche également aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice. » *Réprouver* la *liberté civile* et *politique*, c'est réprouver tout notre régime constitutionnel. Lamennais avait donc très bien compris l'Encyclique, en disant que la doctrine du pape était celle de l'absolutisme européen. Que reste-t-il, en effet, quand on répudie la liberté *civile* et *politique?* Nous retournons au régime d'avant 89, au despotisme fondé sur l'alliance du trône et de l'autel. C'est bien là ce que dit le cardinal Pacca, ou ses paroles n'ont pas de sens. Il continue à régenter l'illustre écrivain : « Les doctrines de l'*Avenir* sur la

liberté des cultes et la *liberté de la presse*, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par messieurs les rédacteurs, sont également très répréhensibles, et en opposition avec l'enseignement, les maximes et les pratiques de l'Église. Elles ont beaucoup étonné et affligé le saint-père; car si dans *certaines circonstances*, la *prudence* exige de les *tolérer* comme un *moindre mal*, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées, par un catholique comme un bien et comme une chose désirable (1). »

Ainsi nos libertés peuvent tout au plus être *tolérées* comme un *moindre mal*, à raison des *circonstances*, alors que la *prudence* ne permet point de soutenir et de pratiquer la vraie doctrine de l'Église. Cette doctrine, c'est la *réprobation de la liberté civile* et *politique*. Ce sont les propres paroles du cardinal Pacca. Et certes personne ne pouvait mieux que lui connaître la pensée du souverain pontife. Comment les catholiques libéraux concilient-ils leur libéralisme avec l'Encyclique de Grégoire XVI? Leur embarras est cruel, et ils font pitié. Chacun a son système, de sorte que l'un contredit l'autre. Cependant, comme ces interprétations font illusion à plus d'un croyant, nous devons nous y arrêter. Le débat est plaisant tout ensemble et instructif. C'est un effort désespéré pour concilier la religion traditionnelle avec les besoins et les aspirations des peuples modernes, et l'effort échoue misérablement.

Voici d'abord le *Correspondant*, organe d'une petite école qui se rallie autour de M. de Montalembert. La Revue demande si Grégoire XVI a condamné la liberté de conscience (2)? Non, répond l'abbé Meignan; il a condamné l'indifférentisme et cette sorte de liberté de conscience qui en découle, c'est à dire la *liberté de l'erreur*. L'abbé Meignan avoue que la liberté de conscience ainsi entendue est *absurde* et *erronée*, que c'est un *délire*, selon l'énergique expression du pape. Eh bien, cet aveu nous suffit; il condamne la liberté religieuse dans son essence, car la liberté implique un droit égal pour ce que les catholiques appel-

(1) *Lamennais*, Affaires de Rome, t. VIII, pag. 133-135. (*Lettre du cardinal Pacca à Lamennais*, du 16 août 1832.)

(2) *Meignan* (l'abbé), du Mouvement antireligieux en France. (*Le Correspondant*, 1859, t. XLVI, pag. 245.)

lent la *vérité*, c'est à dire leur croyance, et pour ce qu'ils appellent l'*erreur*, c'est à dire les cultes non catholiques. Cela est si vrai que le comte de Montalembert déclara hautement au Congrès de Malines que la liberté religieuse impliquait la liberté de l'erreur, et que quant à lui, il l'admettait sans hésiter. Ainsi la petite école qui reconnaît M. de Montalembert pour chef, n'est pas même d'accord avec lui. Loin de là ! Ce que lui célébra à Malines comme un droit sacré, l'abbé Meignan le flétrit comme une chose *absurde*, comme un *délire*. D'où vient le dissentiment? La liberté religieuse, telle que M. de Montalembert l'a définie au Congrès catholique, est la vraie liberté, mais elle dérive de l'indifférentisme, ou elle la suppose. Dès lors tout fidèle est obligé de la répudier avec l'Encyclique.

L'abbé Meignan va nous dire ce que les catholiques, comme lui, entendent par liberté de conscience : c'est l'*absence de mesures coercitives de la part de l'État*. Soit. Est-ce que l'Église admet cette *absence de mesures coercitives?* Le *Correspondant* n'ose pas répondre oui. Il dit seulement qu'on peut quelquefois tolérer l'hérésie, qu'on ne doit pas toujours persécuter les hérétiques. Question de *prudence* , comme dit le cardinal Pacca. Mais la prudence ne donne pas un droit aux hérétiques, et c'est du droit qu'il s'agit. Ce *droit* des hérétiques à ne pas subir de violence, l'Église ne le reconnaîtra jamais ; car elle devrait répudier sa tradition. Elle ne le fera pas, parce qu'elle ne peut pas le faire. Nous avons cité les paroles de Pie VI en face de la Révolution. Nous avons cité les paroles de Pie VII, en face de l'empereur et de la Restauration. Est-ce que l'Encyclique de Grégoire XVI aurait un autre sens? Le *Correspondant* s'empare d'un mot : c'est, dit-il, la *liberté immodérée* de conscience que le pape réprouve : ce sont les *exagérations* qu'il condamne, selon le cardinal Pacca. Mais qu'est-ce que le pape entend par *immodéré?* qu'est-ce que le cardinal qualifie d'*exagérations?* C'est la doctrine de Lamennais. Certes, en 1830, l'illustre écrivain ne songeait point à soutenir « que l'homme créé pour la vérité, a le droit de s'attacher à l'erreur qu'il sait être l'erreur. » Bien moins encore, pensait-il, « à autoriser l'immoralité, le vol, l'assassinat. » Ce que le pape trouve *immodéré*, c'est que tous les cultes jouissent de la même liberté, des mêmes droits, c'est que l'Épouse du Christ soit sur la même ligne que la synagogue. En

définitive, Grégoire XVI condamne ce que Lamennais enseignait, la liberté, telle qu'elle est inscrite dans nos constitutions.

Le *Correspondant* trouve encore un autre sens à l'Encyclique. Ici nous entrons dans le domaine de la plaisanterie. Grégoire XVI condamne la liberté de conscience revendiquée par *toute personne*. L'abbé Meignan croit aussi que *toute personne* ne peut revendiquer pour elle la liberté de conscience. Il y a, dit-il, des incapables et des indignes. Qui sont ces *incapables* et ces *indignes?* L'abbé français ne le dit point. Seraient-ce, par exemple, les enfants non conçus, ou qui ne naissent point viables, comme en matière d'hérédité? Seraient-ce les forçats ou les aliénés? L'abbé Meignan convient que les termes de l'Encyclique peuvent avoir un *sens plus restrictif;* c'est à dire, que la liberté de conscience n'appartient à personne. Mais, ajoute-t-il, il faut appliquer ici l'adage de droit « que les choses favorables doivent être étendues, et les choses défavorables restreintes. » Voilà les chicanes auxquelles un homme d'esprit doit recourir pour trouver dans l'Encyclique de Grégoire XVI, un sens différent de celui qui y est clairement énoncé!

Quant aux paroles de l'Encyclique relatives à la liberté de la presse, un catholique, dit le *Correspondant*, y souscrit sans peine. D'abord la liberté de la presse en matière politique y est hors de cause. Où l'abbé Meignan a-t-il trouvé cela? C'est que Pie IX a accordé cette liberté par un *motu proprio* du 3 juin 1848. Est-ce que le *motu proprio* de Pie IX nous apprend ce que Grégoire XVI voulait dire en 1832? Qu'est devenu d'ailleurs ce *motu proprio?* La réaction l'a emporté, comme la Révolution lui avait donné naissance; il n'en reste plus qu'un souvenir dans l'histoire, et l'histoire dira que Pie IX, le pape libéral, n'avait pas d'autre sentiment que Grégoire XVI, le pape absolutiste. Il ne s'agit dans l'Encyclique, dit le *Correspondant*, que de la liberté de la presse en matière religieuse. Non, car l'Encyclique est générale; ce qu'elle demande, c'est la censure, la censure de tous les livres, c'est à dire, la défense de publier quoi que ce soit, sans l'autorisation directe ou indirecte du pape.

Pourquoi les catholiques libéraux font-ils tant d'efforts pour faire dire à l'Encyclique de Grégoire le contraire de ce qu'elle dit? C'est qu'en la prenant au pied de la lettre, elle est en opposition directe avec nos institutions politiques, avec tous les éléments de

notre vie. Et quel serait le résultat de ce conflit entre l'Église et la société moderne? Les catholiques libéraux le savent. Écoutons l'abbé Meignan : « Où conduit l'interprétation abusive de l'Encyclique? » dit-il. Il entend par interprétation abusive, le sens littéral, clair de la bulle. « On fournit, continue l'abbé français, un argument dangereux à cette classe *trop nombreuse de chrétiens infidèles en quête de sophismes* contre l'*autorité de l'Église;* on pousse sans nécessité aux *défections déjà si multipliées;* on *trouble* les consciences, en y faisant naître des doutes funestes. » Oui, du jour où les chrétiens, croyants ou non, seront bien convaincus qu'il leur faut opter entre l'Église et la liberté, la ruine de l'Église ne sera pas douteuse, car « l'Europe ne reculera pas dans la voie où elle est entrée. » Ces paroles sont de l'abbé Meignan. La société continuant à chercher le progrès de ses institutions dans la « *liberté politique, l'égalité civile et la liberté religieuse,* » quelle sera la destinée de l'Église, si elle s'obstine à dire avec le pape Grégoire, qu'elle réprouve la *liberté civile et politique?*

Ce conflit redoutable existe dès maintenant entre l'Église et le libéralisme dans tous les pays libres. En vain les catholiques libéraux essaient de conjurer l'orage, en vain ils protestent de leur amour pour nos institutions politiques, on ne croit point à leurs paroles, non pas qu'on suspecte leur bonne foi, mais parce que ces paroles sont en opposition avec celles qui partent de Rome; on se demande qui sait le mieux ce que veut l'Église, les catholiques libéraux ou le pape? Un des hommes politiques qui ont parlé au Congrès de Malines, M. Dechamps, a plus d'une fois répondu aux défiances du libéralisme; il prétend même avoir réduit ses adversaires au silence (1). Au sein de la Chambre, c'est possible; là il n'est pas d'habitude de dire ce que l'on pense, quand l'Église est en cause. Mais ceux qui gardent le silence, sont-ils pour cela convaincus? Comment le seraient-ils quand les apologistes de l'Église contredisent les paroles et les actes des papes?

M. Dechamps nie qu'il y ait incompatibilité entre nos libertés politiques et la doctrine de l'Église; il accuse les libéraux de prêter à l'Église une doctrine qu'elle ne professe pas. « La liberté religieuse, dit-il, existe, depuis 1789, elle est entrée dans le droit

(1) *Dechamps*, Situation politique de la Belgique. (*Revue générale*, t. 1, pag. 31.)

public de la plupart des nations. Je vous le demande. Rome, depuis 60 ans, depuis Pie VI jusqu'à Pie IX a-t-elle dit aux catholiques : il y a incompatibilité entre nos constitutions et la doctrine catholique, vous ne pouvez pas loyalement prêter serment à ces lois, vous ne pouvez que les subir, et vous devez les renverser, quand vous en aurez le pouvoir? Vous savez que jamais une telle parole n'a été prononcée; vous savez que notre serment constitutionnel a été prêté partout sans restriction, avec loyauté et bonne foi. Il en résulte que l'incompatibilité dont vous parlez n'existe pas et que vous avez suscité un fantôme pour nous combattre.»

Il y aurait bien des choses à dire sur le serment des catholiques. Si leurs adversaires ne le prennent pas au sérieux, à qui faut-il s'en prendre? Non à la loyauté des individus, celle-là n'est pas en cause; mais à la doctrine de l'Église. N'enseigne-t-elle pas qu'elle a le pouvoir de dispenser de tous les serments? ne prétend-elle pas que Jésus-Christ lui a donné ce pouvoir en disant que ce qu'elle lierait ou délierait sur la terre, serait lié ou délié dans les cieux? Ce pouvoir qui détruit toute foi entre catholiques, comme de catholiques à non catholiques, n'a-t-il pas été exercé maintes fois par les papes dans les relations internationales? ne l'a-t-il pas été pour dispenser les rois des engagements qu'ils avaient pris envers les peuples? Les faits sont là, incontestés; nous les avons rapportés ailleurs, en les empruntant aux annales mêmes de l'Église. Faut-il donc s'étonner si les libéraux n'ajoutent pas foi aux plus solennelles protestations des catholiques?

Non, le pape n'a point défendu aux catholiques de prêter serment aux constitutions qui consacrent la liberté religieuse et les autres libertés de 89. Est-ce à dire que le pape les approuve? Pie VI, que l'on cite, a flétri la liberté religieuse proclamée par l'Assemblée constituante, comme un *droit monstrueux* et *insensé*. On voit que le mot de *délire* dont s'est servi Grégoire XVI n'est pas nouveau. Est-ce seulement la tolérance dogmatique que le pape a entendu condamner? Mais la tolérance dogmatique n'était pas en cause. La Déclaration de 89, pas plus que nos constitutions, ne traite du dogme; la liberté religieuse, c'est la tolérance civile. Eh bien, le pape Pie VI, que M. Dechamps invoque, écrivait à un évêque de France, que, d'après la doctrine de l'Église, les hérétiques peuvent et doivent être ramenés à la foi par la vio-

lence. Est-ce là la tolérance civile que l'Église admet, au dire de M. Dechamps ? Pie VII demanda à Napoléon de déclarer l'Église catholique Église de l'État, ce qui était nier la vraie liberté ; il se plaignit, en 1814 comme en 1804, de la liberté religieuse. S'il ne la combattit pas ouvertement, c'est par une excellente raison : les *temps si calamiteux*, comme il le dit en 1809, ne lui permettaient pas de recourir à la force. Voilà bien la preuve que les libéraux ne se trompent pas en croyant que les catholiques subissent les libertés de 89, mais ne les acceptent pas.

L'Encyclique de Grégoire XVI n'est-elle pas une condamnation de toutes nos libertés constitutionnelles? Non, dit M. Dechamps; ce que l'Église a condamné, ce n'est pas la tolérance civile, mais l'indifférence. Nous avons d'avance répondu à cette apologie. Les apologistes de l'Encyclique font les plus violents reproches à Lamennais, afin de justifier le pape; ils ne s'aperçoivent pas que leurs accusations sont contredites par les paroles mêmes de l'illustre écrivain, de sorte que l'apologie tourne décidément contre les apologistes et contre l'Église qu'ils entreprennent de défendre. « Il ne faut pas oublier, dit M. Dechamps, à qui Rome répondait par l'Encyclique ce qu'elle condamnait. Lamennais faisait dériver de *l'indifférence publique*, *politique et sociale*, *la liberté absolue, comme droit de l'homme*, *que nul pouvoir ne pouvait limiter : la liberté absolue*, non seulement de conscience, ce qui est un droit naturel, mais le droit de *tout dire*, de *tout professer* et de *tout faire*. » On n'en croit pas ses yeux, quand on lit ces énormités. Que M. Dechamps nous montre dans l'*Avenir*, cette prétendue doctrine de Lamennais. S'il parlait de l'indifférence, c'était pour la déplorer, et personne ne l'a déplorée avec plus d'éloquence. Jamais il n'a demandé la liberté absolue, nous avons transcrit ses paroles ici même (1), elles disent tout le contraire des imputations qu'on ose lui adresser. Que dire de l'odieuse accusation, que Lamennais aurait revendiqué la liberté de *tout faire?* Voilà un prêtre, un penseur, accusé de prêcher la liberté du vol et du meurtre, la liberté de l'adultère et de l'immoralité. Oui, selon M. Dechamps, Lamennais disait « que celui qui croit comme il veut, peut agir comme il veut. » Il voulait que l'*erreur religieuse*, *sociale* et *poli-*

(1) Voyez plus haut, pag. 541, ss.

tique eût les *mêmes droits* que la *vérité religieuse*, *sociale* et *politique;* que le *gouvernement* et la *société* déclarés *incompétents* et *incapables* fussent *désarmés* pour toute *action*, ou pour *toute répression* contre le *mal religieux*, contre le *mal social* et contre le *mal politique*. » Encore une fois, que M. Dechamps nous montre cette doctrine dans l'*Avenir*, car c'est l'*Avenir* qui a été condamné. Il ne la montrera pas, car elle n'y est pas. Il calomnie donc Lamennais pour prouver que le catholicisme est compatible avec la liberté. Quel aveuglement! Si Lamennais avait prêché cette morale de bandit, ce n'est pas une Encyclique, c'est la cour d'assises qui eût fait justice de ses extravagances.

Nous accusons l'apologiste de l'Encyclique d'aveuglement; jamais il n'y en eut de plus incroyable. Ajoutez-y une injustice, une ingratitude tout aussi prodigieuses. Est-ce que M. Dechamps ne se rappelait pas qu'en 1830 on portait Lamennais aux nues en Belgique? Et qui le célébrait? Le clergé. Qui reproduisait les articles de l'*Avenir* à Louvain? Le clergé. Qui inspira les auteurs très orthodoxes de la Constitution belge? Lamennais. Et aujourd'hui on vient dire que sa doctrine est la *formule la plus radicale de l'anarchie qui ait jamais été inventée* (1). La Constitution belge serait donc la charte de l'anarchie, car elle reproduit textuellement la doctrine de Lamennais. Citons quelques extraits de l'*Avenir*, et mettons en-regard les articles de la Constitution belge avec les discours prononcés au Congrès par les abbés.

Le 7 décembre 1830, Lamennais exposait les opinions de l'*Avenir*. Il commence par une profession de foi catholique, nous devrions dire ultramontaine : « Catholiques sincères, nous tenons par le fond de nos entrailles à l'unité, qui est le caractère essentiel, indélébile de notre Église et de notre foi... *Nous adhérons universellement et sans la moindre restriction aux doctrines du saint-siége*, pure expression du christianisme, à qui le monde doit tout ce qu'il possède de civilisation et de liberté. » Telle est la profession religieuse de Lamennais. Singulier anarchiste que celui qui se dit catholique ultramontain jusque dans le fond de ses entrailles! Voici sa profession sociale : « Pour nous, la *justice* est le

(1) *Dechamps*, Discours prononcé en 1856 dans la Chambre des représentants, et reproduit dans la *Revue générale*, 1865, t. I, pag. 32.

fondement nécessaire du droit, et seule elle constitue la légitimité du pouvoir, bien qu'il doive encore être légal, c'est à dire, déterminé dans sa forme et dans son mode de transmission par des lois positives humaines. » La *justice* et la *légalité* sont-elles des marques de la doctrine anarchique que Grégoire XVI a voulu flétrir? Il est vrai que Lamennais met la justice éternelle au dessus de la légalité relative et changeante; mais Bossuet avait dit la même chose, en proclamant qu'il n'y a point de droit contre le droit. Faut-il aussi mettre Bossuet parmi les *anarchistes?*

Lamennais poursuit : « Afin qu'il ne reste aucun nuage sur notre pensée, nous demandons premièrement la liberté de conscience ou de religion, pleine, universelle, sans distinction comme sans privilége; et, par conséquent, en ce qui nous touche, nous, catholiques, la totale séparation de l'Église et de l'État (1) ! » Ouvrons la Constitution belge, nous y lisons : « La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties. » La Constitution n'a fait que formuler la liberté *pleine*, *universelle*, *sans restriction* comme *sans privilége* que demandait Lamennais. Si l'on admettait l'interprétation que les catholiques lui donnent, notre Constitution aurait dépassé les vœux de l'*Avenir*. Elle garantit l'exercice *public* des cultes, ce qui signifie, selon eux, que les solennités de leur Église ne peuvent jamais être entravées, pas même quand l'ordre public serait menacé. Voilà de l'*anarchie* en plein. Lamennais n'a jamais enseigné une énormité pareille. Ainsi ce sont les *anarchistes* qui accusent Lamennais d'anarchie!

Serait-ce la séparation de l'Église et de l'État que les catholiques reprochent à Lammenais comme une doctrine anarchique? Mais eux-mêmes l'ont professée au Congrès en l'empruntant à l'*Avenir;* l'abbé De Smet déclara que les catholiques demandaient la *séparation entière de l'Église et de l'État*. L'abbé de Haerne exposa la doctrine de Lamennais : « L'État ne doit pas dominer l'Église, l'Église ne doit pas dominer la société, *dans les circonstances actuelles de la société*. Il faut une *entière indépendance*, en abandonnant à la libre discussion le triomphe futur d'un système

(1) *Lamennais*, Questions politiques et philosophiques. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 126-128.)

sur l'autre (1). » Il n'y a qu'une chose que les catholiques libéraux n'ont pas empruntée à Lamennais, c'est sa franchise et son désintéressement. L'*Avenir* demandait la suppression du budget ecclésiastique; il voulait que le clergé eût une *indépendance absolue* dans l'ordre spirituel, mais il voulait aussi que l'État n'eût plus aucune obligation à l'égard de l'Église. Nos catholiques ont fait inscrire dans la Constitution l'entière *indépendance du clergé*, et il ont maintenu l'obligation pour l'État de lui payer un traitement. Voilà encore une fois de l'anarchie, en ce sens que l'État a des devoirs sans avoir des droits; désarmé en face d'une Église libre, il lui doit encore une protection dont le clergé se sert pour attaquer et ruiner l'État.

Nous passons la liberté d'enseignement que Lamennais demandait dans l'*Avenir*. Cette liberté-là n'est pas une liberté *anarchique*, aux yeux des catholiques belges; ils l'ont inscrite *illimitée* dans notre Constitution. Au point de vue du droit, ne pourrait-on pas dire que c'est de l'anarchie au plus haut degré, puisque le premier venu, même un forçat libéré, peut établir une école, puisque les athées peuvent enseigner l'athéisme? Mais c'est une liberté qui convient à l'Église, liberté dont elle compte bien faire un monopole. Cela explique tout. Lamennais continue : « Nous demandons, en troisième lieu, la liberté de la presse, c'est à dire qu'on la délivre des entraves, nombreuses encore, qui en arrêtent le développement, et en particulier des entraves fiscales par lesquelles on semble avoir voulu gêner surtout la presse périodique (2). » Le législateur belge a rempli à la lettre le programme de l'*Avenir* : il a supprimé le cautionnement et il a aboli le timbre. Tout cela dans l'intérêt de la presse périodique. Écoutons un abbé parlant de cette liberté au Congrès : « Fidèles au principe de liberté que nous avons invoqué jusqu'ici, nous en réclamons le bienfait pour la presse, et surtout pour la presse périodique, *avec toute la chaleur que mérite une liberté* que nous regardons comme *la plus vitale* et *la plus sacrée*, parce qu'elle est la *sauvegarde* et le *palladium* de *toutes les autres* (3). »

(1) *Discussions du Congrès national de Belgique*, t. I, pag. 617 et 600.
(2) *Lamennais*, Questions politiques et philosophiques. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 130 et suiv.)
(3) *Discussions du Congrès national*, t. I, pag. 653.

Nous ne poursuivons pas cette comparaison entre les doctrines de l'*Avenir* et les principes formulés dans la Constitution belge, la parenté est évidente. Si la doctrine de Lamennais est anarchique, la Constitution belge aussi est coupable d'anarchie, et elle est cependant l'œuvre d'une majorité catholique! Qu'est-ce donc que ces vaines imputations d'*anarchie?* Une fausse accusation inventée pour excuser Grégoire XVI, et pour justifier l'Encyclique. Si c'est ainsi que l'on défend la cause de l'Église, nous voudrions bien savoir comment on la perd. A vrai dire la cause de l'Église est de celles que l'on ne peut pas défendre, si l'on veut soutenir avec les catholiques libéraux que loin de condamner les libertés de 89, elle a été la première à les introduire dans le monde moderne. Il suffit de mettre en regard les paroles de Grégoire XVI et celles que nous venons de transcrire pour s'en convaincre. Que dit le pape de la liberté de la presse? C'est une liberté *funeste* et *dont on ne peut avoir assez d'horreur*. Qu'en dit l'abbé du Congrès belge? C'est une liberté *sacrée*, la *plus sacrée* de toutes, parce qu'elle est la *sauvegarde de toutes les autres*. Que dit le pape de la liberté de conscience? C'est un *délire*. Et notre Constitution consacre ce délire dans les termes où Lamennais l'avait demandée!

Il n'y a qu'un moyen de défendre l'Église, c'est de maintenir sa doctrine d'intolérance et d'absolutisme, comme le font les ultramontains. Eux seuls sont les vrais catholiques. Les catholiques libéraux se vantent, à toute occasion, d'être les enfants dévoués de l'Église, mais ils ne le sont qu'en paroles; quand l'Église, par la bouche de son chef infaillible, condamne les libertés de 89, ils lui font dire qu'il ne les condamne pas; mais en voulant concilier le catholicisme avec la liberté, ils ruinent l'autorité de l'Église, et partant de la religion catholique; car la tradition tout entière de l'Église atteste qu'elle est ennemie de la liberté civile et politique. C'est ce que les ultramontains comprennent mieux que les catholiques libéraux, parce qu'ils sont par excellence les hommes de la tradition. Nous citons quelques témoignages au hasard; on sait qu'ils abondent. L'*Univers*, journal de M. Veuillot, n'a cessé de déclarer que l'Encyclique de Grégoire XVI avait foudroyé la Constitution belge, dès son berceau. Et l'autorité de M. Veuillot est considérable, car le pape a pris parti pour le journal ultramontain contre les évêques qui montraient quelques velléités de gallica-

nisme ou du moins de modération. Nous avons en Belgique un émule de l'*Univers;* s'il n'a pas la verve de M. Veuillot et son talent de pamphlétaire, il a du moins sa brutale franchise, et il a aussi obtenu un témoignage public de satisfaction de la part du souverain pontife. Écoutons le Veuillot belge sur l'Encyclique de Grégoire XVI : « Quelques-uns s'inspirant à leur insu des traditions de l'*Avenir*, prétendent que Grégoire XVI n'a pas entendu condamner ce qu'on appelle la *tolérance civile* de l'erreur. Qu'a-t-il donc voulu dire? Il a condamné l'erreur de ceux qui pensent que l'homme est libre de choisir entre le bien et le mal, sans encourir de responsabilité à cet égard. Mais cette vérité est si élémentaire, que les nations les moins civilisées la reconnaissent. Grégoire XVI aurait-il pris la plume pour déclarer solennellement à la chrétienté que le *mal n'est pas le bien?* Le *texte* même repousse cette interprétation, car il y est parlé de *garantie* de liberté de conscience. Or, cette expression ne peut s'appliquer qu'à l'*État* et non à l'Église. Le cardinal Pacca s'explique en ce sens, et dit que le saint-père *réprouve même la liberté civile et politique* (1). »

Le pape a un organe à lui, un journal dont il a fait une institution publique. Qu'est-ce que la *Civilta cattolica* pense de l'Encyclique et de l'interprétation que les catholiques libéraux lui donnent? « L'Encyclique de Grégoire XVI, dit la *Civilta*, est un monument éternel qui attestera à toutes les générations futures la vigilance non moins que la sagesse que l'Église met à indiquer les voies de salut, afin d'éviter la perdition aux nations et aux États. » Malheureusement, ajoute la *Civilta*, au lieu de s'en tenir aux paroles du pape, on les altère, on les interprète si bien qu'on leur fait dire le contraire de ce qu'elles disent. L'Encyclique réprouve les principes de 89, et à force de subtilités et de distinctions, on arrive à faire approuver à Grégoire XVI ce qu'il a flétri. Vaines tentatives! On ne parviendra jamais à unir le *Christ* et *Bélial* (2). » Ce langage est au moins clair et net. Lamennais demandait l'alliance de la religion et de la liberté. Gregoire XVI l'a solennellement averti qu'il se trompait, que la vraie religion et les libertés de 89 sont inalliables. Le Moniteur de la papauté nous apprend que l'incom-

(1) *Le Bien public*, du 8 février 1861.
(2) *Civilta cattolica*, 4e série, t. IV, pag. 22, 23.

patibilité est radicale : la *religion* procède, en effet, de *Dieu*, et la *liberté* de *Bélial*. Unissez donc le royaume de la Lumière et le royaume des Ténèbres.

Les ultramontains ont mille fois raison contre les catholiques libéraux. Ils ont la tradition pour eux, ils ont pour eux la logique. Mais dans l'ardeur de leur foi aveugle, ils ne s'aperçoivent pas que la logique porte malheur aux mauvaises causes, parce qu'elle en dévoile l'absurdité; ils ne s'aperçoivent pas qu'une tradition qui contredit les besoins les plus impérieux, et les droits les plus sacrés des peuples et des individus, conduit fatalement à l'abîme le pouvoir qui s'obstine à rester fidèle au passé. Qu'est-ce que la religion, qu'est-ce que l'Église a gagné à l'Encyclique de Grégoire XVI? Les malédictions du saint-siége ont-elles suspendu le progrès des principes de 89? « La voix du pape, dit Lamennais, à laquelle jadis le monde entier prêtait l'oreille, a été, il faut bien l'avouer, quant aux nations en corps, la voix qui crie dans le désert. » Lamennais demande s'il était dans l'intérêt de Rome de constater aux yeux de tous un fait de cette nature? Quoi! celui qui se dit le vicaire infaillible de Dieu parle au nom du Christ, pour dire aux peuples qu'ils sont engagés dans une voie de *perdition*, et les peuples le laissent parler, ils continuent à marcher dans cette voie : « La parole émanée du Vatican passe comme le souffle léger qui ne courbe pas même un brin d'herbe. » Quelle chute! et surtout quelle imprudence! Il valait bien la peine de condamner comme un *délire*, comme des choses funestes et horribles, des doctrines qui font leur chemin, comme si le pape n'avait pas parlé! Si la papauté avait voulu de propos délibéré révéler au monde son impuissance et sa nullité, s'y serait-elle prise autrement? Cependant, il s'agit d'une puissance qui se dit *spirituelle*, qui n'a de force que celle que lui prête l'opinion. Et voilà cette puissance qui prend soin de constater, par un acte solennel, qu'il n'y a plus rien de commun entre elle et les âmes qu'elle prétend gouverner! « que sa langue n'est plus leur langue, ses pensées leurs pensées, ses ordonnances leur règle! » Cela n'équivaut-il pas à un suicide?

Il y a chez les peuples un mélange d'indifférence et de dédain pour les plaintes, les lamentations, les reproches et les conseils qui partent de Rome. On a lu l'Encyclique à tous les prônes,

dans toutes les chaires de toute la chrétienté catholique. Et les peuples, sans même détourner la tête, ont poursuivi leur route » Que dis-je? le flot qui a sa source dans les principes de 89 est allé en montant et grossissant. Le pape a lancé ses foudres contre l'esprit révolutionnaire, et l'action de ce principe ne s'est montrée nulle part aussi générale, aussi puissante que dans les pays catholiques! Qu'est-ce à dire? C'est qu'il y a entre les peuples et Rome opposition de volonté, de sentiments, de vœux, de maximes, de conscience enfin et de raison. C'est un fait d'une importance extrême; car, au mot près, c'est un schisme, une complète rupture entre la société et la papauté qui s'avancent en des voies diverses (1). Dira-t-on que ce prétendu schisme est une fiction, puisque la société reste catholique? Oui, en apparence, et ceci est le fait le plus grave. La société est religieuse par quelques habitudes pratiques; en réalité, elle est étrangère aux croyances catholiques, voilà pourquoi elle n'écoute pas ses guides spirituels, ces guides ne disant rien à son intelligence ni à son âme. En définitive, si la société reste catholique, tout en n'obéissant pas au pape, c'est que son catholicisme n'est pas celui du pape.

N° 2. *Pie IX*

I

En 1847, on put croire un instant que le rêve de Lamennais s'était incarné dans un homme : il y avait un pape libéral. Qui ne se rappelle l'explosion d'enthousiasme qui suivit les premières réformes de Pie IX? Le monde entier le salua, comme s'il devait être le libérateur du monde. On vit arriver à Rome, chose inouïe, un ambassadeur du Sultan, en même temps qu'une députation des État-Unis. On croyait à l'union de la raison et de la foi, de l'autorité et de la liberté. L'illusion était naturelle, puisqu'un pape semblait se mettre à la tête du mouvement libéral. Bien que le rêve se soit évanoui, comme s'évanouissent les rêves, l'illusion

(1) *Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 282 et suiv.)

subsiste chez ceux qui ont intérêt à la nourrir. On oppose sans cesse aux catholiques libéraux l'autorité des papes; ils sont heureux d'avoir un pape pour eux : « Ce pontife généreux, dit le *Correspondant*, n'adopta-t-il pas, en 1847, plusieurs de nos grands principes politiques? Il importe de conserver à l'histoire ce fait considérable que le pape était entré dans les voies libérales spontanément et avant la pression exercée sur lui par les événements de 48 (1). »

Nous comprenons l'illusion des catholiques; ils ont besoin de se tromper eux-mêmes. Mais comment des libéraux ont-ils pu croire un instant au libéralisme d'un pape? Si par impossible un libéral montait sur le siége de saint Pierre, il cesserait à l'instant d'être libéral. On vit au moyen âge, pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire, un ami de l'empereur devenir pape; du moment de son élection, le guelfe se changea en gibelin. Il y a des positions qui obligent. Le pape est le représentant d'une tradition séculaire; il ne peut la déserter qu'en cessant d'être le successeur de saint Pierre et le vicaire infaillible de Dieu. Pie IX était-il libéral? Il est ridicule de poser la question. Comment le pape, dont la grande affaire a été l'immaculée conception de la très sainte Vierge, serait-il favorable au libéralisme? Nous parlons du vrai libéralisme qui se confond avec la libre pensée. Le pape, qui a inventé une nouvelle superstition pour enchaîner la raison et l'aveugler, est l'antipode du libre penseur. Il suffit de lire la lettre encyclique qu'il adressa aux évêques lors de son avénement, pour se convaincre qu'il est de la famille des Grégoire XVI, avec le mysticisme en plus.

Ce sont les mêmes plaintes, les mêmes lamentations que nous avons rencontrées dans la fameuse Encyclique de son prédécesseur : « Personne de vous n'ignore que, dans le triste siècle où nous vivons, une guerre acharnée et terrible est faite à la religion catholique... Nous sommes saisi d'horreur et accablé de la douleur la plus cruelle, en pensant à tant d'erreurs prodigieuses, à tant de machinations, au moyen desquelles on s'efforce d'étouffer dans les âmes tout zèle pour la piété, de confondre tous les droits divins et humains. » Quels sont ces ennemis de Dieu et des

(1) *Le Correspondant* du 25 février 1859, pag. 237.

hommes? Ils prennent le titre de philosophes, dit le pape, pour mieux tromper les ignorants. Ce sont donc les libres penseurs contre lesquels Pie IX s'élève avec tant de violence. Singulière inauguration d'un règne libéral! Quel est le grand crime de ces hommes pervers? « Ils ne cessent d'en appeler à la force et à l'excellence de la raison humaine, en soutenant que la religion est hostile à la raison. » Le pape trouve qu'il n'y a rien de plus déraisonnable. Ces mêmes philosophes vantent sans mesure le progrès; ils voudraient l'introduire jusque dans la religion catholique, « entreprise aussi téméraire que sacrilége. » Ainsi, Pie IX répudie la libre raison et le progrès, au moins dans l'ordre religieux. C'est répudier le libéralisme dans son essence. Que met-il à sa place? L'Église : « Dieu lui-même a établi une autorité vivante, il l'a chargée d'enseigner la vérité et lui a donné le don de l'infaillibilité. » C'est naturellement au siége de saint Pierre qu'est attaché ce précieux privilége; c'est donc à Rome qu'il faut recourir comme à la source de toute vérité.

On a dit qu'il suffirait du dogme de l'infaillibilité pontificale, pour ruiner la souveraineté des princes et l'indépendance des peuples; on peut y ajouter la liberté des individus. Comment resterait-il une ombre de liberté, si tous les hommes doivent courber leur raison devant un prêtre infaillible? De liberté intellectuelle, il ne peut certes plus être question, et là où la pensée est esclave, la liberté civile et politique est-elle possible? Pie IX ne parle pas de liberté dans sa première Encyclique, mais il la réprouve implicitement, en déclamant contre « le détestable système selon lequel on peut faire son salut en toute espèce de religion. » Le pape appelle cela « ôter toute distinction entre la vertu et le vice, entre la vérité et l'erreur, entre l'honnêteté et la turpitude. » Ce que c'est que d'être infaillible! Croire que les juifs et les protestants seront sauvés aussi bien que les catholiques, c'est mettre sur la même ligne « la justice et l'iniquité, la lumière et les ténèbres, le Christ et Bélial (1)! » Si le pape croit que les protestants et les juifs appartiennent au royaume des ténèbres, quoi de plus naturel que d'arracher ces âmes à Bélial, au besoin par la force?

(1) *Lettre encyclique de Pie IX*, du 9 novembre 1846. (*Journal historique et littéraire*, t. XIII, pag. 439 et suiv., et pag. 570 et suiv.)

C'est ainsi que Pie IX témoigna dès son avénement l'amour qu'il a pour la liberté religieuse. Quant à la liberté de la presse, est-il nécessaire d'en parler après ce que le saint père a dit des philosophes? « Un des grands fléaux de notre société, dit-il, c'est la peste des mauvais livres qui pleuvent de toutes parts et qui enseignent le mal... »

Nous ne poursuivons pas; tout cela est stéréotype et d'un ennui pire que la peste dont le pape se plaint. Pie IX n'était pas le pape libéral que l'on croyait, et il faut le dire, un pape libéral est un non-sens. M. Huet dit que Pie IX pouvait avoir la gloire d'inaugurer une ère nouvelle, mais qu'il la laissa échapper (1). Jamais pape n'inaugurera une ère nouvelle, parce que les successeurs de saint Pierre sont essentiellement des hommes du passé, et que leur passé les enchaîne à la doctrine que Grégoire XVI formula dans son Encyclique. Le pape, en déclarant que la liberté de conscience est un délire, et la liberté de la presse une liberté funeste dont on ne peut avoir assez d'horreur, n'a pas parlé en son nom, il a dit que ces maximes appartiennent à la tradition des apôtres et des Pères, par conséquent à la révélation divine. Donc quiconque s'en écarte, viole un commandement divin, quiconque les conteste, rompt par cela même avec le catholicisme. Demander au pape d'inaugurer une ère nouvelle, qui serait celle de la liberté, c'est lui demander une apostasie. Le pape réformateur dira-t-il que Grégoire XVI s'est trompé, qu'il a mal compris la tradition des apôtres et des pères? Ce serait abdiquer le plus cher dogme de Rome, l'immutabilité de l'Église et l'infaillibilité du souverain pontife. Or, un pouvoir ne se détruit pas lui-même; il peut mourir, mais il ne se suicide pas (2).

Cependant Pie IX est la dernière planche de salut pour les catholiques libéraux. Il faut donc suivre le pape dans ses actes et dans ses paroles. Ce sera un témoignage accablant contre la papauté et contre ses malhabiles apologistes, car il prouve que l'on ne peut invoquer l'autorité d'un pape pour y appuyer la liberté, qu'en altérant les faits et en faisant dire au pape le contraire de ce qu'il dit. On cite les actes de Pie IX, dans la première période de son

(1) *Huet*, Réforme catholique, pag. 178.
(2) *Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 276 et 294.)

règne. La *Civilta cattolica* va nous dire comment un pape eut l'apparence du libéralisme dans son gouvernement. Pie IX ne céda qu'à l'impérieuse nécessité des circonstances; le cardinal Antonelli le dit, le pape l'avoue. Eux-mêmes, les révérends pères, ont entendu les hurlements nocturnes de ceux qui criaient, *mort*, par ici, *à bas*, par là. Est-ce là la liberté (1)? Encore n'est-il pas vrai que le pape consacra jamais les principes de 89. C'est faire injure au souverain pontife que de le croire, dit l'*Univers*. Le journal ultramontain entre dans les détails, en examinant l'une après l'autre les *grandes conquêtes de la Révolution*.

Le premier acte de la Révolution fut d'abolir les priviléges et de proclamer l'égalité. Or, Pie IX n'abolit ni les priviléges de la noblesse ni ceux du clergé, et il maintint les immunités ecclésiastiques, tant personnelles que territoriales. L'Assemblée constituante, organe de la bourgeoisie, déclara tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques. Pie IX maintint toutes les incapacités résultant de l'hérésie et de l'infidélité. Vient la grande conquête de 89, la liberté de conscience. L'*Univers* dit que les révolutionnaires eux-mêmes n'auraient pas osé la réclamer. « Se figure-t-on le temple protestant de Turin s'élevant sur le sol de Rome? » Le mariage civil est resté inséparable du sacrement qui le met sous la juridiction ecclésiastique, « sans que personne puisse exciper de son titre de voltairien ou d'indifférent. » Est-ce que du moins Pie IX accorda la liberté de la presse que les catholiques libéraux portent aux nues comme un droit sacré? La censure préventive n'a pas été suspendue un seul instant. En définitive, aucune des libertés de 89 ne fut acceptée par le pape. Dès lors les prétendues garanties constitutionnelles devenaient illusoires. En réalité, il n'y eut pas plus d'institutions représentatives que de libertés. La Déclaration de 89 place le vote de l'impôt au nombre des droits de l'homme. Pie IX le limita à cette partie des finances qui n'est pas nécessaire à la marche régulière du gouvernement. « Et après cela, s'écrie M. Veuillot, on va dire que Pie IX inaugure au centre de l'Italie les libertés modernes, et le *Correspondant* fait écho à des clameurs publiques qui ne supportent pas le moindre examen! Que reste-t-il de vrai au fond de ces vains bruits? Il

(1) *Civilta cattolica*, 4e série, t. II, pag. 66-69.

reste que le pape admit à connaître des affaires de son État, deux conseils composés de propriétaires catholiques en communion avec le saint-siége, élus par les catholiques jouissant des mêmes droits. » Elle est belle, cette conquête ! Et Pie IX mérite de figurer parmi les libérateurs de l'humanité !

Il faut être juste, il y a une *liberté* que Pie IX aime à la folie, c'est la liberté de l'Église. Il la défend contre les princes et les républiques; il casse et annule les lois qui la blessent. Mais en voyant quelles lois sont d'après lui contraires à la liberté de l'Église, on voit que la *liberté* a dans la bouche du pape un sens tout contraire à celui qu'elle a chez les peuples modernes. Pie IX casse les lois qui abolissent les dîmes et les immunités de l'Église. La *liberté* de l'Église demande donc qu'elle perçoive un impôt, le plus lourd de tous; la *liberté de l'Église* demande que les oints du Seigneur puissent voler, adultérer et assassiner impunément; la *liberté de l'Église* demande que les criminels trouvent un asile dans les lieux sacrés contre les poursuites de la justice; la *liberté de l'Église* demande qu'elle puisse acquérir, au besoin par des fraudes pieuses, la moitié du territoire, sans être soumise à aucune charge; la *liberté de l'Église* demande que ses saintes maximes lient le législateur civil, sans que les lois civiles soient obligatoires pour elle; la *liberté de l'Église* demande qu'elle soit Église d'État, et qu'il n'y ait pas de tolérance pour les autres cultes; la *liberté de l'Église* demande qu'elle exerce la censure sur la presse (1). Demanderons-nous encore ce que signifie la *liberté de l'Église?* Elle anéantit toute liberté, car c'est la *domination de l'Église* sur les peuples et sur les individus.

II

Le mot de *liberté* est si séduisant qu'il fait illusion à ceux qui l'aiment, alors même que ce sont leurs adveraires qui l'invoquent. Amants passionnés de la liberté, les libéraux croient facilement que les catholiques l'aiment aussi, quand ils réclament la *liberté de l'Église*. Nous avons dit bien des fois ce que la *liberté de l'Église* veut dire. Maintenant nous allons l'entendre de la bouche des

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat*.

évêques romains. La *liberté de l'Église* est-elle compatible avec la liberté religieuse? Les catholiques libéraux disent que la *liberté de conscience* est une *liberté catholique;* ils affirment que l'Église a toujours admis la tolérance *civile*. Un des caractères de la tolérance civile, c'est que la profession d'un culte quelconque ne soit pas une cause d'incapacité civile ou politique. Est-ce ainsi que Rome l'entend? Ce sont les évêques des Marches qui vont répondre à cette question, les évêques du patrimoine de saint Pierre (1).

Ils *protestent* contre le décret qui déclare que la *différence de religion* n'entraîne aucune différence dans la jouissance et l'exercice des *droits civils et politiques*. Le parlement italien, fidèle au principe de liberté et d'égalité, abolit les incapacités qui frappaient les *israélites* et les *chrétiens non catholiques*. Sur cela, nos évêques sont à la recherche d'expressions qui répondent à leur indignation. On ose promulguer un décret pareil au nom d'un *souverain catholique*, d'un prince de la maison de Savoie, *si éminemment catholique!* presque sous les yeux du père commun de la *grande famille catholique!* dans le proche voisinage du centre de l'*unité catholique!* dans des pays exempts d'un *funeste mélange* avec les *non-catholiques!* Cette sainte indignation nous révèle déjà ce qu'il y a d'anticatholique dans un décret qui assimile les juifs et les protestants aux catholiques, pour la jouissance des droits *civils* et *politiques*. Le décret du parlement, disent les évêques romains, blesse profondément la *sainteté* et la *vérité exclusive* de la religion catholique. Nous croyions avec Jésus-Christ que son royaume n'était pas de ce monde; il nous semblait donc qu'à la rigueur on pouvait admettre l'égalité d'un protestant et d'un juif dans ce monde-ci, sauf à faire brûler le juif et le protestant dans les feux éternels de l'enfer. Nous nous trompions. Quand Jésus-Christ dit qu'il faut rendre à César ce qui est à César, cela veut dire que si César n'est pas catholique, il ne jouira pas des droits civils et politiques, le tout en vertu de la tolérance *civile* que l'Église a toujours admise, et de la *liberté de conscience* qui est une liberté catholique.

Les évêques des Marches continuent leur réquisitoire contre le décret qui admet les non-catholiques aux droits civils et politiques.

(1) *Protestation des évêques des Marches*. (Le *Bien public*, du 8 janvier 1861.)

« Il manque au plus haut degré à la reconnaissance, à l'estime, au respect qui sont dus à la religion catholique. Il est entièrement contraire au *droit sacré* que l'Église a d'*exiger*, et à l'*obligation rigoureuse* où sont les *princes catholiques*, de lui accorder la *protection*, l'*assistance*, l'*appui de la force de leurs bras*, dans tout ce qui intéresse sa *conservation*. sa *prospérité*, ses *avantages*, sa *propagation*. » Voilà une leçon de droit public que nous recommandons aux catholiques libéraux. Quand les vrais libéraux demandent la séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux, la sécularisation de la société politique, les catholiques répondent que l'Église et l'État doivent être unis, en ce sens que l'État doit *protection* aux catholiques et par conséquent à leur Église. Les évêques romains nous apprennent ce que cette *protection* veut dire : c'est que tous les non-catholiques soient mis hors la loi, exclus de la *jouissance des droits civils et politiques*. La *tolérance civile* le veut ainsi, et c'est une des conséquences les plus évidentes de la *liberté de conscience*, laquelle est catholique, comme on l'a dit au Congrès de Malines. Puis cette *incapacité civile et politique* des juifs et des protestants est nécessaire pour la *conservation* de la religion et de l'Église. En effet, il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; ce qui signifie que les protestants et les juifs prévaudraient, si on leur laissait la jouissance des droits civils et politiques. Il n'y a donc plus que les priviléges civils et politiques qui retiennent les croyants dans le sein de l'Église!

Nous aurions quelques objections à faire à cette théorie de la *tolérance civile*. Les princes ne doivent-ils pas *protection* à tous leurs sujets? dès lors ne doivent-ils pas leur assurer à tous, les droits civils et politiques? S'ils n'en donnent la jouissance qu'aux catholiques, ne manquent-ils pas à leur devoir envers leurs autres sujets? A ces questions il y a une réponse péremptoire : le premier devoir des princes est de protéger l'Église, ils doivent donc mettre l'*appui de leur bras armé* à son service pour conserver la religion et l'étendre. Ce n'est pas à eux à juger, c'est à l'Église. Qu'ils se contentent de leur rôle. Instruments dociles de leur sainte mère, ils exécutent ses ordres; avec cela ils gagnent le ciel : que veulent-ils de plus? Quant à leurs sujets israélites ou réformés, ils n'ont pas le droit de se plaindre; car c'est dans leur intérêts qu'on les frappe d'incapacité civile et politique. On leur

fait une douce violence pour les engager à entrer dans le sein de l'Église : le tout en vertu de ces paroles de l'Évangile : *Forcez-les d'entrer*, et aussi en vertu de la *tolérance civile* qui veut dire *contrainte civile*. Si cela n'est pas logique, c'est du moins orthodoxe. Écoutons les évêques romains : « Le devoir des princes est de protéger, d'assister, d'aider et de défendre l'Église catholique et ses très saintes lois. Tandis que le décret les foule aux pieds, en *facilite l'abandon et le mépris, éloigne et rend plus rares les conversions des hérétiques, favorise et détermine les apostasies des catholiques.* »

Les évêques romains ont un dernier grief contre le décret qui donne la jouissance des *droits civils et politiques* aux non-catholiques, et il est décisif. Au Congrès de Malines, les catholiques libéraux ont proclamé cette grande vérité que la liberté de conscience est catholique, ce qui veut dire qu'elle remonte au berceau même du christianisme, qu'elle est enseignée par les Pères, consacrée par les conciles, et décrétée par les papes. C'est en effet ce que disent les évêques romains du décret qui assimile les juifs et les protestants aux catholiques pour la jouissance des *droits civils et politiques*. « Le décret est une *injure sanglante*, une *offense publique à l'antiquité chrétienne*, » c'est à dire, à la tradition, à la *sublime sagesse* de *tant de conciles*, de *Pères*, de *docteurs*, et de *tant de saints pontifes*, qui, par leurs écrits ou par leurs constitutions, ont *établi*, *confirmé* et *sanctionné* les *incapacités* qu'on a d'un *trait de plume* abolies et abrogées dans ce même décret. » Le parlement italien ignorait-il que la *tolérance civile* exige que les juifs soient toujours serfs des chrétiens? Ignorait-il que la *liberté de conscience* veut que les hérétiques soient *contraints* de rentrer dans l'Église à laquelle ils appartiennent par leur baptême?

Cette leçon de droit public profitera-t-elle aux catholiques libéraux? Nous n'osons point l'espérer. S'ils sont libéraux à leur façon, ils ont aussi une manière à eux d'être catholiques. Ils ne manquent aucune occasion de se dire enfants dévoués de l'Église; mais ils témoignent leur dévoûment en ne tenant aucun compte de la *sublime sagesse* des conciles qui ont condamné les juifs à une servitude perpétuelle (1); ni de la *sublime sagesse* de *tant de saints*

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et la Féodalité.*

pontifes qui ont enseigné par leurs paroles et par leurs actes qu'il faut mettre le feu aux hérétiques pour guérir l'hérésie (1). Les catholiques libéraux poussent leur désobéissance à ce point qu'ils répudient les sanglantes persécutions dont les annales de l'histoire sont entachées; ils déclament contre l'inquisition et ses bûchers avec autant de violence que les libres penseurs. Qu'ils écoutent les évêques romains. La leçon va aussi à l'adresse de bien des libéraux qui ne veulent pas croire qu'en plein dix-neuvième siècle, l'Église songe encore à maintenir le tribunal du *saint-office*.

« Nous protestons et réclamons contre le décret qui abolit le tribunal de la *sainte* et *souveraine inquisition*, dénie tout effet et exécution à ses sentences et menace des peines les plus graves quiconque tenterait de les prononcer, et de prendre d'autres mesures dans ces provinces au nom de ce tribunal. » Ceux qui osent flétrir un tribunal que l'Église apelle *saint*, ne savent rien de la doctrine catholique. Nous entendons tous les jours les évêques soutenir que l'Église est une *société parfaite*, établie par Dieu lui-même. Cette prétention paraît outrecuidante aux légistes, qui ne comprennent point qu'il y ait une personne civile en dehors et au dessus de la loi; mais ils n'y voient qu'un mal, c'est que l'Église réclame le droit de posséder, d'acquérir et de gérer ses biens, sans aucune intervention de l'autorité civile. Ils ne se doutent point de tout ce que contient cette innocente proposition, que l'Église est une *société parfaite*. Elle signifie entre autres choses que l'*Inquisition* est une *sainte institution*, dont il est plus que téméraire de contester la légitimité. C'est ce que les évêques romains vont nous apprendre.

L'Église forme donc une *société religieuse parfaite*. Comme telle, « elle a le droit *inné* et *essentiel* de *choisir* et d'*employer* les *moyens* qu'*elle répute* les *plus propres* à atteindre la fin pour laquelle elle a été instituée, c'est à dire le *salut éternel* de ceux qui ont le bonheur de lui appartenir. » On voit déjà ce que veut dire la maxime que l'*Église* est une *société parfaite*; elle ne lui donne pas seulement le droit de recevoir des libéralités en dehors de la loi, et au besoin malgré la loi; l'Église, à titre de *société parfaite*, réclame aussi le droit de faire tout ce qui peut procurer le salut des fidèles. Et il

(1) Voyez mon *Etude sur les guerres de religion*.

va sans dire que c'est elle qui décide souverainement si tel moyen peut conduire à la fin pour laquelle Dieu l'a instituée. Quand même ce moyen serait réprouvé par l'État, l'Église a le droit de l'*employer*. Pour mieux dire, l'État ne peut pas s'y opposer, car il est le *bras armé de l'Église*, et il n'est que cela. Il a des obligations, il n'a pas de droit ; il obéit et l'Église commande. Cela nous conduit loin. Continuons à nous instruire à l'école des évêques romains.

« Un des moyens que l'Église emploie pour procurer le salut éternel de ceux qui ont le bonheur de lui appartenir, est le tribunal de la *sainte inquisition*. Par sa nature, par son objet, par sa raison d'être intrinsèque, il ne cherche qu'à veiller à la pureté, à l'intégrité et à la conservation de la doctrine révélée de Dieu, à *préserver les fidèles de la contagion de l'erreur*, à prévenir la corruption, les piéges, les scandales qui pourraient d'une manière quelconque, directe ou indirecte, nuire et s'opposer au maintien, au développement de la foi, professée par la société catholique. » Comment le *saint tribunal* remplit-il sa sainte mission ? Quand un chien est enragé, on le tue, pour empêcher la contagion du mal. Tel est aussi le *moyen* ou le remède *employé* par l'Église pour garantir les fidèles de la peste qui infecte les hérétiques. Au moyen âge, elle *employait* sans hésiter les bûchers de l'inquisition et les croisades. Encore au seizième siècle, un pape disait et répétait qu'il fallait mettre le feu aux hérétiques, si l'on voulait prévenir le danger de l'hérésie. L'Église maintient ces *saintes maximes*. Si elle ne les applique pas, c'est à cause des *temps si calamiteux* où elle vit. Mais son droit est incontestable ; puisqu'elle est une *société parfaite*, elle peut se défendre contre ses ennemis. En vain on crie à la persécution. Est-ce que l'État persécute, quand il punit les voleurs et les assassins qui troublent l'ordre social ? L'*Église* qui est aussi un *État*, ne persécute pas davantage quand elle punit les hérétiques, pires que les voleurs et les assassins, car ceux-ci ne lèsent que le corps, tandis que les autres tuent l'âme. Telle est la *tolérance civile* que l'Église exerce à l'égard des hérétiques. L'*Inquisition* est le moyen qu'elle juge le plus propre pour les convaincre que la *liberté de conscience* est une *liberté chrétienne*.

La conséquence est évidente : « En *essayant de supprimer* et d'abolir ce *vénérable tribunal*, et en *annulant de fait* son action, le décret du parlement *attaque*, *blesse*, *viole* un *droit certain* et *incon-*

testable que l'Église a comme *société religieuse parfaite*, un *droit résultant de sa nature*, et nécessaire à la fin de son institution. » Les termes de la protestation attestent l'incurable outrecuidance de l'Église. Vous croyez que le législateur a le droit d'abolir l'horrible tribunal que l'Église qualifie de *saint*. Détrompez-vous. Il *essaie* à la vérité de le supprimer, mais l'Église se rit de ces vains efforts. Que le législateur fasse ce qu'il voudra, l'inquisition subsiste, car elle est de la *nature de l'Église*, elle lui est *nécessaire*, et elle a un *droit certain*, *incontestable* de l'établir et de la conserver. Qu'importe que la loi laïque *blesse* et *viole* ce *droit!* Elle est par cela même frappée de nullité radicale. Tout ce que le législateur peut faire, c'est d'entraver *de fait* l'action de ce *vénérable tribunal*, mais le fait ne peut pas l'emporter sur le droit. On voit que les libéraux ont tort quand ils accusent l'Église de vouloir *rétablir* le *saint-office;* ce sacré tribunal existe toujours, et l'un de ces matins, les *éminentissimes seigneurs* qui siégent à Rome, citeront les libres penseurs devant eux, pour les punir de ce qu'ils répandent la *corruption*, et qu'ils sèment le scandale.

Les incrédules aiment à déclamer contre le *saint* tribunal de l'inquisition. Ils invoquent l'humanité contre la cruauté de cette *vénérable* institution. Vaines clameurs! Les évêques romains crient encore plus fort, et ils crient au nom de l'Église, c'est à dire au nom de Dieu. Ils déclarent dans leur protestation « qu'ils éprouvent un *sentiment d'horreur* (!) mêlé de *pitié*, quand ils voient le législateur piémontais appuyer son *odieux* décret sur la *prétendue nécessité* de faire disparaître du Code d'une nation civilisée une institution qui a choqué pendant des siècles l'*univers catholique*. » Le langage des législateurs italiens est celui des catholiques libéraux, en France et en Belgique. Ils répudient, au nom du catholicisme, une institution que l'Église catholique a fondée pour le salut des âmes. Les imprudents! Ceux qui s'appellent les enfants dévoués de l'Église, se mettent en flagrant délit d'opposition contre l'Église. Quel est donc leur catholicisme? Y a-t-il deux catholicismes, l'un à Rome, l'autre en Italie, en France, en Belgique? S'il n'y en a qu'un, comment les catholiques libéraux peuvent-ils flétrir un tribunal que l'Église a consacré et qu'elle continue à appeler le *saint*-office? Ce n'est pas nous qui faisons cette question embarrassante aux catholiques libéraux, ce sont les évê-

ques romains. Que nos catholiques qui se disent ultramontains, écoutent la violente apostrophe que les évêques ultramontains leur adressent au sujet de l'inquisition :

« Grand Dieu ! quel est *cet univers catholique que la sainte inquisition* a choqué pendant des siècles? Si les myriades d'hommes qui depuis dix-neuf cents ans ont professé et professent encore de cœur et d'esprit le catholicisme, pouvaient être interrogés, *étonnés*, *stupéfaits*, *indignés*, ils répondraient d'une *voix unanime*, que les *charitables sollicitudes* et *toutes les procédures* du tribunal de la *sainte inquisition*, simple *tribunal de pénitence*, ne tendent par elles-mêmes qu'*au plus grand bien* et à la *conversion* sincère des pauvres *égarés*, et qu'elles se bornent à les *corriger* par les voies de l'*enseignement*, de la *persuasion*, des *exhortations*, des *avertissements*, des *peines médicinales*. Et tout cela serait tellement contraire aux idées de la *véritable civilisation*, qu'il faudrait faire disparaître aussitôt de la législation d'un peuple *civilisé* l'institution de l'*excellent* tribunal ! »

De notre côté, nous sommes *étonnés*, *stupéfaits*, *indignés*, et nous ne parlons pas seulement en notre nom, mais au nom de tous ceux qui ont une âme pour sentir et une raison pour s'en servir. Nous nous écrions aussi : « Grand Dieu! Comment le sens moral peut-il s'altérer au point qu'au dix-neuvième siècle des prêtres, des évêques osent prendre la défense de l'inquisition, alors que cette horrible institution a déjà soulevé nos ancêtres et provoqué leur insurrection contre l'Église qui voulait leur imposer ce joug intolérable? La sainte inquisition n'a que de *charitables sollicitudes!* Eh! que nous importe? Saint-Augustin aussi demande qu'on use de violence à l'égard des hérétiques par *charité;* la violence devient-elle pour cela une chose licite, sacrée? Le saint-office ne prononce que des peines *médicinales!* Oui, mais ne remet-il pas les hérétiques qui s'obstinent dans l'erreur au bras séculier? Et le *bras séculier* ne doit-il pas dresser les bûchers pour ces malheureux? Le bûcher est-il aussi une médecine? Il y a effectivement des inquisiteurs qui ont comparé le bûcher à la rhubarbe (1). Que dire de l'hypocrisie des évêques romains qui

(1) Voyez mon *Etude sur les guerres de religion*. (T. IX° des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

affirment que l'inquisition ne faisait rien que corriger, persuader, enseigner, exhorter? Les mânes sanglantes de Giordano Bruno qui périt sur le bûcher à Rome, dans la première année du dix-septième siècle, protesteront jusqu'à la fin des siècles contre la douceur du saint-office! »

Armons-nous de patience pour écouter jusqu'au bout cette justification du saint tribunal. Les évêques romains terminent en disant que « les abus, *s'il y en a eu* sous le régime de la sainte inquisition, sont tout à fait étrangers à l'institution. » Ils ne sont pas très sûrs qu'il y ait eu des abus. *S'il y en a eu!* « Vous avez raison, messeigneurs. Ce que les libres penseurs, ce que les catholiques libéraux eux-mêmes flétrissent et abhorrent, les cachots, les bûchers, la contrainte, ne sont point des abus, c'est une œuvre de charité et de justice! Mais cette charité et cette justice sont la flétrissure de votre Église, et un jour elles seront invoquées contre elle comme un titre de condamnation. Dès maintenant la voix de l'humanité crie que tout est abus dans le tribunal vénérable du saint-office, tout jusqu'à sa charité. Car sa charité tend à tuer la libre pensée, le plus beau don de Dieu. Il n'y aurait rien dans cette justice que *persuasion*, *enseignement*, *correction*, qu'elle serait encore un attentat contre Dieu, puisqu'elle mutile l'homme, en enchaînant sa pensée et en la viciant. Heureux ceux qui comme Bruno sont morts sur le bûcher, martyrs de la liberté! Ils ont du moins conservé leur pensée libre. »

III

Est-ce que la *liberté de l'Église* qui demande le maintien de l'inquisition, est du goût de nos catholiques libéraux? Et qu'est-ce que les libres penseurs qui se laissent prendre parfois au mot de liberté, quand les catholiques la demandent, qu'est-ce que tous ceux auxquels la liberté est chère, penseront de l'Église libre, de l'Église *société parfaite* qui, pour conserver la religion, réclame le secours du *vénérable* tribunal de l'inquisition? Jamais on n'a fait un abus plus criminel du mot sacré de liberté; car la liberté, si les catholiques la possédaient telle qu'ils la désirent, leur servirait à enchaîner la raison, à détruire la nature humaine, à anéantir les droits qu'elle tient de Dieu. Mais aussi il faut de la simpli-

cité pour s'y laisser prendre. Heureusement que l'Église a ses enfants terribles qui disent tout haut ce que les malins se contentent de penser tout bas. Nous venons d'entendre les évêques des Marches. Le pape lui-même s'est chargé de déchirer le voile. Écoutons Pie IX.

Pie IX reproduit la flétrissure que Grégoire XVI infligea à la liberté de conscience en la qualifiant de *délire*. L'Encyclique de 1832 laissait un échappatoire à l'esprit de chicane, en mettant la réprobation de la liberté religieuse en rapport avec l'indifférence dogmatique. Pie IX prend à cœur d'enlever cette excuse au catholicisme libéral. Il commence par proclamer nettement l'intolérance civile, en condamnant l'opinion de ceux qui affirment « que la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas à l'*empire* le devoir de réprimer par des châtiments les violateurs de la religion catholique, si ce n'est dans les cas où la paix publique l'exige. » Cette maxime, dit le pape, est contraire à la doctrine de l'Écriture sacrée, de l'Église et des saints Pères. Qui enseigne la liberté religieuse, telle que le pape la définit et la réprouve? Ce sont les catholiques libéraux. Ils soutiennent que l'Église n'a jamais conseillé la violence, et que les princes ne l'ont employée que contre les séditieux. C'est cette tolérance civile défendue par les catholiques libéraux que le pape flétrit comme un *délire* (1). Pour qu'il ne reste aucun doute sur sa pensée, Pie IX condamne dans le *Syllabus* joint à son Encyclique, les maximes favorites du catholicisme libéral. Quand on reproche à nos catholiques d'être les hommes d'un autre âge, ils crient à la calomnie. N'ont-ils pas inscrit dans la Constitution l'égalité de tous les cultes? Plus de privilége, plus d'Église d'État, plus d'exclusion des autres cultes, le droit commun pour tous! Eh bien, le pape a un paragraphe de son *Syllabus* où il résume les erreurs du libéralisme moderne. En tête, on lit la proposition suivante : « A notre époque, il n'est plus utile que la *religion catholique* soit considérée comme l'*unique religion de l'État*, à l'*exclusion de toutes les autres*. » Par ce que Pie IX réprouve on voit ce qu'il désire. Il désire ce que désirait Pie VI quand il accusait l'Assemblée nationale de vouloir ruiner le catholicisme en refusant de le proclamer

(1) *L'Encyclique de Pie IX*. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI. pag. 478.)

religion de l'État; il veut ce que voulait Pie VI, que la religion catholique soit *dominante*, à l'exclusion de tous les autres cultes. Quelle liberté resterait-il aux cultes exclus?

On voit que l'Encyclique de Pie IX va à l'adresse du catholicisme libéral bien plus qu'à l'adresse des libéraux. Les libres penseurs ne se contentent pas de la tolérance civile, ils revendiquent la liberté la plus complète pour la manifestation de toutes les opinions, religieuses ou non; le mot de tolérance leur semble une injure. Telle est l'influence des idées de liberté, que les catholiques eux-mêmes ont consacré ces principes dans la Constitution belge. Il va sans dire que le pape n'en veut point. Il y a plus. Nos évêques disent, que la religion n'a jamais été plus prospère en Belgique que depuis 1830; d'où suit que la liberté religieuse la plus complète est favorable au catholicisme; aussi les catholiques libéraux protestent-ils qu'ils ne songent pas à combattre la liberté des cultes. Pie IX ne croit rien de tout cela. Parmi les propositions condamnées par le *Syllabus*, on lit : « Il est faux que la liberté *civile* de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent la peste de l'indifférentisme (1). »

Pie IX ne dit pas que la liberté des cultes procède de l'indifférentisme, il dit qu'elle le nourrit et le propage. Et quelle est cette *liberté?* Est-ce la liberté *dogmatique?* Non, le pape dit en toutes lettres que c'est la *liberté civile*. Il repousse donc les subtilités et les distinctions imaginées par les défenseurs de l'Église, pour concilier ce qui est inconciliable, le catholicisme et la liberté religieuse. Il ne veut pas plus de la tolérance *civile* que de la tolérance *dogmatique*. Pour ne laisser aucune planche de salut au libéralisme catholique, Pie IX rappelle dans son *Syllabus* la condamnation qu'il a prononcée contre les constitutions qui admettent la liberté des cultes pour les immigrants. Nous avons rapporté ailleurs les censures du pape, les bulles par lesquelles il annule et casse les lois qui établissent la liberté religieuse dans l'Amérique

(1) *Syllabus Errorum*, art. LXXIX. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI, pag. 509.)

du sud, en faveur des étrangers (1). Le pape condamne ceux qui disent que le législateur a bien fait d'accorder le libre exercice de leur culte aux immigrants (2). Qu'en diront nos catholiques libéraux? Le pape n'a pas encore *abrogé* la Constitution belge, non. Mais il abroge en Amérique les principes et les maximes qui forment la base de notre droit public. Peut-il approuver en Europe ce qu'il réprouve dans le nouveau monde? S'il ne casse pas les constitutions de France et de Belgique, c'est que les *temps si calamiteux* ne le lui permettent pas. Que les temps changent, et nos constitutions avec leurs libertés disparaîtront comme des erreurs du *libéralisme moderne*.

Maintenant nous comprendrons ce que Pie IX veut dire quand il place parmi les erreurs de notre temps la proposition suivante : « Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne (3). » C'est le libéralisme catholique que le pape condamne. Ces pauvres catholiques libéraux! ils sont répudiés par celui-là même qu'ils défendent. La papauté ne veut point de ces défenseurs, et son organe, la *Civilta cattolica* nous en dit les raisons. Elle a publié un commentaire de l'Encyclique, que nos journaux ultramontains n'ont pas manqué de reproduire (4). Nous allons donc savoir la pensée intime du saint-siége sur nos libertés et sur le libéralisme catholique. Au Congrès de Malines et dans nos Chambres, les catholiques libéraux disent que la liberté de conscience est une liberté catholique, aussi ancienne que le christianisme; ce ne sont pas les hommes de 89 qui l'ont *conquise*, ce sont les martyrs. Le Moniteur de la papauté fait honte aux catholiques de ce travestissement de l'histoire; il leur rappelle que tant qu'il y a eu des sociétés vraiment catholiques, il n'y a pas eu de liberté de conscience. Depuis quand cette funeste liberté existe-t-elle? Depuis que l'État s'est séparé de la religion. Et qu'est-ce que cette séparation, sinon une apostasie ? A la formule des catholiques libéraux le Moniteur du saint-

(1) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la Révolution*.

(2) *Syllabus Errorum*, art. LXXVIII. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI, pag. 509.)

(3) *Syllabus Errorum*, art. LXXX. (*Journal historique et littéraire*, t. XXXI, pag. 509.)

(4) Le *Bien public*, du 2 et du 3 mars 1865.

siége oppose celle-ci : la *liberté de conscience est une suite de l'apostasie de l'État*. Où est la vérité? est-ce dans notre État athée, ou est-ce dans l'État chrétien?

La *Civilta* reproduit la doctrine du moyen âge, les catholiques n'en peuvent pas avoir d'autre. Il y a un ordre surnaturel, que le Fils de Dieu a révélé, et dont l'Église est l'organe et l'interprète. Dans cet *ordre surnaturel*, l'État n'a d'autre mission que de protéger l'Église; les princes sont le bras armé du pape. Tel était l'État chrétien de Charlemagne. Telle était la royauté, tant qu'elle fut unie à l'Église. Peut-il être question de *liberté de conscience* dans cette doctrine? La religion est la base de la société; donc l'injure faite à Jésus-Christ et à son Église est un *délit social;* l'État doit prêter le secours de son bras à l'Église pour réprimer ce trouble apporté à l'ordre public. Ainsi l'hérésie, loin de donner un droit, est un crime. Dit-on qu'il y a une liberté de voler et d'assassiner? Il n'y a pas davantage un droit d'attaquer la vérité révélée par Dieu. C'est l'esprit des ténèbres qui se révolte contre la lumière. L'État doit repousser ces attaques, il doit défendre l'Église et la religion contre les assauts du mensonge.

Depuis 1789, l'ordre *surnaturel* a fait place à l'ordre *naturel;* depuis lors, on dit que la *liberté de conscience* est un *droit*, et que l'État a pour mission de la garantir. Grégoire XVI et Pie IX appellent ce prétendu droit un *délire*. Qui est dans le vrai? L'ordre *naturel* est celui de la raison qui nie la vérité révélée; voilà pourquoi l'État, dans l'ordre *naturel*, ne veut plus protéger la religion ni l'Église : l'État ne croit plus à la révélation. N'est-ce pas là une *apostasie?* Et quand les hommes osent, au nom de leur raison, déclarer qu'il n'y a point de vérité révélée, n'est-ce pas un véritable *délire?* C'est le délire de l'orgueil qui a perdu les anges déchus; c'est le délire de la créature qui s'élève contre son créateur. Si l'apostasie est un *délire*, la liberté de conscience qui en découle est également un *délire*. C'est une *liberté de perdition*, dit Pie IX dans son *Encyclique*. En effet, c'est la voie la plus sûre de perdre les âmes. Faut-il apprendre cela à des catholiques? Fait-on son salut dans l'Église ou hors de l'Église? en suivant ses lois, ou en les attaquant? Dire aux hommes qu'ils ont la liberté d'avoir une religion ou de n'en pas avoir, de pratiquer le christianisme ou de le détruire, n'est-ce pas leur dire qu'ils ont la liberté de se damner?

A quoi conduit inévitablement la liberté de conscience? C'est en essence la liberté de penser. Or la libre pensée engendre le matérialisme, elle ravale l'homme à la brute; c'est la *liberté du cheval sauvage*. Et c'est là la voie que les catholiques recommandent à l'humanité! Vainement disent-ils que la liberté de conscience est un bien dans les circonstances où le monde se trouve. Le mal ne peut jamais être un bien. Il ne peut s'agir que d'un mal plus ou moins grand. Qu'il y ait des temps malheureux où la liberté de conscience est un mal moindre : soit. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que la société est malade, que la maladie est invétérée, et qu'il y aurait danger à la guérir par l'emploi de la violence.

Le langage de la *Civilta* confirme pleinement les craintes et les accusations des libéraux. Comment peuvent-ils ajouter foi aux protestations des catholiques, alors que le pape répudie toutes les distinctions, toutes les subtilités par lesquelles ils prétendaient sceller l'alliance du catholicisme et de la liberté? Voici le Moniteur du saint-siége qui leur apprend qu'ils sont dans la voie qui aboutit à l'*apostasie*, à la *perdition*. Qu'est-ce à dire? Que les catholiques libéraux ne sont plus catholiques que de nom. La chose est plus claire que la lumière du jour. Y a-t-il deux catholicismes? Non certes; aussi nos catholiques, tout libéraux qu'ils soient, se disent ultramontains. Mais ce n'est que de bouche; il se trouve que les catholiques de Belgique et de France sont, en tout ce qui concerne la vie civile et politique, d'un avis opposé aux ultramontains de Rome. C'est un schisme, dit Lamennais. C'est pis que cela, dit la *Civilta*, c'est une apostasie. L'unité catholique n'existe plus qu'en apparence : au fond elle est déchirée, et la rupture est irremédiable, car le dissentiment touche aux éléments les plus essentiels de la civilisation moderne, c'est à dire aux conditions de notre vie.

N° 2. *Incompatibilité du catholicisme et de la civilisation moderne*

I

Dans une allocution que Pie IX fit en 1861 au collége des cardinaux, il épancha son cœur sur les malheurs du temps : « Depuis

longtemps, dit le pape, nous sommes témoins des agitations dans lesquelles est jetée la société civile, surtout à notre malheureuse époque, par la *lutte violente* que se livrent des *principes opposés*, la *vérité* et l'*erreur*, la *vertu* et le *vice*, la *lumière* et les *ténèbres;* car certains hommes, d'une part, favorisent ce qu'ils appellent la *civilisation moderne;* d'autres, au contraire, défendent les droits de la *justice* et de notre *sainte religion*. Les premiers demandent que le *saint pontife se réconcilie* et se mette d'accord avec le *progrès*, avec le *libéralisme*, ce sont leurs expressions, en un mot, avec la *civilisation moderne*. Mais les autres réclament, *avec raison*, que les *principes immobiles* et *inébranlables* de l'*éternelle justice* soient conservés *sans altération;* ils réclament que l'on garde *intacte* la force salutaire de notre *divine religion*, qui peut *seule* étendre la gloire de Dieu, apporter des remèdes salutaires aux maux qui affligent l'humanité, et qui est l'*unique* et *véritable règle* par laquelle les enfants des hommes puissent, dans cette vie mortelle, acquérir toute vertu et se diriger vers le port de l'éternité bienheureuse (1). »

Ainsi Pie IX constate qu'il y a guerre à mort entre le *catholicisme* et la *civilisation moderne*. Ce n'est pas seulement une lutte politique, c'est une lutte de foi et de croyance. Quels sont les mots d'ordre de la *civilisation moderne?* C'est le *progrès*, c'est le *libéralisme*, c'est à dire le progrès dans la voie de la liberté. Aux principes de liberté et de progrès, le pape oppose l'*immobilité* de la religion catholique et de l'Église. L'Église a pour elle la vérité révélée et l'*éternelle jutice*. Est-ce que la vérité divine peut changer, progresser? est-ce que la *justice éternelle* peut être différente aujourd'hui de ce qu'elle était hier? Ce qui change, ce sont les vaines opinions des hommes, c'est l'*erreur;* la *vérité* est une et toujours la même. Qu'est-ce donc que la *civilisation moderne*, avec son *progrès* et son *libéralisme?* C'est l'empire des passions humaines; et n'est-ce pas là le royaume des *ténèbres* où règnent les anges déchus? Il y a un autre royaume, celui de la *lumière*, c'est celui auquel Jésus-Christ est venu nous convier. Et qui nous montre la voie pour y arriver? L'Église, son Épouse. Et l'on veut que le chef de l'Église, le vicaire du Christ *se réconcilie* avec une

(1) *Journal historique et littéraire*, t. XXVIII, pag. 8.

civilisation qui procède des *ténèbres*, et qui répand l'*erreur* et le *vice?*

L'opposition que le pape signale entre le catholicisme et la civilisation moderne est évidente. Et si le catholicisme procède de Dieu, s'il est le règne de la *lumière*, la *civilisation moderne* qui lui est contraire, ne peut être que le règne des *ténèbres*. Cependant, chose singulière ! Dans cette lutte de l'*erreur* contre la *vérité*, l'erreur gagne et la vérité perd. Pie IX a raison de dire que la lutte dure depuis *longtemps*. Il ne s'est pas fait un changement dans la société civile, il ne s'est pas fait une révolution dans les idées, à partir du moyen âge qui n'ait tourné contre le catholicisme et contre l'Église. Telle est la fatalité qui pèse sur la religion catholique, que même les grands événements où la papauté a joué un rôle d'initiative, ont abouti à diminuer l'autorité de l'Église, et à ébranler la foi traditionnelle. Telles furent les croisades et la Renaissance. Les guerres entreprises au cri de *Dieu le veut*, les guerres prêchées par les papes, les guerres saintes par excellence qui commencèrent par un débordement de foi crédule, finirent par l'incrédulité. Quand, au quinzième siècle, les papes protégèrent la renaissance des lettres anciennes, ils ne se doutaient pas qu'ils nourrissaient et choyaient l'ennemi mortel du christianisme, cet esprit païen ou de libre examen, qui s'était déjà produit au moyen âge, sous l'inspiration d'Aristote, et qui acquit une force immense, lorsque l'antiquité grecque sortit de son tombeau, pour recommencer la lutte de l'hellénisme contre la religion du Christ. L'incrédulité alla croissant, jusqu'à ce qu'elle éclatât comme une tempête au dernier siècle, et, en dépit de la réaction religieuse, elle continue ses ravages.

Telle est la cause première de la lutte entre la civilisation moderne et le catholicisme, lutte que Pie IX déplore à toute occasion. La société s'éloignant tous les jours de la foi catholique, il est naturel que toutes les manifestations de la civilisation soient hostiles à l'Église et à la religion traditionnelle. Depuis le moyen âge, il se fait un double mouvement qui a fondé la civilisation moderne : l'*État se sécularise* et l'*individu* réclame ses *droits*, sa liberté. La *sécularisation de l'État* n'est autre chose que son indépendance, sa souveraineté. Au moyen âge, l'Église dominait sur l'État, les papes sur les princes. Dès que l'État eut conscience de sa puis-

sance souveraine, il secoua le joug du pouvoir spirituel. Dans le principe, cette émancipation ne fut point une révolte contre la religion. Le roi qui prit l'initiative de la résistance contre les usurpations du saint-siége et contre les empiétements de l'Église, fut Louis IX, le plus saint de rois. Cela prouve que la sécularisation en elle-même est très légitime, et se concilie parfaitement avec l'intérêt de la religion. Pourquoi l'Église mit-elle tant d'âpreté à défendre ses *immunités* contre l'État? Pourquoi les papes s'obstinèrent-ils à réclamer un pouvoir direct ou indirect sur le temporel des souverains? L'Église appelait ses *immunités* des *droits divins*, et ces droits *divins*, elle les revendiquait comme sa *liberté*. C'était, en réalité, une question de *domination*. Mais la domination de l'Église était incompatible avec la souveraineté civile; le vrai droit divin était donc pour l'État et pour les princes, organes des nations souveraines.

Voilà pourquoi la sécularisation se poursuivit, malgré l'opposition de l'Église; la Réforme donna la sanction de la religion au droit des peuples, et la philosophie le revendiqua au nom de la raison. En 89, la sécularisation se consomma; la religion fut séparée de l'État, la nation s'empara de la puissance souveraine, et cette souveraineté. elle la déclara indivisible pour marquer qu'elle n'entendait plus la partager avec l'Église. C'est ce que les ultramontains appellent l'*apostasie* de l'État, ou son *athéisme*. Il y avait *apostasie* en ce sens que la société ne voulait plus que les dogmes du catholicisme fussent une loi pour l'État; et si elle ne le voulait plus, c'est qu'elle avait cessé d'être catholique comme on l'était au moyen âge. Est-ce à dire que l'État devint *athée?* Il serait plus vrai de dire que l'État était *athée*, alors qu'il subissait la domination de l'Église; car son Dieu était un homme, le pape, et sa religion une idolâtrie. La Révolution qui acheva la sécularisation de l'État, ne fut rien moins qu'athée; en 89, elle proclama les droits de l'homme en présence de Dieu; en 93, elle déclara que la République reconnaissait un Être suprême. Une chose est certaine, c'est que la religion de la Révolution n'était plus celle de Rome.

n ce sens encore, il y avait *apostasie*, mais non *athéisme*. La tentative que fit la Révolution d'établir une religion nouvelle échoua; mais cela n'empêcha point que l'État ne restât séparé de la religion. Il y a plus : l'État prit en un certain sens la place de l'Église.

Pendant des siècles l'Église avait présidé à l'éducation de l'humanité. En 89, l'État s'empara de l'instruction et de l'éducation des générations naissantes. Il avait l'ambition d'être un pouvoir spirituel aussi bien que temporel. En ce sens la souveraineté de l'État implique la déchéance de l'Église.

Est-ce à dire que l'État ait la prétention de continuer la domination que l'Église exerçait sur les intelligences? Non. L'Église voulait dominer sur les esprits; elle enlevait à l'*État* son *indépendance* et aux *individus* leur *liberté*. L'État dépouilla l'Église du pouvoir qu'elle avait usurpé, et il rendit aux individus les droits que l'Église leur refusait. Loin de continuer le despotisme de l'ancien régime, la Révolution inaugura une ère de liberté. La même Déclaration, qui proclama la souveraineté de la nation, consacra les droits naturels des individus. L'Église les avait méconnus, foulés au pieds; elle ne reconnaissait aucune liberté à la pensée, et, par suite, elle niait toute liberté civile et politique. Pour retenir les peuples dans cet asservissement, elle s'était liguée avec la royauté absolue, en sacrifiant même une partie de son indépendance. Il fallut conquérir les droits de l'homme contre les deux puissances qui s'étaient alliées pour les opprimer. Qui furent les conquérants? Les philosophes, les libres penseurs. Ils préparèrent la Révolution et la Révolution consacra leurs principes et les répandit dans le monde entier.

Maintenant, on comprendra combien il est vrai que la civilisation moderne est inalliable avec le catholicisme. Elle procède d'un mouvement qui, à tous égards, est hostile à l'Église, mouvement d'incrédulité, de sécularisation, de liberté civile et politique. La Révolution fut l'explosion violente de toutes les idées, de tous les sentiments anticatholiques qui couvaient dans la société. Si elle avait réussi, c'en eût été fait de la papauté, de l'Église et du christianisme traditionnel. Et l'on veut que la papauté se réconcilie avec la Révolution! Pie IX a raison de dire qu'autant vaut réconcilier la lumière et les ténèbres, la vérité et l'erreur, la vertu et le vice. A ceux qui demandent au pape de tendre la main à la civilisation moderne, pour le bien de la religion, le pape répond : « Le vicaire du Christ est établi divinement par lui pour maintenir la pureté de sa céleste doctrine. Comment pourrait-il, sans un très grave danger de conscience et un très

grand scandale pour tous, s'associer à la civilisation moderne? N'est-ce pas cette civilisation qui produit tant de maux qu'on ne saurait jamais assez déplorer? tant de funestes opinions, tant d'erreurs et de principes, qui sont en opposition avec la religion catholique et avec sa doctrine? Cette *civilisation moderne favorise tous les cultes non catholiques*, elle ouvre l'accès des *fonctions publiques* aux *infidèles* eux-mêmes; elle s'irrite contre les congrégations religieuses, contre les établissements d'instruction dirigés par l'Église... Pendant qu'elle accorde des faveurs aux institutions non catholiques, elle dépouille l'Église de ses possessions et elle emploie tous ses efforts à ruiner son autorité. Le souverain pontife peut-il tendre une main amie à une pareille civilisation (1)? »

Au point de vue du christianisme traditionnel, rien n'est plus vrai. Pie IX est dans son rôle de souverain pontife quand il déclare que la *civilisation moderne* fait une guerre à mort à l'Église et à la religion, et quand il lui rend guerre pour guerre. Nous comprenons que l'invincible courage du vieux pontife excite l'admiration des vrais croyants; mais ils ne s'aperçoivent pas que plus ils célèbrent le pape parce qu'il lutte contre le *progrès* et contre le *libéralisme*, plus ils creusent l'abîme qui sépare l'Église et la société; et croient-ils sérieusement que c'est la société qui risque le plus d'être engloutie dans l'abîme? Écoutons un de ces panégyriques : « Il est beau, dit l'évêque de Tournai (2), de voir ce saint vieillard qui ne fléchit pas plus sous le poids des épreuves que sous celui des années, au moment où, dépourvu de tous secours humains, il semblerait que la prudence lui conseille d'user de ménagements pour ne point susciter de *nouveaux orages;* il est beau, disons-nous, de le voir dédaignant ces calculs de la sagesse du siècle et bravant toute crainte, élever hardiment la voix pour donner de *solennelles leçons* aux *rois* et aux *peuples*, aux *savants* infatués de leur science, aux *impies* et aux *démagogues* triomphants : condamnant impitoyablement les *erreurs* les plus répandues et les plus puissamment appuyées, et

(1) *Allocution de Pie IX dans le consistoire*, du 18 mars 1861. (*Journal historique et littéraire*, t. XXVIII, pag. 9-10.)

(2) *Mandement de carême, de* 1865, de l'évêque de Tournai. (Le *Bien public*, du 24 février 1865.)

vengeant ainsi envers et contre tous les droits imperceptibles de la *vérité*, de la *justice* et de la vertu. »

Monseigneur de Tournai a oublié les catholiques libéraux dans la pompeuse énumération de ceux dont l'Encyclique flétrit les erreurs. Et pourquoi le pape condamne-t-il ses défenseurs? pourquoi réprouve-t-il l'alliance de la religion et de la liberté, que le libéralisme catholique représente comme une condition de salut pour l'Église et le christianisme? Ne serait-ce point dans un intérêt de conservation? Le libéralisme catholique n'implique-t-il pas des principes et des libertés qui datent de 89? Et les conquêtes de 89 n'ont-elles pas été faites sur l'Église et contre elle? C'est donc la Révolution que le pape combat, sous le nom de *progrès* et de *libéralisme*, sous le nom de *civilisation moderne*. Cependant, il y a parmi les catholiques des hommes qui sont attachés aux principes de la Révolution : le pape leur adresse un solennel avertissement, il veut extirper dans son germe le schisme qui menace de diviser le monde catholique en deux camps, les libéraux et les ultramontains. Voilà un côté de l'Encyclique que nos évêques laissent dans l'ombre. Mais ils ont beau garder le silence, l'opposition existe et les apologistes de Pie IX ne font que l'aggraver; car, plus ils exaltent le pape, plus ils éloignent de lui et de ses doctrines ceux qui, en dépit de l'Encyclique, restent attachés aux libertés de 89 et à la civilisation moderne.

Est-il vrai, comme le dit l'évêque de Tournai, « que l'*univers catholique a tressailli* sous cette parole pleine de force et de majesté, *qui est seule la lumière et le salut du monde?* » Si l'Encyclique est la *lumière du monde*, il faut dire qu'une partie du monde catholique a été dans les *ténèbres* de l'*erreur;* ce sont tous ceux qui désiraient sinon l'alliance, du moins la conciliation de la liberté et de la religion. Sont-ils revenus de leur erreur? voient-ils le *salut du monde* dans la doctrine de l'Encyclique? Ils sont si peu convaincus, qu'ils emploient tous les sophismes et toutes les chicanes pour faire dire au pape le contraire de ce qu'il dit. La division continue donc, et ce n'est pas avec des phrases comme celles que nous venons de transcrire que l'on y mettra fin. Est-ce sérieusement que le mandement ajoute « que l'impitié, frappée au cœur et poursuivie jusque dans ses derniers

retranchements, en a frémi et que sa fureur s'exhale en invectives les plus violentes? » Non, il est impossible que l'illusion des catholiques aille jusqu'à croire que les ennemis de l'Église ont été épouvantés en lisant l'Encyclique. Ils en ont été ravis, au contraire, car elle a donné une confirmation éclatante à leurs antipathies et à leurs accusations. Que reprochent-ils à l'Église? pourquoi la désertent-ils avec indifférence ou avec haine? Ils lui reprochent d'être inalliable avec la civilisation moderne, incompatible avec la liberté. Or, voilà le pape qui leur donne raison contre les catholiques libéraux! Qui a dû *frémir?* Ce ne sont certes pas les incrédules. Ne seraient-ce pas les catholiques libéraux?

Est-il vrai « que la papauté est plus forte, plus respectée dans sa faiblesse, qu'elle ne l'a été en ses jours les plus prospères? » Singulier moyen de se fortifier que de répudier ses amis, ou de les désespérer, tandis qu'on réjouit ses ennemis! « La papauté, continue le mandement, porte d'une main plus ferme que jamais le flambeau de la *vraie lumière,* dans les consciences qui s'égarent, et sur les périls que courent les nations et les gouvernements en suivant les fausses doctrines qu'elle condamne. » Voilà une *lumière* qui a passé inaperçue. Les catholiques libéraux persistent dans leurs erreurs, et les préfèrent à la vérité qui vient de Rome. Quant aux peuples et aux gouvernements, ils ne se sont pas doutés des dangers qu'ils couraient; que dis-je? il y en a qui ont cru que l'Encyclique pourrait troubler les consciences, et qui en ont prohibé la publication officielle.

Monseigneur de Tournai avoue « que l'Encyclique a touché et remué les plaies les plus sensibles et les plus profondes de notre époque. » Le médecin ne touche les plaies que pour les guérir. Est-ce là ce qu'a fait l'Encyclique? La société souffre, il est vrai, d'un mal profond; elle n'a plus de foi du passé, et elle ne peut pas vivre sans religion. Il y en a qui restent attachés au christianisme traditionnel, mais ils éprouvent aussi le besoin de la liberté. Avant l'Encyclique de 1863, ils pouvaient se nourrir de quelque illusion. On leur avait tant dit que Grégoire XVI n'entendait pas proscrire la liberté! Mais voilà Pie IX, le pape libéral, qui répudie décidément le libéralisme et la civilisation moderne. Quelles angoisses ont dû éprouver les vrais croyants quand le pape

leur a enlevé leurs plus chères espérances! C'est l'image de la lutte entre le passé et l'avenir. Jusqu'ici la souffrance qui accompagne nécessairement les époques de transition, n'atteignait que ceux qui désertent le christianisme traditionnel. L'Encyclique transporte la lutte avec ses tourments jusque dans le sein de l'Église. Y a-t-il là de quoi battre des mains? Ceux qui restent catholiques ne doivent-ils pas redouter le schisme latent que le pape lui-même dénonce? Il n'y a que les libres penseurs qui aient le droit d'applaudir l'Encyclique. Elle finira par détacher de l'Église tous ceux auxquels la liberté est chère.

Demanderons-nous maintenant s'il faut exalter Pie IX et son œuvre? Les ultramontains parlent du pape, comme on ferait d'un prophète ou d'un révélateur : « Pie IX, dit M. Veuillot, sera, tout l'annonce, le GUIDE et le *réparateur* qu'invoquait ardemment l'intelligence humaine, fatiguée de son *anarchie*, et épouvantée de ses *misères* (1). » Jamais il n'y eut de plus fausse prophétie. L'humanité ne s'est pas fatiguée de son *anarchie*, car ce que les catholiques appellent anarchie, est la condition naturelle de son existence, c'est à dire la recherche de la vérité sous l'inspiration de Dieu. Cette recherche est parfois pleine d'angoisses, mais ce sont là des *misères*, dont la raison ne s'*épouvante pas*, parce qu'elles font sa gloire. Il n'y a que les âmes faibles qui se jettent avec passion dans les croyances traditionnelles. Pie IX est un de ces esprits. Il est l'image du combat que le catholicisme livre à la société moderne. A vrai dire, il y a plus de faiblesse et d'aveuglement que de force et de grandeur chez les hommes du passé. C'est pitié de voir ces revenants d'un autre âge essayer de ressusciter au dix-neuvième siècle les institutions, les idées, les sentiments d'un état social qui est mort et enterré. A entendre le pape, c'est la civilisation moderne qui se trompe. C'est le saint-siége, qui a été l'initiateur de la vraie civilisation : « Les monuments de l'histoire, dit-il, l'attestent avec éloquence; à tous les siècles, c'est la papauté qui a fait pénétrer dans les contrées les plus lointaines et les plus barbares, la vraie humanité, la vraie discipline, la vraie sagesse. Mais aujourd'hui on appelle civilisation un système inventé préci-

(1) *Veuillot*, Mélanges religieux, philosophiques et littéraires, t. IV, pag. 5. — *Ibid.*, pag. 7 : « Il sera grand, et il dominera le monde. »

sément pour affaiblir et peut-être pour renverser l'Église. Non, s'écrie le pape, non, jamais le saint-siége et le pontife romain ne pourront s'allier avec une pareille civilisation. *Quelle participation*, dit l'apôtre, peut avoir la *justice* avec l'*iniquité?* quelle société la *lumière* avec les *ténèbres?* quelle *convention* peut exister entre le *Christ* et *Bélial* (1)? »

Ainsi notre *civilisation*, œuvre de *ténèbres* et d'*iniquité*, procède de Bélial! C'est le vicaire infaillible de Dieu qui prononce cette sentence de condamnation contre tout ce qui se fait depuis trois ou quatre siècles, que dis-je? depuis le moyen âge. Il y a quelqu'un de plus infaillible que le pape, c'est Dieu dont il se prétend l'organe. Or Dieu manifeste ses desseins par l'histoire; les grands faits contre lesquels la papauté proteste aujourd'hui, le mouvement de liberté qui commence avec l'affranchissement des communes, le mouvement de libre pensée qui date de la Renaissance, le mouvement anticatholique qui plonge ses racines jusque dans le moyen âge et qui a éclaté comme la foudre au seizième siècle et au dix-huitième, toutes ces révolutions qui ne forment qu'une seule et même révolution, sont le fait de Dieu. Voilà donc le vicaire de Dieu qui combat contre Dieu! C'est lui le Bélial qui voudrait ramener l'humanité au culte des idoles; c'est lui l'homme des *ténèbres* qui croit qu'à sa voix les peuples abandonneront les voies de la raison pour celles d'une foi aveugle; c'est lui le maître d'*iniquité* qui essaie de remettre les hommes sous un régime qui est celui de l'asservissement civil et politique, en même temps que de l'esclavage intellectuel et moral. Tentative aussi vaine qu'impie! Quand a-t-on vu la société rétrograder vers son passé? Pas plus que l'individu, elle ne retourne en arrière, pas plus que l'individu elle ne repasse à travers ses états antérieurs, phases successives de sa croissance. Il est aussi impossible que les peuples abandonnent leurs notions de la liberté, de la religion, de la souveraineté et du droit pour les notions moins vraies qui leur suffisaient dans leur enfance, qu'il serait impossible à la création entière de remonter le cours du temps jusqu'à son origine (2).

(1) *Allocution de Pie IX, dans le consistoire secret*, du 18 mars 1861. (*Journal historique et littéraire*, t. XXVIII, pag. 11.)

(2) *Paroles de Lamennais*, Affaires de Rome. (*Œuvres*, t. VIII, pag. 288-290.)

Aveugles sont ceux qui ne voient pas ce qui est plus clair que la lumière du jour !

II

Les défenseurs de la papauté ont fait des efforts désespérés pour apaiser les inquiétudes, et pour calmer les défiances soulevées par l'Encyclique de Pie IX. Mais le pape est dans le vrai ; il n'y a point de subtilités d'avocat, pas de distinctions de théologien qui puissent changer la réalité des choses. Oui, il y a un abîme entre la civilisation moderne et le catholicisme ; cet abîme s'élargit tous les jours, parce que l'humanité avance sans cesse dans les voies de l'avenir, tandis que la fatalité force la papauté à rester immobile dans les voies du passé. La résistance ne fait que précipiter l'issue inévitable de la lutte. Qu'est-ce en définitive que la civilisation moderne que le pape a répudiée, condamnée, maudite du haut du Vatican ? C'est l'expression de nos idées et de nos sentiments ; c'est à dire qu'elle fait l'essence de notre vie. Et qu'est-ce que les apologistes de l'Église disent de cette civilisation ? Écoutons d'abord les enfants terribles de Rome.

Voici les révérends Pères de la *Civilta cattolica* qui nous apprennent pourquoi le pape repousse la civilisation moderne. C'est parce qu'elle s'appelle *naturalisme*, *athéisme* et *matérialisme ;* il fallait y ajouter le panthéisme et le socialisme. Ce qu'il y a de nouveau et de remarquable dans la critique que les jésuites font de ces abominations, c'est qu'ils les rapportent, on ne le devinerait jamais, à la paix de Westphalie, comme à la source première des maux qui débordent sur le monde. Qu'est-ce que les traités de Münster et d'Osnabrück ont de commun avec l'*athéisme*, le *naturalisme* et le *matérialisme ?* C'est qu'à partir de cette paix funeste, la religion cessa de dominer sur la politique ; il n'y eut plus de guerre de religion comme celle de Trente ans au bout de laquelle catholiques et protestants avaient oublié leur catéchisme ; il n'y eut plus de Saint-Barthélemy, pas même de conspiration des poudres. Tout cela, parce que la paix de Westphalie consacra la liberté de conscience. Quelle abominable liberté ! Depuis que les hommes ne

sont plus forcés de croire au pape, ils croient à la raison comme à une lumière divine. Athéisme tout pur, et matérialisme (1) !

Nous connaissons maintenant la peste que l'on appelle *civilisation moderne*, c'est l'*indépendance de la raison*. L'Église ne peut pas admettre cette *indépendance ;* car son dogme fondamental est la *dépendance de la raison*. Or, le dogme de l'Église c'est la vérité ; donc quand elle déclare la raison *dépendante* et que la raison ne veut pas l'écouter, il est clair que la raison se révolte contre Dieu, car l'Église est Dieu. Comment en douter ? ne s'appelle-t-elle pas l'épouse du Christ ? Se révolter contre Dieu, c'est nier Dieu ; de là l'athéisme et tous les maux qui l'accompagnent. Aux faits, jugez l'arbre. En 89, la raison, secouant le joug de l'Église, se mit à construire une société nouvelle. C'est ce qu'on appelle dans le langage libéral, l'ère de la civilisation moderne. Elle est belle cette civilisation ! On trouve inscrits sur son drapeau : *liberté*, *égalité*, *fraternité*. Voilà les fameux principes de 89 ! *Barbarie* toute pure, qui a supplanté la vraie civilisation, celle de l'ancien régime, où les hommes étaient taillables et corvéables à merci, où l'on avait les bûchers de la sainte inquisition, et où les hommes s'entre-déchiraient dans des guerres fratricides pour témoigner de leur foi en Dieu. Et l'on veut que le saint-siége, gardien des *saintes maximes* de l'antiquité, se réconcilie avec cette *barbarie !* Non, s'écrie le Moniteur de la papauté, « il n'est pas plus possible de réconcilier l'Église avec les principes du nouveau droit public que de réconcilier le Christ et Bélial (2). »

Voici une autre apologie de l'Encyclique : un *discours prononcé par l'évêque d'Aquila dans la séance de clôture de l'Académie de la religion catholique*. Les journaux ultramontains se sont empressés de le reproduire comme un commentaire de la proposition du *Syllabus* qui déclare la civilisation moderne incompatible avec le catholicisme (3). L'orateur commence par cette maxime un peu banale « que l'Europe est sur une pente fatale qui mène rapidement à la *perdition des âmes* et à la *ruine de la société*. » Il est vrai que la société semble plus florissante que jamais, tous les jours il

(1) *Civilta cattolica*, 5e série, t. IV, pag. 388 et suiv.
(2) *Ibid.*, 5e série, t. VII, pag. 390, 391, 395.
(3) Le *Bien public*, du 15 janvier 1865.

se fait de nouvelles inventions, tous les jours il s'ouvre de nouvelles sources de richesses. Mais défiez-vous des apparences; ces dehors splendides ne sont autre chose « qu'une *robe de soie* qui recouvre une *courtisane effrontée*, un *marbre blanc* qui sert de couvercle à un *fétide sépulcre*. » Ainsi notre *civilisation*, dont nous sommes si fiers, est une *courtisane effrontée*, les progrès dont nous nous vantons, sont un *fétide sépulcre!*

Le *fétide sépulcre* est une fleur de rhétorique. Monseigneur d'Aquila ne prononce pas l'oraison funèbre de la société moderne; elle vit encore, mais quelle vie! Elle est atteinte de trois ou quatre maladies dont chacune est mortelle. Il y a d'abord « le *rationalisme*, ou l'émancipation de la raison de toute autorité divine en matière de dogme. » Voilà un mal qui suffirait pour tuer les peuples. Ce qui le prouve, c'est que l'humanité a vécu pendant des siècles, sans avoir le soupçon de l'*autorité divine* sous laquelle elle doit se courber; et aujourd'hui encore, la plus grande partie du genre humain ignore qu'il y ait une Écriture sainte, une sainte Église et un saint pontife. Puis vient le *césarisme;* n'allez pas croire que c'est la domination d'un César que l'évêque italien repousse, c'est « l'*émancipation du pouvoir social de toute autorité divine en matière politique*. » Ce second symptôme de la maladie qui sévit dans le monde civilisé, est alarmant, on l'appelle vulgairement l'*indépendance* du *pouvoir civil*. Or, voyez comme le venin se répand; il attaque même les oints du Seigneur et jusqu'aux archevêques cardinaux : nous avons entendu le primat de Belgique protester de son profond respect pour l'*indépendanee entière* du pouvoir civil quand il s'agit du bonheur temporel des hommes. En troisième lieu, l'orateur signale l'*anticatholicisme*, ou l'aversion, la haine implacable que tant de gens professent contre l'*Église catholique* et ses *institutions*. Ce symptôme, quoique alarmant, ne doit pas nous désespérer; ce qui nous rassure un peu, c'est qu'en plein moyen âge, les conciles et les papes déploraient déjà la haine que les laïques avaient pour le clergé, partant pour l'Église, et surtout pour ses *institutions*, telles que les dîmes, les immunités, et tout ce que l'on appelait le droit divin ou la liberté de notre sainte mère. Enfin vient le *sensualisme*, ou « l'*émancipation* de la *chair* de toute *autorité divine* en matière de *mœurs*. » Hélas! l'orateur catholique ne dit pas assez. Ne connaît-il pas des gens qui recon-

naissent cette *autorité divine*, et qui vivent néanmoins comme les porcs d'Épicure? Faut-il lui rappeler la chronique scandaleuse de Rome? S'il le préfère, il pourra puiser des témoignages dans les annales de la justice criminelle en Belgique et en France.

On peut résumer tous les maux déplorés par l'orateur catholique en un seul : l'*émancipation de toute autorité divine*, c'est à dire que l'humanité entend faire son salut à sa façon, sans se soucier, ni de la sainte Écriture, ni de la sainte Église, ni du saint pontife. Voilà l'abomination de la désolation! « La foi, ébranlée par tant d'attaques, perd chaque jour de sa force dans les *multitudes chrétiennes*. Cela, tous le voient, fait la joie des impies et la douleur des bons. Combien, en Europe, ont déjà perdu la foi, et combien à dire vrai, *sont catholiques seulement de nom!* Quelle mollesse! que de *défections!* On dirait je ne sais quel sombre nuage qui soustrait aux hommes le soleil de la vérité! » Cela est grave, mais cela est singulier. L'orateur parle en 1865, deux ans après que l'Encyclique a été répandue dans le monde entier. Nous sommes en pleine réaction religieuse, l'ultramontanisme fleurit, et néanmoins la foi s'éteint. Elle se perd, non chez quelques libres penseurs, mais dans les *multitudes chrétiennes*. Les temples sont remplis, mais ceux qui font queue au confessionnal ne sont catholiques que de nom! *Sépulcres recouverts d'un marbre blanc*, autrement dits hypocrites. Ainsi comme fruit de la réaction religieuse, nous avons l'hypocrisie! Et le pape qui, au dire de nos évêques, a fait tressaillir l'impiété, a parlé dans le désert. Il valait bien la peine de composer un *Syllabus!*

Au lieu d'écouter le saint-père, les hommes écoutent leur *raison*. Faut-il s'étonner si les *intelligences s'obscurcissent?* Jadis quand la raison était soumise à l'Église, la lumière brillait radieuse : témoin les longs siècles du moyen âge, que les historiens, dans leur ignorance, appellent siècles de fer. Aujourd'hui on veut que la *raison seule s'établisse souveraine en toutes choses*. On veut, ô folie! que la *raison organise la société et gouverne l'État*. Que dis-je? il y en a qui poussent la déraison jusqu'à proclamer qu'*il n'y a d'autre religion que la religion de la raison*, qu'ils appellent *religion naturelle*. La démence ne connaît plus de bornes, les hommes désertent les autels de la très sainte Vierge, et veulent le remplacer par le *culte de la liberté*. Prêcher le *culte de la liberté*, c'est

ruiner le catholicisme. « Il faudrait n'avoir pas d'yeux, s'écrie l'orateur catholique, pour ne pas voir le mépris que l'on manifeste, surtout dans les classes qui se piquent de science, pour le catholicisme, et même pour le christianisme, haine et mépris de ses dogmes, de ses mystères, de sa morale, de ses rites, de sa hiérarchie. » A quoi tend cette guerre d'injures, de calomnies et de persécutions? C'est ce que monseigneur d'Aquila va nous apprendre.

Dans le siècle dernier, le mot d'ordre des ennemis du christianisme était : *Écrasons l'infâme!* « L'on sait ce que signifiait cette parole impie. » Eh bien, l'impiété de Voltaire est de la piété en comparaison de l'incrédulité de notre temps. Incrédulité n'est pas le mot. Nos incrédules ont un culte, mais *chose horrible à dire!* le premier article de leur profession de foi est : *Adorons Satan!* « Et cette parole maudite est répétée sur tous les points de l'Europe! » Ils ont raison de parler d'une nouvelle religion; mais il faut l'appeler de son nom, c'est le *satanisme*. Que les incrédules ne se hâtent point de rire! L'orateur catholique parle sérieusement, et il a les preuves en main de son accusation. Quels sont les premiers germes du satanisme? Il y en a qui croient que Voltaire était le diable incarné, d'autres disent Luther. Monseigneur d'Aquila remonte à la vraie source, c'est le grec et le latin. Écoutez :

« Il est une époque qui divise la vie de l'Europe en deux périodes, tout à fait opposées : la période ancienne, où l'Europe était *chrétienne*, même dans sa forme, et la période moderne, où l'Europe se fait *païenne*. Or, cette époque, c'est le quinzième siècle, appelé d'un nom accepté par tous, le siècle de la *Renaissance*. » Qu'est-ce qui *renaquit?* Tout le monde le sait, les écrivains latins et grecs, et à leur suite le paganisme dont ils sont les prophètes. « C'est alors, dit l'orateur dans un beau mouvement, oui, c'est alors que l'Europe commença ouvertement à répudier son passé *chrétien*, sa *théologie*, sa *philosophie*, sa *littérature*, sa *politique*, ses *arts*, ses *institutions*, enfin toute sa *civilisation chrétienne*, et s'appliqua à *renaître*, en se créant un *art*, une *littérature*, une *philosophie*, une *politique*, une *civilisation* tout à fait en dehors de sa foi religieuse et de ses traditions historiques. » Rien de plus vrai ; seulement Monseigneur oublie de signaler les vrais coupables. Ce n'est pas Homère, ni Platon, ce n'est pas Horace ni

Tacite; ils reposaient tranquilles, dormant du sommeil des morts. Qui les a rappelés à la vie? qui dépensa le patrimoine de l'Église, le patrimoine des pauvres à acheter les manuscrits poudreux qui renfermaient le poison du paganisme? Les papes. Qui protégea les lettrés schismatiques réfugiés en Italie après la prise de Constantinople? Les papes. Qui se chargea, à partir du seizième siècle, de distribuer ce poison, et de l'inoculer à la tendre enfance? La milice des papes, les jésuites. Ce sont donc les papes et les jésuites qui prirent l'initiative d'un mouvement au bout duquel se trouve le *satanisme*. On dira, peu importe qui sont les coupables, l'essentiel est de connaître le mal, et le remède. Si la civilisation du moyen âge est la civilisation chrétienne, tandis que la civilisation moderne est une civilisation païenne, il faut que tous les bons chrétiens la répudient. Jetons donc au feu tous nos philosophes, à commencer par Giordano Bruno, que l'Église a bien fait de brûler; nous reprendrons pour maître saint Thomas et pour maîtresse la scolastique. Mettons sur le même bûcher nos poètes, Shakespeare et Corneille, Molière et Gœthe, nous prendrons en leur place quoi? la littérature chrétienne, c'est à dire pas de littérature. Quant à nos institutions politiques, et aux principes de 89, nous en ferons un auto-da-fé; puis nous rétablirons les dîmes, le patrimoine des pauvres, le droit d'asile, et les autres immunités de notre sainte mère l'Église, ainsi que la domination du pape sur les princes!

Qu'est-ce qui fait l'essence du *satanisme?* Dire que c'est le paganisme, cela est vague; nous n'adorons pas Jupiter ni Vénus. Monseigneur d'Aquila va répondre à notre question : « A partir de la Renaissance, dit-il, la *libre pensée* et le *rationalisme* naquirent, et en peu d'années ils devinrent adultes. Le cinquième concile de Latran, de 1512, se hâta de les condamner; mais déjà les principales écoles *rationalistes* de la Grèce avaient été remises en honneur; déjà la fleur de la jeunesse y avait puisé un nouvel esprit appelé plus tard l'*esprit moderne*. Cette époque marqua la *dernière heure* de la vieille Europe : arts, littérature, philosophie, politique, civilisation, tout changea. Alors les *idoles* reparurent au milieu d'Israël. Le fruit défendu recommença à attirer les regards des fils d'Ève. » La lumière commence à se faire. Quand le pape et ses défenseurs maudissent l'*esprit moderne*, ou la *civilisation moderne*,

quand ils disent que c'est le règne de Belial, ou le *satanisme*, quand ils rapportent la première invasion de Satan à la *Renaissance*, c'est à la *raison* qu'ils en veulent : *rationalisme* et *satanisme* sont synonymes à leurs yeux. Cela est grave. Le vrai péché d'Adam qui nous infecte à notre naissance est donc la raison, c'est là le diable que l'Église chasse en exorcisant les enfants qui viennent de naître; mais il paraît que la raison ou le diable sont obstinés, ils reviennent à la charge, sous forme de grec et de latin. Il est vrai que tous les hommes n'apprennent point le latin et le grec; mais on sait que les maladies contagieuses ne respectent personne. La raison infecte l'air, et elle pénètre partout. Voilà le mal qui sévit en Europe et qu'à juste titre l'on peut appeler *satanisme*, puisque c'est le diable, sous la forme du serpent, qui le premier l'introduisit dans le monde. Depuis lors on n'est plus parvenu à extirper la contagion. En vain, Jésus-Christ écrasa la tête du serpent; c'est un serpent qui a autant de têtes qu'il y a d'hommes, puisque chacun de nous le porte dans son sein, sous le nom de raison. Grâce au grec et au latin de la Renaissance, la raison ou le diable l'a de nouveau emporté sur le Christ. Ceci a l'air d'une plaisanterie sacrilége. Il n'en est rien; fidèle rapporteur, nous allons transcrire littéralement le discours que les catholiques célèbrent comme un commentaire authentique de la bulle de Pie IX.

« Les *vérités diminuent*, les *esprits* secouent le *joug de la foi*, les mœurs se dépravent, les luttes du *vrai* avec le *faux*, du *bien* avec le *mal*, de la *sagesse* avec la *sottise* se renouvellent. Il n'y a pas à douter que l'*antique prince de ce monde* chassé par le *divin Rédempteur*, n'a jamais cessé, dans son infernale malice, de travailler à regagner du terrain. Et peu à peu, *Dieu le permettant ainsi pour le salut des élus* et pour la *gloire et le triomphe final de son Église*, il revient au sein des nations chrétiennes, avec une *autorité* et un *empire peu différents de ceux qu'il exerçait avant la défaite solennelle du Calvaire.* » Ainsi le diable, l'*antique prince de ce monde*, en est de nouveau le maître. Nous comprenons cela. Nous comprenons encore que son triomphe tourne au salut des élus, car il est écrit qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus; les élus auront d'autant plus de bonheur à jouir des tortures que subissent les damnés. Ce que nous comprenons moins, c'est que ce grand nombre de damnés procure le triomphe final de l'Église; est-ce que le

triomphe ne serait pas plus beau, si tous les hommes étaient arrachés à Satan?

Notre vœu est un vœu intéressé, diront les défenseurs de l'Église, puisqu'en qualité de libre penseur nous appartenons au royaume de Satan, et ce royaume n'est pas près de finir. « On ne peut plus le mettre en doute, dit l'évêque d'Aquila, l'Europe tourne visiblement au paganisme, ou, pour le dire avec plus de précision, au *satanisme*. » Vous haussez les épaules, soit, mais ne niez pas ce qui se passe sous vos yeux. « Voyez déjà reparaître les plus extravagantes superstitions. Que sont, en effet, ces milliers de *tables tournantes* ou *parlantes*, ces *esprits frappeurs* ou *familiers*, les *apparitions*, les évocations, les *conversations avec les morts*, qui ont subitement envahi l'ancien et le nouveau monde? Qu'est-ce que ce renouvellement inouï des *pratiques occultes*, et ces milliers de personnes qui y recourent, dans les principales cités d'Europe et d'Amérique? » L'orateur catholique étonna certes beaucoup de personnes en disant qu'il y avait une nouvelle religion, celle de Satan. Eh bien! voilà le *satanisme* à l'œuvre. Il a ses adeptes, ses prêtres; il a ses apôtres, les journaux qui se publient pour répandre le spiritisme, et qui ne cessent de crier que la *religion des esprits*, c'est à dire des *démons*, est la religion de l'*avenir*. C'est déjà la religion du présent, et, chose horrible, il se trouve même *un grand nombre de catholiques* qui ne se font aucun scrupule de recourir à de telles impiétés, comme, il y a deux mille ans, on recourait aux oracles, qui étaient autant de sanctuaires de Satan.

Ainsi un dignitaire de l'Église, un défenseur officiel de la papauté, prend au sérieux les niaiseries du *spiritisme*. Ce que c'est que d'être nourri dans la superstition! Les catholiques croient si bien au diable qu'ils le trouvent partout, même dans des spéculations qui aboutissent au tribunal correctionnel, ou dans des folies dignes d'une maison d'aliénés. Laissons là ces extravagances. L'essence du *satanisme*, c'est la *libre pensée*. Et qu'est-ce que la libre pensée, sinon la racine de la liberté, le principe et la condition du développement intellectuel et moral? Confondre la libre pensée dans une même réprobation avec l'empire de Satan, est une folie pour le moins aussi grande que la folie des tables tournantes et des esprits frappeurs. Cependant la réprobation de la

libre pensée est un axiome dans le camp ultramontain. Les libéraux célèbrent la liberté de penser comme la conquête par excellence de 89; les ultramontains déclarent qu'ils en *rougissent* (1). C'est un *non-sens*, dit monseigneur de Ségur : « Sous peine de damnation nous devons penser la vérité et la vérité seule, comme nous devons faire le bien et le bien seul. Qui est libre de penser que cinq et cinq ne font pas dix? Et pourquoi personne ne peut-il avoir cette liberté, sinon parce que c'est là une vérité? » Il est évident que s'il faut croire que cinq et cinq font dix, il faut aussi croire que deux et un font un; ceux qui croient que deux et un font trois, sont libres de le faire, mais ils sont aussi libres d'aller en enfer. Nous ne sommes pas libres de penser que le vice vaut mieux que la vertu; donc sous peine de damnation, nous devons croire à une vérité tout aussi évidente, celle de la déchéance originelle, c'est à dire que nous devons croire que nous sommes coupables sans avoir péché. Nous ne sommes pas libres de croire que Charlemagne n'a pas existé. Donc il faut croire, sous peine de damnation, que la très sainte Vierge est immaculée. Tous ces *dogmes* sont *imposés* à notre intelligence, parce que « ce sont des *vérités*, et que nous ne sommes pas libres de discuter la vérité, à plus forte raison de ne pas l'admettre. Pour un bon esprit qui ne se paie pas de mots, la liberté de penser est tout simplement une absurdité, et, qui plus est, un péché. Il en est de même de la liberté de conscience, de la liberté de tout dire et de tout faire. Libertés, soit, mais libertés qui nous mènent droit en enfer (2)! »

La libre pensée, le plus beau don de Dieu, est donc un crime, qui nous conduit en enfer. Or, sauf les béats et les idiots, nous vivons tous de la libre pensée. Dès lors, nous sommes tous esclaves du démon, déjà dans ce monde, et destinés à brûler éternellement dans l'autre, avec Satan notre maître. Voilà à quoi aboutit la civilisation moderne, selon l'Encyclique et ses apologistes!

(1) Le *Bien public*, du 27 janvier 1855 : « C'est la liberté du blasphème public; loin de nous en glorifier, nous *rougissons* pour notre pays de cette *ignoble* conquête. »

(2) *Ségur* (monseigneur de), Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui, 14e édition, pag. 95, 96.

III

Voici des apologistes en apparence plus raisonnables. Si l'on s'en tient à leur langage, ils sont partisans sincères, passionnés de la liberté et de la civilisation modernes. En 1863, Montalembert écrivait dans le *Correspondant*, qu'il n'était pas vrai que le pape réprouvât l'*esprit moderne* et le *libéralisme*. Il y avait *démence*, selon lui, à inculquer de pareilles doctrines au clergé. Il ne sait, disait-il, comment qualifier ces prétentions; elles lui paraissent aussi révoltantes que périlleuses, mais il les trouve encore plus *grotesques* et *puériles*. Quoi! s'écriait-il, l'Église réprouverait l'*esprit moderne!* Ce serait condamner l'esprit humain, tel qu'il se comporte au dix-neuvième siècle. Et après? Avec quel esprit vivrait donc l'Église, si ce n'est avec l'esprit humain (1)? M. de Montalembert oublie qu'il est catholique, et que le catholicisme est toujours en lutte avec l'esprit humain, parce que cet esprit est tenté sans cesse par le démon, et qu'il succombe trop souvent à ses tentations. La croyance au diable est stupide, elle n'en est pas moins orthodoxe, et ceux qui n'en tiennent aucun compte, prouvent par là qu'ils sont catholiques de paroles beaucoup plus que de foi. Ne serait-ce point le cas de nos catholiques libéraux?

Quand on se place hors du catholicisme étroit de l'orthodoxie, rien n'est plus sensé que les paroles du comte de Montalembert. Il demande où est l'esprit antique qu'il faudrait préférer à l'esprit de notre temps? Un catholique romain ne serait pas embarrassé de répondre. Nous venons d'entendre la réponse de l'évêque d'Aquila : l'esprit antique que les orthodoxes préfèrent, c'est celui du moyen âge, avec sa théologie, sa philosophie, sa littérature, sa politique. Fort bien, dit M. de Montalembert, mais qui se chargera de le ressusciter? Cette question serait très bien placée dans la bouche d'un libre penseur, partisan du progrès. Mais comment un catholique peut-il douter que l'esprit de Dieu l'emporte sur l'esprit de Satan? Nous applaudissons à ce que dit M. de Montalembert du passé et de l'avenir. « Quel est l'esprit antique qui n'a pas été moderne en son temps, tout comme l'esprit moderne de-

(1) *Le Correspondant*, 1863, t. LIX, pag. 400, 401.

viendra antique à son tour? » Un philosophe du dix-huitième siècle n'aurait pas mieux dit. Mais encore une fois, M. de Montalembert oublie qu'il viendra un temps où l'Antechrist dominera sur le monde. Qui lui dit que ce temps n'est pas arrivé? Et si l'*esprit moderne* était celui de Satan, deviendrait-il aussi antique? Pour un catholique sérieux, il n'y a qu'un esprit, l'esprit de l'Église, et il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Cela répond à tout.

Est-ce que l'esprit de l'Église peut se concilier avec le *libéralisme?* M. de Montalembert se moque des imprudents « qui s'en vont en guerre contre ce qui est l'air vital du dix-neuvième siècle, contre l'élément sauveur et réparateur de la démocratie, c'est à dire de la seule forme politique possible dans la société contemporaine. » Il n'hésite pas à dire que ce sont là des *préjugés* et des *rancunes* d'une *école surannée;* il a parfaitement raison quand il crie à l'iniquité et à l'imprudence, en voyant ces hommes d'un autre âge excommunier les aspirations invincibles et parfaitement légitimes de toutes les classes, dans toutes les nations du monde, qui se résument sous le nom de libéralisme. C'est plus que de l'imprudence, c'est de la folie : « Quoi de plus insensé, s'écrie l'illustre orateur, que d'enseigner au clergé à maudire et à repousser les institutions et les garanties qui sont déjà ou qui seront bientôt l'apanage de tous les peuples, même les plus arriérés, et qu'aucun souverain, aucun, qu'on le sache bien, n'osera désormais refuser! »

Ces dernières paroles, pleines de menaces, vont tout droit à l'adresse du pape. Il est certain que les idées, les sentiments, les aspirations de M. de Montalembert sont en tout le contre-pied de l'Encyclique. Ce que le pape réprouve et maudit, l'orateur français le célèbre et l'exalte. Nous nous demandons comment les catholiques libéraux concilient leur religion avec la religion de Rome. Il y a décidément deux catholicismes, l'un qui trône au Vatican, qui a pour organes les jésuites, des hommes dont toutes les prédilections sont pour le moyen âge, pour mieux dire, qui ne connaissent que le moyen âge, et qui réprouvent comme une invasion du paganisme, du rationalisme, du panthéisme, de l'athéisme, du matérialisme, du satanisme, tout ce qui s'éloigne de leur idéal. Il y a un autre catholicisme qui connaît le monde au

milieu duquel il vit, qui partage ses sentiments et ses idées, et qui voyant que ce monde ne veut plus des institutions du passé, crie à la folie, quand le clergé maudira ce que la société adore. Le bon sens est certes pour les catholiques qui veulent concilier la liberté avec la religion. Mais ont-ils aussi la foi pour eux? S'ils ont la foi, ce n'est certes pas la foi qui règne à Rome. Or, n'est-ce pas la foi romaine qui est le vrai catholicisme?

M. de Montalembert prend en pitié l'école *surannée* qui *s'en va en guerre* contre le libéralisme, et il n'a pas tort. De son côté cette école se moque du libéralisme catholique, et il y a de quoi. Deux hommes, l'un orateur sacré, l'autre orateur polique, accompagnèrent, en 1831, Lamennais à Rome; ils étaient alors dévoués corps et âme à la noble tentative de concilier la liberté avec la religion. Grégoire XVI leur apprit qu'ils se trompaient. Montalembert et Lacordaire se soumirent. Il faut se défier de ces soumissions : c'est la langue qui se soumet, le cœur se révolte. Pour mieux dire, il est impossible qu'une conviction profonde cède dans les vingt-quatre heures devant la parole d'un homme. En 1845, le pape réprouva les prêtres polonais qui avaient pris part à l'insurrection de la Galicie. M. de Montalembert, oubliant sa soumission de 1832, se plaignit du bref, il chercha à grossir son opposition du plus grand nombre d'adhésions possible. Pendant qu'il tonnait à la tribune contre les massacres de la Galicie, le *Correspondant* exhalait sa mauvaise humeur contre les tendances absolutistes de la cour de Rome. A cette époque il paraissait à Angers, un journal sous l'inspiration de M. de Falloux; il fit comprendre à M. de Montalembert que le bref de Tarnow contre lequel il s'élevait avec tant de violence, n'était que l'application de l'Encyclique de 1832, et qu'en se soumettant à l'Encyclique, il devait se soumettre aux conséquences. C'était dire à M. de Montalembert qu'il devait laisser là son libéralisme, s'il voulait rester catholique.

Après 1848, ce fut le tour de Lacordaire. Le célèbre dominicain, entraîné par le souffle révolutionnaire, oublia un instant son froc, et reparut sur la scène du monde politique. Il fonda l'*Ère Nouvelle* qui prétendait unir l'Église et la liberté comme Lamennais l'avait tenté en 1830. Qui combattit cette généreuse tentative? M. de Montalembert crut découvrir dans l'*Ère Nouvelle* des erreurs

dont le principe remontait à l'*Avenir;* le péril lui parut si grand, qu'il le dénonça dans l'*Univers*. M. Veuillot n'a-t-il pas raison de rire de ces palinodies (1)? Celle de 48 n'était pas la dernière. En 1863, l'orateur français charma le Congrès de Malines par son chaleureux amour de la liberté. En 1852, il avait applaudi au coup d'État qui n'inaugura pas précisément une ère de liberté. Est-ce que du moins le dernier libéralisme de M. de Montalembert est le vrai libéralisme? Les catholiques ont battu des mains, cela doit déjà faire réfléchir les libres penseurs. Voyons de plus près la doctrine des catholiques libéraux.

Les catholiques libéraux, M. de Montalembert en tête, aiment à citer la Belgique, terre de liberté, et aussi attachée à la religion catholique qu'au libéralisme. Voilà l'alliance entre la religion et la liberté. Bien mieux, c'est une majorité catholique qui a inscrit dans la Constitution belge toutes les libertés possibles. Oui, répond M. Veuillot, mais les catholiques belges n'ont admis ces libertés que comme *transaction*, non comme principes : « Ils ont fait en cela une chose fort raisonnable, *eu égard au malheur des temps*. » Ainsi nous devons nos libertés constitutionnelles au malheurs des temps! Était-ce là la pensée des catholiques du Congrès? Un abbé, ancien membre du Congrès, écrivit à l'*Univers*, pour confirmer sa thèse. La Constitution belge, dit-il, est l'œuvre de l'*Union* des catholiques et des libéraux. Les principes qui y sont établis, ne sont que la consécration d'un *fait*. C'est le contrepied de la *Déclaration des droits de l'homme* que l'Assemblée constituante formula en 89, comme un code de lois éternelles (2).

S'il en est ainsi, les libéraux furent dupes en 1830, ceux du moins qui ajoutèrent foi aux belles paroles de messieurs les abbés. Ils n'entendaient pas consacrer des *faits*, mais des principes; car les faits changent, tandis que les principes restent. Que deviendront les principes, si les faits changeaient et si les principes se confondaient avec les faits? c'est à dire, si les catholiques se trouvaient assez forts pour n'avoir plus besoin de *transiger?* Évidemment la transaction n'aurait plus de raison d'être; elle serait rompue. Et

(1) Voyez, sur ces débats entre *M. Veuillot* et le comte de *Montalembert*, l'*Univers* du mois de mai 1856.

(2) Le *Bien public*, du 26 mai 1856.

que deviendraient alors nos libertés? Tel n'est pas le langage que l'on tenait en 1830. Quand les abbés du Congrès célébraient la liberté de la presse comme un droit *sacré*, ajoutaient-ils ou pensaient-ils que c'était à titre de *fait?* Est-ce qu'un *fait* est *sacré?* Y avait-il des restrictions mentales dans ces protestations? Nous préférons croire à une influence plus légitime, bien que peu orthodoxe. En 1830, nos jeunes abbés étaient lamennaisiens, ils aimaient sincèrement la liberté parce qu'ils croyaient avec leur maître que nos libertés étaient chrétiennes. L'Encyclique de 1832 leur apprit qu'ils se trompaient. Il fallut battre en retraite. Le langage resta le même, mais l'on ne sait trop quoi penser de la doctrine. A en croire des organes autorisés du catholicisme, nos catholiques prétendument libéraux, ne le sont que de paroles.

Monseigneur Laforêt avoue que l'Encyclique de 1864 a troublé et inquiété bien des esprits sincèrement chrétiens. Qu'ils se rassurent, dit-il : « la bulle de Pie IX ne renferme rien qui condamne les *transactions politiques* que les divisions religieuses de notre temps ont *imposées* à un grand nombre de nations. Le souverain pontife a permis de prêter serment à ces *transactions nécessaires*, cela suffit à l'apaisement des consciences catholiques (1). » Il faut que les *consciences catholiques* soient très faciles à apaiser, si elles se contentent de cet apaisement. Quoi! ceux qui croyaient avec les abbés du Congrès que nos libertés étaient des droits *sacrés*, ont cru subitement après les Encycliques de 1832 et de 1864 que ces mêmes libertés étaient des *transactions imposées?* Si leurs convictions ont changé à ce point, que doivent penser les *consciences libérales?* Pour les libéraux, nos libertés constitutionnelles sont ce qu'elles étaient pour les hommes de 89, des *droits naturels*, et non des *faits* passagers. Ils ont donc raison de se défier du libéralisme de leurs adversaires. Singulier libéralisme que celui qui avoue qu'il est libéral à son corps défendant, et parce qu'on le lui *impose*, le couteau sur la gorge!

On le voit : le libéralisme catholique qui a à cœur de réconcilier la société moderne avec la religion, prouve aussi bien que l'école *surannée* des ultramontains qu'il est radicalement impossible de concilier la liberté et le catholicisme. Ouvrons une Revue

(1) *Revue catholique*, 1865, pag. 7.

qui a été fondée pour défendre le catholicisme et les libertés modernes. En 1860, le *Correspondant* disait, en parlant « de l'incompatibilité prétendue du catholicisme avec la liberté : » « Ce n'est pas la faute du *Correspondant* si une erreur aussi fatale a pu s'accréditer dans plusieurs esprits avec quelque apparence de raison : et ce sera la gloire du recueil, depuis sa fondation jusqu'à son dernier jour, d'avoir travaillé persévéramment à justifier ce libéralisme généreux qu'inaugurèrent, après 1830, les illustres chefs du mouvement catholique, Montalembert, Lacordaire, Ozanam... (1). » La Revue oublie Lamennais, dont ces hommes illustres furent les disciples et les amis. Passons sur cet oubli et demandons à l'organe du libéralisme catholique ce qu'il pense des libertés de 89.

Le *Correspondant* accepte, dit-il, les formes de gouvernement qui sont sorties de nos cinquante ans de révolution, mais il les accepte comme *institutions* bien plus qu'il ne les embrasse comme *idées*. Qu'est-ce à dire? c'est la distinction du *fait* et du *droit*, ou, comme disent les jésuites de la *thèse* et de l'*hypothèse*. Les formes politiques ne sont que des garanties de la liberté. Qui accepte les garanties, doit accepter les libertés qu'elles sont destinées à assurer. Oui, quand on les accepte sincèrement. Non, quand on n'y voit qu'un fait. Le *Correspondant* parle des principes de 89, à peu près comme la *Civilta cattolica :* « c'est un *vain échafaudage* d'idées *absolues*, *fausses* et *dangereuses*, nées du *paganisme*, des Encyclopédistes et de Rousseau, *manifestement antichrétiennes* et par leur *origine* et par leur *base* (2). » L'évêque d'Aquila ne dirait pas mieux. Si les principes de 89 sont des principes *païens*, *antichrétiens* par leur *origine* et par leur *base*, il faut dire avec les jésuites de Rome que notre civilisation procède du paganisme, c'est à dire de Satan, et qu'il n'y a qu'une voie de salut pour la société, c'est de retourner aux principes du moyen âge en théologie, en littérature, en politique. Est-ce ainsi que l'on concilie la liberté avec le catholicisme?

Au Congrès de Malines, M. le comte de Montalembert prononça des paroles magnifiques sur la liberté religieuse. Nous aurions

(1) Le *Correspondant*, t. XLIX, pag. 330, 331.
(2) *Champagny*, l'Église et ses adversaires. (Le *Correspondant*, t. IX, pag. 26.)

préféré une déclaration nette et sans réserve sur les libertés de 89. Les accepte-t-on comme principes, on est libéral, mais on cesse d'être catholique; les répudie-t-on comme principes, on n'est plus libéral que de nom, on est en réalité de l'école *surannée* qui règne à Rome. M. de Montalembert n'est pas un homme de 89. Il déclare « qu'il admet pleinement la distinction entre l'*intolérance dogmatique* et la *tolérance civile*, l'une inséparable de la vérité éternelle, l'autre inséparable de la société moderne. » Rousseau dit que celui qui est intolérant pour le dogme, le devient nécessairement dans la vie civile; on n'est pas intolérant à demi, ni tolérant pour un quart. Qu'est-ce que la liberté religieuse? M. de Montalembert répond : « Ce qui constitue la liberté religieuse, c'est que l'État moderne, l'État *libre* est *tenu* de la respecter et de la garantir, non seulement à chaque citoyen en particulier, mais aux citoyens réunis pour *professer* et propager leur culte, c'est à dire aux *corporations*, aux *associations*, aux *Églises* (1). » Cette doctrine vicie l'idée de liberté dans son essence. La liberté ne demande pas de protection, car celui qui est protégé est plus ou moins dépendant de son protecteur. Comment veut-on que l'État soit *tenu* de protéger toutes les *corporations?* Il serait donc *tenu* de respecter les jésuites, alors que l'intérêt de sa conservation lui demanderait de les expulser! Il sera *tenu* d'aider les Églises à propager leur culte! Il devra protéger l'Église catholique dans son œuvre de *propagande*, et il devra aussi protéger l'Église protestante dans cette même œuvre! L'Église catholique lui demandera les bûchers de l'inquisition! L'Église protestante lui demandera d'abolir l'inquisition. Cela s'appelle la liberté religieuse! La protection se comprend quand il y a une Église d'État, c'est cette Église qui est alors considérée comme l'expression de la vérité. On conçoit que l'État protége la vérité; on ne conçoit pas qu'il protége tout ensemble la vérité et l'erreur. Le principe de la protection est en réalité celui de l'intolérance catholique, car sa prétention immuable est qu'elle seule possède la vérité, qu'elle seule doit être protégée. Il vaut bien la peine de se dire libéral, pour aboutir à une pareille doctrine.

(1) *Montalembert*, Discours au Congrès de Malines. (1re session, t. I, pag. 303, 304.)

IV

Il pleut des apologistes de l'Encyclique; preuve qu'elle en a grand besoin. En voici un qui a toujours le verbe très haut. C'est un oint du Seigneur et un académicien : à ce double titre, il est habitué à payer ses auditeurs et ses lecteurs de belles paroles. Nous allons l'écouter en mêlant notre commentaire au texte; ce ne sera pas notre faute, si nous trouvons que le beau diseur n'est qu'un sophiste. Monseigneur Dupanloup déclare hardiment que l'antagonisme de l'Église et de la civilisation moderne n'est qu'une *misérable phantasmagorie;* et l'évêque d'Orléans prouve ce qu'il dit, à sa façon. Pie IX condamne le faux libéralisme, et qu'est-ce que ce faux libéralisme? Naturellement le libéralisme des libéraux. Examinons.

Il y a deux libertés qui tiennent à cœur aux libéraux, la liberté de la presse et la liberté des cultes; elles n'en forment qu'une, la liberté de penser, sans laquelle il n'y a point de liberté politique. Qu'est-ce que Pie IX en dit? On l'accuse de condamner la liberté de la presse; de là des clameurs furieuses contre l'Encyclique. C'est qu'on n'a pas lu, ou on a mal lu. Le pape ne condamne pas la liberté, il condamne l'abus de la liberté, érigé en droit. Sachez donc lire, s'écrie l'évêque indigné. Eh bien, lisons. Voici la proposition réprouvée : « Tous les citoyens ont *droit* à une *liberté entière, illimitée,* de manifester et déclarer publiquement, de vive voix ou par la *presse,* ou de toute autre manière, leurs pensées, *quelles qu'elles soient,* sans que *nulle autorité* ni *ecclésiastique* ni *civile* puisse apporter à cette liberté *aucune restriction.* » Pie IX dit que c'est là une erreur; empruntant l'expression énergique de Grégoire XVI, il va jusqu'à la traiter de *délire.* « Nous le disons aussi, ajoute monseigneur Dupanloup, et tout homme de bon sens le dira avec nous. Où est le ministre qui oserait présenter un projet de loi ainsi formulé? où est le parlement qui voudrait le voter (1)? »

La réponse est écrite dans la constitution belge. C'est une ma-

(1) *Monseigneur l'évêque d'Orléans*, la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, 33e édition, pag. 48, 49.

jorité catholique qui a formulé la liberté de la presse dans les termes flétris par le pape. Elle l'a consacrée comme un *droit*, et non comme un fait, et comme le droit le *plus sacré*, pour nous servir de l'expression des abbés qui siégeaient au Congrès. Elle a établi une liberté *entière, illimitée, excluant toute restriction*. En effet, la constitution porte : « La *presse* est *libre;* la *censure* ne pourra *jamais* être établie, il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs. » Ainsi *aucune restriction*, pas même une entrave fiscale. Que voudrait-on de plus *illimité?* Nous savons qu'il y a un sous-entendu dans les déclamations de l'évêque d'Orléans. Il a l'air de croire que la *liberté* sans *restriction* que le pape proscrit, ne permet pas même la répression des délits commis par la voie de la presse. Mais il ne s'aperçoit pas qu'en interprétant ainsi l'Encyclique, il fait dire une niaiserie au pape; car Pie IX condamnerait une doctrine que personne n'a jamais soutenue, et que personne ne soutiendra jamais. Quand le pape parle d'une liberté *sans restriction*, tout le monde sait qu'il veut dire une liberté affranchie de la censure et de toute mesure préventive. Monseigneur Dupanloup le sait aussi, puisqu'il *a lu* l'Encyclique de Grégoire XVI où cela est dit en toutes lettres. Pourquoi donc s'en tient-il à de vagues déclamations?

La liberté des cultes est aussi un délire, d'après Pie IX et Grégoire XVI. Comment l'entendent-ils? Monseigneur Dupanloup répond, en se fâchant : « Faut-il le redire pour la centième fois? ce que l'Église, ce que le pape condamnent, c'est l'indifférentisme religieux. » Là-dessus, l'évêque académicien fait une peinture horrible de l'indifférence en matière de religion : « cette absurdité, plus absurde encore qu'impie, savoir que la religion, Dieu, l'âme, la vérité, la vertu, l'Évangile ou l'Alcoran, Bouddha ou Jésus-Christ, le vrai et le faux, le bien et le mal, que tout cela est égal. » Vraiment, l'*indifférentisme* n'est que cela? Alors à monseigneur qui nous crie : *Lisez donc*, nous répondrons : Ayez donc le bon sens, et ne faites pas dire une niaiserie au souverain pontife. Quoi! le vicaire infaillible de Dieu ouvrirait la bouche, il adresserait une lettre solennelle à toute la chrétienté, pour lui apprendre que *le faux n'est pas le vrai*, et que *le mal n'est pas le bien!* En vérité, monseigneur, vous rendez là un beau service au saint-père! *Lisez donc* à votre tour les deux Encycliques, vous y

trouverez que l'*indifférentisme* dont les papes se plaignent veut dire tout autre chose; vous y lirez que Grégoire XVI et Pie IX condamnent la croyance qui se trouve aujourd'hui dans toutes les consciences, à savoir que l'honnête homme se sauve par la vertu, quelle que soit l'Église à laquelle il appartient. C'est cette tolérance dogmatique qui, au dix-huitième siècle, engendra la tolérance civile. Vous ne voulez pas de l'horrible doctrine qui nous permet d'espérer que Socrate et Marc-Aurèle sont sauvés, ainsi que Rousseau et Voltaire. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas vouloir la vraie tolérance.

Monseigneur Dupanloup proteste. La tolérance civile est pratiquée à Rome, dit-il, c'est Pie IX lui-même qui a bien voulu le lui dire : « Les juifs et les protestants, me disait-il, sont libres et tranquilles chez moi. Les juifs ont leur synagogue dans le Ghetto, et les protestants leur temple à la Porte du peuple. » Voilà qui est admirable! Ce qui l'est moins, c'est certaine ordonnance de Pie IX, qui condamne aux galères les Romains qui embrasseraient la réforme (1). Est-ce aussi un acte de *tolérance civile?* Il y a mieux : la liberté de penser règne à Rome. Ceci est de la *phantasmagorie* toute pure. Est-ce en vertu de la liberté de penser que Bruno a été immolé dans la première année du dix-septième siècle? Est-ce en vertu de la liberté de penser que Galilée a été condamné à révoquer la vérité et à professer l'erreur? Est-ce en vertu de la liberté de penser que le petit Mortara a été baptisé malgré ses parents, puis enlevé à sa mère?

L'évêque d'Orléans avoue que le pape ne veut pas de ce qu'il appelle la *liberté illimitée des cultes*, comme *idéal* universel, absolu et obligatoire pour toujours. « Non, jamais l'Église ne regardera l'anarchie des intelligences et la multiplication des sectes comme le meilleur état de la société, comme l'optimisme religieux et social (2). » Ne dirait-on pas, en lisant ces belles phrases, qu'il s'agit entre le pape et les libéraux, d'une discussion d'académie, sur la meilleure république, celle de Platon, par exemple, ou celle de Campanella? Non, il s'agit de savoir si la liberté de penser est un

(1) *Die Gegenwart*, Eine encyclopædische Darstellung der neuesten Zeit-Geschichte, t. VIII, pag. 666.

(2) *Dupanloup* (monseigneur), l'Encyclique du 8 décembre, pag. 55.

droit, ou si c'est un *crime*, que l'on tolère parce qu'on n'est pas assez fort pour le punir : si la liberté de conscience est un droit ou si c'est un fait que l'on respecte tant que l'on y est forcé, que l'on viole dès que l'on peut, comme dans l'affaire Mortara. En disant que l'*anarchie des intelligences* n'est pas un *idéal* pour le pape, monseigneur Dupanloup avoue implicitement que Rome ne veut ni liberté de penser, ni liberté religieuse ; que son *idéal* est toujours celui en vertu duquel les bûchers furent allumés au moyen âge, l'idéal en vertu duquel les Albigeois furent exterminés, l'idéal en vertu duquel les Prussiens furent baptisés dans le sang, l'idéal en vertu duquel les papes du seizième siècle disaient qu'il fallait guérir l'hérésie en mettant le feu aux hérétiques.

Monseigneur Dupanloup va nous dire, dans son beau langage, quel est l'idéal du pape. « Il ne faut pas lui demander de transformer en vérités absolues des *nécessités relatives;* d'ériger des *faits regrettables*, des *divisions malheureuses*, en principes dogmatiques. » Ne dirait-on pas que les apologistes de l'Encyclique font tous leurs efforts pour donner raison aux ennemis de l'Église? Que reprochent les incrédules, que reproche M. Guizot lui-même aux Églises chrétiennes? C'est qu'elles n'acceptent pas la liberté de conscience, mais qu'elles la subissent; c'est que, si elles en avaient le pouvoir, elles la détruiraient. Eh bien, l'évêque d'Orléans ne dit-il pas la même chose, en parlant de *nécessités relatives*, de *faits regrettables* et de *divisions malheureuses* que le pape *tolère* mais qu'il n'érigera jamais en *principes dogmatiques?* Quels sont ces *faits* que l'on *regrette* à Rome? ces *divisions* qui y sont déplorées comme un *malheur?* La réforme, la philosophie, la Révolution, Rien que cela. Effacez ces faits, que restera-t-il? Monseigneur nous le dit : « Non, l'idéal du pape et de l'Église, ce n'est pas l'anarchie, c'est l'*harmonie* des intelligences ; ce n'est pas la division, c'est l'*unité des âmes*. L'idéal de l'Eglise et du pape, c'est l'admirable parole de Jésus-Christ : *Qu'ils soient un! un seul troupeau! un seul pasteur! L'unité des esprits par la vérité*, et l'*unité des cœurs par l'amour*, voilà l'idéal du pape et de l'Église. »

Traduisons cette poésie en prose. L'*unité des âmes et des cœurs* a existé au moyen âge; l'humanité ne formait qu'un *troupeau* avec un *pasteur*. Quand une brebis s'égarait, le pasteur aidé de ses chiens vigilants, les princes, la ramenait au bercail : cela s'appe-

fait l'*inquisition* et les *croisades*. Au seizième siècle, les peuples se assèrent d'être des troupeaux, ils s'insurgèrent contre un pasteur qui ne leur laissait, ni indépendance politique, ni liberté civile, ni liberté religieuse. Que fit le *pasteur?* Pour maintenir sa domination, il ordonna de mettre le feu aux hérétiques. De là les horribles guerres du seizième et du dix-septième siècle. Quoi de plus légitime! Il s'agissait de maintenir l'*unité des intelligences*, et l'*unité des cœurs par l'amour*. L'unité resta l'*idéal* des princes catholiques. Louis XIV voulut rendre ce bonheur à la France; il révoqua l'édit de Nantes, et convertit les réformés par ses dragons. *Unité des cœurs par l'amour!* Nous disons que tout cela est très légitime. En effet, monseigneur d'Orléans déclare que l'Église *n'a rien de sérieux à désavouer dans le passé*. Rien? sauf des bagatelles, comme le bûcher de Jean Hus! le bûcher de Giordano Bruno! l'inquisition, les croisades contre les hérétiques et les infidèles! Après tout, on ne peut pas même reprocher ces misères à l'Église. Écoutons l'évêque académicien; il nous donnera une idée du bonheur que l'humanité trouverait dans l'*unité des intelligences et des âmes*.

« L'Église n'a-t-elle pas, comme *toute société*, son *droit de défense*, sa *discipline canonique*, son *autorité corrective?* » Oui certes; si l'Église est une *société parfaite*, elle a le droit de se *défendre* contre les sectaires qui l'attaquent; elle leur oppose les *saintes maximes* de sa *discipline canonique*, qui lui permettent de *mettre le feu aux hérétiques*, et de détrôner les princes qui refusent l'appui de leur bras pour *corriger* les incrédules. L'Église ne fait qu'user du *droit de défense*, le plus naturel de tous les droits. Ce n'est pas son autorité, ce n'est pas sa domination, comme disent les impies, que l'Église défend, ce sont ses enfants qu'elle protége contre les attaques de l'impiété. Qui oserait contester au pouvoir spirituel un droit, disons mieux, un devoir que l'on reconnaît à la puissance paternelle? Ou veut-on qu'elle laisse corrompre impunément les esprits et les cœurs, la foi et la morale des fidèles? Et si elle trouve que le meilleur moyen de *protéger* ceux qu'elle aime, le seul moyen de les empêcher de se perdre, c'est l'inquisition, qui pourrait lui en faire un crime? On lui reproche les bûchers et les croisades, on ne s'aperçoit pas que c'est là une des bénédictions du régime qui réalise l'*unité des cœurs par l'amour*. L'évêque

d'Orléans a là-dessus de magnifiques paroles : « S'il y a eu dans le cours des siècles, s'il y a encore quelques régions du monde, où la *loi de l'Église* est devenue, par suite de l'*unité de foi*, la *loi civile* même, où l'*État* s'est fait l'*évêque extérieur*, et le *protecteur des saints canons*, cela veut-il dire que là l'Église et l'État ont agi *sans droit?* Est-ce que tel n'a pas été l'état des grands pays de l'Europe pendant des siècles, qui ont eu leur *gloire*, et que nous ne sommes pas sûrs d'égaler? Les *fruits* de la division sont-ils si *doux?* Est-ce que l'*unité de religion* dans un pays n'est pas un *bien* tel qu'on ne puisse faire *légitimement* des *efforts* pour le conserver(1)? »

Quel beau don que l'éloquence! Elle se garde bien d'appeler les choses par leur nom. Si pendant des siècles, les hérétiques ont été poursuivis par le fer et par le feu, c'est que l'*État s'était fait le protecteur des saints canons :* quoi de plus légitime! L'Europe jouissait alors de l'*unité de foi*, et de ses *doux fruits*, l'intolérance et la persécution. L'évêque académicien n'a garde de prononcer ces mots mal sonnants; cela s'appelle des *efforts* dans le langage académique, *efforts légitimes*, puisqu'ils ont pour but de conserver un *bien* tel que l'unité de foi. Il va sans dire que si le but est légitime, les moyens le sont aussi. Pour *conserver* ce bien inappréciable de l'unité de foi, l'*évêque extérieur*, sur les ordres de l'Église et du pape, fait périr des milliers d'hérétiques, dont le seul crime est de ne pas croire ce que croit l'Église. *Effort légitime!* L'Église trouve bon aussi d'employer la violence pour convertir les païens. *Efforts légitimes!* N'allez pas croire, en lisant que ces *efforts* sont *légitimes*, que l'Église prêche la violence! L'évêque d'Orléans repousse cette accusation calomnieuse avec énergie : « Cela veut-il dire que notre foi, nous voulons vous l'imposer par la violence et vous forcer à croire? Pas le moins du monde. Je réponds d'abord que cela est impossible. Aussi telle ne fut pas la doctrine de nos maîtres dans le christianisme, de ceux qui ont l'immortelle gloire d'avoir fondé et propagé la foi dans le monde. » Parmi ces grands docteurs, l'évêque d'Orléans cite saint Augustin, le docteur d'Occident (2). Seulement, par mégarde, il lui fait dire le contraire de ce

(1) *Dupanloup* (monseigneur), la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, pag. 55, 56.

(2) *L'évêque d'Orléans*, la Convention du 15 sept. et l'Encyclique du 8 déc., pag. 58.

qu'il dit, car ce grand docteur a été le *patriarche des persécuteurs :* ce sont les victimes de la persécution qui lui ont donné ce titre. Ainsi c'est le *docteur de l'intolérance* qu'un évêque, écrivant la défense de l'Encyclique, ose appeler en témoignage en faveur de l'Église (1). Est-ce ignorance, ou est-ce mauvaise foi? Un évêque peut-il ignorer ce que saint Augustin a écrit? et s'il le sait, que dire de sa bonne foi? Monseigneur n'avait pas besoin de remonter jusqu'aux Pères de l'Église, il aurait pu trouver une autorité plus près de lui. Il y a un pape qui s'appelle Pie VI, et qui en face de la Révolution rappela que la doctrine constante de l'Église légitime la violence à l'égard des hérétiques. Monseigneur Dupanloup lui-même l'admet implicitement, puisqu'il justifie les *efforts* que les *évêques extérieurs* firent pour conserver l'unité de foi!

L'Église qui aime tant la liberté religieuse, pourrait-elle être l'ennemie de la liberté politique? Monseigneur Dupanloup a sur cela une démonstration qui témoigne de la haute importance que l'Église attache à toute espèce de liberté. Elle est catholique, c'est à dire de tous les temps et de tous les lieux. Cela veut dire qu'elle accepte toutes les formes de gouvernement, ce qui prouve à l'évidence qu'elle idolâtre la liberté. Comment, s'écrie l'évêque académicien, avec *un esprit aussi libéral, une constitution aussi large*, l'Église serait-elle l'ennemie de la liberté politique (2)? » Rien n'est plus clair. Dans le monde ancien, l'Église a exalté les Constantin et les Théodose en donnant le titre de *grand* à des princes criminels et despotes : preuve qu'elle aimait la liberté. Quand vinrent les rois barbares, l'Église leur apprit qu'ils étaient les maîtres, et que personne ne pouvait leur demander : pourquoi fais-tu cela? Au moyen âge, l'Église eut son idéal : un Dieu, un pape, un empereur. Si ce régime avait pu s'établir, il ne serait pas resté une ombre de liberté ni aux peuples ni aux individus : preuve que l'*esprit libéral* de l'Église ne repousse point la liberté. La liberté moderne date de l'affranchissement des communes; on sait que l'Église leur fit une guerre à mort pour témoigner que dans *sa large tolérance*, elle *n'interdit aucun progrès*. Voilà pourquoi Innocent III s'em-

(1) *Sur la doctrine d'intolérance de saint Augustin*, voyez mon *Etude sur le christianisme*, 2e édition.

(2) *Dupanloup* (monseigneur), la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, 62-63.

pressa de casser la Grande Charte quand les barons anglo-normands l'eurent arrachée à Jean Sans-Terre, le vassal de Rome. Inutile de parler des temps modernes. On connaît l'amour de Bossuet, le dernier père de l'Église, pour la liberté. Et qui ignore que c'est à l'Église que nous devons les libertés de 89? Ceux qui en doutent, n'ont qu'à visiter Rome, en compagnie de monseigneur l'évêque d'Orléans.

On nous permettra de faire ce voyage, en société d'un écrivain tout aussi orthodoxe, mais un peu plus sincère que monseigneur Dupanloup. C'est un professeur de Munich, le pieux et savant Döllinger, qui va nous apprendre quel est l'amour des papes du dix-neuvième siècle pour la liberté (1). Quand Rome fut annexée à l'empire, Napoléon y introduisit, non les principes de 89, la France les avait oubliés, mais l'unité et l'égalité sous le despotisme. Rome est folle d'unité : un troupeau et un pasteur. Par un *bienfait providentiel*, le gouvernement impérial mit fin à tous les priviléges, à toutes les franchises dont jouissaient jadis les diverses villes ou provinces des États romains. Consalvi, le ministre tout-puissant de Pie VII, se garda bien de toucher à ce que la *Providence* avait si bien préparé : il maintint l'unité administrative. Seulement la *Providence* s'était trompée en sécularisant l'État; il corrigea cette erreur, et rendit le pouvoir aux *éminentissimes seigneurs*. Au lieu d'être exercé par l'empereur et ses préfets, le despotisme fut exercé par le pape et par les *monsignori*. Néanmoins Consalvi passa pour un révolutionnaire. Sous le règne de Léon XII, les hommes de la réaction, les *zelanti*, eurent le dessus. Quel *zèle* ils déployèrent pour la liberté! L'inquisition fut rétablie, l'instruction confiée au clergé, toutes les vieilles institutions restaurées, et les nouvelles abolies. C'est une *puérilité de penser*, dit monseigneur Dupanloup, que l'Église soit hostile aux *progrès véritables* et aux *améliorations nécessaires* dans les *choses éminemment perfectibles* (2). Léon XII nous montre, en effet, combien cela est *puéril;* il *abolit* la *vacine* (3), un de ces *progrès véritables*, une de

(1) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, Papstthum und Kirchenstaat (1861), pag. 548 et suiv.

(2) *Dupanloup* (monseigneur), la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, pag. 63.

(3) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, pag. 557.

ces *améliorations nécessaires*. Qu'en résulta-t-il? Un accroissement de mortalité, ce qui prouve que la cour de Rome a autant de sollicitude pour le bien-être temporel de ses sujets que pour leur salut éternel.

Monseigneur d'Orléans demande si les fruits de la *division* sont *se doux* qu'il faille regretter les *efforts* faits pour conserver l'*unité*. Grâce à la restauration de 1814, les Romains et tous les Italiens jouirent des fruits de l'*unité catholique;* la *censure* prévint le *mal*, le *bien* seul régna dans l'heureuse Péninsule, sous l'inspiration du catholicisme. Mais voyez l'ingratitude des hommes! Alors que les peuples chez lesquels la *division* régnait, se trouvaient très heureux de la *liberté du mal*, les Italiens étouffaient dans l'atmosphère du *bien;* ils furent en conspiration permanente contre les gouvernements qui veillaient avec tant de zèle et d'intelligence à leur bonheur. A chaque occasion des insurrections éclataient à Turin, à Naples, à Rome. L'écrivain catholique qui nous sert de guide, dit que cela était inévitable; que lorsqu'on fait violence à la nature, en comprimant le développement de ses facultés, il en résulte nécessairement des maladies. Singulière façon de faire des *améliorations* dans les *choses éminemment perfectibles!* Après les insurrections de 1830, les grandes puissances recommandèrent à la cour de Rome, quelques *améliorations*, telles qu'une administration laïque, des franchises communales et provinciales. Certes voilà un ordre de choses *perfectibles!* Grégoire XVI, le pape de l'Encyclique, occupait le siége de saint Pierre. Quel accueil fit-il à ces propositions qui n'étaient pas très révolutionnaires? Il fallait, dit le pontife, maintenir les anciens principes, et ne faire aucune concession aux laïques.

Quels étaient ces *anciens principes?* Ce sont les *saintes maximes* de la *discipline canonique*, avec l'*autorité corrective* de l'Église, que monseigneur Dupanloup dit être un *droit* et un *devoir* de la puissance ecclésiastique. Döllinger nous dira quels furent les *doux* fruits de ce régime. « Les *biens*, l'*honneur*, la *liberté* des individus étaient à la merci d'un *pouvoir arbitraire*. Nuit et jour, les sbires pénétraient dans le sein des familles, sans l'intervention de la justice, sans garantie aucune. Les prisons se remplissaient, et elles se remplissent encore sous le règne de Pie IX, de personnes prévenues, sans qu'elles aient été entendues, sans qu'il y ait une

instruction, sans même qu'il y ait un soupçon à leur charge! » Sous le règne de Grégoire XVI, il y avait plus de deux mille détenus politiques, et faut-il dire quel est le crime d'un condamné politique à Rome? On vante la clémence du saint-office. Il est vrai que les *éminentissimes seigneurs* ne condamnent plus leurs victimes au bûcher; mais ils font de la vie un mal plus intolérable que la mort, en torturant l'âme. Que dis-je? grâce à la *discipline canonique*, le fait de manger de la viande devient un crime, parce que les Romains ont le bonheur de vivre sous un régime où la loi civile se confond avec la loi religieuse; ce crime doit être dénoncé, fût-ce par les domestiques ou par les parents! Le vil dénonciateur est couvert par le secret! Encore en l'année 1856 un inquisiteur de Bologne ordonna à tous les fidèles de dénoncer les délits religieux ou ecclésiastiques qui viendraient à leur connaissance. La presse libérale s'empara de cet édit; l'on devine les commentaires qu'elle en fit. Les défenseurs de l'Église espéraient que le malencontreux inquisiteur serait destitué; déjà un journal l'avait annoncé. Alors le Moniteur du saint-siége déclara que ledit inquisiteur n'avait fait que remplir son devoir. Voilà la liberté religieuse dont on jouit dans les États romains sous le règne de Pie IX (1)!

Le pape, dit monseigneur Dupanloup, ne réprouve pas la liberté de la presse, il condamne la liberté *illimitée*, la licence, la liberté qu'aucun parlement n'oserait voter. Que deviendrait la société, s'écrie-t-il, si une pareille liberté était pratiquée? Les pontifes romains veillent à ce que leurs États soient préservés de cette horrible anarchie. La censure préventive y empêche si bien la publication de toute mauvaise pensée, que les hommes ne pensent plus du tout; il n'y a plus de littérature, plus de science, si l'on en excepte l'archéologie, qui est digne de fleurir dans la ville des morts. Le gouvernement pontifical a peur de la parole parlée autant que de la parole écrite. Ne pouvant pas s'occuper de politique ni même de littérature, des habitants de Forli demandèrent la permission de s'occuper d'agriculture. Comme la cour de Rome favorise les *améliorations* dans le domaine des *choses perfectibles*, elle s'empressa d'accorder la demande, en y mettant seulement

(1) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, pag. 576, 621.

pour condition que l'on ne parlerait pas d'agriculture, et que l'on se bornerait à lire des dissertations qui seraient préalablement soumises à la censure (1).

Monseigneur Dupanloup adjure les chrétiens d'en croire les évêques et non les journaux sur les sentiments de Pie IX. S'il y a quelque chose qui les embarrasse dans l'Encyclique, qu'ils interprètent le langage du saint-siége, par la conduite de Pie IX. Faisons ce que l'évêque d'Orléans nous conseille. Nous savons déjà que le pape admet la liberté de conscience; sa conduite dans l'affaire Mortara en est un témoignage vivant. La liberté de la presse est garantie par la censure. Reste une liberté qui est chère à tous les pontifes romains, la liberté de l'Église. Nous avons dit ailleurs que Pie IX casse et annule toutes les lois qui y portent atteinte (2). Il va sans dire qu'elle existe en plein à Rome. En 1852, l'Europe entière retentit des faits et gestes d'un moine dominicain, qui, après avoir rempli les couvents d'Italie de ses scandales, trouva bon de se convertir au protestantisme. Il avait mérité dix fois les galères et le carcan; mais vu la *liberté de l'Église*, il ne pouvait être traduit devant les tribunaux ordinaires. Tout couvert de crimes qu'il fût, il accompagnait son provincial dans ses inspections. Chose horrible à dire! cet être immonde fut nommé professeur au collége de Minerve à Rome, pour y guider les enfants dans la voie du salut, puis on l'envoya prêcher à Capoue (3)! Un forçat émérite, grâce à la *liberté de l'Église*, devient professeur et prédicateur!

Telle est la *liberté* qui fleurit à Rome sous le bienheureux régime de la papauté. Après cela, il faut dire avec monseigneur aux peuples chrétiens : « En acceptant ses paroles, imitez ses actes. » Nous n'entendons pas juger Pie IX comme homme. On lui reconnaîtrait toutes les vertus possibles, que cet idéal tournerait contre le saint-siége et contre le catholicisme. Que Pie IX, en montant sur le trône de saint Pierre, ait été animé des meilleures intentions, nous le croyons volontiers. Mais à quoi a abouti cette bonne volonté! A continuer le plus détestable des régimes, et à creuser plus profondément l'abîme qui sépare le catholicisme et

(1) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, pag. 585-587.
(2) Voyez mon *Etude sur l'Eglise et l'Etat depuis la révolution*.
(3) *Dœllinger*, Kirche und Kirchen, pag. 580-582.

la société moderne. Le vice est dans l'institution, dans la doctrine : les hommes n'y peuvent rien. Car il n'y a pas de remède au mal, sinon une transformation du catholicisme, et ce remède implique l'abdication de la papauté. C'est dire que, si la révolution s'accomplit, elle se fera contre les papes.

V

Nous avons entendu les catholiques libéraux. Ils ne sont certes pas libéraux, car ils nient la liberté comme principe, ils répudient le grand mouvement de 89, ils prétendent que la liberté est d'origine catholique, ils sont obligés d'altérer l'histoire à ce point que l'on demande s'ils sont de bonne foi ou si leur libéralisme n'est que du verbiage, on se demande s'ils trompent ou s'ils se veulent tromper. Il y en a sans doute des uns et des autres. Nous laissons là les hypocrites, nous aimons à croire que la plupart des catholiques libéraux commencent par se tromper eux-mêmes, avant de tromper les autres. Mais il est certain que le libéralisme catholique est un non-sens. Ceux qui mettent leur talent au service de cette mauvaise cause, ont un juste instinct des dangers qui menacent le catholicisme immuable et immobile de Rome, mais ils ne voient pas que Rome est fatalement enchaînée au passé par sa tradition, par sa doctrine, par l'intérêt même de son existence. Il s'agit pour la papauté d'être ou de n'être pas. En se ralliant au drapeau du libéralisme, la papauté se suiciderait; elle préfère lutter pour vivre. Au bout de cette lutte se trouve aussi la mort, mais du moins elle mourra sans s'être déshonorée par des concessions qu'en conscience elle ne peut pas faire. A ce point de vue Grégoire XVI et Pie IX ont eu raison de répudier les défenseurs qu'ils trouvent parmi les catholiques libéraux. Les vrais défenseurs du catholicisme sont les ultramontains. Nous allons les entendre. Ils sont l'image vivante de cette parole du poète : ceux que Dieu veut perdre, il les aveugle. C'est dire que l'aveuglement des hommes du passé est fatal, et leur ruine est tout aussi fatale.

Les catholiques libéraux, quand ils parlent entre quatre murs de l'Encyclique, se demandent qui donc a pu conseiller au pape une imprudence pareille? Monseigneur de Ségur répond : « Le Saint-Esprit. Voilà pourquoi l'Encyclique est non seulement très

vraie, mais très utile et très opportune. » C'est un de ces actes que les papes font comme vicaires infaillibles de Dieu. Ils ne tombent jamais dans l'erreur, ils commandent ce que Dieu veut. Écoutons ce que Dieu nous enseigne par la bouche du pape. L'Encyclique réprouve l'*esprit moderne*. Preuve qu'il ne vaut rien. « Ce que nos incrédules et nos révolutionnaires appellent depuis cent ans l'*esprit moderne*, n'est autre chose que l'esprit de révolte contre la foi, de révolte contre toutes les autorités légitimes : c'est l'incrédulité qui, sous le nom de philosophie et de raison, veut anéantir le christianisme : c'est la licence qui, sous le nom de liberté, veut détruire l'autorité de l'Église, l'autorité des souverains temporels : c'est le despotisme qui, sous le nom de légalité, veut étouffer toutes les vraies libertés, la liberté religieuse, la liberté ecclésiastique, la liberté civile, la liberté de l'éducation et de l'enseignement, la liberté même de la famille, avec les droits sacrés de la propriété. Au fond, voilà ce qu'on appelle l'*esprit moderne*. »

« Il est moderne, en effet, par opposition au vieux monde chrétien, tout pénétré de l'esprit catholique. Cet *esprit moderne* s'appelle aussi la Révolution; or la Révolution, c'est la négation de l'Église et la coalition de toutes les forces humaines et diaboliques contre le règne de Jésus-Christ sur la terre. Trouvez-vous singulier que le pape, chef de l'Église, soit l'ennemi né de la Révolution, et veuille étouffer ce que vous appelez l'esprit moderne (1). » Non, vraiment, nous ne trouvons pas cela singulier. Le pape est dans son rôle. Seulement laissez là le verbiage de *liberté* que vous mêlez à votre apologie. Imitez le pape. Il n'a jamais demandé et défendu qu'une seule liberté, la liberté de l'Église, contentez-vous de celle-là, et ne parlez pas de liberté civile, ni surtout de liberté religieuse, ou dites que par liberté religieuse vous entendez la liberté de la religion catholique, apostolique et romaine, ce qui exclut la liberté pour tous les autres cultes.

Oui, dit monseigneur de Ségur, le pape condamne la *liberté de conscience*, telle que les révolutionnaires l'entendent, c'est à dire la liberté de ne pas avoir de conscience, la liberté d'empoisonner

(1) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'encyclique, pag. 6, 11, 12.

la conscience. C'est le protestantisme qui a inventé et c'est la Révolution qui a perfectionné cette liberté. Voici à quoi elle se réduit en pratique : « A ne tenir compte que des lois civiles, sans s'occuper en rien des lois religieuses ; à se moquer impunément de Dieu et de Jésus-Christ; à se moquer du pape et des évêques ; à vilipender le clergé, les religieux, les institutions catholiques ; à violer tous les commandements de Dieu et de l'Église ; à ne jamais prier, à ne respecter ni dimanche ni jour de fête; finalement à mourir comme des païens, comme des brutes. » Et l'on voudrait que le pape approuvât cette liberté de l'impiété! Elle suppose qu'il n'y a pas de vraie religion et que l'Église n'a aucune autorité divine sur la terre. « Il suffit d'être chrétien pour repousser avec indignation une liberté, je devrais dire une *folie* pareille (1). »

Conclusion : aucun chrétien ne peut admettre la liberté de conscience, telle que la Révolution l'entend. Or, c'est bien cette liberté que nos constitutions consacrent. Monseigneur avoue « qu'elle s'est insinuée dans les institutions modernes. » Elle s'est même insinuée dans nos mœurs; qu'en faut-il conclure? Que la société n'est plus chrétienne, qu'elle ne l'est du moins pas à la façon du pape. Que devrait-elle faire pour rentrer dans la tradition catholique? Abjurer la Révolution d'où elle procède, abjurer la philosophie qui a engendré la réforme; abjurer la renaissance qui est le premier principe du mal. Nous arrivons ainsi en plein moyen âge.

Est-ce à dire qu'en condamnant la liberté de conscience telle que nos oonstitutions la formulent, le pape répudie la *vraie liberté de la conscience?* Le mot de liberté doit avoir bien des charmes, puisque les ultramontains eux-mêmes essaient de le balbutier ou de le contrefaire. Qu'est-ce que la vraie *liberté de conscience?* « Elle consiste à pouvoir *librement* remplir tous nos devoirs de *catholique.* » Fort bien, voilà les catholiques *libres;* mais les protestants, les juifs, les philosophes? Ils sont *libres* d'être catholiques, mais ils ne sont pas libres de ne pas être catholiques. Cette liberté-là, c'est la liberté du mal, qui est condamnée par la foi et par le pape. Faut-il encore demander ce que c'est que la *vraie li-*

(1) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 21-23.

berté de conscience qui donne la LIBERTÉ aux catholiques et la refuse à tous les autres cultes? C'est la liberté à la façon de Rome!

Après avoir si bien escamoté la liberté, monseigneur de Ségur dit que la tactique de la Révolution est de brouiller les idées, et sous le voile des noms les plus respectables, d'escamoter à son profit tout ce qu'il y a de meilleur ici-bas. Quoi de plus respectable en soi, quoi de meilleur que la *civilisation*, que le *progrès*, que la *liberté?* L'Église n'a jamais voulu que cela et elle n'a donné que cela au monde. Qu'a fait la Révolution? « Elle est fille du diable; *rusée* et *tortueuse*, comme le *vieux serpent*, son père, elle *vole* au christianisme ses beaux noms et ses grandes choses, qui n'appartiennent qu'à lui; avec un art perfide, elle garde le nom, mais elle change si bien la chose, qu'à la place d'un vin exquis, elle nous donne du poison (1). » Nous venons d'en donner la preuve pour la *liberté de conscience*. La *vraie liberté de conscience* est la *liberté catholique*, liberté pour l'Église de rôtir et de bouillir ceux qui ne sont pas catholiques. Mais voilà que les fils du diable, tant qu'ils sont, les savants de la Renaissance, les réformateurs, les philosophes, les révolutionnaires, s'emparent de cette *liberté*, et la demandent pour eux-mêmes et pour tous. Évidemment ils volent la liberté à l'Église, ils l'escamotent, et ils l'empoisonnent par dessus le marché.

Veut-on savoir en un mot ce que c'est que la *civilisation moderne*, avec sa *liberté* et ses *progrès?* C'est l'*apostasie* des États et des peuples; c'est la société ne voulant plus être catholique. Rien de plus vrai. Que nous reste-t-il à faire, si nous tenons à notre salut? Écouter le pape, laisser là notre mauvaise liberté, et corriger nos lois et nos constitutions. En effet, dès qu'elles ne sont pas pleinement d'accord avec l'enseignement infaillible du pape, c'est une marque certaine qu'elles ne sont pas d'accord avec la loi de Dieu, avec la vérité et avec la justice. Dès lors, les peuples qui veulent rester chrétiens, n'ont qu'une seule chose à faire, suivre l'enseignement de Jésus-Christ et de son vicaire, en se hâtant d'abolir la fausse liberté et de la remplacer par la vraie liberté, celle de l'Église (2). Que s'ils s'obstinent à maintenir les libertés et les

(1) *Ségur* (monseigneur de), les Objections populaires contre l'Encyclique, pag. 18-20.
(2) *Idem, ibid.*

institutions que la Révolution leur a léguées, ils sauront qu'ils cessent d'être catholiques; ils seront fils du *vieux serpent*, comme les révolutionnaires, et cette engeance du diable ira tout droit en enfer, après qu'elle aura vécu et qu'elle sera morte à la façon des brutes.

VI

Que dit le pape de toutes ces apologies? Il donne une marque d'approbation à tous ceux qui le défendent. Veuillot est son fils de prédilection, mais il a aussi des paroles de tendresse pour le comte de Montalembert; monseigneur Dupanloup le charme, ainsi que monseigneur de Ségur. Le pauvre homme! Vraie momie, conservée dans son immobilité depuis le douzième siècle, il ne comprend rien à la civilisation moderne, sinon que le monde lui échappe. Là-dessus il se met à condamner et à maudire, très persuadé que ses encycliques vont faire rebrousser chemin à l'humanité. Il ne se doute pas que ses bulles ne produisent pas plus d'effet que le jeu des enfants qui créent de magnifiques globes avec de l'eau et du savon, vaine apparence qui s'évanouit, au moindre souffle. Les incrédules, ces adorateurs de Satan, sourient ou battent des mains. Parmi les rares chrétiens, ceux qui conservent quelque bon sens, gémissent. Les hommes qui, sans être catholiques, tiennent à la religion, se disent : ceux que Dieu veut perdre, il les aveugle.

Les ultramontains ont raison de crier à l'*apostasie;* il est certain que la société a cessé d'être catholique. Vainement le pape, son prétendu chef, lui crie qu'elle se perd, qu'elle est engagée dans les voies du *vieux serpent*, elle ne l'écoute pas, et elle continue à suivre son séducteur. La raison en est bien simple : les sociétés avancent vers le terme de leur destinée, non sous l'inspiration de Satan, mais sous la main de Dieu. Elles sont donc dans la vraie voie, c'est leur guide infaillible qui se trompe. La lutte est entre la vérité et l'erreur, et ces combats ne laissent pas de doute sur leur issue. Chose remarquable! L'Église aide à pousser la société hors du christianisme traditionnel. Il y a, depuis la Révolution, une réaction incontestable vers les idées religieuses. « La société, lasse d'ébranlements et de changements, cherche des

points fixes où elle puisse se rattacher et se reposer; les esprits, dégoûtés de l'atmosphère terrestre et matérielle, aspirent à monter vers des horizons plus hauts et plus purs. » C'est M. Guizot qui écrit ces paroles, sans se faire illusion sur la valeur de la réaction religieuse. Toujours est-il que, livré à son cours naturel, ce mouvement avait grande chance de se propager et de rendre à la religion son légitime empire. Qu'est-ce qui l'arrêta? Le clergé, dit M. Guizot; pour lui la réaction religieuse ne consiste pas à rétablir la foi et la vie chrétiennes, mais à repousser la société dans son ancien moule, pour rendre à l'Église sa position privilégiée, dominante. Quand on vit les désirs et les efforts du clergé dirigés surtout contre les principes et les institutions qui sont l'essence même de la société moderne, le flot montant de la réaction religieuse s'arrêta aussitôt, et céda la place à un flot contraire. Au nom de l'Église on déclarait la guerre à la société; la société rendit à l'Église guerre pour guerre (1).

M. Guizot est chrétien orthodoxe, il est très convaincu de la vérité du christianisme traditionnel et il croit à son éternité. Ceux qui sont moins attachés que lui à certaines formes et à certains dogmes, trouveront un tout autre enseignement dans l'histoire de la réaction religieuse. Pour l'Église, la réaction signifie le rétablissement de sa domination, et rien de plus naturel, rien de plus inévitable; car, dans le catholicisme, l'Église et la religion se confondent. Cependant la société moderne ne veut à aucun prix de la domination du clergé. Qu'est-ce à dire? elle ne veut donc plus de la religion catholique. Voilà pourquoi elle se jette dans l'incrédulité la plus absolue, plutôt que de se remettre sous le joug que la réaction voudrait lui imposer. C'est cette antipathie violente pour la domination cléricale, jointe à la passion de la liberté civile et politique, qui a provoqué le mouvement libéral au sein du catholicisme. M. Guizot dit que les catholiques libéraux peuvent seuls sauver la religion catholique : « Il y a, dit-il, des catholiques qui comprennent leur temps et le nouvel état social, et qui acceptent franchement ses libertés religieuses et politiques, Humainement parlant, c'est de l'influence qu'ils exerceront dans l'Église et dans le public, que dépend l'issue paisible de la crise

(1) *Guizot*, Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, t. I, pag. 272-274.

que subit de nos jours le christianisme. Notre société peut être tirée de son indifférence religieuse; elle peut être ramenée au christianisme, mais par ceux-là seulement qui, en défendant le christianisme, ne blesseront pas la société elle-même dans les idées, les sentiments, les droits, les intérêts qui aujourd'hui ont pris place et racine dans sa vie intime et active. Comme la religion, la société moderne a aussi ses *points fixes* et ses *tendances invincibles;* entre la religion et elle l'harmonie ne peut se rétablir que par l'action des hommes qui leur portent à l'un et à l'autre, une *vraie* et *profonde sympathie*. Puisque la religion chrétienne vit aujourd'hui en présence de la *liberté*, ceux-là seuls sont d'efficaces défenseurs de la religion qui, en même temps, professent pleinement la foi chrétienne, et acceptent sincèrement l'épreuve de la *liberté* (1). »

S'il pouvait y avoir un catholicisme libéral, M. Guizot aurait raison. Mais n'est-ce pas une illusion de croire qu'il y ait de *vrais catholiques* qui nourrissent une *vraie* et *profonde sympathie* pour la liberté. Nous avons dit que leur libéralisme n'est pas de très bon aloi; leur catholicisme est-il plus sincère? Dieu nous garde de suspecter les intentions! Nous demandons seulement comment ils concilient leur ultramontanisme avec l'ultramontanisme qui règne à Rome. M. Guizot remarque que les catholiques libéraux sont précisément ceux qui ont le plus hardiment témoigné leur attachement à la foi catholique, qui ont proclamé avec le plus d'ardeur les libertés de l'Église et défendu avec le plus d'énergie les droits de son chef. Mais comment se fait-il que ces zélés défenseurs des traditions et des institutions du catholicisme aient été désavoués à plusieurs reprises, et dans des actes solennels, par celui-là même dont ils prenaient la défense, par le chef de l'Église qu'ils voulaient réconcilier avec la société? Lamennais est le premier qui ait essayé de lancer le monde catholique dans la voie de la liberté; il n'y avait certes pas de défenseur plus zélé de l'Église et du catholicisme. Cependant Grégoire XVI lui signifia assez aigrement qu'il ne voulait pas être défendu de cette façon. Malgré l'Encyclique de 1832, le catholicisme libéral persista, ce qui

(1) *Guizot*, Méditations sur l'essence de la religion chrétienne, *Préface*, pag. XIV, XVI, XVIII.

prouve qu'il répond à un besoin véritable. La lutte fut vive entre les catholiques qui veulent rétablir l'harmonie de la religion et de la société, et les catholiques qui répudiaient la liberté comme le fruit de la Révolution. A qui le pape a-t-il donné raison? Les catholiques libéraux venaient de proclamer leurs principes au Congrès de Malines. Et voilà que Pie VII prend aussi la parole et reproduit les condamnations, les malédictions que Grégoire XVI avait lancées contre l'esprit moderne, contre la civilisation, contre le libéralisme. Nous demandons comment les catholiques libéraux peuvent continuer à se dire libéraux en restant catholiques, ou comment ils peuvent se dire catholiques, en restant libéraux?

Nous avons peut-être jugé le catholicisme libéral avec trop de sévérité. Il y a, nous n'en doutons pas, des catholiques sincères qui aiment tout aussi sincèrement la liberté. Mais leur inconséquence est extrême et leur position n'est point tenable. Sont-ils catholiques, et catholiques ultramontains, comme ils s'en vantent, qu'ils écoutent le pape qui leur crie que leur libéralisme est fils de la Révolution et que la Révolution est fille de Satan. Veulent-ils rester libéraux malgré le pape, ils font schisme, pis que cela, apostasie. Lamennais prit ce dernier parti, et la force des choses poussera les catholiques libéraux à imiter son exemple. Combien y en a-t-il qui de fait ne sont plus catholiques que de nom? Encore quelques bulles pontificales et la chose se fera. Il est certain que les Encycliques hâtent la dernière heure du vieux catholicisme. Lamennais l'a dit après 1832, à une époque où il n'avait pas encore rompu définitivement avec le christianisme traditionnel. Il vaut la peine d'entendre ce puissant esprit qui eut la franchise et le courage de faire ouvertement ce que d'autres font en conservant les dehors d'une foi qui n'est plus la leur.

« Un de mes amis, homme d'un rare esprit et d'une conscience chrétienne timorée au delà de ce que la raison autorise, à mon avis, m'écrivait dernièrement au sujet de l'Encyclique : « Je comprends clairement que, pour être catholique, comme le pape l'ordonne, il faut renoncer à être citoyen, et même à être homme; mais, obéir étant le plus sûr, je me résigne, quoiqu'il m'en coûte, à ce sacrifice. » « Et le genre humain, dit Lamennais, s'y résignera-t-il également? Très certainement non. *Si c'est là le dernier*

mot de la papauté, il marquera la dernière heure du catholicisme, tel qu'il est aujourd'hui constitué... Aveuglée comme elle l'est, la hiérarchie ne se doute pas de la profondeur de la plaie qu'elle s'est faite à elle-même; elle a creusé un abîme entre elle et les peuples : qui le comblera désormais? Il faut le dire, ce n'est plus de la haine, en France du moins ce n'est plus même du mépris, car le mépris ne s'attache qu'à quelque chose; c'est une indifférence telle qu'on ne saurait trouver de paroles pour la peindre. Les lignes tracées par Grégoire XVI, *et qu'on ne prend pas même la peine de lire, sont comme les bandelettes qui enveloppent la momie ;* il parle à un monde qui n'existe plus; sa voix ressemble à un de ces bruits vagues qui retentissent solitaires dans les tombeaux sacrés des prêtres de Memphis (1)... »

Il faut à l'humanité une religion de vie et non une religion de mort. Les momies ne peuvent pas cesser d'être momies, car elles sont mortes depuis des siècles. Voilà pourquoi elles parlent le langage des morts et ne s'adressent qu'aux morts. Les vivants ne les écoutent pas, ils les comprennent à peine. S'ils restent néanmoins dans les tombeaux où trônent ces momies, c'est que les uns ont été si bien aveuglés par l'éducation que l'Église leur a donnée, qu'ils prennent les ténèbres pour la lumière du jour. D'autres hantent ces réduits ténébreux par habitude, par intérêt, par hypocrisie, ils sont dignes de vivre au milieu de la pourriture des cadavres. Il y en a qui ont de la vie et qui sentent le besoin d'un air plus vivifiant que celui des sépulcres, ils essaient de briser la pierre et le *plomb* qui les couvrent ; ils voudraient ranimer l'Église au souffle de la liberté. Vaines tentatives! on ne ressuscite pas les morts. Que leur reste-t-il à faire? Quitter le séjour des morts et se mêler aux vivants. L'air est plus rude et l'atmosphère a ses intempéries. Mais du moins on y vit, et on prend tous les jours des forces nouvelles. S'il y a des souffrances attachées à la vie, il y a aussi le bonheur de vivre. Laissons donc là les morts et écoutons ceux qui ont des paroles de vie.

(1) *Lamennais*, Lettre du 20 août 1834. (*Correspondance*, t. II, pag. 391.)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA RÉACTION RELIGIEUSE ET LA LIBRE PENSÉE

CHAP. I. Le mouvement religieux 5
§ 1. Les faits 5
§ 2. Causes de la réaction religieuse 15
N° 1. L'élément religieux 15
N° 2. L'élément politique 25
N° 3. Les résultats 41
N° 4. Appréciation 55
CHAP. II. L'incrédulité 67
§ 1. Les faits 67
N° 1. L'incrédulité 67
N° 2. L'athéisme 73
N° 3. Le positivisme 77
§ 2. Les causes 82

LIVRE II

LE CHRISTIANISME TRADITIONNEL

CHAP. I. La réaction ultramontaine et la religion 101
§ 1. La réaction et la superstition 101
§ 2. L'immaculée conception 115
N° 1. L'idolâtrie de la Vierge 115
N° 2. Niaiserie de l'immaculée conception . . . 134

N° 3. Un dogme révélé fondé sur des faux . . . 149
N° 4. Appréciation 171
§ 3. Le miracle de la Salette. 189
N° 1. Discours de la Vierge. 189
N° 2. Les témoins. 199
N° 3. Les prophéties et le miracle 206
N° 4. Le procès 215
N° 5. Exploitation de la bêtise humaine 222
§ 4. Les *grandes reliques* ou l'exploitation *en grand* de la bêtise humaine. 235
N° 1. La sainte tunique de Trèves 235
N° 2. Les saintes tuniques à la douzaine 250
N° 3. La *fraude pieuse* et l'expiation 259
CHAP. II. L'ultramontanisme et la civilisation moderne. 272
SECTION I. Considérations générales.— L'Encyclique de Pie IX. . 272
SECTION II. L'ultramontanisme et l'État 293
§ 1. L'idolâtrie de la papauté. 293
§ 2. L'Eglise et la souveraineté civile 305
§ 3. Le droit divin de l'Eglise 331
N° 1. Le pouvoir législatif de l'Eglise et le pouvoir législatif de l'Etat 331
N° 2. Le pouvoir judiciaire de l'Eglise et le pouvoir judiciaire de l'Etat 371
N° 3. La puissance spirituelle de l'Eglise et la puissance temporelle de l'Etat 385
N° 4. L'Eglise et l'enseignement 414
§ 4. Le droit divin de l'Eglise et le cri de l'humanité. . . 437
N° 1. Mortara et le droit de l'Eglise 437
N° 2. Le cri de la conscience et le droit divin de l'Eglise 444
N° 3. Pie IX. *Non possumus*. 457
SECTION III. L'ultramontanisme et la liberté 467
§ 1. L'Eglise et la liberté d'après les catholiques libéraux . 467
§ 2. L'Eglise et la liberté d'après l'Encyclique. 495
§ 3. Qui a raison? 531
N° 1. La liberté au tribunal de l'Eglise 531
N° 2. Incompatibilité du catholicisme et de la civilisation moderne. 583

15